



HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME SIXIE'ME,

Contenant ce qui eſt arivé de plus remarquable en France & dans l'Europe, depuis la premiére expédition de ce Prince en Italie, juſques au Traité de Quieraſque.

In partibus ſingulis tanti operis fatigari minimè convenit....
Provideo animo, velut qui proximis littori vadis inducti mare pedibus ingrediuntur, quidquid progredior, in vaſtiorem me altitudinem, ac velut profundum invehi, & creſcere pene opus, quod prima quæque perficiendo minui videbatur.

Tit. Livius Hiſtor. L. XXXI.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.



A AMSTERDAM,

Chez PIERRE BRUNEL, ſur le Dam,

MDCCIV.





AVERTISSEMENT.



Près ce qui a été dit dans la préface genérale de cet ouvrage, on n'auroit jamais pensé qu'on dût se trouver encore dans la nécessité de rendre raison de la longueur de l'Histoire du Regne de Louïs XIII. Elle a été mieux reçuë que le mérite médiocre de l'Auteur ne permettoit de l'espérer. Je parle sincérement & sans aucune affectation de modestie. Mrs. les Journalistes de Trévoux ont prononcé à leur maniére que c'est une *miserable* piece, & qu'*il faut m'abandonner au mépris & à l'exécration du genre humain*. On n'a pas tout-à-fait si mauvaise opinion de soi; avouons le ingénûment. Mais on ne s'imagine pas aussi avoir fait quelque chose d'achevé dans le genre historique. L'Auteur sera toûjours bien-

aiſe de profiter des bons avis que les connoiſſeurs équitables auront l'honnêteté de lui donner. Et s'il ne corrige pas certaines choſes que quelques perſonnes ſemblent trouver à redire, il ne refuſe point de déclarer les raiſons qui l'empêchent de déferer à leur ſentiment, après y avoir ſérieuſement penſé. Si les Jéſuites du Journal de Trévoux euſſent bien voulu, je ne dis pas retrancher leurs maniéres pédanteſques & malhonnêtes; ce ſeroit trop éxiger d'eux; mais marquer ſeulement en paſſant, pourquoi cette Hiſtoire eſt ſi *miſerable* à leur goût, on n'auroit fait aucune difficulté de profiter de leurs avis. Du moins, on leur auroit expliqué, ſans dire comme eux des injures groſſieres, pourquoi l'Auteur croit devoir continuer de la maniere dont il a commencé. Rien n'obligeoit ces bons Peres à parler d'un ouvrage, duquel ils ne croient pas devoir donner l'extrait. Pourquoi donc venir m'outrager de gaiéte de cœur, à propos de leur M. de S. Remi? Je ne m'en mets pas autrement en peine. Il y a long-temps que les Ecrivains, qu'il plaît à la *Societé* de lâcher

pour ses raisons particulieres, ne sont plus capables de flétrir la réputation de ceux qu'ils attaquent à tort & à travers.

J'avouë qu'après un pareil traitement, j'ai été un peu surpris de me voir tant épargné dans un des derniers Journaux, où l'on a mis quelques reflexions pour affoiblir l'autorité des Memoires de Vargas que j'ai donnez en François. Si celui qui a composé les premiers Journaux de Trevoux, ou du moins fait les extraits des lettres de Hollande, est le même que l'Auteur des Remarques sur les Memoires de Vargas, je serai tenté de croire qu'il est plus sensible à ce qu'on nomme la gloire du Roi de France, & à la reputation de la Société, qu'à ce qui renverse la prétenduë infaillibilité de l'Eglise de Rome dans son dernier Concile universel. Il y a beaucoup d'aigreur & de chagrin dans un endroit, & l'autre est moderé. Quoiqu'il en soit, je sai bon gré à l'Auteur des Reflexions sur les Mémoires de Vargas, d'avoir dit sa pensée en honnête homme. Ses remarques ne paroissent ni fortes, ni convaincantes. Je dis plus: elles sont foibles & peu capables

bles de faire impreſſion ſur ceux qui liſent ſans préjugez & avec diſcernement. Je ne manquerai pas d'y répondre à la premiere occaſion qui s'en preſentera. Puis qu'après trois ou quatre ans, on a trouvé ſi peu de choſes à dire contre Vargas, rien ne nous preſſe de le refuter. L'autorité de cet irreprochable témoin de ce qu'il a vû, ne court encore aucun riſque.

Ce M. de S. Remi dont je viens de parler, voulant ſelon les apparences plaire à ſon maître, qui arivoit à la Haïe en qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France auprès de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies, dans le temps que le premier volume de cette Hiſtoire faiſoit du bruit en Hollande, par le zele impétueux & ridicule d'un certain homme qui non content de s'être élevé à la dignité de Concierge & de Jardinier en chef d'une ou deux maiſons du feu Roi de la Grande Bretagne, prétendoit encore faire l'homme important & d'une extréme prévoiance dans les affaires d'Etat: M. de S. Remi, dis-je, s'aviſa de parler de moi dans la preface d'une

d'une Hiſtoire des Rois de France de la premiére Race. L'ouvrage imprimé en Hollande, fut dédié en grande pompe à ſa Majeſté Très-Chretienne, & les flatteries les plus baſſes & les plus contraires à la verité, ne ſont pas épargnées dans l'Epitre dedicatoire. On s'attendoit bien qu'un Livre dont l'Auteur dit rondement qu'il ne met Louïs XIV. au rang des bons & des grans Princes, ne ſeroit pas fort bien reçu chez l'Ambaſſadeur de France à la Haïe. Mais rien n'obligeoit M. de S. Remi d'en parler dans ſa préface. L'endroit où je ſuis fiché, eſt tellement poſtiche, que ſi on le retranche, la préface n'en eſt ni moins ſuivie, ni moins complete. Cela me donne à penſer qu'on l'avoit apportée toute faite de Paris, & que M. de S. Remi voiant que le livre de M. Le Vaſſor faiſoit du bruit, on crut devoir dire quelque choſe pour décrier l'Auteur & l'ouvrage, contre leſquels M. de Briort étoit fort en colére.

Si on avoit envie de me produire ſur la ſcéne, il falloit m'y amener un peu mieux. J'entre je ne ſai comment, à propos du

desintereſſement & de la ſincérité, dont M. de S. Remi fait profeſſion à la tête de l'Hiſtoire des Rois de la premiére Race en France. Grand & merveilleux courage de M. de S. Remi! Il découvrira ſans déguiſement & ſans flatterie les bonnes & les mauvaiſes qualitez de Clovis & de ſes décendans, à la réputation deſquels nulle perſonne du monde ne prend interêt. Une choſe embaraſſe ſeulement M. de S. Remi dans ſa proteſtation de ſincérité. C'eſt que tous les Hiſtoriens parlent comme lui. *L'Auteur même de l'Hiſtoire du Regne de Loüis XIII. ſe picque d'être ſincére.* Me voila donc enfin placé dans la préface de M. de S. Remi. Et pourquoi ne me picquerai-je pas de ſincerité auſſi bien que les autres? Il me ſemble que je ne manque pas de ce côté-là. On me blame de parler trop franchement. La droiture & la ſincerité que M. de S. Remi veut avoir au regard mêmes de ceux qu'il attaque, l'obligent à reconnoitre de bonne foi, que je puis bien *avoir raiſon en quelque choſe.* Mais à ſon avis, il y a genéralement plus de *malignité* que de ſincérité dans mon livre.

vre. Si certaines gens le lifent, c'eft que la corruption naturelle du cœur de l'homme, fait aimer la médifance & la fatire. M. de S. Remi ne s'explique pas davantage. Une préface doit être courte. Il developpera peut-être ce qu'il y a de bon & de malin dans mon Hiftoire, quand il en fera venu au regne de Louïs le Jufte, & fur tout à celui de Louïs le Grand. M. de S. Remi s'eft engagé d'honneur à fa Majefté Très-Chrétienne de faire de fon mieux en cette occafion. Il ne defefpere point de contribuer à la gloire immortelle *du grand & invincible Monarque*. Le rare merite des gens d'efprit déja choifis & gagez pour tranfmettre à la pofterité les merveilles inouïes de fon regne, ne detourne pas M. de S. Remi de fe fignaler auffi par une fi noble entreprife. Horace avoit peur que les forces ne lui manquaffent s'il fe mettoit à chanter les louanges d'Augufte. M. de S. Remi fe fent, graces à Dieu, les poumons affez forts pour entonner la trompette. Plus courageux, ou plus habile que les beaux efprits de la Cour de l'Empereur Romain, il ne

craint point de flétrir les lauriers de Louïs le Grand en y mettant la main. M. de S. Remi n'en sera pas si-tôt là. Il faut avoir patience. Je veux bien cependant me justifier du reproche general de malignité. Mais venons auparavant à un autre que M. de S. Remi me fait aussi. C'est que l'Histoire du Regne de Louïs XIII. composée, dit il, sur les *Mercures* & sur les Gazettes, aura du moins trente volumes.

Avant que de parler de cet air dédaigneux, n'auroit-il pas été à propos de prévoir si celui qu'on attaque, ne pouroit point avoir lû au moins le premier volume de la collection des Historiens de France, donnée par Du Chesne? M. de S. Remi n'a pas trouvé d'autres originaux, pour écrire sa curieuse & sincere Histoire des Rois de la premiere Race. Il a dû se contenter de ceux, sur lesquels Adrien Valois, le P. Le Cointe, Mezerai & Cordemoi ont travaillé. Et quels sont ces originaux? La méchante Chronique d'un ancien Monastére; je ne sai quel lambeau de la Legende d'un saint, ou d'une vie fort mal

faite

faite & remplie de contes impertinens. On ſoutient à M. de S. Remi que l'Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. eſt compoſée ſur des mémoires, dont le moindre ſe trouvera plus judicieux & plus certain, que le meilleur de ceux dont il s'eſt ſervi, pour écrire la ſienne. Je mets en fait que de toutes les piéces ramaſſées par Du Cheſne, il n'y en a pas une qui ſoit plus ſupportable en ſon genre, que le *Mercure François* l'eſt dans le ſien. Le moins eſtimable de tous les Auteurs que je cite, écrit mieux & mérite plus d'être cru, que le grand Ecrivain que M. de S. Remi a dû prendre pour ſon premier guide. Je parle de Grégoire de Tours, homme ſimple, crédule, & d'un diſcernement plus que médiocre. Quelle certitude y a-t'il encore dans l'Hiſtoire de cet Evêque? Le P. Le Cointe prétend & prouve par pluſieurs manuſcrits anciens que les Moines copiſtes y ont ajouté une infinité de choſes. On ne blame pas M. de S. Remi d'avoir ſuivi Grégoire de Tours. Il n'y a pas de meilleurs mémoires. Cependant je pourois reprocher avec plus

de fondement à M. de S. Remi, que ſon ouvrage eſt compoſé ſur de miſérables chroniques & ſur des Légendes preſque toûjours fabuleuſes, qu'il ne me reproche que l'Hiſtoire de Louïs XIII. eſt faite ſur les *Mercures* & ſur les Gazettes. On ſait bien pourquoi je cite le *Mercure François*. Il rapporte les Edits, les Déclarations, les Manifeſtes, & les autres actes publics.

Mais vôtre Hiſtoire ſera de *trente volumes*. Peut-être que M. de S. Remi ne ſera pas tout-à-fait heureux dans ſa conjecture. Et quand il le ſeroit; ſi je trouve dans les trente-trois années du regne de Louïs XIII. d'aſſez grans evénemens, des intrigues, & des négociations aſſez curieuſes pour remplir trente volumes, doit-on trouver étrange que j'en faſſe autant? Je voi des gens qui demandent d'abord, *combien y a-t'il d'années dans ce nouveau volume*? Ne vaudroit-il pas mieux s'informer, quelles affaires l'Auteur raconte, & ſi elles méritent d'être ſçuës? Telles choſes peuvent ariver en un an, & même en ſix mois, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'em-

d'emploier moins d'un volume à les raconter. Pour éviter cet inconvénient frivole, faudra-t'il ſupprimer la moitié de ce que les gens raiſonnables ſouhaitent qu'on leur developpe? Le volume que je donne à preſent ne contient pas trois années entiéres. Mais il y a des evénemens ſi extraordinaires & ſi curieux, que j'ai cru devoir les raconter dans leur juſte étenduë: la guerre de Mantouë; les deux expéditions de Louïs XIII. aux portes de l'Italie; la priſe de Pignerol par le Cardinal de Richelieu; Cazal deux fois aſſiégé, & deux fois ſecouru; les Ducs de Savoie & de Mantouë preſqu'entiérement dépouillez de leurs Etats, l'un par le Roi de France, & l'autre par l'Empereur & par le Roi d'Eſpagne; deux ou trois actions conſidérables dans le Piemont, où le Duc de Montmorenci ſignale ſa valeur; la fameuſe Diéte de Ratisbone, où le commandement genéral des armées de l'Empereur eſt ôté à Valſtein; la décente du Roi de Suede en Allemagne & la rapidité de ſes premiéres conquétes; la reduction de toutes les villes
Refor-

Reformées du Languedoc; la resistance du Duc de Rohan attaqué par trois armées différentes; les premiéres brouilleries du Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere & avec le Duc d'Orleans qui sort du Roiaume; les reconciliations feintes; l'extréme maladie du Roi à Lion; la fortune du Ministre sur le point d'être renversée; les grans éclats de la Reine Mere contre lui; la necessité qui lui fait prendre le parti de se retirer de la Cour; la maniére dont il s'établit mieux que jamais dans l'esprit du Roi, ce qu'on nomma *la journée des Duppes*; une paix concluë à la tête de deux armées qui commencent à se battre; le Marechal de Marillac arrêté prisonnier au milieu d'un camp où il commande; la seconde sortie du Duc d'Orleans hors de la Cour, & hors du Roiaume, après que Richelieu avec lequel il a rompu ouvertement, l'a fait poursuivre à main armée par le Roi jusques en Bourgogne; l'emprisonnement de la Reine Mere à Compiegne & sa retraite dans les Païs-Bas; plusieurs personnes considérables de la Cour arrêtées, releguées, ou obligées à s'enfuir;

les

les pourſuites commencées au Parlement de Paris contre le Cardinal à la requête de la Reine Mere & du Duc d'Orleans; la liberté de cette Compagnie violemment opprimée; Enfin la conteſtation ſur la ſucceſſion aux Etats de Vincent Duc de Mantouë terminée par le traité de Quiéraſque. Voila certainement aſſez de matiére pour un volume qui ne contient que cinq livres. Cependant les evénemens que je viens de marquer & quelques autres, ſont arivez dans l'eſpace de deux ans & demi. La même choſe s'eſt déja trouvée au ſecond volume. Il a fallu ſe contenter d'y rapporter ce qui s'eſt paſſé en moins de trois ans depuis l'ouverture des Etats Genéraux, juſqu'au premier éloignement de la Reine Mére à Blois.

Ce n'eſt point le reproche de M. de S. Remi, qui m'engage à cette juſtification. S'il étoit le ſeul qui eût paru ſurpris, ou mécontent de la longueur de mon Hiſtoire, je me ſerois auſſi peu mis en peine de ſa mauvaiſe humeur, que des injures qui m'ont été dites à l'occaſion de ſa préface. Mais puiſque des perſonnes que j'eſtime

j'estime & que je revére, semblent se plaindre de ce que je suis trop diffus, representons leur nos raisons. Si elles nous en opposent de meilleures après cela, non seulement on se corrigera dans la suite, mais encore dans une nouvelle édition des volumes qui ont déja paru. Je prie très-humblement ces Messieurs de considerer que je ne me suis jamais borné à la vie de Louïs XIII. ç'a toujours été mon dessein de rapporter tout ce qui est arivé sous son regne, de plus remarquable dans toute l'Europe. J'ai dit pourquoi j'entreprenois une Histoire generale en quelque maniére. Dans la situation où se trouvent depuis long-temps les Princes Chrétiens, les uns au regard des autres, il n'est plus possible de donner un récit complet & intelligible des affaires d'une des grandes Puissances, sans entrer dans quelque détail de ce qui se passe dans les Cours alliées, ou jalouses de sa grandeur & de sa prosperité. Une des principales maximes de la politique du Cardinal de Richelieu, tirée des Espagnols, c'est d'entretenir une negociation perpetuelle dans toutes les Cours, & particulié-

liérement à celle de Rome qui ſe rend comme la médiatrice entre tous les Souverains de ſa communion. Voila en partie pourquoi l'Hiſtoire d'une Couronne eſt tellement liée avec celle des autres, qu'il eſt fort difficile, pour ne pas dire impoſſible, de l'éclaircir ſéparement.

Une narration de ce qui eſt arivé depuis peu remplit toujours plus d'eſpace, que celle de ce qui s'eſt fait pluſieurs ſiécles auparavant. Les quinze premiers livres de Tite Live renfermoient quatre cens quatre-vingt huit années de la Republique de Rome, & les quinze ſuivans n'en contenoient que ſoixante-trois. Il en étoit de même à proportion dans le reſte de l'ouvrage. Plus Tite Live approche de ſon temps, & plus ſon récit eſt long & circonſtancié. Nous le voions dans les ſommaires qui nous reſtent de chaque livre. Tacite le plus concis de tous les Auteurs, en uſe de même. Un livre de ſes Hiſtoires renferme beaucoup moins de temps qu'un des Annales. Pourquoi cela? Outre que ſous les courts regnes de Galba, d'Othon, & de Vitellius, il y eut des revolutions qui ne ſe pouvoient raconter

en moins de livres, Tacite avoit peut-être encore des mémoires plus amples, du temps des six derniers Césars, que de celui des cinq precédens; les volumes de ses Histoires se trouverent ainsi plus longs & plus diffus que ceux des Annales. La même chose se rencontre dans les Auteurs modernes. Ceux qui entreprénent l'Histoire genérale d'une nation, s'étendent plus à mesure qu'ils approchent de leur siécle : Et l'Ecrivain qui raconte seulement ce qui s'est passé de son temps, ou bien un peu auparavant, est plus long qu'un compilateur des evénemens des siécles reculez. La belle Histoire de M. de Thou n'est pas de soixante ans. Combien y a-t'il de gros volumes? Celle de Suéde par le savant & judicieux Puffendorf, Auteur assez concis, renferme vingt-quatre ans. C'est un ample volume à deux colomnes d'un caractére menu. Que si on veut bien considérer maintenant le nombre & la grosseur des livres, dont je dois donner des extraits, on verra que je ne puis gueres me resserrer. Il y a huit volumes des Memoires de l'Abbé Siri. Et puisque mon ouvrage n'est composé que

sur

ſur les *Mercures*, ſelon l'oracle prononcé par M. de S. Remi, je dois extraire vingt-cinq volumes du *Mercure François*. Ajoutez à cela les divers memoires, les différentes vies de Louïs XIII, du Cardinal de Richelieu, de Leſdiguieres, de du Pleſſis-Mornai, d'Epernon, de Montmorenci, de Toiras, de Guébriant, de Gaſſion, & pluſieurs autres. Quel nombre de volumes tout cela ne fait-il pas, ſans y comprendre les Hiſtoires des païs étrangers, dont je tire encore différentes choſes? On me fera plaiſir de m'apprendre le ſecret d'être court, & d'écrire une Hiſtoire intelligible & bien circonſtanciée, où l'Auteur n'omette rien de ce qui ſe trouve de curieux & d'eſſentiel dans les mémoires ſur leſquels il a travaillé. J'avouë que je ne le ſai pas. Bien des gens voudroient qu'on dît en un ou deux volumes, tout ce qui eſt neceſſaire pour inſtruire & pour divertir le lecteur. Cela eſt-il poſſible?

Le monde fait communément une autre injuſtice aux Auteurs. Chacun voudroit qu'on écrivît pour lui ſeul en particulier, & qu'on mît preciſément dans un ouvrage ce qu'il eſt bien aiſe de lire & d'ap-

ainsi dire. En ce cas, l'une & l'autre doivent être supprimées. Autrement, elles ont leur usage, & c'est un ornement au livre. Un récit trop uniforme ennuïe & dégoûte. Les harangues, les lettres, les memoires, font une agreable varieté. On y apprend les diverses circonstances d'une affaire, les motifs de ceux qui l'ont entreprise, les manieres & les interêts des Princes ou des Republiques avec qui les Ambassadeurs ont négocié. J'ai rapporté assez au long, par exemple, les negociations du Marquis de Cœuvre & du Maréchal de Bassompierre chez les Suisses, à l'occasion de l'affaire de la Valteline. Quelques uns en ont grondé. Je prie les personnes équitables, de me dire si elles n'ont pas eu du plaisir à lire ces piéces, & si on n'y a rien appris de nouveau. Si cela est, j'ai eu raison de les inserer. J'aurois pû ôter du volume que je donne les lettres écrites dans le grand demêlé de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans avec le Roi Louïs XIII. & le Cardinal de Richelieu. On auroit pû supprimer encore les requêtes de la mere du Roi, & de l'héritier presomptif de la Couronne au Parle-

Parlement de Paris, pour demander juſtice contr'un Miniſtre arrogant qui perſecutoit & opprimoit les premiéres perſonnes du Roiaume. Mais cette affaire eſt ſi ſinguliére & ſi curieuſe, que j'ai dû ſuppoſer qu'on ſeroit bien aiſe de la voir ici dans toute ſon étenduë.

Il eſt vraiſemblable, & même certain que Thucidide, Saluſte, Tite Live, & les autres ont compoſé du moins la plus grande partie des diſcours que nous trouvons dans leurs Hiſtoires. Ils y font parler les gens, comme ils auroient parlé eux mêmes en pareille occaſion. Ces diſcours ſont eſtimez les plus beaux morceaux de leurs ouvrages, quoique ce ſoient peut-être des fictions. Et ce n'eſt pas ſans raiſon. Outre qu'il y a des traits d'éloquence vifs & ſurprenans, on y trouve d'excellentes maximes de Morale & de Politique. Si les harangues, les lettres, & les autres piéces que je rapporte, ſont inférieures en beauté à celles des Anciens, elles ont du moins l'avantage d'avoir été certainement écrites ou prononcées. Ajoutons même hardiment qu'elles contiennent des maximes autant &

plus inſtructives que les autres, par rapport à nos mœurs & au gouvernement preſent des Etats. Convaincu par ma propre expérience que la variété fait un des principaux agrémens de l'Hiſtoire, j'ai pris une liberté, dont je ne trouve pas d'exemple chez les Anciens. C'eſt de copier & de tourner à ma maniere, le récit même de l'Auteur qui me fournit une circonſtance, comme du Duc de Rohan, du Maréchal de Baſſompierre, de Pontis, & de quelqu'autre, quand il m'a ſemblé que leur temoignage rendroit la choſe plus croiable, ou que ces Meſſieurs racontoient une circonſtance avec plus de naïveté & d'agrément que je n'aurois pû faire. Il en eſt ſouvent de l'Hiſtoire comme du Théatre. Un changement d'Acteur & de ſcéne plaît & délaſſe. On auroit pû abréger la narration des autres: mais j'ai eu peur qu'elle ne fût moins divertiſſante. On blame Tite Live d'avoir traduit mot à mot de beaux & grans morceaux de Polybe, & de ne l'avoir cité qu'une fois avec un éloge aſſez froid. J'ai voulu éviter ce défaut, faire honneur à ceux qui me fourniſſent de curieuſes particula-

ticularitez. Enfin ſi on ſe donne la patience d'éxaminer pourquoi j'ai voulu mettre certaines choſes, on trouvera que j'ai eu une raiſon pertinente. Ceci ſera dit par rapport à la France, où ce qui regarde l'Hiſtoire & le gouvernement des autres païs, eſt aſſez recherché ; Et cela ſera plus amplement expliqué pour contenter la curioſité des étrangers, qui veulent connoitre éxactement les affaires de France. On ne peut pas me reprocher que l'envie de plaire à diverſes gens, me fait écarter de mon ſujet. J'avertis au frontiſpice de chaque volume que je ne me borne pas uniquement à Louïs XIII. Je fais l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé durant ſon regne, & non pas ſa vie.

Venons maintenant à la malignité dont certaines gens m'accuſent. Je ne parle ni de M. de S. Remi, ni des Reverends Journaliſtes de Trévoux, qui m'*abandonnent* avec un ſourcil vraiment Jeſuitique, *au mépris & à l'execration* du genre humain. Il eſt aſſez viſible que le chagrin de ces injuſtes & malhonnêtes cenſeurs, vient principalement de ce que je parle du Roi de France autrement

que ſes flateurs, & peut-être encore de ce que la *Societé* ſe trouve aſſez maltraitée en quelques endroits des volumes precedens. Je veux bien me juſtifier ſur l'article de ſa Majeſté Très-Chretienne, & ſur celui des bons Peres Jéſuites. Mais je dois répondre premiérement à l'objection generale de malignité. Je croiois l'avoir ſuffiſamment prévenuë dans la Preface miſe à la tête de cet ouvrage. Il n'en eſt pas de l'Hiſtoire d'un Etat, où le gouvernement arbitraire, parlons plus rondement, où *la tirannie* s'établit, comme de l'Hiſtoire d'une Republique naiſſante, ou qui fait encore ſes premiers progrés. Vous trouverez ici de frequens éxemples de vertu, & là ils ſeront fort rares. Qu'y a-t'il de bon à dire de ces Courtiſans uniquement occupez à s'avancer par la flatterie, ou par une lache complaiſance aux inclinations les plus corrompuës du Prince, ou de ſon Miniſtre? Ces Meſſieurs peuvent bien avoir de la bravoure, de l'experience, & de l'habileté dans l'Art militaire, ou de ces fauſſes vertus ſans leſquelles on n'oſeroit ſe montrer dans le monde. Mais une probité

bité ſolide, il eſt preſqu'inutile de la chercher dans ceux qui environnent un Prince trop abſolu. Pour un Courtiſan qui ſe picque de droiture & d'integrité, on trouve cent ſcélerats. Tite Live nous propoſe une foule d'exemples de vertu rares & éclatans. En voici la raiſon. Ce qui nous reſte de ſes ouvrages contient l'Hiſtoire des premiers ſiécles de la Republique de Rome, avant ſa corruption. Tacite au contraire qui écrit l'Hiſtoire d'onze Empereurs, dont il n'y en a que trois ou quatre qui n'aient pas été d'exécrables tirans, combien nous repreſente-t'il de veritables gens de bien? Thraſeas Pætus, Helvidius Priſcus, Julius Agricola & quelques autres en fort petit nombre.

Je me trouve dans le même cas. Le Duc de Rohan, du Pleſſis-Mornai, l'Avocat Genéral Servin, & fort peu de gens qui leur reſſemblent, me fourniſſent des occaſions de louër la vertu & de la rendre aimable. Je ne m'épargne pas alors. A ces vices près, dont la corruption du monde tache de cacher l'horreur ſous le nom moins choquant de *galanterie*, le Maréchal de Baſſompierre, par exemple,

 n'avoit

n'avoit pas des vices énormes & crians. Je blame ſes deſordres: mais je lui pardonne beaucoup en conſidération de ſes bonnes qualitez. C'eſt une régle d'équité que je me ſuis preſcrite. Si je me déchaîne, pour ainſi dire, c'eſt contre la ſceleratesse qui léve le maſque, ou qui ſe cache certainement ſous un faux extérieur de religion & de modeſtie. On m'a voulu reprocher que j'affectois trop d'ériger du Pleſſis-Mornai en Héros. J'ai cru pouvoir imiter Tacite. Chagrin en quelque maniere de trouver ſi peu de vertu à louer, il ſe donne carriére quand il parle de ceux dont la probité lui paroit digne d'être tranſmiſe à la poſterité. Parmi les vieux Conſeillers d'Etat d'Henri IV. dont Louis ſon fils ſe ſervoit, j'en ai trouvé un parfaitement homme de bien, fort mal écouté, & encore plus mal recompenſé de ſes longs & fideles ſervices. Je me ſuis fait un plaiſir, je le confeſſe, de montrer du Pleſſis-Mornai par ſes beaux endroits. Villeroi & Jeannin avoient leur mérite de Cour. Ils furent habiles Miniſtres d'Etat: mais ſont-ce des modeles de probité, de deſintereſſement & de religion à propoſer?

ser? De tous les Generaux d'armée qui paroissent dans mon Histoire, y en a-t'il un qui ait les vertus chrétiennes, civiles, & militaires en un degré aussi eminent que le Duc de Rohan? J'ai donc eu raison de le louër autant que j'ai dû le faire sans dissimuler ses defauts. Enfin entre tous les Magistrats qui ont vécu avant ou depuis l'Avocat General Servin, on en trouve peu d'un merite égal. Je lui rens justice avec plaisir, quoi qu'il soit mort dans la communion de l'Eglise de Rome, dont il connoissoit bien la corruption.

Le Roi Louïs XIII. Henri Prince de Condé, les Connétables de Luines & de Lesdiguieres, le Chancelier de Silleri, le Cardinal de Richelieu, son P. Joseph, & plusieurs autres étoient morts long-temps avant que je vinsse au monde. Je n'ai aucune raison de chérir ou de haïr leur mémoire; & je puis dire des enfans, ou des parens de ceux que je viens de nommer, ce que Tacite dit de quelques Empereurs, dont il écrivoit le regne. Ils me sont également inconnus des deux côtez: je n'ai reçû ni bienfait ni injustice de leur part. Je le protes-

re devant Dieu, je n'ai aucun ſujet de me louër, ni de me plaindre de la famille des perſonnes dont je parle avantageuſement, ou que je blame dans cette Hiſtoire. On y cherche ſimplement à dire la verité, à rendre le vice odieux, à inſpirer de l'amour & de la venération pour la véritable vertu. Comme on ne fait pas profeſſion d'eſtimer aveuglément les décendans de ceux, dont il eſt parlé avantageuſement dans cet ouvrage, auſſi peut-on reverer les bonnes qualitez de ceux dont les peres s'y trouvent maltraitez. Je parle avec éloge d'Armand Prince de Conti, quoique le Prince de Condé ſon pere ne ſoit pas certainement un de mes Héros. Et quand le Duc d'Anguien frere aîné du Prince de Conti entrera dans le monde, on louëra ſes belles qualitez, ſans diſſimuler ſes defauts.

Mais pourquoi, dit-on, cette eſpéce d'acharnement contre des Têtes couronnées ? Vous ne leur pardonnez pas la moindre choſe. Une lettre, une parole qui paroit indigne d'une perſonne de leur naiſſance, vous la relevez auſſi fortement que ſi c'étoit un crime. *Les Princes doi-*

vent

vent savoir, dit judicieusement un * Historien moderne, *que leur rang les expose tellement à la vuë du monde, que tout ce qu'ils font de bon, ou de mauvais, est toujours connu d'un fort grand nombre de personnes. Un Historien est en droit de transmettre à la postérité les actions d'un Prince, telles qu'ils les trouve. Le seul moien que le plus puissant Monarque ait de prévenir le blame des siecles à venir, c'est de bien faire. Il peut imposer silence à ses sujets, pendant qu'il est en état de se faire craindre. Mais il ne viendra jamais à bout d'arrêter la plume des étrangers, ni des Ecrivains desinteressez qui vivront après lui.* Si dans un Prince, je reléve certaines actions qui se commettent tous les jours impunément, & sans qu'on s'y arrête, ce n'est ni par malignité, ni par chagrin, ni par envie de divertir par un trait de satire. L'Histoire est un livre de Morale, où les Princes & les particuliers doivent trouver des instructions. N'est-il pas bon d'insinuer aux personnes du premier rang, que le monde étant curieux de connoitre ce qu'elles font, ce qu'el-

* *Puffendorf Præfat. Commentar. de Rebus Suecicis.*

qu'elles disent, ce qu'elles écrivent de plus secret, un Prince doit être sur ses gardes infiniment plus qu'un particulier? On sait tôt ou tard ce que le Prince fait dans son domestique. Un Auteur sera souvent plus exact à recueillir la vie particuliére d'un Roi, ou d'un Seigneur, que ses actions publiques. Et ce n'est pas sans raison. Les Grans tâchent presque toûjours de se contrefaire, quand ils se montrent au dehors. Ils ne sont au naturel que dans une chambre, dans un cabinet avec leurs confidens, ou leurs favoris.

Bien loin de donner des louanges à un Roi qui les aime jusqu'à l'excés, je le blâme très-fort. Cela est certain. Je fais sur son sujet la même protestation, que je n'ai aucun chagrin particulier contre lui. Si j'ai senti quelquesfois certain mouvement de passion, ç'a été tout au plus d'un raisonnable & honnête dépit, en voiant un assez grand nombre de gens d'esprit & de merite, s'épuiser à chercher de nouvelles maniéres de flatter un Roi qui fait tant de mal à ses sujets & à toute l'Europe. Que quelques uns de Messieurs de l'Académie Françoise, qui n'ont pas

d'autre relief dans le monde que celui de bel eſprit, louënt à tort & à travers le Prince dont ils attendent des bienfaits, on ſe contentera de les *abandonner au mépris du public*. Mais n'eſt-ce pas la choſe du monde la plus indigne, que de graves Magiſtrats & des Evêques flattent ſi hautement & contre les lumiéres de leur conſcience, un Prince dont ils condamnent dans le fonds de leur cœur, l'ambition, le luxe, la dureté, les entrepriſes violentes, la cruauté, les adultéres ſcandaleux, & les injuſtices criantes? Que M. l'Evêque de Senlis ſe faſſe de l'Académie Françoiſe, on le lui pardonnera; quoi que ce ſoit une choſe fort au deſſous d'un Prelat de ſe mettre d'une Compagnie, dont toute l'occupation ſe termine à des obſervations ſur la Grammaire, ſur la juſteſſe d'une expreſſion, ſur le tour & l'harmonie d'une période, ſur la cadence d'un vers, & ſur la fineſſe d'une penſée. A Dieu ne plaiſe qu'on ait la même indulgence pour le diſcours que M. de Senlis prononça le jour de ſa reception dans l'Academie Françoiſe. On ne peut lire les flatteries outrées qu'il contient, ſans indi-

gnation & ſans ſe récrier: Eſt-ce par les nihumanitez commiſes depuis peu dans le bas Languedoc? Eſt-ce par les infractions des traitez les plus ſolennels & les plus long-temps concertez? Eſt-ce par l'effuſion de ſang que l'infidelité la plus étrange cauſe actuellement dans toute l'Europe, que Louïs XIV. mérite que ſes Evêques diſent tout publiquement, que depuis le commencement de ſon regne, il eſt toûjours également grand & incomparable? Je m'abſtiens de rappeller ici pluſieurs choſes qui feroient ſans doute rougir les Evêques & les Magiſtrats adulateurs de France, ſi des gens ſi lachement proſtituez pouvoient conſerver encore quelque ſentiment de pudeur. On me blâme de parler avec tant de liberté; on me repreſente que je m'expoſe d'une étrange maniére. Je le ſai bien. Mais ne faut-il pas du moins pour l'honneur de la nation Françoiſe, qu'il ſe trouve quelqu'un qui ait le courage de dire la verité, & d'avertir la poſterité que tant de panegiriques ingenieux, tant d'inſcriptions magnifiques, tant de vers pompeux qu'elle trouvera ſoigneuſement recueillis, ne contiennent

que des menſonges groſſiers, ou des flateries fades & impertinentes? J'ai ſi peu d'animoſité contre le Roi de France, que s'il plaiſoit à Dieu qui tient le cœur des Rois dans ſa main, de changer celui de Louïs XIV. & de le rendre un bon Prince, comme je l'en prie avec toute l'ardeur poſſible, je louerois auſſi ſouvent, & avec autant de plaiſir ce qu'il feroit de bien, que j'ai blâmé le mal, que je remarque avec beaucoup d'autres, dans ſa conduite. Plût à Dieu que je puſſe dire ſincérement, que l'abolition des duels n'eſt ni la meilleure, ni peut-être la ſeule bonne choſe qu'il ait faite en ſoixante & une années de regne.

Rien ne vous oblige, m'a-t'on objecté, de parler de lui dans l'Hiſtoire de ſon pere. Il n'avoit pas encore cinq ans acomplis lors qu'il parvint à la Couronne. Mais n'ai-je pas averti dez le commencement de cet ouvrage, que mon but principal, c'eſt de raconter comment la France a perdu depuis la mort d'Henri IV. le peu qui lui reſtoit de liberté? En rapportant les diverſes demarches faites ſous le regne de Louïs XIII. pour parvenir à un

pouvoir purement arbitraire & tirannique, il eſt naturel de reflechir ſur la maniére dont Louïs XIV. profitant des ouvertures que le Cardinal de Richelieu lui a données, eſt allé beaucoup plus loin avec le ſecours de Mazarin, & de quelques autres miſerables Miniſtres d'Etat, qui ont ſacrifié le bien de la patrie à leur ambition, & à l'envie de plaire à leur maître. On pouvoit, je l'avouë, laiſſer au lecteur le ſoin de faire lui même ſes reflexions ſur ce qu'on lui expoſe, & de le comparer avec ce qui ſe paſſe ſous le regne preſent. Mais tous les hommes n'ont pas autant de vivacité, de penetration, & de diſcernement les uns que les autres. Doit-on laiſſer tant de choſes à deviner, quand il eſt queſtion d'inculquer une maxime auſſi importante, que celle de la neceſſité d'une attention continuelle ſur les divers artifices qu'une Cour ambitieuſe emploie pour parvenir au pouvoir arbitraire? En cette occaſion, il faut, à mon avis, faire toucher les choſes au doigt. Si les François ne ſont ni en état, ni d'humeur de profiter de ce qu'on dit des maniéres de ceux qui ſe rendent les miniſtres de la

tirannie ; il poura du moins ſervir aux nations encore jalouſes de leur liberté. Je ne ſai pourquoi on s'opiniatre ſi fort en France à exalter Louïs XIV. & à crier ſans ceſſe que c'eſt le plus grand Prince qu'on ait jamais vû. Outre que cela paroit impertinent & ridicule dans les païs étrangers, où, quoique diſent les gens de l'Academie Françoiſe, on parle de lui tout autrement qu'à Verſailles ; ces Meſſieurs font plus de tort que de bien à la réputation de leur prétendu Héros. Certains eſprits qui ne ſont pas toûjours à mepriſer, ſe révoltent. L'encens donné mal à propos & avec trop d'abondance, fait mal au cœur. L'envie prend de prouver que ce qu'on veut faire paſſer pour grand, eſt médiocre, & peut-être blamable. On met Louïs XIV. au deſſus de tous ſes predeceſſeurs. Son pere autrefois preſqu'autant flatté que lui, eſt maintenant oublié ; trop heureux d'être mis au nombre de ces Princes, qui n'ont pas de grans vices, mais à qui les vertus neceſſaires manquent. Cependant à juger ſainement des choſes, & j'ai cru devoir le remarquer quand l'occaſion s'en eſt preſen-

ſentée, Louïs XIII. eſt beaucoup plus eſtimable que ſon fils. Je ne prétens pas lui donner une louange fort extraordinaire en diſant cela de lui. Ajoutons encore qu'on a vû ſous ſon regne des choſes autant & plus éclatantes que ſous celui-ci. Si le pere n'a pas rendu ſes ſujets heureux, du moins il ne leur a pas fait autant de mal que ſon ſucceſſeur.

Il ne me reſte plus que deux mots à dire pour ma juſtification ſur une des raiſons que les Journaliſtes de Trévoux croient avoir de me charger des injures les plus atroces. Les gens de leur Compagnie habiles adulateurs des Princes, dont ils briguent la faveur & les bienfaits, ſavent profiter du foible du Roi de France. Ils le flattent de leur mieux dans toutes les occaſions. Après cela, je ne dois pas être ſurpris du mal qu'on dit de moi dans le Journal de Trevoux. Je n'ai qu'une choſe à répondre aux Auteurs. Laiſſons au jugement du public équitable & de la poſtérité desintereſſée, qui des deux mérite d'être *abandonné au mépris & à l'exécration du genre humain*, ou le lache flatteur d'un Roi, dont toute la Chretienté ſe plaint

ge-

generalement, tels que ſont les Jéſuites du Journal de Trévoux en pluſieurs endroits de leurs extraits, ou d'un Auteur qui a parlé ſincérement & contre la baſſeſſe des adulateurs, & contre la vanité de celui qui aime la flatterie juſques à un excés inouï & prodigieux. Une autre raiſon du chagrin de ces Meſſieurs, c'eſt apparemment que leur Société ſe trouve maltraitée dans mon ouvrage. Doit-on s'en prendre à moi? Toutes les affaires des Jéſuites dont je parle, ſe rencontroient naturellement en mon chemin. Elles ne leur font pas honneur. Eſt-ce ma faute? Je ne devois ni les ſupprimer, ni affoiblir la vérité. Il y a quelques railleries mêlées: mais auſſi & la doctrine des bons Peres, & la maniére dont ils s'y prénent pour la défendre, ou pour éviter la juſte cenſure qu'elle mérite, ſont étrangement ridicules. Pour ce qui eſt des particuliers de la Société qui peuvent être notez dans cette Hiſtoire, on ne croit pas leur avoir fait injuſtice. Il eſt vrai qu'un Auteur moderne s'eſt aviſé d'ériger le P. Coton en ſaint. Le feu Marquis de Beringhen qui avoit connu le perſonnage à la Cour, perdit ſon ſe-

rieux

rieux ordinaire & se mit à rire, quand on lui parla de la vie du Confesseur d'Henri IV. & de Louïs XIII. qui paroissoit depuis peu. *Le Pere Coton*, dit le Marquis, *étoit un habile & delié Courtisan: mais il n'a jamais passé pour un grand saint*. C'est le caractére que je lui donne. Pour ce qui est du P. Arnoux, tout ce qu'on nous dit de lui, montre qu'il fut à la Cour un franc *Tartuffe*; je n'ai pas dû parler autrement de lui. On ne dit ni bien ni mal de Seguerand & de Suffren, par ce que les mémoires du temps ne les louent, ni les blâment. J'avouerai même ici que j'ai remarqué une chose qui me fait estimer le P. Suffren. Il fut d'abord Confesseur de Marie de Médicis; Louïs XIII. le prit aussi pour être le directeur de sa conscience. Soit que Suffren eût de l'attachement à la Reine Mere qu'il confessoit depuis long-temps; soit qu'il ne voulût pas servir Richelieu dans ses passions injustes & violentes, il aima mieux n'être plus Confesseur du Roi, & suivre Marie de Médicis dans son éxil, que de la tourmenter autant que le Cardinal le souhaitoit. On rendra justice dans son temps au courage

& à

& à la droiture du P. Caussin, & si l'occasion se presente de parler du P. Sirmond, ce sera en louant sa candeur & son rare merite. Quoique je n'approuve pas cet esprit d'interêt, de domination & de vanité generalement répandu dans la Société, je croi qu'il y a plusieurs personnes estimables par leurs belles connoissances, & par leurs bonnes qualitez. Quand elle sera veritablement tout *pour la plus grande gloire de Dieu*, on en fera mention avec éloge.

SOMMAIRE
des V. Livres
CONTENUS DANS LE VI. VOLUME.

SOMMAIRE du LIVRE XXVI.

Projets du Cardinal de Richelieu depuis la prise de la Rochelle. Negociation de Bautru en Espagne & de la Saludie en Italie sur l'affaire de Mantouë. Charnassé est envoié en diverses Cours d'Allemagne & en Suede. Diversité d'avis dans le Conseil du Roi sur l'expedition d'Italie. Louïs prend la resolution d'aler lui même en Italie. Il tient son lit de Justice au Parlement de Paris. Basse & indigne adulation de Marillac Garde des seaux. Le Roi va en Piemont. Mort du Grand-Prieur de France. Assemblée du Parlement d'Angleterre. Le Roi demande au Parlement la continuation de la douane. La Chambre des Communes se declare plus que jamais contre l'Arminianisme. Rupture entre le Roi d'Angleterre & la Chambre des Communes. Le Roi d'Angleterre casse son Parlement. Jugement rendu contre plusieurs membres de la Chambre des Communes. Le Duc de Rohan & les Reformez de France implorent en vain le secours du Roi d'Angleterre. Mesures prises par le Duc de Rohan pour soutenir le parti Reformé. Lettre du Duc de Rohan au Roi d'Angleterre. Traité du Duc de Rohan avec le Roi d'Espagne. Le Roi de France arive aux passages des Alpes. Le pas de Suze est forcé. Le Duc de Savoie s'accommode avec le Roi, & le siege de Cazal est levé. Le Duc de Savoie, le Prince & la Princesse de Piemont, & divers Ambassadeurs des Princes d'Italie viennent saluer le Roi à Suze. Ligue entre la France, la Republique de Venise & le Duc de Mantouë. Conclusion de la paix entre la France & l'Angleterre. Le Roi de France retourne dans ses Etats. Nouvelles intrigues à l'occasion de la passion feinte du Duc d'Orleans pour la Princesse de Mantouë. Credulité de Marie de Medicis, du Cardinal de Richelieu & de quelques autres à l'Astrologie Judiciaire. Negociation de Charnassé à Munich. Paix concluë à Lubec entre l'Empereur & le Roi de Dannemark. Edit de l'Empereur pour la restitution des biens Ecclesiastiques occupez par les Protestans depuis la paix de Passau. Tréve entre

entre la Suéde & la Pologne. Siege & prise de Bosleduc par Frederic Henri Prince d'Orange. Le Roi de France va faire la guerre à ses sujets Reformez en Languedoc. Siege & prise de Privas. Marillac est fait Maréchal de France. Extremitez du Duc de Rohan. Paix acordée aux Reformez de France. Le Roi retourne à Paris.

SOMMAIRE du XXVII. Livre.

Retraite du Duc d'Orleans en Loraine. Suppression des Etats de Languedoc. Montauban accepte la paix. Le Duc d'Epernon rend avec une extrême repugnance visite au Cardinal de Richelieu à Montauban. Efforts inutiles du Cardinal de Richelieu pour gagner le Duc d'Epernon. Brouillerie du Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere. Les troupes de l'Empereur se saisissent du païs des Grisons, afin de passer en Italie. Le Roi de France envoie Sabran à l'Empereur. Inutilité des remonstrances de Sabran à l'Empereur. Propositions inutiles d'acommodement sur l'affaire de Mantouë. Le Roi presse le Duc de Savoie de se declarer. Intrigues des Ministres de France & d'Espagne chez les Suisses. Le Roi d'Espagne envoie Spinola en Italie. Les Imperiaux assiegent Mantouë. Spinola entre dans le Monferrat. Le Roi de France se prepare à secourir puissamment le Duc de Mantouë. Acommodement du Duc d'Orleans avec le Roi. Le Cardinal de Richelieu est fait Generalissime de l'armée du Roi en Italie. Reflexions sur l'etat de l'Europe. Le Cardinal de Richelieu refuse une entrevuë sur les confins de la France & de la Savoie proposée par le Prince de Piémont. Nouvelle aigreur entre le Duc de Savoie & le Cardinal de Richelieu. Mazarin vient trouver le Cardinal de Richelieu à Lion. Diverses propositions de paix faites inutilement. Ambassade du Maréchal d'Etrées à Venise. Arivée du Maréchal de Bassompierre en Suisse. Proposition de Bassompierre à la Diéte de Soleurre. Abscheid *ou Resolution de la Diéte de Soleurre. Diverses entrevuës du Prince de Piemont & du Cardinal de Richelieu. Rupture ouverte de la Savoie. Prise de Pignerol.*

SOMMAIRE du XXVIII. Livre.

Départ du Roi pour l'Italie. Il voit le Duc d'Orleans à Troies en Champagne. Le Roi arive à Grenoble, & le Cardinal

dinal de Richelieu s'y rend. Negociation de Mazarin à la Cour de France. Lettre du Roi au Duc d'Orleans sur les affaires d'Italie. Conquête de la Savoie. Le Pape ordonne que les Cardinaux seront desormais traitez d'Eminence, & qu'ils prendront le titre d'Eminentissime. Louïs s'avance jusqu'à S. Jean de Maurienne, y tombe malade, & revient à Lion. Le Roi engage le Duc de Montmorenci à prendre le commandement de l'armée de Piémont. Valeur extraordinaire de Montmorenci dans un combat donné près de Veillane en Piémont. Mort de Charles Emmanuël Duc de Savoie. Victor Amedée son fils lui succéde. Mauvais état des affaires du Duc & de la ville de Mantouë. Défaite de l'armée Venitienne par les Imperiaux. Prise & sac de Mantouë. Siege de Cazal par le Marquis Spinola. Toiras défend bravement Cazal. Combat de Carignan. Caballes à la Cour de France contre le Cardinal de Richelieu. Suspension d'armes en Italie menagée par Mazarin. Mort du Marquis Ambroise Spinola. Etat des affaires en Angleterre. Leon Brulart & le P. Joseph sont envoiez en Allemagne. Ouverture de la Diéte de Ratisbone. Le Duc de Baviere fait ôter à Valstein le commandement general des troupes de l'Empereur. L'Empereur défend de donner la charge de Valstein au Duc de Baviere. Le Roi d'Angleterre intercede à la Diéte de Ratisbone en faveur du Palatin son beau-frere. Negociation de Leon Brulart & du P. Joseph à Ratisbone touchant l'affaire de Mantouë. Caractere de Gustave Roi de Suéde. Ce Prince prend la resolution de passer en Allemagne. Il s'asseure de la Pomeranie. Manifestes du Roi de Suede & du Duc de Pomeranie. Progrés du Roi de Suede dans la basse Saxe.

SOMMAIRE du XXIX. Livre.

LE Roi de France tombe dangereusement malade à Lion. Diverses intrigues durant la maladie du Roi. La santé du Roi se retablit, & il retourne à Paris. Negociations sur les affaires d'Italie. L'armée de France commandée par trois Maréchaux de France marche au secours de Cazal. Mazarin arrête les armées de France & d'Espagne prêtes à se battre. Traité conclu à la tête des armées de France & d'Espagne. Mazarin sauve l'armée de France

sur

ſur laquelle les Eſpagnols irritez de quelques infractions du traitté venoient fondre à l'improviſte. Nouvel accord entre les Generaux de France & d'Eſpagne menagé par Mazarin. Marie de Médicis éclate contre le Cardinal de Richelieu. Le Cardinal de Richelieu ſe croit diſgracié. Il va trouver le Roi à Verſailles, & deconcerte les projets de la Reine Mere. Le Roi ôte les ſeaux à Marillac, & les donne à Chateauneuf. Le Jai eſt fait premier Preſident du Parlement de Paris, & Servient Secretaire d'Etat. Le Maréchal de Marillac eſt arrêté priſonnier en Italie. Extrait de ce que Puyſegur dit de la maniere dont le Maréchal de Marillac reçut ſa diſgrace. Pontis raconte la même choſe tout autrement. Lettre du Maréchal de Marillac au Cardinal de Richelieu. Chagrins donnez à la Reine Anne d'Autriche. Les favoris du Duc d'Orleans gagnez par le Cardinal de Richelieu perſuadent à leur maître d'abandonner la Reine Mere. Le Prince de Condé & la Comteſſe Douairiere de Soiſſons briguent à l'envi l'amitié du Cardinal de Richelieu. Le Roi rend la liberté au Duc de Vendome, & fait des Maréchaux de France. Le Cardinal Bagni tache inutilement de faire la paix de Richelieu avec la Reine Mere. Nouvelle tentative du Jeſuite Suffren pour reconcilier le Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere. Richelieu veut obliger la Reine Mere à reprendre chez elle les parens du Cardinal. Ligue concluë entre la France & la Suéde. Aſſemblée des Proteſtans d'Allemagne convoquée à Leipſick par l'Electeur de Saxe. Progrez du Roi de Suéde dans la baſſe Saxe. Les confidens du Duc d'Orleans le font changer de ſentiment, & lui perſuadent de ſe declarer pour la Reine ſa mere. Le Duc d'Orleans ſort de la Cour, & ſe retire dans ſon apanage. On parle fort diverſement dans le monde de la retraite du Duc d'Orleans & de ſa viſite au Cardinal de Richelieu. La Reine Mere ſuit imprudemment le Roi à Compiegne. Artifices du Cardinal de Richelieu pour faire conſentir le Roi à l'éloignement de ſa mere. Conſeil tenu à Compiegne ſur l'éloignement de la Reine Mere. Le Roi retourne à Paris, & laiſſe ſa mere à Compiegne ſous la garde du Maréchal d'Etrées. Lettre du Roi écrite à ſon départ de Compiegne aux Parlemens & aux Gouverneurs de Provinces. Le Maréchal de Baſſompierre eſt mis

à la

à la Bastille. Le Roi presse vivement Marie de Médicis de sortir de Compiegne.

SOMMAIRE du XXX. Livre.

Nouveaux mouvemens du Duc d'Orleans. Le Roi envoie le Cardinal de la Valette au Duc d'Orleans. Le Roi marche à Orleans. Le Duc d'Orleans se retire en Bourgogne, & le Roi marche après lui. Retraite du Duc d'Orleans dans la Franche Comté. La declaration du Roi contre ceux qui ont suivi le Duc d'Orleans, trouve de la contradiction au Parlement de Paris. Requête presentée au Parlement de la part du Duc d'Orleans contre le Cardinal de Richelieu. Le Roi mande le Parlement de Paris au Louvre, & déchire en presence des Magistrats un arrêt qu'ils avoient rendu. Divers écrits publiez de part & d'autre durant les brouilleries de la famille Roiale. Maximes detestables & flatteries ridicules & impies de Balzac. La Cour des Aides de Paris est interdite. Le Duc d'Orleans se retire en Loraine. Lettre du Duc d'Orleans addressée au Parlement de Paris, pour être presentée au Roi. Le Duc d'Orleans sort de France & se retire en Italie. Diverses instances de sortir de Compiegne faites de la part du Roi, à Marie de Medicis. La Reine Mere pense à se retirer dans Païs-bas Espagnols. Requête de Marie de Medicis au Parlemeut de Paris. La Reine Mere se retire dans les Païs-bas Espagnols. Reflexions sur les acccusations les plus importantes contre le Cardinal de Richelieu. L'Archiduchesse va recevoir la Reine Mere à Mons en Hainaut. Le Roi va faire verifier au Parlement de Paris une declaration contre ceux qui ont suivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans. Negociation de Mazarin à la Cour de Savoie en faveur de la France. Traité de Quierasque en Piemont. Artifices de la Cour de France pour conserver Pignerol.

HI-



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.
LIVRE XXVI.



Près la prise de la Rochelle Louïs, ou plûtôt son premier Ministre, s'appliqua tout de bon aux moiens d'abaisser la puissance de la Maison d'Autriche. Le projet paroissoit dangereux & mêmes impossible au Cardinal de Berulle, à Marillac Garde des seaux, & à quelques autres gens du Conseil secret de Marie de Médicis. L'Allemagne presqu'entiérement subjuguée devoit, à leur avis, fournir à Ferdinand une multitude infinie de soldats, & Philippe maître des thresors du nouveau monde, avoit de quoi païer des ar-

1629. Projets du Cardinal de Richelieu depuis la la prise de la Rochelle.

1629. mées auſſi nombreuſes que celles des anciens Rois de Perſe. Un zele mal entendu de Religion en impoſoit encore à ces bigots. *L'Empereur*, diſoient-ils, *ne penſe qu'à réduire les Proteſtans, & à retirer de leurs mains les Evêchez, les Monaſtéres, & les autres biens Eccleſiaſtiques dont ils ſe ſont injuſtement emparez. Pourquoi s'oppoſer à une ſi noble, ſi Chrétienne entrepriſe? Ne vaut-il pas mieux que le Roi l'appuie, & qu'il achéve d'extirper l'heréſie en France, pendant que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne travailleront à l'abattre en Allemagne & dans les Païs-Bas? Pour exécuter ſes deſſeins chimeriques & directement oppoſez au bien de l'Egliſe, Richelieu parle de paix avec l'Angleterre, & de ligues avec toutes les puiſſances herétiques. Choſe capable de flétrir à jamais la gloire de ſa Majeſté. En continuant la guerre contre le Roi de la Grande-Bretagne, déja fort affoibli & brouillé avec ſes ſujets, n'avons-nous pas ſujet d'eſperer qu'il ſera enfin reduit à rappeller les domeſtiques de la Reine ſon épouſe, indignement chaſſez contre la bonne foi d'un traité ſolennel, & à ceſſer les perſécutions renouvellées contre les Catholiques Anglois? Que ſavons-nous ſi Dieu ne veut point rétablir la veritable Religion en Angleterre, pendant que l'heréſie ſe détruira en France, en Allemagne & ailleurs?* Bérulle homme d'Etat à revelations, ſe repaiſſoit de ſa politique dévote, il la debitoit au Conſeil de la Reine Mere, & l'appuioit des faux raiſonnemens que ſa Theologie Myſtique & ſon imagination naturellement vive & féconde, lui ſuggeroient en abondance. Le Garde des ſeaux l'écoutoit comme un Prophéte inſpiré du Ciel. Berulle lui parloit ſelon

ſon

ſon cœur. Marillac ne prétendoit à rien moins qu'à s'elever ſur les débris de la fortune de Richelieu, & à ſe rendre maître des affaires. Certaines Religieuſes Carmélites du fauxbourg S. Jacques, grandes viſionnaires que Berulle leur Directeur, le Garde des ſeaux, & la Reine Mere même conſultoient comme des Oracles, trouvoient le plan admirable. Dieu leur avoit revelé dans leurs oraiſons, & dans leurs extaſes, que telle étoit ſa volonté. Ces inſinuations entroient avec d'autant plus de facilité dans l'eſprit de Marie de Medicis toujours étroitement liée avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, qu'elles juſtifioient ſa reſolution priſe de renverſer la fortune de Richelieu, ouvrage de ſes propres mains, qu'elle ne put achever qu'en ſe donnant des mouvemens extraordinaires, & en eſſuiant des traverſes & des contradictions de toutes parts. 1629.

Maître abſolu de l'eſprit du Roi ſon maître, ſûr de ſe ſoûtenir deſormais indépendamment de celle qui l'a mis en place, & infiniment plus habile & plus éclairé que le pretendu Miniſtére de Marie de Médicis, le Cardinal mépriſe les efforts de ſes nouveaux ennemis, & ſe prépare à l'exécution de ſon projet. Une ſeule choſe l'embaraſſe, les mouvemens du Duc de Rohan en Languedoc & dans les Provinces voiſines. Bien loin que la priſe de la Rochelle déconcertât ce Héros ſuperieur à toutes les diſgraces, il prenoit ſes meſures, afin de ſoutenir tout l'effort des armes du Roi, en cas qu'un prompt acommodement de l'affaire de Mantouë, permît à Louis d'emploier ſes principales forces contre les villes Réformées, dont les habitans animez par le Duc de Rohan, n'abandonnoient

1629. pas encore la défense de leur Religion & de leur liberté. Jamais Ministre d'Etat ne conçut de plus beaux, ni de plus vastes desseins que Richelieu: Et jamais homme ne fut peut-être, ou plus heureux, ou plus habile à les exécuter. Ce qui effraioit Berulle & Marillac, n'étoit pas capable de l'arrêter. Il savoit trop bien que la puissance de l'Empereur en Allemagne, n'étoit point encore tellement affermie, qu'on ne pût l'ébranler, dez que Gustave Adolphe Roi de Suede entreprendroit de secourir les Princes de sa Religion dans l'Empire, & que les démarches de Ferdinand donnoient même de grans ombrages à Maximilien Duc de Baviére Chef de la Ligue Catholique. C'est pourquoi Richelieu projettoit d'exciter Gustave, & d'augmenter les soupçons & la jalousie de Maximilien, qui nonobstant son attachement à la Maison d'Autriche, ménageoit avec soin la Cour de France. De l'or & de l'argent qui s'apporte des Indes Occidentales en Espagne, le Cardinal n'ignoroit pas que le Roi en tiroit à peine cinq cens mille écus. Le Conseil de Madrid se trouva même étrangement déconcerté vers la fin de l'année derniére. Hein Amiral des Provinces-Unies avoit pris, ou coulé à fonds les gallions d'Espagne dans le Méxique, & leur charge étoit estimée douze ou quinze millions. De plus les affaires de Philippe étoient dans un si grand desordre, comme je l'ai déja dit, qu'il ne se trouvoit pas en état de fournir beaucoup d'argent à Ferdinand. Depuis un fort long-temps, le nouveau monde n'enrichit plus les Rois Catholiques. Leurs Ministres & leurs Officiers les pillent d'une étrange maniére. Tout est si

mal

mal reglé, que les Espagnols par les mains desquels passent les thresors des Indes Occidentales, demeurent pauvres, pendant que les autres nations de l'Europe, tirent de l'Espagne de quoi contenter leur luxe, ou leur avarice. 1629.

Richelieu éxactement informé de la situation des affaires de tous les Souverains de la Chretienté, persuade à Louïs de secourir incessamment le Duc de Mantouë, d'obliger l'inquiet Charles Emmanuël à se désister de son entreprise sur le Monferrat, & d'achever la ruïne du parti Reformé, en faisant marcher au retour d'Italie toutes ses forces vers le Languedoc contre le Duc de Rohan, dont les négociations à Madrid donnoient de l'inquiétude au Cardinal. Cependant, on depéche diverses personnes en Espagne, en Italie, & en Allemagne, pour sonder la disposition de plusieurs Souverains, & pour tenter même si l'affaire de Mantouë ne poura point encore s'acommoder par la voie de la négociation. Richelieu avoit envie que le Roi abbatît entiérement le parti Reformé, avant que de former aucune entreprise au dehors. J'applaudirois volontiers à ces desseins dignes du génie supérieur & penetrant de celui qui les conçut, & qui les conduisit avec une vigueur & avec une prudence extraordinaire, si les injustices & les violences faites aux Reformez n'en ternissoient l'éclat, au jugement de toutes les personnes équitables. On l'a déja remarqué plus d'une fois. Louïs pouvoit devenir redoutable au dehors, abaisser l'orgueil & la puissance d'une Maison rivale de la sienne, & acquerir autant de réputation & de gloire qu'aucun de ses plus renommez predécesseurs, sans opprimer ses sujets, & sans

1629. violer des loix ſacrées & irrévocables. Mais quoi ? Si Richelieu vouloit avec beaucoup de juſtice & de raiſon humilier les anciens ennemis de la France, l'établiſſement du pouvoir arbitraire lui tenoit encore plus au cœur, afin de regner abſolument ſous le nom de ſon foible maître. Tel fut le premier projet du Cardinal en entrant dans le Miniſtére. Il le pourſuivra toûjours avec une opiniâtreté inſurmontable. L'ingratitude, la calomnie, la violence, les crimes les plus noirs, ne lui couteront pas plus que les années precédentes, quand il ſera queſtion de maintenir ſa fortune, & de perdre ſans aucune exception tous ceux qui s'oppoſeront à ſa cruelle ambition.

Négociations de Bautru en Eſpagne & de la Saludie en Italie ſur l'affaire de Mantouë. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 504. 505. 506. 516. 517. &c. 540. 541. &c. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII.* 1628.

Bautru déja emploié dans quelques négociations, fut celui que Louïs depécha en Eſpagne, pour y porter à Philippe la nouvelle de la réduction de la Rochelle. On le chargea d'une inſtruction qui lui ordonnoit de ſonder les ſentimens du Comte Duc d'Olivarez ſur l'affaire de Mantouë, & de lui propoſer quelques voies d'acommodement. Richelieu ne ſe fioit point trop à Du Fargis Ambaſſadeur ordinaire de France à Madrid. Entiérement devoué à Marie de Médicis, il ſuivoit les mémoires que la Comteſſe ſon épouſe lui envoioit de la part de la Reine Mere & des gens de ſon Conſeil ſecret, plûtôt que les inſtructions dreſſées par le Secretaire d'État ſelon les ordres du Cardinal de Richelieu. La complaiſance que Du Fargis eut toûjours pour Marie de Médicis, lui fit faire de fauſſes démarches à la Cour de Madrid. Il acceptoit preſqu'aveuglément tout ce que le Comte Duc lui propoſoit ; & Louïs deſavouä plus

d'une

d'une fois ce que ſon Ambaſſadeur acordoit à Madrid. Je ne rapporterai point ici l'inſtruction ni les conférences de Bautru avec le Favori de Philippe. Cela ſeroit inutile. Richelieu ſouhaitoit à la verité que l'affaire de Mantouë ſe pût terminer à l'amiable, afin d'épargner la peine & la dépenſe d'une expédition en Italie; quoique d'ailleurs il fût bien aiſe d'avoir une occaſion de mortifier le Duc de Savoie & de ſe vanger du chagrin que ce Prince lui avoit donné. Mais le Cardinal propoſoit à la Cour de Madrid des choſes qu'elle n'avoit pas envie d'accepter, & le Comte Duc en demandoit d'autres que Richelieu étoit fort éloigné d'acorder. Toute la négociation de Bautru ne tendoit qu'à gagner du temps, & à ſonder la diſpoſition des Eſpagnols. Peu s'en fallut que ſes frequens entretiens avec Olivarez ne fiſſent tort aux affaires du Duc de Mantouë, & aux deſſeins de Louïs. Le bruit s'étant répandu en Italie que les deux Couronnes s'acommodoient, les Venitiens prêts à conclure une ligue avec le Roi ſe refroidiſſent tout à coup. On craint quelque choſe de ſemblable à ce qui arriva dans l'affaire de la Valteline. 1629.

Les négociations de la Saludie en Italie furent plus ſérieuſes & plus effectives. Après avoir donné avis de la priſe de la Rochelle au Duc de Mantouë & au Sénat de Veniſe, il déclare à l'un & à l'autre que le Roi ſon maître ſe prépare ſérieuſement à ſecourir Cazal, & à rendre le Duc de Mantouë paiſible poſſeſſeur des Etats qui lui appartiennent. Tel étoit le plan du Cardinal de Richelieu. Le Duc de Guiſe devoit conduire par mer ſept mille hommes de pied & deux cens chevaux, qui debarqueroient

1629. dans le païs de Génes & passeroient de là dans le Monferrat sous le commandement du Maréchal d'Etrées. On prétendoit que le Vicomte de Tavanes brave & habile Officier, attaqueroit en même temps la Savoie avec certaines troupes levées aux dépens du Duc de Mantouë, c'est-à-dire avec ce qui restoit des débris de la petite armée du Marquis d'Uxelles. Enfin, le Roi parloit d'aller lui-même en Dauphiné, d'entrer dans le Piemont à la tête de ses meilleures troupes, & de marcher droit au secours de Cazal. De ces trois projets le dernier fut seulement exécuté. On apprit dans la suite que le premier étoit impraticable, parce que les Espagnols avoient pris tous les passages des Etats de Génes dans le Monferrat. Au milieu de ces preparatifs qu'on faisoit sonner exprès bien haut, Richelieu tâchoit d'ébranler le Duc de Savoie & par les menaces, & par les promesses. Marini Ambassadeur de France à Turin fut rappellé, & eut ordre de faire entendre à Charles Emmanuel que Louïs le regardoit comme un ennemi déclaré. Un Gentilhomme arive en même temps, comme pour faire part à la Princesse de Piémont sœur du Roi, de la prise de la Rochelle; mais en effet pour tenter le Savoiard, en lui offrant la ville de *Trino* dans le Monferrat avec douze mille écus de rente en terres souveraines, à quoi il borna ses premiéres demandes, & en lui faisant esperer qu'on engageroit le Duc de Mantouë à lui céder quelque chose de plus. Louïs & son Ministre furent tellement indignez de ce que Charles Emmanuël ne répondît à leurs offres que par des rodomontades, qu'ils se confirmérent l'un & l'au-

l'autre dans la resolution de rabattre son orgueil, quoi qu'ils tachassent encore de l'amuser en lui proposant sous main des choses assez avantageuses. 1629.

Le Duc de Mantouë reprit courage à l'arivée de la Saludie qui lui apportoit de si bonnes paroles. Il forma même à son ordinaire des espérances & des desseins chimériques. Don Gonzalez de Cordouë Gouverneur de Milan se trouve fort embarassé, quand il apprend que le Roi de France maître de la Rochelle, parle d'envoier en Italie trente ou trente-cinq mille hommes, & d'attaquer le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie par trois endroits différens. Louïs publioit que son intention n'étoit point de déclarer la guerre à Philippe, avec lequel il vouloit vivre en paix, & que ses troupes ne seroient qu'auxiliaires au Duc de Mantouë, reduit à la nécessité de se défendre. Mais cela ne rassuroit pas le Gouverneur de Milan. Il n'avoit pas plus de seize mille hommes de troupes réglées. On les séparoit mêmes en divers corps pour la seureté du Milanois, de maniére que Gonzalez n'assiégeoit plus Cazal qu'avec deux ou trois mille hommes aguerris, & trois ou quatre mille de milices ramassées. Persuadé que le Roi son maître ne se trouve pas en état de le secourir assez puissamment, il propose la voie de la négociation, afin de lever avec moins de honte le siége de Cazal qu'il ne fut ni bien commencer, ni poursuivre assez vigoureusement. On dit même qu'il vouloit demander la permission de retourner en Espagne, & de quitter un emploi, dans lequel il n'esperoit pas d'acquerir de la réputation, à cause de la foiblesse de la

1629. Monarchie Espagnole, en cas que les deux Couronnes en vinssent à une rupture ouverte, comme il y avoit beaucoup d'apparence. Le Duc de Mantouë plus assuré que jamais d'un prompt secours de la part du Roi Très-Chrétien, ne faisoit plus tant de soumissions, & d'offres avantageuses à l'Empereur & au Roi d'Espagne. S'il répondit avec certaines marques de respect aux nouvelles sommations que le Comte de Nassau Commissaire Impérial lui fit, & s'il sembla écouter les propositions du Gouverneur de Milan, ce fut afin d'éviter d'être mis au ban de l'Empire, & de donner le temps au Roi de France d'envoier ses troupes au delà des Alpes.

Les Vénitiens témoignérent une extrême joie lorsqu'Avaux Ambassadeur de France leur annonça la prise de la Rochelle. Ils attendoient avec impatience, disoient-ils, l'arivée de Louïs en Italie, que son Ministre leur promettoit, puisque rien ne l'arrétoit desormais en France. Avaux voulût se servir de l'occasion, & presser le Sénat de se déclarer ouvertement pour le Duc de Mantouë. Contens de l'assister encore d'une somme d'argent, & fermes dans la resolution de n'entrer dans aucun engagement qu'après le passage de l'armée de France au delà des monts, les Vénitiens remirent la conclusion de la ligue proposée, de peur d'attirer mal à propos sur leur République la vengeance & les forces de la Maison d'Autriche. La Saludie vint de Mantouë à Venise apporter de la part de Louïs l'avis de la reduction de la Rochelle, & des projets formez depuis par sa Majesté Très-Chrétienne. On applaudit à tout: les nouvelles sont reçûës avec de grandes demonstrations de joie.

Avaux

Avaux & la Saludie redoublent les instances, 1629.
afin d'engager le Sénat à quelque démarche. Mais il s'en défend toûjours en termes honnêtes. Les Ambassadeurs de France & de Venise à Rome pressoient cependant le Pape sur les espérances qu'il avoit données de se déclarer en faveur du Duc de Mantouë, & de s'unir à la Republique de Venise & à la Couronne de France, dez que les armes de celle-ci paroitroient en Italie. On ne fut pas trop surpris de voir que les Pontifes de Rome ne sont pas plus sincéres que les autres Princes. Le monde est acoûtumé depuis long-temps à leurs tours de souplesse. C'est assez qu'Urbain soit assuré désormais que les Espagnols n'envahiront pas si facilement la meilleure partie du Monferrat. Il ne parle plus que de neutralité. La qualité de Pere commun des Chrétiens lui permet seulement d'offrir sa médiation aux Princes interessez dans l'affaire de Mantouë.

Charnassé est envoié en diverses Cours d'Allemagne & en Suede.

Comme la délivrance de ceux d'Allemagne presque subjuguez par l'Empereur, étoit aussi importante, & ne pressoit pas moins, que celle de Charles Duc de Mantouë, le Baron de Charnassé fut depéché vers plusieurs Souverains de l'Empire, & principalement vers Gustave Adolphe Roi de Suede, dont il étoit déja connu. Le Gentilhomme aiant perdu sa femme qu'il aimoit extrémement, tomba dans une si profonde mélancholie, qu'il ne pouvoit souffrir auprès de lui, que les domestiques absolument necessaires à son service. Inquiet & insupportable à lui-même, Charnassé prend la resolution de voiager. De Constantinople, il passe en Moscovie, & de là dans l'armée du Roi de Suede

1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 504. 580. 581. Tom. VII. pag. 150. 151. 152.*

qui faisoit la guerre au Czar. Aiant conçû beaucoup d'estime & de veneration pour un Prince si vaillant & si habile, le Baron demeure quelque temps auprès de lui avant que de retourner en France. Richelieu nouveau Ministre d'Etat, fut bien aise de voir Charnassé, & de s'instruire plus particuliérement de l'état des affaires & des interêts des puissances du Nord. Charmé du portrait que le voiageur lui fait des belles qualitez du Roi de Suede & du recit de ses exploits, le Cardinal convient avec Charnassé, que Gustave est le Prince le plus capable d'arrêter le progrès des armes Imperiales, si les Protestans vouloient l'appeller au secours de leur Religion & de leur liberté presqu'entiérement opprimées. Richelieu mande le Baron une seconde fois, lui découvre une partie de ses desseins en Allemagne, lui donne quelques instructions, & l'envoie comme un simple particulier sans caractére public, exhorter Gustave à passer en Allemagne au secours de ceux de sa Religion, dont Ferdinand médite la destruction.

Charnassé eut ordre de promettre à Gustave que Louis lui fourniroit secretement une somme considérable d'argent en faveur d'une si noble entreprise, & que sa Majesté Très-Chrétienne attaqueroit en même temps la Loraine, Province voisine de l'Allemagne. *Chose,* disoit Richelieu, *qui sera comme une puissante diversion, pour favoriser l'irruption du Roi de Suede. Car enfin, cette demarche que nous proposons de faire, doit donner tant d'ombrage & de jalousie à l'Empereur & aux Princes de la Maison d'Autriche, qu'ils seront obligez à mettre une bonne partie de leurs troupes en Alsace & sur le haut Rhin.* Le

Car-

Cardinal recommanda fort à son Envoié secret 1629.
d'insinuër à Gustave, que Louïs occupé chez lui par les mouvemens des Reformez, & du côté de l'Italie à cause de la Valteline occupée par les Espagnols, n'osoit attaquer ouvertement l'Empereur, de peur d'attirer en France les forces de Ferdinand. *Que si l'entreprise du Roi de Suede,* ajoûte Richelieu, *recommence bien, & promet un heureux succès, nous pourons alors faire quelqu'autre chose, & ne garder plus de si grans ménagemens au regard de la Maison d'Autriche.* Cette exception arrêta tout à coup la négociation. Gustave refuse de prendre aucun engagement, à moins que Louïs ne veuille courir le même risque, & déclarer aussi-bien que lui, la guerre à l'Empereur. Ainsi Charnassé revint en France sans rien conclure.

Le Roi de Suéde pressé depuis par les Princes Protestans d'Allemagne, forme le projet de travailler à leur délivrance. Des mouvemens secrets de vanité, d'ambition, peut-être d'avarice, animoient encore le Monarque belliqueux. On veut montrer sa valeur & son habileté sur un plus beau théatre que la Moscovie & la Pologne. Les conquêtes seront éclatantes & avantageuses en Allemagne. Il y aura plus à piller que dans les extrêmitez du Nord. Avant que de passer dans la Poméranie & dans la Basse-Saxe, Gustave fait insinuer à Richelieu que la négociation interrompuë se peut renouër. Toûjours occupé de son projet d'abaisser la Maison d'Autriche & de rendre son maître, ou plûtôt un simple Ministre d'Etat, redoutable à une puissance devant laquelle Louïs & les autres Souverains trembloient, le Cardinal renvoie

1629. publiquement Charnassé au Roi de Suéde, & lui ordonne de passer en diverses Cours d'Allemagne, sur tout à celle de Munick, afin de sonder la disposition de Maximilien Duc de Baviere, mecontent de l'Empereur, & beaucoup irrité contre les Espagnols. Voici ce que je trouve de l'instruction donnée à Charnassé. *Les frequentes entreprises de la Maison d'Autriche au préjudice des alliez du Roi*, y disoit-on, *l'obligent à prendre des mesures efficaces pour leur conservation. Incontinent après la réduction de la Rochelle, sa Majesté a résolu d'envoier ses meilleures troupes, & de marcher elle même au secours de ses alliez d'Italie. Le Roi depéche le Sieur de Charnassé vers ceux d'Allemagne. Il leur offrira tout ce qui dépend de sa Majesté, & les assurera du desir sincere qu'elle a de les assister, pourvû qu'ils vueillent agir de concert avec le Roi, & travailler de leur côté à leur mutuelle défense. Le Sieur de Charnassé aura soin d'exposer les moiens que sa Majesté juge les plus propres & les plus convenables au dessein qu'elle se propose en faveur de ses alliez.*

Diversité d'avis dans le Conseil du Roi sur l'expédition d'Italie.

Louïs s'avançoit déja vers le Dauphiné, lors que Charnassé partit pour l'Allemagne. Immediatement après le retour de sa Majesté à Paris, on avoit agité dans un Conseil tenu au palais de Luxembourg, si le Roi feroit marcher incessamment ses troupes au secours de Cazal, & s'il se mettroit à leur tête, comme sa Majesté l'avoit fait esperer à ses alliez. La prise de la Rochelle redoubloit son ardeur naturelle pour la guerre. Un peu trop credule aux flatteries de ses Courtisans, Louïs s'imaginoit être déja un grand conquerant, & bruloit d'envie d'aller *faire parler*

ler de lui en Italie. Cette noble paſſion ſied bien à un Prince, quand il n'entreprend que des guerres juſtes & neceſſaires. Celles que Louïs fit à ſes ſujets Réformez ne furent pas de ce genre. Pour ce qui eſt de l'expedition d'Italie, à Dieu ne plaiſe que je la blame. La réponſe que le Roi fit au compliment du Duc de Loraine qui vint ſaluer ſa Majeſté à Chalon ſur Saone, lorſqu'elle alloit en Piémont, & qui lui préſenta une belle meute de chiens, mérite d'être conſervée à la poſterité. *Mon Couſin*, dit Louïs, *je n'ai plus la même ardeur pour la chaſſe. Je m'y divertis lorſque mes affaires me le permettent. Mes occupations ſont plus ſerieuſes, & je penſe à faire voir au monde que les interêts de mes alliez me ſont chers. Après que j'aurai ſecouru le Duc de Mantouë, je reprendrai mes divertiſſemens ordinaires, juſques à ce que quelqu'autre de mes alliez ait beſoin de moi.* Richelieu ſeroit veritablement louable d'avoir inſpiré ces beaux ſentimens à ſon maître, ſi les motifs du Cardinal euſſent été plus purs & plus deſintereſſez. Mais il ne penſoit qu'à maintenir ſa fortune & ſon crédit contre les intrigues des deux Reines qui travailloient également à ſa ruïne. C'eſt pourquoi il tâchoit de tenir le Roi éloigné d'elles, & de l'occuper à des entrepriſes difficiles, afin d'être ſeul auprès de lui, & de ſe rendre de plus en plus neceſſaire à un Prince amoureux des exercices militaires, & incapable de ſoutenir le poids des grandes affaires.

1629. *Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Vie du même par Aubery.* L. III. Chap. 3. & 4. *Memoires de Pontis. Nani Hiſtoria Veneta.* L. VII. 1628. *Vittorio Siri Memorie recondite* Tom. VI. pag. 509. 510. &c.

Si le Roi aſſembla ſon Conſeil ſur le ſecours de Cazal, ce fut plûtôt par façon, que pour y délibérer ſérieuſement. L'affaire étoit concluë entre lui & ſon premier Miniſtre. Louïs avoit en-

1629. envoié Pontis en Dauphiné, en Savoie, & en Piémont, reconnoître les chemins les plus faciles & les plus commodes au passage des troupes. Cet Officier étant de retour avec de bons mémoires, sa Majesté voulut que d'Escures Maréchal des logis de ses armées, lui dressat dessus, une carte éxacte du païs. Les avis se trouvent partagez, quand elle propose l'expedition d'Italie à son Conseil. Le Cardinal de Berulle se déclare ouvertement contre. Il represente vivement que l'armée du Roi fatiguée par le long siége de la Rochelle, a besoin de se rafraichir en de bons quartiers d'hiver, qu'elle n'est point en état de supporter la peine d'une si longue & si difficile marche; qu'en la trainant d'une extremité du Roiaume à l'autre sans lui donner le temps de se reposer, les soldats rebutez deserteront en foule; qu'il n'y a nulle apparence d'exposer tant de braves gens, encore moins la personne du Roi aux rigueurs de l'hiver sur des montagnes couvertes de neige & inaccessibles; que tous les mulets du Roiaume ne suffiront pas pour porter les vivres necessaires à l'armée, & qu'il est impossible de conduire de l'artillerie au delà des monts. *Ne vaut-il pas mieux*, poursuivit Berulle, *remettre l'expédition au printemps? On fera cependant les preparatifs, & la plûpart des choses se pouront conduire par mer. Les Venitiens plus interessez que nous dans l'affaire de Mantouë, demeurent en repos, ne s'émeuvent point de l'invasion du Monferrat, & prétendent laisser tout le faix de l'entreprise au Roi. On doit présumer que ces Messieurs s'embarqueront avec plus de chaleur, quand ils verront le Duc de Mantouë plus opprimé; & le secours*

cours de France encore éloigné. Enfin, la chose que sa Majesté doit éviter plus soigneusement que toute autre, c'est de rompre avec le Roi Catholique. Cela seroit infiniment plus préjudiciable à l'Etat, que la conservation de Cazal & de Mantouë ne lui peut être avantageuse. 1629.

On ne douta point qu'un avis ouvert, ou du moins appuié fortement par le Chef du Conseil de Marie de Médicis, ne fût celui de cette Princesse. Richelieu qui ne la ménage presque plus, le combat de toute sa force. Il remontre que le Roi ne peut pas souffrir avec honneur l'oppression du Duc de Mantouë, que sa Majesté doit protéger ses alliez en Italie; que le Roi d'Espagne travaille sans cesse à subjuguer entiérement une si belle partie de l'Europe, où il est déja trop puissant; que le Duc de Mantouë incapable de lui resister, sera enfin obligé de consentir à l'échange de ses Etats avec d'autres hors de l'Italie, comme la Cour de Madrid le lui propose; le feu Duc Vincent aiant été fort tenté d'échanger le Monferrat pour faire depit à Charles Emmanuel, & pour lui donner des voisins capables d'arrêter ses mouvemens continuels; enfin qu'il n'y aura pas moins de préjudice que de honte à laisser la temerité du Duc de Savoie impunie, homme qui brouille depuis long-temps les affaires du Roi & de ses alliez, qui lie mille intrigues contraires au service & aux interêts de sa Majesté, & qui est entré dans la conspiration de Chalais, & dans les entreprises des Anglois sur l'Ile de Ré & sur la Rochelle. *En prenant cette ville rebelle*, ajoûta le Cardinal d'un air plus vif & plus animé, *vous avez heureusement exécuté, Sire, le pro-*

1629. *projet le plus glorieux pour vous & le plus avantageux à vôtre Etat. L'Italie opprimée depuis un an par les armes du Roi d'Eſpagne & du Duc de Savoie, implore le ſecours de vôtre bras victorieux. Refuſerez-vous de prendre en main la cauſe de vos voiſins & de vos alliez, qu'on veut injuſtement depouiller de leur bien? J'oſe vous promettre que ſi vous formez aujourd'hui cette noble reſolution, le ſuccès n'en ſera pas moins heureux que celui du ſiége de la Rochelle. Je ne ſuis ni Prophéte, ni fils de Prophéte. Mais je puis aſſurer vôtre Majeſté, que ſi elle ne perd point de temps dans l'execution de ſon deſſein, vous aurez délivré Cazal & donné la paix à l'Italie avant la fin du mois de Mai prochain. En revenant avec vôtre armée dans le Languedoc, vous acheverez de reduire le parti Huguenot au mois de Juillet. Enfin vôtre Majeſté victorieuſe par tout, poura prendre du repos à Fontainebleau, ou ailleurs durant les beaux jours de l'automne.* Les choſes arrivérent comme Richelieu les avoit projettées : bonheur qui augmenta infiniment ſa réputation, & l'attachement du Roi à un Miniſtre qui le ſervoit ſi utilement en apparence.

Louïs prend la reſolution d'aller lui même en Italie.

Marie de Medicis qui voit bien que le Cardinal penſe à tenir le Roi loin d'elle, ne pouvant plus s'oppoſer au deſſein de ſecourir le Duc de Mantouë, s'efforce d'arrêter du moins Louïs à Paris, & de faire donner le commandement de l'armée à Gaſton Duc d'Orleans. Il le demandoit avec empreſſement. Les deux Reines d'intelligence, ſe mettent à pleurer & à crier que Louïs, dont la ſanté n'eſt pas bonne, ſe tuë ſans aucune néceſſité, & que Richelieu

non

non content d'avoir tenu le Roi durant plusieurs mois dans les marais du païs d'Aunis, veut lui faire maintenant essuier le froid & les neiges des Alpes durant la plus grande rigueur de l'hiver. La passion prétenduë de Gaston pour la Princesse Marie de Mantouë, entre encore dans cette intrigue. La Reine Mere represente à Louïs que si le Duc d'Orleans obtient le commandement de l'armée, on sera delivré des embaras que cause son ardeur d'épouser la Princesse Marie, parce qu'il consent en ce cas qu'elle soit envoiée au Duc son pere, qui la demandoit, ou du moins feignoit de la demander avec instance, afin d'ôter à Marie de Medicis tout prétexte de traverser le dessein que le Roi avoit de secourir Cazal. Vaincu par les larmes & par les priéres des deux Reines, Louïs acorde que son frere commande l'armée, & ordonne qu'on lui compte cinquante mille écus pour son équipage. Richelieu n'osa plus insister publiquement sur le voiage du Roi en Italie, depeur d'irriter trop les deux Reines, & de soulever toute la Cour contre lui. Il se retire même à Chaliot, afin que Louïs paroisse prendre ses resolutions de lui même. Mais les creatures du Cardinal ont soin de réveiller la jalousie que le Roi eut toûjours au regard du Duc d'Orleans.

1629.

Journal de Bassompierre. Tom II. Nani Historia Veneta. L. VII. 1628. & 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 511. 514. 557. 558. &c.

Sa Majesté s'inquiéte & se chagrine. Elle passe une ou deux nuits sans dormir, & vient enfin trouver Richelieu à Chaliot. *Je ne puis souffrir*, dit Louïs au Cardinal, *que mon frere commande l'armée au delà des monts. Il faut que vous m'aidiez à retirer la parole que j'ai donnée. Je ne sai qu'un moien*, répondit le delié Richelieu.

1629. lieu. *C'est que Vôtre Majesté y aille en personne. Mais si elle prend cette resolution, il faut partir dans huit jours au plus tard. Le temps presse extrémement.* Le Roi donne son consentement sans hésiter, appelle Bassompierre qui se trouvoit dans la chambre, & dit: *Voici un homme qui viendra volontiers avec moi, & qui me servira bien. Où, Sire?* repartit le Marechal. *En Italie*, reprend sa Majesté. *J'y vas dans huit jours, faire lever le siége de Cazal. Préparez vous à me suivre. Vous serez mon Lieutenant Genéral sous mon frere, s'il veut bien venir. Je prendrai le Maréchal de Créqui avec moi. Il connoit ce païs-là; & j'espére que nous ferons parler de nous.* Louïs revient à Paris & déclare sa resolution à Marie de Medicis, qui la fait savoir au Duc d'Orleans. La mére & le fils en furent également chagrins. Mais il fallut dissimuler son mecontentement. Tout se dispose au voiage du Roi en Italie. Landel reçoit ordre d'aller incessamment donner avis de la résolution prise au Duc de Mantoüe, & de s'informer éxactement de l'état de la place assiégée. Bullion Conseiller d'Etat part encore pour le Dauphiné avec une instruction, qui ordonne au Maréchal de Créqui de se préparer à passer les monts, avec les troupes qui marchent vers la frontiére, de se saisir des passages, & d'aller même au secours de Cazal, en cas qu'il ne puisse tenir jusques à l'arivée du Roi. Le Commandeur de Valençai tachoit cependant d'amuser le Duc de Savoie par quelques propositions qu'on lui faisoit de la part du Roi, jusques à ce que l'armée étant formée sur la frontiére, on fût en état de demander avec hau-

teur

teur paſſage à Charles Emmanuël, & de le menacer de lui déclarer la guerre, en cas de refus. Contarini Ambaſſadeur de Veniſe en France, dont les maîtres preſſoient vivement cette expedition, & qui négocioit la paix entre Loüis & Charles Roi de la Grande Bretagne, avoit eu la précaution de tirer parole de celui-ci, qu'en conſidération de l'importance au bien commun de l'Europe, d'empêcher que les Eſpagnols n'envahiſſent le Monferrat, ſa Majeſté Britannique n'attaqueroit point la France, juſques à ce que le Duc de Mantouë fût ſecouru. 1629.

Le Roi tient ſon lit de Juſtice au Parlement de Paris.

Richelieu content d'avoir obtenu pour lui même le commandement de l'armée, en perſuadant avec ſes détours ordinaires au Roi, de ſe mettre à la tête des troupes, nonobſtant les pleurs & les inſtances de ſa mere & de ſon épouſe, Richelieu, dis-je, tâche d'appaiſer Marie de Médicis, en la faiſant déclarer Régente des Provinces en deçà de la riviére de Loire. Ce n'eſt pas ſans une répugnance ſecréte, que le Cardinal conſeille à Loüis de laiſſer un ſi grand pouvoir à la Reine Mere, qui demeuroit à Paris mécontente de ſon ancien domeſtique, & environnée de gens occupez à l'exhorter à l'abaiſſement d'un Miniſtre orgueilleux, qui abuſe contre une inſigne bienfaictrice du credit & de l'autorité qu'elle a eu tant de peine à lui procurer. Richelieu n'oſoit rompre ouvertement avec Marie de Medicis; ſoit qu'il ne ſe ſentît pas aſſez puiſſant, ni aſſez bien établi dans l'eſprit du Roi, pour lui perſuader d'éloigner entiérement des affaires une mere ambitieuſe & vindicative, que ſon fils craignoit & n'aimoit pas; ſoit que le Cardinal ne fût pas en-

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1629. Vie du même par Aubery. L. III. chap. 4. Journal du même. Mercure François. 1629.

1629. encore au dessus de certains sentimens d'honneur & de reconnoissance, qui ne lui permettoient pas de chasser celle qui l'avoit mis en place, ni de s'exposer à passer pour un homme ingrat & perfide au dernier point. Il n'y a rien de plus honnête, de plus avantageux à Marie de Médicis que la préface de la commission que le Roi lui laissoit, & qu'il fit lire en sa presence, assis sur son lit de Justice au Parlement de Paris, le 15 Janvier, jour marqué pour le départ de sa Majesté, qui sortit de la capitale immediatement après cette action.

Marie de Medicis en dut être fort contente. *Son heureux gouvernement & sa sage conduite*, y dit-on à sa gloire, *prouvent qu'elle est également mere du Roi & de l'Etat*. Moins délicat & plus imprudent qu'un Empereur Romain, qui ne voulut jamais souffrir, que sa mere fût nommée *Mere de la Patrie* par un Senat adulateur, Louïs à la persuasion de son Ministre dissimulé, rend lui même des honneurs extraordinaires à une femme qu'il a déja releguée, & qu'il bannira bien-tôt pour la seconde fois, comme convaincuë d'être d'intelligence avec les ennemis de la personne & du Roiaume de son fils. Les Princes s'imaginent que la politique demande qu'ils parlent de la sorte en certaines occasions contre leur conscience, & ils ne s'apperçoivent pas que des contradictions si grossiéres leur attirent tôt ou tard & le blâme & le mépris de la posterité. Le même Richelieu qui fait donner aujourd'hui ces éloges magnifiques à Marie de Medicis, a bien voulu nous apprendre que la Pape Urbain dit ces paroles à son Nonce qui prenoit congé de lui pour aller en

Fran-

France: *vous verrez la Reine Mere. Ses inclinations tendent vers l'Eſpagne. Elle n'aime le Roi, qu'autant que ſon propre interêt le demande. C'eſt une des plus opiniâtres perſonnes du monde.* Cela peut bien être exactement vrai. Pourquoi donc Richelieu trompe-t'il cette Princeſſe en louant ſon adminiſtration d'une maniére ſi authentique? Le Cardinal la menage à preſent, & il ſera brouillé irreconciliablement avec elle, lors qu'il écrira dans ſon Journal la remarque precédente. Avec combien de circonſpection un Hiſtorien doit-il lire les différens mémoires ſur leſquels il travaille? 1629.

Marillac Garde des ſçeaux, qui pretendoit, ſi nous en croions ce qui ſe diſoit alors à Paris, devenir un nouveau Tribonien, prit cette occaſion de faire verifier, nonobſtant l'oppoſition du Parlement, ſon *Code Michau*, ou pour parler plus gravement, ſon recueil de diverſes ordonnances. Il l'avoit déja propoſé lors que le Roi voulut aller la premiére fois à la Rochelle. Mais les Magiſtrats y trouvant pluſieurs difficultez, la verification de l'ouvrage de Marillac fut differée, ſous prétexte des remontrances qu'ils croioient devoir faire au Roi. Le Parlement ne ſe preſſa point, & le nouveau Code demeuroit ſans autorité. Ces délais deſoloient Marillac, naturellement hautain, impatient, & opiniatre. Il perſuade au Roi d'ordonner lui même la vérification de la piéce avant ſon départ pour l'Italie. Le Cardinal de Richelieu bien aiſe que le Garde des ſeaux, qu'il médite de perdre à la premiére occaſion, comme un ennemi ſecret & dangereux, ſe rende odieux aux Magiſtrats, le laiſſe faire. L'enregitrement extorqué d'une ma-

Baſſe & indigne adulation de Marillac Garde des ſçeaux.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1629. *Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L.* 13. *Mercure François.* 1629.

1629. maniére haute & violente, donne encore moins de crédit au *Code Michau*, quoi que Marillac le fasse imprimer & publier dans les formes. Les Avocats & les Procureurs n'osent le citer. Cependant, la piéce n'étoit point si méprisable. Bien loin de mériter le ridicule que le Parlement lui donna, on devoit savoir bon gré au Garde des sceaux, des utiles reglemens qu'elle contenoit, & des abus qui s'y trouvoient réformez. La résistance du Parlement de Paris ne lui fait pas honneur. Les Magistrats trop interessez refusoient de consentir à certaines choses qui regardoient les évocations & d'autres formalitez de justice. Ces Messieurs prétendoient qu'on donnoit atteinte à leur jurisdiction, & qu'on y retranchoit leurs émolumens. Il en est des grandes Compagnies, comme des particuliers. Chacun demande la reformation des abus & des desordres du gouvernement: mais c'est à condition qu'il n'y perdra rien. Le Garde des seaux avoit ses défauts. Il étoit imperieux au regard de ses inférieurs, flatteur & rampant devant ceux dont il dépendoit, bigot outré, & trop attaché à la Reine Mére qui n'alloit pas droit au bien de l'Etat, & qui sacrifioit tout à son interêt & à son ambition. A cela près, Marillac avoit des qualitez estimables, de l'intégrité, de la droiture, & de bonnes intentions. Tout ce que le Parlement put dire contre le Code, c'est que le compilateur ne devoit pas se faire honneur de ce qui s'y trouvoit d'utile & de juste, & qu'on pouvoit bien observer les reglemens qui s'y trouvoient, sans que le Garde des seaux se donnât de si grans mouvemens. Pourquoi les Magistrats y con-

trevenoient-ils donc ? Marillac n'aſpiroit pas à 1629.
la gloire de l'invention. Il donnoit ſeulement un recueil de quelques anciennes ordonnances, & d'autres nouvellement faites ſur les délibérations des derniers Etats Generaux, & des deux aſſemblées des Notables tenuës enſuite.

La longue harangue du Garde des ſeaux dans le Parlement ſur la verification de ſon Code, étoit infiniment plus blamable. Auſſi bas, auſſi ſervile adulateur que Silleri & Du Vair ſes predeceſſeurs, il y abaiſſe l'autorité des Parlemens, & emploie tout ce qu'il a d'eſprit & de connoiſſances à établir le pouvoir arbitraire du Prince. *Nos Rois*, dit le grave Magiſtrat, *ne ſont pas ſur le pied des autres Rois de la terre. Ils ont des prérogatives particuliéres, & une éminence de pouvoir & d'autorité que les autres n'ont point. Quand ils nous parlent, nous ne conſiderons que la puiſſance de celui qui commande. Son pouvoir ſouverain eſt la regle de nôtre obeïſſance. Le Roi ne rend compte de ſes actions qu'à Dieu ſeul. C'eſt une maxime tenuë & enregitrée dans cette Compagnie, toûjours jalouſe de la grandeur & de l'autorité du Prince. Nous demeurons tous d'accord que le Roi ne doit rien faire que de juſte. Il le ſait & le croit lui même. Quoiqu'il ſoit au deſſus des loix, il veut bien neantmoins être au deſſous de la raiſon.* Ignorance ridicule & affectée de Marillac! Comment auroit-il prouvé que les Rois de France ſont originairement plus abſolus que ceux d'Angleterre, d'Eſpagne, & des autres Monarchies formées par les peuples du Nord ſur les débris de l'Empire Romain? Il eſt conſtant que chez les nations ſeptentrionales, la puiſſance des Rois

1629. n'a jamais été ſans bornes, & que les peuples du Nord qui ont le plus donné à leurs Rois, ont eu la precaution de ſe reſerver une liberté juſte & raiſonnable: conduite fondée ſur le bon ſens & ſur le droit naturel. Quand les anciens Grecs & Romains ſe ſont ſoumis au gouvernement d'un Roi, ç'a été à condition qu'il obſerveroit lui même les loix, dont l'execution lui étoit commiſe. La maxime tirannique du Garde des ſeaux, *que l'autorité ſouveraine du Prince, eſt la régle de nôtre obeïſſance*, ne s'eſt debitée à Rome que ſous le regne de Tibére & des mechans Empereurs. Marillac n'entend pas même la matiére qu'il traite. Le Prince ſe met au deſſus de la raiſon, dez qu'il uſurpe un pouvoir ſuperieur aux loix: & s'il veut être ſoumis à la raiſon, il doit leur obeïr exactement. Ne diroit-on pas que dans les principes de la Politique du lâche Garde des ſeaux, les Rois de France font grace à leurs ſujets, *en voulant bien être au deſſous de la raiſon*, & que nos peres devoient ſavoir bon gré à Louïs XIII. d'une ſi grande condeſcendance? Suivons encore cet impertinent harangueur.

Le point de la queſtion, ajoute-t'il, *c'eſt de ſavoir qui ſera juge des actions du Roi, & qui prononcera ſur la juſtice, ou ſur l'injuſtice de ſes commandemens. Si les Magiſtrats ont ce droit, le Roi n'eſt plus Roi; & le Souverain dépend de ſes ſujets: pretenſion qui ouvre la porte aux factions, donne mille prétextes aux amateurs du changement & de la nouveauté de blamer toutes les actions du Roi, & met ſon autorité en compromis. Le Roi ſeul eſt juge de la juſtice de ſes actions; il n'en rend compte qu'à Dieu ſeul. Autant*

tant que chacun de nous aime la paix & la tranquillité publique, autant doit-il être ferme dans cette maxime. Si les Rois abusent de leur pouvoir; s'ils s'abandonnent à l'injustice, Dieu qui est leur juge, ne manquera pas d'y pourvoir par les moiens qu'il sait emploier en pareil cas. Nous n'en avons que trop d'exemples. Je ne m'arrêterai pas à faire voir l'extravagance de ces raisonnemens. Elle saute aux yeux de toutes les personnes éclairées & judicieuses. La remarque en est deja faite, & ce qui se lira bientôt dans la suite de cette Histoire, prouvera que sous le regne de Louïs XIII. la Reine sa mere, les Seigneurs, & les Magistrats, qui travaillérent à l'établissement du pouvoir arbitraire, en sentirent plus que les autres les cruels & terribles effets. Le même Garde des seaux & son frere devenu Marechal de France, imploreront en vain le secours des anciennes loix du Roiaume, quand ils se verront injustement opprimez. Marillac pretend encore dans son discours rempli de vaines & inutiles recherches, que le Parlement établi pour rendre la justice aux particuliers, n'a pas droit de se mêler des affaires d'Etat. Dans deux ans d'ici, la Reine Mere patrone & bienfaictrice du Garde des seaux & de son frere, enverra des requêtes & des plaintes au Parlement de Paris. Elle demandera justice aux Magistrats, & les priera de prendre connoissance des injustices que la veuve d'Henri le Grand & ses serviteurs souffrent par la violence du Cardinal de Richelieu. 1629.

Immediatement après avoir tenu son lit de Justice, Louïs part pour le Piémont. Il prit la route de la Champagne & de la Bourgogne. Le Roi va en Piémont.

1629\. Outre que sa Majesté vouloit éviter la ville de Lion, & d'autres endroits infectez de la peste, elle étoit bien aise d'aller en plusieurs villes de son Roiaume qu'elle n'avoit pas encore vuës. Louïs fut magnifiquement reçû à Troies en Champagne, à Dijon & ailleurs. Gaston Duc d'Orleans partit quelques jours après le Roi son frere, comme pour se rendre à l'armée. Ce n'étoit qu'une feinte. Dez qu'il approche du Lionnois, il paroit changer subitement de resolution. *Je n'aurai point d'emploi à l'armée*, dit le Duc au Maréchal de Bassompierre. *Le Cardinal fera non seulement ma charge de Lieutenant Genéral, mais encore celle du Roi. Vous savez comment tout s'est passé à la Rochelle. Richelieu obligea le Roi d'y aller contre son gré, afin de m'ôter le commandement du siége. Je m'en vas à Dombes, & j'y attendrai les ordres du Roi.* C'est une Principauté qui appartenoit à la feu Duchesse d'Orleans, & dont Gaston jouïssoit au nom de la fille que son épouse lui avoit laissée. Tout ceci étoit concerté avec la Reine Mere. Le Duc d'Orleans devoit retourner à Paris, ou aux environs, & convenir secretement avec Marie de Medicis des mesures les plus propres à ruiner le Cardinal de Richelieu. Pour mieux cacher leur jeu, Gaston continuë de faire l'amant passionné de la Princesse de Mantouë; la Reine Mere affecte de la maltraiter plus que jamais; le Duc d'Orleans se met en colére, & paroit fort mécontent. On vouloit que Louïs persuadé que sa mére & son frere étoient véritablement brouillez à cette occasion, ne crût pas avec sa facilité ordinaire ce que le Cardinal de Richelieu & ses émissaires lui

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. III. Chap. 4. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François 1629.

lui insinueroient de l'attachement de Marie de Medicis à son second fils, & du dessein de l'avancer au prejudice de l'aîné. 1629.

Mort du Grand Prieur de France.

Ils apprirent l'un & l'autre dans le voiage la mort d'Alexandre de Bourbon Grand Prieur de France leur frere naturel à Vincennes. Loüis prévenu contre lui, n'en fut pas affligé. Mais Gaston parut extrémement sensible à la triste fin d'un frere qui avoit souffert près de trois ans les rigueurs d'une étroite prison. Le bruit courut dans le monde que le Cardinal de Richelieu l'avoit empoisonné; & le Duc d'Orleans dans une lettre au Roi, insinuë que le soupçon n'est pas mal fondé. Voici ce qu'il y raconte des circonstances d'un accident dont chacun parla selon ses préjugez. *Le Cardinal donna ordre en partant de Paris, qu'à l'article même dela mort de mon frere le Grand Prieur, toute conférence, & tout secours lui fussent déniez. Il n'osa pas défendre précisément qu'on lui accordât un Confesseur. Le monde se seroit generalement revolté contre le Cardinal, & la Reine Madame ma mere qui commandoit en vôtre absence, n'auroit pas suivi sa disposition. Mais il fit changer méchamment ce que le Confesseur, personne de probité exemplaire, a rapporté des derniéres paroles du Grand Prieur. Au lieu qu'il déclara en expirant que son plus grand regret, c'étoit de mourir dans vôtre disgrace, & que le témoignage que sa conscience lui rendoit de ne l'avoir jamais meritée par aucune de ses actions, ou de ses pensées, faisoit toute sa consolation, le Cardinal a supposé que le Grand Prieur dit qu'il n'avoit jamais eu dessein d'attenter à vôtre personne; afin qu'on pût faire cette reflexion,* qu'il

Lettre du Duc d'Orleans au Roi en 1631. Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu.

1629. *qu'il donna donc sujet d'en être soupçonné, puisqu'il faisoit une pareille déclaration de son propre mouvement, sans y être provoqué par aucune autre accusation que celle de sa conscience.*

Le Grand Prieur laissoit plusieurs benéfices vacans. Louïs donna les deux meilleures Abbaïes à son premier Ministre, & les deux autres à celui de la Reine Mere, je veux dire au Cardinal de Berulle. Mais Richelieu se défendit d'une maniére digne de sa dissimulation & de son esprit délié, d'accepter ce nouveau bienfait. La lettre qu'il écrivit là dessus au Roi, mérite de trouver ici sa place. Elle est fine & admirablement bien tournée. *Sire, je sai que comme on ne peut sans une espéce de crime, importuner un grand Roi par des demandes trop fréquentes, on ne doit pas aussi refuser les effets de sa libéralité. Après m'être garanti jusques à present d'un de ces inconvéniens, je me trouve avec regret dans la necessité de ne pouvoir éviter l'autre, & de supplier très-humblement vôtre Majesté de trouver bon que je ne reçoive pas les deux Abbaïes, dont il lui a plu me gratifier. Si je lui demandois cette grace sans aucune raison, j'avouë que ma retenuë seroit un crime. Mais j'espére que vous aprouverez les motifs de mon refus. Les deux Abbaïes vacquent par la mort de M. le Grand Prieur, & je me suis trouvé dans vos Conseils, lors que l'interêt de vôtre Etat vous a obligé de le faire arrêter. Il me semble que je ne suivrois pas les mouvemens du cœur que Dieu m'a donné, si je profitois après cela du malheur, & si je prenois quelque chose de la dépouille de feu M. le Grand Prieur. J'ai déja reçu beaucoup de marques de vôtre bonté, & je vous en*

en suis infiniment redevable. Comme vous témoignez en cette occasion que vous voulez m'en donner encore d'autres, je puis protester à vôtre Majesté que je ne serai jamais assez imprudent pour les refuser, à moins que son service ne m'y oblige encore. Je vous conjure, Sire, d'agréer ces considérations, & de croire que je n'ai point d'autres interêts que ceux de vôtre Majesté. Je borne ma fortune à servir un si grand Roi. C'est ainsi que le Cardinal savoit admirablement bien faire sa cour, & achever de convaincre son foible & credule maître, que les conseils violens donnez contre le Grand Prieur & les autres de la même intrigue, ne partoient pas d'un esprit de vengeance, & que Richelieu n'eut point d'autre vûë dans l'affaire de Chalais, que la conservation de la personne du Roi & le bien de son Etat. 1629.

Assemblée du Parlement d'Angleterre.

Charles Roi de la Grande Bretagne avoit d'autant plus facilement promis de n'attaquer point la France durant l'expedition de Louïs en Italie, que Weston Grand Thrésorier d'Angleterre, dont le crédit augmenta considérablement depuis la mort du Duc de Buckingham, & quelques autres Ministres d'Etat persuadérent à sa Majesté Britannique de s'acommoder au plûtôt avec les Rois de France & d'Espagne. Dénué d'argent, & incertain si son Parlement avec lequel il s'étoit brouillé, lui en fourniroit, Charles ne se trouvoit pas en état de soûtenir la guerre contre deux puissans voisins. Il eût pû faire la paix avec Philippe qui la souhaitoit, & continuer de secourir les Réformez de France, qu'il avoit sollicitez de prendre les armes, & auxquels il promit solennellement plus d'une fois de

Rushworth's Historical Collections. Sir Philip Warwick's Memoirs. Clarendon's History. III. Book.

1629. de n'entrer point sans leur participation en aucun traité avec la France. L'honneur & la bonne foi demandoient que Charles en usât de la sorte. Mais, soit que Laud Evêque de Londres que le Roi écoutoit comme un Oracle, & les autres Arminiens Anglois qui n'aimoient point les Réformez de France attachez aux sentimens de Calvin, & ennemis de l'autorité Episcopale, des ceremonies, & du culte pompeux que Laud & ses partisans s'efforçoient d'établir en Angleterre, insinuassent à sa Majesté de ne s'opiniâtrer pas à soûtenir des gens plus favorables à ceux qu'on appelloit Puritains, qu'à l'Eglise Anglicane; soit que Charles se mît dans l'esprit, que l'amitié de Louïs prêt à rompre avec la Maison d'Aûtriche, seroit plus utile pour le rétablissement du Roi de Bohéme que sa Majesté Britannique avoit toûjours à cœur, elle se rendit aux instances du Senat de Venise, qui la pressoit de s'acommoder avec le Roi Très-Chrétien, & de sacrifier son ressentiment & l'interêt des Reformez au bien commun de l'Europe que l'Empereur & le Roi d'Espagne prétendoient subjuguer. D'un autre côté, Charles fort dégoûté des Parlemens, qui non contens de lui refuser des subsides, entreprenoient à son avis sur les prerogatives de la Couronne, & sembloient encore méditer le retranchement d'un impôt considérable sur les marchandises qui entroient dans le Roiaume; droit dont ses predécesseurs jouissoient dépuis long-temps, & qu'ils levoient sans attendre la concession du Parlement, Charles, dis-je, fit encore la paix avec l'Espagne, resolut de n'entreprendre plus de guerre étrangére, de se passer des Parlemens, & de se dédom-

dommager des ſubſides qu'il en auroit tirez, en rétabliſſant je ne ſai quels anciens droits Rolaux, qui ne s'éxigeoient plus depuis long-temps, & que le peuple regardoit comme entiérement abolis. Conſeil imprudent donné à Charles, qui fut comme la ſource des malheurs inouïs de ce Prince facile & credule. 1629.

Comme nous n'avons pas de mots François qui répondent à ceux dont les Anglois ſe ſervent pour exprimer l'impôt levé ſur les marchandiſes apportées en Angleterre, qui cauſa de ſi grandes conteſtations entre Charles & ſes ſujets, je le nommerai le *droit d'entrée*, ou la *douäne*. Ce ſubſide originairement deſtiné à l'entretien des vaiſſeaux neceſſaires pour la ſeureté du commerce contre les pirates, fut acordé au Roi Edoüard IV. durant toute ſa vie. Ses ſucceſſeurs aiant obtenu un acte ſemblable du Parlement, le droit d'entrée paſſa dans la ſuite du temps pour un revenu ordinaire de la Couronne, quoique ce fût dans le fonds un don gratuit du peuple, de même que les autres conceſſions du Parlement. Chaque Roi levoit la douäne ſans contradiction depuis le premier jour de ſon avénement à la Couronne. Il avoit ſeulement ſoin d'en demander la continuation pour le reſte de ſa vie au premier Parlement qu'il convoquoit. Jacques I. en uſa de la ſorte; & je ne ſai comment ſon fils négligea d'obſerver la même formalité. Cette omiſſion peut-être affectée donne des ſoupçons & de la jalouſie aux Anglois amoureux de la liberté de la patrie. On s'imagine que Charles prétend que la douäne eſt un droit heréditaire qui lui appartient indépendamment de l'octroi du Parlement. Ce Prince a- *Tunnage & poundage.*

1629. iant reconnu authentiquement l'année derniére que les Rois d'Angleterre ne peuvent faire d'eux même aucune levée de deniers sur leur peuple, par maniére d'emprunt ou autrement, la Chambre des Communes se plaignit de ce que la douäne s'éxigeoit sans aucun acte du Parlement; & la prorogation de l'Assemblée suivit tout aussi-tôt.

Des Marchans de Londres dont quelques-uns se trouvoient membres de la Chambre des Communes, refusérent de païer le droit d'entrée, comme n'étant pas dû au Roi avant la concession du Parlement. Les marchandises sont incontinent saisies par les Officiers de la douäne: Et l'affaire aiant été portée à la Cour de *l'Echiquier*, les Marchans n'y sont pas écoutez, quoiqu'ils alleguent un article exprès de la loi appellée *la grande Chartre*. Ce déni de justice faisoit si grand bruit à Londres & ailleurs, que le Roi craignit que le Parlement qui devoit se rassembler au mois de Janvier, ne s'échauffat & n'appuiât le refus des Marchans. Charles propose l'affaire à son Conseil, & demande avis sur les expédiens qu'il doit prendre pour éviter de se brouiller avec son Parlement. Il fut resolu que si la Chambre des Communes insistoit fortement sur la restitution des marchandises aux propriétaires qui refusoient de païer le droit d'entrée, les gens du Conseil du Roi membres de la Chambre, y representeroient que le vrai moien de finir ces contestations facheuses, c'étoit d'acorder la douäne à sa Majesté, comme elle avoit été acordée aux Rois precédens. Que si les Communes formoient quelques nouvelles difficultez sur cet octroi, on convint que le Roi de-

declareroit lui-même aux deux Chambres du Parlement, que ses predecesseurs aiant éxigé le droit d'entrée dez le premier jour de leur avénement à la Couronne, & sans attendre une concession expresse du Parlement, quoique d'ailleurs ils ne prétendissent pas que ce fût une chose hereditaire, Sa Majesté avoit suivi leur éxemple. Charles devoit remontrer ensuite que si les Communes vouloient passer un acte semblable à celui de ses predécesseurs, les contestations finiroient incontinent, & que sa Majesté ne feroit pas difficulté de reconnoître qu'elle ne jouït du droit d'entrée qu'en conséquence de l'octroi du Parlement. Enfin, si la Chambre Basse rejettoit cette proposition raisonnable, Charles se disposoit à protester que la rupture entre lui & le Parlement, ne venoit pas de Sa Majesté & que les Communes en seroient responsables. Afin que l'affaire s'expédie plus promptement, on dresse dans le Conseil du Roi un acte pour la concession du droit d'entrée, semblable à celui qui fut fait en faveur de Jacques I. Les gens du Conseil de Sa Majesté membres des Communes, furent chargez de le presenter à leur Chambre, & de la presser de déclarer au plûtôt & en termes précis si elle vouloit passer l'acte, ou non. 1629.

Charles craignoit encore que les ennemis du feu Duc de Buckingham, ne projetassent de flétrir sa mémoire par quelque chose d'authentique, & que les Communes ne voulussent attaquer les Ministres d'Etat, se plaindre des mauvais conseils donnez à Sa Majesté, crier contre l'Arminianisme qui se répandoit dans le Clergé, & parler de quelques autres points de Religion, refléchir sur la harangue du Roi prononcée l'an-

1629. née precédente à la prorogation du Parlement, & déclarer qu'elle donnoit atteinte aux droits & à la liberté du peuple. Sa Majesté concerte dans son Conseil les moiens d'éviter ces inconvéniens, & de vivre autant qu'il lui sera possible en bonne intelligence avec ses sujets. Que si la Chambre des Communes insiste sur quelqu'un des articles que je viens de marquer, ceux du Conseil du Roi, se chargent de représenter que cela est capable de causer une rupture entre Charles & le Parlement. Et en cas que les Communes opiniâtres, n'aient pas égard à la remontrance, le Roi se dispose à déclarer lui même avec authorité, qu'il ne peut souffrir des procédures trop irréguliéres.

Le Roi d'Angleterre demande au Parlement la continuation de la douäne.

On croira peut-être que sa Majesté Britannique auroit mieux fait de casser un Parlement contre lequel il falloit être si fort en garde, & en convoquer un autre. Mais le Roi n'osoit pas en venir là si promptement. La dissolution des deux premiers Parlemens fit un extrême tort à ses affaires. Les mêmes personnes constamment députées par les villes & par les provinces, revenoient dans la resolution de reprendre & de poursuivre ce qui avoit déplu au Roi dans le Parlement precédent. Charles ne peut aussi se passer de Parlement. Il a trop grand besoin d'argent, & les clameurs sur le droit d'entrée levé sans le consentement du peuple, obligent le Roi à l'obtenir incessamment, afin d'arrêter des mouvemens dont les suites peuvent être facheuses. Voici donc le Parlement de l'année derniére qui se rassemble à Westminster le 20. Janvier selon le stile d'Angleterre. On parle dez les premiers jours dans la Chambre Basse, des marchandises

Rushworth's Historical Collections.

saisies

ſaiſies à ceux qui refuſoient de païer le droit d'entrée, & quelqu'un rapporte que je ne ſai quel Officier de la douäne avoit inſolemment répondu à un Marchant qui ſe défendoit de païer, en diſant qu'il étoit membre du Parlement, & que la Chambre Baſſe condamneroit la violence des Officiers du Roi: *quand vous ſeriez tout le Parlement en corps, nous n'en ſaiſirions pas moins vos marchandiſes. Vous la voiez, Meſſieurs,* dit alors le Chevalier Philips d'un air fort animé, *la malheureuſe ſituation de nos affaires. Il étoit temps de nous raſſembler & de pourvoir à ce qui regarde le ſervice du Roi & le bien de la patrie. Jettez les yeux de quel côté il vous plaira, & vous trouverez des infractions faites à la liberté du peuple, & aux priviléges du Parlement. Souffrir de pareilles entrepriſes, ce ſeroit une negligence criminelle du bonheur & du repos de l'Etat. On refuſe juſtice à ceux qui la demandent. A la ville de l'Aſſemblée du Parlement, on arrête par un ordre exprès de l'Echiquier, pour le paiement d'un droit qui ne monte pas à deux cens livres ſterling, des effets qui en valent du moins cinq mille. Differerons-nous encore de penſer à nous? La premiére année du regne de ſa Majeſté, lors que le Parlement fut prorogé à cauſe de la peſte, certaines gens eurent l'audace de lever le droit d'entrée. On les cita, & nous leur demandâmes qui le leur avoit ordonné. Aurons-nous maintenant moins de zele & de courage? Travaillons à la réparation des bréches faites à la liberté du peuple, & nommons des Commiſſaires pour examiner l'affaire de la douäne.* 1629.

L'avis de Philips eſt ſuivi. Les Commiſſaires ſont choiſis, c'eſt ce qu'on appelle un *Comité* en

1629. Angleterre; Et les Officiers du Roi qui ont saisi les effets des Marchans y sont citez. Charles envoia pour lors dire à la Chambre des Communes, de surseoir jusques au lendemain l'affaire du droit d'entrée, par ce que sa Majesté en vouloit parler aux deux Chambres du Parlement dans la sale *des banquets* à White-Hall. *Le soin que je prens*, dit le Roi aux Seigneurs & aux Communes, *de lever tous les obstacles à la bonne correspondance que j'ai dessein d'entretenir avec mes sujets, m'oblige à vous appeller ici & à m'expliquer sur une plainte qui s'est faite dans la Chambre Basse. Je suis bien-aise, Mylords, que dans cette occasion & dans toutes les autres qui se presenteront, vous soiez les témoins de mes paroles & de mes actions. Puisque vous tenez après moi le premier rang dans le Roiaume, je dois rechercher principalement vôtre témoignage dans les affaires importantes. On se plaint de la saisie de quelques marchandises pour le droit d'entrée. La contestation sera bien-tôt terminée, en passant un acte semblable à celui qui a été constamment acordé à mes predecesseurs. Les gens qui s'imaginent que je regarde la douâne comme un bien hereditaire & un droit inséparablement attaché à la Couronne, se trompent. J'ai toûjours crû que c'est un subside gratuitement acordé par le peuple. Et quand je vous en parlai l'année derniére, j'eus seulement intention de vous faire entendre, que la nécessité de mes affaires m'obligeoit à continuer la levée de cet impôt, jusques à ce que vous l'eussiez acordé selon la coûtume; persuadé que j'étois que vous vouliez le faire, comme vous le disiez, & que vôtre délai venoit de ce que vous n'aviez pas eu le temps de*

de penser à une affaire qui vous paroissoit moins pressante que les autres. Puisque vous y entrez maintenant de vous mêmes, j'espére que vous prendrez l'expedient que je vous propose pour appaiser ces différends. Vous n'en devez pas faire difficulté, après que j'ai levé les scrupules que vous aviez peut-être sur cet article. Laissons là, je vous en prie, les soupçons & la jalousie. Je pourois prendre en fort mauvaise part certaines choses arivées depuis peu de jours dans vôtre Chambre. Mais je ne veux point m'arrêter aux discours qui s'y tiennent. Je jugerai de vos bonnes, ou mauvaises intentions, par les resolutions que vous prendrez. Usez en de même à mon égard. N'écoutez point les rapports malins qu'on vous fait. Mes paroles & mes actions sont les véritables interprétes de mes sentimens. Si nous commençons d'agir de concert & avec une mutuelle confiance, nous nous séparerons en bonne intelligence & contens les uns des autres. Dieu vueille nous en faire la grace. 1629.

La Chambre des Communes se déclare plus que jamais contre l'Arminianisme. *Rushworth's Historical Collections.*

Le lendemain Cook Secretaire d'Etat pressa les Communes de la part du Roi, de passer au plûtôt l'acte touchant le droit d'entrée, remontra que la chose étoit importante, & que la modération qu'elles témoigneroient en cette rencontre, seroit avantageuse au peuple, & presenta la minute de l'acte dressé dans le Conseil du Roi. Cette maniére d'apporter un acte tout fait, donna de la défiance. On craignit les consequences de l'entreprise sur les droits des Communes, qui digérent & dressent elles mêmes leurs *bills*, c'est-à-dire les actes qu'elles proposent. La Chambre Basse dissimule pour lors le chagrin que la demarche lui cause, & prend la re-

1629. resolution d'éxaminer premiérement les nouveaux griefs que le peuple peut avoir depuis la derniére seance du Parlement, de s'appliquer aux moiens de maintenir la Religion établie, & d'arrêter enfin le progrès de l'Arminianisme & les entreprises des Papistes. On se déchaina d'une étrange maniere contre les Arminiens. *Tout est perdu*, disoient quelques harangueurs. *Il n'y a plus qu'un pas à faire pour rentrer dans le Papisme. Nos Arminiens sont d'intelligence avec le Pape & avec le Roi d'Espagne.* Y eut-il jamais un plus vain & plus ridicule phantôme? Ce fut inutilement que le Roi fit dire plus d'une fois aux Communes de penser à l'affaire de la douäne. *Celle de la Religion est la plus importante de toutes*, répondoit-on. *Les choses qui regardent la foi & le service de Dieu, doivent passer les premiéres.* Le Chevalier Elliot autant échauffé contre l'Arminianisme, que pour la conservation de la liberté de la patrie, dit qu'il ne faut pas avoir égard aux fréquentes instances de sa Majesté sur la prompte expedition de l'affaire de la douäne, par ce que certains Ministres engagent souvent les Rois par leurs fausses & pernicieuses insinuations à faire des demarches contraires au bien public. *Les bons Princes*, ajoutoit le Chevalier assez finement, *trouvent bon qu'on ne suive pas leurs ordres, quand ils paroissent préjudiciables au bien de leurs sujets; & quelques-uns ont avoüé ingenument que l'importunité de leurs Ministres extorque des choses, auxquelles ils n'auroient pas autrement consenti.* Elliot vient ensuite à l'article de l'Arminianisme & parle avec beaucoup de vehémence contre la negligence des Evêques d'Angleterre. *Je ne*

crains

trains pas de leur appliquer, dit-il, *ce que le jeune Roi Edoüard VI. écrivit de ſa propre main dans* 1629.
ſon journal, de la diſpoſition des Prélats de ſon temps, que les uns trop pareſſeux, les autres trop vieux, ceux-ci uniquement attachez à leur plaiſir, & ceux-là partiſans ſecrets du Papiſme, étoient incapables de bien conduire un diocéſe. Le Chevalier déſigna Neal Evêque de Wincheſter, & Laud Evêque de Londres, que la Chambre des Communes accuſa l'année derniére de n'avoir pas des ſentimens orthodoxes ſur la Religion, comme les principaux auteurs de la corruption qu'elle croioit remarquer dans le Clergé.

L'entêtement de ces Gentilshommes Anglois qui ne manquoient pas d'ailleurs d'eſprit & de lumiere, eſt quelque choſe de ſurprenant. Plus je lis ce qui ſe paſſa dans les trois premiers Parlemens tenus ſous le regne de Charles I. plus je me confirme dans la penſée qu'Abbot Archevêque de Cantorbery irrité de ce que Laud l'avoit perdu dans l'eſprit du Roi, inſpiroit ſes propres préjugez contre l'Arminianiſme, dont il fut toûjours l'ennemi declaré, à Elliot & aux autres défenſeurs de la liberté du peuple. Ils eſtimoient cet Archevêque, & deféroient beaucoup à ſes ſentimens. Prevenus deja des faux bruits repandus en Hollande pour décrier les Arminiens, ces Meſſieurs croioient d'autant plus facilement ce qu'Abbot leur diſoit contre les partiſans de l'Arminianiſme, qu'ils voioient avec chagrin Laud & ceux de ſa caballe ſoûtenir hautement le pouvoir abſolu du Roi, & tâcher d'introduire chaque jour une nouvelle cerémonie dans le culte public. Cela les confirmoit dans la penſée qu'il n'y avoit pas loin de l'Arminianiſme

1629. nianiſme au Papiſme. Elliot appelle aſſez plaiſamment les Evêques de Londres & de Winchester *de nouveaux Maîtres de ceremonies*. Pim ſe plaignit de ce qu'un Miniſtre de leur parti avoit mis une croix avec des images des ſaints, & allumé des cierges le jour de la Chandeleur dans l'Egliſe de Durham, ſelon la pratique ſuperſtitieuſe de la Communion de Rome. La Chambre des Communes s'échauffa encore ſur ce que Manwaring, ce lâche prédicateur du pouvoir arbitraire, fletri par le Parlement & déclaré incapable de poſſéder aucune dignité Eccléſiaſtique, avoit obtenu ſa grace du Roi par le credit de l'Evêque de Winchester qui lui donna enſuite un bon benefice. *Si les gens s'avancent de la ſorte dans l'Egliſe*, dit alors Olivier Cromwel, *en ſe faiſant les martirs du pouvoir arbitraire, que devons-nous attendre deſormais?* Tout cela prouve que le chagrin de la Chambre Baſſe contre l'Arminianiſme, venoit principalement de ce que Laud & les autres défenſeurs de cette doctrine, entreprenoient d'introduire un culte plus pompeux, & de ce qu'ils prêchoient avec tant de hardieſſe, qu'il n'eſt pas permis de réſiſter aux ordres les plus injuſtes du Prince.

Tel fut à mon avis le plus puiſſant motif du *vœu* & de la proteſtation ſolennelle que fit la Chambre des Communes à l'inſtigation d'un de ſes membres nommé *Rou*, de s'en tenir inviolablement aux articles de la Confeſſion Anglicane reçûs la 13. année du regne d'Elizabeth, ſelon qu'ils ſont generalement entendus & expliquez par les premiers Théologiens de la Reformation d'Angleterre, & de rejetter les opinions des

des Jesuites & des Arminiens contraires à la doctrine contenuë dans la Confession de Foi. Trois jours après, les deux Chambres du Parlement presentérent conjointement une requête au Roi. On y supplioit sa Majesté d'ordonner un jeûne general & solennel, afin d'obtenir de Dieu les graces nécessaires pour l'heureuse expédition des affaires importantes à l'Eglise & à l'Etat que le Parlement devoit traiter, & pour flechir la colére de Dieu, dont la main s'apesantissoit sur les Eglises Réformées en divers endroits de l'Europe. La requête n'est pas agréablement reçûë. Charles ne put s'empêcher de dire, qu'on feroit plus de bien aux Eglises Réformées en combatant pour leur défense, qu'en jeunant. Pourquoi pensoit-il donc à cesser de secourir celles de France? Vouloit-il insinuer que les contradictions opiniâtres de son Parlement l'empéchoient de poursuivre ses bons desseins? Quoi qu'il en soit, le Roi acorde la celebration du jeûne; mais c'est à condition qu'elle ne tirera point à conséquence, par ce que ces humiliations extraordinaires ne s'ordonnoient que dans les grandes occasions. Charles ne craignoit-il point que le Parlement n'eût des desseins profonds, & que la Chambre des Communes ne pensât à une réformation dans le gouvernement civil & Ecclesiastique? Le Roi étoit bien éloigné de le permettre. Il prétendoit proroger & peut-être casser le Parlement, dez que l'acte sur la douäne seroit passé. 1629.

Les Communes le voioient bien. De là vient qu'elles ne se pressérent pas de finir cette affaire. Leur Chambre présente ce qu'on nomme une *adresse* pour rendre raison de sa conduite au Roi.

On

1629. On s'y plaint d'abord de ce que contre la coûtume & les priviléges des Communes, sa Majesté leur envoie un acte tout dressé dans son Conseil. Les raisons pourquoi la Chambre Basse a crû devoir éxaminer premiérement ce qui concerne la Religion, sont rapportées ensuite. Charles répondit avec un peu d'aigreur, que la minute de l'acte n'avoit point été presentée de sa part; que chaque particulier du Parlement peut proposer le projet d'un *bill*, & que la Chambre a la liberté de l'agréer ou de le rejetter. *J'approuve vôtre zéle pour la Religion*, dit le Roi. *Mais la maniére dont vous parlez, me donne à penser qu'on s'imagine, que je prête l'oreille à de mauvais conseils sur ce chapitre. Je pourois dire bien des choses. Cependant j'aime mieux les supprimer. Si je vous presse de finir l'acte de la douäne; c'est que j'ai de l'impatience d'ôter tout sujet de contestation avec mes sujets. Je trouve fort étrange que vous écoutiez les plaintes faites à l'occasion de la levée de cet impôt, & que vous ne pensiez pas à en prévenir le sujet. Il est encore plus surprenant que mes affaires seules soient retardées sous le prétexte spécieux de la necessité de s'appliquer premiérement à ce qui concerne la Religion. Je sai certainement que les autres ont leur cours ordinaire. Passez au plûtôt l'acte de la douäne. Vôtre extrême lenteur m'oblige à vous presser vivement.*

Rupture entre le Roi d'Angleterre & la Chambre des Communes.

Cette nouvelle instaince n'eut pas plus d'effet que les precédentes. On voulut éxaminer premiérement l'affaire des Marchans qui se plaignoient de la saisie de leurs effets par les Officiers de la douäne. Cela fut agité avec beaucoup de chaleur & de vehémence. On demanda raison de

de ce que la Cour de l'Echiquier avoit ordonné. Weſton Grand Threſorier & les Juges de ce tribunal, tâchent d'éluder en répondant qu'ils n'ont rien prononcé ſur la validité de la levée de la douäne, ſans la conceſſion du Parlement, & que les Marchans ſont ſeulement condamnez pour une procédure contraire aux loix. Les Officiers de la douäne ſe trouvérent plus embaraſſez. Afin de mettre à couvert l'honneur & l'autorité du Roi, les Communes ſuppoſent que ſa Majeſté n'a point ordonné de ſaiſir les marchandiſes de ceux qui refuſeroient de paier le droit d'entrée, & les Officiers de la douäne ſont déclarez coupables d'avoir violé du moins les priviléges du Parlement, dans la perſonne de *Rots* membre de la Chambre des Communes, & un de ceux dont les effets furent arrêtez. Soit que le Roi naturellement bon & équitable, crût que l'honneur & la conſcience l'obligeoient à ſauver des gens, dont tout le crime conſiſtoit dans une execution ponctuelle de ſes ordres, & qu'il eſpérât d'arrêter les procédures de la Chambre des Communes, en avouant ce que les Officiers de la douäne avoient fait; ſoit que ce fût un conſeil artificieux du Grand Thréſorier, de quelques Miniſtres d'Etat, & des Evêques de Londres & de Wincheſter, bien-aiſes que le Roi entiérement broüillé avec la Chambre des Communes, fût dans la neceſſité de caſſer un Parlement, dont ils craignoient les pourſuites; Charles ordonne à Cook Secretaire d'Etat de dire de ſa part aux Communes, que ſa Majeſté leur ſait bon gré de ce qu'elles veulent ſeparer ſes intêrets de ceux des Officiers de la douäne; mais que l'honneur & la con-

1629.

Rushworth's Hiſtorical Collections. Sir Philip Warwick's Memoirs. Clarendon's Hiſtory. I. Book.

1629. conſcience engagent le Roi à déclarer que ces Meſſieurs ont ſeulement ſuivi ce qu'il leur a preſcrit en preſence de ſon Conſeil aſſemblé. Cela ne déconcerta pas encore ceux qui prétendoient ſoûtenir vigoureuſement les droits & la liberté du peuple.

Selon la coûtume du Parlement d'Angleterre, lors qu'on agite une affaire importante dans la Chambre des Communes, elle *ſe tourne*, comme on dit, *en grand Comité*. L'Orateur quitte alors ſa place, un autre membre choiſi la remplit, & chacun a la liberté de parler autant qu'il lui plaît. Après que la choſe a été ſuffiſamment examinée, l'Orateur reprend ſa chaiſe de Préſident, on rapporte le réſultat de ce qui s'eſt dit d'eſſentiel de part & d'autre, & la Chambre forme ſa derniére réſolution. L'affaire de Rots aiant été ainſi debatuë dans un *grand Comité*, on convint que les priviléges du Parlement étoient violez. Mais le Roi déclarant ſi poſitivement que les Officiers de la douäne avoient agi ſelon ſes ordres, il fut queſtion de ſavoir s'ils ſeroient pourſuivis. Le grand Comité ne voulut pas prononcer ſur cette difficulté. On en laiſſe la déciſion à la Chambre aſſemblée dans les formes. Le Chevalier Elliot dit alors que ſelon toutes les apparences, certaines gens qui cherchoient à brouiller le Parlement avec le Roi, afin d'éviter d'être recherchez, lui avoient ſuggeré d'envoier cette déclaration. Elliot nomma Neal Evêque de Wincheſter, & Weſton Grand Thréſorier. Il accuſa celui-ci de marcher ſur les traces du Duc de Buckingham, & de favoriſer ouvertement les Papiſtes. La femme & les filles de ce Seigneur & preſque tous ſes domeſti-

meſtiques étoient en effet de la Communion 1629.
Romaine. Lui & ſes fils alloient aſſez rarement aux Egliſes Angloiſes, & ſa maiſon étoit toûjours pleine de Prêtres & de Moines. Avec tout cela les Catholiques Romains ne ſe fioient pas trop à ce Miniſtre d'Etat. Ils étoient les ſeuls du Roiaume qui ne cruſſent pas que Weſton ſuivoit leur Religion. Cependant on dit qu'il l'embraſſa quelque temps avant ſa mort. Elliot & les autres défenſeurs de la liberté du peuple aiant preſſé enſuite le Chevalier Finch Orateur de la Chambre Baſſe, de propoſer la queſtion, ſi nonobſtant la déclaration du Roi, les Officiers de la douäne devoient être jugez coupables d'avoir violé les priviléges du Parlement, Finch le refuſa hautement, & dit qu'il avoit reçû ordre du Roi de ne faire point une pareille propoſition.

Comment, M. l'Orateur, dit alors le ſavant Selden, *n'oſez-vous propoſer une queſtion après le commandement que nous vous en faiſons? Si cela eſt nôtre Chambre ne poura plus rien faire deſormais. Les Orateurs s'excuſeront de propoſer tout ce qui ne ſera pas au gré de la Cour, en diſant que le Roi le leur a defendu.* On s'échauffe de part & d'autre. La Chambre eſt ajournée au Mercredi ſuivant 25. Fevrier, & puis au 2. Mars par un ordre exprès de Charles. Ce jour-là pluſieurs membres preſſerent de propoſer enfin l'affaire. Finch répondit que le Roi lui avoit ordonné de n'en rien faire & d'ajourner encore la Chambre au dixiéme du mois. Il ſe leve ſur l'heure pour ſortir. Deux Gentilshommes l'arrêtent, & l'obligent à demeurer malgré lui dans ſa place. Elliot dit alors que le Roi aiant ſans
doute

1629. doute pris la resolution de congédier le Parlement, on avoit crû devoir mettre en peu de mots par écrit les intentions de la Chambre des Communes, jette le papier au milieu de l'assemblée & en demande la lecture. Quelques-uns s'y opposent, & le plus grand nombre crie qu'il le faut lire. Grand vacarme, grandes contestations. Des paroles quelqu'un en vient aux coups contre un autre. Certains veulent sortir de la Chambre & trouvent la porte fermée à clef. Un membre s'en étoit saisi. Le Roi averti du tumulte, envoie querir le Sergent de la Chambre des Communes: mais il étoit enfermé. L'Huissier de celle des Seigneurs vient de la part de sa Majesté, & demande à entrer. On lui répond d'attendre jusques à ce que le papier dont il étoit question, soit lu. Finch Orateur refusant constamment de le lire, Selden crie qu'il le faut donner au Secretaire de la Chambre. Celui-ci s'en defend aussi-bien que l'Orateur. Elliot prend la parole, & dit, *puisque personne ne veut lire le papier, je dirai ce qu'il contient.* Après un preambule contre les mauvais conseils donnez au Roi, le Chevalier récite les trois articles écrits dans le papier. Les voici: *Quiconque fera quelqu'innovation dans la Religion établie, en favorisant, ou en tâchant d'introduire le Papisme, l'Arminianisme, ou des opinions contraires à la doctrine de l'Eglise véritable & orthodoxe, sera réputé ennemi de l'Etat & du bien public. Quiconque conseillera ou appuiera la levée du droit d'entrée que le Parlement n'a pas acordé, sera censé ennemi de l'Etat & du bien public. Tout Marchand & quelqu'autre personne que ce soit qui paiera volontairement la doüane contre l'inten-*

tention du Parlement, sera jugé trahir la liberté de l'Angleterre, & n'aimer pas le bien de la patrie. Cela fait d'une maniere fort tumultueuse, la Chambre Basse fut ajournée comme celle des Seigneurs au 10. Mars. Elliot, Selden, & sept autres membres des Communes sont citez le lendemain au Conseil du Roi. Six se cachent; mais Elliot & deux autres comparoissent & refusent de repondre autre part que devant leur Chambre sur ce qui s'y est passé le jour precédent. Le Roi les envoie à la Tour de Londres & fait chercher les autres. Les papiers d'Elliot, de Selden & d'un troisiéme furent saisis & scellez de la part de sa Majesté, quoique le Parlement subsistât encore selon les loix. 1629.

Dez le 2. Mars Charles fit dresser ce qu'on nomme en Angleterre une *proclamation*, par laquelle il cassoit le Parlement. *La mauvaise conduite*, y disoit-il, *de certaines gens de la Chambre des Communes mal-intentionnez pour l'Eglise & pour le gouvernement civil, m'oblige d'en venir malgré moi à cette extrémité.* Cependant la proclamation ne fut pas incontinent publiée. Sa Majesté voulut déclarer elle même avec les solennitez ordinaires, les raisons qu'elle croioit avoir de congédier le Parlement. Revétu de ses habits Roiaux, Charles entre le 10. Mars dans la Chambre des Seigneurs, & ne se met pas en peine de faire appeller celle des Communes. Il n'y eut qu'un assez petit nombre des Gentilshommes de la Chambre Basse, qui vinrent sans l'Orateur à la cerémonie. *Mylords*, dit le Roi assis sur son thrône, *Je ne suis point encore venu ici dans une conjoncture si desagreable. Vous serez peut-être surpris de ce qu'aiant*

Le Roi d'Angleterre casse son Parlement.

Rushworth's Historical Collections.

1629. *dessein de casser le Parlement, je n'ai pas donné commission à quelqu'un de mes Officiers de déclarer mon intention. Il semble que les Rois doivent se decharger sur les autres de l'exécution des ordres facheux, & se reserver seulement la distribution des graces & le soin de dire eux mêmes ce qui peut faire plaisir à leurs sujets. Mais puisque la punition du vice n'est pas une fonction moins essentielle à la justice, que la récompense de la vertu, j'ai crû devoir vous déclarer moi-même, & à tout le monde en même temps, que les entreprises illégitimes & séditieuses de la Chambre des Communes, sont la seule cause de la dissolution de ce Parlement. Je sai, Mylords, que vous n'y avez aucune part: Et c'est ma grande consolation. En cette facheuse rencontre, j'ai autant de raison d'être content de vôtre sagesse & de vôtre soumission, que de me plaindre de la procédure irréguliére de la Chambre Basse. Cependant je dois rendre justice à tout le monde. Tous ceux qui la composent, ne sont pas également coupables. Il y a parmi eux d'aussi bons sujets qu'en aucune assemblée du monde. Mais le plus grand nombre se laisse entrainer par quelques esprits emportez & malins. J'aurai soin de les punir comme ils le méritent. Pour vous, Mylords, attendez de moi toute la faveur & toute la protection qu'un bon Roi ne peut justement refuser à une noblesse fidele & bien intentionnée.* Coventry Garde du grand seau dit alors que sa Majesté congédioit le Parlement. Elle publia quelque temps après une déclaration de ses raisons. La piece contient un long détail de ce qui s'est passé dans les deux seances du Parlement cassé. On peut bien juger que les choses y sont tournées à l'avantage du Roi.

Je

Je ne trouve point le Chevalier Thomas entworth parmi ceux qui défendirent la li-té du peuple dans cette seconde assemblée troisiéme Parlement. Se laissoit-il déja éblouïr les promesses de la Cour? Immédiatement ès la dissolution, Weston Grand Thresorier rsuade au Roi de gagner quelques-uns de ceux i s'étoient déclarez contre lui dans la Chambre des Communes. Le Chevalier Savil est fait ontrolleur de la maison de sa Majesté & Conller d'Etat. Wentworth devient Pair d'Anterre & Président du Nord. Noy fameux risconsulte obtint la charge d'*Attorney*, c'est-lire d'Avocat General. Bien des gens raconnt qu'un des amis de Wentworth voiant qu'il mmençoit de s'intriguer à la Cour, lui parla la sorte. *On dit, Monsieur, que vous pensez vous abandonner, & que vous écoutez les pro-itions de Mylord Thresorier. Si cela est, je once dez à present à vôtre amitié, & vous clare que vous me trouverez par tout dans vô-e chemin, jusques à ce que je vous aie conduit l'échaffaut, à moins que vous n'ayiez vous me le crédit de me faire mettre la tête aux ds.* Quelques-uns attribuent ce compliment Hambden, & d'autres à Pim. Qui que ce soit s deux, il tint parole à l'infortuné Wentorth.

1629. Jugement rendu contre plusieurs membres de la Chambre des Communes.

Rushworth's Historical Collections. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Pendant que les Ministres de Charles travaillnt à débaucher quelques-uns des défenseurs de liberté du peuple, il pense de son côté à perdre lliot, Selden, & les autres membres de la Chame des Communes qu'il a fait mettre en prison. es courageux Anglois se défendirent par les ix du païs le mieux qu'il fut possible, & leurs

1629. amis ne leur manquérent pas au besoin. Fermes dans la resolution de ne répondre point ailleurs que dans la Chambre des Communes, sur ce qu'ils y avoient dit ou fait, ils furent condamnez par des Juges devoüez au Roi, à demeurer en prison tant qu'il plairoit à sa Majesté, & à n'en point sortir sans donner caution de leur bonne conduite. Elliot & deux autres encore plus maltraitez, eurent une amende considérable à paier. Charles se sut bon gré d'avoir puni des Gentilshommes qu'il croioit ses ennemis. Mais cette vengeance lui fit un extrême tort dans l'esprit des bons Anglois. Au premier Parlement qu'il convoqua onze ou douze ans après celui-ci, on se souvint des injustices faites aux défenseurs de la liberté publique. La Chambre Basse cria bien haut. Elle éxamina les procedures des Juges & la sentence renduë contre Elliot & contre les autres. Charles eut la mortification de voir que tout fut declaré violent & contraire aux loix. Tant de fausses demarches qu'il ne put légitimement soûtenir, le rendirent enfin suspect & odieux à des sujets qui l'auroient aimé & bien servi, si moins jaloux d'une autorité qui ne lui appartenoit pas, il eût sû les ménager.

Le Duc de Rohan & les Réformez de France implorent en vain le secours du Roi d'Angleterre.

Peu de jours après la dissolution du Parlement, Charles reçût de nouvelles sollicitations de la part du Duc de Rohan & des Réformez de France. Ils imploroient le secours de sa Majesté Britannique, la faisoient souvenir des bonnes paroles qu'elle leur avoit données, & lui remontroient que par une décente en France, elle obtiendroit du moins une paix avantageuse à de pauvres gens qui ne se voioient plus d'autre res-

réssource que la puissante protection de la Couronne d'Angleterre tant de fois promise. La conjoncture paroissoit extrémement favorable. Louïs marchoit avec ses meilleures troupes vers l'Italie; & tout le monde jugeoit que les forces du Roi d'Espagne, de l'Empereur, & du Duc de Savoie, lui donneroient plus d'occupation que le Cardinal de Richelieu ne s'imaginoit. Mais Charles non content d'avoir engagé sa parole aux Vénitiens de n'attaquer point la France jusques à ce que le Duc de Mantouë fût secouru, étoit encore sur le point de signer un traité de paix avec Louïs, sans y comprendre les Reformez. Il fut conclu en effet lors que sa Majesté Très-Chrétienne victorieuse & triomphante étoit à Suze, après avoir forcé les passages des Alpes malgré la resistance du Duc de Savoie, & contraint Don Gonzalez de Cordouë Gouverneur de Milan à lever honteusement le siége de Cazal. C'étoit abandonner à la discretion d'un Souverain puissant & irrité, des gens que Charles avoit solennellement promis de défendre & de soûtenir jusques à la fin. Charles répondit à leurs instances, que pressé par quelques Princes, il avoit écouté des propositions de paix avec la France, qu'il étoit dans la disposition de les accepter, & qu'il conseilloit au Duc de Rohan & aux Réformez de s'acommoder le mieux qu'ils pouroient avec le Roi de France. *Je me suis trouvé*, ajoutoit sa Majesté Britannique, *dans la necessité de congédier mon Parlement, dont j'attendois quelques subsides. Je suis bien fâché de ce que l'état present de mes affaires ne me permet pas de fournir de l'argent à M. de Rohan & à ceux de son parti, ni d'envoier ma flôte à leur secours.*

1629.

Mémoires de Rohan L. IV. Rushworth's Historical Collections.

1629. On raconte que le Duc de Rohan recevant cette réponſe, leva les yeux & les mains au ciel, & qu'après quelques imprécations contre l'infidélité du Roi d'Angleterre, il dit que Dieu l'en puniroit tôt ou tard. Charles ſeroit peut-être excuſable en cette rencontre, puis qu'aiant rompu ouvertement avec la Chambre des Communes, il ne pouvoit guéres ſecourir efficacement les Reformez de France, ſi ſa Majeſté n'avoit pas donné ſa parole à l'Ambaſſadeur de Veniſe, & écouté les propoſitions que ce Miniſtre lui faiſoit de la part de ſes maîtres, avant que Louïs partît de Paris, & par conſéquent avant que le Parlement d'Angleterre ſe raſſemblât. Depuis la mort du Duc de Buckingham, Henriette Reine d'Angleterre prenoit beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit du Roi ſon époux. Weſton Grand Threſorier d'Angleterre, & ami des Papiſtes, Laud Evêque de Londres & quelques autres mal-intentionnez pour les Reformez, d'intelligence avec Henriette, perſuaderent à Charles de ne ſe mettre pas autrement en peine des paroles données aux Proteſtans François, & de s'acommoder avec le Roi Très-Chrétien. Sa Majeſté Britannique ſe rendit facilement aux remontrances de ſes Miniſtres, par ce qu'elle concevoit de grandes eſpérances de voir Frederic Roi de Bohéme rétabli dans ſes Etats hereditaires, ſi Louïs délivré de ſes embaras domeſtiques rompoit avec la Maiſon d'Autriche, & ſe lioit avec le Roi de Suede qui ſe diſpoſoit à ſecourir les Princes Proteſtans d'Allemagne, dez qu'il auroit terminé par une paix, ou du moins par une tréve, la guerre dans laquelle il ſe trouvoit engagé contre la Pologne.

Com-

Commençons de parler des mesures que le Duc de Rohan prit pour soutenir le parti Reformé depuis la perte de la Rochelle. Il dit lui même que *Dieu souffla sur tous ses projets*. Mais sa religion, sa prudence, & sa magnanimité n'en sont pas moins estimables. Nous trouvons d'aussi utiles instructions dans l'adversité des grans hommes, que dans la prospérité de leurs entreprises. Attaqué au dehors par le Duc de Montmorenci en Languedoc, menacé d'avoir sur les bras toutes les forces du Roi dez que le Duc de Mantouë seroit secouru, & traversé au dedans par les intrigues des émissaires de la Cour, Rohan ne perd point courage. Il sollicite du secours dans les païs étrangers, & tâche d'entretenir une bonne correspondance entre les villes differentes de son parti. Le Roi donna vers la fin de l'année derniére une déclaration qui fut enregitrée au Parlement de Paris, lorsque sa Majesté y alla tenir son lit de justice le jour de son départ pour l'Italie. Après y avoir extrémement relevé les graces acordées aux Rochelois, & les avantages qu'ils tiroient de leur soumission, Louïs invitoit les habitans de toutes les autres villes Reformées qui avoient pris les armes, à suivre l'exemple des gens de la Rochelle, & à venir dans quinze jours faire leurs déclarations au greffe de la jurisdiction dont leur ville dependoit. Sa Majesté ordonnoit encore à ceux qui tenoient pour le Duc de Rohan, d'envoier des Deputez à la Cour afin d'y faire leurs soumissions. En ce cas, Louïs promettoit de pardonner aux villes, & de les traiter aussi favorablement que les autres de son Roiaume. Que si elles perséveroient dans leur prétenduë

1629. Mesures prises par le Duc de Rohan pour soutenir le parti Reformé.

Mémoires de Rohan. L. IV. Discours du même sur les derniers troubles. Mercure François. 1629.

1629. rebellion, le Roi les menaçoit du chatiment le plus févére. Rohan avoit formé à Nimes une aſſemblée generale des provinces & des villes de ſon parti, afin d'y entretenir l'union & la bonne correſpondance. Il étoit à craindre que pluſieurs Réformez ne ſe laiſſaſſent éblouïr par les diſcours artificieux des émiſſaires de la Cour, qui tachoient de faire valoir la déclaration du Roi. C'eſt pourquoi l'aſſemblée de Nimes publia une eſpece de manifeſte. Après une expoſition des raiſons que le Duc de Rohan & les villes Réformées avoient euës de prendre les armes, l'aſſemblée decouvroit les illuſions de la déclaration du Roi, & diſoit à quelle condition la paix ſeroit avantageuſe aux Réformez. Puiſque c'eſt ici le dernier acte public des Proteſtans armez pour la defenſe de leur Religion & de leur liberté, donnons en l'extrait. La piéce n'eſt pas bien écrite: mais il y a beaucoup de bon ſens. On y verra les ſentimens & la diſpoſition de pluſieurs gens des provinces reculées du Roiaume, qui conſervérent plus long-temps que les autres de leur nation un cœur véritablement François.

Comme nous ſommes convaincus, diſent les Députez à l'aſſemblée de Nimes, *que la derniére déclaration du Roi n'eſt qu'un piége tendu aux eſprits faciles & credules, nous croions qu'il eſt de nôtre devoir de le découvrir, & de propoſer à chacun les moiens de s'en garantir. C'eſt pourquoi nous prions tous nos fréres & tous les bons François de ſe ſouvenir, que Dieu nous aiant miraculeuſement fait revivre des cendres de nos peres morts pour la défenſe de la Réformation, & rétabli par la valeur du feu Roi, la Monarchie Fran-*

Françoise déchirée par ses ennemis, ce grand 1629.
Prince nous acorda, en considération de nos services importans, un édit qui mettoit nos consciences en repos, & nos biens & nos vies en seureté. Les ennemis de la Réformation virent avec chagrin les conditions avantageuses que nous obtenions. Mais n'osant attaquer directement nôtre Religion, ni rompre ouvertement les édits, ils en violérent de temps en temps après la mort du feu Roi, les principaux articles. Nos Eglises justement allarmées presentent leurs plaintes à sa Majesté. Bien loin d'y avoir égard, on les rejette avec hauteur, & le Roi condamne comme une desobeïssance tout ce que nous faisons pour avoir justice. Il vint les armes à la main contre nous l'an 1621. *Après des violences & des cruautez extraordinaires en divers endroits du Roiaume, nous obtimes l'année suivante un édit supportable. Au lieu de l'exécuter de bonne foi, on nous maltraita d'une si étrange maniére que nous fumes obligez l'an* 1625. *de recourir aux moiens d'une legitime défense. Un nouvel édit nous est acordé par l'entremise de Mrs. les Ambassadeurs d'Angleterre, qui nous en garantirent l'observation de la part du Roi leur maitre. A-t'il été mieux observé? Non, sans doute. Il fut incontinent violé. Forcez par un million d'injustices, rebutez & menacez de toutes parts, nous prenons les armes, & nous nous joignons au Roi de la Grande Bretagne, qui s'étoit mis en état de nous secourir, & de nous procurer une paix assurée. Mais Dieu dont les jugemens sont impenétrables, n'a pas voulu bénir les moiens emploiez pour nôtre délivrance. Sa main s'est encore plus appesantie sur nous. La Rochelle, une des principales*

1629. *villes que nous eussions dans le Roiaume pour la seureté de nos Eglises, a été perduë. Cependant nos ennemis convaincus par une longue expérience, que Dieu nous assiste miraculeusement, lors même que nôtre condition est la plus déplorable aux yeux des hommes, craignent encore qu'il ne se serve du Roi d'Angleterre, pour retablir nos Eglises dans leur premier état. Voila pourquoi la Cour, n'aiant pu detacher de nôtre union par les promesses, ni par les menaces ceux que des motifs d'honneur & de conscience ont portez à y entrer, tache aujourd'hui de les surprendre & de les séduire par l'esperance d'un repos vain & trompeur que la declaration publiée depuis peu fait attendre uniquement de la clemence du Roi.*

Les offres proposées ne sont point si spécieuses, que nous devions craindre que les esprits les plus timides & les moins penétrans se laissent vaincre, ou éblouïr. La declaration ne parle que de faveurs & de conditions particuliéres. Il n'y a rien qui regarde le bien general de nos Eglises: preuve manifeste que nos ennemis ne pensent qu'à rompre nôtre union, & à rendre nos édits inutiles. Cette seule consideration du projet formé d'aneantir l'unique moien que nous aions de nous mettre à couvert de la violence de ceux qui ont juré nôtre perte, suffit pour retenir les gens que leur conscience engage à la défense de la cause commune, & pour animer ceux qui ont le courage d'aimer mieux mourir l'épée à la main, que de se voir à la discrétion de leurs persécuteurs. Qu'on ne s'imagine pas que nous cherchons à effraier le peuple par de vains phantomes, & à l'arrêter par des soupçons artificieusement inspirez. La déclaration ne fait pas la moindre mention des é-

dits.

dits. Elle n'en promet pas même la conservation. 1629
En faut-il davantage pour nous convaincre qu'on pense à les abolir? Lors qu'on vouloit nous amuser durant les troubles précedens, on affectoit de mettre à la tête des déclarations du Roi, une promesse de l'observation inviolable de nos édits. Pourquoi la supprime-t'on aujourd'hui? Si nous aimons sincérement la gloire de Dieu, le salut de nos Eglises, la liberté de nos consciences, la seureté de nos biens & de nôtre vie, prenons extrémement garde à éviter le piége qu'on nous tend. Mettons nôtre confiance en Dieu. Pourvû que nôtre corps demeure toujours bien uni, nous pouvons espérer qu'il se relevera par la favorable assistance de ceux qui en prénent la défense en main.

Cependant, afin de convaincre tout le monde que ce n'est pas un entétement opiniatre, mais une nécessité indispensable qui nous oblige à perseverer dans nôtre premiére resolution, nous promettons devant Dieu d'embrasser toutes les ouvertures d'une paix generale & assurée, & d'emploier tout ce que nous avons d'esprit & d'industrie pour la faire reüssir au contentement de ceux qui soupirent après le rétablissement de nos Eglises, & après la tranquillité de l'Etat: bien entendu qu'on nous laissera la liberté de n'entamer ni de conclure aucun traité, que de l'avis & du consentement des provinces, des villes, des communautez, des Princes & des Seigneurs unis avec nous. Mais puis qu'une declaration qui ne nous convie qu'à des acommodemens particuliers, semble nous oter toute espérance d'une paix generale; en attendant qu'il plaise à Dieu d'appaiser sa colére allumée contre nous, & de fléchir le

1629. *cœur du Roi qu'il tient dans ſa main, nous exhortons ceux qui ſont dans l'union de nos Egliſes, à y demeurer conſtamment, & les autres qui profeſſent la même Religion que nous, à y entrer. C'eſt le ſeul moien d'éviter l'oppreſſion genérale dont nous ſommes menacez.* Ces remontrances prévinrent d'autant plus facilement les mauvais effets de la déclaration, que tout le monde ſe flattoit que le Roi occupé à une entrepriſe difficile, & qui devoit être apparemment ſuivie d'une rupture ouverte avec la Maiſon d'Autriche, ſeroit enfin reduit à donner une paix générale à ſes ſujets Reformez. *Mais nôtre impieté*, dit le religieux Duc de Rohan, *éloigna la delivrance de nos Egliſes. Il la leur montra ſeulement, comme il fit voir la terre de Canaan aux enfans d'Iſraël qui moururent dans le deſert. Le Roi alla, vid, & vainquit. Forcer le pas des montagnes, prendre Suze, ſecourir Cazal, faire la paix avec le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie: tout cela fut une même choſe.* Quelqu'éclatante que ſoit cette expedition ſi vivement conſeillée par Richelieu, & que le Duc de Rohan ne peut s'empecher d'admirer, il y eut de la temerité. Certaines choſes reüſſiſſent parce que l'ennemi ne s'imagine pas qu'on ait la hardieſſe, ou l'imprudence de les entreprendre. Telle fut en pluſieurs rencontres la maxime du Cardinal.

Lettre du Duc de Rohan au Roi d'Angleterre.

Après avoir pris ſes meſures pour prevenir l'entiére deſunion des Egliſes Reformées, que la Cour s'efforçoit de procurer, l'aſſemblée de Nimes envoia demander du ſecours au Roi d'Angleterre. Le Duc de Rohan écrivit ſeul à ſa Majeſté. La lettre eſt ſi belle, ſi touchante que je

je la dois rapporter ici. *Sire*, dit il, *le déplorable accident de la perte de la Rochelle, que Dieu a permise pour nous humilier sous sa main, redouble l'empressement que nos ennemis ont de nous ruiner, & leurs esperances d'en venir bientôt à bout. Mais cette disgrace ne décourage pas encore les Eglises de ces provinces. Elles ont la même volonté d'opposer aux projets violens formez contre nous une juste & vigoureuse défense. C'est ce qui leur a fait prendre la resolution de s'assembler, afin de subsister en corps durant ces mouvemens, de m'assister de leurs bons conseils, & de pourvoir conjointement avec moi aux moiens de nôtre délivrance. Et par ce que le secours que nos Eglises ont reçu & que nous attendons encore de vôtre Majesté, est le plus puissant que Dieu nous ait acordé, l'assemblée generale a souhaité que je joignisse mes très-humbles priéres aux siennes. Je le fais, Sire, avec d'autant plus d'affection, que je suis témoin que ces pauvres peuples, aiant une fois quitté par deférence aux desirs de vôtre Majesté, les armes que l'oppression qu'ils souffroient de la part de leurs ennemis, rendoit justes & nécessaires, ils ne les ont reprises, qu'après y avoir été engagez par vos conseils & par vos promesses. Sur cette seule assurance, ils ont meprisé les dangers, surmonté de grans obstacles, abandonné leurs biens, & sont encore dans la disposition de repandre jusques à la derniére goute de leur sang. Vôtre bienveillance leur est plus chére que la vie. Les promesses les plus spécieuses, & les menaces les plus terribles n'ont pas été capables de les porter à violer le serment qu'ils vous ont fait, de n'entendre jamais à aucun traité sans vôtre consentement. Un zele si ardent pour la con-*

1629.

Mercure François. 1628. *Rushworth's Historical Collections.*

1629. *conservation des Eglises de ce Roiaume, & cette fidélité sans exemple, meritent bien qu'un grand Monarque fasse sentir à des innocens persécutez qui ont recours à lui, les effets de sa puissance & de sa charité.*

Vous étes, Sire, le défenseur de la foi que nous professons: ne permettez pas qu'elle soit injustement opprimée. Vos promesses ont excité nos Eglises à la maintenir: & cette parole sacrée que vôtre Majesté a bien voulu donner, d'emploier toute sa puissance à les garantir de la ruine dont elles sont menacées, est après le secours de Dieu, l'unique fondement de leur esperance. Aussi ont-elles cru ne pouvoir douter sans crime, de l'execution de vôtre promesse. Si le commencement de leurs miséres a émû la compassion de vôtre Majesté, ce triste sujet s'est acrû avec tant de violence, que son secours est la seule chose qui puisse empécher l'aneantissement total de nos Eglises. Le plus grand crime que nos ennemis nous reprochent, & qui ne se peut expier, disent-ils, que par nôtre sang, c'est d'avoir imploré vôtre assistance & de l'avoir espérée. Voila pourquoi nos biens sont confisquez & détruits, nos moissons desolées & reduites en cendres, nos têtes mises à prix, nos familles bannies, & nos temples démolis. Par tout où la cruauté de nos persécuteurs se peut étendre, les hommes & les femmes sont conduits à la Messe à coups de bâton. En un mot la persecution que nous souffrons est si grande, que nos paroles sont trop foibles pour l'exprimer. Mais la chose la plus triste de toutes, c'est que nous voions à nos portes des armées puissantes, qui n'attendent que le moment favorable de foudroier les retraites qui nous restent. Après quoi l'exercice de

la Religion sera banni, & les fideles demeureront exposez à un massacre genéral. 1629.

Je ne prie pas vôtre Majesté, Sire, de ne nous abandonner point, je craindrois d'offenser un Roi si puissant & si fidéle. L'extrémité à laquelle nous sommes réduits, me fait seulement prendre la liberté de vous supplier, de hâter le secours que nous attendons, depeur que nous ne succombions sous l'effort de nos ennemis. Vôtre Majesté trouvera dans sa profonde sagesse les expediens propres à rendre ses forces redoutables à ceux qui les méprisent, & salutaires à tant de peuples qui en demandent l'assistance. Vous acquérerez par ce moien une gloire solide & immortelle; vous delivrerez plus de trois cens mille familles qui prient Dieu sans cesse pour vôtre prosperité; vous conserverez un peuple qu'il a racheté par son sang, & qui demeure fidele à Dieu & aux hommes, nonobstant les traitemens les plus barbares & les supplices les plus cruels; vous rendrez la reputation de vos armes égale à vôtre puissance; vous reprimerez l'audace de ceux qui entreprénent de flétrir vôtre Majesté par des reproches indignes; enfin vous ajouterez à vos titres celui de Liberateur du peuple le plus innocent & le plus inhumainement persécuté qui fut jamais. Je ne ferai point mention, Sire, de mes interêts particuliers. Je pourois en parler à vôtre Majesté, sans craindre d'être blamé, puisque j'ai l'honneur de lui appartenir. Il y a longtemps que j'ai consacré mes biens & ma vie au service du public. Je croirai ma condition assez heureuse, pourvû que l'Eglise ne soit point misérable, & que je puisse temoigner par mes actions à vôtre Majesté que je suis son très-humble & très-obeïssant serviteur. La

let-

1629. lettre eſt datée du 12. Mars de cette année. Seroit-il poſſible que le Duc de Rohan ignorât alors les paroles que le Roi d'Angleterre avoit données à l'Ambaſſadeur de Veniſe ? Je ne le puis croire. Il y a beaucoup d'apparence que Rohan vouloit reprocher honnétement à Charles ſon manquement de parole, & le detourner adroitement de conclure une paix honteuſe avec le Roi Très-Chrétien.

Traité du Duc de Rohan avec le Roi d'Eſpagne.

Perſuadé depuis pluſieurs mois que ſa Majeſté Britannique toujours mal conſeillée, & trop opiniatre à refuſer certaines choſes raiſonnables que ſon Parlement demandoit, ne voudroit ou ne pouroit pas acomplir les choſes promiſes aux Reformez de France, le Duc agiſſoit plus fortement à la Cour de Madrid qu'à celle de Londres. Clauzel ſon Envoié ſecret, que l'Abbé Scaglia Ambaſſadeur de Savoie en Eſpagne avoit introduit & appuié de toute ſa force, entra dez l'année precédente en négociation avec quelques Miniſtres de Philippe, comme je l'ai déja dit. Il preſente enſuite un mémoire, par lequel Rohan offre ſes ſervices à ſa Majeſté Catholique à ces conditions, qu'elle lui fournira chaque année la ſomme de ſix cens mille ducats d'or en deux paiemens, dont le premier ſe fera par avance. Moiennant quoi, le Duc promet d'entretenir douze mille hommes de pied & douze cens chevaux, & de faire quelle diverſion il plaira au Roi d'Eſpagne, en Languedoc, en Dauphiné, en Provence, ſelon que Philippe le jugera plus convenable au bien de ſes affaires. Rohan s'engageoit encore à favoriſer de tout ſon pouvoir les deſſeins de ſa Majeſté Catholique, à ne faire aucun acommodement ſans

Mercure François. 1629. Gramond Hiſtoriarum Galliæ. L. XVIII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag 642. 643. 644 &c.

ſans ſon conſentement, & à rompre ceux qu'il 1629.
pouroit conclure de la ſorte, dez que Philippe voudroit déclarer la guerre à la France.

De peur que le Conſeil d'Eſpagne ſuivant les maximes de ſa bigoterie véritable ou affectée, ne fît de trop grandes difficultez ſur un ſecours donné à de pretendus herétiques, Rohan offroit de laiſſer la liberté de conſcience aux Catholiques & aux Eccléſiaſtiques, aux Religieux ou Religieuſes l'entiére joüiſſance de leurs biens & de leurs revenus dans les villes, & dans les endroits que lui, ou ceux de ſon parti tenoient alors, & dans tous les autres lieux dont ils pouroient ſe rendre maitres dans la ſuite. *Que ſi M. de Rohan & ceux de ſon parti,* ajoutoit Clauzel dans ſon memoire, *peuvent devenir aſſez forts pour ſe cantonner, & pour former un Etat particulier, en ce cas ils promettent la liberté de conſcience & le libre exercice de leur Religion aux Catholiques, leſquels joüiront de tous leurs biens preſens & à venir, & ne ſeront pas plus chargez que les autres des impôts & des taxes. Les Eccléſiaſtiques, les Religieux ou Religieuſes ſeront maintenus dans leurs honneurs & dans leurs dignitez; les Catholiques entreront dans les Magiſtratures; il y aura égalité de juſtice par tout, & les Catholiques ſeront admis dans les Parlemens, Chambres des Comptes, Préſidiaux, Senechauſſées, & dans tous les offices de juſtice. Enfin ils ſeront conſervez dans tous leurs biens, honneurs & dignitez, comme ceux de l'autre parti, excepté en ce qui regardera la ſeureté des derniers.* Cet article du memoire preſenté au Roi d'Eſpagne par ordre du Duc de Rohan, nous apprend que cet illuſtre Genéral convaincu par l'in-

1629. l'infraction continuelle des édits acordez par Henri IV. & par ſon fils, que le Conſeil de France avoit reſolu de detruire & d'exterminer les Reformez, penſa tout de bon à ſe cantonner, & à former je ne ſai quelle eſpéce de Republique avec le ſecours d'un Prince puiſſant, voiſin, & intereſſé à traverſer l'agrandiſſement d'une Couronne rivale. Il ſeroit ridicule de crier ici *à la rebellion*. Les Reformez de France opprimez n'avoient pas moins de raiſon que les Provinces-Unies de ſecouër un joug tirannique, & de défendre leur Religion, leurs priviléges & leur liberté. Le Duc de Rohan n'étoit ni moins bien fondé que Guillaume Prince d'Orange à former un ſi grand projet, ni moins capable de l'exécuter. Mais la conjoncture ne lui fut pas ſi favorable, & il trouvoit des gens beaucoup moins diſpoſez que les Hollandois & les autres à ſeconder ſes nobles deſſeins.

Philippe voulut que les propoſitions du Duc de Rohan fuſſent examinées dans ſon Conſeil de conſcience. En voici la reſolution: *Que ſa Majeſté Catholique obligée à procurer la conſervation des Etats & des Roiaumes que Dieu lui a donnez, peut ſe ſervir de tous les moiens licites & néceſſaires. Qu'aiant reçû & recevant tous les jours des dommages conſidérables, par le ſecours que les Rois de France ont acordé & acordent encore à des ſujets revoltez en Hollande & ailleurs contre leur Souverain légitime, ſans que ſa Majeſté Catholique ait donné ſujet aux Rois de France d'en uſer de la ſorte, elle peut en conſcience accepter les offres du Duc de Rohan.* L'affaire fut concluë le 3. Mai; & un Secretaire d'Etat ſigna le traité conjointement avec Clauzel. Il devoit

avoir effet dez le jour de la ratification du Duc 1629.
de Rohan. Mais ce Seigneur n'en reçut pas la copie authentique. Elle fut interceptée en France. La Cour de Madrid s'appercevoit trop tard de la faute que les Rois d'Espagne firent, en pressant si vivement Marie de Medicis, le Connétable de Luines, & leurs amis dans le Conseil de France, de travailler à la ruine du parti Reformé, & en laissant prendre la Rochelle contre le sentiment du Marquis Spinola. Si Philippe & son pere en usérent de la sorte par des raisons de conscience, d'ou vient que le Conseil d'Espagne n'est plus aujourd'hui si scrupuleux? Disons la verité. Il en est des Politiques les plus deliez & les plus penetrans, comme de tous les autres. Les lumiéres de l'esprit de l'homme sont bornées. Il pense aux interêts presens, & cela l'empéche de prévoir l'avenir. Le Roi d'Espagne & l'Empereur remplis de certains projets qui flattoient leur ambition, tachérent d'occuper Louïs dans son propre Roiaume, de peur qu'il ne les traversât. Les voila qui se repentent, lors que le mal est sans remede, d'avoir aidé le Roi de France à devenir maitre absolu chez lui, & à se rendre assez puissant pour entreprendre de ruiner la Maison d'Autriche.

Bernard Pelz Gentilhomme Zélandois établi en Espagne fut chargé de porter le traité au Duc de Rohan. Il partit de Madrid avec Clauzel. Mais celui-ci aiant pris la route d'Italie, Pelz qui ne connoit pas assez le païs, est arrêté à Lunel près de Montpellier, & conduit à Toulouse, sur je ne sai quels soupçons qu'il peut bien être un espion du Roi d'Espagne. Le Parlement travailla incontinent à l'instruction du procès

de

1629. de Pelz. Il répondit avec beaucoup de constance aux Magistrats, qu'étant sujet du Roi Catholique, & allant de sa part trouver le Duc de Rohan, il n'avoit pas dû s'enquerir de ce que contenoient les papiers qu'un Secretaire d'Etat lui mettoit entre les mains, & que si ces Messieurs le faisoient mourir pour avoir simplement obeï aux ordres du Roi son maitre, l'arrêt seroit injuste, & aussi honteux aux Magistrats, que sa mort lui seroit glorieuse. Le Procureur Genéral au Parlement insistoit au contraire, que chaque Roiaume aiant ses bornes, les ordres du Roi d'Espagne devoient être censez nuls en France; qu'un étranger qui commet un crime, est punissable selon les loix du païs où il se trouve; qu'autrement chaque Espagnol pouroit impunement faire du mal en France, & s'exempter du supplice, sous prétexte qu'il exécute ce que le Roi son maitre lui ordonne; qu'il y a des loix particuliéres à chaque Etat, & des loix generales à toutes les nations; que les premieres obligent seulement les naturels du païs; mais que les étrangers doivent garder les autres en quelque Roiaume qu'ils se rencontrent; que la conservation de la paix publique est une de ces loix generales, & que tout homme qui vient la troubler, est criminel & punissable dans tous les endroits du monde. La question fut fort debatuë au Parlement de Toulouse, dont les Magistrats se picquent d'être fort versez dans la Jurisprudence. Mais enfin le Procureur Genéral l'emporta. Si ce fut avec raison, j'en laisse le jugement à ceux qui savent mieux que moi, ce qui est du droit des gens, ou non. Pelz ne venoit point solliciter les sujets du Roi de France à la revol-

revolte. Il apportoit ſimplement un pacquet de lettres au Duc de Rohan, & pouvoit bien ignorer ce qu'elles contenoient. Puiſque la guerre n'étoit point declarée entre la France & l'Eſpagne, je ne vois pas que Pelz ait dû être traité comme un eſpion. Etoit-il plus coupable que Montaigu? Bien loin de punir l'Anglois, on lui rendit la liberté. Quoiqu'il en ſoit du fonds de l'affaire du Zelandois, il fut condamné à la mort. Cet accident & le grand progrès des armes du Roi, qui vint fondre ſur les Reformez, après avoir ſecouru Cazal & reduit le Duc de Savoie, firent avorter le dernier projet que le Duc de Rohan forma pour ſoutenir le parti Proteſtant. 1629.

Un des principaux motifs qui porta Philippe à traiter avec lui, ce fut le deſir de reparer l'affront que les armes Eſpagnoles venoient de recevoir ſous la conduite de Don Gonzalez de Cordouë Gouverneur de Milan, contraint à lever honteuſement le ſiege de Cazal, après avoir demeuré près de dix mois devant la place. Louïs acquit une ſi grande réputation en marchant durant la plus rigoureuſe ſaiſon au ſecours du Duc de Mantouë, & en forçant les paſſages des Alpes malgré la réſiſtance du Duc de Savoie, qu'il étoit à craindre que pluſieurs Princes d'Italie ne ſe joigniſſent deſormais à la France, dans le deſſein de chaſſer les Eſpagnols du Milanois. La ligue concluë pour ſix ans entre Louïs, la Republique de Veniſe & le Duc de Mantouë, allarmoit étrangement l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, quoi qu'elle fût ſeulement défenſive. Le Pape avoit promis d'y entrer & de fournir huit mille hommes: que ſavoit-on s'il ne la ſigne-

Le Roi de France arive aux paſſages des Alpes.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. *Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Vie du même par Aubery. L.* III. *Chap.* 5.

1629. *Histoire du Maréchal de Toiras. L.II. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 603. 604. 605. &c.*

ſigneroit point enfin, & ſi d'autres Souverains d'Italie ne ſuivroient pas ſon exemple? Philippe ratifia le traité conclu à Suze entre le Roi de France & Charles Emmanuël: mais ce ne fut que pour eviter l'irruption des François & des Venitiens dans le Duché de Milan, à laquelle il ne ſe trouvoit pas en état de reſiſter. Irrité du mauvais ſuccès de ſon entrepriſe ſur le Monferrat, & jaloux de la gloire & de la puiſſance de Louïs, le Roi Catholique preſſoit l'Empereur de lui envoier ſes meilleures troupes en Italie, & méditoit de ſe ſaiſir une ſeconde fois de la Valteline, de dépouiller entiérement le Duc de Mantouë, & d'humilier les Venitiens continuellement appliquez à traverſer les deſſeins de la Maiſon d'Autriche, à lui ſuſciter des ennemis, & à chercher l'occaſion favorable de joindre une partie du Duché de Milan à leurs Etats de terre ferme, & d'éloigner d'eux un voiſin qui les incommodoit. Les nouveaux projets de la Cour de Madrid ne ſe pouvoient exécuter facilement, à moins que le Roi de France occupé chez lui, ne fût hors d'état de ſecourir ſes alliez: Et le moien le plus ſur de l'embaraſſer, c'étoit de fournir au Duc de Rohan de quoi lever une armée capable de tenir la campagne & de conſerver les villes déclarées pour lui.

J'entre dans le recit d'une affaire qui fut auſſi glorieuſe à Louïs, que funeſte à Ferdinand & à Philippe. Pendant qu'ils s'opiniatrent l'un & l'autre à dépouiller le Duc de Mantouë, Guſtave Adolphe Roi de Suede entre en Allemagne & fait trembler l'Empereur. Les armes des Etats Generaux des Provinces-Unies commandées par Frederic Henri Prince d'Orange remportent d'un

d'un autre côté des avantages considérables dans 1629.
les Païs-Bas. De maniére que l'entreprise injuste & violente de la Maison d'Autriche sur les Etats de Mantouë, est comme la premiére cause de sa nouvelle décadence, & de l'élevation de la France, dont la puissance augmente toujours. L'expédition de Louïs en Italie est plus éclatante & plus louable, à mon avis, que la prise de la Rochelle, parce que c'est une entreprise plus juste. Les flatteurs de son fils ont emploié leur esprit & leur éloquence à relever la conquête de la Franche-Comté durant l'hiver. Une Dame spirituelle dit à cette occasion une chose à laquelle tout Paris applaudit, que les plus grans guerriers des siécles precedens n'étoient que des *Héros d'été*, au lieu que Louïs XIV. est *un Heros de toutes les saisons*. Si la pensée est juste & doit passer pour ingénieuse, laissons en la décision aux connoisseurs. Annibal & plusieurs autres furent-ils seulement *des Heros d'été?* Contentons nous de remarquer que Louïs XIII. qu'on ne met pas au nombre des Heros, étoit pourtant beaucoup plus que son fils, un *Héros de toutes les saisons*. Celui-ci n'essuia point des fatigues ni des dangers extraordinaires en prenant la Franche-Comté. L'exploit n'est pas comparable à l'expédition dont je parle. Au retour d'un long siége, où Louïs XIII. passe un an presque tout entier au milieu des marais du païs d'Aunis, & dans un camp incommode & infecté de maladies, ce Prince infatigable, nonobstant la foiblesse de son temperament, traverse durant le froid le plus âpre de l'hiver suivant, des montagnes inaccessibles & couvertes de neige; marche souvent à pied; encourage les soldats & la No-

1629. Noblesse qui le suit, autant par son exemple, que par ses paroles; force des passages escarpez, & des barricades où cinq cens hommes avantageusement retranchez en pouvoient repousser plus de dix mille, & acquiert une gloire supérieure à celle de ses predécesseurs qui avoient passé les Alpes avant lui.

Le Roi aiant traversé la Champagne & la Bourgogne, laisse à sa droite la ville de Lion, où la peste étoit violente, passe le Rhone au pont d'Anton, & arive le 14. Fevrier à Grenoble. Scarron Evêque de cette capitale du Dauphiné, fit une longue harangue à sa Majesté, non pas tant pour éxalter ses victoires precedentes & ses nouveaux projets, que pour lui remontrer la misere du Clergé, de la Noblesse & du peuple de la Province. Les Rois guerriers & amoureux du titre de conquérant, sont ainsi sujets à entendre des soupirs & des gémissemens poussez parmi les acclamations des flatteurs qui les environnent. L'Evêque de Grenoble coula dans son discours une maxime que Louïs XIII. devoit imprimer fortement dans son esprit. *La grandeur d'un Roi,* dit Scarron, *ne consiste pas, Sire, à remplir la terre du bruit de ses armes, ni à faire couler des ruisseaux de sang; mais à rendre justice à de pauvres orphelins, à essuier les larmes d'une veuve malheureuse, & à tremper dans l'huile, selon l'expression du Texte sacré, le joug d'un peuple qui ne vit que de fiel & d'absinthe. Etablissez par vôtre presence, Sire, un bon ordre dans le Dauphiné, rétablissez la Province dans sa liberté originaire, bannissez tant d'édits nouveaux qui assujettissent tous les ordres à l'avarice des partisans.* Louïs écouta gravement

la

la harangue, ſe mit à genoux, quand le Prélat prit congé de ſa Majeſté, & lui demanda fort dévotement ſa benediction. Mais elle ne penſa nullement à profiter de l'important avis que le bon Scaron lui avoit inſinüé dans un diſcours un peu trop ennuieux. Dez que le Roi fut dans le Dauphiné, le Commandeur de Valancé revenu de Turin, eut ordre d'y retourner, de faire ſavoir à Charles Emmanuël que le Roi marchoit au ſecours de Cazal, & de lui demander paſſage par ſes Etats, comme il s'y étoit engagé verbalement dans ſes derniers traitez avec la Couronne de France; le Roi aiant bien voulu ſe contenter de la ſimple parole de Charles Emmanuël, de peur que le Roi d'Eſpagne n'eût un prétexte de crier contr'un trop grand avantage acordé à Loüis, au préjudice de ſa Majeſté Catholique. Le Savoiard qui a promis aux Eſpagnols de favoriſer la priſe de Cazal autant qu'il lui ſera poſſible, tâche de gagner du temps par ſes artifices ordinaires, prie civilement le Roi de trouver bon qu'il ſe dégage des paroles données au Gouverneur de Milan, & propoſe diverſes ouvertures. Mais il ne put ſi bien diſſimuler ſes ſentimens, que le Cardinal de Richelieu auſſi delié que lui, ne s'apperçût que le Savoiard vouloit ſeulement donner le temps à Don Gonzalez de Cordoüë de prendre Cazal, ou du moins de lui envoier des troupes pour diſputer le paſſage à l'armée de France. 1629.

Loüis part de Grenoble nonobſtant la bize, les brouillars & la neige. Les chemins étoient ſi peu connoiſſables que malgré l'experience & l'application des gens du païs qui le guidoient, il s'égara dez la premiére journée. On arive

1629. enfin au Mont Genévre, d'où ſortent deux riviéres extrémement rapides, & dont le cours eſt diamétralement oppoſé, la Durance qui ſe décharge dans le Rhône après avoir traverſé la Provence; & la Douaire qui paſſant à Suze & à Turin, va perdre ſon nom dans le Po. Le Cardinal de Richelieu prend les devants, & arive à Chaumont bourg ouvert à l'extremité de la frontiére de France, avec l'avant-garde de l'armée du Roi. Les Maréchaux de Crequi & de Baſſompierre l'acompagnérent, afin de reconnoître les paſſages & les barricades du Duc de Savoie. Cependant Louïs faiſoit paſſer ſon artillerie: entrepriſe qui couta beaucoup de peine & d'argent. Le Roi Charles VIII. tranſporta le premier du canon au delà des Alpes: mais ce fut dans une ſaiſon moins facheuſe. On montoit l'artillerie avec des cables & certains moulinets attachez par des cordes aux affuts. Des hommes tournoient les moulinets pendant que les autres tiroient les cables à force de bras. Les boulets ſe portérent dans des hôtes. Les munitions, les poudres, & les balles enfermées dans des bariques furent miſes ſur le dos des mulets par les ſoins & par la vigilance de Louïs. Ce grand attirail paſſa les montagnes en ſix jours, & ariva enfin à Oux, endroit ſitué au pied du Mont Genévre. Le Roi s'y arrêta, en attendant le ſuccès de la conférence du Prince de Piémont avec le Cardinal de Richelieu.

Mémoires de Puyſégur.

Le Duc de Savoie qui ne peut s'imaginer que Louïs arive à la frontiére en ſi peu de temps & dans une ſaiſon ſi incommode, envoie ſon fils à Grenoble, afin d'amuſer ſa Majeſté par une feinte négociation. Mais Victor Amédée aprit

prit avec une extréme ſurpriſe à Chamberi que 1629.
Louïs & Richelieu étoient déja dans le voiſinage de Suze, & que l'armée s'y rendoit en diligence. Il retourne ſur ſes pas, & va trouver le Cardinal à Chaumont. Ils y eurent une longue conférence. Richelieu remontre au Prince avec beaucoup de raiſon & de force, qu'il eſt ſurprenant que ſans avoir aucun égard aux traitez faits avec la France, le Duc de Savoie refuſe paſſage au Roi, lors qu'il va ſecourir ſes alliez: que ce procedé contraire à la parole donnée par Charles Emmanuël, ne lui fait pas honneur: que Louïs emploie ſes armes à défendre la juſtice, & que le Duc favoriſe la violence & l'uſurpation des Eſpagnols: que quand même il empécheroit le Roi, contre toute apparence, de paſſer les Alpes, Charles Emmanuël ſeroit autant blamé dans le monde, que ſa Majeſté ſera eſtimée d'avoir voulu s'oppoſer à une oppreſſion injuſte: que le Duc de Savoie ſe trompe s'il prétend tirer quelqu'avantage de la priſe de Cazal: que c'eſt en vain qu'il eſpére de partager le Monferrat avec le Roi d'Eſpagne qui lui en laiſſera tout au plus quelque méchant village: qu'en s'acommodant avec la France, il obtiendra *Trino* & quelques autres endroits du Monferrat juſques à la concurrence de douze ou quinze mille écus de revenu par an: que Charles Emmanuël desoblige tous les Princes d'Italie, & qu'il ſe fait un extréme tort à lui-même, en contribuant à l'agrandiſſement du Roi d'Eſpagne, dont toutes les vuës tendent à ſubjuguer l'Italie: que ſi ſa Majeſté Catholique s'empare une fois de Cazal & du Monferrat, elle poura bien envahir le Piémont à la premiére occaſion favorable; &

1629. que le Duc de Savoie seul & desuni de la France, ne sera pas capable de lui résister.

Victor Amedée fut, ou du moins feignit d'être persuadé de la solidité des remontrances de Richelieu, demanda le temps de les communiquer à son pere qui l'attendoit à Rivoli, & promit de rapporter lui-même la derniere resolution de Charles Emmanuël. Mais le rusé Savoiard qui ne cherchoit qu'à trainer la négociation en longueur, s'en étoit allé de Rivoli à Turin. Le Comte de Verruë arive le lendemain à Chaumont sur les cinq heures du soir, apporte des excuses de la part du Prince de Piémont, & dit que le Duc de Savoie se fait apporter de Turin en chaise, afin d'offrir lui-même ses services au Roi. Richelieu ne se paie point de ces complimens, & presse l'Envoié d'expliquer nettement les intentions de son maître. Verruë déclare alors que Charles Emmanuël veut bien donner passage aux troupes du Roi, & s'exposer aux reproches & à la vengeance des Espagnols. *Mais il espere aussi*, ajoute le Comte, *qu'en consideration de cette deférence & d'un si grand sacrifice, sa Majesté Très-Chrétienne lui fera ceder la même partie du Monferrat que le Roi Catholique laissoit au Duc mon maître dans le traité de partage, ou du moins qu'elle en fera présent à Madame sa sœur. A cette condition, les passages seront demain ouverts. Toute l'Europe*, repartit le Cardinal, *a si bonne opinion de la justice & de la genérosité du Roi, que je ne sai comment M. le Duc de Savoie a pû s'imaginer que sa Majesté consentiroit à une pareille proposition. Pour moi, je suis assuré qu'elle ne l'acceptera jamais. Le Roi d'Espagne a bien pû*

acor-

acorder une partie de ce qui ne lui appartient pas, afin d'engager M. le Duc à favoriser une injuste usurpation. Mais à Dieu ne plaise que le Roi, qui vient delivrer un Prince opprimé, dispose ainsi du bien de son allié. Si M. le Duc ne veut pas se souvenir de ce que peut un Roi de France, on le lui fera sentir bien-tôt. Le Cardinal s'arrête là, renvoie le Comte de Verruë sans autre réponse, & écrit à Louis de venir incessamment châtier lui-même l'imprudence & la temerité du Duc de Savoie, qui n'est pas en état de lui disputer l'entrée de son païs & de l'Italie. Impatient de se signaler, peut-être de se venger, le Roi part d'Oux à dix heures du soir, & fait quatre grandes lieuës durant la nuit. Elle étoit si obscure, & la neige se trouvoit si haute, qu'il marcha presque toûjours à pied. Sa Majesté arive trois heures avant le jour à Chaumont, trouve le Cardinal de Richelieu occupé avec les Maréchaux de Crequi, de Bassompierre, & de Schomberg, à dresser l'ordre du combat, & sans penser à prendre du repos, convient avec eux d'attaquer à la pointe du jour les barricades que le Duc de Savoie avoit ordonné de faire, pour défendre le pas de Suze. 1629.

L'armée Françoise étoit de vingt-trois ou vingt-quatre mille hommes de pied, & d'environ trois mille chevaux. Il y avoit un grand nombre de Seigneurs, de Gentilshommes distinguez, & de braves Officiers; le Comte de Soissons, les Ducs de Longueville, de la Trimouille, d'Halluin & de la Valette, les Comtes d'Harcourt, de Moret, & de Sault, le Marquis de Mortemar, Tavannes, Canaples, Valancé, Toiras. Les uns avoient de l'emploi, Le pas de Suze est forcé.

1629. *Journal de Bassompierre Tom. II. Memoires de Pontis. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIII. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François.* 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag.* 606. 607. *Nani Historia Veneta. L. VII.* 1629.

& les autres servoient en qualité de volontaires. Voici la description du fameux pas de Suze, forcé le 6. Mars, durant un fort mauvais temps, & la terre étant couverte de deux pieds de neige. La derniére place considérable de France du côté de l'Italie & à l'entrée du Piémont, c'est le fort d'Exilles. On trouve Chaumont à une lieuë de là, bourg ouvert qui appartient encore au Roi, & éloigné d'un quart de lieuë de la borne qui sépare le Dauphiné du Piémont. Un peu plus avant sur les terres du Duc de Savoie, se voit une grosse roche escarpée de tous côtez, & abordable par une seule pente étroite & environnée de précipices. Les François la nomment *Gelasse*, & les Piémontois *Graviére*, à cause d'un petit ruisseau qui passe par là. Charles Emmanuël regardoit cet endroit comme une fortification opposée au passage des François & y entretenoit une bonne garnison. Il y a près de là une vallée entre deux montagnes fort hautes, dont l'une se nomme *le Crêt de Montabon*, & l'autre, *le Crêt de Montmoron*. Le Duc de Savoie fit fermer ce passage par une demi-lune & par un bon retranchement, soûtenu de deux barricades distantes environ deux cens pas l'une de l'autre. On avoit encore bâti par son ordre des redoutes & de petites places de défense sur la pente des montagnes. La vallée qui sur une longueur d'un quart de lieuë n'est large en plusieurs endroits que de dix-huit ou vingt pas, & moins en quelques autres, se trouvoit embarassée de roches & de gros cailloux, qu'aucune machine n'auroit pû remuër : de maniére que deux hommes y passoient à peine de front. Il étoit question non seulement de combattre les Sa-

Savoiards si avantageusement postez; mais encore de surmonter l'assiete du lieu qui paroissoit épouventable. Charles Emmanuel & Victor Amédée son fils ainé, se rendirent à Suze pour hater les fortifications qui se faisoient tous les jours, & pour encourager leurs soldats, en cas que Louïs entreprît de forcer le passage. Près de trois mille hommes entrérent dans Suze la veille de l'action, & le Duc en atendoit encore quatre mille; nombre dont le quart étoit plus que suffisant pour repousser les François. 1629.

L'ordre du combat, dit le Maréchal de Bassompierre qui s'y signala beaucoup, *fut que les deux regimens des Gardes Françoises & Suisses donneroient à la tête; que le regiment de Navarre auroit l'aile droite, & celui d'Estissac la gauche; que les deux ailes feroient monter deux cens mousquetaires chacune contre les montagnes, jusques à ce qu'ils eussent gagné l'éminence sur les gardes des barricades, & qu'ils fussent avancez au delà; qu'au signal donné les Mousquetaires feroient leurs decharges par derriére la barricade lorsque nous l'attaquerions par devant: que le Comte de Sault iroit avec son regiment passer au dessous de Gelasse par des chemins détournez que les païsans du lieu lui montreroient, & viendroit ensuite descendre à Suze & prendre les ennemis par derriére en cas qu'ils nous resistassent encore: que Jalon seroit en même-temps attaqué par d'Auriac avec un autre regiment. Cet ordre étant dressé, nous commençâmes à faire passer nos troupes par Chaumont à onze heures de nuit, nonobstant le mauvais temps. Le reste de l'armée devoit demeurer en bataille à cinq cens pas de Gélasse. Nous avançames aussi six pieces de canon*

1629. *de ſix livres de balle menez au crochet, pour forcer les barricades. On ordonna que chaque corps deſtiné à la premiére attaque jetteroit devant lui cinquante enfans perdus, ſoutenus de cent hommes, & ceux ci de cinq cens, à la tête deſquels on mit les Princes & les Seigneurs,* qui voulurent avoir part au péril & à la gloire d'une action ſi difficile.

Avant que le ſignal fût donné, Louïs commanda que Cominges de Guitaut Capitaine aux Gardes, acompagné des Maréchaux des logis & precedé d'un trompette, allât demander paſſage au Duc de Savoie & la permiſſion de préparer à Suze des logemens pour le Roi & pour ceux de ſa ſuite. *Etant arrivez à deux cens pas du detroit,* dit Pontis qui fut préſent à cette cerémonie, *on fit ſonner de la trompette. Le Comte de Verruë qui gardoit le paſſage avec deux mille hommes, envoie auſſi-tôt un Officier & dix ou douze ſoldats, pour ſavoir qui c'eſt & ce qu'on veut. Cominges demande à l'Officier le nom de celui qui commande à Suze, & dit qu'il vient lui parler de la part du Roi. Monſieur, repartit l'Officier, demeurez où vous étes. Je viendrai incontinent vous apporter la réponſe à ce que vous demandez. Il revint en effet après avoir parlé au Comte de Verruë, & dit que ce Seigneur venoit répondre lui-même, & qu'il n'étoit pas néceſſaire que l'Envoié du Roi avançât plus loin.* Cela ſe faiſoit afin d'empêcher que les François ne reconnuſſent le paſſage. Tel étoit en effet le deſſein du Roi. Il voulut que Pontis ſuivît Cominges pour cet effet. *Le Comte de Verruë s'aproche avec deux cens mouſquetaires, & ſaluë civilement les François.*

Mon-

Monſieur, lui dit Cominges, le Roi mon maître m'a commandé d'aller aujourd'hui à Suze & de lui préparer un logis, par ce qu'il a deſſein d'y être demain. Monſieur, *répondit Verruë*, le Duc mon maître tiendroit à grand honneur de loger ſa Majeſté. Mais puis qu'elle vient ſi bien acompagnée, vous trouverez bon que j'en avertiſſe auparavant ſon Alteſſe. Quoi donc Monſieur! *reprit Cominges*, eſt-ce que vous ne voulez pas nous laiſſer paſſer? Monſieur, *repliqua froidement le Comte*, je vous ai déja répondu que vous trouverez bon que je ſache premiérement l'intention de ſon Alteſſe. Je m'en vas donc, *dit Cominges*, faire mon rapport au Roi. Vous pouvez faire ce qu'il vous plaira, *repartit le Seigneur Savoiard. Les François prenent alors congé de lui & reviennent trouver le Roi. Bien loin d'être choqué de la réponſe du Comte de Verruë, ſa Majeſté dit qu'il avoit parlé en homme d'eſprit qui ſait ſon métier.* 1629.

Baſſompierre qui ſe trouvoit en jour de commander, vint alors demander à Louïs la permiſſion de *commencer la fête*, ce fut l'expreſſion du Maréchal. Voions la ſuite de ſon récit. *Sire*, dit-il au Roi qui ſe tenoit cent pas derriere les enfans perdus, & plus avant que le gros des cinq cens hommes des gardes, *l'aſſemblée eſt prête, les violons ſont entrez, & les maſques ſont à la porte. Nous donnerons le ballet quand il vous plaira. Sa Majeſté s'approcha de moi*, pourſuit Baſſompierre, *& me dit d'un air irrité:* Savez-vous que nous n'avons pas cinq cens livres de plomb dans le parc de l'artillerie? Il eſt bien temps de penſer à cela maintenant, *lui repartis-je*. Faut-il que le ballet ne ſe danſe pas, à cauſe

1629. se qu'un masque n'est pas encore prêt? Laissez nous faire, Sire: tout ira bien. M'en répondez-vous? *reprit le Roi.* Ce seroit une temérité, *lui dis-je.* Qui peut garantir un evénement si douteux? Je vous répons seulement que nous nous en tirerons avec honneur; ou bien, je serai tué ou pris dans le combat. Mais si nous manquons nôtre coup, *dit sa Majesté,* je vous le reprocherai éternellement. *Bon,* repliqua le Maréchal en continuant de plaisanter: *quels reproches me pourez-vous faire? Vous me donnerez un sobriquet. Je me garderai bien de m'attirer une pareille injure. Laissez nous agir seulement. Sire,* dit alors le Cardinal de Richelieu, *à la mine de M. le Marechal j'ai bonne opinion du succès de l'entreprise. Reposez-vous-en sur lui.*

Après cela, continue Bassompierre, *j'allai trouver M. de Crequi, & mis pied à terre avec lui en donnant le signal du combat. Le Maréchal de Schomberg qui arivoit encore, parce que la goute ne lui permettoit pas de marcher avec autant de diligence que nous, s'en vint à cheval voir la fête. Nous passons le bourg de Gelasse que les ennemis quittérent. Au sortir du village, ceux qui étoient sur les montagnes, & à la grande barricade nous saluérent d'un grand nombre de mousquetades, & les gens du fort de Gelasse dechargérent plus d'une fois leur canon sur nous. Comme nous avancions toûjours, M. de Schomberg fut blessé aux reins d'un coup de mousquet qui vint des montagnes à gauche. Les nôtres des deux ailes aiant joint, les ennemis tirérent au derriere de la barricade, & nous y donnâmes tête baissée. Ils l'abandonnerent, & nous les poursuivimes si vivement, qu'ils ne purent garder au-*

aucune des autres qu'ils avoient. Le Commandeur de Valancé prit ensuite le haut à la gauche avec les Gardes Suisses. Nonobstant sa blessure d'un coup de mousquet au genou, il chassa les gens que le Comte de Verruë commandoit. Le Maréchal de Crequi & moi donnames par le bas avec les Gardes Françoises. Nous suivimes nôtre pointe avec tant de vigueur, que sans la résistance que fit un Officier Espagnol près d'une Chapelle à nos enfans perdus, le Duc de Savoie & le Prince de Piémont étoient tous deux pris. On dit que Charles Emmanuël monta sur un mulet, afin de se sauver plus surement & plus vîte sur les montagnes escarpées. Trois-Villes Lieutenant des Mousquetaires étoit sur le point de l'arrêter, lorsque Serbellon, cet Officier Espagnol dont parle Bassompierre, se mit entre le Duc & Trois-Villes, afin de l'empêcher de poursuivre Charles Emmanuël. Serbellon & Trois-Villes se battent vigoureusement. Le François reçoit une blessure au bras. Mais aiant porté deux coups à l'Espagnol, l'un au corps & l'autre au visage, il l'abat, passe par-dessus lui, & court après le Duc de Savoie. Son Altesse avoit eu le temps de s'échapper. Trois-Villes au desespoir de ce qu'il a manqué un si beau coup, revient à Serbellon, le reléve & l'emméne prisonnier. Je suis bien aise d'avoir trouvé cette occasion de rendre justice à la valeur du pere d'un Gentilhomme, dont tous les honnêtes gens estiment la politesse, l'esprit delicat & penétrant, & les rares connoissances. Achevons de rapporter le récit de Bassompierre.

1629.

Nous vinmes sans nous arrêter, ajoûte-t-il, *jusques sur le haut à la vûë de la ville de Suze.*

1629. *On tira de la citadelle plusieurs coups de canon sur nous. Mais nous étions tellement animez au combat, & si joieux d'avoir remporté la victoire, que nous ne nous mettions pas autrement en peine de la canonnade. Suze auroit été forcée à l'heure même, si nous n'eussions fait retirer nos gens. On vouloit garantir la ville du pillage, afin que le Roi y pût loger. Le Maréchal de Crequi & le Duc de la Valette allérent placer les Gardes Françoises en des maisons à gauche sur la descente. Je pris la droite avec Tavanes & Toiras, & j'y postai le régiment de Navarre. Le Commandeur de Valancé agissant toûjours nonobstant sa blessure, mit les Suisses de l'autre côté de la ville, pour empêcher que rien n'en sortît. Cela fait M. de Crequi & moi prîmes nôtre logement aux Cordeliers du fauxbourg de Suze. Les Princes & les Gentilshommes distinguez y vinrent manger avec eux, ravis d'avoir si heureusement servi le Roi. Il nous envoia premiérement l'Abbé de Bauvau, & puis son Ecuier de quartier. Celui-ci avoit ordre de dire à M. de Crequi & à moi que sa Majesté étoit fort contente de nous, & qu'elle reconnoîtroit le service que nous lui avions rendu.*

Richelieu la fera bien-tôt changer de sentimens au regard de l'infortuné Bassompierre qui exposa si courageusement sa vie, & conduisit avec tant de vigueur & d'activité l'affaire du pas de Suze. Les flatteurs du Cardinal voudroient nous persuader que tout le succès lui en est dû, & peu s'en faut qu'ils ne lui donnent part au combat & à la défaite des ennemis. Mais ce que Bassompierre ajoûte, témoigne que Louis tout prévenu qu'il étoit en faveur de son

ſon Miniſtre, ne comptoit pas fort ſur lui en ce qui regardoit une action militaire. *Le Roi*, dit le Maréchal, *nous blama M. de Crequi & moi, de ce qu'étant ſes Lieutenans Generaux nous avions donné avec les enfans perdus. Sa Majeſté nous manda qu'elle ne nous enverroit plus enſemble, parce que nôtre émulation nous faiſoit oublier ce qui regardoit ſon ſervice. Que ſi nous euſſions été tuez l'un & l'autre, le Roi auroit non ſeulement été privé de deux bons Officiers; mais que le deſordre ſe ſeroit encore mis parmi les combatans qui n'auroient plus eu de General pour les commander. On pria celui qui nous parloit de la part de ſa Majeſté, de lui repreſenter qu'il y a des choſes qui ſe doivent faire avec retenuë, & que d'autres demandent de la precipitation; que dans l'entrepriſe paſſée, il ne falloit point marchander; mais mettre le tout pour le tout; que ſi nous euſſions été repouſſez à la premiére attaque, nous aurions échoüé dans les autres, & que les ſoldats vont avec beaucoup plus de courage & de reſolution, quand ils voient des Maréchaux de France à leur tête.* 1629.

Ne refuſons pas au Comte de Sault fils ainé de Crequi la juſte louange qui lui eſt duë. Il contribua beaucoup à l'heureux ſuccès de l'action. Sault étoit allé prendre les ennemis par derriére. Mais prévoiant ſon deſſein, ils mirent le Colonel Marc Antoine Belon Piémontois avec ſon regiment ſur l'avenuë par où le Comte devoit paſſer. Il les ſurprit à la pointe du jour, défit les gens de Belon, emmena priſonniers plus de vingt Officiers, & emporta neuf drappeaux. *Après avoir ordonné qu'on ôtât la neige avec des pelles, & grimpé*

1629. *ſur le haut de la montagne*, dit Pontis, *il fond tout d'un coup ſur les ennemis & les inveſtit par derriére. Ils lachent pied incontinent, abandonnent leurs retranchemens, & ne donnent pas à nos troupes le loiſir de leur faire ſentir la peſanteur du bras d'un Roi de France.* Les Marechaux de Crequi & de Baſſompierre ſommérent à cinq heures du ſoir la ville & le château de Suze. On ſe rend ſans difficulté, & les habitans donnent des ôtages. Les clefs furent apportées le lendemain, & Toiras prit poſſeſſion de la place. Il y avoit encore une citadelle à emporter. Mais elle ne fut pas attaquée. Le Cardinal de Richelieu impatient de finir l'affaire de Cazal, d'épargner au Roi & à ſon armée la peine & les frais d'une expédition en Italie, & de réduire au plûtôt les villes qui tenoient pour le Duc de Rohan, envoia Senneterre au Duc de Savoie dez le jour même de l'action, avec ordre de propoſer à ſon Alteſſe d'entrer en négociation.

Le Duc de Savoie s'acommode avec le Roi, & le ſiége de Cazal eſt levé.

Une autre raiſon portoit Richelieu à conſeiller au Roi de faire la premiere demarche, & de feindre que c'étoit en conſidération de la Princeſſe de Piémont ſa ſœur, & d'inviter Charles Emmanuël à s'acommoder avec ſa Majeſté aux conditions qu'elle lui avoit propoſées, avant que de ſe mettre en campagne. Les vivres manquoient à l'armée Françoiſe, & le mauvais temps ne permettoit pas aux Commiſſaires d'en faire venir. D'ailleurs Cazal étant fort preſſé, & le Duc de Savoie pouvant arrêter Louïs pluſieurs jours encore & l'empêcher d'entrer ſi-tôt dans le Monferrat, que ſavoit-on ſi la diſette des vivres ne feroit point périr ou deſerter un grand nom-

Journal de Baſſompierre

nombre de ſoldats, & ſi Guron & les autres qui défendoient Cazal, reduits à la derniére extrémité, ne ſeroient point enfin contraints à rendre la place? On y mangeoit les chevaux & toutes les autres choſes que la grande famine fait ſeulement rechercher. Senneterre va donc déclarer au Duc de Savoie que Louïs lui laiſſe encore le choix de la paix, ou de la guerre; que ſi Charles Emmanuël prend le premier parti, le Roi oubliera le paſſé, & ne pouſſera pas ſes conquêtes plus loin: bien entendu, que le Savoiard favoriſera le deſſein de ſecourir Cazal, qu'il aſſurera les paſſages pour la commodité des vivres de l'armée Françoiſe, & qu'il promettra de fournir à un prix raiſonnable tout ce qui dépend de lui, & tout ce qui ſera néceſſaire à la ſubſiſtance des troupes de ſa Majeſté. Charles Emmanuël qui ne voit pas les Eſpagnols en état de le défendre, & qui craint la deſolation de ſes Etats, écoute volontiers les propoſitions de Senneterre, & envoie Victor Amedée ſon fils, négocier avec le Cardinal de Richelieu. L'entrevuë ſe fit à Suze, & l'acommodement fut bientôt conclu.

1629. *Tom. II. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Vie au même par Aubery. L. III. Chap. 6. Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XIII. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François* 1629.

Voici les conditions: que le Duc de Savoie acordera preſentement paſſage aux troupes de France, leur fournira des étapes, & contribuera de tout ſon pouvoir au ſecours de Cazal, en donnant des vivres, des munitions de guerre & les autres choſes néceſſaires que le Roi paiera au prix des trois derniers marchez. Que Charles Emmanuël laiſſera paſſer à l'avenir par quelqu'endroit de ſon païs que ce puiſſe être, les troupes & les autres choſes qui ſeront jugées neceſſaires à la défenſe du Monferrat, en cas qu'il

Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag.* 607. 608. *&c.* 649. 650.

1629. qu'il ſoit attaqué, ou qu'on craigne avec raiſon qu'il ne le doive être. Que pour la ſeureté de l'exécution des deux articles précedens, le Duc de Savoie remettra preſentement la citadelle de Suze, & le château de Gelaſſe, ou de S. François, entre les mains de ſa Majeſté & que les Suiſſes qu'elle y laiſſera en garniſon, commandez par tel Officier qu'il lui plaira de nommer, feront ſerment à Charles Emmanuël de lui rendre la citadelle & le château, dez que les choſes promiſes & acordées auront été acomplies, & de garder cependant les deux places pour le ſervice du Roi. Il promettoit de ſon côté à Charles Emmanuël de lui faire céder par le Duc de Mantouë, en dédommagement des droits & des prétenſions de la Maiſon de Savoie ſur le Monferrat, la proprieté de la ville de Trino avec quinze mille écus d'or de revenu. Juſques à l'exécution de cet article, le Savoiard pouvoit garder ce qu'il occupoit outre Trino dans le Monferrat, & devoit le reſtituer, lorſque ſa Majeſté lui rendroit la citadelle de Suze & le château de S. François. Elle s'engageoit encore à ne rien entreprendre ſur les Etats de Charles Emmanuël; & en cas que le Maréchal d'Etrées ou le Duc de Guiſe euſſent pris, ou priſſent quelque choſe ſur les terres de Savoie du côté de Nice & de la Provence, Louïs promettoit de le rendre, de rappeller les troupes, & de rétablir les choſes comme elles étoient auparavant. Il donnoit enfin ſa parole de Roi, de proteger le Duc & ſes Etats contre tous ceux qui entreprendroient de l'attaquer à raiſon du préſent traité, ou ſous quelqu'autre prétexte que ce pût être. Charles Emmanuël convenoit auſſi d'en-

d'entrer dans la ligue projettée entre le Roi, la Republique de Venise, le Pape & le Duc de Mantoüe pour la conservation de la liberté de l'Italie. Les conditions de l'alliance furent alors communiquées à son Altesse. 1629.

Ce traité de Suze eut ses articles secrets comme les autres; que le Duc de Savoie promettant de faire entrer dans quatre jours, mille charges de blé froment & cinq cens de vin à Cazal, les troupes du Roi n'avanceroient point au delà de Bussolengue, endroit où elles se trouvoient alors un peu plus loin que Suze. *Chose*, disoit-on, *que sa Majesté veut bien acorder à la priére de M. le Prince de Piémont, afin de donner le temps aux Espagnols de lever d'eux-mêmes le siege de Cazal.* Pouvoit-on rien dire de plus chagrinant & de moins honorable au Roi Catholique? Il paroit redevable à l'intercession de Victor Amedée, de ce qu'on ne va pas sur le champ obliger son armée à quitter ses lignes & à fuir honteusement devant les François. Le second article secret permettoit à Charles Emmanuël de prendre je ne sai quel detour afin de sauver au dehors l'honneur du Roi d'Espagne, & l'autorité de l'Empereur commise dans l'affaire de Mantoüe. Mais dans le fonds, ce second article ne couvroit pas les Espagnols d'une moindre confusion, que le precédent. Le Savoiard pouvoit faire dire à Don Gonzalez de Cordoüe, que sur l'assurance donnée par son Altesse au Roi de France, que l'intention de sa Majesté Catholique n'avoit jamais été de dépouiller le Duc de Mantoüe; que le Gouverneur de Milan se desisteroit volontiers de son entreprise sur Cazal & permettroit d'y porter des vivres; enfin, que

1629. que le Roi d'Eſpagne laiſſeroit au Duc de Mantouë la libre poſſeſſion de ſes Etats, & lui en procureroit l'inveſtiture, pourvû qu'on mît des Suiſſes dans Nice de la Paille qui déclareroient garder la place au nom de l'Empereur, & promettroient en même temps de la rendre dans un mois, ſoit que l'Empereur acordât, ou refuſat l'inveſtiture: ſur cette feinte formalité, dis-je, Louïs conſentoit au dépôt de Nice de la Paille, & déclaroit de ſon côté que bien loin d'avoir eu deſſein d'attaquer le Duché de Milan, il deſiroit de vivre en amitié & en bonne intelligence avec le Roi d'Eſpagne ſon beaufrére. Victor Amedée reconnoiſſoit dans le troiſiéme article ſecret qu'encore que le traité ne fît aucune mention des villes d'Albe & de Moncalvo, & que leur reſtitution n'y fût point ſpecifiée, il étoit neantmoins demeuré d'accord que ces deux places ne pouroient être compriſes dans l'eſtimation des quinze mille écus de rente promis à la Maiſon de Savoie dans le Monferrat, & que Charles Emmanuël rendroit Albe & Moncalvo, dez que Louïs lui remettroit la ville & le château de Suze.

Le Gouverneur de Milan ne ſe fait point tirer l'oreille. Il leve le ſiege de Cazal en moins de huit jours après la concluſion du traité: choſe qui fit un tort extréme à la réputation du Roi d'Eſpagne. Après avoir attaqué le Duc de Mantouë ſans aucune apparence de droit ou de raiſon, Philippe eſt obligé d'en paſſer par tout ce que le Duc de Savoie promet, & de ſouffrir qu'il ſe tire beaucoup plus honnêtement que lui d'une affaire concertée entr'eux, & que Charles Emmanuël n'auroit jamais oſé entreprendre ſans le

le secours de sa Majesté Catholique. Le Savoiard gagnoit du moins quelque chose dans le Monferrat. Il pourvoioit à la seureté de ses Etats, & empêchoit qu'ils ne pussent être foulez ou pillez, en cas que le Roi de France fût dans la necessité de s'avancer au secours de Cazal: Au lieu que l'Armée Espagnole se retire honteusement après avoir inutilement emploié dix mois & plus au siége d'une place qui lui couta beaucoup d'argent, & devant laquelle ses troupes s'affoiblirent considérablement. Mais quoi! il falloit bien ceder à la nécessité. S'opiniâtrer à prendre Cazal, c'étoit s'exposer à perdre tout le Duché de Milan. Les Venitiens avoient des troupes prêtes à y faire irruption. Le Duc de Mantouë prétendoit se jetter du côté de Cremone avec un corps d'armée separé. Louïs pouvoit encore emporter la meilleure partie du Milanois après avoir delivré les Etats du Duc de Mantouë. Enfin Charles Emmanuël toûjours dans la disposition de changer de parti & de prendre de nouveaux engagemens dez qu'on lui montre la moindre apparence de profit, auroit sacrifié volontiers une place & quinze mille écus de rente dans le Monferrat, pour obtenir quelque chose des débris du Duché de Milan. 1629.

Trois jours après la signature du traité de Suze, Victor Amedée va diner avec le Roi de France à Chaumont; & sa Majesté renvoie le lendemain à Christine Princesse de Piémont sa sœur les drapeaux pris sur les troupes de Savoie à la journée des barricades forcées. Le 17. ou 19. Mars, Louïs reçoit un écrit par lequel Don Gonzalez confirme tout ce que le Duc de Savoie a promis au nom du Roi d'Espagne, & s'engage à four-

1629. fournir dans six semaines la ratification de Philippe. *Comme sa Majesté Catholique*, disoit-on dans l'article concerté par le Prince de Piémont avec les Ministres des deux Couronnes, *n'a point pris les armes dans le dessein de dépouiller M. le Duc de Mantoüe de ses Etats, mais seulement de pourvoir à la conservation de la paix en Italie, Don Gonzalez de Cordoüe Gouverneur & Capitaine Genéral du Duché de Milan, consent à retirer des environs de Cazal & de tout le Monferrat les troupes d'Espagne, conformement à l'accord conclu l'onziéme Mars entre le Roi de France & M. le Duc de Savoie. Sa Majesté Très-Chrétienne ne s'étant de même avancée que pour défendre ses alliez, elle promet de n'attaquer point l'Etat de Milan, ni les amis du Roi Catholique. Elle permet encore que deux cens Suisses du service de France & de Savoie, entrent dans Nice de la Paille & prétent serment au Commissaire Imperial; à condition que la place sera remise dans un mois au Duc de Mantoüe, soit que l'Empereur acorde, ou refuse l'investiture.*

Don Gonzalez de Cordoüe différant trop après la levée du siége de Cazal, d'evacuër les places qu'il avoit prises dans le Monferrat, Charles Emmanuël se rendit garant au Roi de France par un écrit particulier signé le dernier jour de Mars, qu'au quatriéme du mois suivant pour tout délai, les troupes d'Espagne sortiroient des endroits qu'elles occupoient dans le Monferrat. Que si le Gouverneur de Milan ne veut pas executer ce que le Duc de Savoie promet pour lui, son Altesse s'engage à joindre ses forces à celles du Roi afin d'y contraindre Gonzalez. Le Savoiard donnoit encore sa parole que les Espagnols

gnols ne degarniroient point les places evacuées; 1629.
qu'ils n'y feroient aucun dommage ; qu'ils ne commettroient aucun acte d'hostilité contre le Duc de Mantouë, ni contre ses sujets; que le commerce seroit libre aux habitans du Monferrat, & que chacun pouroit porter des vivres à Cazal & dans tous les autres endroits de la Province.

Le Roi de France & le Duc de Savoie ratifiérent l'un le dernier Mars, l'autre le premier Avril, tous les articles dont le Prince de Piemont & le Cardinal de Richelieu étoient convenus. Sa Majesté Catholique confirma de même ce que le Gouverneur de Milan avoit promis en son nom. L'acte en fut expedié le 9. Mai. Si l'infidelité pouvoit être pardonnable en quelque rencontre, nous ne devrions pas blâmer Philippe d'avoir donné une ratification si honteuse que la necessité indispensable de ses affaires lui extorquoit, dans le dessein de se retracter à la premiere occasion, & de reparer au plûtôt le tort qu'une pareille affaire causeroit à sa réputation & à son autorité en Italie. Elles y diminuoient si visiblement, que la Republique de Genes autrefois si dependante des Espagnols, commença de secouër le joug & de leur resister hautement. Le Comte de Monterey passant par Genes pour aller en ambassade à Rome, entreprit de reformer quelque chose dans le gouvernement de la République. On s'opposa fortement aux desseins du Ministre Espagnol, & le Sénat fit plusieurs réglemens afin de maintenir sa souveraineté, & de s'affranchir de la servitude à laquelle il avoit été reduit par les différentes entreprises des predecesseurs de Philippe IV. sur la liberté des Génois.

1629. Le jour même que Louïs ratifioit ce que son Ministre avoit conclu avec le Prince de Piemont, Charles Emmanuël fut sur le point de se dédire & de rompre tout. Le Roi envoioit sous la conduite de Toiras environ trois mille hommes de pied & quatre cens chevaux pour la seureté du Monferrat, jusques à ce qu'on fût certain des intentions de l'Empereur & du Roi d'Espagne sur l'exécution du traité de Suze. Conformément à ce que Richelieu y avoit stipulé, le Duc de Savoie donna des étapes dans son païs aux troupes que Toiras devoit conduire. Soit que ce fût un caprice du Savoiard, soit que le Cardinal qui regardoit avec plaisir & d'un air insultant son ennemi mortifié au dernier point, lui eût donné quelque nouveau sujet de chagrin, Charles Emmanuël rompit tout d'un coup les étapes marquées, & sembla ne vouloir plus ratifier les articles dont le Prince de Piémont étoit convenu. Plus prudent & moins emporté que son pere, Victor Amédée racommode tout, & le premier Avril, le Duc ratifie deux traitez, celui de Suze, & un autre conclu le jour precédent. C'étoit une ligue pour la défense des Etats du Duc de Mantoue, en cas que le Roi d'Espagne, ou quelqu'autre Puissance les attaquât. Charles Emmanuël comme le plus proche voisin du Mantouan & du Monferrat y devoit envoier d'abord & sans aucun délai, dix mille hommes de pied & douze cens chevaux. Sa Majesté promettoit de fournir quatorze mille fantassins & quinze cens hommes de cavalerie, dez qu'elle seroit avertie de l'invasion. Enfin le Savoiard s'engageoit à donner passage & des étapes aux troupes du Roi, & particuliere-

ment

ment à six mille hommes de pied & à trois cens 1629.
chevaux que sa Majesté vouloit envoier incessamment pour la seureté du Monferrat. Que si Charles Emmanuël se trouvoit attaqué lui même à l'occasion de ses nouveaux engagemens pris avec la Couronne de France, Louis s'obligeoit alors à envoier un secours plus puissant & à défendre les Etats de la Maison de Savoie.

Ne dira-t'on point qu'il est inutile de rapporter des traitez, que du moins un des Princes contractans n'avoit point envie d'executer, & qu'il prétendoit rompre à la premiére occasion? Mais puisque le but principal de l'Histoire, c'est de former les mœurs en decouvrant les vices ordinaires des personnes du rang le plus elevé, il me semble que le monde doit être bien aise de voir jusques où va la dissimulation & la perfidie des Princes qui se picquent de rafinement en Politique, & combien les gens qui négocient avec eux, doivent se défier de leurs promesses & de leurs engagemens les plus solennels. Le feu Roi d'Angleterre Guillaume III. racontoit à quelques personnes étonnées de ce que le Roi de France violoit si hardiment les traitez faits avec lui, & sur tout celui du partage de la succession du Roi d'Espagne mort depuis peu: sa Majesté Britannique rapportoit, dis-je, que s'entretenant un jour avec Charles IV. Duc de Lorraine sur la bonne foi avec laquelle on devoit exécuter les traitez, ce Prince naturellement perfide & inconstant, lui repondit en riant: *Est-ce que vous comptez sur un traité? Quand il vous plaira, je vous ouvrirai un grand coffre plein des traitez que j'ai faits, sans en executer aucun.* Charles Emmanuël en avoit bien au-

1629. autant dans ses archives. Mais aucun Souverain ne poura jamais montrer un si grand nombre de traitez inutilement conclus avec lui, & plus honteusement violez de sa part, que Louïs XIV. Le monde est redevable à son génie superieur de la subtile distinction de *l'esprit & de la lettre* d'un traité. C'est sur ce fondement que nous le voions se vanter hardiment aujourd'hui dans des actes publics, d'être un religieux observateur de sa parole. Ceux qui se plaignent de son infidelité, doivent, si nous l'en croions, passer eux mêmes pour des perfides. Semblables aux Juifs, ils s'attachent trop scrupuleusement à *la lettre* de la Loi, & n'en veulent pas penetrer *l'esprit*.

Le Duc de Savoie, le Prince & la Princesse de Piémont, & divers Ambassadeurs des Princes d'Italie viennent saluer le Roi à Suze.

Journal de Bassompierre. Tom. II.

Le Prince de Piémont & Maurice Cardinal de Savoie son frere, saluérent le Roi immediatement après la conclusion du traité. Victor Amedée revint en grande pompe & amena Christine son épouse. Louïs fit tous les honneurs imaginables *à sa bonne sœur*. Il appelloit ainsi la Princesse de Piémont. Peut-être qu'il l'aimoit plus tendrement que les Reines d'Espagne & d'Angleterre. L'armée fut mise en bataille sur le chemin. Le Roi alla une lieuë au devant de Christine, & fit faire plusieurs évolutions en presence du Prince & de la Princesse de Piémont. N'insultoit-il point secretement aux Savoiards, en leur montrant l'ordre & la discipline des soldats, dont Charles Emmanuël & son fils avoient senti la bravoure & la force quelques jours auparavant? Le Duc de Savoie parut le dernier. On le reçut admirablement bien. Le Roi lui rendit visite, & tâcha de le surprendre dans son apartement. Mais Charles Emmanuël

nuël averti que ſa Majeſté eſt en bas, décend au devant d'elle. *Mon oncle*, lui dit Loüis, *j'avois deſſein d'aller juſques à vôtre chambre, ſans que vous le ſuſſiez. Un grand Roi ne ſe cache pas ſi facilement*, repondit le Duc. Paſſant enſuite l'un & l'autre, ſuivis d'une grande foule de Courtiſans & d'Officiers par une galerie tremblante & mal ſoutenuë, *hâtons nous, mon oncle*, dit le Roi au Duc; *je ne ſai ſi nous ſommes ici en ſeureté. Je vois bien, Sire*, repartit-il, *que tout tremble devant vôtre Majeſté, & que tout plie ſous elle.* Charles Emmanuël ſe force; il veut paroitre en belle humeur & dire même de jolies choſes. Mais il enrage dans le fonds de ſon ame. Son chagrin & ſon dépit ſe montrent malgré ſa diſſimulation. Cela ne manque preſque jamais d'ariver en pareilles occaſions.

1629. *Mémoires de Pontis & de Puyſegur. Bernard Hiſtoire de Louïs. XIII. L. XIII. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Pag. 652. 653. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII.* 1629.

Gonzague Duc de Mantouë eût bien voulu aller auſſi ſaluer ſon libérateur. Il demanda pour cet effet un paſſeport au Gouverneur de Milan. Mais l'Eſpagnol aiant affecté de n'y donner pas à Gonzague la qualité de Duc de Mantouë; & l'acte paroiſſant en quelques endroits équivoque & ambigu, il ne crut pas s'en devoir ſervir, ni s'expoſer à être arrêté, en conſéquence de quelque chicanerie que les Eſpagnols formeroient peut-être exprès ſur les termes du paſſeport. Gonzague ſe contenta d'envoier à Suze le Marquis Strigio, ſon principal Miniſtre, avec un plein pouvoir de négocier & de conclure ce qui ſeroit neceſſaire à la défenſe & à la ſeureté du Duché de Mantouë & du Monferrat. Le Duc n'étoit pas tout-à-fait content de la France. Il ſe plaignoit de ce qu'avec une armée ſi leſte & ſi nombreuſe, amenée aux portes de l'Italie, on

1629. l'obligeoit à ceder Trino & une partie de Monferrat au Savoiard vaincu & incapable desormais de resister. Le Cardinal de Richelieu repondit à Strigio que le Roi avoit eu raison de craindre que Charles Emmanuël, se trouvant encore assez fort pour arrêter quelque temps l'armée Françoise, le Gouverneur de Milan n'eût le loisir de prendre Cazal, dont la garnison & les habitans étoient réduits à la derniére extrémité.

Le Duc de Mantouë fut plus satisfait de cette réponse que du compliment que le P. Joseph son ancien ami, lui vint faire de la part du Cardinal de Richelieu. *Le Monferrat vous causera des embaras éternels avec le Duc de Savoie & avec le Roi d'Espagne*, dit l'artificieux Capucin à Gonzague. *Otez-vous, Monseigneur, cette épine du pied. Cedez au Roi une souveraineté trop litigieuse. On vous donnera en échange quelque chose de meilleur, dans le voisinage de ce que vous possedez en France.* Le Duc connut alors qu'il en est des plus puissans Monarques comme des autres. On ne donne rien pour rien. Gonzague se défit honnétement des instances de Joseph, & resolut de se garantir le plûtôt qu'il lui seroit possible des hostilitez des Espagnols, & de ménager tellement ses affaires, qu'il pût se passer d'un secours de la France, qu'on lui feroit enfin acheter d'une partie de ses Etats. Son petit-fils n'a pas eu des sentimens si nobles, ni si dignes d'une personne de son rang. Moins redevable à la France que celui dont je parle, il a vendu lachement, pour avoir de quoi contenter son inclination au plaisir & à la debauche, Cazal, & depuis sa propre capitale, au Tiran

de

de l'Europe, & l'a mis deux fois en état de subjuguer l'Italie. Tant il est vrai qu'un Prince trop adonné aux femmes, au vin, au jeu, est capable des plus grandes indignitez. Il s'épuise d'argent, & l'envie d'en trouver à quelque prix que ce soit, le porte à oublier ses véritables interêts, & à trahir honteusement ceux de toute la Chretienté. Nous en avons vû de funestes exemples dans la personne de Charles II. Roi d'Angleterre, & nous en voions actuellement un dans celle du Duc de Baviére & de l'Electeur de Cologne son frere en Allemagne. Les gens qui eurent connoissance de la proposition faite à Gonzague, rabattirent beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient conçuë de la genérosité du Roi de France. Sa Majesté crioit en toutes les occasions contre l'ambition demesurée du Roi d'Espagne, qui ne cherchoit qu'à s'agrandir aux dépens des autres Souverains. On faisoit valoir la maniére noble & desinteressée dont Loüis protégeoit ses alliez. Cependant il vouloit profiter de la foiblesse du Duc de Mantouë, & l'engager insensiblement à céder le Monferrat à la Couronne de France, afin de mettre lui même le pied en Italie. Ce mauvais conseil que le Cardinal de Richelieu donna au Roi son maitre, diminuë fort la gloire que Loüis se flattoit d'acquerir, en marchant au secours du Duc de Mantouë. Quelque motif d'orgueil, d'ambition, ou d'avarice entre toujours dans les actions les plus éclatantes. Celui qui sait mieux cacher la passion secrete qui le met en mouvement, acquiert une reputation plus solide & plus nette. 1629.

Julien de Médicis Archevêque de Pise vint à

1629. Suze, faire les complimens du Grand Duc de Toscane. La République de Genes y envoia pareillement des Ambassadeurs extraordinaires. Ils trouverent une grande difficulté sur le cerémoniel. Bassompierre aiant tâché de les servir avec beaucoup de franchise & de genérosité, se vid en danger de perdre les bonnes graces de son maitre. Les Princes oublient les services les plus réels & les plus importans, dez que vous faites la moindre chose qui choque leurs passions, ou leurs préjugez. Rapportons ce que le Maréchal raconte lui même de cette affaire. Elle nous fait admirablement connoitre le génie du Roi dont j'écris l'histoire. *Herbaut Secretaire d'Etat*, dit Bassompierre, *demanda si les Ambassadeurs de Génes se couvriroient à l'audience. Le Roi qui en doutoit, voulut savoir mon avis.* J'ai vû couvrir quelques Ambassadeurs de Génes, *lui dis-je*. Cette Republique n'est pas fort inferieure à celle de Venise. Les Ambassadeurs de Modene, de Mantouë & d'Urbin, ne se couvroient pas autrefois devant vôtre Majesté. On le leur permet maintenant. La Republique de Genes passe devant ces Princes & même devant Florence. Je crois que vôtre Majesté doit faire couvrir les Genois. Que s'ils ne le prétendent pas, elle peut se passer de leur acorder cette distinction. *M. de Chateauneuf arive là dessus, & le Roi lui demande son sentiment.* Les Génois sont vos sujets, *répond-il sans hésiter.* Si vôtre Majesté permet à leurs Ambassadeurs de se couvrir, c'est reconnoitre la souveraineté de la Republique, & lui donner un titre qui detruit vos prétensions sur l'Etat de Genes. *Il n'en fallut pas davantage pour détourner le Roi de faire couvrir*

vrir les Génois. M. d'Herbaut eut ordre de leur déclarer que ſa Majeſté ne vouloit pas les recevoir comme Miniſtres d'une Republique libre & ſouveraine. 1629.

Le Nonce Bagni me vint parler de cette affaire. Le Pape, *me dit-il,* a de grans égards pour les Genois. Il m'ordonne d'appuier les interêts de leur Republique, & de faire en ſorte que cette ambaſſade ſoit bien reçue. Cependant, la voici en danger d'eſſuier un affront, à cauſe de la difficulté que le Roi fait de permettre aux Ambaſſadeurs de ſe couvrir à l'audience. Cela n'eſt point raiſonnable; car enfin les derniers Ambaſſadeurs de Genes ont parlé couverts au Roi. La République eſt conſidérable en Europe. Elle a rang avant tous les Princes d'Italie, & immédiatement après les Rois, comme le Senat de Veniſe. J'en ai parlé à M. le Cardinal. Il m'a promis d'acommoder le differend. Mais il ne veut pas s'ouvrir le premier. De toutes les perſonnes du Conſeil du Roi, vous étes le plus propre à entamer l'affaire. Je puis vous répondre que M. le Cardinal vous appuiera. Vous obligerez la Republique de Genes, & ſa Sainteté vous ſaura bon gré de ce que vous ferez en faveur d'un Etat, dont elle prend les interêts à cœur. Monſieur, *repondis-je au Nonce,* je me tiendrois fort honoré de pouvoir rendre ce petit ſervice à ſa Sainteté, & à la République de Genes: mais je crains de n'y être pas bien propre. Je me ſuis ouvert au Roi, & il a pris en meilleure part l'avis contraire au mien. C'eſt un Prince opiniâtre, quand il eſt une fois prevenu, & fort prompt à ſe mettre en colere contre ceux qui lui conteſtent quelque choſe. Cependant je

 veux

1629. veux bien donner à sa Sainteté cette marque de mon respect. Je m'en vas trouver M. le Cardinal. Nous verrons quel tour il me conseillera de donner à cette affaire. *Je pars. M. le Cardinal m'exhorte à faire la premiere ouverture. Il me promet de m'appuier, de gagner des voix, & de persuader à M. de Chateauneuf de n'insister pas trop sur son premier sentiment.*

On tient conseil. M. d'Herbaut rapporte qu'il a lû les memoires fournis par les Ambassadeurs de Genes, qu'il paroit que les Ministres precedens de la Republique ont été couverts, & que ceux-ci ne demandent audience qu'à cette condition. Le Roi s'opiniatra, & je jugeai que j'aurois à faire à forte partie. M. le Cardinal lui aiant proposé de demander les avis, sa Majesté m'interroge le premier, afin d'avoir occasion de repondre à ce que j'alleguerois en faveur des Génois. Elle m'arrêta même lors que j'ouvrois la bouche. Je vous demande vôtre avis, *me dit le Roi*, mais je ne le suivrai pas. Je sai bien que vous opinerez à faire couvrir les Ambassadeurs de Genes. Augustin Fiesque est avec vous, & c'est à sa recommandation que vous étes si favorable aux gens de son païs. *Cela me picqua.* Sire, *repondis-je*, si vôtre Majesté veut bien reflechir sur ma conduite passée, elle trouvera que j'ai toujours preferé son service & sa gloire particuliére, à toute autre chose. Je n'ai aucune raison de menager la Republique de Genes, & quand j'en aurois, vos interêts me seroient plus chers que les siens. Don Augustin Fiesque est mon ami: mais il m'a plus d'obligation que je ne lui en ai. Je ne suis point si étourdi, ni si imprudent, que je voulusse vous tromper pour lui faire plaisir. Le ser-

ſerment que j'ai fait en entrant dans vôtre Conſeil m'engage à parler ſelon ma conſcience. Mais puiſque vous jugez ſi mal de ma droiture & de ma probité, je m'abſtiendrai de dire mon ſentiment, s'il plaît à vôtre Majeſté. Et moi, *reprit le Roi extremement en colere*, je vous forcerai à le declarer, puiſque vous étes de mon Conſeil, & que vous en tirez les gages. Au nom de Dieu, *me dit M. le Cardinal au deſſous de qui j'étois*, donnez vôtre avis, & ne conteſtez plus. 1629.

Sire, *pourſuivis-je en m'adreſſant au Roi*, puiſque vôtre Majeſté veut abſolument que je diſe mon ſentiment; je croi que vous donneriez atteinte aux droits de vôtre Couronne, ſi vous reconnoiſſiez la République de Genes comme un Etat libre & ſouverain, en permettant à ſes Ambaſſadeurs de vous parler couverts. Ils doivent demeurer tête nuë, puis qu'ils ſont vos ſujets. *Le Roi ſe léve fort irrité.* Vous vous mocquez de moi, *dit-il*: mais je vous ferai bien ſentir que je ſuis vôtre Roi & vôtre maitre. *Je ne repliquai pas. M. le Cardinal le remet. On fait ſuivre les opinions: & tout le monde eſt d'avis que les Ambaſſadeurs de Genes ſe couvrent à l'audience. Le Roi ſort du Conſeil, & va faire faire l'exercice aux Gardes. Nous nous trouvames le ſoir à ſa muſique. Il ne parle à qui que ce ſoit, depeur d'être obligé de me dire quelque choſe, & ne fait que gronder.* Les puerilitez des Rois donnent du plaiſir, & inſtruiſent en même temps. Ils ſont faits comme les autres. Les régles de la bienſeance ne s'obſervent pas toujours dans leurs conſeils. On s'y emporte, on y conteſte auſſi mal à propos que par tout ailleurs.

1629. Les Ambaſſadeurs de Genes ſe couvrirent enfin à l'audience. Le Roi revint de ſa colére. Confus de la maniére dont il avoit traité Baſſompierre, Louïs demanda que le Maréchal *ne lui fit ni excuſes, ni reproches.*

Ligue entre la France, la Republique de Veniſe & le Duc de Mantouë.

Soranzo Ambaſſadeur extraordinaire de Veniſe avoit été reçu & écouté dans les formes trois jours auparavant. Il ne venoit pas faire de ſimples complimens à Louïs ſur ſon glorieux paſſage des Alpes. La ligue projettée entre le Roi, la Republique de Veniſe, & le Duc de Mantouë, fut le principal ſujet de ſon ambaſſade. Avaux, comme je l'ai déja dit, avoit inutilement emploié ſon eſprit & ſon éloquence à perſuader aux Venitiens de faire conjointement avec le Duc de Mantouë quelqu'acte d'hoſtilité dans le Milanois, démarche qui auroit infailliblement obligé le Gouverneur de Milan à lever le ſiége de Cazal. Le Senat circonſpect au dernier point, ſe defendit toujours de rompre le premier avec la Couronne d'Eſpagne & de donner à ſes Miniſtres aucun prétexte d'attaquer la Republique. On ne vouloit prendre ſa derniere reſolution qu'après le paſſage de l'armée de France en Italie. Avaux eut beau preſſer & remontrer que le Roi partoit de ſa capitale au milieu de l'hiver, & qu'il s'avançoit avec ſon armée vers le Dauphiné; qu'il étoit à craindre que la garniſon & les habitans de Cazal preſſez de la diſette des vivres, ne fuſſent obligez à ſe rendre avant que le Roi entrât en Italie; & que la Republique ne riſquoit rien en faiſant marcher ſes troupes au ſecours de la place, puiſque celles du Roi ſeroient preſqu'en en même temps dans le Piémont. Conſtans dans leur maxime de bien pren-

Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 566. 567. &c. 622. 623. &c. 632. 633. &c. 655. 656. &c.

prendre leurs ſeuretez & de ne rien faire avec trop de precipitation, les Venitiens promettent de s'unir au Roi pour la défenſe des Etats du Duc de Mantouë, quand ſon armée s'en approchera, & conſentent ſeulement que leurs troupes ſe tiennent ſur la frontiére de la Republique du côté de Crémone & de Lodi, pour donner de la jalouſie au Gouverneur de Milan, & pour l'empêcher d'appeller toutes les forces du Roi ſon maitre au ſiége de Cazal. On tint un autre langage à Veniſe, dez qu'on y apprit que Louïs étoit à la porte du Piémont & qu'il avoit heureuſement forcé le pas de Suze. Le Senat fut auſſi vif qu'il avoit paru reſervé quelques jours auparavant, les anciens Senateurs tachérent en vain d'arrêter l'ardeur des autres, en criant qu'on alloit trop vîte, & qu'il étoit à propos de voir quelles meſures le Roi de France prendroit après ce premier avantage; s'il s'avanceroit vers le Monferrat, ou s'il voudroit terminer le different par la voie de la négociation. 1629.

Après une longue aſſemblée de cette partie du Senat de Veniſe, où les affaires les plus importantes de la Republique ſe reſolvent, & qu'on nomme *Prégadi*; après beaucoup de harangues faites pour & contre, il fut enfin reſolu de ſigner la ligue avec la Couronne de France, d'ordonner au General des troupes de l'Etat de ſe joindre à celles du Duc de Mantouë, & de s'avancer vers le Monferrat au travers des Etats du Roi d'Eſpagne, afin de ſecourir Cazal. La pluſpart des Senateurs, dit-on, non contens, la priére faite en commun, pour invoquer l'aſſiſtance du S. Eſprit avant que de prendre aucune reſolution, en firent de particuliéres avec une

1629. extréme ferveur. Les uns s'adressoient à la bienheureuse Vierge, & les autres à S. Marc Patron de la Republique. On poussa des soupirs, on repandit des larmes, en un mot, on fit autant de simagrées, que s'il eût été question d'entreprendre la conquête de la Terre sainte. Etoit-ce dévotion, ou foiblesse & timidité? Ces Messieurs n'aiant pas la reputation d'être si religieux, le monde crut que leurs prieres superstitieuses & leurs larmes étoient une marque de la crainte qui les troubloit. Degenerant de la vertu & du courage de leurs ancêtres ils s'imaginoient que la ligue proposée étoit l'affaire la plus grande & la plus perilleuse que leur Sénat eût jamais resolue. Et de quoi s'agissoit-il dans le fonds? D'une alliance avec la France pour s'opposer au Roi d'Espagne, dont ils connoissoient la foiblesse, en cas qu'il entreprît de dépouiller le Duc de Mantouë. La seule chose que les Venitiens pouvoient raisonnablement craindre, c'étoit que l'Empereur, devant qui l'Allemagne trembloit alors, n'envoiât ses troupes en Italie, & qu'il n'attaquât la Republique par le Frioul. Mais on ne pouvoit pas ignorer à Venise, qu'il y avoit certaines negociations entamées dans le Nord, & que les affaires tournoient d'une telle maniére en Allemagne, que Ferdinand devoit selon toutes les apparences y avoir bientôt de grandes occupations. Les gens circonspects & timides vont souvent trop vîte, quand ils croient que leurs mesures sont si bien prises, qu'il n'y a plus rien à craindre pour eux. Les Venitiens comptant sur une rupture certaine entre les deux Couronnes après le pas de Suze forcé, ordonnent au General de leurs troupes de marcher inces-

cessamment au secours de Cazal, & de passer 1629.
hardiment sur les terres du Roi d'Espagne. Quelle fut la surprise du Senat, quand il reçut la nouvelle du traité de Suze & de la disposition du Gouverneur de Milan à lever le siége de Cazal! Les troupes Venitiennes devoient se mettre en mouvement deux jours après. On envoie promptement des ordres contraires au General de la Republique. Les vieux Senateurs bénissent Dieu de ce qu'on a sû la nouvelle de l'acommodement du Duc de Savoie, & de la declaration faite par le Roi de France, qu'il n'a pas intention d'attaquer les Etats de sa Majesté Catholique. *Où en serions-nous*, disoient-ils, *si nous avions fait quelqu'acte d'hostilité? Toutes les forces de la Maison d'Autriche venoient fondre sur nous. A quel inconvenient la precipitation de nos jeunes gens nous a-t'elle exposez? Nous avions grande raison d'avertir qu'il falloit attendre encore quelque temps, & voir quelles seroient les suites du premier avantage remporté par les François.*

Le Sénat trouva étrange que Louïs eût conclu le traité de Suze sans la participation de ceux auxquels il proposoit de se liguer avec lui. Ce chagrin n'eut pas de suite. Soranzo Procurateur de S. Marc fut nommé Ambassadeur extraordinaire pour aller féliciter le Roi sur son heureuse arrivée en Italie. On lui ordonna d'assurer sa Majesté des bonnes intentions du Senat, & de sa disposition à s'unir aux interêts de la Couronne de France. Il devoit encore l'exhorter à travailler sérieusement à la seureté de ses alliez en Italie. Comme Louïs se reservoit dans le traité de Suze, un passage pour entrer en Italie, en

1629. cas que le Roi d'Espagne refusât d'acomplir ce que le Duc de Savoie promettoit pour lui, les Venitiens persistérent dans leur resolution d'accepter la ligue proposée depuis si long-temps par Avaux Ambassadeur de France. Ils crurent que cette démarche obligeroit le Roi d'Espagne à laisser le Duc de Mantouë en repos, & à s'en tenir aux articles stipulez par Charles Emmanuël dans l'acommodement de Suze. La ligue fut ainsi conclue le 8. Avril. Soranzo & Zorzi Ambassadeurs de la Republique, la signerent. Strigio & Guiscardi Ministres du Duc de Mantouë firent de même. Enfin Louïs donna sa ratification le 19. Les confederez promettoient de se secourir réciproquement en cas que quelqu'un d'eux fût attaqué. Le Roi de France devoit fournir vingt mille hommes de pied & deux mille chevaux; la Republique de Venise douze mille des uns, & douze cens des autres; le Duc de Mantouë cinq mille fantassins & cinq cens cavaliers. En cas que les confederez se trouvassent dans la nécessité de passer de la défensive à l'offensive, on convint que les conquêtes se partageroient à proportion des forces que chacun contribuoit, & selon ce qu'ils regleroient entr'eux à la pluralité des voix.

Le Pape fut nommé parmi les confédérez, & devoit fournir, disoit-on, huit mille hommes de pied & huit cens chevaux. Il se defendoit alors d'entrer dans la ligue, & alleguoit sa prétenduë qualité de *Pere Commun*. Louïs & les Venitiens esperoient-ils qu'il tiendroit enfin sa parole, de s'unir à eux, dez que l'armée de France auroit passé les Alpes? Vouloient-ils seulement lui reprocher tout publiquement ses artifices

Vittorio Siri Memoire recondite. Tom. VI. pag. 651. 655. 657. 668.

ces & ſon infidélité? Lorſque ſa Majeſté partit 1629.
pour l'Italie, Bethune Ambaſſadeur de France à Rome communiqua le projet de la ligue au Pape, & le preſſa d'y entrer. On fit de nouvelles inſtances après qu'elle fut ſignée. Choqué de ce qu'Urbain repetoit ſans ceſſe qu'étant *Pere Commun*, il ne pouvoit prendre aucun engagement, l'Ambaſſadeur lui repliqua ſans façon, que cette qualité demandoit qu'il excitât par ſon éxemple les Princes d'Italie à s'unir pour la conſervation de leur repos & de leur liberté. Et comme l'artificieux Pontife diſoit encore qu'une ligue ne paroiſſoit plus ſi néceſſaire après le traité de Suze, Bethune l'interpella & lui demanda, s'il croioit de bonne foi que les Eſpagnols l'exécutaſſent. *Je les trouve fort interdits*, répondit Urbain, *& je juge à leur contenance qu'il ne faut pas trop ſe fier à eux.* Le Cardinal Barberin alla plus loin. Il avoüa que les Eſpagnols étoient dans la même diſpoſition que les Romains, après que le Genéral des Samnites les eût fait paſſer ſous le joug; & que Philippe IV. en uſeroit comme le Roi François I. après que l'Empereur Charles-Quint l'eût forcé à ſigner le traité de Madrid. Cet aveu du Pape & de ſon neveu donna occaſion à Bethune de preſſer encore plus vivement Urbain de ſigner la ligue. Pour ſe défaire de ces inſtances reïterées qui l'embaraſſoient, le Pape déclare enfin que ſi ſa Majeſté Catholique n'acomplit pas les conditions du traité de Suze, il levera dix mille hommes de pied & mille chevaux, & qu'il les emploiera où il ſera plus à propos. Louïs & Bethune qui ne ſont pas aſſez faits aux ambiguitez & aux équivoques de la Cour de Rome, ſe

1629. paient de cette réponse. Quand les Espagnols attaquérent une seconde fois le Duc de Mantouë, on somma le Pape de tenir sa parole. *J'ai levé des troupes*, répondit-il, *& je les destine à garder les frontiéres de l'Etat Ecclesiastique. Peuvent-elles être mieux emploiées?*

Conclusion de la paix entre la France & l'Angleterre.

Il y eut un troisiéme traité conclu à Suze. Contarini & Zorzi Ambassadeurs de Venise, l'un à Londres & l'autre à Paris en furent les Médiateurs au nom du Sénat. Je parle de la paix entre la France & l'Angleterre. Louïs la signa le 14. Avril quelques jours avant son départ de Suze. Les Réformez de France n'y furent point compris. Une si grande infidélité après des paroles authentiquement données, & souvent reïterées, sera une flétrissure éternelle à la memoire de l'infortuné Charles I. Roi de la Grande Bretagne. Les deux Monarques paroissent se sacrifier reciproquement l'un à l'autre les intérets de leur Religion. Charles abandonne les pauvres Reformez à la discretion de leur Souverain irrité; & Louïs ne se met pas autrement en peine de l'execution des articles du mariage de la Reine d'Angleterre sa sœur sur lesquels il avoit fait tant de bruit. On ne rend point à Henriette le même nombre de domestiques Papistes; il n'est rien dit de l'exercice presque public de la Religion Romaine dans la maison de la Reine d'Angleterre, pour lequel on insista tant en France avant que de conclure le mariage. Le Roi de France garda du moins quelque bienséance au dehors: au lieu que sa Majesté Britannique négligea ouvertement de prendre le moindre soin des gens de sa Religion. *Quant à ce qui regarde les articles du mariage de*

Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite, Tom. VI. pag. 653. 654. &c. Rushworth's Historical Collections.

de la Reine de la Grande Bretagne, disoit-on dans le traité, *ils seront confirmez de bonne foi. Que s'il est à propos d'y ajoûter, ou d'en retrancher quelque chose, on en conviendra de part & d'autre, selon qu'il sera jugé plus convenable au service de la Reine.* C'étoit sauver les apparences avec assez d'adresse. Il n'y a rien de considérable dans les autres conditions de la paix. Les anciens traitez d'alliance & de commerce entre les deux Couronnes furent renouvellez & confirmez. On convint que les prises faites sur mer de part & d'autre durant la guerre, ne se repéteroient point, & qu'on ne pouroit à cette occasion ordonner des represailles ni du côté de France, ni de celui d'Angleterre. Louïs fit publier cette paix au mois de Mai dans son camp devant Privas capitale du Vivaretz qu'il assiégeoit alors. Fut-ce pour insulter à ses sujets Reformez, ou pour les intimider, en leur aprenant que le Roi de la Grande Bretagne, sur la protection duquel ils avoient tant compté, les abandonnoit entierement? Au mois de Septembre, les deux Rois jurérent avec de grandes solennitez l'observation de la paix: Louïs à Fontainebleau en presence du Chevalier Edmonds Ambassadeur de sa Majesté Britannique; & Charles à Windsor devant l'Aubespine de Châteauneuf Ambassadeur de France. 1629.

Le Roi de France retourne dans ses Etats.

Louïs s'ennuioit si fort à Suze, miserable endroit où il ne pouvoit pas même prendre le divertissement de la chasse, qu'il parla de s'en retourner en France, avant que les affaires d'Italie fussent bien réglées. Soranzo Ambassadeur de Venise pria sa Majesté d'atendre du moins jusques à ce qu'elle eût reçû la ratification du Roi

1629. d'Espagne, que le Gouverneur de Milan avoit promis de fournir dans six semaines. *Sire*, disoit le Venitien de fort bon sens à Louïs, *dans ce siécle où la fraude & la perfidie passent pour un rafinement de Politique, une paix n'est pas fort assurée, quand elle n'est fondée que sur des paroles données par un tiers, ou par un Ministre sans pouvoir. Il faut voir l'acomplissement des conditions avant que de juger de la sincerité de ceux avec lesquels on contracte. Un traité qu'une nécessité pressante extorque, n'est pas ordinairement de longue durée. Ne vous flattez point encore d'avoir fixé l'esprit inquiet & inconstant du Duc de Savoie. Il vous échappera, si vous negligez de le lier si fortement, qu'il ne puisse plus remuër. Le Conseil d'Espagne n'a pas changé de maximes. Vôtre Majesté connoit par sa propre expérience qu'on y rompt sans scrupule, tous les traitez où les Ministres du Roi Catholique trouvent de la honte ou du desavantage pour leur Monarchie. Vous vous étes assuré du passage des Alpes: mais on peut arrêter encore vôtre armée, avant qu'elle penétre dans le Monferrat. De grace, Sire, attendez que l'Empereur ait donné l'investiture au Duc de Mantouë, & que le Roi d'Espagne ordonne au Gouverneur de Milan de desarmer. Le repos de l'Italie ne sera point assuré jusques à ce temps-là. Craignez qu'il n'en soit de la terreur & de la gloire de vos armes, comme des éclairs & des autres phenomenes qui éblouïssent, ou effraient d'abord, & se dissipent en un instant.*

Soranzo remontroit encore au Cardinal de Richelieu & aux autres Ministres de France, que les Espagnols ne s'en tiendroient jamais au traité de Suze, s'ils voioient la moindre apparence de

le

le rejetter ou de le rompre impunément ; que l'Empereur avoit des troupes prêtes à passer en Italie ; qu'on ne pouvoit point compter que les passages des Grisons & de la Valteline fussent entierement fermez à la Maison d'Autriche, qui conservoit toûjours là ses creatures & ses partisans ; enfin que Cazal pouroit bien être assiégé une seconde fois, & même pris avant qu'on le pût secourir. Louïs impatient de s'en retourner n'écoute point ces remontrances. Il part le 28. Avril. Et pour contenter les Venitiens & ses autres alliez, il laisse Richelieu avec une bonne partie des troupes, & lui donne un plein pouvoir de finir les affaires commencées. Mais le Cardinal qui craint que les creatures & les confidens de la Reine Mere, dont il se défie plus que jamais, & qui paroit hautement irritée contre lui, ne se prévalent de son absence, & ne lui rendent de mauvais offices auprès du Roi, donne promptement les ordres les plus pressez, & part dix ou douze jours après sa Majesté. Le Maréchal de Crequi demeure avec six mille hommes de pied & cinq cens chevaux pour garder les passages, & reçoit la commission de veiller à l'exécution du traité de Suze, & de pourvoir à tout ce qui peut regarder le service du Roi au delà des monts. 1629.

Nouvelles intrigues à l'occasion de la passion feinte du Duc d'Orleans

Marie de Médicis & Gaston Duc d'Orleans continuérent de joüer leur comédie durant l'absence de Louïs. Tout le monde y étoit trompé. La Reine Mere & Gaston parurent irréconciliablement brouillez à l'occasion de l'empressement extraordinaire que le Duc temoignoit d'épouser la Princesse Marie fille du Duc de Mantouë. Richelieu qui ne ménage plus tant son

1629. pour la Princesse de Mantouë.

son ancienne bienfaictrice, donne dans le panneau comme les autres. Il pense à gagner les bonnes graces de Gaston en favorisant sous main le dessein que son Altesse Roiale paroit avoir. Et voila justement où Marie de Médicis & le Duc d'Orleans vouloient amener le Ministre. L'une cherchoit un prétexte spécieux de se plaindre de l'ingratitude & de l'infidélité d'un domestique chargé de bienfaits, qui abandonne les interêts de sa maîtresse, & appuie la passion d'un fils entêté mal à propos de se marier contre le consentement de sa mere. Pour ce qui est de Gaston, il étoit doublement satisfait du succès de la comédie. La Reine Mere se joignoit ouvertement à lui, afin de perdre un Ministre dont le credit & l'arrogance étoient insupportables à toute la Maison Roiale: Et Louïs revenant insensiblement de son préjugé que la Reine sa mere ne l'aimoit pas tant que son cadet, étoit moins inquiet & moins jaloux de Gaston. Continuons le récit de cette intrigue. Elle aura de terribles suites. Dez que le Cardinal de Richelieu appercevra l'année prochaine que l'amour du Duc d'Orleans n'a été qu'une feinte, il se vengera cruellement de ceux qui ont voulu le tromper. Louïs averti à Grenoble par le Maréchal de Bassompierre que Gaston a changé de resolution depuis son départ de Paris, & qu'il ne veut plus faire la campagne d'Italie, envoie un Gentilhomme à son frere, & l'invite honnétement à venir prendre part au peril & à la gloire de l'entreprise de forcer le passage des Alpes que le Duc de Savoie se prepare à disputer. Le Duc d'Orleans répondit que la nouvelle du dessein formé d'envoier au plûtôt la Princesse de Mantouë

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag 593. 594. &c. 638. 639. 662. 663. 727. 728.

touë en Italie, étoit un coup de foudre à un amant passionné; qu'une si grande dureté l'accabloit de chagrin, & qu'incapable de souffrir le monde, il alloit s'enfermer dans une de ses maisons, & essaier de se guérir d'une passion traversée avec tant de force & de persévérance. 1629.

Le Duc de Mantoüe las d'entendre les plaintes continuelles de Marie de Médicis, ou feignant de vouloir complaire à une Reine impérieuse & opiniâtre, demandoit en effet la Princesse sa fille; & le bruit couroit qu'elle partiroit infailliblement au mois de Mars. Un peu après le pas de Suze forcé, Gaston s'approche de Paris, presse instamment que la Princesse demeure en France, & dit hautement que si on prétend la faire partir, il l'enlévera sur le chemin, & qu'il l'épousera incontinent. Le Duc de Bellegarde qui craint qu'on ne le soupçonne d'avoir part au prétendu projet de Gaston qui a de la confiance en lui, avertit la Reine Mere. Elle s'allarme en apparence & assemble son Conseil. Le Cardinal de Berulle, & quelques autres qui ne savent rien de la collusion du fils & de la mere, conseillent bonnement à Marie de Médicis de s'assurer de la Princesse. Cussac reçoit ordre de prendre quelques gardes & deux carosses de la Reine, d'aller à Colomniers en Brie, & d'ordonner de la part de sa Majesté à la Duchesse Douairiére de Longueville de venir incessamment à Paris, & d'y amener la Princesse de Mantoüe sa niéce. La Duchesse obeït, monte en carosse, & va prendre la Princesse dans le couvent où elle demeuroit pendant que son faux amant la jouoit fort indignement. Ces deux Dames furent étrangement surprises, quand elles

1629. les virent que Cuſſac les conduiſoit au château de Vincennes. C'étoit un nouvel ordre que la Reine Mere envoia lors que la Ducheſſe & ſa niéce approchérent de Paris. Elles crient, elles pleurent, elles demandent pourquoi on les met en priſon. Le Duc d'Orleans étoit à Fontainebleau lors que Marillac lui vint dire de la part de Marie de Médicis, qu'elle avoit crû ſe devoir aſſurer de la Princeſſe de Mantoüe & de la Douairiére de Longueville. Gaſton s'emporte, & paroit ſi fort irrité que tout le monde s'imagina qu'il feroit maltraiter Marillac. Au lieu d'aller à Paris demander hautement la liberté de la Princeſſe, le Duc tourne du côté d'Orleans, & ſe contente de faire le faché.

Il envoie de là un de ſes Gentilshommes au Roi, & lui ordonne de ſe plaindre de l'empriſonnement de la Princeſſe, dont il ſe dit toujours éperdument amoureux. Marie de Medicis fut plus diligente & mieux ſervie. On fit en ſorte que l'exprès qu'elle depechoit au Roi pour l'informer de ce qu'elle avoit fait, arrivât plûtôt à Suze, que celui de Gaſton. Loüis fut ſurpris du procedé violent de la Reine ſa mere. Il craignoit que le Duc d'Orleans ne s'échappât à cette occaſion, & que les mécontens ne le portaſſent à quelqu'extrémité. Richelieu qui veut paroitre ménager Marie de Medicis, quoique dans le fonds de ſon ame il ne ſe ſoucie plus d'elle, aſſuré qu'il eſt des bonnes graces du Roi prevenu que l'habileté de ſon Miniſtre eſt la ſeule cauſe de la priſe de la Rochelle, & des avantages glorieux que ſa Majeſté vient de remporter ſur le Duc de Savoie & ſur le Roi d'Eſpagne; le Cardinal, dis-je, conſeille à Loüis d'aprou-

d'aprouver au dehors l'action de la Reine Mere, 1629.
de blamer doucement celle de Gaston incapable de faire grand mal, & d'écrire une lettre honnête à Marie de Medicis. *Madame*, lui dit le Roi, *je suis bien faché du dessein que mon frere avoit pris de contrevenir à ce qu'il nous a promis plus d'une fois. Je vous remercie de ce que vous avez fait pour empecher qu'il ne commît une si grande faute. Soiez persuadée que j'aprouverai les mesures que vous prendrez, afin de l'obliger à reconnoitre le mal qu'il se vouloit procurer à lui même. Cependant, je veux bien supporter avec vous la faute de mon frere, comme un pere souffre celle d'un enfant, dont il exige seulement qu'il rentre dans son devoir, & qu'il avouë que ce qu'on desire de lui, n'est que pour son bien. Vous pouvez l'assurer que j'oublierai de bon cœur ce qui s'est passé, pourvû qu'il se remette à mes volontez. Je vous supplie de croire que je ne souhaite rien tant que de vous complaire, & que j'aimerois mieux mourir que de faire quelque chose qui ne vous fût pas agreable.* Si ce n'est pas là un simple compliment d'un fils à sa mere, Louïs changea bien de sentiment en moins de dixhuit mois. Il répondit à Gaston que la Princesse Marie & sa tante avoient été arrêtées sans sa participation: mais qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'aprouver ce que la Reine Mere faisoit pour le bien de l'Etat.

Richelieu écrivit de son côté une lettre honnête & respectueuse à Marie de Medicis. Il l'assura que le Roi étoit fort content de sa conduite. Cependant, dit Bassompierre, *le Cardinal n'aprouva pas trop cette capture*. Il ne dissimula pas si bien ses sentimens, que plusieurs gens

1629. gens & la Reine Mere même, ne reconnussent qu'il n'auroit pas été faché que Gaston eût franchi le pas, en épousant la Princesse Marie. Outre que Richelieu croioit que cette démarche auroit chagriné Marie de Medicis au dernier point, & qu'elle se seroit irreconciliablement brouillée avec le Duc d'Orleans; chose que le Cardinal souhaitoit dans la pensée que Gaston desuni de sa mere, seroit plus traitable & plus facile à gagner; l'ambitieux Ministre ne vouloit point que l'héritier présomptif de la Couronne épousât une Princesse de Toscane, de peur que cette alliance ne rendît Marie de Medicis encore plus puissante & maitresse absoluë de l'esprit de ses deux fils. Quelques uns disent que la jeune Duchesse de Longueville sœur du Comte de Soissons, & la Comtesse Douaïriere leur mere, liées d'intetêt avec la Maison de Mantouë, flattérent la Combalet cette bonne niéce du Cardinal, que le Comte de Soissons l'épouseroit, pourvû que Richelieu favorisât le mariage du Duc d'Orleans avec la Princesse Marie: insinuation capable de gagner absolument le Cardinal. La santé du Roi paroissoit fort incertaine. On ne croioit pas qu'il dût vivre long-temps. Il étoit d'une extréme importance à l'établissement de la fortune du Cardinal, que l'épouse de l'heritier presomptif de Louïs, fût redevable de son élevation à Richelieu. Le Comte de Soissons Prince du sang & allié de la Princesse qu'on vouloit donner à Gaston, épousant encore la niéce du Cardinal, cela lui procuroit un puissant appui, & sembloit rendre sa fortune inébranlable, en cas que le Roi mourût bientôt. Les hommes les plus fins & les plus

plus penetrans, ſont quelques fois duppez auſſi bien que les autres. Richelieu le fut d'une étrange maniére dans cette intrigue. Le dépit qu'il eut d'avoir été ſi long-temps joué, & d'avoir decouvert ſon ambition en écoutant la propoſition du mariage de ſa niéce avec le Comte de Soiſſons, contribuä beaucoup à le porter aux grandes extrémitez dont je parlerai dans quelque temps, contre ceux qu'il ſoupçonna d'avoir eu part à l'intrigue de la paſſion feinte de Gaſton pour la Princeſſe Marie. 1629.

Le monde qui n'en avoit aucune connoiſſance, crioit contre la violence & l'opiniatreté de la Reine Mere. Louïs voulut que l'affaire s'acommodât au plûtôt & que la tante & la niéce fuſſent miſes en liberté. Le Cardinal de Berulle eut honte du conſeil précipité qu'il avoit donné à Marie de Medicis. Gondren Prêtre de l'Oratoire & Confeſſeur du Duc d'Orleans, aſſura Berulle que ſon Alteſſe Roiale n'avoit jamais penſé à enlever la Princeſſe Marie. Le bon Pere étoit-il du ſecret? Voulut-il ſeulement perſuader au Cardinal de reparer ſa faute en conſeillant à la Reine Mere de contenter Gaſton qui feignoit d'être extraordinairement irrité? Quoiqu'il en ſoit, Marie de Medicis fit ſemblant d'écouter les remontrances de Berulle en faveur des Dames priſonniéres. Le Duc d'Orleans aiant renouvellé ſa promeſſe de ne ſe marier point ſans le conſentement du Roi & de la Reine Mere, la tante & la niéce ſortirent de Vincennes. Marie de Medicis continue le même jeu & prend la Princeſſe de Mantouë auprès d'elle au Louvre. Gaſton fait toujours l'amant paſſionné. Il vient en poſte à Paris comme pour

ſe

1629. se rejouïr avec sa maitresse de ce qu'elle est en liberté. La Reine Mere paroit étonnée. On croit que le voiage inopiné de son fils l'allarme, & qu'elle craint que malgré sa parole renouvellée depuis peu, il ne vueille épouser la Princesse Marie. Toujours mécontent de Marie de Medicis en apparence, le Duc ne demeure pas long-temps auprès d'elle, & se retire à Montargis.

Crédulité de Marie de Medicis, du Cardinal de Richelieu, & de quelques autres à l'Astrologie Judiciaire.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memoire recondite. Tom. VI. Pag. 496. & 508. Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. III.

Je trouve dans les Memoires du regne de Louïs XIII. que les intrigues dont je parle, étoient fondées sur les prédictions de certains Astrologues, gens, dit un Ancien, qui trompent également & ceux qui remplissent les premiéres places de l'Etat, & les ambitieux qui cherchent à y parvenir; gens que les Princes bannissent de leur Cour, & qu'on y retient toujours; gens enfin, dont le monde voit les impostures, & ne cesse pas d'y ajouter foi. Fabroni fameux Astrologue d'Italie assura Marie de Medicis, dit-on, que Louïs devoit mourir bien-tôt. C'est là dessus qu'elle se donne de si grans mouvemens pour marier son second fils à une Princesse de Toscane, qui depende absolument de l'ambitieuse mere, & qui lui soit redevable de la Couronne. Le Cardinal de Richelieu aussi folement credule qu'une femme sur cet article, se repose sur une prédiction contraire de Campanella qu'on croioit plus habile que Fabroni. Du moins il rencontra mieux. Ce Moine Astrologue faisant allusion à ce que l'Empereur Tibere dit à un de ses successeurs qui regna peu de temps, assura Richelieu que le Duc d'Orleans *ne gouteroit jamais de l'Empire*. Fondé sur cette prediction, le Cardinal, dit-on, ne se mit jamais trop en peine

peine de menager Gaſton, quoique la mauvaiſe ſanté du Roi dût faire peur à un ambitieux, dont la fortune ne devoit pas durer plus longtemps ſelon toutes les apparences. Un Medecin nommé Duval trompa encore pluſieurs domeſtiques du Duc d'Orleans & peut-être Gaſton lui même. Après avoir tiré l'horoſcope du Roi, Duval prononça hardiment que Louïs *diroit adieu au monde avant que le ſoleil eût parcouru le ſigne de l'Ecreviſſe* l'an 1630. 1629.

Les Aſtrologues prédiſant ainſi des choſes oppoſées, remarque judicieuſement un ſavant homme à propos des differens horoſcopes de Louïs XIII. & de ſon frere, quelqu'un doit neceſſairement rencontrer bien. Voila comment pluſieurs gens s'entêtent de l'Aſtrologie judiciaire. Si vous pretendez les deſabuſer en leur remontrant les menſonges & les impoſtures ordinaires des Aſtrologues, on vous répond que parmi ceux qui font profeſſion d'une ſcience, il y a toujours des ignorans; & vous étes incontinent acablé d'une infinité de prédictions qui ſe ſont trouvées juſtes & veritables. Laiſſons dans l'erreur les gens qui veulent bien être trompez. Qu'il me ſoit permis ſeulement d'ajouter une choſe qui fait voir l'impertinence & la vanité de cet art. Duval paſſoit pour un grand Aſtrologue. Mais il fut doublement malheureux dans ſa fauſſe prédiction. Le Cardinal de Richelieu averti qu'il s'étoit mêlé de tirer l'horoſcope du Roi, & de flater le Duc d'Orleans de l'eſperance de ſucceder bien-tôt à la Couronne, fait arrêter l'Aſtrologue. On ſaiſit ſes papiers, & la figure s'y trouve avec la prediction écrite de ſa main. Le voila entre les mains

1629. de la Justice. Duval est condamné aux galéres en conséquence des anciennes loix Romaines, qui défendent de rechercher combien le Prince doit vivre. Un homme d'esprit m'a raconté qu'étant à Marseille, il eut la curiosité de voir ce fameux galérien & de l'entretenir plus d'une fois sur une science dont l'étude & la pratique lui furent si funestes. La personne dont je parle fit une ancienne objection à Duval, & qui n'en est pas moins solide. On lui demanda si tous les galeriens de Marseille étoient nez sous la même constellation. *J'ai tiré l'horoscope de plusieurs*, repondit l'Astrologue, *& je trouve que le signe d'Andromede presidoit à leur naissance*. Y eut-il jamais rien de plus extravagant? Avouons que la nativité de ces malheureux a été bien tirée selon les regles de l'Astrologie: que s'ensuit-il de là? Dans l'Histoire fabuleuse Andromede est exposée sur un rocher, pour être devorée par un monstre marin. Il a plu aux Astronomes de désigner un certain nombre d'étoiles par le nom d'Andromede. On pouvoit leur donner aussi bien le nom de Persée; car enfin elles ne ressemblent pas plus à l'un qu'à l'autre. Donc tous ceux qui naitront lorsque le soleil sera dans une certaine position au regard du signe d'Andromede, doivent être condamnez à souffrir & à mourir sur la mer.

Négociation de Charnassé à Munick.

Richelieu reçut vers le temps de son départ de Suze, des nouvelles de la négociation de Charnassé avec Maximilien Duc de Baviére. Le Cardinal avoit la chose fort à cœur. Son projet paroit le plus beau du monde: mais dans la situation des affaires de l'Empire, il étoit chimérique. Comme la liaison & la correspondance

des Princes de la ligue Catholique avec l'Empereur, contribuoit extrémement à le rendre redoutable au dedans & au dehors de l'Allemagne, Richelieu tenta de séparer le Bavarois & les autres Princes Catholiques des interêts de Ferdinand, & de leur persuader de s'acommoder avec les Protestans, de garder du moins une entiére neutralité dans les demêlez de ceux-ci avec l'Empereur, & de concourir également les uns les autres à l'abaissement d'une puissance prête à subjuguer toute l'Allemagne. Cela est fort bien imaginé. Mais comment Richelieu ne s'apperçut-il pas que sa proposition n'étoit point praticable & que le Duc de Baviére n'y donneroit jamais? *Quelle seureté y aura-t'il pour moi & pour les autres Princes de la ligue Catholique*, repondit judicieusement Maximilien à Charnassé, *quand les Protestans auront ruiné l'Empereur?* En souffrant que les Protestans devinssent supérieurs, ou du moins qu'ils missent un grand contrepoids à la puissance de Ferdinand, le Bavarois s'exposoit à perdre son nouvel Electorat. Car enfin, tous les projets des Protestans tendoient au rétablissement de Frederic Roi de Bohéme dans ses Etats hereditaires & dans sa dignité. L'Empereur aiant démembré le haut & le bas Palatinat & permis finement que le Duc de Baviére, l'Electeur de Maïence & plusieurs autres Princes partageassent entr'eux la dépouille de Frederic, ils auroient tous été contraints à restituer ce qui leur étoit échu, dez que les Protestans se seroient trouvez en état de faire la loi à l'Empereur.

1629.
Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII. Pag. 153. 154. 155. &c.

Cependant Maximilien & les autres Princes Catholiques ne pouvoient se dispenser de prendre

1629. dre inceſſamment des meſures, afin de ſe garantir de l'oppreſſion prochaine dont Ferdinand ne les menaçoit pas moins que les Proteſtans. La prudence conſommée & la penetration extraordinaire de Maximilien éclateront en cette occaſion. Il ſoutiendra l'Empereur par ce que ſon propre interêt ne lui permet pas de faire autrement. Mais il deviendra ſi puiſſant que Ferdinand & le Roi d'Eſpagne craindront que le Bavarois appuié de la France, avec laquelle il entretient une étroite correſpondance, n'enléve l'Empire à la Maiſon d'Autriche. Si Maximilien n'oblige pas l'Empereur à deſarmer, il fera ôter le commandement des troupes Impériales à Valſtein Duc de Fridland ennemi du Bavarois & l'homme le plus propre à l'exécution du grand projet de la reduction de l'Allemagne, il demandera le commandement pour lui même, & ne pouvant l'obtenir par ce que l'Empereur & les Eſpagnols le redoutent, il ménagera ſi bien toutes choſes qu'on ne poura du moins ſe diſpenſer de le donner au Comte de Tilli ſa creature. Quand l'Empereur demandera que ſon fils ſoit élu Roi des Romains, il faudra rechercher le Bavarois maître de ſa voix & de celles de quelques autres Electeurs. Puis qu'il ne peut avoir pour lui même la couronne Imperiale, il la vendra cherement à la Maiſon d'Autriche. Enfin, Maximilien aura l'habileté de mettre la France dans la neceſſité de le cultiver, nonobſtant ſes liaiſons avec l'Empereur, & de lui promettre de n'aider point Frederic Roi de Bohéme à rentrer dans l'Electorat dont il a été dépouillé. La rapidité des conquêtes de Guſtave Roi de Suede fut ſur le point de cauſer la ruine en-

entiére du Bavarois. Cependant, il ſut ſe ſoutenir, & ſe conduire avec tant de dextérité, que ſa Maiſon eſt demeurée en poſſeſſion du premier Electorat de l'Empire. Le Duc de Baviére a eu juſques à preſent un grand rolle dans l'Hiſtoire que j'écris. Il ſe ſignalera encore plus durant la grande revolution qui commencera l'année prochaine en Allemagne. Nous verrons en ſa perſonne le modele d'un Politique auſſi profond, auſſi délié qu'il en fut jamais. Racontons comment il ſe ménage entre la Maiſon d'Autriche & la France qui le recherchent à l'envi l'une de l'autre. 1629.

L'inſtruction donnée à Charnaſſé lui préſcrivoit de tenter trois choſes à Munick; de diſpoſer le Duc de Baviére à un acommodement avec Chriſtian Roi de Dannemark & avec les Princes de l'union Proteſtante d'Allemagne; d'empécher que Maximilien ne donnât ſes troupes à l'Empereur, en cas que celui-ci entreprît de s'oppoſer au deſſein que le Roi de France avoit de ſoutenir le Duc de Mantouë; enfin, de retirer le Bavarois, s'il étoit poſſible de ſes engagemens avec la Maiſon d'Autriche. Charnaſſé lui devoit repreſenter que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne traverſeroient toujours une plus grande elévation de la Maiſon de Baviere, ſeule capable de diſputer l'Empire à la leur; que le Roi de France ſouhaitoit au contraire que Maximilien pût ſuccéder à Ferdinand; que la choſe ne ſeroit pas impoſſible, ſi le Duc vouloit prendre les meſures propres à la faire reüſſir; qu'il y en avoit trois principales, de conſerver ſoigneuſement ſes troupes en Allemagne, de ne ſouffrir point que l'Empereur les emploiât en Italie,

1629. ou ailleurs; & de gagner la faveur & la bienveillance de tous les Princes de l'Empire, Catholiques & Protestans. Pour cet effet, Charnassé avoit ordre de proposer au Bavarois chef de la ligue Catholique un acommodement avec le Roi de Dannemark & avec les Princes de l'union Protestante, & d'offrir la mediation du Roi de France. Quand Charnassé fut à Munick, il trouva les Ministres de Maximilien tellement dévouez à la Maison d'Autriche, qu'ils ne voulurent pas seulement l'écouter. On le regarda comme un espion ennemi, & ses allures furent éxactement observées. Il avoit heureusement pris une lettre de recommandation que Bagni Nonce du Pape en France lui donna. Elle lui servit à obtenir une audience secrete du Duc de Baviére.

Bien instruit de ses veritables interêts & peu dependant de ses Ministres moins habiles que lui, Maximilien n'hésita pas sur la proposition de ne fournir aucunes troupes à l'Empereur, pour l'Italie. *Je croi le Duc de Mantouë injustement tourmenté*, dit-il, *& je ne veux point contribuer au mal qu'on prétend lui faire*. Quant à ce qui regarde l'acommodement du Bavarois avec Christian Roi de Dannemark, Maximilien éloigne la proposition, en disant que la paix se negocie à Lubec entre Ferdinand & Christian, & que l'affaire étoit déja fort avancée. Le Duc ne témoigna aucune disposition à se separer entiérement de l'Empereur, & à demeurer neutre dans les differends de sa Majesté Impériale avec le corps des Protestans. Cela lui paroissoit trop contraire aux interêts de sa maison. L'offre des bons offices de la France en cas qu'il vou-

voulût penſer à l'Empire, fut bien reçuë. Maximilien ſe plaignit fort de ce que le Roi d'Eſpagne le traverſoit en tout, & s'étendit particulierement ſur les entrepriſes & l'arrogance de Valſtein. Son diſcours, quoique fort étudié, donnoit à comprendre que ſes propres interêts lui étoient infiniment plus chers que ceux de l'Empereur. Le delié Bavarois devoit-il parler autrement? S'il ne pouvoit obtenir la Couronne Imperiale pour lui même, il étoit bien aiſe d'être du moins en état de la faire acheter à la Maiſon d'Autriche, & d'extorquer quelque bon dedommagement de la part de Ferdinand, dont le fils n'y pouroit parvenir ſans le ſecours d'un Prince qui avoit aſſez de crédit & d'autorité au dedans & au dehors de l'Allemagne pour la diſputer à la Maiſon d'Autriche. 1629.

Le Bavarois refuſant de s'expliquer plus poſitivement ſur les affaires d'Allemagne, & remettant tout après l'evénement de la négociation déja fort avancée à Lubec pour la paix entre l'Empereur & le Roi de Dannemark, Charnaſſé part de Munick vers la fin du mois de Mars, & prend la route de Coppenhague. Il avoit ordre de détourner Chriſtian de s'acommoder avec Ferdinand, & de repreſenter au Danois qu'il ne devoit rien eſperer d'avantageux de la part de l'Empereur, dont les Princes de la ligue Catholique ſes alliez, ne ſe plaignoient pas moins que ceux de l'union Proteſtante, & que le moien le plus ſûr de ſe tirer de l'oppreſſion, c'étoit de s'accorder enſemble Catholiques & Proteſtans, ou du moins de garder une parfaite neutralité dans les differends que les uns ou les autres pouroient avoir avec Ferdinand, & de tra-

Paix concluë à Lubec entre l'Empereur & le Roi de Dannemark.

Mercure François. 1629. *Puffendorf Commentar. Rerum Sue-*

1629. *icarum. L I. & II. Nani Historia Veneta. l. VII. 1629. Historia dei Memorie recondite. Tom. VII. pag. 161. 162.*

travailler tous unanimement à la conſervation de la liberté commune. Le Roi de Dannemark n'étoit pas fort diſpoſé à écouter de pareilles remontrances. Chagrin de ce que les Rois de France & d'Angleterre l'avoient abandonné, & de ce qu'après lui avoir promis des merveilles, l'un lui fourniſſoit une ſomme modique d'argent, & l'autre un petit nombre de ſoldats, Chriſtian étoit dans la reſolution de ſe tirer d'intrigue le plus honnêtement qu'il pouroit, & de laiſſer à d'autres, autant intereſſez que lui à l'abaiſſement de la puiſſance énorme de l'Empereur, le ſoin de proteger les Princes d'Allemagne opprimez. Charnaſſé fut près d'un mois ſans être admis à l'audience de ſa Majeſté Danoiſe. La paix étant preſque concluë à Lubec, & Chriſtian eſpérant d'y obtenir des conditions ſupportables dans le mauvais état de ſes affaires, il eut peur de donner du ſoupçon & de la jalouſie aux Ducs d'Holſtein & de Fridland, & au Comte de Tilli Commiſſaires de l'Empereur à Lubec, s'ils venoient à ſavoir que ſa Majeſté Danoiſe conféroit ſouvent avec un nouveau Miniſtre de France. Quand il ne lui fut plus poſſible de reculer l'audience que Charnaſſé demandoit avec empreſſement, elle écouta les propoſitions, & repondit honnétement que ſes ſujets & les Princes ſes alliez ſouhaitoient la paix avec tant d'ardeur, qu'on n'avoit pû ſe diſpenſer d'entrer en négociation avec la Cour de Vienne qui ne paroiſſoit pas éloignée d'acorder des conditions raiſonnables. *C'eſt ſur ſur ce pied que je traite avec l'Empereur*, ajouta Chriſtian. *S'il pretend ſe ſervir de tout l'avantage que le ſort des armes ſemble lui donner, j'accepterai volontiers les offres*

offres de sa Majesté Très-Chretienne. Je la prie 1629.
d'avoir toûjours la même bonne volonté pour moi & pour mes alliez. Voici comment l'Empereur & le Roi de Dannemark en vinrent de part & d'autre à parler de paix.

Les campagnes precedentes furent si malheureuses à Christian, & les Genéraux de Ferdinand remportérent de si grans avantages sur sa Majesté Danoise, qu'elle craignit d'être ruinée, & peut-étre dépouillée de ses Etats. Les Electeurs & les Princes Catholiques presserent d'un autre côté vivement l'Empereur de donner enfin la paix à l'Allemagne, & de la décharger de ce nombre prodigieux de soldats qui la desoloient de tous côtez. Valstein se trouva lui même fort embarassé. Ses ressources ordinaires lui manquoient. Il n'avoit plus d'argent pour paier ses troupes. Ne pouvant retenir des gens acoutumez à vivre sans discipline & à piller indifferemment les amis & les ennemis, il apprehenda quelque facheux revers qui lui fît perdre sa reputation, & peut-être les graces & les dignitez extorquées de l'Empereur. Les Espagnols entêtez de dépouiller le Duc de Mantouë, & de ruiner les Provinces-Unies, demandoient encore avec hauteur les meilleures troupes de Ferdinand pour l'Italie & pour les Païs-Bas. *Cette reconnoissance est bien duë au Roi Catholique,* disoient-ils, *après qu'il a si genéreusement donné son argent & envoié ses armées, afin d'établir sa Majesté Imperiale sur le throne, & de l'aider à reduire la meilleure partie de ses Etats héréditaires soulevez.* Contraint de ceder aux instances des Princes Catholiques de l'Empire & des Espagnols, & incapable de faire subsi-

1629. ster plus long-temps cent cinquante mille hommes qu'il avoit alors sur pied, dit-on, Ferdinand resolut de faire la paix avec le Roi de Dannemark, d'envoier une bonne partie de ses troupes en Italie, & de travailler cependant de concert avec les Princes de la ligue Catholique à ruiner entiérement les Protestans trop foibles desormais pour lui résister. *De qui*, disoit-on à la Cour de Vienne, *peuvent-ils attendre du secours? De la France? Outre que Louis est occupé dans son Roiaume, il s'engage à maintenir le Duc de Mantouë, entreprise capable d'épuiser entiérement ses forces déja fort diminuées par les guerres civiles. Du Roi de Dannemark? Il demande humblement la paix: trop heureux qu'on lui rende ce que nous avons enlevé dans son païs. Des Etats Genéraux des Provinces-Unies? On saura bien les obliger à garder leur argent & leurs troupes pour eux mêmes. Du Roi de Suéde? Un Prince si pauvre & si foible n'est pas fort redoutable. En fournissant quelques milliers d'hommes au Roi de Pologne avec lequel il est en guerre, on forcera Gustave à penser plûtôt à se défendre lui même, qu'à venir au secours des autres.* Les Ministres & les Officiers de Ferdinand le croioient tellement supérieur à toutes les Puissances de l'Europe, que quelqu'une aiant demandé à l'un d'eux, si le Conseil de Vienne reflechissoit assez sur l'opposition que les Rois de France & de Suéde, les Provinces-Unies & les Suisses pouvoient former aux vastes projets de l'Empereur, l'Officier Allemand repondit en haussant la tête: *de si foibles ennemis ne font pas grande peur à un Empereur qui a subjugué l'Allemagne*. Cet homme parloit selon les sentimens

timens de Valſtein, dans la confidence duquel 1629.
il étoit.

La paix fut concluë à Lubec vers la fin du mois de Mai entre l'Empereur & le Roi de Dannemark. Celui-ci obtint des conditions plus honnêtes & plus avantageuſes, que ſes diſgraces durant la guerre precedente, ne lui permettoient d'eſpérer. Une ſeule choſe fit tort à la réputation de Chriſtian. Oubliant que les Princes de la Maiſon de Mekelbourg avoient attiré ſur eux la colere de l'Empereur en ſe déclarant pour ſa Majeſté Danoiſe, elle ſacrifia leurs interêts à Valſtein qui vouloit profiter de leur dépouille. A cela près, on louä Chriſtian d'accepter un traité par lequel il rentroit en poſſeſſion de tout ce qu'il avoit perdu, & obtenoit encore un nouvel impôt ſur l'Elbe. A ces conditions, le Danois promettoit de ne ſe mêler plus des affaires de l'Empire, & reſtituoit les Evêchez dont il s'étoit emparé dans la baſſe Saxe. La jouïſſance de l'Archevêché de Bremen fut ſeulement laiſſée à un de ſes fils. Guſtave Adolphe Roi de Suéde prenoit interêt à ce qui ſe négocioit à Lubec. Outre qu'il étoit queſtion de la puiſſance que l'Empereur pretendoit ſe reſerver dans la baſſe Saxe, & dans les ports de l'Ocean & de la Mer Balthique, il y avoit de la meſintelligence entre Ferdinand & Guſtave à l'occaſion de la ville de Stralſund, que celui-ci prenoit ſous ſa protection. Il envoie des Plenipotentiaires à Lubec faire des propoſitions & des demandes à l'Empereur. Le Duc de Fridland leur refuſa des paſſeports avec une extrême hauteur, ſoit qu'il craignît que l'intervention du Roi de Suéde

1629. qui demanderoit des choses qu'on ne voudroit pas acorder, ne retardât la conclusion d'une affaire que la Cour de Vienne vouloit finir au plûtôt avec le Dannemark; soit que Valstein fût bien aise que l'Empereur eût quelque sujet de quereller le Suédois quand on le jugeroit à propos. Un des Plenipotentiaires de Gustave aiant écrit aux Commissaires Imperiaux de l'assemblée de Lubec, pour savoir la raison qu'ils avoient de refuser ainsi d'admettre les Ministres du Roi son maître, qui prenoit interêt aux affaires agitées dans les conférences, & qui ne souhaitoit que l'établissement d'une paix solide & durable dans la basse Saxe, on lui repondit, après l'avoir fait long-temps attendre, que Sa Majesté Imperiale n'avoit pas donné pouvoir à ses Ministres d'acorder des passeports à ceux du Roi de Suéde, ni de traiter avec eux, & que si Gustave avoit quelque chose à proposer pour le bien public & pour l'établissement de la paix dans le Nord, il devoit s'adresser à l'Empereur même & envoier ses Ministres à Vienne. Le Roi de Suéde ne prevoioit-il point avant sa démarche, que ses Plenipotentiaires ne seroient pas reçûs à Lubec? Bien aise de trouver un pretexte specieux de se plaindre de Ferdinand & de lui déclarer la guerre, ne les exposa-t'il pas volontiers à recevoir un pareil affront? Bien des gens crurent que tel fut le dessein du Suédois.

Edit de l'Empereur pour la restitution de

Dans le temps même que sa Majesté Impériale concluoit son traité de paix avec le Roi de Dannemark, on dressoit à Vienne un Edit qui devoit porter un coup mortel aux Protestans, & rendre l'Empereur encore plus puissant. Les Evê-

Evêques d'Ausbourg & de Constance, & l'Abbé de Keisersheim s'étant plaints au Collége Electoral durant la Diéte de Mulhausen l'an 1627. de ce que le Marquis d'Anspach & le Duc de Virtemberg leur retenoient quelques monastéres & certaines prebendes, les Catholiques Romains prirent cette occasion de proposer la restitution de tous les biens Ecclesiastiques occupez par les Protestans depuis le traité de Passau fait en 1552. sous l'Empereur Charles-Quint, & confirmé depuis dans la Diéte generale d'Ausbourg, où ce qu'on nomme en Allemagne *la paix religieuse* de l'Empire, fut établie l'an 1555. On n'alla pas plus loin à Mulhausen. L'Empereur craignoit alors les suites des mouvemens du Roi de Dannemark & de quelques Princes de la basse Saxe. Mais Ferdinand qui se croit maintenant supérieur à tous les ennemis de sa puissance, préte d'autant plus volontiers l'oreille aux insinuations des Ecclésiastiques & des Jésuites, qui se pressoient sans cesse d'ordonner la réstitution proposée à Mulhausen, que le Duc de Baviere & les autres Princes de la ligue Catholique assemblez à Heidelberg, lui promettoient du secours, en cas que les Protestans refusassent d'obeïr à ses ordres. L'affaire fut ainsi resoluë dans le Conseil de Vienne. Il y eut seulement quelque diversité de sentimens sur l'éxécution du projet. Les uns conseilloient d'aller pied à pied, & de commencer par ceux qui seroient moins capables de resister. *Si vous n'attaquez pas les Electeurs, ni quelques Princes plus puissans*, disoient ceux-ci, *on vous laissera faire d'abord. Les foibles depouillez se plaindront des autres qui les abandonnent. Nouvelle division dans*

1629. biens Ecclésiastiques occupez par les Protestans depuis la paix de Passau.

Mercure François. 1629. *Histoire de la Conspiration de Valstein par Sarrazin. Memoires de Louïse Juliane.* Pag. 284. 285. 291. 292. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I. Nani Historia Veneta. L. VII.* 1629.

1629. *le parti Proteſtant, qui le rendra encore moins redoutable.* D'autres étoient d'avis que ſans faire cette diſtinction, les Catholiques portaſſent les uns après les autres leurs plaintes aux Tribunaux ſouverains de l'Empire, & y pourſuiviſſent tantôt la reſtitution d'un Evêché & tantôt d'une Abbaïe. *Cette voie,* diſoit-on, *paroit plus douce, plus juridique, & ſujette à de moindres inconvéniens. On retirera tout avec le temps, & l'Empereur poura menager les Princes Proteſtans dont il aura beſoin, en arrétant les pourſuites, ou bien en retardant la déciſion du procès.*

Les deux avis étoient bons. Mais Ferdinand ébloui du ſuccès de ſes entrepriſes precedentes, & prevenu par ſes Jéſuites, ne vouloit plus devoir ſe contraindre, ni garder aucunes meſures. Il publie un Edit par lequel il ordonne generalement à tous les Proteſtans de reſtituer aux Catholiques *les Archevêchez, Evêchez, Prelatures, hopitaux, & tous les autres biens Eccleſiaſtiques* occupez depuis le traité de Paſſau; ſoit que ces benéfices dépendiſſent immediatement de l'Empire; ſoit qu'ils fuſſent ſous la juriſdiction de ceux qui s'en étoient emparez. On déclaroit dans le même Edit que tous les Princes ou Seigneurs Catholiques, avoient droit de chaſſer de leurs Etats ceux qui profeſſoient une autre Religion, & que la *paix Religieuſe* de l'Empire comprenoit uniquement les gens qui ſuivoient la Confeſſion d'Ausbourg. Les Calviniſtes ſe virent ainſi privez du libre exercice de leur Religion en Allemagne. L'Edit enlevoit aux Proteſtans deux Archevêchez, Magdebourg & Bremen, douze Evêchez dont les plus conſiderables

ſidérables étoient Oſnabruck, Halberſtat, & Verden, enfin un grand nombre de bonnes Abbaïes & de riches Monaſtéres. L'Empereur pretendoit donner à ſon ſecond fils & mettre dans ſa Maiſon Magdebourg, Bremen, Halberſtat & tous les meilleurs benefices. Les bons Peres Jeſuites s'accommodent des moins conſiderables qui ne ſe trouvent pas à la bienſeance de Ferdinand. *La plus grande gloire de Dieu* le demande à leur avis. Jean George Electeur de Saxe dont le fils eſt Adminiſtrateur de Magdebourg, & les autres Princes Proteſtans, ont beau crier que l'Empereur n'a pas droit d'ordonner une choſe qui ne peut être décidée que dans une Diéte generale de l'Empire, Ferdinand nomme des Commiſſaires pour l'execution de ſon Edit en diverſes Provinces, & fait marcher ſes troupes & celles de la ligue Catholique pour préter main forte contre ceux qui refuſeront d'obeïr. 1629.

Jean George connut alors la faute irréparable qu'il commit en aidant l'Empereur à dépouiller Fredéric Roi de Boheme, & n'eut rien à repliquer aux Princes de l'union Proteſtante, qui lui reprochérent que ſes fauſſes demarches étoient la cauſe de tous ces malheurs, qui ſeroient peut-être ſuivis de la ruine entiére de la Religion Proteſtante. Car enfin, il étoit à craindre que l'Empereur maître abſolu de tout, n'entreprît bien-tôt de la détruire pour inſulter davantage à ceux de la Confeſſion d'Ausbourg. L'exécution du nouvel Edit commença dans cette ville. L'exercice de la Religion Proteſtante y fut même interdit. Le Duc de Baviére plus occupé de ſes interêts particuliers que de ceux de la Religion

1629. ligion & de l'Empereur, fait adroitement proposer à Ferdinand, d'établir un Prefet de l'Empire dans chaque ville Imperiale, & que les Electeurs Catholiques voisins, aient je ne sai quelle surintendance sur ces nouveaux Officiers. *C'est le moien le plus sûr de reduire des villes dont plusieurs sont Protestantes*, disoit-on à l'Empereur de la part de Maximilien. On s'apperçut à la Cour de Vienne que l'avis du délié Bavarois ne tendoit à rien moins qu'à le rendre maître d'Ausbourg, de Ratisbone, de Nuremberg & de quelques autres villes qu'il trouvoit à sa bienseance. Ferdinand ne donne pas dans le piége. Il veut être seul maître en Allemagne, & n'a nulle envie d'augmenter la jurisdiction & la puissance des Electeurs.

Tréve entre la Suéde & la Pologne

Charnassé alla de Dannemark au camp du Roi de Suede en Prusse, où ce Prince continuoit de faire la guerre au Roi de Pologne avec beaucoup d'avantage. Le Ministre de France avoit ordre de promettre à Gustave une pension considérable par an, en cas qu'il voulût rompre avec l'Empereur & passer en Allemagne, de rendre l'entreprise facile en faisant espérer que Louïs déclareroit en même temps la guerre à Ferdinand, & que le Duc de Baviére & les Princes de la ligue Catholique jaloux de la grande puissance de l'Empereur & chagrins des entreprises continuelles de Valstein Duc de Fridland, demeureroient volontiers neutres, pourvû qu'on ne temoignât point épouser les interêts de Frederic Roi de Boheme au préjudice du Bavarois, & que les Suédois ménageassent les Catholiques Romains, enfin d'exhorter Gustave à s'acommoder avec Sigismond Roi de Pologne,

Mercure François. 1629. Memoires de Sirot Tom. I. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum.

Pologne, & d'offrir à l'un & à l'autre la médiation de Sa Majesté Très-Chretienne. Gustave écouta fort bien les propositions. L'interêt particulier de sa Couronne, l'avidité d'acquerir de la gloire en attaquant la puissance la plus redoutable de l'Europe, le zele pour la défense de la Religion Protestante menacée d'une prochaine destruction en Allemagne, ces motifs différens excitoient le Roi de Suéde à passer dans la basse Saxe, & à s'opposer au projet que l'Empereur formoit de subjuguer entiérement ce Cercle considérable de l'Empire, & de se rendre maître de la mer & du commerce. Le Roi de Suéde avoit déja écrit aux Electeurs une lettre qui parut commme l'avantcouriére d'un manifeste & d'une déclaration de guerre. Il y exposoit les raisons qu'il avoit euës de prendre la ville de Stralsund sous sa protection, se plaignoit de ce qu'on n'avoit pas voulu recevoir ses Ministres aux conférences de Lubec, prioit les Electeurs d'interposer leur autorité auprès de l'Empereur, & de le presser d'ôter tous les sujets de défiance & de jalousie donnez aux Couronnes du Nord, & particuliérement à celle de Suéde; declaroit enfin que si sa Majesté Imperiale differoit plus long-temps d'avoir égard aux justes remontrances d'un Roi voisin & allié de l'Empire, qui ne demandoit que l'établissement d'une paix sure & durable, il seroit obligé d'opposer la force & les armes aux projets de Ferdinand, & qu'en ce cas les suites d'une guerre justement entreprise, ne pouroient pas être imputées à la Couronne de Suéde.

1629. *L. II. Nani Historia Veneta. L. VII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 167. 168.*

L'Empereur encore plus fier depuis la réduction du Roi de Dannemark, se mocque des menaces

1629. menaces de Gustave. On se flatte qu'en faisant passer un corps considérable de troupes en Prusse au secours du Roi de Pologne, le Suédois sera bien-tôt chassé & contraint à défendre son propre Roiaume, que Ferdinand méditoit encore d'attaquer conjointement avec Sigismond, qui repetoit la couronne de Suéde comme lui aiant été injustement ravie par Charles pere de Gustave. Arnhen Maréchal de Camp sous Valstein eut ordre de conduire quinze ou seize mille hommes en Prusse. Le General de l'armée Polonoise aiant joint les Impériaux, on marcha droit à l'ennemi, & Gustave eut du desavantage dans une rencontre. Il fut même en grand danger d'y perdre la vie. *Je ne me suis jamais trouvé dans un endroit plus chaud*, dit-il ensuite. *Mais je ne suis pas faché d'avoir eu une occasion de connoitre les gens de l'Empereur.* Cette circonstance m'avertit de rendre ici justice à la bravoure d'un Officier François, dont le Roi de Suéde fut si charmé, qu'il voulut connoître un Gentilhomme qui avoit été sur le point de le prendre prisonnier & de le tuer même. Je parle de Claude de Létouf Baron de Sirot, qui par je ne sai quelle avanture, se mit au service de l'Empereur, & devint Lieutenant Colonel du Prince François Albert de Saxe Lavembourg. Voici comment Sirot raconte lui même une avanture qui lui fait beaucoup d'honneur. *Le Roi de Suéde*, dit-il, *étoit à la tête d'un regiment & se batit comme un simple soldat. Il faillit à me tuer, & peu s'en fallut que je ne lui rendisse la pareille. Aiant porté par terre le Cornette du regiment, je voulus enlever son enseigne. Le Roi de Suéde qui venoit de la mêlée*

lée connut mon dessein, s'approcha de moi, & me donna un coup de carabine dans l'épaule droite, au lieu de me casser la tête comme il le prétendoit. Me sentant blessé, je pris un de mes pistolets que je n'avois pas encore tiré, & voulant aussi lui donner dans la tête, je brulai seulement ses cheveux. En remuant la tête au passage de la balle, il fit tomber son chapeau par terre. Mon valet de chambre le ramassa & me le donna aprés le combat. Si j'avois sû alors que c'étoit le Roi de Suéde, il m'auroit été facile de l'arrêter & de le faire mon prisonnier. Quelques Officiers de l'armée Suedoise pris dans cette occasion, reconnurent le chapeau de Gustave, & Arnhen l'envoia au Duc de Fridland avec quatre piéces d'artillerie. 1629.

Sigismond Roi de Pologne vient ensuite à l'armée avec les Princes Ladislas & Casimir ses deux fils. *Sa Majesté Polonoise* poursuit Sirot, *propose au General de l'Empereur d'aller chercher le Roi de Suéde, qui s'étoit retranché à Mariembourg, & de tenter de l'y forcer avant qu'il se fût fortifié. Mais le vigilant Gustave ayant de si puissans ennemis sur les bras, sut profiter des huit jours de temps qu'on lui donna. Ses retranchemens se trouvérent si bons qu'il fut impossible de les surmonter. Le Roi de Pologne les attaqua inutilement plus d'une fois, & toujours avec grande perte des siens. La tentative d'attirer Gustave à une bataille generale, ne reüssit pas mieux. Bien informé de la force de ses ennemis, il se tint ferme dans ses retranchemens, & jamais on ne put l'en faire sortir.* Cependant les Polonois & les Impériaux s'affoiblissent. Les maladies emportent un grand nombre de soldats, & la mes-

1629. mesintelligence ſe met entre les deux nations. Les Miniſtres de France & d'Angleterre profitent de l'occaſion, & propoſent une longue tréve, dans le deſſein de procurer à Guſtave la liberté de paſſer en Allemagne. La Nobleſſe Polonoiſe chagrine contre les Imperiaux, oblige Sigiſmond à entrer en negociation. Des tentes ſe dreſſent entre les deux camps, & la tréve eſt bien-tôt concluë pour ſix ans à des conditions honnêtes & avantageuſes au Roi de Suéde.

Il voulut abſolument voir Sirot, & s'entretenir avec lui avant l'ouverture des conferences. Guſtave fit mille careſſes au brave François. Il lui reprocha qu'il avoit preferé le ſervice de l'Empereur naturellement ennemi de la France, à celui de Suéde, & le tenta de quitter l'armée Imperiale & de paſſer dans celle de Suéde, où il auroit un emploi plus conſidérable. *Il faudra que vous abandonniez dans peu de temps le ſervice de l'Empereur*, dit Guſtave à Sirot. *Si je fais la paix avec la Pologne, le Roi vôtre maître & moi declarerons bien-tôt conjointement la guerre à l'Empereur.* Sirot s'excuſa en honnête homme, & dit qu'il étoit engagé d'honneur & de parole avec le Prince François Albert de Saxe Lavembourg, dont il commandoit le regiment, & que ſon Colonel paſſoit en Italie avec les troupes que Ferdinand y envoioit. *Promettez moi du moins*, reprit le Roi de Suéde, *que vous me viendrez trouver, dez que vous aurez remis le regiment à vôtre Colonel.* Sirot ne put ſe defendre alors d'inſinuër à Guſtave, qu'il auroit l'honneur d'aller ſervir un ſi grand Prince, auſſi-tôt qu'il lui ſeroit poſſible

ſible. L'Officier François y alla en effet. Mais il trouva le Roi de Suede malheureuſement tué à la bataille de Lutzen. Sirot eſt fameux par ſes avantures preſque ſemblables avec les deux Rois du Noid. Deux ans avant celle-ci, le Roi de Dannemark perça d'un coup de carabine les habits de Sirot dans une eſcarmouche, & Sirot tua le cheval de Chriſtian. Ce Prince brave & genereux voulut ſavoir le nom de celui avec lequel il s'étoit battu, & lui fit dire qu'il eſtimoit le courage & la vertu dans la perſonne de ſes ennemis. 1629.

La tréve concluë entre les Rois de Pologne & de Suéde, étoit un grand acheminement au deſſein formé par quelques Puiſſances de travailler tout de bon à l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche & à la délivrance des Princes d'Allemagne opprimez. La Cour de Vienne reçut la nouvelle de cette tréve avec aſſez d'indifférence: tant on y mépriſoit le Héros que Dieu deſtinoit à mettre Ferdinand pour la ſeconde fois ſur le point d'être perdu ſans reſſource, & qui l'eût ruiné en effet, s'il eût pris de meilleures meſures après ſes premiéres victoires. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne furent beaucoup plus ſenſibles au mauvais ſuccès de leurs armes dans les Païs-Bas, & à la priſe de Boſleduc par Frederic Henri Prince d'Orange, Capitaine General des armées des Etats Genéraux des Provinces-Unies. Ce brave & expérimenté guerrier n'avoit rien fait d'éclatant depuis la mort de Maurice ſon frere; ſoit que la preſence d'Ambroiſe Spinola dans les Païs-Bas Catholiques, arrêtât l'execution des projets de Frederic Henri pour dedommager la Republique

Siége & priſe de Boſleduc par Frederic Henri Prince d'Orange.

Mercure François. 1629. Nani Historia Veneta. l. VII. 1629.

1629. que & la Maiſon d'Orange de la perte de Breda; ſoit que les Etats Genéraux obligez à de grandes dépenſes, afin de ſoutenir le Roi de Dannemark dans la baſſe Saxe, & de s'oppoſer au deſſein pris à Madrid & à Vienne de ruiner leur commerce dans le Nord, ne puſſent faire d'aſſez grans efforts du côté de la Flandre & du Brabant. Mais la priſe de la flote Eſpagnole dans les Indes Occidentales par l'Amiral Hein, aiant donné de nouvelles forces à la Republique, & diminué conſidérablement celles du Roi Catholique, lequel s'affoiblit encore lui même en rappellant à Madrid le Marquis Spinola, ſeul capable de bien défendre les Païs-Bas de la domination d'Eſpagne; les Etats Generaux reſolurent d'entreprendre cette année quelque choſe d'important, & de donner à Frederic Henri une armée de trente mille hommes.

Il inveſtit Boſleduc le premier jour de Mai & fit voir qu'il n'avoit pas oublié ce que Maurice lui avoit appris de l'art d'aſſiéger & de prendre les places les plus fortes. Le commandement de l'armée deſtinée à faire lever le ſiége, fut donné au Comte Henri de Bergue, qui s'étoit diſtingué par ſa prudence, par ſa valeur, & par ſon habileté dans les premiers emplois militaires ſous Ambroiſe Spinola. Mais les Officiers Eſpagnols voioient avec une extréme jalouſie un Genéral Flamand à leur tête: chagrin, dit-on, qui fut une des cauſes principales du mauvais ſuccès de cette campagne, & des avantages que les Etats Genéraux des Provinces-Unies remportérent. Grobendonc Gouverneur de Boſleduc ſoutint le ſiége avec beaucoup de prudence & de courage, quoique ſa garniſon ne fût que d'en-

d'environ trois mille cinq cens hommes. Bergue s'approche de la place aſſiegée vers le commencement de Juillet à la tête de vingt-trois mille hommes, & prétend forcer les lignes & les retranchemens du Prince d'Orange, & jetter deux mille hommes dans Boſleduc. On attaqua Frederic Henri plus d'une fois inutilement. Le Comte perdit alors toute eſperance de reüſſir dans ſon entrepriſe. Changeant tout à coup de deſſein, il reſolut de faire une puiſſante diverſion, & d'obliger Frederic Henri à lever le ſiége, & à venir au ſecours des Provinces-Unies, dans leſquelles Bergue eſperoit d'entrer bien avant, avec un renfort de dix-ſept ou dix-huit mille hommes des troupes de l'Empereur que le Comte de Montecuculi & le Comte Jean de Naſſau amenoient. Les deux armées ſe joignent dans le païs de Cleves, ſe ſéparent enſuite, jettent l'épouvante dans Utrecht, font trembler Amſterdam, prenent quelques places, & s'avancent dans le Velew, & ſemblent vouloir prendre des quartiers d'hiver au cœur des Provinces-Unies. Les Etats Genéraux effraiez ſollicitérent le Prince d'Orange de lever le ſiége de Boſleduc, & d'acourir au ſecours du païs menacé d'une terrible invaſion. Frederic Henri pourſuit ſon entrepriſe, ſoit qu'il ne veuille pas abandonner une conquête qui lui paroit certaine; ſoit qu'il y ait une intelligence ſecrete entre lui & Bergue mécontent des Eſpagnols. Le Comte Erneſt de Naſſau va ſeulement avec quelques troupes détachées par le Prince d'Orange, ramaſſer les milices du païs, & tenter de s'oppoſer au progrés des ennemis. 1629.

Une choſe déconcerta heureuſement Bergue

&

1629. & les Generaux des troupes Impériales. Un Officier Hollandois Gouverneur d'Emeric, surprend Vezel dont les ennemis faisoient leur place d'armes. Bergue & Montecuculi étourdis de ce coup imprévû, craignent qu'on ne leur coupe les vivres, & que le passage ne leur soit fermé, quand ils voudront s'en retourner. Ils se retirent promptement vers les Païs-Bas Catholiques, & laissent le Comte Jean de Nassau pour observer les demarches de l'ennemi. Cependant Bosleduc vivement pressé par Frederic Henri est contraint à capituler, & Jean de Nassau ne peut demeurer plus long-temps sur les terres des Etats Generaux. Dez que les Espagnols & les Imperiaux furent hors du païs, le Prince Guillaume de Frise, fit de si grans progrès du côté de la Vestphalie & dans l'Electoral de Cologne, que l'Empereur qui s'étoit flatté d'envahir quelqu'une des Provinces-Unies, fut obligé de penser à la defense des terres de l'Empire & sur tout du Palatinat. Les Espagnols rebutez de leurs pertes continuelles, offrirent alors une seconde tréve aux Etats Generaux. Quelques uns étoient d'avis de l'accepter. Mais la fin de la guerre ne s'acommodoit pas avec les interêts du Prince d'Orange. Secondé par les Ministres du Roi de France & du Sénat de Venise, qui craignent que l'Empereur & le Roi d'Espagne délivrez d'une guerre fort embarassante, ne dépouillent le Duc de Mantouë, & ne subjuguent l'Allemagne & l'Italie, Frederic Henri fait rejetter la proposition d'une tréve, à la fin de laquelle la Maison d'Autriche devenuë plus puissante, emploieroit toutes ses forces contre les Provinces-Unies.

Les

Les Etats Genéraux ſe rendirent d'autant plus volontiers à ces remontrances, que le parti Reformé entiérement reduit, ne donnant plus d'inquiétude & d'occupation à Louïs, on eſperoit qu'il emploieroit deſormais toutes ſes forces contre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. L'Europe regardoit avec admiration la promptitude avec laquelle ſa Majeſté Très-Chretienne, après les avantages remportez ſur le Duc de Savoie, venoit de forcer en peu de temps le Duc de Rohan & ceux de ſon parti à recevoir les conditions qu'elle voulut bien leur acorder. Elles auroient été beaucoup plus dures, ſi le Cardinal de Richelieu inquiet du paſſage des meilleures troupes de l'Empereur en Italie, n'eût craint le deſeſpoir des habitans de pluſieurs villes, dont chacune étoit capable d'arrêter le Roi plus de trois mois. Nous voici enfin arivez à l'oppreſſion de ce qui reſtoit encore de liberté en France, après la priſe de la Rochelle; je veux dire, à la ruïne totale du parti Réformé, & à la reduction de toutes les villes de la même Religion, qui perdirent leurs fortifications & leurs priviléges auſſi bien que la Rochelle. Achevons ce triſte récit, & préparons nous à voir le frere unique du Roi héritier préſomptif de la Couronne, les Princes, les grans Seigneurs & les Parlemens ſubir le joug d'un éclavage honteux. Si quelqu'un refuſe deſormais de plier ſous l'autorité de l'arrogant & vindicatif Cardinal de Richelieu, il lui en coûtera la vie, ou du moins la liberté. Heureux celui qui poura s'échaper, & aller finir ſes jours dans un long & penible exil! Suites déplorables, mais néceſſaires de l'é-

1629. Le Roi de France va faire la guerre à ſes ſujets Réformez en Languedoc.

Memoires de Rohan. L. IV. Diſcours du même ſur les derniers troubles. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 683.

1629. tablissement du pouvoir absolu; tranchons le mot, de la Tirannie.

Avant son départ de Suze, Louïs avoit envoié le Maréchal de Schomberg à Valence en Dauphiné, recevoir les troupes qui venoient du côté de la Bresse & du Lionois, faire avancer le canon & les munitions de guerre, & conclure peut-être je ne sai quel traité avec un Gentilhomme Reformé qui offroit de livrer le Vivaretz, & qui reçut en effet vingt mille écus pour recompense de sa perfidie. Les uns le nomment *Chevrille* & d'autres *Chabrille*. Le Duc de Montmorenci eut ordre de prendre Soion & de joindre ensuite le Roi avec ses troupes. Le Maréchal d'Etrées alla faire le dégât à Nimes; le Prince de Condé & le Duc d'Epernon à Montauban, le Duc de Ventadour à Castres; & le Comte de Noailles à Milhaud. *Six armées qui faisoient plus de cinquante mille hommes*, dit le Duc de Rohan, *fondent sur nous en même temps, avec cinquante canons, avec assez de poudre pour tirer cinquante mille coups, & avec les provisions de vivres nécessaires à celle qui devoit agir dans le bas Languedoc. Ce fut alors que les émissaires de la Cour dans nos villes reprirent courage, & proposérent des acommodemens particuliers afin d'empécher une paix genérale. Chacune des grosses communautez attaquée par le dégât, demandoit que j'amenasse une armée à son secours, & menaçoit de traiter avec la Cour, en cas de refus. Les seules villes de Nimes & de Montauban ne me firent point une pareille menace. La perfidie de Chevrille causa la perte de la ville de Privas, & celle de S. André Monbrun & de huit cens hommes du Languedoc. Bauvoir après avoir*

avoir fait sa paix, menagea celle des gens que 1629.
j'avois mis à S. Ambroise. Ils furent des Orateurs éloquens à persuader les autres d'être aussi méchans & aussi laches qu'eux. Je ne trouvai pas un homme dans le Languedoc, ni dans les Cevennes, qui voulût se charger de défendre les villes d'Aletz & d'Anduze, lors qu'elles furent menacées d'un siége, à moins que je ne m'y enfermasse moi même. Les assemblées de diverses communautez se formérent sous mes yeux & malgré moi, pour demander leur acommodement particulier. Il fallut les dissiper par une assemblée provinciale, & leur promettre que si celle-ci n'obtenoit pas une paix generale, chaque ville pouroit négocier la sienne. Presque tous les principaux du parti cherchoient querelle entr'eux, ou bien avec moi. Plusieurs s'acommodent, & tous ne pensent qu'à sauver leurs personnes & leurs biens du naufrage. Aucun ne se met en peine de l'interêt genéral de nos Eglises. La desolation des Reformez sous le regne que je décris, est certainement déplorable. Mais en lisant les plaintes d'un Héros Chrétien qui sacrifia si genéreusement & son bien & sa vie pour la défense de la Reformation en France, on est beaucoup moins touché du malheur des gens qui se trahissent & se vendent eux mêmes, en abandonnant le bien general de leur Religion.

Le Duc de Rohan attaqué par cinquante mille hommes ne perd pas courage. L'Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de Turin le rassuroit. *La paix est faite ici*, écrivit ce Ministre au Duc: *mais elle ne durera pas long temps. On s'en va droit à vous. L'armée n'est pas en trop bon état. Si vous pouvez soutenir le premier effort*

 fort

1629. *fort, il y aura bien-tôt de grandes diverſions en vôtre faveur.* Du Clauzel qui s'étoit rendu de Madrid à Turin, enchériſſoit ſur l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Il promettoit un prompt ſecours d'armes & d'argent de la part du Duc de Savoie, ou du Roi d'Eſpagne. Si ces bonnes paroles donnoient encore quelqu'eſpérance au Duc de Rohan, elles ne remédioient pas à ſes embaras preſens. Nimes & Aimargues travailloient lentement à leurs fortifications. Uſez faiſoit un peu mieux. Mais aucune ville ne vouloit nourir les gens de guerre, à moins qu'elle ne fût ſur le point d'être aſſiégée. Un des moiens ordinaires du Duc, quand il vouloit tirer d'une ville de quoi faire ſubſiſter ſes troupes, c'étoit de former une entrepriſe ſur quelqu'endroit voiſin, dont la garniſon Catholique incommodoit une ou pluſieurs villes Réformées. Il aſſiége Corſonne. Mais outre que Rohan trouve la choſe plus difficile qu'il ne croioit, le Maréchal d'Etrées vient au ſecours avec ſix mille hommes de pied & quatre cens maîtres. Le Duc s'étant même engagé mal à propos avec le Maréchal, il fut en danger de recevoir un échec qui auroit été ſuivi de la ruine entiére du parti Reformé. Jamais guerrier ne ſut mieux que Rohan, réparer habilement ſes fautes, & profiter de celles de l'ennemi. Il ſe tira bien-tôt du mauvais pas. Voiant que les Reformez des Cevennes & du bas Languedoc effraiez des grandes forces du Roi & de la priſe de Privas, écoutoient les offres que la Cour faiſoit d'un acommodement particulier à chaque ville, Rohan les détourna de l'accepter, en leur remontrant que le Roi ſeroit bien-tôt obligé de retourner au ſecours de Cazal & de

Man-

Mantouë que les Genéraux de l'Empereur & du Roi d'Espagne alloient investir, que les Imperiaux s'étoient déja emparez de la ville de Coire & des passages des Grisons, & que Louïs pressé de secourir ses alliez & de s'opposer aux progrés de la Maison d'Autriche, acorderoit infailliblement une paix genérale aux Reformez. C'est un étrange embaras que d'avoir à conduire une multitude libre & fougueuse, qui ne se régle pas sur les lumiéres de la raison & du bon sens. Lors que Rohan par son adresse & par sa constance obtiendra une paix genérale, ces mêmes gens qui veulent aujourd'hui se mettre à la discretion du Roi, crieront que le Duc les vend & les trahit, par ce qu'il ne leur fait pas donner ce que la Cour ne leur auroit jamais acordé dans un acommodement particulier. Indigné d'une si noire ingratitude, le Duc presenta sa poitrine à ces enragez, disant: *frappez, frappez. Je veux bien mourir de vôtre main après avoir hazardé plus d'une fois de perdre tout mon bien & la vie pour vôtre service.* 1629.

Le Roi se rendit de Suze à Valence avec un petit nombre de cavalerie. Delà il s'avance dans le Vivaretz & investit Privas capitale de la Province avec les troupes que le Maréchal de Schomberg & le Duc de Montmorenci lui amenérent. Le Cardinal de Richelieu & le Marechal de Bassompierre viennent peu de jours après avec la moitié de l'armée d'Italie. L'autre demeura pour la défense du Monferrat sous la conduite de Toiras, & pour la conservation du passage des Alpes sous le commandement du Maréchal de Créqui. La prise de Privas est fameuse par la cruelle exécution qui s'y fit. Le Roi

Siége & prise de Privas.

Mémoires de Rohan. L. IV. Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Riche-

1629. lieu par Aubery. L. III. Chap. 7. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. 1629. Histoire du Ministere du même. 1629. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIII. Mémoires de Montmorenci. L. III. Vie du même. L. II. Chap. XVI. Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag 670, 671.

& son Ministre en eurent honte. On fit courir de fausses rélations pour couvrir une action inhumaine. Richelieu voulut faire acroire au monde qu'il n'y avoit aucune part. *Dieu m'a fait la grace*, dit-il dans une lettre à la Reine Mere, *de ne voir point la tuërie. Les fatigues & le travail qu'il fallut essuier durant sept ou huit jours, m'obligérent de garder le lit le jour du malheur de ces misérables. La rigueur non volontaire qui s'est exercée, & la bonté dont le Roi usera au regard des villes qui se rendront desormais, feront connoitre aux gens qu'il leur est beaucoup plus avantageux de se soumettre au Roi, sans attendre qu'on les y contraigne*. Si le Cardinal ne conseilla pas à Louïs les violences & les cruautez commises à la prise de Privas, il n'en fut pas du moins trop fâché, de son propre aveu. Richelieu espére mêmes qu'elles produiront un bon effet. A quoi bon ce déguisement? Le Roi est plus sincére dans sa lettre à Marie de Médicis. Il avouë franchement que S. André Monbrun offrit de se rendre avec huit cens hommes de sa garnison, pourvû qu'on leur acordât la vie, & que la proposition fut rejettée. *Ces gens*, dit Louïs, *étoient les meilleurs soldats des Rebelles. En les faisant tous pendre avec leur Commandant, on coupoit le bras droit au Duc de Rohan.* Il n'en faut pas davantage. Cela prouve assez qu'on resolut d'intimider les villes Reformées & d'affoiblir le General ennemi par une exécution sanglante à Privas. Bassompierre & Pontis furent presens à l'action. L'un en parle fort legerement, & l'autre n'en dit rien, pour épargner la réputation du Roi. Je rapporterai le recit du Duc de Rohan. Ce Seigneur d'une probité reconnuë,

nuë, est plus croiable que Richelieu & ses Historiens flatteurs. 1629.

Le Duc de Rohan, dit-il lui même, *aiant appris les particularitez du traité fait avec le Garde des seaux par Chevrille, qui promettoit de livrer le Vivarets moiennant vingt mille écus, jugea qu'il ne falloit plus différer de secourir cette Province. Il fait passer à Privas S. André Monbrun avec cinq cens hommes de pied & douze maîtres. Monbrun y arrive heureusement, aiant repoussé Montreal & l'Etrange qui l'attendoient en de mauvais passages avec plus de forces qu'il n'en avoit. Il trouve les Consuls de Privas assemblez avec leur Conseil. On lui dit que les habitans avoient autrefois souhaité sa venuë; mais que n'aiant plus besoin de soldats, les siens seroient à charge. Comme ces gens faisoient difficulté de recevoir le secours amené par Monbrun, il s'opiniâtra de son côté à le faire loger dans la ville. On mande Chevrille. Il accourt en diligence avec ceux de sa faction, & assemble incontinent le Conseil de la ville & de la Province, afin qu'on prie Monbrun de s'en retourner, ou du moins qu'on l'oblige à prendre ce parti de lui même, par le mauvais traitement que ses gens recevront. Averti du complot, Monbrun se rend à l'assemblée, & declare qu'étant venu par ordre du Duc de Rohan, il demeurera jusques à ce que le Général le rappelle. Chevrille déchu de ses espérances, dit qu'il servira mieux au dehors que dans la ville, puisque Monbrun doit soutenir le siége, & propose de lever quinze cens hommes, dont il jettera une partie dans la ville, quand il sera necessaire, & qu'avec l'autre il empechera que les vivres ne passent facilement dans le camp des assiégeans.*

1629. *Cependant le Roi ſe rend à Valence avec peu de gens, dans la penſée que le traité du Vivaretz eſt conclu, comme le Garde des ſeaux le lui avoit écrit. Mais l'arivée de Monbrun aiant changé la face des affaires à Privas, on ſe diſpoſe au ſiége de la ville & à la bloquer dans trois ou quatre jours. On offre à Monbrun de la part du Roi, juſques à la valeur de cent mille écus. Il les refuſe genereuſement, & fait une réponſe pleine de ſentimens d'honneur & de probité.* Le Gentilhomme auquel le Duc de Rohan rend ici un temoignage ſi avantageux, eſt le même S. André Monbrun qui a rempli toute l'Europe du bruit de ſa valeur & de ſa prudence à la défenſe de la ville de Candie aſſiégée par les Turcs. Le Duc de Rohan l'aiant envoié à Privas, il fit reſoudre ſes Officiers, & ſes ſoldats à ſoutenir bravement le ſiége, avec ſerment que le premier qui parleroit de capituler, ſeroit tué: ſerment toujours teméraire; car enfin l'interêt du bien public oblige néceſſairement de le rompre: Et cela ne manque preſque jamais d'ariver, quand une place aſſiégée n'eſt pas ſecouruë. Monbrun aſſigne les quartiers à chacun, ordonne les fortifications du dehors, auxquelles on n'avoit point travaillé avant ſa venuë, & quoiqu'il ne les pût commencer que le jour même que la place fut inveſtie, il fit une ſi grande diligence, que ſes ouvrages furent en état de défenſe; & quelques uns réſiſtérent en effet.

Le Cardinal de Richelieu, pourſuit Rohan, *arive peu de jours après le commencement du ſiége, & preſſe Chevrille de tenir ſa parole. Pour ne perdre pas tout-à-fait la recompenſe de ſa trahiſon, celui-ci demande d'avoir part au ſiége, & offre*

offre d'y amener quinze cens hommes. On le prend au mot. Il y vient; mais tout ſeul. Un trompette du Roi ſomme le lendemain les habitans de Privas. Chevrille ne manqua pas de ſe trouver, où le trompette ſe devoit rendre. Il envoie un de ſes Capitaines comme pour ſavoir ce qu'on venoit dire de la part de ſa Majeſté, & ſe prepare à perſuader aux habitans d'entrer en négociation. Monbrun averti de ce qui ſe paſſe, rompt les meſures de Chevrille, fait retirer le trompette ſans aucune réponſe, & empéche que les habitans ne déliberent s'ils capituleront, ou non. Chevrille s'en va pour la ſeconde fois, arrête les ſoldats deſtinez au ſecours des aſſiégez, dit qu'il les conduira lui même, quand il en ſera temps, & rend inutiles tous les efforts de ceux que Monbrun envoioit pour hâter ce renfort. Après que Chevrille fut ſorti de Privas, Brunel d'Anduze qui commandoit cinq compagnies des Cevennes, rallie les traitres & les poltrons qui ſe trouvent dans la place, & complotte de tuer Monbrun en cas qu'il refuſe de ſe rendre. Acompagné de ſes partiſans, Brunel va dire au Commandant qu'on le livrera au Roi, s'il s'oppoſe plus long-temps à la capitulation. Le Conſeil de guerre aiant approuvé que Monbrun s'abouchât avec Gordes Officier de l'armée du Roi, on propoſa de la part de la Cour des conditions ſi dures, que Monbrun ne voulut jamais les accepter. 1629.

Privas étoit alors entiérement bloqué. Les bateries étoient dreſſées & les approches faites. Il y eut un aſſaut donné. Les aſſiegeans furent vivement repouſſez, & perdirent beaucoup de monde. Mais les aſſiégez furent ſi effraiez, qu'on preſſa Monbrun de s'aboucher encore avec Vennes

1629. *Capitaine au regiment des gardes du Roi. Cet Officier offre une capitulation honorable à Monbrun & à sa garnison. Mais on demande que les habitans se remettent à la discretion du vainqueur. Monbrun rejette la proposition, & jure qu'il n'abandonnera point ceux qui se sont confiez à lui. Ces pauvres gens & ceux du Vivaretz qui étoient venus pour défendre la ville, épouvantez de la rigueur avec laquelle on les veut traiter, se sauvent dans les montagnes, & abandonnent Privas: tellement que Monbrun demeure avec cinq cens hommes dans une place qui ne pouvoit être défenduë par moins de deux mille. En cette extremité, il prend le parti de se retirer au fort de Coulon. Monbrun espéroit d'y capituler plus seurement que dans la ville, par ce que le fort ne se pouvoit prendre en peu de temps, ni sans s'exposer à perdre beaucoup de monde.* Loüis prétendoit faire donner un assaut general dans deux jours. Les gardes du Duc de Montmorenci logez au pied de la demi-lune, n'entendant plus de bruit comme ils avoient acoutumé, deux d'entr'eux demandérent à leur Lieutenant la permission d'aller voir ce qui se passoit dans la demi-lune. Ils y entrent & n'y trouvant personne, passent dans la place. *Mes enfans, sauvez-vous*, leur cria une vieille femme: *les gens du Roi sont dans la ville. Et où irons-nous?* demandent les deux gardes. *Dans le fort de Coulon*, repartit la bonne femme. *Les autres s'y sont retirez.* Les deux gardes empressez de savoir si la chose est veritable, poussérent jusques à la porte de la ville qui regardoit le fort de Coulon. L'aiant trouvée ouverte, ils ne doutent plus de la verité de ce qu'on leur a dit. Contens de

de leur découverte, les deux gardes vont avertir leur Lieutenant. Celui-ci court au Duc de Montmorenci, & le trouve occupé avec Marillac sur l'assaut qui se devoit donner le lendemain. Le Duc & Marillac vont incontinent dans les tranchées, & tous les Officiers du quartier de Montmorenci ont ordre de quitter leurs postes, & de marcher vers le fort de Coulon, afin d'assiéger ceux qui s'y sont retirez. 1629.

Avant que de commencer la premiere attaque, *Effiat, Gordes, & Vennes,* ajoute le Duc de Rohan, *demandent une conférence avec Monbrun. On ne lui offre que la seureté de sa personne. Il rejette la proposition, refuse d'abandonner ses soldats, & se retire dans la resolution de courir la même fortune qu'eux. Les Officiers de l'armée du Roi voiant la fermeté inébranlable de Monbrun, lui font dire d'envoier quelqu'un des siens, & de dé larer ses derniéres intentions. Une autre Brunel de Dauphiné Lieutenant d'une compagnie, offre d'aller au camp du Roi & se laisse gagner. Au retour d'un troisiéme voiage, Brunel rapporte l'assurance de la vie pour toute la garnison. Mais avant que de rien écrire, ajoute le traitre, il faut que M. de Monbrun aille se jetter aux pieds du Roi & lui demander pardon. M. le Comte de Soissons qui le doit présenter, m'a chargé de dire à M. nôtre Commandant qu'on l'attend avec impatience, & qu'il n'y a point de temps à perdre. Monbrun assemble ses Capitaines & tous le prient d'aller. Il en fait difficulté. On lui reproche, qu'après avoir exposé les gens au danger, il ne veut rien faire pour les en tirer. Monbrun se rend, & sort avec cinq Capitaines. Fourille & S. Prueil le conduisent à*

1629. *la chambre de S. Simon. Le Cardinal de Richelieu l'y vient trouver & lui déclare qu'étant venu au camp du Roi ſans qu'on lui eût donné aucune parole, il devoit demeurer priſonnier de guerre. On l'oblige enſuite d'écrire à ſa garniſon de ſe rendre à diſcretion. Elle ne veut point ſe fier à Brunel qui porte la lettre. On demande à voir Monbrun. Le Roi le fait conduire près du fort de Coulon ſous une bonne eſcorte. Ses ſoldats ſe flattent alors qu'on leur fera grace de la vie, & ſe rendent à diſcretion. Ceux de l'armée du Roi qui entrérent dans le fort, mirent le feu à quelques bariques de poudre, afin d'avoir un prétexte de faire main baſſe, comme on le leur ordonna.* Une grande partie de la garniſon du fort eſt égorgée inhumainement, & les autres ſont pendus, ou envoiez aux galéres par ordre du Roi. Monbrun obtint la vie à la ſollicitation de quelques perſonnes de conſideration, qui eurent beaucoup de peine à obtenir cette grace. On le conduiſit enſuite au château de Valence. Enfin la ville de Privas fut pillée & entierement brulée.

Ceux qui veulent lire l'Hiſtoire avec diſcernement, ne doivent jamais juger des actions des Rois & des Princes par certains dehors éclatans. Louïs victorieux du Duc de Savoie & des Eſpagnols, fond ſur le Languedoc, & reduit le parti Reformé à recevoir la loi. Cela eſt le plus beau du monde en apparence. Toute l'Europe admira le courage de Louïs & l'habileté de ſon Miniſtre. Mais ſi vous examinez avec ſoin toutes les circonſtances de cette expédition qu'y trouverez-vous dans le fonds? Beaucoup de perfidie de la part de certains Re-

formez

formez qui trahiſſent les interêts de leur Religion; de bas artifices, & d'indignes ſupercheries du côté de la Cour; de la violence & la derniére inhumanité dans un Roi qui a pris le ſurnom de *Juſte*. Avec cinquante mille hommes il opprime le Duc de Rohan qui n'en a pas dix mille pour lui reſiſter, qu'on abandonne au dehors, & qu'on trahit au dedans: quelle merveille? La ville de Privas capable d'arrêter le Roi deux ou trois mois, eſt bien-tôt priſe en corrompant des traitres, & en trompant de braves gens qui ne croient pas leur Roi capable de commettre une noire perfidie, & une cruauté ſans exemple. La conquête eſt-elle ſi glorieuſe à Louïs XIII? Aletz fut pris peu de temps après Privas. Ces deux avantages jettent l'épouvante & la conſternation dans les Cevennes & dans le bas Languedoc. Tous craignent le ſort de Privas & aiment mieux ſubir les conditions impoſées aux habitans d'Aletz. Voila comme le parti Reformé fut enfin reduit. Y a-t-il là de quoi ſe recrier ſi fort ſur la ſublimité du genie & ſur l'habileté du Cardinal de Richelieu? On dira tout ce qu'on voudra, la prudence, le courage, la magnanimité du Duc de Rohan, quoique malheureux & vaincu, ſont infiniment plus eſtimables, que les qualitez & les actions tant vantées de Richelieu. Je l'avance encore hardiment, toutes les perſonnes judicieuſes ſeront de mon avis. Quand il ſeroit vrai que les exploits de Louïs XIII. contre ſes ſujets Reformez, ſeroient auſſi beaux que celui du pas de Suze, la barbare inhumanité qu'il fit exercer contre les braves ſoldats de Monbrun, ſera une fletriſſure éternelle à la mémoire de ce Prince, auſſi bien que 1629.

1629. les cruautez commises par son ordre à Negrepelisse & à S. Antonin. On dit qu'il prit plaisir à voir pendre plus de cinquante soldats du fort de Coulon. Action indigne d'un Roi, qui peut tout au plus ordonner de pareilles exécutions, lors qu'une indispensable necessité l'y contraint malgré lui, & qui ne doit jamais repaitre ses yeux d'un spectacle si sanglant & si affreux! La clemence ne fut jamais la vertu de Louïs XIII. Son fils lui ressemble par ce mauvais endroit. Il n'est pas emporté: on doit lui rendre cette justice. Mais il ne sait ce que c'est que de pardonner genereusement la moindre de toutes les offenses.

Dez que le feu de la colére fut passé, on s'apperçut du tort que l'exécution pouvoit faire à la reputation du Roi & de ses Ministres. Richelieu tacha d'en couvrir l'horreur dans une lettre à la Reine Mere. *Lors que les gardes entroient dans le fort, pour empécher le desordre,* dit le Cardinal, *quelques Huguenots desespérez, & entr'autres un nommé Chambellan de Privas, qui s'étoit toujours opposé à ce qu'on se rendît à discretion, aiant à la main une méche allumée, dit tout haut: ceux qui se rendent à discretion, sont ordinairement pendus. Il vaut mieux perir par le feu que par la corde. Je vas mettre le feu aux poudres. Chambellan fit en même temps ce qu'il disoit. Quelques uns de la garnison du fort furent brulez, & les autre se jettérent du bastion où ils étoient, hors du fort que l'armée bloquoit. Alors tous les gens de guerre croiant qu'on eût fait sauter le dongeon où étoient les compagnies des gardes, tuérent plus de deux cens soldats de la garnison, & s'acharné-*

rent

rent avec tant de furie & de desordre contre les miserables qui s'étoient jettez en bas, que plusieurs de l'armée du Roi furent tuez: Et quelques Officiers principaux ont eu beaucoup de peine à se garantir de la colére du soldat animé. Qui en croirons-nous des deux? Le Duc de Rohan dit que les gens de l'armée du Roi mirent exprès le feu à des bariques de poudre, afin d'avoir un prétexte d'exécuter l'ordre qu'on leur avoit donné de faire main basse. Le Cardinal de Richelieu soutient que ce fut un coup de quelques Reformez desesperez. Voici ce qu'un Historien aux gages de Louïs XIII & qui suivoit sa Majesté dans ses expeditions, dit de cette funeste avanture. *Quatre compagnies des gardes du Roi allérent prendre possession du fort. Soit qu'un charbon de la méche d'un soldat tombât sur la poudre à canon repanduë dans la place, soit que quelqu'un de la ville y eût mis le feu par desespoir, on crut que les gens du fort avoient voulu faire jouër une mine pour perdre ceux de l'armée du Roi qui entrérent dans la place.* Cet Historien Catholique Romain, grand flatteur de Louïs XIII. mais moins infidelle que les autres, rapporte qu'il y eut six ou sept cens hommes massacrez, & nous laisse dans l'incertitude entre le recit du Cardinal de Richelieu & celui du Duc de Rohan. Cela ne prouve-t'il point que le bruit repandu exprès par Richelieu & par ses émissaires passoit pour faux, ou du moins pour fort incertain? Je ne sai si je me trompe, il semble que si cet Auteur eût osé dire la verité, il auroit confirmé ce qu'avance le Duc de Rohan. *Le feu fut mis au fort*, dit simplement le Maréchal de Bassompierre. Cette breveté qui paroit 1629.

1629. roit affectée, ne dément-elle point tacitement le recit du Cardinal & de ses Historiens flatteurs?

Marillac est fait Maréchal de France.

Le Roi perdit assez de monde & de braves Officiers devant Privas. Le Marquis d'Uxelles fut tué aux premiéres approches, & le Marquis de Portes proche parent du Duc de Montmorenci quelques jours après. *Uxelles*, dit-on, *devoit être fait Maréchal de France le jour même qu'il reçut la blessure mortelle. La Cour le regretta comme un Officier de grand service qui pouvoit pretendre aux premiers emplois du Roiaume.* Bassompierre louë la bravoure & l'habileté de Portes, & croit qu'il auroit obtenu bientôt le bâton de Maréchal de France. Si ce qu'on raconte d'Uxelles est véritable, Louïs vouloit donner un compagnon à Marillac, qui devint Maréchal de France au camp devant Privas: fortune dont il ne jouit pas long-temps, & qui lui fut funeste. La chute de ce nouvel Officier de la Couronne, & du Garde des seaux son frere, fera l'année prochaine un si grand fracas en France, que je croi devoir dire quelque chose de l'élevation de ces deux Messieurs. Michel & Louïs de Marillac étoient issus d'un famille qui avoit donné des gens de mérite & de réputation dans l'Eglise & dans la robe. Leur pere passa de la charge de Maître des Comptes à celle de Controlleur General des finances. Nous devons croire qu'il la remplit avec beaucoup d'intégrité, puis qu'il laissa fort peu de bien à ses enfans. Michel de Marillac fut dans sa jeunesse un emporté *ligueur*, & eut grande part au violent emprisonnement du premier President de Harlai. Il parvint depuis à une charge de Maître

Mercure François. 1629. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Observations sur la vie & sur la condamnation du Maréchal de Marillac, dans le Recueil de diverses piéces pour servir à l'Histoire.

tre des Requêtes. Le Magiſtrat naturellement bigot, ſe fit une petite maiſon dans la cour extérieure du monaſtére des Carmélites du fauxbourg S. Jacques à Paris, & donnoit quelque temps aux éxercices de dévotion dans l'Egliſe de ces Religieuſes, dont il étoit comme l'Intendant & l'homme d'affaires. Delà vint ſa grande liaiſon avec le Cardinal de Berulle Directeur des Carmélites. On pretend que les ſervices que Marillac leur rendit, & le ſoin qu'il prenoit de leurs batimens, contribuérent beaucoup à le faire connoître de la Reine Marie de Medicis fondatrice du couvent, & lui donnérent occaſion de s'inſinuër auprès de cette Princeſſe, qui conſidéroit deja Louïs de Marillac frere du Maître des Requêtes & qu'on nommoit le *Gendarme* par ce qu'il avoit pris le parti de l'épée. Michel fut fait Directeur General des finances après la diſgrace du Marquis de la Vieuville, & enfin Garde des ſeaux depuis l'éloignement du Chancelier Aligre.

1629.

L'Entretien des Champs Eliſées dans le même Recueil. La Verité defenduë dans le Recueil des pieces pour la defenſe de la Reine Mere. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 671.

On ne peut nier que Marillac n'eût des defauts. Il ſe fit un grand nombre d'ennemis à la Cour & au Parlement. Outre que ſa grande fortune lui attiroit l'envie des Magiſtrats jaloux & ambitieux, ſon naturel vif, auſtére, & imperieux ſoulevoit beaucoup de gens contre lui. Je ne puis lui pardonner cette adulation baſſe & ſervile qu'on couvre depuis long-temps en France du nom ſpecieux de *zele pour le ſervice du Roi*, ni ſon application à établir le pouvoir arbitraire de Louïs XIII, dont les Marillacs ſentirent plus que les autres les terribles effets. Cependant, je rens volontiers juſtice au deſintereſſement & à l'intégrité du Garde des ſeaux.

Une

1629. Une preuve convaincante de sa conduite irréprochable dans l'administration des finances & de la justice, c'est que Richelieu dont il recherchа secretement la vie, & contre lequel il dressa d'étranges mémoires qui tombérent entre les mains du Cardinal, n'auroit pas plus épargné le Garde des seaux que le Maréchal de Marillac, si on eût pû trouver la moindre chose à redire dans la vie du Magistrat. Il avoit amassé si peu de bien dans ses grans emplois, que sa belle-fille fut obligée de lui donner de quoi vivre dans son éxil.

Louïs de Marillac, beau, bien fait, fort adroit aux exercices, ne fut pas heureux à son entrée dans le monde. Henri IV. conçut mauvaise opinion de lui, à cause de la mort d'un nommé *Caboche*. On dit que Marillac le tuä pour un foible sujet, & lors qu'il n'étoit pas en état de défense. Le Roi n'acorda la grace qu'aux instantes priéres de Gabriéle d'Etrées sa maîtresse; & depuis ce temps-là, il traita Maillac avec beaucoup de mépris & de dureté en quelques rencontres. Marillac ne put s'avancer que durant la régence de Marie de Medicis. Ils épousa une des filles Italiennes de la Reine. Cette Demoiselle, pauvre, assez agée, médiocrement belle, mais adroite & spirituelle, étoit issuë d'une branche de la maison de Medicis séparée de la principale, avant que la souveraineté de Florence y fût entrée. En considération de cette alliance, Marie de Medicis prit soin de la fortune de Marillac. Elle voulut que le Maréchal d'Ancre se servît de lui. On dit que Marillac donna les premiéres leçons de l'Art militaire à Conchini, qui s'y trouvoit un grand novice, lors

lors qu'il fut honoré d'un emploi, dont le commandement d'une armée eſt la fonction principale. Aiant ſuivi la Reine Mére dans ſa diſgrace, Marillac fut fait une de ſes Maréchaux de Camp, lors qu'aſſiſtée d'un grand nombre de Princes & de Seigneurs, elle prit les armes contre ſon fils. Après la paix d'Angers, Marie de Medicis obtint du Roi que Marillac auroit la même qualité dans les armées de ſa Majeſté. Il ſervit avec honneur, quoiqu'en diſent ſes ennemis. Marie de Medicis l'avança encore plus ſous le Miniſtére du Cardinal de Richelieu, qui ne pouvoit refuſer de l'emploi à ceux que ſa bienfaictrice recommandoit, & qui regardoit comme ſes amis toutes les creatures de celle qui l'avoit mis en place. Marillac eut le Gouvernement de Verdun & la Lieutenance générale dans les trois Evêchez de Loraine. Empreſſé de s'enrichir, il commit certaines griveleries ordinaires à tous ceux qui avoient alors des emplois militaires, & ne prenant pas aſſez de ſoin de cacher ſon avarice, ſurtout dans la commiſſion de batir une citadelle à Verdun, il donna priſe ſur lui au vindicâtif Richelieu, qui le fit punir ſelon la plus rigoureuſe interprétation des loix. 1629.

J'ai rapporté que Marillac commanda ſous le Maréchal de Schomberg le ſecours de l'Ile de Ré. Il temoigna beaucoup de prudence & de valeur en cette occaſion. Cela eſt univerſellement atteſté. Cependant aiant été d'un avis contraire à celui de Toiras, qui plus jeune & plus ardent, vouloit qu'on donnât ſur les Anglois, & allegué le proverbe qu'il *faut faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit*, les malins & les Offi-

1629. Officiers jaloux de la fortune de Marillac, lui donnérent le sobriquet *de pont d'or*. Ne faisoit-on pas encore allusion à son avidité d'amasser du bien? Du Chatelet indigne & ridicule flatteur qui vendit sa plume à Richelieu, non content d'être une des principaux instrumens dont le Cardinal se servit pour calomnier ceux qui traversérent sa fortune, & pour faire perdre la vie à Marillac, publia des satires sanglantes contre lui, entreprit de prouver la justice de l'arrêt par lequel il fut condamné à la mort, & insultant avec la derriére indignité au malheur d'un Officier de la Couronne qui n'étoit pas plus coupable que beaucoup d'autres, l'accusa d'avoir toujours été *lache & poltron*. Depuis le siége de la Rochelle Richelieu eut grand soin de prévenir le Roi contre Marillac. Cependant sa Majesté ne put s'empécher de dire en le faisant Maréchal de France, que cette dignité étoit justement duë à un Gentilhomme qui avoit toûjours eu le cœur & la bravoure d'un bon & veritable soldat.

Marie de Medicis l'obtint pour lui. Elle pressa si vivement le Roi de l'acorder, que le Cardinal de Richelieu qui haïssoit alors mortellement Marillac, & qui penétroit les desseins de la Reine Mere, craignit qu'elle ne se déclarât encore plus contre lui s'il s'opposoit plus longtemps à l'élevation de Marillac. Le voila donc fait Marechal de France au camp devant Privas. Marie de Medicis l'avoit envoié pour y servir, & pour rendre raison au Roi de l'emprisonnement de la Princesse de Mantouë & du prétendu mecontentement de Gaston Duc d'Orleans, toûjours amoureux d'elle en apparence. Marillac portoit avec lui des lettres de recom-

recommandation fort vives & fort pressantes, 1629.
afin qu'il ne revînt pas à Paris sans une nouvelle dignité. Le projet de la Reine Mere c'étoit d'éloigner Richelieu & de former un autre Ministere. Le bon Cardinal de Berulle en devoit être le chef pour la forme; & les deux Marillacs se flattoient de faire tout sous le nom de Marie de Medicis, à laquelle ils s'étoient parfaitement devouez, & qui avoit pour lors une entiére confiance en eux. Le nouveau Maréchal de France voulant soutenir sa dignité, choqua furieusement Richelieu. Aiant occasion de lui écrire trois ou quatre jours après l'expedition des lettres de Maréchal de France, Marillac ne donne au Cardinal que du *bien humble serviteur*. Quand Richelieu n'auroit pas eu d'ailleurs du chagrin contre Marillac, cette noble fierté que les gens d'esprit ne condamneront jamais, suffisoit pour animer le Cardinal à perdre un Officier de la Couronne, qui témoignoit si-tôt n'être pas d'humeur à ramper bassement devant un Ministre trop arrogant.

Extrémitez du Duc de Rohan.

De Privas, le Roi marcha vers les Cevennes. Les traitres du parti Reformé lui livrent plusieurs places, & la ville d'Aletz est prise après quelques jours de siége. Quoique mal fortifiée & incapable d'être bien défenduë, elle pouvoit résister quelque temps & attendre le secours que le Duc de Rohan se préparoit d'y jetter. Mais les émissaires que la Cour y a, font bien-tôt rendre la place. L'épouvante se met alors dans la Province, & chaque ville des Cevennes & du bas Languedoc parle de faire sa paix particuliére malgré le Duc de Rohan. Celle de Nimes témoignoit seule du courage & de la résolution. Le

Mémoires du Duc de Rohan. L. IV. Discours du même sur les derniers troubles.

1629. Le Maréchal d'Etrées & le Duc de la Trimouille aiant commencé le dégât autour, il y eut de belles escarmouches & toutes à l'avantage des habitans, qui tuérent, ou blessérent plus de quinze cens ennemis. Les gens de Nimes furent mal menez en une occasion, & perdirent quarante hommes, outre les blessez. L'ennemi n'en profita pas beaucoup. Le degât ne vint pas jusques à la portée du canon de la ville. Mais pendant que Nimes donne un si bon éxemple, Anduze & quelques autres places parlent d'abandonner le Duc de Rohan, & de s'acommoder avec la Cour. Il eut mille peines à retenir le peuple excité par les traitres, & à faire écouter sa remontrance que le Roi pressé de pourvoir aux affaires de l'Italie, acorderoit enfin une paix genérale, s'il voioit plus d'union & de concert dans le parti Reformé.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1629. Vie du même par Auberi. L. III. chap. 8.

Les perpléxitez du Genéral des Reformez, n'étoient pas petites, dit-il lui même. *Les partisans de la Cour dans les Cevennes, usoient de divers artifices afin de persuader aux Communautez, de faire leur paix & d'abandonner le Duc de Rohan. Les plus dangereux de tous, furent d'empécher premiérement qu'on ne mît de bonnes garnisons à Anduze & à Sauve. On allarma les habitans de ces deux villes. Le Roi se prépare, disoit-on, à faire passer une partie de son armée au travers du païs, avec ordre de mettre tout à feu & à sang. Les traitres proposoient ensuite de convoquer une assemblée sans la permission du Duc de Rohan. On y vouloit appeller seulement les gens de la caballe, & y faire resoudre une députation à la Cour, avec le pouvoir de conclure un acommodement particulier. On publioit enfin*

fin que le Duc avoit ſacrifié Privas, Aletz, & 1629.
quelques autres villes, & qu'aiant fait ſes conditions, il vouloit contraindre les peuples à ſubir celles que le Roi impoſeroit. Tels diſcours ſemez par de petits ſéditieux qui prétendoient faire leur fortune, cauſoient une murmure general. Les peuples, & ſur tout ceux du Languedoc, faciles à concevoir mauvaiſe opinion des gens de bien, & à ſe prévenir en faveur des méchans, écoutent volontiers ces criards, qui blamant tout, & ne faiſant rien, couvrent leur hypocriſie d'un zele indiſcret & contraire à la Religion & à la liberté.

En ce même temps le Duc de Rohan, pourſuit-il, *reçoit dépêche ſur dépêche des Provinces du haut Languedoc, de Foix, de Roüergue & de Montauban, qui lui demandent des hommes & de l'argent. Mazaribal écrit que ſi on ne lui envoie cent bons hommes choiſis & paiez, il ne peut ſauver Mazeres, & que ſans cela, il ſera chaſſé du païs dans un mois; à moins que la paix ne ſe faſſe. S. Michel & la ville de Montauban écrivent que le Prince de Condé & le Duc d'Epernon ſe préparent à faire le dégât autour, & qu'on eſpére de l'empécher, ſi on envoie mille hommes & de l'argent. Chavagnac & la ville de Caſtres, remontrent qu'ils ſont affamez, s'ils ne font pas leur recolte, & qu'ils ne la feront pas, à moins qu'ils ne ſoient promptement ſecourus de mille hommes de pied & de cent maîtres paiez pour deux ou trois mois, & d'une ſomme d'argent, pour faire faire montre aux gens de guerre du païs. On ajoutoit que le Duc de Ventadour qui étoit avec ſon armée dans le voiſinage de Caſtres, offroit de bonnes conditions, ſi la ville vouloit trai-*

1629 *traiter en particulier; que la proposition avoit été rejettée dans l'esperance d'un prompt secours; & que s'il manquoit, on seroit contraint à l'accepter. Milhaud fait la même harangue, & Alterac Gouverneur de la ville mande au Duc de Rohan qu'il n'en peut plus répondre, si on ne lui envoie pas du renfort. A tant de mauvaises affaires qui surviennent & qui augmentent d'une heure à l'autre, le Duc de Rohan ne trouve point d'autre remede qu'une paix genérale. Mais je trouvois de grandes difficultez à l'obtenir,* dit-il dans un autre endroit. *Le Conseil du Roi bien informé de nôtre foiblesse & de nos lachetez, avoit envie de passer outre, il y étoit poussé par nos faux freres, qui proposoient tous les jours de nouvelles ouvertures pour nous perdre. D'un autre côté, nulle ville ne se mettoit en état de défense. On ne travailloit point aux fortifications. Il étoit impossible de trouver un denier, ni de lever un homme de guerre, ni d'en faire venir, pour s'enfermer dans les villes menacées de siege. Cependant à l'instigation de quelques petits seditieux paiez pour nous troubler, & pour mettre la division parmi nous, chaque ville murmuroit, quand on parloit d'ôter une seule pierre de ses fortifications.* Et le Roi ne vouloit acorder la paix qu'à condition qu'elles fussent entiérement démolies.

Au milieu de ces affreuses difficultez, le Duc de Rohan témoigne tant de courage & de fermeté, que Richelieu n'est pas moins embarassé que lui. Le Cardinal voioit près de trente places capables de donner de l'occupation pour long-temps, sous un chef habile, vigilant & intrépide. Les troupes de l'Empereur marchoient

en Italie; la ville de Coire étoit prise & les passages des Grisons occupez. Le bruit se répandoit que le Roi d'Espagne envoioit le Marquis Spinola dans le Milanois, & que les villes de Mantouë & de Cazal seroient assiegées. Ces fâcheuses nouvelles faisoient souhaiter à Richelieu de finir incessamment la guerre civile, de délivrer le Roi une bonne fois des occupations du dedans, & de le mettre en état de n'avoir plus d'autre affaire, que de s'opposer à l'agrandissement de la Maison d'Autriche. Les Historiens du Cardinal disent qu'il s'appliqua pour lors à gagner le Duc de Rohan, & qu'il fit representer à ce Seigneur, qu'il avoit tort de s'opiniâtrer à favoriser une révolte qui ne se pouvoit plus soutenir; qu'une plus longue obstination lui seroit fatale & à tous ceux de son Parti; que le Duc se devoit contenter de la liberté qu'on laisseroit à tous les Huguenots de continuër l'exercice de leur Religion, & qu'en rentrant sous l'obéïssance du Roi, il pouroit avec le temps espérer & mériter par ses services les honneurs reservez aux personnes de sa naissance. On ajoûte que le Duc promit secretement, d'être desormais fidéle au Roi, & que sa Majesté lui pardonna volontiers, à condition qu'il iroit passer quelque temps hors du Roiaume. C'est ainsi que des flatteurs ont tâché de flétrir la réputation du Duc de Rohan, pour donner à leur Héros toute la gloire de la réduction du Parti Reformé. Mais Rohan est plus croiable que ces plumes venales. Voici comment il raconte la conclusion de la paix, non seulement dans ses Mémoires écrits avec un air de sincerité & de probité, qui ne permet pas de douter de la ve- 1629.

1629. rité de ſon recit; mais encore dans une Apologie contre ceux qui le décrioient malicieuſement.

Le Duc de Rohan, dit-il, *jugea qu'une paix generale, quelque deſavantageuſe qu'elle fût, ſeroit toûjours meilleure qu'une diſſipation des Edits, qui arriveroit infailliblement, ſi chaque ville faiſoit ſa paix en particulier. Il convoque une Aſſemblée de toutes les communautez des Cevennes à Anduze. Son deſſein, c'étoit de rompre celle qui ſe tenoit ſans ſa permiſſion. Montredon y va de la part de Rohan avertir ces gens qui prétendoient demander leur paix particuliére, que l'Aſſemblée de la Province eſt indiquée à Anduze, & qu'on y delibéreroit ſur les moiens d'obtenir une paix generale. On leur devoit ordonner encore au nom du Duc de ſe ſeparer, & les menacer que s'ils continuoient leur Aſſemblée, on lâcheroit le peuple contr'eux, & qu'ils ſeroient arrêtez & conduits en priſon.* Ces ſemonces mêlées de menaces eurent un bon effet. On ne parla plus de paix particuliére. Après cela, Rohan envoie querir Caudiac Conſeiller à la Chambre mi-partie de Languedoc, qui avoit déja fait quelques voiages à la Cour, afin de moienner la paix, & qui en étoit nouvellement revenu. Il rapportoit qu'on y projettoit de diſſiper le Parti Réformé par des traitez particuliers avec chaque ville. C'étoit vouloir perdre ſans reſſource le Duc de Rohan abandonné ainſi de tout le monde; bien loin de penſer à le gagner lui ſeul. *Allez pour la derniére fois à la Cour*, dit-il à Caudiac; *& declarez à M. le Cardinal que je ſuis bon François. Je ſouhaite le bien du Roiaume & le repos de nos Egliſes. Mais pluſieurs braves*

ves gens & moi perdrons plûtôt la vie & tout ce que nous avons au monde, que de n'obtenir pas une paix genérale & conforme aux Edits qui nous ont eté ci-devant acordez. Il est dangereux d'ôter toute espérance de salut à des hommes de cœur, & qui ont les armes à la main, quelque foibles que nous soions. Il raconte encore ainsi la même circonstance dans un autre endroit. *Je fis savoir à la Cour que je mourrois gaiement avec la plûpart de tout le Parti, plûtôt que de n'avoir pas une paix genérale; qu'on risque beaucoup, en reduisant au desespoir de braves gens qui se peuvent encore défendre; que je n'entrerois jamais dans aucun traité particulier: mais que si on me donnoit quatre jours avec parole de ne rien entreprendre, & les seuretez necessaires pour faire venir l'Assemblée genérale de Nimes à Anduze, je me promettois de conclure une paix genérale.* Cela fut enfin acordé après quelques difficultez. 1629.

Achevons de rapporter ce que le Duc de Rohan raconte de la conclusion d'une paix, par laquelle plusieurs villes Réformées qui conservoient les derniers restes de la liberté Françoise, furent obligées d'y renoncer, en consentant à la démolition de leurs fortifications, & de subir le même joug que la Rochelle. *L'Assemblée de Nîmes s'étant renduë à Anduze,* poursuit cet illustre Auteur, *on fut en peine sur l'article de la démolition des fortifications; les villes de Nîmes & d'Uzés, aiant envoié des Deputez extraordinaires avec ordre de s'y opposer, & de persuader à ceux des Cevennes de suivre leur exemple. Avant que de rien conclure on voulut avoir le sentiment de l'Assemblée Provinciale des Cevennes; & ceux qui la composoient consultérent le Conseil de la ville*

Paix acordée aux Réformez de France.

Mémoires de Rohan L. IV. Discours du même

1629. *Sur les derniers troubles. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIII. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VI. pag. 683. 684.*

ville d'Anduze, comme plus interessée que les autres de la Province, à la conservation de ses fortifications, & la plus déterminée à les bien défendre. Les gens d'Anduze portérent leur avis à l'Assemblée Provinciale des Cevennes; & celle-ci communiqua le sien à l'Assemblée genérale de toutes les villes unies avec le Duc de Rohan. C'étoit de négocier la paix absolument nécessaire, & de charger les Députez à la Cour, de ménager l'article des fortifications le mieux qu'il seroit possible, & de les obtenir en tout, ou en partie, ou pour un temps. L'Assemblée genérale ne veut pas se charger elle seule du traité. On aggrége douze Députez de Nimes & d'Uzés; & l'Assemblée se trouve ainsi de quarante-cinq, ou cinquante personnes. Elles prirent unanimement la resolution de députer au Roi, afin de lui demander la paix. On recommande sur tout aux Députez d'insister sur l'article des fortifications. Les Ministres conférent avec les Députez. On convient de plusieurs articles. Mais quand on vient à celui de la conservation des fortifications, les Ministres n'en veulent pas entendre parler & renvoient les Députez.

Ils font leur rapport, & déclarent qu'il ne faut espérer aucun adoucissement sur le chapitre des fortifications & que c'est la pierre d'achoppement. La ville d'Anduze & la Province des Cevennes sont consultées derechef. Elles remontrent que leur Païs est absolument ruinée, si la paix ne se fait pas; chacun étant resolu de l'accepter en particulier; que leur perte entraine necessairement celle du Bas Languedoc; que le feu est à leurs portes, & qu'ils aiment mieux consentir à la démolition de leurs fortifications, que de souf-

souffrir les rigueurs de la guerre. L'affaire aiant 1629.
été bien examinée, on resolut de subir l'article, & les Députez furent renvoiez avec plein pouvoir de conclure la paix. Le Duc de Rohan pria pour lors l'Assemblée de leur ordonner d'avoir soin des affaires particuliéres du Duc, quand les publiques seroient terminées. Cela fut fait; & la paix est concluë le 27. Juin à Aletz. En voici les conditions principales; une abolition générale de tout le passé pour les Ducs de Rohan & de Soubize, & pour tous ceux qui avoient pris les armes; le rétablissement de l'Edit de Nantes & des suivans, des articles secrets, brevets & déclarations enregitrées aux Parlemens; la restitution des temples & des cimetiéres aux Réformez. *J'eus en mon particulier*, dit le Duc de Rohan, *une promesse de trois cens mille livres, sur lesquelles j'ai donné des assignations à ceux qui ont servi le Parti ou paié des gens de guerre pour quatre-vingt mille écus: de maniére qu'il ne me reste pas six mille pistoles pour rétablir mes maisons ruinées.* Y eut-il jamais un cœur plus noble & plus desintereslé? Cependant les Députez de Nîmes à l'Assemblée d'Anduze, eurent l'insolence & la malice de l'accuser de perfidie, & d'avoir vendu des gens qu'il servit si genéreusement. Oh! que ce Héros incomparable a grande raison de finir ainsi l'apologie qu'il fut obligé de publier contre ses calomniateurs! *Je souhaite à ceux qui viendront après moi, autant d'affection, de patience, & de fidélité que j'en ai eu; qu'ils trouvent des peuples plus constans, plus zelez, & moins avares, & que Dieu leur acorde plus de prospérité, afin qu'en rétablissant les Eglises de France, ils exécutent ce que j'ai osé entreprendre.*

 Le

1629. Le Duc de Rohan prit le parti d'aller à Venise, où son Epouse s'étoit déja retirée. La Cour en fut bien aise. On crut que la presence d'un Seigneur consommé dans la guerre & dans les affaires, y pouvoit être nécessaire dans les mouvemens presens de l'Italie. Il n'eut pas la permission de saluër le Roi avant son départ. La Majesté du Souverain ne permettoit pas à Louïs de recevoir les complimens d'un Sujet, auquel il pardonnoit à regret, & qui eût peut-être enlevé de belles Provinces, à la Couronne, s'il eût été mieux secondé au dedans & au dehors. Rohan conféra seulement avec le Cardinal de Richelieu, qui estima toûjours un Seigneur dont la constance & la vertu n'étoient pas inférieures à celle des Aristides, des Fabrices, & des Catons. Qu'il me soit permis de rapporter encore un endroit, où il parle des trois guerres civiles qu'il a si courageusement soutenuës, & si noblement écrites. On y verra quels furent les genéreux & Chrétiens sentimens du dernier des grans Seigneurs François. C'est à regret que je donne au Duc de Rohan un éloge qu'il merite avec justice & à la honte de toutes les autres personnes de sa naissance. *Le sujet de nôtre premiére guerre*, dit-il, *fut le Bearn. L'inéxecution du traité de Montpellier causa la seconde. Et l'espérance de sauver la Rochelle nous engagea dans la troisiéme. Mais nos péchez ont combattu contre nous mêmes. Au lieu de faire nôtre profit des premiers châtimens que Dieu nous avoit envoiez, nous sommes devenus plus méchans. Il y eut de la division parmi nous dans les deux premiéres guerres en quelques endroits. A la troisiéme, elle éclata par tout. La corruption fut genérale,*

Préface des Mémoires du Duc de Rohan.

rale, & l'avarice étouffa la piété. Sans attendre les recherches de nos ennemis, on alloit se prostituer pour vendre sa Religion, & pour trahir son parti. Nos peres eussent écrasé leurs enfans dez le berceau, s'ils eussent prévû que leur posterité, seroit l'instrument de la ruïne des Eglises qu'ils avoient plantées à la lumiére des buchers, augmentées malgré les supplices, & laissées par leur perseverance & par leur travail dans un repos glorieux. Nos enfans pouront ils jamais se persuader qu'ils ont eu de si braves ayeux & des peres si infames? Dieu fait tout pour sa gloire. Il ôte & donne le courage aux hommes, selon qu'il veut faire connoître ses merveilles à son Eglise, en la relevant comme du neant, lors que les Puissances du monde croient l'avoir éteinte, & en l'abaissant jusques au profond de l'abisme, quand par son orgueil elle abuse des faveurs du Ciel. Je parle à vous, Princes & Etats honorez de la connoissance de Dieu, bénis de ses graces, élevez en grandeur, & comblez de richesses. Profitez de nôtre exemple, ne vous appuiez pas comme nous sur le bras de la chair, & ne vous glorifiez point de vos grandes forces. Craignez une chûte prochaine, lors que la prospérité vous enfle: c'est alors que vous étes plus près du péril. Plusieurs d'entre vous ont vû nôtre perte avec des yeux secs; & leur bras est demeuré léthargique quand nous avions besoin de son assistance. Les vaisseaux & les armes de quelques uns ont contribué à la perte de ceux qui les avoient secourus dans leur nécessité. Dieu peut achever son œuvre sans vous, quand le temps de nôtre délivrance sera venu. Il est plus près de nous dans nôtre affliction, que vous n'étes près de lui 1629.

1629. *dans vôtre prosperité. Si nous devons implorer sa grace, vous étes obligez à prevenir ses jugemens. Encore une fois, profitez de l'exemple d'autrui. Reconnoissez pendant qu'il en est temps, d'où vous viennent tant de faveurs & de prosperitez: rendez en l'honneur & la gloire à celui à qui il appartient.*

Le Roi retourne à Paris.

Deux villes refusérent quelque temps d'accepter la paix, Nîmes & Montauban. Les Deputez de la premiere déclarérent à l'Assemblée générale, que s'ils y consentoient, on les desavoueroit, & que le peuple les assommeroit à leur retour. Ils vont à Nîmes, assemblent les chefs de leur garnison, exigent d'eux le serment de défendre la place jusques à la derniére extrémité, & prient qu'on leur fasse couler quelque renfort des Cevennes. La ville pouvoit tenir long-temps. Elle avoit de bons dehors, deux forts avec de grans bastions à quelque distance de ses murailles, trois mille hommes de garnison, & quatre mille habitans capables de porter les armes, enfin des vivres pour deux ans. La stérilité & la secheresse du païs qui l'environne, rendoient encore le siége difficile. Cependant, ces mêmes Députez si braves & si resolus, qui viennent de refuser hautement de signer la paix & qui crioient si malignement contre le Duc de Rohan, sont les premiers à parler d'acommodement dez que le Roi s'approche de leur ville. Ils se font nommer pour aller prier Louïs d'honorer Nîmes de sa présence. Sa Majesté se rendit à leurs instances, & fit publier à Nîmes un Edit que Louïs XIV. a revoqué en même temps que celui de Nantes, qui s'y trouvoit solennellement confirmé. Ce nouvel Edit contenoit les arti-

Mémoires de Rohan. L. IV. Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1629.

articles de la paix concluë à Aletz, & ordonnoit 1629.
le rétablissement de la Religion Romaine dans toutes les villes Réformées, & la restitution des biens Ecclésiastiques. Louïs étoit allé auparavant à Uzés, sa Majesté y sejourna deux ou trois jours. Il ne restoit plus que Montauban à réduire. Richelieu se charge de le faire en retournant à Paris après le Roi. Le vain Prélat veut avoir l'honneur de la prise de Montauban, aussi fameux que la Rochelle par un siége soutenu contre une Armée Roiale. Louïs lui laissa un commandement absolu en Languedoc, en Guienne, & en six autres Provinces. Cela fit un extrême dépit aux Gouverneurs, & particuliérement au Duc d'Epernon. Sa fierté le rendoit incapable de plier sous un Prêtre qui avoit autrefois rampé devant lui. Il enrageoit de ce que Richelieu venoit lui enlever dans son Gouvernement, la conquête d'une place, qu'il avoit tenté de prendre plus d'une fois. Le Roi partit de Nîmes le 15. Juillet, & se rendit en diligence à Paris.



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.
LIVRE XXVII.

Retraite du Duc d'Orleans en Loraine.



DEz que Gaston Duc d'Orleans apprend le retour de Sa Majesté, il sort du voisinage de Paris, va en Champagne, s'arrête quelque temps à Joinville terre du Duc de Guise, passe à S. Dizier, depéche de là un de ses Gentils-hommes à Charles Duc de Loraine, & témoigne avoir dessein d'aller à Nanci. Charles envoie une Ambassade magnifique à Gaston, & lui fait dire, que si son Altesse Roiale veut l'honorer d'une visite, elle disposera de toutes choses chez lui. Le Duc d'Orleans prend incontinent la route de Nanci, & arive au commencement de Septembre. On lui rend tous les honneurs imagina-

Mémoires anonymes sur les affaires du Duc d'Orleans.

gina-

ginables; on le loge dans le plus bel apparte- 1629.
ment du Palais. Charles ſe tient toûjours dé- *Memoires*
couvert devant Gaſton, ſe laiſſe preſſer pluſieurs *de Beau-*
fois avant que de mettre le chapeau ſur la tête, *vau L. I.*
& n'ômet aucune des civilitez que pouvoit exi- *Hiſtoire*
ger raiſonnablement de lui, un Fils de France *du Miniſ-*
heritier preſomptif de la Couronne. Gaſton pa- *tére du*
roit fort content de ces honneurs & des diver- *Cardinal*
tiſſemens dont il eſt régalé. La Cour de Nan- *de Riche-*
ci étoit leſte, galante, & polie. Des Princes *lieu.*
& des Princeſſes en relevoient l'éclat; & Char- 1629.
les avoit auprès de lui beaucoup de Nobleſſe & *Vie du*
un grand nombre d'Officiers de ſes troupes. Le *même par*
Duc d'Orleans qui cherche de l'appui & une *Aubery*
retraite aſſurée dans les brouilleries qu'il craint *L. III.*
d'avoir avec le Roi ſon Frere, ne ſemble pas *chap. 13.*
éloigné d'épouſer la Princeſſe Marguerite ſecon- *Lettre du*
de ſœur du Duc de Loraine. On en jette quel- *Duc*
ques paroles, & Puilaurens favori de Gaſton, *d'Orleans*
qui devient éperdument amoureux de la Prin- *au Roi en*
ceſſe de Phaltzbourg ſœur aînée de Marguerite, 1631.
flatte Charles & ſes ſœurs de l'eſpérance de ce *Réponſe*
mariage, afin de ſe rendre plus agréable à ſa nou- *à un Li-*
velle Maîtreſſe. Le Duc de Loraine affecte d'un *belle con-*
autre côté de garder les bienſeances au regard *tre les*
du Roi de France. Il donne avis à ſa Majeſté de *Miniſtres*
l'arrivée du Duc d'Orleans à Nanci, & parle *d'Etat.*
de ce voiage comme d'une ſimple viſite que Gaſ- *Mercure*
ton qui ſe trouvoit dans le voiſinage, a bien *François*
voulu rendre à un Prince Allié de la Couronne 1629.
de France. Cependant le monde croioit que *Vittorio*
Charles mécontent du Cardinal de Richelieu *Siri Me-*
étoit d'intelligence avec le Duc d'Orleans, & que *morie*
le Lorain fomentoit ſous main le chagrin de *Recondite.*
Gaſton contre le credit & l'autorité du premier *Tom. VI. pag. 721. 722. 726. 727. 789. 790.*

1629. Ministre. Louïs témoigna n'être pas autrement inquiet de la retraite de son Frere. Maître absolu dans le Roiaume par la destruction entiére du Parti Réformé, il ne croioit pas devoir apprehender grande chose de la part du Duc d'Orleans, que sa conduite dans l'affaire de Chalais, des deux Vendômes, & du Comte de Soissons, avoit entiérement decrédité. Aucune personne de considération ne se remuoit en sa faveur. On évitoit de le voir durant son éloignement de la Cour, & dans ses différens voiages. Le Gouverneur d'une méchante place prés de Verdun ne voulut pas l'y recevoir: Et ceux qui commandoient ses Chevaux-legers & ses Gendarmes, refusérent de l'aller joindre & de lui mener les deux Compagnies, sans un ordre exprès du Roi.

Gaston alloit en Loraine de concert avec la Reine sa Mere, quoi qu'il feignît d'être mécontent d'elle au dernier point, à l'occasion de la Princesse Marie de Mantouë. Le même jeu continuoit toûjours, afin de tromper le Roi & son Ministre. La maniere dont le Duc d'Orleans oublie sa pretenduë Maîtresse à Nanci, & les démarches faites pour épouser la Princesse Marguérite, sont des preuves de l'indifférence de Gaston & de sa collusion avec Marie de Medicis. Le voiage de Loraine est un nouvel artifice. On convient que le Duc d'Orleans enverroit de là de grandes plaintes au Roi contre l'arrogance du Ministre, & que la Reine Mere les appuieroit sourdement. Il y avoit sujet d'esperer que Louïs croiroit plus facilement ce qu'on lui diroit du Cardinal. La brouillerie apparente de Marie de Medicis avec Gaston, ôtoit

ôtoit à Richelieu l'occasion de reveiller l'ancienne 1629.
jalousie de Louïs, en lui repetant que le Duc d'Orleans est le fils bien-aimé, & que la Reine Mere cherche à l'élever au préjudice de l'autorité du Roi. Que s'il n'y avoit pas moien d'obtenir si tôt l'éloignement d'un Ministre dont les services nouvellement rendus, augmentoient la considération & le credit; on se flattoit que le Roi impatient de rappeller son Frere en France, & de le tirer de la compagnie du Duc de Loraine suspect à sa Majesté, acorderoit le commandement des Armées, ou du moins le Gouvernement d'une Province considérable à Gaston. Après quoi l'heritier presomptif de la Couronne travailleroit avec plus de force conjointement avec la Reine Mere à la ruïne d'un Ministre odieux à toute la Maison Roiale, & à la plûpart des grans Seigneurs du Roiaume.

En effet, dez que le Duc d'Orleans s'est rendu à Nanci, il se plaint hautement de Richelieu, & l'appelle son ennemi déclaré. On écrit au Roi que le Cardinal a emploié mille artifices pour empécher que Gaston ne suivît sa Majesté à Suze, & pour lui ôter le commandement de l'Armée; que Richelieu s'est efforcé de le brouiller avec la Reine Mere, afin d'en tirer de grans avantages; qu'après la retraite du Duc d'Orleans dans son apanage durant l'expédition d'Italie, le jeune Bautru confident du Cardinal, apportant des lettres à son Altesse Roiale de la part du Roi & de son Ministre, l'a menacée que si elle fâchoit Richelieu, il persuaderoit au Roi de mettre à son retour d'Italie Gaston dans un endroit, où il passeroit mal son temps; que s'étant plaint de cette hardiesse à la Reine Mere

1629. & au Cardinal de Berulle, qui avertirent Richelieu de la crainte donnée au Duc d'Orleans, le Miniſtre ne fit pas la moindre excuſe à ſon Alteſſe Roiale, & ne dit rien qui pût la raſſurer, que le Duc d'Orleans aiant prié diverſes perſonnes de dire au Cardinal qu'on obligeroit enfin Gaſton à prendre le parti de ſortir du Roiaume avant le retour de ſa Majeſté, Richelieu affecta de laiſſer le Duc dans ſon incertitude. *Bien loin de me mettre l'eſprit en repos*, dit depuis ſon Alteſſe Roiale dans une lettre au Roi, *on vouloit qu'il y eût une perpetuelle défiance entre vôtre Majeſté & moi. Le Cardinal m'a dit cent fois en feignant de me donner des avis confidens que je ne devois être jamais ni bien, ni mal avec vous, & que je ferois bien de n'être ni près, ni loin de vous. On me parloit de la ſorte pour empécher que nous ne nous decouvriſſions l'un à l'autre nos veritables ſentimens. Si dez le temps de mon voiage en Loraine, le Cardinal eût pu faire ſeeller & publier des déclarations contre moi à ſa décharge, il n'y auroit pas manqué. Mais outre qu'il ſavoit bien qu'il étoit lui ſeul la cauſe de ma ſortie hors du Roiaume, que je tenois en main de quoi prouver tous ſes crimes, & que la Reine Madame ma Mere qu'il n'avoit encore pu faire diſgracier, étoit ſeule capable de le convaincre, il ne diſpoſoit pas alors ſi abſolument de vôtre ſeau.* Enfin, Gaſton déclara dans une lettre écrite de Nanci au Roi, qu'il ne pouvoit plus ſouffrir un nouveau *Maire du Palais* qui uſurpoit toute l'autorité ſouveraine.

Cependant on parla d'acommodement. Mais il ne ſe conclut pas ſi tôt. Le Duc d'Orleans deman-

demandoit trop de choſes ; l'augmentation de ſon apanage ; une ſomme d'argent pour paier ſes dettes, le Gouvernement d'une Province ; la qualité de Lieutenant Genéral de toutes les Armées, & le pouvoir de les commander en Chef quand le Roi n'y ſeroit pas ; d'être toûjours appellé au Conſeil ſecret de ſa Majeſté ; l'élargiſſement du Duc de Vendôme priſonnier à Vincennes, à ſon rétabliſſement dans le Gouvernement de Bretagne ; des gratifications au Duc de Bellegarde, à Puilaurens, au Préſident le Coigneux, & à quelques autres Domeſtiques du Duc d'Orleans. Pendant que l'acommodement ſe différe, on tâche de rendre le peuple favorable à Gaſton, & de ſoulever encore plus les eſprits contre Richelieu. Un Ecrit ſe debite où le Cardinal, le Surintendant des Finances, & quelques autres Miniſtres ſont fort maltraitez. L'Auteur ſoutenoit, & ce n'étoit pas ſans fondement, que les Princes doivent être emploiez dans les affaires ; que les Fils de France ont toûjours été Chefs du Conſeil du Roi, & que les Canons défendent aux Eccléſiaſtiques d'abandonner les fonctions de leur miniſtére pour ſuivre la Cour. Une plume vénale s'offre bien-tôt au Cardinal, & fait ſon Apologie, ou plûtôt un long & fade Panégirique. J'y trouve une lettre du Prince de Condé qui mérite d'être rapportée. Impatient de revenir à la Cour & de rentrer dans les affaires, il tâchoit de profiter de la brouillerie de la Reine Mere & du Duc d'Orleans avec Richelieu, & rampoit baſſement devant un Miniſtre, ſans lequel il ne pouvoit obtenir de l'emploi. Condé ſe flattoit que le Cardinal attaqué par de ſi puiſſans ennemis, ſeroit bien aiſe d'avoir l'amitié & peut- 1629.

1629. peut-être la protection du premier Prince du ſang. Voici ce qu'il écrivit à Richelieu pour le féliciter ſur l'expédition d'Italie & ſur la réduction du Parti Huguenot.

Comme il ne ſe peut rien ajoûter à vôtre vertu, auſſi les effets qu'elle produit, ſont hors de la croiance des hommes. Vos conſeils genereux exécutez ſi heureuſement par la valeur du Roi aſſiſté de vôtre ſage conduite, font honte à tout ce qui ſe peut lire d'excellent & d'héroïque dans l'Antiquité. Chaſſer trois fois les Anglois, prendre la Rochelle, entretenir la guerre en Languedoc, finir ce labeur à la Touſſaints, & ſans prendre haleine paſſer les monts au mois de février, ſe faire paſſage par force dans l'Italie, ſecourir Cazal, faire la paix à l'avantage du Roi, & revenir triomphant pour achever d'abattre la rebellion, après avoir eu en même temps l'Empereur & les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre pour ennemis au dehors, & au dedans la guerre civile, ce ſont actes ſi admirables, que le Roi ſe peut appeller ſans flatterie le plus grand Roi qui ait jamais été, & vous le plus ſage, le plus prudent, & le plus prévoiant Miniſtre qui ait jamais ſervi la France. Tout le monde vous aime & vous eſt obligé par la connoiſſance generale de vos ſervices au public. Mais moi, dans l'interêt du Roi & de l'Etat, auquel je veux & dois vivre & mourir du tout attaché, je m'eſtime comme vôtre ſerviteur, obligé à vous témoigner les reſſentimens de ma joie. On lut avec indignation cette lettre flatteuſe de Condé à un Prêtre qui l'avoit fait autrefois enfermer à la Baſtille. *M. le*

Prin-

Prince merite bien, disoient les gens de la Reine 1629.
Mere & du Duc d'Orleans, *le ridicule que le Cardinal lui donne dans le monde, en publiant une impertinente & indigne lettre, sous prétexte de réfuter ce qu'on dit de l'arrogance & des entreprises criminelles du Ministre.* Les personnes d'esprit se mocquérent encore plus dans la suite des bassesses du Prince. Elles lui attirérent le mépris de toute la France, & ne lui servirent qu'à obtenir certaines commissions peu convenables à son rang, où il amassoit quelques pistoles. Le Cardinal qui fit joüer tant de ressorts pour éloigner la Mere & le Frere unique du Roi, n'étoit pas d'humeur à donner au premier Prince du sang beaucoup de part aux affaires.

Suppression des Etats de Languedoc.

Quelle étoit la joie de l'orgueilleux Richelieu, en voiant les Princes & les grans Seigneurs du Roiaume, épuiser leur esprit & leur éloquence à faire son Panégirique! Pardonnons aux gens de l'Académie Françoise leur honteuse & servile adulation au regard du Cardinal fondateur & premier protecteur de leur Compagnie. Les plus éminentes personnes de l'Etat leur avoient déja fraié le chemin. Condé ne crut pas que sa flatteuse lettre suffit pour gagner les bonnes graces de l'homme le plus vain qui fut jamais. Son Altesse alla le voir à Pezenas, & lui remit humblement le commandement d'un petit corps d'armée donné au Prince pour faire le dégât devant Montauban. Le Duc de Montmorenci avoit l'ame plus grande que Condé son Beau-frere. Cependant il rampoit alors aussi bassement. Cela donnoit d'autant plus d'indignation en Languedoc; qu'on s'y apperçut incontinent après le dé-

Journal de Bassompierre, Tom. II. Memoires de Montmorenci. L. II. Vie du même L. II. Chap. 16.

1629. départ du Roi, que la ruine du Parti Huguenot seroit bien-tôt suivie de l'abolition de je ne sai quelle ombre de l'ancienne liberté, qui restoit encore dans quelques Provinces, & que le but principal de la réduction de la Rochelle & des autres villes Réformées, c'étoit l'établissement général du pouvoir arbitraire. De peur qu'on ne s'avise de me reprocher que je donne des interprétations malignes & sinistres aux actions du Cardinal de Richelieu & des premiers Seigneurs de France, je rapporterai ce que je trouve dans la vie du Duc de Montmorenci publiée depuis peu. L'Auteur contemporain & témoin de ce qui se passa pour lors en Languedoc, parle judicieusement de plusieurs choses.

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIII. Mercure François. 1629.

Le Roi, dit-il, *prit le chemin de Lion pour s'en retourner à Paris, parce que la peste redoubloit dans le Bas Languedoc. Son Ministre y demeura quelque temps après lui, & augmenta le nombre des fleaux, dont Dieu vouloit affliger cette malheureuse Province. Il y fit plus de mal que la peste & la famine qui succedérent immédiatement à la guerre, & y jetta les fondemens de tous les maux que le Languedoc a depuis sentis, & dont il ne se relévera jamais. La vuë de l'autorité du Duc de Montmorenci bien établie dans son Gouvernement, & de l'affection extraordinaire que les peuples avoient généralement pour lui, renouvella l'ancienne jalousie de Richelieu, & lui inspira le desir d'executer au plûtôt tous les mauvais desseins qu'il avoit conçus contre Montmorenci. Le Cardinal unit la Chambre des Comptes à la Cour des Aides de Montpellier, afin que ces deux corps joints ensemble, eussent plus de force & de puissance pour s'opposer à l'autorité*

torité du Gouverneur. Après la verification de l'é- 1629.
dit d'union, Richelieu se rend à Pezenas, où les Etats genéraux de la Province étoient assemblez. Le Duc de Montmorenci lui offre sa Maison de la Grange des Prez. Le Cardinal la prend. Il vouloit faire une grande ostentation de sa puissance en supprimant les Etats, & en substituant les Elûs à leur place. Richelieu étoit acompagné du Duc d'Elbeuf, & des Maréchaux de Bassompierre, de Schomberg, & de Marillac. Le Duc de Montmorenci les défraia tous durant leur sejour à Pezenas, avec une dépense plus fastueuse que nécessaire.

S'il vouloit paroître grand, ce devoit être en soutenant son autorité, & non pas en régalant un Ministre, qui ne demeuroit dans la Province que pour la ruiner. Je ne puis me dispenser de reprocher ici à la mémoire du Duc de Montmorenci une foiblesse d'autant plus grande, qu'il pouvoit fort bien s'exempter de consentir à une chose contraire à son honneur & à sa réputation. Le Cardinal n'auroit eu rien à dire, si le Duc eût protegé la Province dont il étoit Gouverneur, & que les Rois précedens avoient si réligieusement maintenuë dans ses priviléges. Qu'est-ce que Montmorenci pouvoit espérer d'un Ministre qu'il savoit bien n'être pas de ses amis, & dont tous les projets ne tendoient qu'à l'abaissement des plus grandes Maisons de France? Cependant le Duc se laissa si bien persuader qu'il rendoit un service important au Roi, en contribuant à la suppression des Etats, & en établissant des Elûs dans la Province, que non content de donner son consentement à l'un & à l'autre, il promit encore au Cardinal d'emploier tout son pou-

1629. *pouvoir, afin d'engager les Etats à demander eux mêmes leur révocation. Montmorenci sollicita chaque membre de l'Assemblée de faire une si honteuse démarche. J'avois l'honneur d'en être un, & je me souviendrai toute ma vie de la réponse que fit en ma présence, un Gentil-homme envoié du Comte de Clermont Lodéve, lors que le Duc le prioit de donner sa voix pour l'établissement des Elûs.* Monsieur, *dit le Gentil-homme,* si nous étions tous criminels de Leze-Majesté dans l'Assemblée, le Roi se contenteroit de nous faire punir, & ne nous obligeroit pas à signer l'arrêt de nôtre condamnation. Voulez vous que nous donnions à nos successeurs cette mauvaise opinion de nous, que bien loin de défendre & de soutenir ce que nos Peres nous ont laissé de plus cher, nous avons été nous mêmes & juges & témoins pour nous détruire?

Cette réponse pleine de generosité sembloit reprocher à Montmorenci, qu'il étoit comme les autres Seigneurs de son temps, idolatre de la faveur. Cependant l'Assemblée demeuroit ferme dans sa resolution de ne consentir jamais à l'établissement des Elûs, de faire ses très-humbles remontrances au Roi, & de le supplier de conserver à la Province des privileges si souvent confirmez par ses predécesseurs. Mais Richelieu qui vouloit remplir sa vie d'actions extraordinaires, envoie un Huissier du Conseil commander aux Etats de se séparer, & fait verifier l'édit qui portoit creation de vingt-deux Elections dans le Languedoc. Montmorenci fut bien paié de sa lâche déference aux volontez du Cardinal. Il va peu de temps après à la Cour, & les Emissaires de Richelieu font courir le bruit que le Duc est amoureux de

la

la Reine. Louïs en parut allarmé. Les Amis de Montmorenci lui conseillent de s'absenter: Et Marie de Médicis se charge du soin de convaincre son Fils, que ce bruit n'est qu'une imposture des ennemis du Duc qui cherchent à le perdre. Les soupçons du Roi se dissipérent heureusement. Je ne sai s'il avoit raison d'appréhender si fort un Seigneur bien fait à la verité, & capable en apparence d'exciter de grandes passions. Certaines gens disoient de lui dans le monde *qu'il faisoit plus de jaloux que de cocus.* 1629.

Montauban accepte la paix.

Après avoir fait éclater sa puissance en Languedoc d'une si terrible maniére, Richelieu en partit à la mi-Août, & s'avança vers Montauban. Soit que les habitans de cette ville fiers d'un siége autrefois bravement soutenu contre le Roi, se flattassent qu'en faisant quelque difficulté de consentir si facilement à la paix, ils obtiendroient la conservation de leurs fortifications: soit que le Cardinal jaloux d'avoir en apparence tout l'honneur de la réduction du Parti Huguenot, souhaitât que la principale des villes Réformées après la Rochelle, & la derniere à se rendre, ne se remît qu'entre ses mains, & qu'il eût fait dire secretement aux principaux habitans de Montauban qu'ils obtiendroient meilleure composition de lui que d'aucun autre, & qu'ils ne pouvoient mieux faire que de s'attirer la protection d'un si puissant Ministre, en se donnant de bonne grace à lui. Quoi qu'il en soit des motifs & des intrigues de cette affaire, les gens de Montauban qui haïssoient le Duc d'Epernon qui les avoit fort maltraitez durant la guerre, ne veulent point accepter la paix par son entremise, & font mine d'avoir envie de se dé-

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu 1629. Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 9.

fen-

1629. 10. & 11. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIII. Vie du Duc d'Epernon. L. IX. Mercure François. 1629.

fendre. Richelieu leur envoia d'abord Guron avec quelques uns de ces habitans de Nîmes qui se devouérent à la Cour, afin d'exhorter ceux de Montauban à suivre l'exemple des autres villes, & de leur promettre le libre exercice de leur Religion, la jouïssance de leurs biens, & toute sorte d'avantages, aux fortifications près, s'ils vouloient se soumettre à la volonté du Roi.

Je ne sai si je me trompe: mais je croi remarquer dans la négociation de Montauban tous les signes d'une collusion secrete avec le Cardinal. On refuse d'abord de se trouver au *rendez-vous* que Guron donne pour declarer les ordres de Sa Majesté. Mais on se repent incontinent de cette démarche; on va prier Guron de venir dans la ville; on l'y reçoit avec de grans honneurs; on témoigne être fort content de sa harangue & de cette de la Grange de Nîmes; on prend la resolution de députer quelques personnes au Cardinal malade à Pezenas; enfin on leur donne pouvoir de traiter avec lui, à condition que les dehors de Montauban seront seulement démolis; & que les fortifications du corps de la place subsisteront. Il falloit bien donner un prétexte à Richelieu de s'avancer. La proposition est rejettée avec hauteur. *C'est à vous, Monsieur,* dit le Cardinal au Maréchal de Bassompierre, *d'aller faire executer les ordres du Roi, à Montauban, ou d'assieger la ville.* Bassompierre marche sur l'heure avec les troupes. A la premiére approche du Maréchal, les gens de Montauban sont plus traitables. Richelieu guéri de sa maladie vient de Pezenas à Albi. Il y reçoit une nouvelle députation. Montauban se soumet. On prie le Cardinal d'honorer la ville de sa presence. Il fait

fait difficulté d'y consentir. On le presse avec instance: Il vient enfin à Montauban. Les habitans lui rendent tous les honneurs imaginables. On lui présente le dais à la porte. Mais sa modestie ne lui permet pas de recevoir une si grande marque de distinction. Richelieu entre à cheval au bruit du Canon, de la Mousquetterie, & des aclamations du peuple, qui crie *Vive le Roi & le grand Cardinal:* va d'un air triomphant faire chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Cathedrale. Les Consuls, les Magistrats, & les gens du Consistoire lui firent des harangues soumises & flatteuses. Les derniers méritoient bien la mortification qu'il leur donna. Quand ils se présentent pour le haranguer à leur tour, Richelieu leur fait dire que leur Assemblée n'est point un Corps Ecclesiastique dans l'Etat; qu'il recevra les Ministres comme des gens de lettres qui demandent à rendre leurs respects au Lieutenant Genéral du Roi, & qu'en cette qualité ils seront les bien venus. 1629.

Le Duc d'Epernon rend avec une extrême répugnance visite au Cardinal de Richelieu à Montauban.

La Cour du Cardinal à Montauban étoit presqu'aussi nombreuse que celle du Roi. Le Duc de Montmorenci, deux Maréchaux de France, un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes distinguez, deux Archevêques, huit Evêques, le premier Président & plusieurs Magistrats du Parlement de Toulouse le suivoient par tout. Mais un grand Seigneur voisin sembloit manquer au triomphe du Ministre. C'est le Duc d'Epernon, retiré dans sa Maison de Cadillac & fort chagrin de ce que Richelieu lui enlevoit l'honneur de la réduction d'une ville de son Gouvernement de Guienne. Soit que les Confidens d'Epernon le pressassent d'eux mêmes

mes

1629. mes d'aller voir le Cardinal, de peur de l'irriter; soit que Richelieu en fît parler le premier au Duc, il part de Cadillac & s'approche de Montauban avec une extreme répugnance. On s'appercevoit de la violence qu'il faisoit à son humeur & combien sa fierté naturelle souffroit. *M. d'Epernon*, dit Bassompierre, *m'envoia prier par le Comte de Maillé, de savoir de M. le Cardinal, en quel endroit M. d'Epernon le pouroit saluër sur le chemin, parce qu'on disoit qu'il partoit le lendemain, & que M. d'Epernon fatigué de la traite du jour, ne se trouvoit pas en état de venir à Montauban. J'allai faire cette Ambassade à M. le Cardinal qui la reçut fort mal. Il s'imagina que la gloire de M. d'Epernon, ne se vouloit pas abaisser jusques à venir voir dans son propre Gouvernement, un Ministre auquel le Roi y avoit donné un pouvoir absolu.*

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Duc d'Epernon. L. IX.

M. le Cardinal se mit fort en colere, poursuit le Maréchal, *& me dit de mander à M. d'Epernon, qu'on ne vouloit le voir ni sur le chemin, ni hors de la Guienne.* Je m'en irai par Bourdeaux, *ajoûta-t'il*, pour m'y faire obéir selon le pouvoir que j'en ai reçu, & établirai un si bon ordre, que l'autorité du Gouverneur n'y sera plus si grande. J'avois resolu de prendre la route d'Auvergne: mais on changera de mesures, afin que M. d'Epernon nous voie dans son Gouvernement. *Je moderai cette réponse, en donnant la mienne au Comte de Maillé; & j'écrivis à M. d'Epernon de venir à Montauban, & de ne s'attirer pas sur les bras un homme tout-puissant. A trois heures de là, on vint m'avertir que M. d'Epernon, se rendroit le lendemain à Montauban, puisque M. le Cardinal n'en partoit*

toit pas si tôt. La même personne me dit que M. d'Epernon dineroit chez moi, & qu'il avoit envie de s'entretenir avec M. de Montmorenci & moi, avant que de voir M. le Cardinal. Sur le soir, j'apportai le dessein de M. d'Epernon à M. le Cardinal, qui me parut appaisé. Il trouva bon que j'allasse au devant de M. d'Epernon, ordonna que l'infanterie se mît en armes à l'arivée de son Colonel Genéral, & dit qu'il prétendoit que nous dinassions chez lui, & que nous lui ferions un affront, si nous en usions autrement. M. de Montmorenci parut froid à la proposition d'aller au devant de M. d'Epernon, & je ne voulus pas le presser. Je vas à mi-chemin de Montesch. J'y trouve M. d'Epernon & je l'améne à Montauban. M. le Cardinal le reçut fort bien. Cependant il y eut quelques picoteries. 1629.

Efforts inutiles du Cardinal de Richelieu pour gagner le Duc d'Epernon.

L'Auteur de la vie du Duc avouë que Richelieu témoigna toute la franchise & toute la civilité possible, quoiqu'Epernon y répondît fort mal. Comme il paroissoit souhaiter que sa Majesté lui acordât la permission d'aller à la Cour, *je vous l'obtiendrai*, repartit le Cardinal. *J'estime plus vôtre amitié que celle de toutes les autres personnes du Roiaume. Je veux mêmes, si vous le trouvez bon, être vôtre quatriéme fils. Soiez persuadé que mes aînez ne vous honoreront pas plus que moi.* Au diner, Richelieu donna la premiére place à Epernon, quoique le Duc de Montmorenci fût de la partie, & le Cardinal n'omit rien de tout ce qui pouvoit gagner Epernon. Bien loin de répondre aux avances d'un Ministre aussi fier que lui, mais plus souple quand son interêt le demandoit, il paroissoit se

Vie du Duc d'Epernon. L. X.

1629. repentir d'en avoir trop fait, & vouloir réparer par une hauteur affectée à contre-temps, la faute qu'il se reprochoit d'avoir commise en rendant visite au Cardinal. De maniére que les amis d'Epernon eurent du chagrin de lui avoir conseillé ce voiage. Il étoit brouillé avec Sourdis Archevêque de Bourdeaux que Richelieu considéroit beaucoup. A l'issuë du repas le Cardinal prend Epernon, lui présente l'Archevêque, & dit: *Monsieur, voici M. de Bourdeaux. Il veut être vôtre serviteur. Je vous prie d'être son ami pour l'amour de moi. Monsieur*, répond fiérement le Duc & en ne se tournant qu'à demi, *nous nous connoissons bien M. de Bourdeaux & moi.* Et après un salut aussi froid que la repartie, il continuë de s'entretenir avec le Duc de Montmorenci. Epernon ne vouloit-il point insinuer quelque chose de semblable à ce qu'il dit dans une autre réconciliation avec le même Prélat? Ils eurent dans la suite de cruels demêlez, & il fallut les racommoder plus d'une fois. Sourdis aiant protesté au Duc dans une de ces rencontres qu'il l'honoroit comme son pere, *vous avez raison*, réprit Epernon avec un souris malin, *il en pouroit bien être quelque chose.* La mere de l'Archevêque fut galante, & le monde crut qu'Epernon eut part aux faveurs de la Dame qui ne se contenta pas d'un seul amant.

Richelieu ne se rebute point des maniéres du Duc. Il feint de les attribuer à l'humeur de l'orgueilleux vieillard, & continuë de lui faire mille civilitez. Le Cardinal part le lendemain de Montauban acompagné du Duc de Montmorenci, du Maréchal de Bassompierre, & d'un grand nombre de personnes distinguées qui suivoient

voient ſa litiére à cheval. Epernon le conduiſit 1629.
environ une demi-lieuë au delà de Montauban. Richelieu monte à cheval, s'entretient avec le Duc, & n'en décend pour entrer dans ſa litiére qu'après qu'Epernon a pris congé de lui. Venant à reflèchir dans la ſuite ſur ce qui s'eſt paſſé à l'entrevuë de Montauban, & craignant que ſa hauteur n'ait irrité le Miniſtre, Epernon douta s'il uſeroit de la permiſſion que Richelieu lui obtint d'aller à Paris. Il conſulte le Prince de Condé: Et celui-ci qui ne voit pas que ſes baſſeſſes lui ſoient d'une grande utilité, ne ſait que répondre. *En un autre temps & durant la faveur des Luines*, dit le Prince au Duc, *j'aurois pu vous donner des conſeils, dont je me ſerois preſque rendu garant. On découvroit leurs intentions: mais je ne connois rien aux divers mouvemens de ceux qui gouvernent à preſent. Je n'oſe vous donner un avis, de peur qu'il ne vous arive quelque choſe de contraire à ce que je ſouhaite. Je vous dirai ſeulement que le Garde des ſeaux a pris ſoin de ramaſſer toutes les ordonnances que vous avez faites pour la ſubſiſtance des troupes qui ont ſervi dans vôtre Gouvernement. Je ne ſai pas quelle eſt ſon intention: mais je doute qu'elle ſoit bonne. C'eſt à vous de prendre vos meſures là deſſus.*

Epernon ne s'étonne point. Il va hardiment à la Cour. Le Roi & ſon Miniſtre le reçoivent agreablement. On ne voioit Richelieu qu'avec beaucoup de peine. Les Ducs & Pairs, les Officiers de la Couronne & les perſonnes de la premiére qualité du Roiaume mêlez parmi la foule attendoient comme les autres dans la ſalle, que le Cardinal fût viſible, & s'en retournoient ſou-

1629. vent ſans obtenir audience. Epernon eſt diſtingué. On le prie de ne venir point, ſans le faire ſavoir auparavant, de peur qu'il ne prene une peine inutile: on lui donne des audiences telles qu'il les peut ſouhaiter. Le monde ne ſavoit à quoi attribuer une ſi grande diſtinction. Pluſieurs s'imaginérent, & le Duc le penſa lui même, que Richelieu brouillé alors avec la Reine Mere, vouloit mettre Epernon de ſon côté, ou du moins empécher qu'il ne ſe déclarât pour elle. Mais quelque mécontent que fût le Duc de Marie de Medicis, qui n'avoit pas aſſez bien reconnu les ſervices importans d'Epernon, il ne voulut point ſe livrer au Cardinal. L'impérieuſe ſupériorité que Richelieu vouloit prendre ſur tous les Grans du Roiaume, choquoit Epernon au dernier point, & le rendoit extrémement froid & reſervé. En certains momens il oublioit les careſſes extraordinaires du Cardinal, & lui répondoit d'un air hautain & mépriſant. Richelieu s'aviſe un jour de parler au Duc de ſon humeur trop ſevére, & de lui conſeiller de l'adoucir. Dans la ſuite de l'entretien, il ſe mit à contrefaire l'air & le langage gaſcon qu'Epernon conſerva toute ſa vie. Le Cardinal avoit pris des précautions; l'avis fut aſſaiſonné de termes honnêtes & obligeans. *Au moins, Monſieur*, dit le Cardinal, *excuſez la liberté que je prens d'en uſer ſi familiérement. Pourquoi trouverois-je mauvais*, répartit bruſquement le Duc, *que vous me contrefaſſiez? Je ſouffre tous les jours que Marais me contrefaſſe en vôtre préſence.* Marais étoit un valet de chambre qui divertiſſoit le Roi par la maniere bouffonne & plaiſante, dont il imitoit les Courtiſans. Epernon

non & les autres ne pouvoient s'empécher d'en rire les premiers. Richelieu enrageoit cruellement de l'inutilité de ses avances. Il dissimula son dépit à ce voiage, & attendit l'occasion de se venger. Le Cardinal de la Valette plus souple que le Duc son pere, recherchoit autant l'amitié du Ministre que l'autre sembloit la mépriser. La Valette ambitieux au dernier point, vouloit obtenir de l'emploi & avoir quelque part aux affaires. Persuadé qu'il ne pouvoit venir à son but sans l'appui de Richelieu, il condamnoit la fierté d'Epernon, & faisoit régulièrement sa cour au premier Ministre. Le Duc indigné de la bassesse de son fils, l'appelloit souvent par une allusion ironique & sanglante, *le Cardinal valet*. 1629.

Brouillerie du Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere.

Le chagrin de la Reine Mere contre Richelieu avoit enfin éclaté à Fontainebleau, le jour même qu'il y ariva triomphant de Montauban. Elle s'appercevoit depuis plus d'un an, & les ennemis du Cardinal le lui faisoient remarquer avec soin, que cet homme uniquement redevable de sa fortune à Marie de Medicis, cherchoit à l'établir indépendamment de sa bienfaictrice; qu'ingrat au dernier point, il ne parloit plus qu'avec mépris, ou du moins d'un air dédaigneux, des graces reçuës d'une maîtresse trop libérale; qu'il entreprenoit de diminuer l'autorité que la qualité de mere donnoit à la Reine dans le Conseil de son fils; que Richelieu régloit seul les affaires les plus importantes; qu'on les communiquoit seulement à la Reine Mere par façon, & lors que le Cardinal le jugeoit à propos; qu'il se mettoit sur le pied de contredire hautement celle qui l'avoit mis en place, &

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Auberi.

 de

1629. de se declarer ouvertement contr'elle ; enfin qu'il affectoit de défendre & d'appuier tous ceux que Marie de Medicis n'aimoit pas. Ces choses entrérent fort avant dans l'esprit de l'impérieuse Princesse durant l'absence du Cardinal occupé au siége de la Rochelle : Et dez ce temps-là, elle forma le dessein d'éloigner celui qu'elle avoit trop avancé. Le Cardinal de la Valette ami sincére & constant de Richelieu, lui écrivit alors avec beaucoup de franchise, qu'il ne répondoit pas de la continuation du crédit, ni de la solidité de la fortune d'un Ministre si peu assidu auprès du Prince, que d'autres obsédoient sans cesse.

L. IV. Chap. 1. 2. 3. 4. Memoires pour servir à l'Histoire du même. La Verité défenduë, & Réponse à la lettre de Balzac dans le Recueil des piéces pour la défense de la Reine Mere.

Le mécontentement de Marie de Medicis redoubla cette année. Après avoir tout bien concerté, à son avis, avec le Duc d'Orleans & avec quelques confidens secrets, elle prend la resolution de ne garder plus de mesures, & d'attaquer Richelieu, dez qu'il sera revenu de Languedoc. Mais la bonne Princesse entreprenoit de perdre un homme infiniment plus habile & plus délié qu'elle & tous ses Conseillers. Il eut la precaution de se bien établir auprès du Roi durant le siége de la Rochelle, & encore plus durant l'expedition en Italie & en Languedoc. *Le 13. Septembre*, dit le Maréchal de Bassompierre, *nous dinâmes à Némours. Les Cardinaux de la Valette & de Berulle, les Ducs de Longueville, de Chevreuse & de Montbazon, les Comtes de S. Pol & de la Rochefoucaut, en un mot presque toute la Cour y vint au devant de M. le Cardinal. Il arive avec cette compagnie à Fontainebleau, & décend chez la Reine Mere, où étoient la Reine sa belle-fille & les Princesses. On*

On le reçut froidement. M. le Cardinal nous aiant presentez ensuite à la Reine Mere, M. de Schomberg & moi, elle ne nous dit pas un mot. Le Marechal de Marillac fut le seul auquel on parla. Le Roi arive incontinent après, & fait un fort bon accueil à M. le Cardinal. Ils entrent dans le cabinet. M. le Cardinal se plaint de la mauvaise reception de la Reine Mere, & demande la permission de se retirer de la Cour. Je veux vous racommoder ensemble, *dit le Roi.* 1629.

Bassompierre omet ici plusieurs circonstances remarquables. Nous les trouvons dans un Apologiste de Marie de Medicis; mais un peu trop envenimé contre Richelieu. Ce qu'il dit en cette rencontre paroit sincere, quoi qu'il brouille l'ordre du temps dans son récit: Et les Historiens du Cardinal conviennent des choses principales que cet Auteur raconte. Il avoit de l'esprit, & une assez grande connoissance des belles lettres. Son stile est vif, pur, & elégant. On ne peut nier qu'en plusieurs rencontres, il ne réfute solidement Balzac, du Chatelet, & les autres plumes flateuses & venales que Richelieu avoit à ses gages. Voici ce que nous apprend un homme louable d'avoir consacré la sienne à la défense d'une Reine cruellement persécutée par son domestique. *Le Cardinal,* dit-il, *entra dans la chambre de la Reine Mere pour lui faire la reverence. Sa Majesté lui demande s'il se porte bien. Il répond enflammé de colére, le front ridé, le nez affilé, & les levres tremblantes; cela lui arive ordinairement lors qu'il est en desordre:* je me porte mieux que beaucoup de gens qui sont ici, ne voudroient. *La Reine Mere rougit selon sa coutume. Et cherchant*

Mathieu de Morgues de S. Germain.

1629. *à le détourner de sa mauvaise humeur, sourit lors que le Cardinal de Berulle entra en habit court & avec des botines blanches.* Le bon homme devenoit Courtisan, & s'acoutumoit insensiblement aux maniéres des Cardinaux qui s'imaginent que leur dignité les exempte de porter ordinairement l'habit Ecclésiastique, & qu'une calotte rouge les distingue assez des laïques. *Le Cardinal de Richelieu s'approcha pour lors entre les deux Reines, & dit à la Reine Mere d'un air plein de colere:* je voudrois être aussi avant dans vos bonnes graces, que celui dont vous vous mocquez. *Dissimulant cette seconde picoterie, la Reine Mere repondit que l'estime qu'elle faisoit du Cardinal de Berulle, ne diminuoit point les sentimens avantageux qu'elle avoit toûjours eus du Cardinal de Richelieu, & que son souris venoit de la surprise que l'habit extraordinaire du Cardinal de Berulle lui avoit causée. Richelieu se met à dire des choses étranges contre deux Princesses qui avoient l'honneur d'approcher la Reine Mere. Ne pouvant plus souffrir cette insolence, sur tout en presence de la Reine sa belle-fille, la Reine Mere témoigne quelque réssentiment, & dit au Cardinal qu'il se rend insupportable. Le Roi arrive sur ces entrefaites. Le Cardinal s'avance au devant de lui & le prie d'entrer dans le cabinet. Son dessein, c'étoit de prévenir sa Majesté. Mais il fit trop paroitre que la passion le transportoit. Il reprocha ses derniers services, & menaça de se retirer. La Reine Mere raconte ensuite au Roi comment tout s'étoit passé. L'insolence du Cardinal fut blâmée. Sa bile se modére durant la nuit, & réflechissant de sang froid sur ce qu'il vient de faire, il reconnoit*

sa

sa faute. Peut-être que sa niéce Combalet & ses confidens l'obligérent à rentrer dans lui même. Ils craignirent d'être tous perdus, si le Cardinal étoit pris au mot. Bassompierre rapporte que Richelieu envoia querir la Combalet, la Meilleraïe son proche parent & toutes les créatures qu'il avoit dans la maison de Marie de Medicis, pour les avertir de se préparer à quitter le service de la Reine Mere, & qu'il leur declara sa resolution de sortir au plûtôt de la Cour. 1629.

Soit que revenu de son emportement, le Cardinal se condamnât véritablement lui même; soit qu'il ne trouvât pas encore Louïs disposé à lui sacrifier la Reine sa mere, Richelieu écrivit une lettre à Marie de Medicis, dans laquelle il lui demandoit pardon de ce qui s'étoit passé. *Le Confesseur de leurs Majestez*, poursuit l'Auteur dont j'ai tiré ces circonstances, *n'aiant pû presenter la lettre parce qu'il étoit malade, le Cardinal la porta lui même, & la rendit les larmes aux yeux. Il pleure facilement, & sur tout quand il veut tromper. Sa douleur appaisa la Reine Mere, qui le rétablit dans ses bonnes graces. Mais il ne les conserva pas long-temps. Après sept ou huit jours, le Cardinal la supplia en presence de la Reine sa belle-fille d'ordonner que la pension du Vicomte de Sardigni fût paiée.* Je l'ai fait arrêter, *répondit la Reine Mere*, sur les plaintes que vous m'avez faites de lui. Si vous étes content de sa conduite, je veux bien qu'on lui donne satisfaction. Vous pouviez aussi bien le faire paier de vôtre tête, *réprit Richelieu*, comme vous avez donné de vôtre mouvement & sans me consulter, une Abbaïe à Vaultier

1629. vôtre Medecin. Je trouve fort étrange, *dit la Reine Mere outrée de cette réponse insolente*, que vous prétendiez vous rendre le maître de tout ce qui est à ma disposition. Je vous ai consulté sur la disposition de mes bienfaits quand je l'ai jugé à propos. Vous vous trompez fort, si vous croiez que je vueille être vôtre esclave, & me priver de la liberté de gratifier mes serviteurs.

La Reine Mere prit alors la resolution d'ôter l'administration de ses affaires au Cardinal. Un valet de chambre porta la lettre qui lui donnoit son congé. Richelieu la montre au Roi, & proteste qu'il ne peut quitter la charge de Surintendant de la maison de la Reine Mere, sans abandonner la Cour, & qu'il ne veut pas y demeurer avec la flétrissure d'avoir été chassé par sa maitresse. Le Roi promit de s'emploier pour le remettre dans les bonnes graces de la Reine Mere. Il l'entreprit en effet, quoique sa Majesté blamât fort la conduite de Richelieu. La Reine Mere assura le Roi qu'elle n'avoit point intention de le prier, d'ôter la connoissance des affaires de son Etat au Cardinal, si sa Majesté le croioit propre à la servir utilement. Je demande seulement, *ajouta la Reine Mere*, que vous me permettiez de renvoier le Cardinal de ma maison, afin que je ne sois pas obligée de traiter ailleurs avec cet insolent, que dans vôtre Conseil & en vôtre presence. *Le Roi persuadé des raisons de la Reine sa mere alloit plus loin qu'elle ne desiroit. Et si le Cardinal n'eût fait joüer tous les ressorts, sans épargner même celui de la Religion, le Roi, ou plûtôt le bon génie de la France renvoioit cet homme chercher le repos qu'il a ôté depuis à la*

Mai-

Maison Roiale, à la France & à toute l'Europe. 1629.
Je doute que Louïs ait proposé sérieusement de se défaire de son Ministre. Les mouvemens survenus depuis quelques mois en Italie, rendoient Richelieu trop nécessaire. Peut-être que le Roi dit quelque chose d'approchant par déference à la Reine sa mere justement irritée contr'un domestique insolent. Mais elle reconnut fort bien que Louïs vouloit continuer de se servir d'un homme, dont il ne croioit pas se pouvoir passer. Si elle eût jugé que son fils étoit veritablement dans la disposition d'éloigner Richelieu, elle n'auroit pas manqué son coup. Trop de gens la sollicitoient de faire envoier à Rome, ou ailleurs celui qui vouloit lui enlever toute son autorité. L'Ambassadeur d'Espagne, & les émissaires du Duc de Savoie entroient secretement dans l'intrigue. On esperoit de faire abandonner à Louïs la protection du Duc de Mantouë, & son intelligence avec le Roi de Suede, si Richelieu étoit une fois hors des affaires. La Reine Anne d'Autriche n'étoit guéres moins animée que sa belle-mere à la ruïne du Ministre. Si nous en voulons croire le Cardinal, Anne s'imaginoit qu'il vouloit l'empoisonner, & engager le Roi à épouser la Combalet. Les flatteurs de Richelieu disent que Marie de Medicis demanda l'éloignement du Cardinal avec instance. Mais elle protesta depuis, qu'elle ne parla point au Roi de chasser Richelieu, ni de lui ôter la connoissance des affaires d'Etat, & que son intention fut seulement de ne se servir plus d'un domestique ingrat & arrogant, ni des parens du Cardinal dont elle étoit assiégée.

Journal du Cardinal de Richelieu.

1629. Quoi qu'il en soit, la Reine Mere fut obligée de pardonner en apparence à Richelieu. Elle ne pensa plus qu'à ménager le retour du Duc d'Orleans, & à lui obtenir une augmentation de son apennage & quelques autres gratifications. La partie de ruiner le Cardinal fut remise à une autre fois. Il fallut même que Marie de Medicis consentît à l'expédition des lettres patentes, par lesquelles Richelieu fut fait *principal Ministre d'Etat*. Il en exerçoit les fonctions; mais il n'en avoit pas le titre dans les formes. Sa dignité de Cardinal lui donnoit seulement la preséance sur les autres Ministres dans le Conseil du Roi. Les lettres furent expediées le 21. Novembre de cette année. Il les fit dresser de la maniere la plus avantageuse à sa réputation. *Considerant vos éminentes qualitez*, disoit le Roi au Cardinal même; *que vous avez secondé nos desirs & exécuté nos desseins; que Dieu qui reservoit à nôtre regne l'extirpation de l'heresie & de la rebellion, a voulu que ce fût par vôtre soin, par vôtre valeur, & par vôtre magnanimité; enfin que par vôtre prudence les affaires d'Italie ont eu l'heureux succès dont Dieu a béni nos armes, nous n'avons pas dû choisir aucune personne pour être admise à la participation de nos plus importantes affaires, que préalablement nous ne vous y eussions donné le rang & la place que vôtre condition & vos vertus meritent.* Les gens d'esprit se mocquérent de la ridicule vanité d'un Prêtre qui faisoit louër ainsi sa bravoure & *sa valeur*. Pierre Cardinal de Berulle que Marie de Medicis prétendit mettre à la place de Richelieu, étoit mort subitement en disant la Messe un mois avant l'expédition de ces

lettres

lettres magnifiques. Un pareil accident fit croire à plusieurs personnes que Richelieu l'avoit empoisonné. Le Duc d'Orleans l'insinuë dans une lettre au Roi. *En me reconciliant avec la Reine Madame ma mere*, dit Gaston, *mon cousin le Cardinal de Berulle me rendit un fort bon office. Mais il lui fut funeste, puis que sa mort le suivit de si près.* N'est-ce pas pousser la malignité trop loin? Berulle languissoit depuis plus d'un an. On lui trouva les parties nobles gatées & corrompuës. Peut-être que les malins s'imaginérent que c'étoit un effet du poison lent que Richelieu qui vid l'élévation de Berulle avec chagrin, lui avoit fait donner. Quoi qu'il en soit, tout le monde reconnoit que Berulle étoit parfaitement homme de bien. S'il eut des travers dans la Politique, cela vint de la tendresse de sa conscience, & de ce que trompé par un zele mal entendu de Religion, & par certains préjugez de dévotion, il s'imaginoit bonnement que son opinion étoit plus avantageuse au bien de l'Etat, & au rétablissement du culte Romain en France & ailleurs.

1629. Lettre du Duc d'Orleans au Roi. 1631.

Incontinent après l'arivée du Cardinal de Richelieu à Fontainebleau, Louïs ne pensa plus qu'aux affaires d'Italie. Elles avoient changé de face depuis son départ de Suze. Le Duc de Savoie ennemi du repos dans un âge où les autres le cherchent, forma bien-tôt de nouveaux projets. L'occupation du Roi en Languedoc reveille les espérances de l'ambitieux vieillard. On represente de sa part à Vienne que la violence que le Roi de France lui a faite à Suze, est moins préjudiciable & moins honteuse au Duc qu'à Ferdinand; que son Altesse n'a disputé le

Les troupes de l'Empereur se saisissent du païs des Grisons afin de passer en Italie.

1629. paſſage à Louïs, que pour ſoutenir les droits de l'Empire en Italie; & que le ſecours de Cazal eſt un attentat manifeſte contre l'autorité de l'Empereur, puiſque la place étoit uniquement aſſiégée dans le deſſein d'obliger le Duc de Nevers intrus dans un fief de l'Empire, à rendre l'obeïſſance légitimement duë à ſa Majeſté Impériale. L'Abbé Scaglia Ambaſſadeur de Charles Emmanuël à Madrid, remontroit encore plus vivement à Philippe & au Comte Duc d'Olivarez, que l'affront fait aux armes d'Eſpagne devant Cazal, rendroit l'autorité de ſa Majeſté Catholique mépriſable en Italie, s'il demeuroit impuni; que Louïs excité par ſon Miniſtre méditoit de chaſſer les Eſpagnols d'Italie; que les Génois gagnez par la France étoient dans la diſpoſition de ſe ſoulever contre le Roi d'Eſpagne à la premiére occaſion favorable; que le projet d'envahir le Duché de Milan ſe concertoit dans le Senat de Veniſe & à la Cour de France; qu'on avoit tenté d'y engager le Savoiard par des propoſitions avantageuſes; que Louïs lui offroit une ſomme conſiderable d'argent pour ravoir le Marquiſat de Saluces par lequel il pretendoit entrer en Italie; enfin que la perte du Roiaume de Naples ſuivroit de près celle du Milanois.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1629. Hiſtoire du Cardinal Mazarin par Aubery. L. I. Chap. 2. Mercure François. 1629. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 673. 679. 680. 681.

Les remontrances recherchées de Charles Emmanuël n'étoient pas fort neceſſaires à la Cour de Madrid. On n'y avoit nulle envie de s'en tenir au traité de Suze. Si Philippe le ratifia, ce fut ſeulement pour gagner du temps. Cependant il eſt bien aiſe de connoître la diſpoſition du Savoiard, & de s'aſſurer de lui avant que de rien entreprendre. Irrité du mauvais ſuccès de ſon

son entreprise dans le Monferrat, le Roi d'Es- 1629.
pagne demandoit avec instance les meilleures troupes de l'Empereur, & le prioit de les joindre aux siennes au plûtôt, afin de dépouiller entiérement le Duc de Mantouë, avant que le Roi de France pût venir une seconde fois à son secours. Don Gonzalez de Cordouë est rappellé de Milan. Le Marquis Ambroise Spinola reçoit ordre d'aller prendre sa place & d'assiéger Cazal pendant que les Genéraux de l'Empereur attaqueront la ville même de Mantouë. Les mesures necessaires à l'exécution de ce nouveau dessein, se prirent avec toute la diligence possible à Vienne & à Madrid. Ferdinand écrit dez le mois de Mai aux Ligues Grises & aux Cantons Suisses. Il demandoit passage pour les troupes qui devoient aller en Italie, & qu'il fût permis à ses Officiers de garder les endroits par où l'armée Allemande entreroit, & de pourvoir à la seureté de son retour, quand les ordres de sa Majesté Impériale seroient exécutez. Ce n'étoit qu'un artifice afin d'amuser les Suisses & les Grisons. Pendant que les Cantons assemblez à Bade, cherchent les moiens de refuser honnétement la demande de l'Empereur, & de s'opposer à l'entrée de ses troupes dans le païs des Grisons, le Comte de Merode assemble à Méminguen dans la Suabe un corps de dix mille hommes de pied, & de quinze cens chevaux, s'empare du Steich passage important, & du pont du Rhin, prend Maïenfeld, force la ville de Coire à lui ouvrir ses portes; & sans aucun égard au droit des gens, arrête Mesmin Ambassadeur de France aux Grisons, met des soldats autour de sa maison & le fait garder comme un prisonnier.

Cette

1629. Cette irruption ſoudaine fut ſuivie d'une déclaration de Ferdinand dattée du 5. Juin, par laquelle il faiſoit ſavoir que ſes troupes marchoient en Italie, non pour y porter la guerre, mais afin de conſerver la paix, de maintenir l'autorité legitime de l'Empereur, de defendre les fiefs de l'Empire dont les étrangers prétendoient diſpoſer au préjudice de ſes droits. Pour cet effect, Ferdinand ordonne aux Officiers Genéraux de l'armée, d'avertir ceux qui commandent les troupes du Roi de France, ou de quelqu'autre Prince que ce ſoit, de ſe retirer inceſſamment des fiefs de l'Empire. Par la même déclaration, l'Empereur *fait*, dit-il, *inſtance amiable au ſereniſſime Roi d'Eſpagne, comme à celui qui poſſéde le fief principal de l'Empire en Italie, de pourvoir les troupes Impériales des vivres & des munition neceſſaires*. Enfin, Ferdinand enjoint aux parties intereſſées à la ſucceſſion du feu Duc Vincent de Mantouë, de ſe rendre à la Cour Imperiale & d'y faire apparoir leur droit & la validité de leurs pretenſions, ſur quoi on leur promet de les écouter dans un temps prefix, & de prononcer enſuite un jugement définitif. L'invaſion du païs des Griſons jetta l'épouvante dans toute l'Italie. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Reſident de l'Empereur à Veniſe tâchent de raſſurer le Sénat effraié. *Sa Majeſté Imperiale*, diſoient-ils, *ne penſe qu'à maintenir ſon autorité, & le Roi Catholique veut ſeulement ſecourir l'Empereur ſon proche parent*. Ces deux Miniſtres propoſent au Senat de s'unir à leurs maîtres, & lui font eſperer de grans avantages. Le piége étoit groſſier: d'auſſi habiles gens que les Venitiens l'apperçurent bien-tôt. Ils ordonnent promp-

promptement de nouvelles levées, mettent leurs places frontiéres en état de défenſe, & envoient des vivres, des munitions, du canon, des Ingénieurs & de l'argent au Duc de Mantoüe, afin que ſa capitale puiſſe arrêter les Imperiaux, & donner le temps au Roi de France de ſecourir ſes alliez. 1629.

Le Roi de France envoie Sabran à l'Empereur.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1629. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. Vttorio Siri Memorie recondite. Tom VI. Pag. 674. 675. &c.

L'Ambaſſadeur de Veniſe le preſſoit inſtamment de pourvoir aux beſoins de l'Italie menacée d'une inondation prochaine des troupes de l'Empereur. Merode amenoit ſeulement l'avantgarde. On attendoit le Comte Collalte avec un corps d'armée plus nombreux; Et le bruit couroit que Valſtein Duc de Fridland viendroit enſuite à la tête de cinquante mille hommes. Quel remede Louïs occupé contre ſes propres ſujets pouvoit-il apporter à ce nouvel inconvenient? Abandonnera-t'on le Languedoc où tout plie devant ſa Majeſté? Ce n'étoit pas le deſſein du Cardinal de Richelieu. Les Venitiens & le Duc de Mantoüe ſe flattérent que le Roi reviendroit du moins en Italie après la paix acordée au Duc de Rohan. Mais les troupes de France fatiguées & diminuées avoient beſoin de repos & de grandes recruës. Richelieu ne trouve point d'autre expédient, que de gagner du temps, & de propoſer à l'Empereur la voie de la négociation. Soit qu'on eût appris devant Privas quelque choſe du deſſein formé par Ferdinand, de faire paſſer des troupes en Italie; ſoit que Louïs crût devoir inſtruire lui même ſa Majeſté Impériale des particularitez du traité de Suze, & la prier de donner l'inveſtiture au Duc de Mantoüe, & de prevenir par ce moien une guerre funeſte & ſanglante, il depécha Sabran

1629. bran Gentilhomme ordinaire de sa chambre à la Cour de Vienne. On lui donna des lettres extrémement civiles pour l'Empereur & pour l'Imperatrice, avec une instruction assez ample. Voici ce que le Roi écrivoit à Ferdinand.

Très-haut, très-excellent & très-puissant Prince, nôtre très-cher frere & cousin. Le desir sincére que nous avons de contribuer autant qu'il nous est possible à la conservation de la paix dans la Chretienté, & de prevenir tout ce qui est capable de la troubler, nous a portez à soutenir les interêts de nôtre très-cher & bien aimé cousin le Duc de Mantouë, & à le maintenir par nôtre assistance en possession des Etats qui lui appartiennent legitimement. Nous l'avons confirmé en même temps dans le bon dessein qu'il a toûjours eu de remplir exactement ses devoirs, & de vous faire toutes les soumissions auxquelles il est obligé en qualité de Prince feudataire de l'Empire. Il n'y a pas manqué, puis qu'un Evêque & même le Prince de Mantouë sont allez de sa part vous demander l'investiture. Le traité conclu depuis peu à Suze, aiant appaisé les mouvemens excitez à l'occasion du Monferrat, nous croions ne devoir rien omettre de tout ce qui nous paroit necessaire à l'affermissement de la paix. C'est dans cette vuë que nous avons resolu d'envoier à vôtre Majesté le Sieur de Sabran Gentilhomme ordinaire de nôtre chambre. Nous lui ordonnons de vous representer ce qui nous paroit dans l'affaire de nôtre cousin le Duc de Mantouë, regarder particulierement le bien public & le repos de la Chretienté. Nous vous prions de lui acorder l'investiture qu'il vous demande, & nous vous assurons que nous prendrons part au bon traitement

tement qu'il recevra de vous, & à la justice que vous lui rendrez. Cette action sera un nouveau témoignage de vôtre équité & de la droiture de vos intentions pour le bien general de la Chretienté. Le Sieur de Sabran vous expliquera plus au long nos sentimens : nous vous prions de lui donner une entiére creance. 1629.

Comme l'Impératrice étoit de la Maison de Gonzague & proche parente du Duc de Mantouë, Louis la pria en même temps d'appuier la demande qu'on faisoit à Ferdinand son époux. L'instruction jointe aux deux lettres, en prouvoit nettement la justice. Je donnerai l'extrait de cette piéce, afin qu'on puisse mieux juger du mérite d'une affaire qui eut de grandes suites. Elle fut comme le prelude de la rupture ouverte entre la France & la Maison d'Autriche. On verra que s'il y a de l'interêt dans la generosité de Louis, qui marche deux fois lui même au secours d'un Prince injustement opprimé, cela n'empeche pas que son entreprise ne soit autant louable, que la violence de Ferdinand & de Philippe est blamable. L'Empereur pouvoit trouver étrange que le Roi fût entré en Italie à main armée, & qu'il eût enlevé des places au Duc de Savoie sans communiquer son dessein à sa Majesté Impériale. On tache d'excuser la hauteur apparente de cette démarche, en remontrant qu'on n'a pas cru devoir faire aucune proposition à Ferdinand, sans savoir premiérement si elle seroit bien ou mal reçuë. *Le Roi*, dit l'instruction, *a jugé que l'Empereur le renverrroit à la réponse que le Roi d'Espagne donneroit par le canal du Gouverneur de Milan, dépositaire des intentions de sa Majesté Catholi-*

que

1629. *que sur l'affaire du Monferrat. Il a donc fallu s'en éclaircir d'abord. Le Roi d'Espagne consent maintenant que le Duc de Mantoüe demeure en possession de la succession qui lui est legitimement échuë. Sa Majesté Catholique declare même qu'elle n'a jamais pris d'autre interêt dans l'affaire du Monferrat que celui de la conservation des droits de l'Empereur. Rien n'empéche donc plus sa Majesté Imperiale, d'acorder une chose que le Roi d'Espagne reconnoit juste & raisonnable. Sa Majesté Très-Chretienne a si bonne opinion de la droiture & de l'équité de l'Empereur, qu'elle n'a jamais pû se persuader qu'il voulût troubler le Duc de Mantoüe dans la possession d'un bien qui lui appartient incontestablement. Les loix de l'Empire ordonnent que l'investiture des fiefs se donne au plus proche héritier du dernier Seigneur, sur tout lors qu'il se trouve en possession de l'heritage que le droit lui ajuge. Toutes ces qualitez requises se rencontrent dans la personne du Duc de Mantoüe, qui a l'honneur d'appartenir de près à l'Imperatrice.*

La modération du Comte Jean de Nassau Commissaire de l'Empereur, en demandant que les Etats de la Maison de Gonzague fussent mis en séquestre & en dépôt, confirme le Roi dans la pensée que sa Majesté Impériale prétend que l'affaire se termine par les voies ordinaires de la justice. Bien loin de suivre cet exemple, les Espagnols en ont usé avec une extréme violence. Le sequestre n'étoit point necessaire, puisque selon les loix de l'Empire, lors que celui qui paroit le plus proche heritier, est en possession du fief qui lui écheoit, y doit être maintenu jusques à ce que le droit de ceux qui le lui disputent soit éclairci.

ci. Cependant, le Duc de Mantouë a consenti 1629.
que les armes & les enseignes de l'Empereur fussent mises dans Cazal; Et les Espagnols n'ont pas voulu souffrir qu'on rendit cette deférence à ses ordres & à son autorité. Le Roi veut bien croire que leurs Majestez Imperiale & Catholique n'ont pas de part aux violences commises par les Officiers Espagnols dans le Monferrat. Mais enfin le Roi voiant l'oppression injuste d'un Prince son allié, n'a pû lui refuser son secours & sa protection, en conséquence des traitez de Cambrai & de Vervins. Il étoit même nécessaire que sa Majesté prît les armes, pour arrêter certaines gens, qui abusant de la bonté de l'Empereur cherchent à brouiller l'Italie. La sincerité des intentions du Roi paroit manifestement dans sa conduite. Content de faire acquiescer le Duc de Savoie à des conditions raisonnables, il a pris un soin extrême de n'attaquer point les Etats du Roi d'Espagne & de ne lui donner aucun sujet de plainte. Puis donc que les personnes qui prétendoient avoir le plus grand interêt à empêcher que le Duc de Mantouë ne se mît en possession du Monferrat, consentent maintenant que l'investiture lui soit donnée, sa Majesté espére que l'Empereur voudra bien terminer enfin cette affaire avec honneur. Il y a en tout ceci beaucoup de complimens & de dissimulation. Mais la politesse & la civilité sient bien entre les grans Princes. Dans les demandes les plus justes, il vaut mieux dédommager de la sorte l'amour propre & l'orgueil de ceux avec lesquels on traite, que de les irriter en leur reprochant trop vivement l'injustice de leurs entreprises.

Louïs vient au fonds de l'affaire dans la suite de

1629. de l'instruction. *Sa Majesté Imperiale, dit-il, n'a pas sujet de se plaindre du Duc de Mantoüe. Il s'est mis dans son devoir. Non content d'envoier à Vienne l'Evêque de sa capitale, faire les soumissions duës à l'Empereur, le Duc a voulu que le Prince son fils allât lui même demander l'investiture. La même loi qui prescrit cette demarche aux feudataires de l'Empire, veut que sa Majesté Imperiale acorde l'investiture au plus proche heritier du fief, sur tout lors qu'il se trouve en possession. Que si quelqu'un forme opposition, le droit Impérial déclare que l'investiture se doit donner sans préjudice des prétensions de ceux qui réclament le fief en tout, ou en partie. Bien loin de garder ces formalitez ordonnées par les loix, l'Empereur a rejetté la demande du Duc de Mantoüe; Et les Espagnols entrant à main armée dans le Monferrat, ont tenté de lui enlever une partie considérable de ses Etats. Après avoir inutilement emploié ses bons offices à Vienne & à Madrid pour arrêter le cours de cette violence, le Roi s'est vû dans la nécessité d'y opposer la force de ses armes; Et les choses ont été ménagées de telle maniére, que l'Empereur ne se peut pas plaindre qu'on ait donné la moindre atteinte à ses droits. Les Rois de France & d'Espagne sont d'accord que le Duc de Mantoüe demeure en possession de ses Etats, & le Duc de Savoie a transigé sur ses prétensions dans le Monferrat; il n'y a donc plus rien qui empêche que l'Empereur n'acorde l'investiture. Le Roi n'entre dans cette affaire, qu'autant que la nécessité de maintenir le repos de l'Italie & de prévenir une guerre funeste l'y engage. C'est dans cette vue qu'il presse sa Majesté Impériale d'acorder*

une

une chose qu'on lui demande avec justice, & laquelle seule peut affermir la paix concluë. Lors que le Roi étoit aux portes de l'Italie, on lui a souvent proposé de profiter de l'occasion & de porter ses armes plus loin. Mais sa Majesté a crû devoir arrêter le cours de ses conquêtes, dez qu'on parle de paix & d'acommodement. Cette modération lui fait espérer que l'Empereur écoutera de son côté la raison & la justice. 1629.

Sabran étoit déja parti lors que Louïs apprit l'irruption des troupes Imperiales dans le païs des Grisons. C'est pourquoi on lui envoia une nouvelle instruction avec deux articles sur cette affaire inopinée, & sur la maniere dont Merode en usoit au regard de Mesmin Ambassadeur de France. Sabran eut ordre de dire à Ferdinand que Louïs ne pouvoit croire que le Genéral de sa Majesté Imperiale eût ordre d'éxercer une si grande violence, & de la presser de retirer ses troupes du païs des Grisons, & de donner au Roi une satisfaction convenable sur l'injure faite à son Ambassadeur. Que si l'Empereur offroit de rappeller ses gens & de rendre la ville de Coire & les autres endroits occupez chez les Grisons, lorsque le Roi de France retireroit ses troupes d'Italie, & restitueroit Suze au Duc de Savoie, Sabran devoit réprésenter à sa Majesté Impériale que ces deux choses n'avoient nulle relation l'une à l'autre. *Le Roi*, disoit-on dans l'instruction, *a des troupes dans le Monferrat, parce que le Roi d'Espagne demeure armé à la porte du païs. On garde Suze comme un dépôt jusques à l'évaluation des quinze mille écus de rente en terres, promis au Duc de Savoie dans le Monferrat, lequel doit restituer ensuite Albe & Mon-*

1629. *Moncalvo. Il est raisonnable que le Roi ait une garantie de l'observation d'un traité solennellement fait en presence des Ministres de plusieurs Princes, & qu'on cherche cependant à rompre tous les jours par des voies obliques & indirectes. Sa Majesté doit enfin s'assurer d'un passage pour les troupes qu'elle est obligée de laisser en Italie, en attendant l'exécution du traité. Or l'Empereur n'a pas les mêmes raisons de se saisir des passages des Grisons & de les garder. Dez que la paix sera bien établie en Italie par l'investiture donnée au Duc de Mantouë, par le rappel des troupes Impériales qui sont chez les Grisons, & par l'éloignement de celles du Roi d'Espagne qui causent de l'ombrage & de la jalousie aux Princes voisins du Milanois, sa Majesté retirera volontiers les siennes, & restituera Suze au Duc de Savoie.* Les Ministres de Ferdinand aiant temoigné que les négociations du Baron de Charnassé en Allemagne & dans le Nord donnoient de l'inquiétude à sa Majesté Impériale, Sabran eut ordre de répondre à ceux qui lui parleroient de cette affaire, que Charnassé avoit seulement commission d'informer les Princes alliez du Roi, des justes raisons du voiage de sa Majesté en Italie. Defaite grossiére & ridicule, dont l'Empereur & ses Ministres ne se paiérent pas.

Inutilité des remontrances de Sabran à l'Empereur.

Il seroit inutile de rapporter ici le mémoire que Sabran fit presenter à Ferdinand. C'est une copie éxacte & seulement plus étenduë de l'instruction. Sa Majesté Impériale y répondit qu'elle avoit envoié divers Commissaires en Italie dans le dessein d'arrêter les mouvemens qui s'y élevoient, de prévenir les voies de fait & la prise

prise d'armes, d'obliger les divers prétendans à la succession du feu Duc Vincent de Mantouë à remettre leur différend au jugement du Seigneur souverain des fiefs contestez, & à souffrir que l'affaire fût terminée selon le cours ordinaire de la justice: *choses que l'Empereur*, ajoutoit-on, *devoit d'autant plus espérer, que le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie promettoient de s'en tenir à ce que sa Majesté Impériale ordonneroit. Mais le Duc de Nevers a usé de divers subterfuges afin de gagner du temps, & a mieux aimé recourir à l'appui d'une Puissance étrangere, qu'à l'Empereur qui lui offroit sa protection & toute sorte de justice. Il est arrivé de là que le Roi de France venant en Italie avec une puissante armée, sans aucune déclaration précedente, s'est rendu maître par les armes, ou par composition de quelques endroits soumis à la jurisdiction de l'Empereur, s'est attribué la connoissance de plusieurs choses au préjudice des droits de sa Majesté Impériale, & a causé de grans dommages aux feudataires de l'Empire dans le Monferrat & ailleurs. L'Empereur étant obligé de rendre justice à toutes sortes de personnes sans aucune exception, attend de l'équité du Roi Très-Chrétien qu'il rappellera ses troupes d'Italie, & qu'il souffrira que l'affaire soit décidée selon le droit commun. Par ce moien, on évitera une guerre funeste, la paix se maintiendra entre les premiéres Puissances de la Chretienté, & chacun des prétendans à la succession du feu Duc de Mantouë obtiendra ce qui lui appartient légitimement. Quant aux passages des Grisons occupez, sa Majesté Impériale ne voit pas quel sujet le Roi de France peut avoir de se plaindre, & de prétendre qu'elle doit retirer ses*

1629.

Mercure François. 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite.* Tom. VI. Pag. 698. 699. 700.

1629. *troupes. On a demandé passage aux Grisons qu l'ont respectueusement acordé : Et l'Empereu engagé à protéger ses vassaux en Italie & à main tenir son autorité, ne peut se dispenser de garde les endroits que ses troupes occupent maintenant Dez qu'on a reconnu que le Sieur Mesmin étoi Ministre du Roi Très-Chrétien, l'Empereur a or donné qu'on ne le molestât en aucune maniére, & que ses papiers lui fussent rendus avec le respec dû au Roi son maître.*

La défaite de Ferdinand ne valoit guere mieux que celle de Louïs sur l'envoi de Char nassé en Allemagne & en Suéde. Mais il fau bien user d'équivoques & chercher des prétex tes éloignez, quand on se met en tête de soute nir une mauvaise cause. Sabran donna incont nent une replique par articles à la réponse d l'Empereur. *Puisque sa Majesté Impériale*, d soit-il, *ordonne le sequestre des Etats du feu D Vincent de Mantouë, pour empécher qu'on prene les armes, & pour faire justice aux dive prétendans à la succession, d'où vient que les E pagnols ont fait irruption dans le Monferrat ? le Roi Catholique y prétend quelque chose, doit produire ses titres au Seigneur souverain fief. S'il n'y demande rien, pourquoi a-t'on usé voies de fait ? Le sequestre regarde uniquement parties prétendantes, & non point ceux qui vie nent attaquer par quelque raison d'Etat, ou leur pure volonté. Les loix de l'Empire n'ordon nent le séquestre & le dépôt qu'en cas de succe sion vacante, ou de race finie. Or M. le Duc Mantouë ne se trouve ni dans l'un ni dans l'a tre cas. Il est le plus proche & l'incontestable h ritier du Duc Vincent. Le Commissaire Imperi*

ne se peut pas plaindre de lui. On sait que ce 1629.
Prince n'a refusé aucun des partis raisonnables qui lui ont été proposez, qu'il a consenti d'entrer en négociation, & qu'il a même envoié les enseignes Impériales à Cazal, au lieu que les Espagnols n'ont voulu entendre parler ni de séquestre ni d'acommodement. Si sa Majesté Impériale a offert sa protection à M. de Mantouë, il y a eu recours de son côté. Il a demandé justice à l'Empereur par la bouche de l'Evêque & du Prince même de Mantouë. Bien loin de sentir les effects de la bonté de l'Empereur, il a vû Cazal plus pressé qu'auparavant par les Espagnols. Dans cette extrémité, M. de Mantouë a levé par le moien de ses amis & à ses dépens des troupes en France, pour défendre ses Etats attaquez. Mais cet effort n'aiant pas eu le succés qu'on esperoit, sa Majesté Très-Chrétienne a cru que conformément aux traitez de Cambrai & de Vervins, elle pouvoit aller au secours d'un Prince allié de la Couronne de France.

Elle ne s'est point avancée vers l'Italie sans aucune déclaration précedente. On sait les instances que M. le Commandeur de Valancé a faites à M. le Duc de Savoie de se désister de son entreprise & d'acorder passage au Roi mon maître. M. Bautru est encore allé de sa part en Espagne prier sa Majesté Catholique de laisser M. le Duc de Mantouë en possession des Etats qui lui sont legitimement échûs; enfin l'Empereur a été prié plus d'une fois d'interposer son autorité pour la levée du siége de Cazal, & de rendre justice à M. le Duc de Mantouë. Comment peut-on reprocher encore au Roi mon maître d'avoir voulu étendre son autorité au préjudice de la jurisdiction de l'Em-

1629. *pereur ? Toute l'Europe a vû avec admiration qu sans écouter ceux qui lui remontroient avec quel le facilité on pouvoit faire des conquêtes en Ita lie, sa Majesté n'a rien entrepris, dez qu'on parlé d'acommodement, & s'est contentée de lais ser quelques troupes à Suze, afin d'assurer l'exé cution d'un traité conclu en présence du Nonce d Pape & des Ministres de plusieurs Souverains d'I talie. Le Roi mon maître n'a pas prétendu no plus se faire l'arbitre des differends mus entre de Princes de l'Empire : il les a seulement sollicite de s'acommoder à l'amiable: action plus louab & plus digne d'un Roi Chrétien, que celle de Ministres d'Espagne, qui ont partagé le Monfer rat entre le Roi leur maître & le Duc de Savoie sans aucun égard aux droits de l'Empereur, don cette souveraineté releve.*

Quant à ce que sa Majesté Impériale deman que le Roi Très-Chrétien retire ses troupes d'Ita lie, je la supplie de considerer combien l'honneu du Roi mon maître est engagé dans l'affaire Cazal. Le secours donné à cette place deviendro inutile, si après l'avoir delivrée, on la laisso exposée à un danger encore plus grand d'être promp tement envahie. Sa Majesté Très-Chrétienne pris un soin extrême que l'autorité de l'Empere ne reçût aucune atteinte. Cette précaution l donne lieu d'esperer que l'Empereur aura que qu'égard à la reputation d'un Prince qui sait ga der de si grans ménagemens avec lui. Comme le Roi peut-il rappeller ses troupes d'Italie, lo que les Grisons ses alliez sont menacez d'u prochaine oppression; lors que les Espagnols re forcent leur armée & ont auprès d'eux un gra nombre d'Allemans paiez & nouris par le Go

ve

verneur de Milan? J'ai déclaré dans ma précedente proposition, & je le repéte encore: sa Majesté Très-Chrétienne n'est point entrée en Italie dans le dessein de diminuer l'autorité de l'Empereur, mais de la maintenir. Bien loin de vouloir usurper le bien d'autrui, elle prétend le défendre contre ceux qui cherchent à l'envahir, lever les obstacles mis au cours ordinaire de la jurisdiction Impériale, & rappeller ses troupes dez que la paix sera bien affermie, & qu'il n'y aura plus sujet de craindre que les Espagnols acoutumez à violer les traitez les plus solennels quand leur interêt le demande, ne rompent celui de Suze. 1629.

Comme l'Empereur ne paroit pas assez éxactement informé des raisons que le Roi mon maître a de presser l'évacuation des endroits occupez chez les Grisons, j'ajouterai avec le respect dû à sa Majesté Imperiale, que la demande que je fais, est fondée sur l'ancienne confedération des Grisons avec la Couronne de France. Elle est obligée à maintenir la liberté procurée avec beaucoup de peine à ces peuples. S'ils ont consenti que les troupes Imperiales se saisissent des passages de leur païs, c'est qu'ils ne se sont pas trouvez en état de s'y opposer, les endroits aiant été occupez dans le temps même qu'on demandoit d'y entrer. Les Grisons ont donné leur agrément par écrit, lors qu'on les y a contraints & mis hors d'état de resister à la violence. Je finis en remontrant à sa Majesté Imperiale que l'ordre envoié de remettre en liberté le Sieur Mesmin & de lui rendre ses papiers, n'est pas une satisfaction convenable à l'injure faite à un Roi dans la personne de son Ambassadeur. Il étoit encore prisonnier le 14. du présent mois de Juin: Et son neveu qui lui ap-

1629. *portoit un pacquet de la part du Roi mon maître & le sien, a été arrêté nonobstant un passeport, afin d'ouvrir le pacquet de sa Majesté Très-Chrétienne. Sur quoi je demande que l'offense faite à la dignité du Roi, soit duëment réparée.*

Les instances de Sabran parurent fortes. Ferdinand y répondit que les diverses parties qui prétendoient à la succession du feu Duc Vincent de Mantouë, aiant demandé un sequestre au souverain Seigneur des fiefs contestez, il l'avoit ordonné, afin de prévenir une guerre ouverte, & de maintenir le repos de l'Italie; que l'Empereur Charles-Quint mit ainsi le Monterrat en sequestre, lors que cette souveraineté fut disputée à la derniére Princesse de la Maison Paleologue, & que Frederic Marquis de Mantouë son époux consentit à cette formalité, nonobstant l'investiture déja donnée & la possession dans laquelle il se trouvoit. Qu'il seroit à souhaiter que le Duc de Nevers suivît l'exemple de ses ancêtres, & qu'il eût accepté de bonne grace le séquestre que l'Empereur vouloit bien modifier; au lieu de faire seulement la façon de reconnoitre l'autorité Impériale en mettant les enseignes de l'Empire dans Cazal. Que par ses divers subterfuges, le Duc de Nevers affectoit d'embrouiller une affaire qui ne souffroit aucune difficulté. Qu'il étoit cause de l'irruption du Roi de France en Italie, de la prise de plusieurs fiefs de l'Empire dont elle a été suivie. Qu'on avoit transigé sur des Principautez qui relevent de l'Empereur, sans stipuler seulement la ratification de sa Majesté Imperiale, & que le Duc de Mantouë continuoit de commettre plusieurs énormitez dont Ferdinand se croioit obligé de pour-

poursuivre la réparation. C'est ainsi qu'on s'ef- 1629.
forçoit de rendre un Prince coupable du crime de felonnie, afin d'avoir un prétexte de le dépouiller de son bien, en cas que les armes Imperiales fussent superieures. Mais Ferdinand qui les veut emploier aujourd'hui à contenter l'ambition demesurée du Roi d'Espagne, se mettra par cette diversion en danger de perdre bientôt lui même ses Etats heréditaires.

A la verité, disoit-on encore dans la replique donnée à Sabran, *c'est une action digne d'un Prince Chrétien, que de travailler à la réconciliation de ceux qui sont en contestation. Mais enfin il y a des mesures à garder. Le Roi de France & quelqu'autre Souverain que ce soit, souffriroient-ils qu'un Prince étranger qui n'a nulle jurisdiction dans leurs Etats, y vînt à la tête d'une armée, commander à des vassaux en differend sur une succession, de s'acommoder, & qu'il disposât des fiefs relevans de la Couronne d'un autre? Tel est le cas dont il s'agit maintenant. L'Empereur & le corps de l'Empire ne peuvent pas permettre que le Roi de France entre à main armée dans les fiefs de l'Empire, & qu'il en dispose comme il lui plaît. L'autorité de l'Empereur n'est-elle donc plus reconnuë en Italie? L'Empire a-t'il besoin du secours d'un Prince étranger pour faire valoir ses droits? Sa Majesté Imperiale a déja déclaré, & elle déclare encore que son intention est de rendre justice à qui il appartient; mais avec une entiére liberté, & sans qu'aucune Puissance paroisse l'y contraindre. On diroit que le Roi de France entreprend avec hauteur d'obliger l'Empereur à donner une investiture malgré lui.*

1629. *La chose parle d'elle même. Le Roi Très-Chrétien doit premiérement rappeller ses troupes d'Italie. C'est par là qu'on jugera s'il a veritablement, comme il le publie, les égards dus à l'autorité de l'Empereur, qui seul a droit de disposer des fiefs de l'Empire, & d'en proteger & les vassaux & les sujets.* Louïs n'auroit pu donner une réponse raisonnable à cette instance de Ferdinand, si les Espagnols ne se fussent pas tant pressez de partager le Monferrat avec le Duc de Savoie, & s'ils n'y fussent point entrez à main armée. C'est peut-être la raison pourquoi sa Majesté Impériale condamna d'abord l'entreprise du Gouverneur de Milan. Elle vouloit qu'on la laissât faire. Le procès mû sur le Monferrat se seroit plus embrouillé par la procédure, & l'Empereur esperoit de trouver avec le temps l'occasion d'en disposer aussi bien que du Duché de Mantouë. Les Espagnols gatérent tout par leur précipitation. En témoignant trop d'avidité, ils soulevérent tout le monde contr'eux,

Propositions inutiles d'acommodement sur l'affaire de Mantouë.

Je suis obligé de m'étendre sur les négociations ou proposées, ou entamées sur l'affaire de Mantouë, dans laquelle trois des premieres Puissances de l'Europe, la Republique de Venise & le Duc de Savoie entrérent, par ce qu'au milieu du bruit des armes & durant la plus grande chaleur des siéges, on mit sur le tapis tantôt une suspension d'armes & tantôt un traité d'acommodement. Cela ne manque presque jamais d'ariver dans les guerres d'Italie. Le Pape qui s'en rend l'arbitre, envoie un Nonce, quelquesfois un Legat; & ces Messieurs rafinez & habiles à trouver des expediens, proposent diver-

ſes choſes ſelon les occaſions, afin d'éloigner les armes étrangéres de leur païs. L'affaire de Mantouë ſe termina de la ſorte après pluſieurs négociations entamées & interrompuës à la tête des armées & durant le fort de la guerre. Ce fut alors que le *Giulio Mazarini*, ſi connu depuis dans le monde ſous le nom *du Cardinal Mazarin*, commença de donner des preuves de ſa ſoupleſſe & de ſa dextérité dans le maniement des plus grandes affaires. Tout le monde ſe mêloit de négocier en ce temps-ci. Les Capucins s'intriguoient par tout autant que les Jéſuites; Joſeph en France, Jacinte à la Cour de Baviére, & Valerien à celle de Vienne. Celui-ci alla de la part du Prince d'Ekemberg Miniſtre de l'Empereur, faire ces propoſitions à Sabran Envoié extraordinaire de France; que le Nonce du Pape demanderoit au nom d'Urbain ſon maître à Ferdinand, de n'envoier plus de troupes en Italie, & de n'y faire pas même entrer celles qui étoient déja dans le païs des Griſons; que ſa Majeſté Imperiale ſe contenteroit de prendre ce qu'on nomme *la poſſeſſion civile* de Mantouë & de Cazal, c'eſt-à-dire que le Commiſſaire de l'Empereur iroit ſans troupes recevoir le dépôt de ces deux villes, & que Ferdinand promettroit de juger le differend mû ſur la ſucceſſion du feu Duc Vincent dans un temps préfix & le plûtôt qu'il ſe pouroit. Le Capucin portoit encore parole, que ſi le Roi de France vouloit à la requête du Pape retirer ſes troupes du Monferrat, le Roi d'Eſpagne enverroit les ſiennes du Milanois dans les Païs-bas. La Cour de France n'agrea point ces conditions. Outre que Louis ne pouvoit abandonner le Monferrat après l'a-

1629.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 696. 697. &c. 716.

1629. voir si glorieusement délivré, les Etats du Duc de Mantouë démeuroient trop exposez à une invasion à cause du voisinage des troupes Imperiales dans le païs des Grisons. Il importoit peu au Roi d'Espagne de garder les siennes dans le Duché de Milan, puis que l'Empereur demeuroit maître d'y faire passer une armée nombreuse en peu de jours.

Urbain effraié de l'inondation d'Allemans & de François dont l'Italie étoit menacée, ordonnoit à ses Nonces d'exhorter l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne à convenir de quelques voies d'acommodement, & de proposer divers expediens à Vienne, à Paris, & à Madrid. Le Pape offre sa mediation, & tache d'attirer la négociation à Rome. Mais la lenteur ordinaire de cette Cour, n'acommode pas la France, qui demande une prompte conclusion de l'affaire. Je trouve que Richelieu envoia de Montpellier un mémoire à Bagni Nonce du Pape, où le Cardinal assure, que si Urbain veut promettre que le Duc de Mantouë obtiendra l'investiture après l'avoir demandée dans les formes, & que le Roi d'Espagne ratifiera plus précisément le traité de Suze, Louïs à la considération du Pape, rappellera ses troupes du Monferrat, avant que Ferdinand retire les siennes du païs des Grisons, & que les Imperiaux n'abandonneront les passages occupez qu'après que les François auront evacué le Monferrat. Pour ce qui est de la restitution de Suze au Duc de Savoie, Richelieu déclare que Louïs donnera sa parole de rendre la place dez que les troupes de l'Empereur quitteront le païs des Grisons & la Valteline. Par une delicatesse ordinaire des Rois

au

au regard des Princes inférieurs, Louïs demandoit que cet article ne fût point inseré dans un traité public. Sa Majesté Très-Chretienne pretendoit qu'on se reposât sur sa parole Roiale, & que le Duc de Savoie lui parût uniquement redevable de la restitution de Suze. L'Empereur & le Roi d'Espagne rejettérent les propositions du Cardinal de Richelieu, comme la Cour de France refusa celles du Prince d'Ekemberg faites à Sabran par le Capucin Valerien. L'affaire de Mantouë étoit la plus claire & la plus facile du monde, mais le point d'honneur l'embrouilla tellement du côté des grandes Puissances qui y entrérent, que l'acommodement en fut long & difficile. Cependant pour une pareille vetille des Provinces sont desolées, & il y a beaucoup de sang répandu. 1629.

Le Roi presse le Duc de Savoie de se déclarer.

Durant ces diverses négociations, le Marechal de Crequi eut ordre d'aller à Turin, & de presser Charles Emmanuël de se déclarer au plûtôt: l'irruption des Imperiaux dans le païs des Grigons, étant un signe manifeste du projet formé de rompre le traité de Suze, que son Altesse avoit promis de faire exécuter, & de joindre en cas de refus ses troupes à celles du Roi de France. Le dissimulé Savoiard n'ignore pas les veritables desseins de sa Majesté Impériale. Il l'a même sollicitée d'envoier ses meilleures troupes en Italie, & donné de grandes espérances qu'il favorisera de tout son pouvoir les entreprises de Ferdinand & du Roi d'Espagne. Cependant le Duc de Savoie fait l'étonné, temoigne n'avoir rien appris des raisons pourquoi l'Empereur se saisit des passages des Grisons, & demande du temps pour s'informer des intentions

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. *Vie du*

1629. tions de Ferdinand. On lui donne quelques jours de délai, & il répond enfin aux nouvelles instances du Maréchal, que le mouvement des Impériaux n'a point de rapport à ce qui s'est fait dans le traité de Suze; que le Roi d'Espagne souhaite à la verité que les François sortent de l'Italie, & que Suze soit promptement restituée, & que si Louis veut donner cette satisfaction à Philippe, son Altesse obtiendra de Ferdinand qu'il retire ses troupes du païs des Grisons; *quoique sa Majesté Impériale*, ajoute le Savoiard, *soit extrémement offensée de ce que le Roi Très-Chrétien a pris connoissance d'un différend mû entre des feudataires de l'Empire.* Crequi aiant fait savoir cette réponse à la Cour, on lui ordonna de dire à Charles Emmanuël qu'il n'étoit point question de ce que l'Empereur & le Roi d'Espagne desiroient, mais de savoir si son Altesse vouloit tenir sa parole donnée, de joindre ses forces à celles du Roi pour maintenir l'exécution du traité de Suze. Cependant le Maréchal eut commission de promettre de la part de Louis à Charles Emmanuël, que sa Majesté rendroit Suze & rappelleroit ses troupes d'Italie, dez que le Duc de Mantouë seroit investi dans les formes; le Roi n'aiant jamais eu d'autre intention que de prévenir l'invasion des Etats du Duc de Mantouë, dont le feu Roi son pere s'est reservé la protection dans le traité de Vervins

même par Aubery. L. III. Chap. 12. Histoire du Cardinal Mazarin par le même. L. I. Chap. 2. Mercure François. 1629.

L'Empereur, reprit le Savoiard, *ne pretend point dépouiller M. de Mantouë. Il se plaint seulement de l'offense que le Roi de France lui a faite, en prenant connoissance du different de sa Majesté Impériale avec un vassal, à raison d'un fief*

fief qui releve d'elle. On prétend que cet attentat ne se peut reparer qu'en rendant l'Empereur dépositaire du Duché de Mantouë & du Monferrat, & qu'en permettant qu'il juge la contestation mue avec une entiére liberté. Cela n'a rien de commun avec le traité de Suze; les troupes Imperiales s'avancent vers l'Italie, pour y maintenir les droits de l'Empire. Je demeurerai neutre dans cette nouvelle contestation, & me contenterai d'exhorter l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne à la paix. Tel étoit le nouveau tour que la Cour de Vienne donnoit à l'affaire de Mantouë. Le Savoiard s'en acommode afin de se dispenser des conditions qu'on l'a obligé de subir dans le traité de Suze. Crequi lui remontra qu'il n'étoit point raisonnable de remettre les Etats du Duc de Mantouë entre les mains de l'Empereur, qui cherchoit un prétexte de les usurper; que Ferdinand aiant dessein de faire valoir les prétensions mal fondées de l'Impératrice son épouse sur la succéssion du feu Duc Vincent de Mantouë frere de cette Princesse, l'Empereur ne pouvoit être Juge & partie; enfin, que Charles Duc de Mantouë heritier legitime de la Maison de Gonsague tant de son chef que de celui de la Princesse Marie sa belle-fille, aiant obtenu la possession par ordre du feu Duc Vincent, & du consentement de tous les ordres des deux Principautez, l'Empereur n'avoit pas droit de la lui ôter sous prétexte d'un sequestre, ou d'un dépôt. Le Marechal de Crequi revient encore à sa premiere instance, que son Altesse ait à déclarer nettement, si elle joindra ses troupes à celles de France, en cas que l'Empereur & le Roi d'Espagne pretendent 1629.

1629. rompre le traité de Suze: mais c'est toujours inutilement. Charles Emmanuël évita de s'expliquer sur cet article. La Cour de France ne doute plus alors des mauvaises intentions du Savoiard; & le Cardinal de Richelieu différe à le presser plus vivement jusques à ce que le Roi ait une bonne armée en Savoie & à l'entrée du Piémont. Ce n'est pas que Charles Emmanuël soit déterminé à se déclarer plûtôt pour l'Espagne que pour la France. Mais il projette d'engager les deux Couronnes à une rupture ouverte, & de se vendre ensuite à celle qui lui offrira de meilleures conditions, & dont les forces paroitront supérieures.

Intrigues des Ministres de France & d'Espagne chez les Suisses.

Bachelier qui avoit porté au Maréchal de Crequi l'ordre de tirer une déclaration du Savoiard, passa ensuite à Mantouë & à Venise. Il devoit avertir le Duc de pourvoir aux choses nécessaires à la défense de ses places, & exhorter le Sénat à lui donner promptement du secours, comme le plus proche voisin de celui des confederez qui se trouveroit attaqué, y étoit obligé par le traité de ligue conclu l'année precedente, & à prendre des mesures pour empêcher, s'il étoit possible, que les Impériaux n'entrassent en Italie. Louïs proposoit au Sénat de faire avancer les troupes Venitiennes dans la Valteline & dans le Comté de Chiavenne afin de disputer le passage aux Allemans. Sa Majesté promettoit d'agir cependant auprès des Cantons Suisses, de leur distribuer une somme considérable d'argent, & de les porter à s'unir tous ensemble, & à chasser les Imperiaux du païs des Grisons. Le Sénat remontra qu'il seroit inutile d'entrer dans la Valteline, parce que les Allemans

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1629.

mans maîtres des passages des Grisons, pou- 1629.
voient penetrer dans le Milanois par d'autres *Nani*
endroits ; & que le moien le plus sûr d'arrêter *Historia*
le torrent qui menaçoit l'Italie d'une inondation *Veneta.*
prochaine, c'étoit d'occuper les Impériaux dans *L. VII.*
le païs même des Grisons, en attaquant les po- *1629.*
stes saisis. Dans un conseil tenu à Paris en pre- *Vittorio*
sence de Soranzo Ambassadeur de Venise, il *Siri Memorie recondite.*
fut resolu de lever quatre mille Suisses, & de les *Tom. VI.*
joindre à un corps de quatre autres mille hom- *pag. 681.*
mes de pied & de cinq cens chevaux, afin de *706.*
reprendre Coire, Mayenfeldt & les autres endroits occupez par les troupes de l'Empereur. Le dessein étoit bon, s'il eût été promptement exécuté. En empêchant les Allemans de passer outre, on déconcertoit les Espagnols incapables de rien entreprendre sans le secours des autres. Mais le Conseil de France laissa perdre l'occasion par sa lenteur. Le Maréchal de Bassompierre Officier agreable aux Suisses, fut d'abord destiné à commander le corps d'armée qu'on prétendoit opposer aux Imperiaux. Mais Bassompierre qui se défioit du Cardinal de Richelieu son ennemi secret, refusa cet emploi. Le Maréchal ne vouloit servir que sous le Roi, de peur que ses ennemis profitans de son absence, ne le perdissent dans l'esprit de sa Majesté. Au refus de Bassompierre, on nomme le Maréchal d'Etrées: Et les Suisses mécontens de sa conduite dans l'affaire de la Valteline, prient Louïs de donner le commandement à un autre. Cependant la saison s'avance, & les Allemans passent en Italie.

Les treize Cantons ne purent pas même prendre une resolution certaine & unanime, à

cause

1629. cause des intrigues des Ministres d'Espagne parmi les Catholiques. L'entrée des Imperiaux dans le païs des Grisons causa d'abord une allarme generale dans tous les Cantons. La Diete convoquée à Bade auroit pris une resolution vigoureuse, si le Gouverneur de Milan n'eût pas depéché promptement le Comte Casati aux Cantons Catholiques assemblez à Lucerne, afin de les gagner, & de dissiper l'ombrage & la jalousie qu'une si soudaine irruption donnoit. *Magnifiques Seigneurs*, leur dit Casati, *Don Gonzalez de Cordoue Capitaine General & Gouverneur du Duché de Milan, aïant appris que l'entrée des troupes de l'Empereur dans le païs des Grisons, vous est suspecte, & que le bruit qui court de la marche d'un plus grand nombre de gens vers la Suabe vous allarme, son Excellence m'a chargé de vous assurer que ces mouvemens ne doivent vous donner aucune inquiétude. L'Empereur veut seulement se servir du passage des Grisons, en cas que le Duc de Nevers s'opiniâtre à refuser de rendre à sa Majesté Impériale les soumissions dues au Seigneur souverain des fiefs de Mantouë & du Monferrat, ou que le Roi de France soutienne encore la desobëïssance de M. de Nevers, & se fasse au préjudice des droits de sa Majesté Imperiale arbitre d'un différend mû sur des Principautez qui relévent de l'Empire. Si le Roi Très-Chretien veut se desister de son entreprise & rappeller ses troupes d'Italie, la paix sera bien-tôt rétablie, & l'Empereur retirera les siennes du païs des Grisons. Don Gonzalez de Cordoue m'enjoint encore de vous dire qu'il est averti, que les Ministres du Roi de France & de quelques autres Princes travaillent à vous persuader*

der de joindre vos armes à celles de leurs maîtres contre l'Empereur. Son Excellence a si bonne opinion de vôtre sagesse, qu'elle ne peut croire que vous pensiez à entrer dans une affaire si dangereuse. Les François, & d'autres gens tacheront de vous y engager par des presens & par des promesses spécieuses. Mais ce qui est arrivé dans la derniére affaire de la Valteline, doit vous avoir appris quel fonds vous pouvez faire sur les paroles de la France. 1629.

Louïs informé des intrigues du Gouverneur de Milan afin de gagner les Suisses Catholiques, & de les separer de l'interêt commun de la nation Helvetique, envoie Leon Brulart Conseiller d'Etat, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à la Diéte generale des treize Cantons convoquée à Soleurre dans le mois d'Août. Il avoit ordre de leur proposer de resister ouvertement à la nouvelle entreprise de la Maison d'Autriche sur les Grisons. *Magnifiques Seigneurs*, dit l'Ambassadeur à l'Assemblée, *je viens vous assurer de la part du Roi Très-Chretien vôtre bon ami & ancien allié, qu'il apprend avec un extréme déplaisir, que les Ministres d'Espagne appellent les troupes de l'Empereur en Italie, dans le dessein de rompre la paix que sa Majesté y a établie par la délivrance de Cazal, par la restitution des autres places envahies dans le Monferrat, & par l'accommodement conclu entre les Ducs de Savoie & de Mantouë. Je ne vous puis exprimer quelle a été la surprise de sa Majesté, quand on lui a rapporté que contre le droit des gens, contre la foi publique, contre le serment de plusieurs traitez, les passages des Grisons ses anciens amis & alliez, ont été non seulement*

1629. *ment envahis, fortifiez de bastions, & remplis de soldats & de toutes sortes de munitions de guerre; mais encore que par une demande préjudiciable à vôtre souveraineté, on vous a pressez d'ouvrir vos passages, & d'aider le Roi d'Espagne à étendre sa puissance déja trop formidable à la Chretienté, en lui donnant le moien de joindre les forces de l'Allemagne à celles de l'Italie. Ce projet tend à vous envelopper de tous côtez, à diminuer le credit & la consideration de vôtre Republique dans le monde, qui se trouveroit privée des avantages qu'elle tire de ses passages & de ceux des Grisons, & à s'ouvrir une porte dans vôtre païs, quand la Maison d'Autriche voudra y penetrer plus avant, & reveiller les vieilles prétensions d'une souveraineté dont elle se croit injustement privée.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Empereur & le Roi d'Espagne ont formé le dessein de vous ruiner insensiblement. Souffrez, Magnifiques Seigneurs, que je vous represente les artifices emploiez par les Espagnols, afin de mettre la division entre vous & les Grisons, & afoiblir premiérement ceux-ci, en les retirant de l'union du corps Helvetique. On inséra finement cette clause dans le traité de Madrid sur l'affaire de la Valteline, que les treize Cantons promettroient la garantie du traité. Au lieu de vous laisser tous agir selon les véritables interêts de vôtre République, les Espagnols détournérent Mrs. des Cantons Catholiques de consentir à la garantie. Quel étoit leur dessein? De faire croire aux Grisons que vous les abandonniez en empéchant l'exécution du traitté de Madrid, de les détacher de vôtre confederation, de l'affoiblir par la perte d'un de ses membres, & de s'assurer la possession de ce qu'ils a-

voient

voient usurpé dans la Valteline. Les Espagnols 1629.
ne furent pas moins subtils à inspirer aux Grisons de la défiance des bonnes intentions du Roi mon maître, & à leur insinuer que dans le traité de Monçon, sa Majesté ne se mit pas en peine de leur conserver la souveraineté de la Valteline. Après avoir exécuté ce premier projet, ne doutez pas, Magnifiques Seigneurs, que la Maison d'Autriche ne forme tous les jours quelque nouvelle entreprise sur vôtre liberté, & qu'elle ne s'efforce de profiter de la division de vos Cantons, aussi-bien que de la mesintelligence mise entre vous & les Grisons. L'usurpation du passage du Steich & du pont du Rhin est d'une dangéreuse conséquence pour vôtre Republique. L'entreprise ne la regarde pas moins que ses voisins & ses alliez. Il y a seulement cette différence entre vous & les autres, que vous serez les derniers assujettis. Les lettres écrites de même datte & en mêmes termes aux uns & aux autres, prouvent manifestement le dessein de se saisir de vos passages, aussi-bien que de ceux des Grisons. Si on a commencé par eux, c'est que l'entreprise a paru plus facile & plus sure. On seroit entré de même chez vous, si on ne vous avoit pas trouvez en état de résister.

Supposons, si vous le voulez, qu'on ne pense point à se saisir de vos passages. N'avez-vous pas un interêt considérable à vous opposer à l'invasion d'un païs voisin? Laisserez-vous fortifier paisiblement des places sur vos frontieres? Ne demanderez-vous point qu'elles soient remises dans leur premier état & renduës à vos alliez? Si vous souffrez cette injure faite à un membre de vôtre confedération, sans en témoigner le ressentiment qu'on attend de vôtre sagesse & de vôtre courage,

1629. *ge, ne devez-vous pas craindre que l'audace de vos ennemis n'augmente, & qu'à la faveur des paſſages occupez dans vôtre voiſinage, on n'attaque un jour le corps entier de vôtre République? Les Griſons, je l'avouë, n'implorent pas vôtre ſecours. Ils paroiſſent inſenſibles au joug qu'on leur impoſe. Regardons les comme un malade tellement abattu, qu'il n'a pas la force de recourir au Medecin. Si quelqu'un entreprend de le guerir, il lui rendra mille actions de graces; il publiera par tout la grandeur du bienfait ineſperé. Ne doutons point qu'il n'y ait encore du courage & de la vertu chez vos voiſins opprimez. Pluſieurs ſe releveront, dez que vous leur tendrez la main; ils viendront à vous, ſi vous temoignez avoir envie de les reünir à vôtre confederation. Pour vous, Magnifiques Seigneurs, qui ſentez qu'un ennemi dangereux ſappe les fondemens de vôtre liberté, il eſt de vôtre ſageſſe de rechercher les moiens d'arrêter ſon entrepriſe, & de réparer promptement la breche faite, avant que l'édifice ſoit prêt à s'écrouler. Le plus utile & le plus efficace de tous, c'eſt de vous reünir, Catholiques & Proteſtans, & de travailler de concert à l'affermiſſement de vôtre Republique. Sa puiſſance & ſa force conſiſte dans l'étroite union des divers membres qui la compoſent. Par ce moien vous ferez rechercher vôtre alliance, & vous ſerez toûjours redoutables à vos ennemis. Le Roi mon maître fut extremement conſolé, quand il apprit la brave reſolution que vous aviez unanimement priſe dans vôtre derniére aſſemblée generale, de defendre vos Etats, de diſputer vos paſſages, & de protéger vos alliez. Sa Majeſté vous exhorte à pourſuivre ce deſſein digne de vôtre pru-*

prudence & de vôtre courage. Soiez persuadez que ses armes victorieuses viendront à vôtre secours, dez qu'il faudra combattre pour vôtre liberté. 1629.

Leon Brulart avoit si bien ménagé les esprits, que tous les Cantons resolurent de demeurer étroitement unis, & d'écrire à l'Empereur, que s'il ne retiroit ses troupes du païs des Grisons, le corps Helvetique se joindroit au Roi Très-Chretien pour venger l'atteinte donnée à leur liberté, & pour les tirer d'oppression. La Diéte proposa encore de renforcer les garnisons, & d'avoir un corps de six mille hommes, pour être emploié selon qu'il seroit jugé convenable à la seureté de la République. Le Gouverneur de Milan allarmé de la delibération de la Diéte de Soleurre, renvoie incessamment Casati à l'assemblée particuliére des Cantons Catholiques à Woggio. L'Agent d'Espagne fit un discours, ou plûtôt une déclamation de College, afin d'effraier les gens. *On vous a tendu un piége,* crioit-il: *on prétend engager tout le corps Helvétique à se déclarer contre sa Majesté Impériale en faveur des Protestans.* Soit que les Suisses Catholiques se laissassent étourdir par les exclamations de Casati; soit que le parti Espagnol prévalût chez des gens qui menagent fort la Cour de Madrid, à cause du voisinage & du commerce du Duché de Milan, l'assemblée de Woggio refusa d'accepter le decret de la Diéte de Soleurre. L'Ambassadeur de France s'efforça de détromper les Cantons Catholiques dans une autre Diete genérale qui se tint à Bade. Mais ils ne firent aucune attention à la solidité de ses raisons. *Vous reconnoitrez sans peine, Magnifiques Sei-*

1629. *Seigneurs, l'illusion que les Espagnols vous veulent faire,* disoit Leon Brulart de fort bon sens, *si vous comparez la proposition qui vous a été faite dans la Diéte generale de Soleurre, avec le mémoire presenté à l'assemblée de Woggio. L'un insinuë aux Catholiques de se desunir des Protestans leurs alliez, sous un faux prétexte de Religion, de laquelle il ne s'agit point dans l'affaire presente: l'autre vous exhorte tous charitablement à l'union & à la paix. L'un vous détourne de penser à la seureté de vôtre République afin qu'on puisse vous surprendre plus facilement: l'autre vous avertit d'être sur vos gardes, & de pourvoir serieusement à la conservation de vôtre liberté. L'un veut que vous demeuriez sans défense & exposez aux entreprises d'un ennemi subtil & vigilant, armé de toutes parts, & qui opprime sous vos yeux vos voisins & vos alliez: l'autre vous conseille de vous préparer à une juste & nécessaire resistance. L'un vous menace imperieusement de l'indignation de l'Empereur, en cas que vous preniez les armes, comme si vous étiez ses sujets: l'autre vous convie à lever des troupes, à vous tenir prêts à tout evénement, & à temoigner que vous étes des Souverains libres & indépendans. Et vous doutez encore, Magnifiques Seigneurs, lequel des deux partis vous embrasserez?* L'Ambassadeur de France épuisoit en vain son éloquence. La resolution de la Diéte de Soleurre est changée. On se contente de lever quelques troupes pour défendre l'entrée du païs, en cas que les Impériaux entreprenent de forcer des passages, qui leur sont desormais inutiles.

Cependant l'armée de Ferdinand grossit tous les

les jours; & le Comte Collalte qui la commande, passe en Italie avec trente mille hommes de pied & cinq mille chevaux. Ambroise Spinola Marquis *de los Balbazez* étoit arrivé à Genes dez le mois de Juillet. Le Roi d'Espagne l'avoit fait Gouverneur de Milan à la place de Don Gonzalez de Cordouë, dont la Cour de Madrid étoit fort mécontente. On crut dans le monde que sa Majesté Catholique envoioit son meilleur Genéral en Italie, afin d'y rétablir la réputation des armes Espagnoles entiérement perduë par la malhabileté de ceux qui les commandérent dans le Milanois depuis le fameux Comte de Fuentes. Cependant les plus clairvoians jugérent que le favori de Philippe bien-aise d'éloigner de Madrid un homme, dont l'experience & la capacité lui causoient de l'ombrage & de la jalousie, procuroit cet emploi à Spinola, & que le Comte Duc avoit engagé le Roi son maître à presser tellement le Marquis de l'accepter, qu'il ne pût pas le refuser. Quoi qu'il en soit, on s'apperçut que Spinola obéïssoit par devoir & non par inclination. Blamoit-il l'entreprise d'une guerre qui attiroit les Allemans en Italie? Ne craignoit-il point aussi que sa derniére expedition ne répondît pas à sa grande réputation, si les Espagnols malins & jaloux de la gloire qu'il avoit acquise dans les Païs-bas, venoient à ne lui fournir pas les choses nécessaires à soutenir la guerre avec avantage? Spinola differa son départ jusques à ce qu'on lui eût donné l'argent & les autres choses qu'il demandoit. Sa Majesté Catholique lui fit un present d'environ quarante mille écus, & la jouïssance d'une riche Commanderie qu'il possedoit, fut assurée pour

1629.
Le Roi d'Espagne envoie Spinola en Italie.
Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1629.
Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 2.
Histoire du Maréchal de Toiras. L. II.
Mercure François. 1629.
Nani Historia Veneta. L. VII. 1629.
Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VI. pag. 719. 721.

1629. pour vingt-six ans après sa mort à Philippe Spinola son fils aîné. Avant que de s'embarquer, le Marquis écrivit une lettre au Roi par laquelle il demandoit la permission de revenir passer le reste de ses jours dans une solitude en Espagne, où renonçant absolument aux choses de ce monde périssable, il ne s'occuperoit plus que des biens celestes & éternels, après avoir terminé l'affaire de Mantouë par la négociation, ou par les armes. Philippe répondit que bien loin de vouloir acorder une pareille demande, il attendroit avec impatience le retour d'un si habile homme, afin de profiter de ses conseils & de ses instructions. Ce furent les derniéres douceurs que Spinola reçut d'un Roi qu'il avoit utilement servi. On le rendit suspect à sa Majesté Catholique, & ce grand homme mourut peu de temps après extrémement chagrin contre les Espagnols qu'il accusoit de lui avoir fait perdre sa réputation.

Spinola vint débarquer à Génes sa patrie. Il la trouva fort aigrie contre les Espagnols & dans la disposition de se tirer au plûtôt de leur dépendance. Mais il sut ménager les Genois & dissiper les ombrages qu'on leur avoit donnez. Cependant il mande une grande quantité de blés de Sicile & de Naples, & après avoir fait les provisions nécessaires à l'entretien des armées, il se rend à Milan. Le nouveau Gouverneur publioit que sa Majesté Catholique souhaitoit la paix, & témoignoit dans toutes les occasions que sa plus grande passion, c'étoit de la conclure. Pancirole Nonce du Pape qui négocioit à Turin & ailleurs pour disposer les esprits à un acommodement, en attendant que le Cardinal

Antoine Barberin vint de la part d'Urbain son oncle en qualité de Légat & de Médiateur; Pancirole, dis-je, envoia Jules Mazarin faire des propositions à Spinola. Ce Gentilhomme Romain qui portoit alors l'epée, fut toûjours adroit & insinuant au dernier point. Il remontre au Gouverneur de Milan, qu'il ne doit pas perdre une si belle occasion de rendre un service considerable à la Chretienté & particuliérement à l'Italie menacée d'une guerre ruineuse & sanglante; qu'en empéchant les deux Couronnes d'en venir à une rupture ouverte à l'occasion de l'affaire de Mantoue, il fera une action vraiment digne d'un Heros Chrétien; qu'il delivre sa patrie de l'épouvante & de la desolation que les Allemans & les François y vont portér également; qu'au lieu de commander dans son Gouvernement, il sera lui même dans la necessité d'obéir à Collalte Genéral de l'Empereur; que les Espagnols travailleront à l'augmentation de la puissance de Ferdinand bien loin d'établir celle du Roi Catholique, & qu'il ne faut pas esperer que les Princes d'Italie, ni le Duc de Savoie même, favorisent jamais l'agrandissement de la Monarchie d'Espagne contre leurs interêts particuliers, ni qu'ils souffrent que l'Empereur fasse valoir avec tant de hauteur ses droits de Souverain sur les fiefs qui relévent de l'Empire. *Si le Duc de Nevers*, repartit Spinola, *veut accepter certaines conditions préliminaires qui sauveront l'honneur du Roi mon maître & de l'Empereur, je ne desespere pas d'une prompte conclusion de la paix. Allez à Mantoüe & proposez à M. de Nevers de la part du Pape de recevoir deux mille Imperiaux dans le Mantouan,* 1629.

1629. *touan, & deux mille Espagnols dans le Monferrat, sans les placer dans les villes principales qui demeureront dans une entiere seureté. Après cette déference renduë à l'autorité de l'Empereur, on entamera la negociation de la paix, & l'affaire sera bien-tôt terminée au contentement de toutes les parties.* Mazarin va faire la proposition. Charles la rejette avec beaucoup de hauteur, soit qu'il craigne quelque surprise, soit qu'il n'ose faire aucune demarche sans le consentement du Roi de France qui le protége. L'expedient n'étoit pas même praticable. Comment pouvoit-on introduire des Espagnols dans le Monferrat, sans en faire sortir les François, chose dont Louïs ne vouloit pas entendre parler. Spinola irrité en apparence d'un refus auquel il s'attendoit, ne pense plus qu'à executer les ordres qu'on lui a donnez, d'investir Cazal, pendant que les Imperiaux assiegeront la ville de Mantouë.

Les Imperiaux assiégent Mantouë.

Ils étoient déja dans le Milanois, où ils étendoient leurs quartiers le long des riviéres d'Adda & d'Oglio, sur les confins de la Republique de Venise. Quelques uns blamérent le Senat de s'exposer au danger d'attirer contr'elle les forces de l'Empereur & du Roi d'Espagne, en se déclarant trop librement pour le Duc de Mantouë, que la France ne pouvoit secourir si-tôt. Mais ces habiles & prévoians Politiques laissérent dire le monde. Ils connoissoient trop combien il étoit important à leur propre seureté, de s'opposer vigoureusement à l'agrandissement de la Maison d'Autriche dans le voisinage de la République. Non contens de renforcer leurs troupes par les nouvelles levées que les Ducs de Rohan

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629.

han & de Candale, & le Chevalier de la Valette 1629.
frere naturel de celui-ci, amenérent de France, *Mercure*
ils envoient quatre mille hommes à Mantouë, *François.*
& fournissent au Duc de quoi en lever autant, 1629.
& de quoi armer des galiottes & des barques *Nani*
sur le lac dont cette ville est environnée. Un *Historia*
camp volant de l'armée Venitienne comman- *Veneta.*
dé par le Proveditcur Justiniani & par le Colo- *L. VII.*
nel Milander, côtoioit les Allemans, & cou- 1629.
vroit le païs de la Republique. Le reste de ses *Vittorio*
troupes qui montoit à dix-huit mille hommes *Siri Me-*
demeuroit sous la conduite du Genéral Erizzo *morie re-*
dans un poste avantageux, où il couvroit Ve- *condite.*
rone & Peschiera, & duquel on pouvoit faci- *Tom. VI.*
lement envoier du secours au Duc de Mantouë. *Pag.* 742.
Collalte né sujet de la Republique eut d'autant 746. 748.
plus de soin d'épargner ses compatriotes, qu'il 749. 754.
savoit bien que l'Empereur menageoit les Veni- 755. &c.
tiens, & ne vouloit pas rompre avec eux. La Cour de Vienne esperoit de les détacher de la ligue concluë avec la Couronne de France, quand le Sénat verroit de près la supériorité des forces de la Maison d'Autriche. Les Impériaux n'eurent pas les mêmes égards pour les sujets du Roi d'Espagne qui les avoit appellez. Tous les endroits du Milanois par où les Allemans passérent, furent presqu'entierement desolez.

Leürs Generaux doutérent d'abord s'ils entreroient dans le Duché de Mantouë avant l'hiver. Ils ne connoissoient pas assez le païs, & craignoient que les Venitiens & quelques Princes d'Italie ne leur coupassent les vivres. Mais d'un autre côté leurs soldats mal païez & mal entretenus, ne trouvant pas grand butin à faire, desertoient en foule. Cela faisoit apprehender que

1629. l'armée Imperiale trop affoiblie à la fin de l'hiver, ne se trouvât pas en état d'entreprendre quelque chose de considérable. On consulte Spinola. Il fut d'avis que Collalte assiegeât incontinent Mantouë, de peur que le Duc n'eût le temps de se fortifier davantage, & de retirer dans ses places les provisions qui se trouvoient encore à la campagne. Le Gouverneur de Milan offrit même aux Imperiaux une somme d'argent, s'ils prenoient ce parti. La proposition est acceptée. Collalte publie à Milan une Edit par lequel il défend de la part de l'Empereur à tous les habitans du Duché de Mantouë & du Monferrat de reconnoitre Charles, & de lui obéir comme à leur Seigneur. Le Prince de Bozzolo fut sommé de remettre Ostiano entre les mains des Officiers de sa Majesté Imperiale; & sans attendre sa réponse on se saisit de la place. Collalte voiant que les sujets de Charles ne déferoient pas à l'Edit sous prétexte qu'il n'emanoit pas directement de l'Empereur, en publie un autre en latin au nom de Ferdinand. On y déclaroit rebelles tous les Seigneurs des fiefs & arriere-fiefs de l'Empire, qui assisteroient le Duc de Nevers. Sa Majesté Imperiale protestoit qu'elle n'envoioit ses troupes en Italie que pour y soutenir les droits de l'Empire, & pour s'opposer aux entreprises du Roi de France sur la jurisdiction de l'Empereur.

L'invasion de plusieurs places importantes du Duché de Mantouë suivit de près l'Edit de Ferdinand. Viadana, Caneto & quelques autres villes sont emportées sans résistance. Un des plus agreables païs de l'Italie est detruit en peu de jours. On n'épargne pas même les choses sain-

ſaintes. Tout eſt pillé & réduit en cendres. 1629.
Collalte malade à Cremone, ordonne à Galas & à Aldringhen ſes Officiers ſubalternes de marcher droit à Mantouë, quoique les chemins fuſſent preſqu'impraticables à cauſe des pluies extraordinaires, & d'inveſtir la place. Charles s'y enferme avec ce qu'il a de meilleures troupes dans le deſſein de ſe défendre juſques à l'extremité & d'attendre le ſecours que la France promettoit. Les troupes de Veniſe devoient agir alors & faire une diverſion en attaquant le Milanois. Il n'étoit pas ſi facile de prendre Mantouë entourée de bonnes murailles, & ſituée au milieu d'un lac. Le canon ne la bat que de loin, & le ſecours y entre ſans peine par plus d'un endroit. Elle arrêta l'impetuoſité des Allemans. Ils manquerent bien-tôt de vivres, & leurs ſoldats mouroient de maladies & de miſere. Ces accidens auroient contraint les Officiers de l'Empereur à lever le ſiége & à s'en retourner peut-être en Allemagne, ſi le Pape ne leur eût pas permis de tirer des vivres de l'Etat Eccléſiaſtique. Le Senat de Veniſe ſe plaignit hautement de la condeſcendance d'Urbain. On lui reprocha que l'avidité de gagner un peu d'argent en fourniſſant du blé aux Allemans, le portoit à vendre la liberté de l'Italie. La vigilance & l'activité des Venitiens ſauvérent cette année la ville de Mantouë. Ils la pourvurent de blé, ils y jetterent du renfort, des rafraichiſſemens, & des munitions; ils fournirent de l'argent au Duc; ils coupérent les vivres aux aſſiégeans; en un mot, ils n'omirent rien de tout ce qui pouvoit ruiner l'armée Imperiale dans un ſiége long & difficile. La conduite de Charles ne ré-
 pon-

1629. pondoit point à ce qu'on attendoit de lui. Etonné des grandes affaires qu'il avoit sur les bras, il se deconcerte, manque de prevoiance, & se laisse surprendre par les propositions insidieuses que les Impériaux lui envoient faire; quoique d'ailleurs il ne manquât ni de courage, ni de fermeté.

Le dessein formé dans le Senat de Venise de ruiner l'armée Imperiale au siege de Mantouë, où le brave S. André Monbrun & quelques autres Officiers François entrérent avec un convoi que les Venitiens firent passer; ce dessein, dis-je, auroit été heureusement exécuté, si Charles trompé par Mazarin que les Imperiaux lui depêcherent, n'eût pas consenti à une espéce de suspension d'armes, qui leur donna le temps de lever le siége à leur aise le jour de Noël, & d'envoier leur armée fatiguée & fort affoiblie se rafraichir en divers endroits voisins & dépendans de l'Empire, où elle tenoit encore la ville de Mantouë comme bloquée. L'Empereur voiant que le succés de ses armes en Italie ne répondoit pas à ses espérances, fit faire par le Nonce Pancirole & même par le Cardinal Antoine Barberin Légat du Pape son oncle, diverses propositions, tantôt d'une supension d'armes pendant laquelle on negocieroit un acommodement, & tantôt d'une reconciliation entiere avec sa Majesté Imperiale. Mais comme tout cela ne tendoit qu'à détacher Charles de la France, & à l'engager à recevoir garnison dans Mantouë & dans Cazal, le Duc ne voulut jamais accepter aucune condition que de concert avec Louis & le Sénat de Venise. On dit que l'Evêque de Mantouë qui étoit encore à Vienne, en-

envoia ſon Secretaire à Charles pour l'aſſurer, 1629.
qu'en écrivant une lettre dans laquelle il demanderoit pardon à l'Empereur, il obtiendroit l'inveſtiture du Duché de Mantouë, & peu de temps après celle du Monferrat. Le Duc conſentit d'écrire une lettre honnête & reſpectueuſe à l'Empereur; mais il refuſa de demander pardon. *Mon honneur & ma conſcience*, dit-il, *ne me permettent pas de reconnoitre que j'aie commis une faute en défendant mon bien, & en implorant le ſecours du Roi de France dont j'ai l'honneur d'être allié.*

Spinola entre dans le Monferrat.

Spinola entra dans le Monferrat en même temps que les Impériaux dans le Duché de Mantouë. Son armée étoit de ſix mille hommes de pied & de trois mille chevaux. Philippe fils aîné de Spinola étoit à la tête de la cavalerie Eſpagnole, & le Duc de Nocera de celle de Naples. Toiras qui commandoit les troupes Françoiſes dans le Monferrat, y avoit pris le chateau de *l'Altare* & Roque-Vignal fiefs du Marquis de Grana qui s'étoit déclaré pour l'Empereur contre le Duc de Mantouë. A la nouvelle de l'irruption des Imperiaux & du deſſein de Spinola ſur le Monferrat, le Roi envoia ordre à Toiras d'abandonner pluſieurs places, de ſe renfermer dans Cazal, & de garder ſeulement Roſignan, Pontdeſture, & quelques autres endroits néceſſaires à la conſervation & à la défenſe de Cazal. Spinola ne penſoit point encore à former le ſiége de cette place, mais ſeulement à la bloquer, & à l'incommoder. Son deſſein, c'étoit de ſe tenir prêt à s'oppoſer aux François, en cas qu'ils vinſſent au ſecours du Duc de Mantouë, & de laiſſer aux Imperiaux le temps de

Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François. 1629. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite.

1629. prendre sa capitale. Après cela, Spinola devoit
Tom. VI. assiéger Cazal, pendant que l'armée Alleman-
pag. 730. de disputeroit l'entrée du Monferrat à celle de
731. 732. France.
746. &c. Au commencement de ces mouvemens, le
809. 810. Roi d'Espagne écrivit au Pape une lettre en forme d'Apologie & de Manifeste. *Très-saint Pere*, disoit Philippe, *si je consentis l'année derniére que mes forces fussent emploiées dans le Monferrat, ce fut dans le dessein d'empécher qu'on n'appellât les étrangers en Italie. Le siége de Cazal ne fut point pressé, par ce que je voulois donner le temps aux parties interessées de s'acommoder, & dissiper l'ombrage & la jalousie qu'on prend mal à propos de mes armes en Italie. La necessité des affaires a quelquesfois obligé les Rois mes predecesseurs à se saisir de plusieurs places plus importantes que Cazal. Mais ils les ont genereusement restituées à leurs maîtres après les avoir défenduës contre d'autres qui prétendoient s'en emparer. Le Duc de Nevers abusant de ma modération a persisté dans sa desobéïssance aux ordres de l'Empereur mon oncle. A l'instigation de quelques Princes & du même Duc de Nevers, le Roi de France s'est approché de l'Italie. Non content d'exécuter le dessein qu'il publioit de vouloir seulement appaiser le differend mû sur le Monferrat, le Roi Très-Chrétien y a laissé des troupes, aussi bien qu'à Suze & a fait fortifier des places. Son entreprise a donné occasion à l'Empereur mon oncle d'envoier une armée en Italie pour y soutenir les droits & la jurisdiction de l'Empire. La proximité du sang, l'étroite alliance qui est entre nous, & les fiefs Imperiaux que je possede en Italie, m'obligent de me joindre à l'Empe-*

pe-

pereur, & d'appuier la justice de ses prétensions. C'est le seul interêt que je prens dans l'affaire présente, comme mes Ambassadeurs l'ont déclaré plus d'une fois à vôtre Sainteté. 1629.

La paix que les Rois mes predecesseurs ont eu le soin d'établir & de conserver en Italie, se trouvant ainsi en danger d'être troublée, je croi, Très-saint Pere, devoir vous representer que la resistance aux ordres de l'Empereur & les entreprises faites sur sa jurisdiction & sur son autorité, exposent l'Italie à une desolation prochaine par les armées étrangéres, & que si on n'y remedie promptement, elle souffrira infailliblement les maux que nous voulons détourner. Le moien le plus sûr de l'en garantir, c'est que vôtre Sainteté exhorte puissamment le Duc de Nevers à se soumettre à la jurisdiction de l'Empereur, que vous pressiez le Roi de France de rappeller ses troupes, que vous persuadiez à quelques autres Princes qui appuient le Duc de Nevers, de ne se mêler plus de cette affaire. En permettant qu'elle se décide par les regles du droit & de la justice, toutes les parties interessées sauveront leur honneur & leur reputation. Chacun poura prier l'Empereur de ne suivre pas les mouvemens de sa juste indignation contre le Duc de Nevers. En mon particulier j'emploierai mes bons offices, afin que sa Majesté Imperiale lui rende prompte justice. Je la prierai même de faire éclater en cette occasion sa clemence & sa generosité. Ma plus forte passion, c'est de prévenir l'effusion du sang Chrétien, & de faire en sorte qu'on ne préne les armes que pour la défense de la Religion. Tels sont mes veritables sentimens. Je vous les déclare, Très-saint Pere, & vous prie d'user de l'au-

1629. *l'autorité que vous donne le poste éminent où Dieu vous a mis, afin de detourner les maux dont la Chretienté est menacée. Que si Dieu justement irrité contre nous, permet qu'elle soit affligée d'une guerre sanglante, j'aurai du moins la consolation d'avoir taché de la prévenir, & de m'être mis dans la disposition d'embrasser tout ce qui pouvoit établir une paix solide.*

Quelle dissimulation! quelle hypocrisie! Les Princes croient-ils en imposer de la sorte au monde? En lisant cette lettre, on croiroit que Philippe n'avoit que des intentions droites, & qu'il ne pensoit nullement à usurper le bien d'autrui. Cependant en partageant contre toutes les regles de la justice le Monferrat avec le Duc de Savoie, il alluma lui même la guerre qu'il feint aujourd'hui de vouloir prevenir. Confus de ce que son entreprise blamée de tout le monde a honteusement échoué, le Roi d'Espagne ne pense, dit-il, qu'à soutenir les droits & la jurisdiction de l'Empereur, afin que Ferdinand devenant maître de la décision du differend, trouve un pretexte de dépouiller l'heritier legitime des États de Mantouë, & d'en disposer de la maniére la plus avantageuse à la Maison d'Autriche. Urbain répondit civilement à la lettre du Roi d'Espagne, que sa Majesté Catholique ne pouvoit pas ignorer les instances qu'il faisoit à toutes les parties interessées de terminer l'affaire par la voie de la negociation. Le Pape promit de continuer ses bons offices. Mais il ne s'engagea pas à presser le Duc de Mantouë de se mettre à la discrétion de l'Empereur, ni le Roi de France d'abandonner son allié. La Cour de Rome étoit trop bien informée du pro-

projet de s'emparer du moins de la meilleure partie des Etats de la Maison de Mantouë. 1629.

Je trouve que le Cardinal Antoine Barberin fit en ce temps-ci proposer de la part du Pape à Charles, de demander pardon à l'Empereur, qui lui feroit volontiers justice après cette soumission. Ferme dans sa resolution de n'accepter rien que de concert avec le Roi de France & le Senat de Venise, le Duc répondit à peu près de la même maniere, qu'il avoit déja fait à une pareille proposition de l'Evêque de Mantouë. *En me conseillant de demander pardon*, dit-il, *le Pape devroit me marquer la faute que j'ai commise depuis mon avenement à la succession des Etats de mes ancêtres. Bien loin d'avoir attiré l'indignation de l'Empereur, je mérite qu'il se souvienne des services signalez que j'ai rendus à sa Maison. Avouër que je suis coupable, c'est reconnoitre que sa Majesté Impériale a droit de me priver de mes Etats, & que je ne puis plus les tenir que de sa clemence & de sa libéralité. J'ai toujours imploré la justice de l'Empereur. Mais ses Ministres l'ont rendu sourd à mes justes demandes. J'offre de subir tout ce que les loix & les constitutions de l'Empire ordonnent. Au lieu de s'y conformer, on me propose un sequestre afin de m'ôter la possession de ce qui m'apartient légitimement.*

Le Roi de France se prepare à secourir puissamment le Duc de Mantouë.

Le Sénat de Venise faisoit representer vivement à la Cour de France le mauvais état des affaires du Duc de Mantouë, & le danger auquel la République même se trouvoit exposée. Richelieu donnoit les meilleures espérances du monde. Il juroit que le Roi son maître emploieroit toutes ses forces à maintenir la liberté

1629. de l'Italie, & que sa Majesté sauroit bien empécher que la République ne souffrît le moindre dommage. Navas Secretaire du Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne, que son maître envoioit à Madrid, alla prendre congé du Cardinal. On charge l'Espagnol de déclarer aux Ministres de sa Majesté Catholique & particuliérement au Comte Duc d'Olivarez que Louïs veut bien vivre en bonne intelligence avec Philippe, & terminer à l'amiable les affaires d'Italie. Mais que si sa Majesté Catholique n'a pas égard aux offres que Louïs lui fait de son amitié, elle peut compter que la France est en état d'entrer en guerre contre toute autre puissance, & que le Roi ne la fuira jamais. *En un mot, Monsieur*, ajoute Richelieu, *on donne la carte blanche à l'Espagne. Le Roi vôtre maître peut choisir de la paix ou de la guerre.* Le Cardinal parloit sérieusement. Il amassoit les fonds nécessaires pour l'entretien de soixante mille hommes que Louïs prétendoit avoir en Italie, en Champagne, & dans quelques Provinces voisines des États de la Maison d'Autriche. Le Maréchal de la Force ancien & habile Officier, eut ordre dez le mois d'Octobre de marcher avec dix-huit mille hommes, & de joindre le Maréchal de Crequi à Suze. Louïs se prépare à entrer lui même en Italie à la tête de quarante mille hommes. Richelieu devoit prendre les devants, afin d'obliger le Duc de Savoie à se déclarer enfin avant l'arivée du Roi.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Auberi. L. III. cap. XV. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Nani Historia Veneta. L. VII. 1629. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 729. 783. 799.

Marie de Medicis veut être du voiage & suivre son fils. Outre que la Reine Mere avoit en tête de s'opposer hautement à Richelieu en cas qu'il voulût engager le Roi à rompre avec l'Espagne,

pagne, & de faire épargner les terres du Duc 1629.
de Savoie que cette Princesse favorisoit sous main, elle s'étoit apperçuë que le Cardinal profitoit trop des expéditions de Louis, & qu'aiant seul l'oreille de son credule & soupçonneux maître, il l'entretenoit dans sa défiance & dans ses préjugez contre sa mere & contre son frére. On resolut que Richelieu partiroit pour le Piémont avant la fin de l'année. Les Maréchaux de Crequi & de Bassompierre sont nommez d'abord pour commander l'armée sous lui. Mais Schomberg qui cherche toutes les occasions de se rendre encore plus agreable au Cardinal & de servir sous lui, fait adroitement insinuer par les Ministres de la Republique de Venise & du Duc de Mantouë, que Bassompierre étant plus propre qu'aucun autre à ménager les Suisses, il est à propos de le leur envoier, pour obtenir de puissantes levées, pour exciter les Cantons à la delivrance des Grisons leurs alliez en chassant les Impériaux des postes qu'ils ont occupez, & pour empécher qu'on n'accorde à l'Empereur un renfort de Suisses pour son armée d'Italie. Bassompierre eut ainsi ordre de se preparer à une seconde ambassade en Suisse; après quoi il lui étoit permis de revenir prendre sa place à l'armée. On crut que Richelieu retardoit exprès jusques à la fin de l'année le secours destiné au Duc de Mantouë. Le Cardinal ne vouloit pas que le Roi s'engageât dans une si grande entreprise, avant que d'avoir ménagé le retour du Duc d'Orleans en France. Il étoit bien aise encore que l'armée Imperiale s'affoiblît au siege de Mantouë, & que les choses se disposassent tellement que les ennemis & les

1629. alliez du Roi déja las de la guerre, consentissent facilement aux conditions de paix que Louïs jugeroit convenables au bien de ses affaires.

Acommodement du Duc d'Orleans avec le Roi.

Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1630. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 789. 792.

Dez que la Reine Mere vid, que bien loin de reüssir dans son projet d'éloigner Richelieu, il falloit se racommoder du moins en apparence avec un Ministre, dont Louïs croioit ne se pouvoir passer dans le nouvel embaras que lui causoient les affaires d'Italie, elle ne pensa plus qu'à la reconciliation de ses deux fils, & à faire obtenir quelque satisfaction au Duc d'Orleans. Marie de Medicis projettoit que Gaston demeurât en France, & qu'il commandât à Paris & dans les Provinces voisines durant l'absence du Roi, puis qu'elle étoit obligée de le suivre, de peur que le Cardinal qui se trouveroit encore seul auprès de lui durant trois ou quatre mois, n'achevât de la perdre entiérement aussi bien que Gaston. Les Ducs de Loraine & de Savoie travailloient également à entretenir le mécontentement de celui-ci. Ils offroient l'un & l'autre leurs troupes & tout ce qui dependoit d'eux, en cas que le Duc d'Orleans voulût se déclarer contr'un Ministre qui cherchoit à l'humilier & à le reduire à la condition d'un simple particulier. On dit que Charles Emmanuël fit à son Altesse Roiale des reproches honnêtes & obligeans de ce qu'elle ne s'étoit pas retirée plûtôt à Turin qu'à Nanci. On assura Gaston que s'il vouloit y aller, toutes choses & les troupes du Savoiard seroient à la disposition de son Altesse Roiale, & que le pere & les enfans lui étoient parfaitement dévouez. Marie de Medicis detourna le Duc d'Orleans d'écouter ces propositions. Mais il la pria qu'en le racom-

modant

modant avec le Roi, on n'exigeât point de lui 1629.
d'oublier les injures de Richelieu son plus dangereux ennemi, dont il le puniroit tôt ou tard. La Reine Mere bien aise de voir Gaston dans des sentimens si conformes aux siens, lui conseille de les dissimuler par complaisance pour le Roi, & de se reconcilier avec sa Majesté qui lui acorde de nouveaux avantages. C'étoit le Duché de Valois avec une augmentation de cent mille livres de pension par an; le gouvernement d'Orleans, de Blois, de Vendome, & de Chartres, dont le Comte de S. Pol se demettroit; le chateau d'Amboise que Toiras ceda de bonne grace; le commandement de l'armée de Champagne, & la commission de Lieutenant general à Paris & dans les Provinces voisines durant l'absence du Roi, en cas que Marie de Medicis persistât dans la resolution de le suivre.

Le Maréchal de Marillac & Boutillier Secretaire d'Etat allérent à Nanci ménager l'acommodement des deux freres à ces conditions. Qu'il me soit permis de rapporter ici ce qu'un Historien du Cardinal de Richelieu raconte de la negociation de Marillac, qui rendit ce Ministre son ennemi irreconciliable. Il peut bien y avoir quelque chose de véritable dans le récit. *M. le Cardinal*, dit l'Auteur, *ordonna au Maréchal de dire à son Altesse Roiale, que le Roi avoit toûjours pour elle la même affection, qu'il imputoit son éloignement aux mauvais conseils de certaines gens, & que si sa Majesté se trouvoit dans la necessité d'attendre plus long-temps à Paris le retour de Monsieur en France, les armes de l'Empereur & du Roi d'Espagne feroient des progrés considerables en Italie; malheur auquel son*

1629. *son Altesse Roiale seroit fachée d'avoir donné occasion. Ne pouvant pas s'imaginer qu'un homme qui lui étoit redevable du bâton de Marechal de France oubliât si tôt ce bienfait signalé, M. le Cardinal recommanda encore à Marillac d'appaiser son Altesse Roiale, & de l'assurer que M. le Cardinal souhaitoit ardemment d'obtenir ses bonnes graces qu'il estimoit plus que toute autre chose, après celles du Roi. Au lieu de s'acquitter fidélement de cette commission, le Maréchal affecte d'entretenir son Altesse Roiale du pouvoir de M. le Cardinal auprès du Roi, des places fortes qui sont à sa disposition, de la depense de sa maison, des nouveaux bienfaits dont le Roi le comble tous les jours. Le Marechal savoit bien que ce recit irriteroit le jeune Prince & lui rendroit M. le Cardinal plus odieux & plus suspect. On n'omit pas à la verité, de couler que M. le Cardinal avoit recommandé d'assurer son Altesse Roiale, qu'il souhaitoit de la servir & de meriter sa bienveillance. Mais Monsieur aiant demandé au Maréchal, s'il vouloit repondre de la sincérité de celui au nom duquel il parloit, on n'hésita pas de repondre que non. Les discours de Marillac jettérent tant de défiance dans l'esprit de son Altesse Roiale, qu'il ne fut pas possible de lui persuader de venir auprès du Roi avant que M. le Cardinal eût passé les Monts.*

Le Cardinal de Richelieu est fait Generalissime de l'armée du Roi en Italie.

Il partit de Paris le 29. Decembre après avoir donné au Roi & aux deux Reines une fête magnifique. Il y eut comedie, ballet, musique excellente, & tout ce qui peut contribuer au divertissement d'une Cour galante & polie. N'insultoit-il point aux vains efforts de ses ennemis secrets & declarez, en les régalant de ces specta-

ſpectacles au temps de ſon triomphe? Baſſompierre dit que le Roi fit Richelieu ſon *Vicaire genéral en Italie avec une puiſſante armée*. Nous avons la copie des pouvoirs que ſa Majeſté lui donna. Ils ſont ſi amples que les Courtiſans dirent, qu'elle ne ſe reſervoit que celui *de guerir les écrouëlles*. A cela près le Miniſtre étoit auſſi puiſſant que ſon maître. Les lettres patentes le nomment ſeulement, *Lieutenant genéral*. Le mot paroit n'exprimer pas aſſez la grande autorité dont le Cardinal eſt revêtu. Ses adulateurs en cherchent un dans les païs étrangers. La langue Françoiſe eſt trop pauvre à leur avis. On appelle Richelieu *le Generaliſſime* des armées du Roi. Rien ne flata plus la ſote vanité d'un Prêtre, qui ſous cette nouvelle qualité faiſoit les fonctions de Connétable, ou plûtôt de *Maire du Palais*, comme le Duc d'Orleans le reprocha peu de temps après au Roi ſon frere. *Le Cardinal*, dit-il, *uſurpe les deux principales charges de vôtre Etat, dont celle des anciens Maires du Palais étoit compoſée. Il a fait ſupprimer la charge d'Amiral ſous prétexte d'épargner je ne ſai quelle dépenſe, & de la tirer des mains d'un homme déja trop puiſſant par ſes grans biens, par ſes alliances, & par un des plus grans gouvernemens qu'il poſſédoit. Mais la charge ſupprimée en apparence fut bien-tôt rétablie ſous le nom du Cardinal, avec un pouvoir beaucoup plus étendu, & avec un plus grand nombre d'Officiers qui dépendent de lui. Par un ſemblable artifice il fait encore les fonctions de Connétable ſous le titre de Generaliſſime de vos armées. Et parce qu'il ne les peut commander que dans vôtre abſence & la mienne, on nous en chaſſe l'un & l'autre. Le*

1629.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1629.

Vie du même par Aubery. L. III. chap. 15.

Journal de Baſſompierre. Tom. II.

Mercure François. 1629.

Lettre du Duc d'Orleans au Roi en 1631.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 800. 801.

Cardi-

1629. *Cardinal garde seulement un peu plus de mesures avec vous.*

Le nouveau Genéralissime sort de Paris en grande pompe, acompagné du Duc de Montmorenci, du Cardinal de la Valette, & du Maréchal de Schomberg. *Un gros de cent cavaliers tous gens d'élite*, dit-on, le joignit à la porte du Louvre, & le conduisit une demi-lieuë hors de la ville. Ses gardes & son équippage l'attendoient là. Huit compagnies du régiment des gardes du Roi, dont chacune étoit composée de trois cens hommes, eurent ordre de partir trois jours avant le Cardinal, & de se trouver l'une après l'autre sur la route, dans les endroits où il devoit coucher ou sejourner. Alphonse son frere avoit été transferé de l'Archevêché d'Aix à celui de Lion. Le Pape à la nomination du Roi de France, le fit Cardinal dans les derniers jours de cette année. Bagni & Pamphilio Nonce en France & en Espagne obtinrent la même dignité à cette promotion. Le mérite de l'Archevêque de Lion étoit au dessous du mediocre. Son frere ne l'estima jamais : il ne le souffroit même qu'avec peine auprès de lui. Mais Richelieu vouloit illustrer encore sa famille, & avancer ses plus proches parens autant qu'il lui seroit possible. L'élevation de son frere aîné ne lui causa guéres moins de joie que sa qualité de *Genéralissime*.

1630. Reflexions sur l'Etat de l'Europe.

Puisque j'entre dans une année fameuse par un grand changement arivé à la Cour de France, & par les commencemens d'une révolution qui jetta l'épouvante dans toute l'Allemagne, & que les autres nations regardérent avec une extrême surprise, je croi devoir donner l'extrait d'un

d'un Ecrit publié en ce temps-ci, à l'occasion 1630.
de la harangue fastueuse que l'Ambassadeur d'Espagne fit au Sénat de Venise, afin de persuader aux sages de cette auguste compagnie, qui avoit pour lors à sa tête Nicolas Contarini successeur de Jean Cornaro mort à la fin de l'année precedente, de se separer de l'alliance contractée avec la Couronne de France, & de ne s'opposer point à l'entreprise de l'Empereur & du Roi d'Espagne. La piéces me paroit être de la façon du Duc de Rohan. Les interêts de l'Europe y sont admirablement bien expliquez. Nous y verrons combien la face des affaires est changée depuis le Ministére du Cardinal de Richelieu. Ce que les Politiques éclairez disoient de l'Espagne, il y a 70. ans, & de la necessité de s'opposer à l'agrandissement de la Maison d'Autriche, ceux de ce temps-ci l'inculquent avec soin dans toutes les Cours interessées à maintenir la liberté de l'Europe contre les ambitieux projets de Louïs XIV.

Mercure François. 1629.

La Maison de France & celle d'Autriche, dit l'Auteur, *sont les deux grandes puissances de la Chretienté. Elles seules peuvent entreprendre & soutenir une longue guerre, par ce que leurs Etats fournissent abondamment des hommes & de l'argent. La premiére qui se trouve située entre l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne & l'Angleterre, peut attaquer ou secourir fortement ses voisins. La seconde dont les Etats sont divisez, n'est capable d'attaquer & de secourir que foiblement. L'une n'est ni si étenduë, ni composée de si puissantes nations que l'autre. Mais c'est un Roiaume hereditaire & d'une longue succession, dont les sujets sont acoutumez à l'obeïssance & asujettis*

1630. *tis à des loix anciennes & bien établies: au lieu que dans les Etats de la Maison d'Autriche, il y a beaucoup de nouvelles usurpations & des peuples las de leur servitude. La Maison de France a pour alliez fidéles tous ceux qui redoutent la puissance de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Et celle d'Autriche n'en peut compter d'autres que ceux qui n'osent se déclarer contr'elle. Ils ne lui seront attachez, qu'autant que le Roi d'Espagne demeurera l'arbitre de la guerre & de la paix dans l'Europe. La premiére des deux Maisons ne pense qu'à se maintenir, la seconde cherche à s'agrandir. Celle-ci a toûjours les armes à la main pour usurper quelque chose; Et celle-là ne les prend que dans la nécessité de se défendre ou de protéger ses alliez. L'une s'applique à conserver l'union entre ses voisins, afin de se soutenir elle même: l'autre séme par tout la division pour en profiter. Celle-là justifie ses démarches, avant que de rien entreprendre hors de ses limites: celle-ci usurpe tout ce qu'elle peut, & trouve ensuite un prétexte de s'approprier ce qu'elle tient. En un mot, la Maison de France est contente de conserver ses Etats, & celle d'Autriche aspire à la Monarchie universelle.*

Des vuës si differentes produisent une politique entiérement opposée. Durant la minorité du Roi qui regne maintenant en France, on a voulu conserver la paix au dedans de l'Etat par la profusion des finances, & au dehors en achetant l'amitié de la Maison d'Autriche aux dépens des alliez de la Couronne. La maxime du Conseil de France en ce temps-là, c'étoit de maintenir la grandeur de la branche d'Autriche en Allemagne. Cela paroissoit un moien subtil de la diviser

viser de celle d'Espagne, d'arrêter le progrès des 1630.
Turcs dans la Chretienté, d'abaisser les Princes Protestans, & d'affermir la Religion Catholique Romaine. Pour ce qui est du Roi d'Espagne, il a son projet formé depuis long-temps. On ne l'abandonne point; on met tout en œuvre pour l'exécuter. De là cet argent repandu afin de corrompre les Ministres des autres Princes, ces divisions semées ou entretenuës par tout, ces usurpations nouvelles à la premiére occasion qui se presente. Comme la France est le plus grand obstacle que le Roi d'Espagne trouve en son chemin, ses plus puissans efforts tendent à le renverser. Les divisions de la ligue fomentées par Philippe II. en sont une preuve manifeste. Acharné à la ruine de la France, il ne se mit pas en peine de perdre de belles Provinces dans les Païs-bas. Les deux Maisons se réconciliérent ensuite. Mais celle d'Autriche a fait encore plus de mal à la France durant la paix. Pour obtenir l'amitié de la Maison d'Autriche, le Conseil de France a permis qu'elle conservât l'Empire comme un bien heréditaire. Et peu s'en est fallu qu'on n'ait souffert encore qu'elle s'emparât du Duché de Mantouë & du Monferrat. En dix ou douze années de paix, la Maison d'Autriche a fait de plus grans progrez que durant les guerres sanglantes de Charles-Quint & de François I. On s'est enfin reveillé en France & ailleurs; on a secouru le Duc de Mantouë, on a donné du courage aux Princes d'Allemagne. Ces premiers coups d'essai font voir que le mal n'est pas incurable, pourvû qu'on ait autant de constance à maintenir sa liberté que la Maison d'Autriche à poursuivre son projet de la Monarchie universelle.

Commen-

1630. *Commencer bien, c'est quelque chose: mais un simple effort ne suffit pas. Il vaudroit mieux ne former aucune opposition, que d'entreprendre & se desister ensuite. La crainte de voir ses projets déconcertez, rendra la Maison d'Autriche plus active. En abandonnant ceux que vous avez voulu défendre contr'elle, vous découragez tous les autres Princes. Les émissaires d'Espagne leur persuaderont qu'on s'efforce inutilement de resister à une puissance trop supérieure. Si la France eût soutenu ceux qui ont tenté d'enlever la Boheme à l'Empereur, cela étoit capable d'abaisser son orgueilleuse Maison. En ne secourant pas les Princes de l'union Protestante d'Allemagne, on les a laissez à la discrétion de ceux qui cherchent à les subjuger. L'effort fait pour conserver les Etats du Duc de Mantouë, ne rompt pas les desseins de la Maison d'Autriche sur l'Italie: cela ne lui ôte point l'espérance de l'assujettir. Si on l'a déconcertée pour cette fois, elle prendra mieux ses mesures à la premiére occasion. Tant qu'elle aura l'avantage de pouvoir attaquer ceux qu'il lui plaît, & que son pis aller sera de faire la paix, en attendant un temps plus favorable, il faut qu'elle exécute enfin ses projets. Les Etats reünis contr'elle ne sont pas toûjours dans la même disposition de s'acorder. Il arive tant de changemens & de revolutions, qu'il est rare & difficile que tous conspirent également dans le dessein de travailler à leur mutuelle conservation. Ne perdez donc pas une si heureuse conjoncture, profitez des fautes passées, & ne vivez plus au jour la journée. Formez un dessein entre vous, & poursuivez en l'exécution avec constance. Vous voiez d'où vient le mal: portez le reméde jusques à sa*

racine, afin de l'éteindre. Que le travail & la dépense ne vous rebutent point. Il vaut mieux faire un bon effort que de s'amuser à ces remédes palliatifs qui prolongent la maladie & ne la guérissent pas. 1630.

Pour reüssir dans cette noble entreprise, n'attaquez point l'ancien patrimoine de la Maison d'Autriche. Pensez seulement à la chasser de ce qu'elle a usurpé. Chacun sait à quel titre elle possede l'Empire & de grans Etats en Italie & en Allemagne. Ces deux puissantes nations doivent être mises en liberté. Les Princes Protestans d'Allemagne ont plûtôt manqué de conduite que de force. La persecution qu'ils souffrent, les irrite plus qu'elle ne les affoiblit. Ils ont encore des hommes, de l'argent, de bonnes villes. Dieu leur suscite un protecteur. Si le Roi de Suéde est aidé par la France, par l'Angleterre, & par les Provinces-Unies, on peut espérer de voir bientôt une grande revolution. Pour ce qui est de l'Italie, elle doit succomber, à moins que la Couronne de France ne la secoure puissamment. Le Roi d'Espagne en tient la moitié, & le reste est divisé en plusieurs Etats dont la plûpart dépendent de lui. Il faut que la France y possede quelque chose, ou que les Espagnols en soient chassez. Si la France y met le pied, ce sera un obstacle à la servitude: mais les guerres seront frequentes. Le plus sûr, c'est de faire sortir les étrangers, & que les Princes Italiens partagent entr'eux ce que les Espagnols ont usurpé. La chose est d'autant plus faisable, que l'Allemagne occupée chez elle, ne poura fournir des soldats; secours absolument necessaire au Roi d'Espagne pour conserver l'Italie. Les Suisses ne lui donneront pas des hommes.

1630. *mes. Jaloux de leur liberté & bien informez des prétensions de la Maison d'Autriche sur leur païs, ils ne se déclareront pas en sa faveur, quand on s'y prendra de la bonne maniére pour l'abaisser. Je croi même que cette nation contribuera volontiers à la délivrance du Duché de Milan.* Dans la situation des affaires de l'Europe au temps dont j'écris l'Histoire, pouvoit-on rien dire de plus juste, de mieux pensé? Nous trouvons encore dans cet extrait des instructions merveilleuses par rapport à ce qui se passe maintenant, & à ce qui occupe nos habiles Politiques depuis l'ouverture du nouveau siécle.

Le Cardinal de Richelieu refuse une entrevuë sur les confins de la France & de la Savoie proposée par le Prince de Piémont.

Dez que Richelieu fut arrivé à Lion, il depêcha Servient Intendant de l'armée à Turin, & lui ordonna de dire au Duc de Savoie, que le Cardinal s'approchoit avec quarante mille hommes, dans le dessein de secourir le Duc de Mantouë, & de maintenir la liberté de l'Italie; qu'on espéroit que Charles Emmanuël, conformement à ce qu'il avoit promis dans le traité de Suze, joindroit ses troupes à celles du Roi; & que le President de Monfalcon Ministre de son Altesse avoit donné depuis peu de nouvelles assurances qu'elle fourniroit dix mille hommes, & que l'armée du Roi qui marcheroit au secours du Duc de Mantouë auroit le passage libre & des étappes. Le Savoiard répondit froidement qu'il desavouoit Monfalcon, au quel il n'avoit jamais commandé de promettre rien de semblable. *M. le Prince de Piémont*, ajouta-t'il sans s'expliquer davantage, *ira jusques au pont Beauvoisin conférer avec M. le Cardinal.* Cette réponse fait juger à Richelieu que l'avis donné depuis peu par le Maréchal d'Etrées,

Journal de Bas-

trées, peut bien être veritable. Ce Seigneur que le Roi envoioit à Venise & à Mantoue, se persuada en passant par Turin que Charles Emmanuël amusoit le Maréchal de Crequi, & que bien loin de vouloir joindre ses troupes à celles de France, son Altesse prenoit de nouveaux engagemens avec les Espagnols; & qu'elle ne consentiroit aux demandes du Roi, qu'à la derniére extrémité, & après y avoir été contrainte par la force des armes. Etrées avertit incontinent Richelieu & son Capucin Joseph de la disposition qu'il croioit remarquer dans le Duc de Savoie.

1630. *Bassompierre. Tom. II. Relation du siege de Mantouë faite par le Maréchal d'Etrées. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.*

Le Comte de S. Maurice vient ensuite à Lion & offre au Cardinal de la part du Prince de Piémont le passage & des étapes dans les Etats du Duc de Savoie, & prie Richelieu que Victor Amédée puisse s'aboucher avec lui au Pont Beauvoisin, où il est arrivé de Turin en poste par le mauvais temps, & avec danger de se perdre dans les montagnes. Le Cardinal reçut fort bien S. Maurice, & dit qu'il confereroit avec les Maréchaux de la Force, de Bassompierre, & de Schomberg ses Lieutenans genéraux sur la proposition du Prince de Piémont. *J'étois present à cette premiere entrevuë du Comte de S. Maurice & de M. le Cardinal*, dit Bassompierre. *Il me sembla que celui-ci étoit bien aise de s'aboucher avec M. le Prince de Piémont, dans l'esperance que cette conference contribueroit à un prompt acommodement. M. le Cardinal le souhaitoit, afin de retourner bien-tôt à la Cour, où ses ennemis lui rendoient de mauvais offices. Je l'y exhortai.* Le Maréchal ne penetroit pas bien les veritables sentimens de Richelieu. Il avoit en

1630. *Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 16. Examen des lettres, manifestes & declarations du Duc de Savoie, dans le recueil de diverses pieces pour servir à l'Histoire. Mercure François.* 1630.

1630. tête de faire le Connétable & de ſe venger du Duc de Savoie, qu'il regardoit comme un de ſes plus dangereux ennemis. Le Cardinal eſpéroit que ce Prince uſant de ſes artifices ordinaires, pour engager le Roi à lui acorder des conditions avantageuſes, ou pour ſervir les Eſpagnols auxquels ſa haine contre Richelieu le rendoit extrémement favorable, donneroit enfin occaſion à Louïs de l'attaquer à force ouverte. Le Cardinal ne ſe mettoit point en peine de retourner ſi-tôt à la Cour. Il ſavoit bien que le Roi s'approcheroit de l'Italie dez que la guerre commenceroit, & que ſi Marie de Medicis vouloit ſuivre ſon fils, elle ne feroit pas grand mal à un Miniſtre, ſans lequel Louïs croioit ne ſe pouvoir demêler de ſes grandes affaires avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. La ſuite du récit de Baſſompierre montre aſſez quelles étoient les intentions du Cardinal.

Le Duc de Montmorenci, les Maréchaux de la Force & de Schomberg, & le Marquis d'Alincourt Gouverneur de Lion, s'étant rendus à l'Abbaïe d'Aiſnai, où Richelieu & Baſſompierre les attendoient, le Cardinal leur demanda ce qu'ils penſoient de l'entrevuë propoſée par le Prince de Piémont. Alincourt dit rondement qu'il n'y trouvoit pas d'inconvénient. *Soit que M. de Schomberg*, pourſuit Baſſompierre, *voulût montrer ſon bel eſprit en appuiant de raiſons un mauvais ſentiment; ſoit qu'il eût ſeulement envie de contredire M. d'Alincourt, il declara qu'il n'étoit point d'avis que M. le Cardinal allât au Pont Beauvoiſin. Voici ſes raiſons. Que M. le Cardinal ſembleroit chercher M. le Prince de Piémont, & témoigner un grand empreſſement de*

de conclure la paix. Que les Espagnols fiers de cette avance, demanderoient des conditions trop avantageuses. Que l'entrevuë proposée n'étoit qu'un amusement, afin de retarder l'exécution des desseins & le progrés des armes du Roi. Que les Espagnols souhaitoient la paix autant que nous, & que par une vanité affectée, ils vouloient la negocier avant que l'armée du Roi entrât en Italie, de peur que sa Majesté ne parût les contraindre à l'accepter. Qu'il étoit de l'interêt du Roi d'obliger M. de Savoie à se déclarer. Que ce Prince voulant faire le neutre entre les deux Couronnes, proposoit une entrevuë sur un pont qui séparoit ses Etats de ceux de France; chose à laquelle M. le Cardinal ne devoit point condescendre. Enfin, qu'on pouvoit répondre au Comte de S. Maurice, que les affaires du Roi & l'indisposition de M. le Cardinal l'arrêtoient encore pour huit jours à Lion; que si M. le Prince de Piemont vouloit se donner la peine d'y venir, on le recevroit avec les honneurs dûs au beaufrere du Roi: sinon que M. le Cardinal allant en Italie conféreroit avec son Altesse à Chamberi, en cas qu'il lui plût de l'y attendre. M. le Marechal de la Force approuva l'opinion de M. de Schomberg, & M. de Montmorenci la confirma inconsiderément. Bassompierre se trompoit étrangement dans ses conjectures. Schomberg n'avoit nulle envie *de montrer son bel esprit*, & ne contredisoit point le Marquis d'Alincourt par caprice. Il parloit selon le cœur d'un Ministre, dont il connoissoit la disposition, & duquel il dépendoit entiérement. Bassompierre fut mauvais Courtisan en cette rencontre. 1630.

1630. *Pour moi*, ajoute-t'il, *je voulus contredire ouvertement M. de Schomberg. Je dis qu'à moins que le Roi & M. le Cardinal n'eussent quelque raison secrete de n'entendre à aucune proposition de paix, je ne voiois pas pourquoi on refuseroit l'offre faite par M. le Prince de Piémont de s'aboucher avec M. le Cardinal. Que c'étoit un Prince affectionné à la France & beaufrere du Roi. Qu'il venoit de cinquante lieuës au milieu de l'hiver, & qu'il avoit même exposé sa personne en cherchant M. le Cardinal, afin de proposer des choses peut-être utiles au service de sa Majesté. Que si les propositions de M. le Prince de Piémont n'étoient pas de cette qualité, M. le Cardinal ne les accepteroit point. Qu'on devoit témoigner au dehors que M. le Cardinal étoit également prêt à recevoir des conditions honorables, & à rejetter celles qu'il ne jugeroit pas avantageuses au Roi. Que les Espagnols faisoient paroitre plus que nous leur empressement à conclure la paix, puis qu'ils engageoient M. le Prince de Piémont à venir de cinquante lieuës au devant du Genéral de l'armée du Roi, & à l'arrêter par un acquiescement aux volontez de sa Majesté. Que l'entrevuë ne retardoit ni le voiage de M. le Cardinal, ni la marche de l'armée, puis qu'il ne se détournoit pas de sa route, en allant au Pont Beauvoisin, & qu'il n'y demeureroit qu'autant qu'il seroit nécessaire pour écouter les propositions de M. le Prince de Piémont, & pour y répondre. Qu'on offroit la paix par l'entremise d'un Prince le plus proche allié du Roi. Que je n'appercevois pas cette vanité Espagnole tant exaggerée par M. de Schomberg. Qu'il étoit au contraire fort glorieux au Roi qu'on lui vint présen-*

ſenter ſur la frontiere de ſes Etats tout ce qu'il pouroit demander à la tête d'une puiſſante armée au milieu du Duché de Milan. Qu'il y avoit plus de prudence que de vanité dans la démarche des Eſpagnols, qui prenoient ſoin d'appaiſer & d'arrêter leurs ennemis par des propoſitions juſtes & raiſonnables. Que bien loin de croire que les Eſpagnols ne ſouhaitoient pas la paix autant que nous, je jugeois que des gens qui l'envoioient demander au Roi juſques dans ſes propres Etats, avoient une extréme impatience de l'obtenir. Que ſa Majeſté s'étant contentée de la condition offerte par M. de Savoie, de ſe joindre à elle avec dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, en cas qu'il y eût une rupture entre les deux Couronnes, on ne devoit pas éxiger de lui une autre déclaration. Que ſi nous ne voulions pas faire la guerre à l'Eſpagne, il n'étoit pas de l'interêt d'un Prince voiſin du Duché de Milan & oncle de ſa Majeſté Catholique, de ſe déclarer contr'elle. Que le Pont Beauvoiſin ſeparoit à la vérité les Etats du Roi de ceux de M. de Savoie; mais que M. le Prince de Piémont franchiroit le pas & entreroit ſur les terres de France pour traiter avec M. le Cardinal, qui ne feroit rien de contraire à ſa dignité, ni de prejudiciable à la grandeur du Roi, en allant écouter les propoſitions d'un Prince beaufrere de ſa Majeſté. Qu'il étoit même important que la concluſion, ou la rupture de la paix ſe fît par l'entremiſe de M. le Prince de Piémont, puis que ſi elle s'achevoit, le monde jugeroit que le Roi ſe relachoit en conſidération de ſon beaufrere, & que ſi on en venoit à la guerre, les étrangers croiroient que les Eſpagnols avoient pro- 1630.

1630. *posé des choses si déraisonnables que M. le Prince de Piémont n'a pas été capable d'obtenir le consentement du Roi.* Bassompierre parloit plus juste que Schomberg. Cependant l'avis de celuici l'emporta, il flattoit trop l'arrogance du Ministre.

Nouvelle aigreur entre le Duc de Savoie & le Cardinal de Richelieu.

Fier de sa qualité de Generalissime, Richelieu vouloit que le beaufrere de son Roi, fît de plus grandes avances; qu'il vînt jusques à Lion demander la paix, ou du moins qu'il attendît que le Cardinal fût à la tête d'une armée en Savoie. Le discours de Bassompierre le rendit encore plus suspect au Ministre. On s'imagina que le Maréchal donnoit aveuglément dans les sentimens de Marie de Medicis, qui vouloit qu'on ménageât le Duc de Savoie, non seulement en considération de la Princesse de Piémont sœur du Roi, mais encore de peur qu'en attaquant les Etats de Charles Emmanuël, on ne s'exposât à rompre avec le Roi d'Espagne, qui ne se pouroit dispenser de les défendre. La Reine Mere apprehendoit tellement la guerre entre les deux Couronnes, qu'elle déclara nettement au Cardinal avant son départ de Paris, que s'il y donnoit occasion, elle le priveroit à jamais de l'honneur de ses bonnes graces. Voila pourquoi Richelieu affecta de garder quelques ménagemens au regard du Duc de Savoie. Il paroissoit ne rien faire, sans avoir premiérement consulté les principaux Officiers de son armée. Mais ces Messieurs esclaves de la faveur, opinoient comme il plaisoit au Cardinal, qui se servoit de leur nom pour se mettre à couvert du reproche d'avoir trop poussé le Duc de Savoie. La souplesse & les artifices de Richelieu n'empécherent

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1630. *Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 2. Nani Historia Veneta. L. VII.* 1629. *Vittorio Siri Me-*

rent pas que Marie de Medicis & ses creatures ne criassent que la hauteur du Cardinal, & les divers piéges qu'il tendit à ce Prince, l'avoient porté malgré lui à la resolution desesperée de se jetter dans le parti du Roi d'Espagne & de l'Empereur. Richelieu & ses gens publioient de leur côté qu'on avoit eu tous les ménagemens imaginables pour Charles Emmanuël. *Quoique la conduite de M. de Savoie,* dit le Cardinal dans une lettre à Bethune Ambassadeur de France à Rome, *donnât sujet de penser qu'il se déclareroit enfin contre nous, j'ai jugé toutesfois qu'il étoit à propos de fermer les yeux & d'user de patience en plusieurs choses, afin de ne rien omettre de ce qui pouvoit l'engager à suivre les justes intentions du Roi pour la défense des Etats de M. de Mantouë, selon ce qui est stipulé dans le traité de Suze, où sa Majesté s'est uniquement proposée de maintenir la paix dans la Chretienté, & la liberté de l'Italie en particulier.*

1630. *Memorie recondite.* Tom. VII. pag. 12. 14. 15.

Richelieu dissimule ici la verité. S'il *ferma* quelque temps *les yeux*, s'il eut *de la patience* en certaines rencontres; c'est qu'il craignoit que Charles Emmanuël irrité à contretemps, ne l'empéchât de jetter des vivres & des munitions dans Cazal qui en manquoit. Le Savoiard n'étoit pas assez fort pour résister lui seul à la France. Mais il pouvoit disputer le passage dans le Monferrat, & faire en sorte qu'on ne pût mettre Cazal en état de soutenir le siége dont Spinola le menaçoit. Dez qu'on eût pourvû à la seureté de la place, le Cardinal impatient de se venger & d'humilier le Duc de Savoie, ne garda plus de mesures avec lui. Ces deux hommes qui se haïrent toûjours, & dont l'un

1630. cherchoit à tromper celui avec lequel il traitoit, semblent prendre plaisir à se donner réciproquement des sujets de plainte. L'un ne veut point se déclarer pour la France à moins qu'elle ne rompe avec l'Espagne, & qu'on n'attaque le Milanois ou les Etats de la Republique de Genes, dont il espere d'atrapper quelque débris. L'autre demande absolument que Charles Emmanuël joigne ses troupes à celles du Roi pour secourir le Duc de Mantouë, sans exiger que sa Majesté déclare la guerre au Roi Catholique, ou bien à la Republique de Genes. Tous deux avoient leurs raisons & leurs vuës secretes: tous deux paroissoient fondez sur des traitez, ou sur des paroles données. Ils pouvoient s'acorder facilement. Mais leur animosité & leur opiniatreté allumérent enfin une guerre qui desola les Etats de la Maison de Savoie, pendant que les Allemans & les Espagnols ruinoient ceux du Duc de Mantouë. Charles Emmanuël n'en vid pas la fin, non plus que Spinola. Louïs fut en danger de mourir de la peste, & d'une maladie qui le surprit à Lion. Enfin Richelieu se trouva lui même à la veille d'être perdu sans ressource, & de rester à la discretion de l'heritier présomptif du Roi mourant & de la Reine Mere qui attendoient l'un & l'autre l'occasion de se venger des infidelitez & de l'arrogance du Cardinal. Ceci se developpera dans la suite de cette année.

Le Prince de Piémont aiant refusé d'attendre Richelieu à Chamberi, depeur, dit-on, qu'il n'y vînt trop bien acompagné, le Cardinal remit l'entrevuë à Suze. Charles Emmanuël fit grand bruit sur la hauteur de Richelieu. Son

Altesse

Altesse se plaignit du refus d'aller trouver son fils venu en poste jusques au Pont Beauvoisin, comme d'un affront & d'un outrage fait de gaieté de cœur à la Maison de Savoie. Il faut avouër que la conduite du Cardinal n'est pas soutenable en cette rencontre. Le Marechal de Bassompierre avoit raison de dire que M. le Genéralissime ne s'abaisseroit pas trop en allant conférer avec le fils aîné d'un Prince souverain & beaufrére de sa Majesté. Cependant elle aprouva la réponse de son Ministre à la proposition de Victor Amedée. Le Roi écrivit à Richelieu de ne consentir point à une suspension d'armes, & d'éviter les longues négociations, parce que les Espagnols ne cherchoient qu'à gagner du temps, & à faire afoiblir l'armée de France par les desertions & par l'incommodité de la saison, avant qu'elle pasśât les Alpes. Louïs vouloit une prompte paix ou la guerre, & profiter du moins de la grande diminution & du mauvais état des troupes de l'Empereur prèsqu'entiérement ruinées au siége de Mantouë. Richelieu avoit ses creatures auprès du Roi qui le faisoient écrire au gré de son Ministre. Pour ce qui est des plaintes de Charles Emmanuël, on répondit que le Prince de Piémont prétendoit traiter d'égal à égal avec le Roi de France; que son Altesse demandoit une conférence sur les confins des deux Etats, avec une barriere entr'elle & le Cardinal, & que l'un ne fût pas plus escorté que l'autre. Que ces sortes de précautions ne se prénent que dans une guerre déclarée; que bien loin qu'il y eût aucune rupture entre le Roi de France & le Duc de Savoie, celui-ci offroit le passage, des étapes, & des vivres dans ses 1630.

1630. Etats à l'armée de Louïs. Que Richelieu avoit répondu à la civilité du Prince de Piémont, en offrant d'aller trouver son Altesse à Chamberi. Enfin que dans toute entrevuë avant l'arivée du Cardinal à Suze, on n'auroit pû rien conclure, parce qu'il ne lui étoit pas permis d'ouvrir plûtôt les pacquets cachetez que le Roi lui donna en partant de Paris.

Mazarin vient trouver le Cardinal de Richelieu à Lion.

Le Pape avoit deux Ministres occupez à moienner la paix de l'Italie, ou du moins une suspension d'armes jusques à ce que l'affaire de Mantouë fût ajustée, le Cardinal Antoine Barberin Legat, & Pancirole Nonce extraordinaire à Turin. Jules Mazarin étoit adjoint à celui-ci, comme un Gentilhomme propre à être envoié de côté & d'autre, faire des propositions, & entamer une négociation. Mazarin arive à Lion sept ou huit jours après le Comte de S. Maurice. On ne sait pas bien ce qu'il venoit offrir. Nous voions seulement qu'il s'en retourna dez le lendemain sans rien conclure. L'Auteur de l'histoire d'un homme qui jetta cette année les premiers fondemens de sa prodigieuse fortune, dit qu'il demanda sans façon à Richelieu, que le Roi de France retirât ses troupes du Piémont & du Monferrat, comme celles de l'Empereur & du Roi d'Espagne sortiroient des Etats de la Maison de Mantouë. *Monsieur*, repartit le Cardinal surpris de ce début, *vous étes mal informé des intentions du Pape pour lequel vous traitez. Les Ministres de sa Sainteté ont toûjours pressé le Roi de passer les monts, & de marcher au secours du Duc de Mantouë. Cela étoit bon, Monseigneur*, reprit Mazarin, *pendant que la paix, ou la suspension d'armes étoit desesperée, &*

Journal de Bassompierre. Tom II. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 2.

& qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de la guerre. Mais aujourd'hui que la conclusion de l'une ou de l'autre est fort avancée, le Pape souhaite que les Souverains interessez dans l'affaire de Mantouë, retirent leurs troupes qui ruinent l'Italie. Mazarin parloit en avanturier, s'il croioit qu'on fût sur le point de faire la paix, ou du moins de consentir à une suspension d'armes. La France ne vouloit point entendre parler de ce second article: Et les propositions de paix que les parties interessées se faisoient reciproquement, étoient si contraires, qu'on ne pouvoit pas espérer de rapprocher bien-tôt des gens, qui demandoient des choses entierement opposées. Il y a plus d'apparence que Mazarin venoit faire quelque message secret à Richelieu de la part du Cardinal Antoine Barberin. Par une politique assez ordinaire à Rome, Antoine favorisoit la France; & le Cardinal François son aîné se déclaroit ami de l'Espagne. Mazarin étoit fort bien aupres du Cardinal Antoine son patron à la Cour de Rome. On rapporte que le Gentilhomme Romain fut enfermé trois heures avec Richelieu, & que le Cardinal dit ensuite à Bassompierre & à quelques autres personnes de qualité, qu'il n'avoit point encore vû de plus beau génie que Mazarin, ni d'homme qui entrât plus heureusement dans les négociations & dans les affaires. Il est certain que depuis celle de Mantouë, dans laquelle Mazarin s'intrigua beaucoup, Richelieu conçut une estime & une amitié particuliere pour lui. L'Italien délié saura bien profiter de cet avantage. 1630.

Le Cardinal part de Lion le 28. Janvier, continuë sa route vers le Piémont, & depéche de Diverses proposi-

1630. Grenoble Emeri au Maréchal de Crequi à Turin, avec ordre de faire conjointement diverses propositions au Duc de Savoie. On vouloit l'amuser depeur qu'il ne se jettât trop tôt dans le parti de l'Empereur & du Roi d'Espagne: contretemps qui auroit causé la perte de Cazal, & mis l'armée de France en danger de mourir de faim avant que de passer dans le Monferrat. Voici les conditions que Richelieu offroit pour la paix generale de l'Italie. Que le Duc de Mantouë demanderoit l'investiture à l'Empereur, & le prieroit de l'excuser s'il l'avoit offensé, quoique le Duc n'en eût jamais eu l'intention. Que sa Majesté Impériale acorderoit l'investiture à la priére du Pape & du Roi Très-Chrétien. Que Ferdinand & Louïs jugeroient les différends des Ducs de Savoie & de Mantouë. Que l'armée Impériale & celles des Rois de France & d'Espagne se retireroient du Mantouan & du Monferrat dans un temps préfix. Que les passages des Grisons & celui de Suze seroient rendus en même temps par l'Empereur & par le Roi de France. Que Cazal seroit suffisamment pourvû de vivres & de munitions. Que le Duc de Savoie seroit obligé de donner passage par ses Etats quand il en seroit requis. Que pour plus grande seureté tous les Princes d'Italie s'engageroient par un traité de ligue à la défense des Etats du Duc de Mantouë & de ceux des conféderez. Que ce Souverain retiendroit telle garnison qu'il voudroit pour garder ses places; qu'elle n'excéderoit pas le nombre necessaire, afin d'ôter toute jalousie au regard du Milanois, & que le Roi Catholique n'auroit aussi dans ce Duché que les garnisons ordinaires. Que les

Tions de paix faites inutilement.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 16. Examen des lettres, declarations & manifestes du Duc de Savoie. Relation fidele de ce qui s'est passé en Italie l'an 1630. dans le Recueil

les contraventions faites au traité de Monçon sur la Valteline seroient réparées. Que le Duc de Savoie auroit la ville de Trino & quinze mille écus de rente pour ses prétensions sur le Monferrat, & que le Prince de Guastalla seroit dédommagé des siennes sur quelques endroits du Duché de Mantouë, par une somme d'argent une fois paiée. Le Maréchal de Crequi & Emeri devoient encore faire des offres particuliéres à Charles Emmanuël, afin de l'engager à joindre ses troupes à celles du Roi, & à fournir du blé pour Cazal & des vivres à l'armée de France. Richelieu leur recommandoit expressément de ne rompre point avec le Savoiard, quelque sujet qu'il en pût donner, afin qu'on eût le temps de mettre Cazal en état de soutenir un siége. Il répondit à Crequi & à Emeri avec ses artifices ordinaires, & ne donnoit aucune parole positive.

1630. *de diverses piéces pour servir à l'Histoire. Mercure François.* 1630. *Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag.* 13. 14. *&c.* 22. 23.

Durant cette incertitude où Charles Emmanuël tenoit Richelieu, l'armée de France n'osoit s'approcher de Suze, de peur de consumer ses vivres, ni attaquer les Etats du Savoiard qu'il falloit ménager, jusques à ce que Cazal fût bien pourvû. Le Cardinal s'arrête quelque temps à Embrun. Pancirole Nonce du Pape & le Comte de Scarnafis l'y vinrent trouver. Celui-ci étoit seulement chargé de faire des civilitez genérales à Richelieu de la part du Duc de Savoie. Spinola, Collalte, & l'Abbé Scaglia Ministre de Charles Emmanuël revenu d'Espagne avec le nouveau Gouverneur de Milan détachoient Pancirole afin d'amuser le Cardinal en feignant d'entamer une négociation. Mais il étoit plus délié que le Nonce. Richelieu lui demande d'abord

1630. s'il a pouvoir de conclure quelque chose: Et Pancirole avouë bonnement qu'il n'en apporte aucun. C'étoit dire assez clairement qu'il ne venoit que pour arrêter la marche de l'armée de France, & pour tromper le Cardinal. On lui met alors entre les mains en présence de Soranzo Ambassadeur de Venise, un mémoire qui contenoit les conditions de la paix envoiées au Duc de Savoie, & Richelieu demande au Nonce si Charles Emmanuël & les Generaux de l'Empereur & du Roi d'Espagne sont dans la disposition de les accepter. Pancirole fut obligé de déclarer alors que l'Empereur ne permettroit jamais que les Princes d'Italie se liguassent pour défendre les Etats du Duc de Mantouë *envers tous & contre tous*; que le Roi d'Espagne ne souffriroit pas non plus que le Duc de Mantouë eût garnison Françoise dans aucune de ses places; que le Duc de Savoie ne vouloit pas s'obliger à donner passage en tout temps pour le secours du Monferrat; enfin que Spinola & Collalte ne pouvoient traiter des prétenduës contraventions au traité de Monçon, ni de ce qui concernoit les Grisons, par ce que leur commission ne leur permettoit de négocier & de conclure que sur l'affaire de Mantouë. Des pretensions si contraires de part & d'autre & sur lesquelles aucune des parties interessées ne vouloit se relâcher, rendirent l'acommodement fort difficile. Chacun jugea dez lors qu'on n'y penseroit serieusement qu'après que le sort des armes obligeroit les uns ou les autres à céder au vainqueur.

Richelieu laisse là toutes les conditions de paix que les Ministres du Pape proposent desormais, les écoute tout au plus par bienseance, & s'appli-

plique uniquement à réduire Charles Emmanuël 1630.
à la necessité de se déclarer pour la France, ou de souffrir que son païs devienne le theatre de la guerre, & qu'on lui enleve la Savoie & peut-être le Piémont. Comme le Cardinal devoit garder quelques mesures non seulement à cause de Cazal, mais encore pour empêcher ses ennemis & sur tout la Reine Mere de crier qu'on prenoit plaisir à pousser le Duc de Savoie, & à le mettre au desespoir, Richelieu lui fait des offres avantageuses afin de l'engager à joindre ses forces à celles du Roi, ou du moins à donner de bonnes étapes & à fournir des vivres autant qu'il sera nécessaire. Mais Charles Emmanuël trouvoit tous les jours quelque nouvelle défaite. Quand on lui acordoit une chose, il en demandoit une autre. *La disette est dans mes Etats*, disoit il, *affamerai-je mes sujets pour nourir la garnison de Cazal & l'armée de France?* On promet de lui livrer vingt mille sacs de blé à Nice à condition qu'il en donnera la même quantité. Le Savoiard accepte la proposition, & la France l'execute de bonne foi. Mais il ne rend pas la moitié de ce qu'on lui remet. Le Duc forme des difficultez sur le prix des étapes: le Cardinal consent à ce que le Savoiard demande. Le lendemain il propose que le Roi lui rende le Pont de Grezin où sa Majesté a mis garnison: cela est accordé. Le voila qui veut encore que Louïs lui entretienne un plus grand nombre de gens de guerre que celui qui est porté dans le traité de Suze. Richelieu qui prétend mettre absolument le Duc dans son tort, en cas qu'il refuse de se déclarer pour la France, consent au nom du Roi à entretenir cinq mille hommes de pied

1630. pied & cinq cens chevaux à Charles Emmanuël. Une si grande condescendance ne le contente pas. Il exige quelque chose de nouveau. Le Cardinal promet presque tout & amuse le Duc jusques à ce qu'on puisse rompre seurement avec lui. Durant cette négociation que le François & le Savoiard trainent exprès en longueur par des vuës differentes, l'un pour obtenir du Roi des conditions fort avantageuses, ou pour servir sourdement les Imperiaux & les Espagnols, en faisant patir les troupes de France dans une saison incommode; & Richelieu afin de ne rien hazarder mal à propos par une rupture precipitée; celui-ci part d'Embrun, s'avance à Oux près de Suze, & y demeure jusques aux premiers jours du mois de Mars.

Ambassade du Maréchal d'Etrées à Venise.

On négocioit dans toute l'Europe sur l'affaire de Mantoüë, à Rome, à Vienne, à Madrid, à la Cour de France, à Turin, à Venise, chez les Suisses. Bethune Ambassadeur de Loüis auprès du Pape, le pressoit de déclarer aux Ministres du Roi d'Espagne que si leur maître s'opiniatroit plus long-temps à tourmenter le Duc de Mantoüë, le S. Siége ne pouroit se dispenser d'appuier les efforts du Roi de France pour la conservation de la liberté de l'Italie. *Ce seroit une chose fort étrange, Très-saint Pere,* disoit Bethune à Urbain, *que vous témoignassiez de la froideur & de l'indifference à soutenir le Roi mon maître dans une affaire où vous l'avez embarqué vous même. Il ne s'est porté avec tant d'ardeur à cette entreprise qu'en consequence des exhortations de vôtre Sainteté, qui la lui a representée comme juste & nécessaire. Vous étes le pere commun des Chretiens. En cette qualité vous devez user*

Relation du siége de Mantoüë. Histoire du Ministére

ser de vôtre autorité contre celui de vos enfans, qui met le trouble & la division dans la famille, bien loin de l'aider dans ses mauvais desseins. Vos Ministres ont commis cette faute en permettant que les Allemans achetassent du blé dans l'Etat Ecclesiastique, & en donnant passage aux Régimens Espagnols envoiez de Naples dans le Milanois. Le Roi mon maître a droit d'espérer que vôtre Sainteté aura encore plus d'égards pour lui, & que les vaisseaux de France qui ameneront du secours au Duc de Mantouë & à la Republique de Venise, seront reçus dans vos ports. Sa Majesté a de la peine à croire une chose qu'on lui assure de bonne part; que M. le Cardinal Antoine neveu & Legat de vôtre Sainteté, exhorte le Duc de Mantouë à demander pardon à l'Empereur & à s'acommoder avec lui indépendamment du Roi mon maître. Veut-on que M. de Mantouë reconnoisse tout publiquement que sa Majesté l'a injustement soutenu dans une révolte contre l'Empereur? Richelieu préscrivit lui même à l'Ambassadeur de faire ces remontrances au Pape. Elles ne le touchérent pas. Bethune répondit au Cardinal qu'il ne falloit pas compter sur Urbain; qu'il ne se déclareroit point en faveur de la France; mais qu'il n'emploieroit jamais son autorité contre les Espagnols, à moins qu'il ne vît un soulevement genéral des Princes d'Italie; que le Pape mou & timide, n'étoit capable d'aucune resolution vigoureuse, & que la peur de s'exposer au ressentiment du Roi d'Espagne, l'emportoit sur tous les bons sentimens du Pontife au regard de sa Majesté Très-Chrétienne. Voici la peinture qu'Avaux Ambassadeur de France à Venise,

1630.

du Cardinal de Richelieu.

1630.

Nani Historia Veneta. L. VIII.

1630.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 774. 775. Tom. VII. pag. 29. 30. 34. 35. &c.

1630. nise, faisoit des Souverains d'Italie. *Le Senat,* disoit-il, *a de bonnes intentions, mais il est si circonspect & si mesuré dans toutes ses démarches, qu'il ne veut rien hazarder. Les autres Souverains d'Italie sont tout de glace, & n'ont point de courage. Des gens si laches mériteroient que le Roi les abandonnât, mais son interêt l'empêche de souffrir que les Espagnols achévent de subjuguer l'Italie.*

Le Duc de Mantouë aiant besoin d'un bon Genéral pour commander ses troupes, & pour l'aider à défendre sa capitale, en cas que les Imperiaux qui la tenoient toûjours comme bloquée par *Goito* & par *Governolo*, places qu'ils occupoient au dessus & au dessous de Mantouë, l'assiégeassent une seconde fois dans les formes, le Roi de France envoia le Marechal d'Etrées. On lui donna encore la qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Il avoit ordre d'aller premiérement à Venise, & d'y appuier les exhortations qu'Avaux Ambassadeur ordinaire faisoit de son mieux au Senat, de défendre vigoureusement la ville & le Duché de Mantouë, & de commencer la diversion projettée du côté du Milanois, pendant que l'armée de France entreroit dans le Monferrat. Voici la lettre de creance que le Maréchal rendit de la part de Louïs au Senat. *Très-chers, grans amis, alliez & confédérez. Plusieurs motifs importans nous excitent à secourir nôtre très-cher & bien aimé cousin le Duc de Mantouë; la consideration particuliere que nous avons pour lui, & nos bonnes intentions pour la conservation de vôtre Republique & de tous les Princes d'Italie extrémement interessez au bon succès de nôtre entreprise. Nous a-*

vons

vons mis sur pied plusieurs armées, dont l'une entrera bien-tôt, moiennant la grace de Dieu, en Italie sous la conduite de nôtre très-cher & bien aimé cousin le Cardinal de Richelieu, en attendant que nous y allions nous mêmes avec des forces encore plus nombreuses. Les avis que nous recevons de l'état de la ville de Mantouë, & du besoin que le Duc nôtre cousin a d'être assisté de quelque personne d'experience & d'autorité, nous obligent à lui envoier nôtre cher & bien aimé cousin le Maréchal d'Etrées, personne ornée de toutes les qualitez nécessaires pour servir utilement dans la conjoncture presente, & que nous estimons particuliérement. Nôtre intention est que sous nôtre cousin le Duc de Mantouë, & dans l'absence du même, il commande en chef toutes les troupes d'infanterie & de cavalerie qui sont tant hors que dans la ville de Mantouë, à la solde du Duc nôtre cousin, & celles qui seront envoiées à son secours, de quelque qualité qu'elles soient, comme il appartient à un Maréchal de France. Nous lui avons ordonné de vous aller premiérement trouver en qualité de nôtre Ambassadeur extraordinaire, de vous informer des resolutions que nous avons prises sur les affaires presentes, de traiter avec vous de ce qui sera necessaire à la conservation de la ville & de l'Etat de Mantouë, & de concerter toutes les autres choses qui regardent le bien public. Sur quoi nous vous prions de lui donner une creance entiere, & de l'écouter comme une personne en qui nous avons une parfaite confiance, & que nous considerons beaucoup. 1630.

Etrées & Avaux pressérent vivement le Senat de faire irruption au plûtôt dans le Milanois. Ils

1630. Ils exaltoient tellement les bonnes intentions de Louïs, la prudence de son Ministre, le grand succès de armes de France, le nombre & la force des troupes levées, qu'à les entendre parler, la conquête du Duché de Milan étoit certaine. Les Venitiens devoient se preparer à partager incessamment les dépouilles des Espagnols avec les autres Princes d'Italie. *L'armée Imperiale,* disoient les deux Ministres de Louïs, *est presqu'entiérement consumée de misére & de maladies. Les troupes du Gouverneur de Milan diminuënt tous les jours. Le Duc de Savoie est réduit à la nécessité de se déclarer pour la France, ou d'appeller au secours de ses Etats les armes de la Maison d'Autriche, qui ne les desôleront pas moins que les François. La République n'a plus rien à craindre. L'ennemi va s'éloigner de ses frontiéres. Trouvera-t'on jamais une plus belle occasion de délivrer l'Italie & de rompre les chaînes que plusieurs de ses Princes portent à regret? Nos forces sont supérieures & la conjoncture est la plus belle du monde. Le Senat peut en toute seureté mettre ses troupes en action. De nouveaux délais, de plus longues délibérations gâteront tout. Avec un peu de diligence le Senat assurera pour jamais la liberté de l'Italie, & fera des aquisitions considérables. Le Roi nôtre maître abandonne toutes les conquêtes à ses alliez. Content de ses Etats, il se reserve uniquement le titre glorieux de Liberateur de l'Italie.*

La vivacité Françoise n'échauffe point encore le phlegme Venitien. Les sages du Senat penétrans & attentifs à tout, remarquoient fort bien que la France n'avoit nulle envie de rompre avec l'Espagne, & que Louïs ne pensoit qu'à

qu'à engager la Republique à la guerre, afin de se rendre ensuite arbitre de la paix. Le Senat demeure ferme dans sa resolution de n'attaquer le Milanois, que dans le temps que l'armée de France aiant passé les Alpes, y fera irruption d'un autre côté. La ligue des Venitiens avec Louïs étant seulement defensive, ils auroient été fort imprudens d'en venir à l'offensive, avant que le Roi de France leur en eût donné l'exemple. On s'excusa sur la néceſſité de se tenir sur ses gardes contr'une seconde irruption des Allemans, & sur le danger auquel on exposeroit la Republique, en éloignant les troupes de la frontiére, & du voisinage de Mantouë qui n'étoit pas encore delivrée. Les choses en demeurérent là jusques à ce que la France eût rompu ouvertement avec le Duc de Savoie. 1630.

Arivée du Maréchal de Baſſompierre en Suiſſe.

Le Maréchal de Baſſompierre agiſſoit en même temps de toute sa force chez les Suiſſes, auprès desquels sa charge de Colonel genéral de ceux de la même nation qui étoient au service de la France, lui donnoit beaucoup de credit & d'autorité. Il demanda selon la contume la convocation d'une Diéte genérale à Soleurre. Le Chancelier d'Alsace y arive peu de temps avant l'ouverture. Il venoit en apparence de la part de l'Archiduc Leopold : mais il avoit des ordres secrets de l'Empereur & du Roi d'Espagne, de traverser la négociation du Maréchal. Irrité de ce que l'Envoié de la Maison d'Autriche ne lui fait pas la moindre civilité Baſſompierre se met en tête d'empécher que la Diéte ne donne audience à un homme qui en use avec tant de hauteur. Leon Brulart faisoit encore les fonctions d'Ambaſſadeur ordinaire en Suiſſe. Ce

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mercure François. 1630.

Miniſtre

1630. Ministre & quelques uns des principaux du païs voulurent detourner le Maréchal de cette entreprise, dans laquelle on ne croioit pas qu'il pût reüssir. Sûr de son credit dans le païs, Bassompierre ménage si bien les esprits, qu'il gagne la pluralité des voix avant que de se déclarer hautement. Le 5. Mars jour marqué pour l'ouverture de l'assemblée, le Maréchal envoie Molondin dire de sa part aux Deputez, qu'il est surpris d'apprendre que le Chancelier d'Alsace vient à une Diéte convoquée au nom & pour les affaires du Roi de France, afin d'y traverser la négociation de l'Ambassadeur de sa Majesté Très-Chretienne; que son Excellence demande que le Ministre de la Maison d'Autriche ne soit point admis; que si les Députez veulent lui donner audience, Bassompierre ne paroitra point dans l'assemblée, & qu'il remettra sa proposition à une autre Diéte; enfin que le Maréchal prie les Deputez de délibérer là dessus, & de lui rendre une reponse positive, afin qu'il préne ses mesures.

Les partisans de l'Empereur & du Roi d'Espagne crient qu'il est inouï qu'aucun Ambassadeur ait été exclus d'une Diéte generale, encore plus un Ambassadeur de la Maison d'Autriche, avec laquelle on a non seulement une alliance ancienne & heréditaire, mais encore plusieurs autres nouvelles & particuliéres : qu'il est dangereux d'offenser de si puissans Princes, & sur tout l'Empereur qui a des troupes, & occupe des places importantes dans le païs des Grisons: que les Ministres de France cherchent à brouiller les Cantons avec la Maison d'Autriche, & à les mettre dans la necessité de se jet-

ter entre les bras de Louïs: enfin qu'il eſt de la derniére conſequence à la République de garder une parfaite neutralité entre les deux Couronnes. Les Suiſſes affectionnez à la France répondent que lors que les Miniſtres d'Eſpagne demandent la convocation d'une Diéte à Fribourg, les François ne les y vont point troubler: que la Maiſon d'Autriche n'a pas d'autre affaire preſente avec les Suiſſes, que de reſtituer ce qu'elle a uſurpé chez les Griſons leurs alliez: que la Diéte n'eſt convoquée ni pour l'Empereur, ni pour le Roi d'Eſpagne, & que le Maréchal a raiſon de ne ſouffrir pas que leurs Miniſtres y ſoient écoutez: qu'il parle d'une maniére à laquelle il n'y pas de replique, puiſqu'il offre de ceder la place au Chancelier d'Alſace, & de remettre les propoſitions du Roi ſon maître à une autre aſſemblée: enfin que c'eſt à la Diéte de déclarer quel parti elle veut prendre. 1630.

On opine après de grandes conteſtations: Et la France l'emporte à la pluralité des voix. Les partiſans d'Eſpagne propoſent alors de prier Baſſompierre, de trouver bon que la Diéte donne audience au Chancelier d'Alſace, qui reparera ſa faute en allant voir ſon Excellence, & témoignera lui être redevable de la condeſcendance de la Diéte. Quelques Deputez vont trouver le Maréchal, & lui font la propoſition. *J'ai demandé*, répond-il, *l'excluſion du Miniſtre de la Maiſon d'Autriche de la part du Roi mon maître; & je ne puis plus me retracter ſans le conſentement de ſa Majeſté. Si M. le Chancelier d'Alſace veut demeurer ici juſques à ce que j'aie reçu réponſe à la lettre que j'écrirai, je lui promets qu'elle viendra dans huit jours.*

Les

1630. Les Deputez voient bien que Bassompierre se mocque à son tour de celui qui avoit prétendu le braver. On prie honnétement le Ministre de l'Archiduc Leopold de se retirer. La Diéte déclare qu'elle ne peut l'écouter; puisque l'assemblée est convoquée au nom & pour les affaires du Roi Très-Chretien; & que si le Chancelier en demande une autre de la part de l'Empereur ou du Roi d'Espagne, on est disposé à la tenir, à moins qu'il n'aime mieux remettre sa proposition à celle qui est indiquée à Bade dans quelques mois. Déchu de ses esperances, le Chancelier se retire en couroux, & menace les Cantons de l'indignation de tous les Princes de la Maison d'Autriche.

Proposition de Bassompierre à la Diete de Soleurre.

Bassompierre va ensuite d'un air triomphant faire sa proposition à la Diéte. *Magnifiques Seigneurs*, dit-il, *vôtre Republique a été troublée depuis quelques années par plusieurs intrigues & par quelques invasions, que la sagesse & la puissance du Roi mon maître, ont ou dissipées, ou repoussées. Attentif à secourir ses anciens & fideles alliez, il vous a prévenus dans vos besoins. Sa Majesté vous témoigne qu'elle se souvient des services importans que vous avez rendus aux Rois ses prédecesseurs, & qu'elle en conserve une juste reconnoissance. Je ne vous repeterai point ici les avis différens que le Roi mon maître vous a fait donner par ses Ambassadeurs ordinaires, de veiller soigneusement à vôtre conservation, lors qu'il a prévû les pernicieux desseins qui se formoient contre vôtre liberté. Je ne vous parlerai pas non plus des exhortations que ses Ambassadeurs extraordinaires vous ont faites de sa part, ni de la maniére dont ils vous ont offert le secours &*

Mercure François. 1630.

& les forces de la Couronne de France. Lors 1630.
que le mal prévû est arivé, & que le païs de vos alliez a été envahi, sa Majesté n'a rien épargné pour le reconquérir. Je vous dirai seulement qu'elle est vivement touchée de vos malheurs, & que son cœur vraiment Roial, ne peut souffrir l'injuste & tirannique oppression de ses alliez, ni même d'aucun autre Souverain. Le Roi mon maître fit assez connoître l'année derniére ses nobles & genéreux sentimens. Fatigué d'un long & pénible siége, il part dans la saison la plus rigoureuse de l'année, laisse des provinces de son Roiaume en proie à ses sujets rebelles, traverse les montagnes couvertes de neige, & force des passages disputez par un puissant & courageux Prince pour aller secourir M. le Duc de Mantouë injustement troublé dans la possession d'une succession légitime qui lui étoit nouvellement échuë.

Jugez, Magnifiques Seigneurs, de ce que sa Majesté est capable de tenter & d'entreprendre pour vous, qui êtes les plus anciens alliez de la Couronne, & qui avez dans toutes les occasions si librement exposé vos personnes pour la conservation de la France. Pensez aussi à la douleur avec laquelle un Prince si juste voit les Grisons ses alliez & les vôtres, reduits à une dure servitude, leur païs envahi, & vos frontiéres fermées par des forts & par des retranchemens. Cette puissante considération, & le pitoiable état de l'Italie l'ont animé à lever de puissantes armées. Son intention n'est pas d'usurper avec violence le bien d'autrui, ni de dépouiller des Princes plus foibles que lui. Vous savez qu'étant l'année derniére avec plus de soixante mille hommes, tant de ses troupes que de celles de ses alliez aux por-

1630. *tes de l'Italie dénuée de forces, & que pouvant conquérir ſans nulle réſiſtance une grande partie des Etats de ceux qui lui avoient donné de juſtes ſujets de leur faire la guerre, le Roi mon maître ſe contenta de rendre la liberté à l'Italie. Il n'emploiera jamais ſes armes à l'exécution d'un projet ambitieux. Elles ſont conſacrées à repouſſer les invaſions tiranniques des autres & à défendre la cauſe commune. Sa Majeſté n'entreprend pas ſeulement de protéger M. le Duc de Mantouë inquiété ſans raiſon, & de retablir les Griſons dépouillez dans leur bien. Elle veut encore que toute la Chretienté, dans laquelle les Rois de France tiennent un rang ſi éminent, ſoit libre, & que chaque Souverain jouïſſe en paix de ſes Etats. En un mot, le Roi mon maître ſe declare l'ennemi de quiconque voudra injuſtement opprimer les autres. Voila, Magnifiques Seigneurs, pourquoi ſa Majeſté m'envoie vers vous. Je viens vous témoigner que ſi elle emploie maintenant ſes armées en Italie, cette juſte occupation ne la détourne pas de penſer à vôtre conſervation, & à la délivrance des Griſons vos communs alliez.*

Arrétons nous en cet endroit. Il merite quelques reflexions. Si tels ont été les ſentimens du Prince dont j'écris l'hiſtoire, il ne peut être aſſez dignement loué. Son fils ne s'eſt pas mis en peine de marcher ſur les traces d'un pere ſi genéreux. Bien loin de ſuivre ces nobles & Chretiennes maximes, il a pris celles de Philippe IV. ſon beau-pere & de l'Empereur Ferdinand II. que Louïs XIII. déteſtoit hautement. Non content d'uſurper contre la bonne foi des traitez les plus ſolennels, une grande partie du patrimoine de la Maiſon d'Autriche rivale & enne-

ennemie trop maligne & trop opiniâtre de celle de France, Louïs XIV. a emploié la violence, la ſupercherie, & la fraude la plus honteuſe pour opprimer les anciens alliez de ſa Couronne, & pour dépouiller ſes voiſins *plus foibles que lui.* Le pere s'eſt fait un mérite de conſerver Cazal & le Monferrat à l'héritier legitime de la Maiſon de Gonzague: Et le fils a tenté de s'en aſſûrer la poſſeſſion après la mort du dernier de la poſtérité maſculine de Charles Duc de Mantouë, que Louïs XIII. protégea ſi glorieuſement. Guſtave Roi de Suede conduit par la main de Dieu comme un autre Cyrus, déconcerta les ambitieux projets de la Maiſon d'Autriche en Allemagne. Il eſt arivé quelque choſe de ſemblable en nos jours. Quand la Maiſon de France ſupérieure à ſa rivale a voulu ſe régler ſur la politique de Charles-Quint & de ſon fils, Guillaume Roi d'Angleterre, Guerrier d'immortelle mémoire, & qui mérite mieux que Louïs XIII. le bel éloge d'avoir conſacré ſa valeur & la puiſſance *de ſes armes à repouſſer les invaſions tiranniques des autres, & à la défenſe de la cauſe commune, & de s'être déclaré l'ennemi de quiconque a tenté d'opprimer injuſtement les plus foibles:* Guillaume, dis-je, a eu la gloire d'arrêter les uſurpations de Louïs XIV. Dieu a privé l'Europe de ſon vaillant & infatigable défenſeur, lors qu'il étoit plus néceſſaire que jamais. Les jugemens du Seigneur ſont impenétrables, & ſes voies ſont infiniment élevées au deſſus de celles des hommes. Que ſavons-nous ſi l'arriere-petit-fils de Philippe II. Roi d'Eſpagne, & l'heritier des ſentimens de ce Prince ambitieux & ſanguinaire, ne trouvera point

1630.

1630. en Angleterre une nouvelle Elizabeth? Ce que j'apprens des nouvelles publiques en faisant ces refléxions, semble nous permettre d'esperer quelque chose de pareil. Je reviens à la suite du discours de Bassompierre, dont j'ai rapporté l'éxorde.

Le Roi mon maître, continua-t'il, *m'ordonne de vous informer, Magnifiques Seigneurs, des raisons qui le portent à entreprendre la guerre, afin que vous aprouviez ses justes intentions, de vous remontrer le deplorable état de la nation Helvetique, & de vous exhorter à prendre une généreuse resolution dans un danger si évident. Sa Majesté les secondera puissamment & avec une dépense Roiale. Je vous offre ses forces; & je viens pour les commander. C'est le sujet véritable de mon ambassade. M. de Leon plus habile & plus versé que moi dans la négociation, n'avoit pas besoin d'un collégue à la direction & au maniment des affaires du Roi en ce païs. Je vous dirai donc, Magnifiques Seigneurs, que par la mort du feu Duc Vincent de Mantoüe, M. le Duc Charles son cousin & son héritier légitime, fut, à proprement parler, investi du Duché de Mantoüe & du Monferrat, puisque les Empereurs en ont acordé l'investiture à toute la race masculine de la Maison de Gonzague. M. le Duc envoia incontinent faire les soumissions duës à sa Majesté Impériale, & fut reçu dans les Etats de sa nouvelle succession, sans aucune contradiction & avec l'aplaudissement de tous les sujets. Ce bonheur ne dura pas long-temps. Les Espagnols s'emparérent de plusieurs places dans le Monferrat, & assiegérent Cazal. Par quel droit? sous quel pretexte? Nous n'en appercevons pas d'autre que celui de bienséance. L'adjonction du Monferrat semble*

con-

convenir au Duché de Milan. Telle est la violence du desir insatiable de s'agrandir. Une longue & légitime succession, une possession de temps immémorial ne sont pas capables de l'arrêter. Le siége de la Rochelle finit plûtôt, & Casal fut mieux défendu que les Espagnols ne croioient. Le Roi acourt avec une puissante armée au secours de M. le Duc de Mantouë opprimé. La rigueur de la saison, la neige dont les Alpes sont couvertes, l'opposition faite au passage de ses troupes, ne l'empêchent pas de penétrer en Italie. On offre la paix & la seureté de M. de Mantouë. Sa Majesté s'en contente & ne va pas plus avant. Dez qu'elle s'est retirée, les Espagnols qui la voient occupée à une guerre domestique, recommencent de persécuter M. de Mantouë. Une armée nombreuse d'Allemans paiée par les Officiers & de l'argent du Roi d'Espagne, passe sous le nom de l'Empereur en Italie. On achéve de ruiner le Monferrat, le Mantouan est desolé, M. le Duc se voit assiegé dans sa capitale. Après cela, doit-on trouver étrange que le Roi mon maître envoie ses troupes sous le commandement de M. le Cardinal de Richelieu son Lieutenant genéral en Italie, pour delivrer M. de Mantouë & les autres Princes de l'oppression des Espagnols, & pour venger par un genereux ressentiment tant de traitez rompus & de promesses violées? 1630.

Ce qui offense davantage & touche plus vivement sa Majesté, c'est, Magnifiques Seigneurs, l'injuste usurpation du païs des Grisons ses anciens alliez & les vôtres: entreprise d'une dangereuse consequence à vôtre République, à moins que vous n'y pourvoiez promptement. Le Roi mon maître est tout prêt à vous aider. Mais il est extrémement

1630. *ment surpris que vous aiez arrêté vôtre juste ressentiment, sur la remontrance que certaines gens vous ont artificieusement faite, que l'Empereur veut seulement avoir un passage en Italie, & que les Grisons seront remis en liberté, dez que la guerre finira. Ne vous y trompez pas. La Maison d'Autriche s'est saisie des passages pour les garder éternellement, en cas qu'elle n'y trouve pas d'opposition. A-t'elle jamais rendu ses usurpations, à moins qu'elle n'y ait été contrainte? Les derniéres paroles qu'on vous a données sont aussi peu sincéres que les premieres. On vous assuroit que les troupes de l'Empereur demeuroient dans vôtre voisinage, afin de contenir la Suabe & de faciliter l'exécution du nouvel Edit qui enjoint la restitution des biens Ecclésiastiques possédez par les Protestans. Trompez par ces prétextes spécieux, vous n'avez pas prévenu l'invasion. Les Grisons amusez comme vous, ont fait la méme faute. Et avec quelle indignité vous a-t'on traitez les uns & les autres dans cette affaire? L'Empereur a-t'il demandé passage selon la coutume établie entre les Souverains? Les Grisons l'ont-ils refusé, ou acordé à des conditions trop dures? Ont-ils voulu se dispenser de fournir des vivres & les autres choses necessaires? Rien de tout cela. Les Imperiaux n'ont pas fait le moindre compliment. L'outrage est tout entier. On veut voir jusques où va vôtre patience. Vous n'avez rien dit: Et vôtre silence a donné occasion aux Impériaux & l'audace de s'établir chez les Grisons, & de construire des forts sur toutes les avenuës de la Suisse. N'est-ce pas vous déclarer ouvertement, qu'après avoir envahi le païs des Grisons sur vous, on prétend s'y maintenir contre vous?*

Ne

Ne croiez pas, Magnifiques Seigneurs, que je vous parle de la ſorte pour vous animer à prendre les interêts du Roi mon maître. Il s'agit ici des vôtres. Sa Majeſté n'entre dans cette affaire que comme vôtre allié. C'eſt à vôtre porte qu'on frappe. Les Griſons ne ſont nos voiſins que parce qu'ils ſont les vôtres. Nous n'allons point en Italie par leur païs. Le fort du Steich & le pont du Rhin ne touchent aucune de nos provinces. Ils n'implorent pas vôtre aſſiſtance dans leur extrémité. N'en ſoiez pas ſurpris. Ce ſont des malheureux qui n'ont plus de voix, ni de parole. Les plaintes leur ſont interdites. Mais l'oppreſſion qu'ils ſoufrent, parle aſſez haut pour vous émouvoir. Permettez moi d'ajouter quelques conſiderations qui vous feront ſentir combien vous étes intereſſez à les delivrer promptement. Pourquoi vôtre alliance eſt-elle ſi fort recherchée par les Princes vos voiſins, qu'ils n'épargnent ni ſoin, ni dépenſe pour l'obtenir? Par cequ'on craint vos armes victorieuſes; parceque vôtre nation ſe fait eſtimer par tout; parce que vos paſſages ſont neceſſaires en pluſieurs rencontres. Qui redoutera deſormais la nation Helvetique, ſi elle ſoufre patiemment que le païs de ſes alliez ſoit envahi? Les Princes l'appelleront-ils à la défenſe de leurs Etats, ſi elle ne ſait pas conſerver les ſiens? De quelle utilité ſeront deſormais ſee paſſages, ſi les plus importans & les plus commodes ſont enlevez? 1630.

Je ne m'apperçois pas, Magnifiques Seigneurs, qu'un homme de ma profeſſion ne doit pas tant parler aux perſonnes de la vôtre. La conſéquenque de l'affaire ſe fait aſſez ſentir d'elle même. Ce que vous voiez doit plus vous ébranler, que tou-

1630. *toutes les raisons que je pourois alléguer. Je finis en vous offrant de la part du Roi mon maître, en cas que vous vouliez entrer dans sa juste entreprise de la délivrance des Grisons, & fournir au prix qui sera paié par sa Majesté, les vivres, les canons, & les munitions necessaires, de faire une levée de six mille hommes de vôtre nation, & d'y joindre cinq mille hommes de pied & cinq cens chevaux des troupes du Roi pour l'exécution du dessein.*

Abscheid, ou Resolution de la Diéte de Soleurre.

Après quelque déliberation sur la proposition de l'Ambassadeur, on resolut d'acorder au Roi de France la levée des six mille hommes demandez. *Quant au recouvrement de la Valteline*, dit la Diete, *& au rétablissement de nos alliez des trois Ligues Grises dans leur ancienne liberté, nous aurions véritablement sujet de suivre les bons conseils de son Excellence. Mais étant avertis qu'on négocie une paix entre les Potentats interessez, nous voulons espérer qu'elle sera heureusement concluë, & que la Valteline & nos alliez des trois Ligues Grises y seront compris. Que si cela n'arive pas contre toute espérance, nous ne croions devoir abandonner ni la Valteline, ni nos alliez, dans l'état misérable auquel leur païs se trouve reduit. Mais nous jugeons qu'il est nécessaire d'aviser aux moiens de remettre les Ligues Grises & la Valteline dans leur premier état.* Voila comme les partisans de la Maison d'Autriche en Suisse, firent adroitement échouër le projet formé par Richelieu d'attaquer les forts occupez chez les Grisons, d'en chasser les Impériaux, de fermer le passage aux nouvelles troupes que l'Empereur voudroit envoier en Italie, & d'empêcher

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1630.

que

que celles qu'il y avoit encore, ne pussent retourner en Allemagne. Les Espagnols furent habiles dans cette occasion. Ils étoient en grand danger de perdre le Milanois, si les Suisses eussent entiérement accepté la proposition de Bassompierre, & si Louis & les Venitiens eussent attaqué ce Duché en même temps, comme le Senat en pressoit le Roi. Peut-être que les Suisses s'apperçurent de la conséquence de l'entreprise dans laquelle sa Majesté Très-Chrétienne les solicitoit d'entrer, & qu'ils craignirent de se priver des grans avantages de leur alliance avec le Roi d'Espagne, qui n'auroit plus eu besoin d'eux, après avoir perdu le Duché de Milan. Bassompierre fit ses levées en Suisse, & en partit après que Richelieu se fut signalé par la prise de Pignerol. C'est l'affaire dont je dois parler maintenant. 1630.

Diverses entrevuës du Prince de Piémont & du Cardinal de Richelieu.

Le Cardinal se rend enfin à Suze, & y attend encore quelque temps la derniére resolution du Duc de Savoie & la nouvelle de l'entrée des vivres & des rafraichissemens destinez à Cazal. Le Duc de Montmorenci alla durant cet intervalle faire un tour à Turin. Fut-ce seulement un voiage de plaisir & de curiosité ? Ne se fit-il point aussi de concert avec Richelieu, pour inviter Charles Emmanuël à se déclarer en faveur de la France? Quoi qu'il en soit, le delié Savoiard qui n'ignoroit pas que le Cardinal n'aimoit point Montmorenci, & que celui-ci avoit de grans sujets de haïr le Ministre, reçût le Seigneur François avec tous les honneurs imaginables; & fit ses efforts pour le mettre dans ses interêts. Montmorenci aimoit les Dames: du moins il cherchoit à se faire aimer d'elles.

1630. Charles Emmanuël flate sa vanité. *Monsieur*, lui dit le Savoiard qui dans un âge avancé se picque encore de galanterie, *depuis que vous étes ici, nos Dames ont grand soin de paroitre belles, & les maris deviennent inquiets & melancoliques*. Ce fut Montmorenci, dit-on, qui moienna que le Prince de Piémont & le Cardinal de Richelieu se verroient & confereroient ensemble. D'autres assurent que cela fut ménagé par le Maréchal de Crequi. Tous deux purent y travailler. Ces deux Seigneurs attachez à la Reine Mere, étoient bien aises de prévenir la rupture entre la France & la Savoie. On se vid prémiérement à Rivol. Mais tout se passa en complimens réciproques. L'un attendoit que l'autre commençât de parler d'affaires, & ne vouloit point faire la premiére avance. Après que le Prince & le Cardinal se furent separez, Emeri négocie une seconde entrevuë à Bussolin près de Suze, où chacun mettra ses propositions sur le tapis. On y parle d'abord de la paix générale. Les conditions offertes par Victor Amédée de la part de son pere, n'agréent pas à Richelieu. Elles n'étoient avantageuses qu'au Savoiard. Le Cardinal n'en fut pas surpris. Il savoit bien que Charles Emmanuël souhaitoit moins la paix, qu'une guerre bien allumée entre la France & la Maison d'Autriche, pendant laquelle il demeureroit neutre, jusques à ce qu'il trouvât l'occasion d'obtenir de grans avantages, en se déclarant pour l'une des deux Couronnes.

Examen des lettres, declarations & manifestes du Duc de Savoie. Relation fidéle de ce qui s'est passé en Italie l'an 1630. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Vie du même par Aubery. L. III. chap. 17. Vie de Montmorenci. L. II. chap. 17. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2.

On en vient donc aux conditions particuliéres que le Duc de Savoie demande, afin d'embrasser le parti de celle de France à l'heure presente. Victor Amedée éxige diverses choses.

Ri-

Richelieu les lui passe. Mais quand il est question de conclure, le Prince de Piémont déclare que le Duc son pere veut bien donner des places de seureté, fournir dix mille hommes au Roi, & contribuer tout ce qu'on poura trouver dans ses Etats; mais à condition que la France attaquera le Duché de Milan, & les Etats de la République de Génes, avec laquelle Charles Emmanuël n'avoit point encore fait la paix, & que Louïs promettra de n'écouter aucune proposition d'accommodement de la part de la Maison d'Autriche avant la conquéte du Milanois & la ruine entiére des Genois. *Comment*, dit le Cardinal surpris d'une pareille demande, *le Roi envoie ici son armée pour assurer la liberté de l'Italie: Et M. le Duc veut l'engager à détruire la Republique de Génes, dont sa Majesté n'a nul sujet de se plaindre? Elle emploiera volontiers ses bons offices & son autorité, afin que les Genois donnent satisfaction à M. de Savoie sur ses pretensions contr'eux: mais il n'est point question de leur faire maintenant la guerre. Si les Espagnols mettent le Roi dans la necessité d'attaquer le Milanois, on le fera sans doute, & le plus vigoureusement qu'il sera possible. M. le Duc peut compter que sa Majesté ne rendra jamais ce qui se prendra pour lors. La resolution en est formée.* Victor Amedée demande quelques jours de délai & promet de rapporter la réponse de son pere. Il revient à Bussolin, & dit que Charles Emmanuël aiant grand sujet de craindre que Louïs ne s'acommode avec le Roi d'Espagne, dez que la guerre sera commencée, la prudence ne permet pas au Savoiard de se déclarer pour la France, à moins qu'on ne lui pro-

1630. *Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630.*

1630. mette de ne poser les armes qu'après avoir chassé les Espagnols du Milanois. On parle alors du passage des troupes du Roi & des étapes promises dans le traité de Suze. Victor Amédée répond que son pere ne peut pas permettre que l'armée du Roi passe par Veillane, quoique ce soit le chemin ordinaire des troupes qui marchent en Italie; mais qu'il acorde volontiers le passage à gauche par Condouë, qui n'est pas moins commode, & que les étapes y seront éxactement données.

Richelieu bien averti que les vivres & les munitions se portent actuellement dans Cazal & dans quelques autres places du Monferrat, fait mine d'accepter la proposition pour gagner encore du temps. L'avantgarde de l'armée Françoise s'avance vers le Monferrat sous la conduite du Maréchal de Crequi. Le Cardinal marche ensuite avec le reste des troupes, & s'arrête quelque temps à Cazelette. On soufrit infiniment de l'incommodité des chemins & de la disette, quoiqu'on eût remis à Nice les vingt mille sacs de blé promis, & cinquante mille écus à Suze pour les étapes. De maniere que Richelieu & les principaux Officiers de l'armée crurent alors que le Duc de Savoie pensoit sérieusement à la faire perir, ou du moins à la reduire à de si grandes extrémitez, que le Roi fût dans la nécessité de consentir à toutes les demandes du Savoiard. On dit même que ce Prince toujours fourbe & perfide, envoia demander de la cavalerie au Marquis Spinola, dans le dessein d'enlever à l'improviste un des quartiers de l'armée Françoise. Mazarin en donne promptement avis au Cardinal. Il y avoit je ne sai quelle

le jalousie entre le Nonce Pancirole & Mazarin. 1630.
Le premier s'étoit livré aux Espagnols. L'autre qui cherche à supplanter son rival, & à s'avancer plûtôt que lui, embrasse d'autant plus volontiers le parti de la France, que Richelieu lui fait des avances. On sut bon gré à Mazarin de ce service.

Charles Emmanuël étoit alors à Rivol. Par une ostentation qu'elle affecta toujours, son Altesse s'y occupoit à des parties de divertissement, & ne paroissoit point embarassée du danger qui la menaçoit. Mais le Duc avoit affaire à un homme plus profond encore & plus fin que lui. Le Maréchal de Crequi & Emeri le vont trouver à Rivol, & lui disent que le Cardinal a reçu de nouvelles depéches du Roi, & que sa Majesté consent de retirer la garnison qui est au Pont de Grezin, & d'entretenir cinq mille hommes de pied & cinq cens chevaux au Duc, & de l'aider à recouvrer ce que les Génois lui retiennent, pourvû qu'il se déclare pour la France. Son Altesse demande du temps pour conferer avec le Prince de Piémont. Il étoit à Veillane où l'armée Savoiarde composée de dix mille hommes de pied & de trois mille chevaux s'assembloit. Victor Amédée vient trouver Richelieu à Cazelette, & témoigne que son pere & lui agréent les nouvelles offres. Mais ils demandent qu'elles soient exécutées de la part de la France, avant que le Duc de Savoie soit obligé d'acomplir ce qu'il promet. Le Cardinal acorde tout, pourvû que son Altesse se déclare en faveur du Roi. Quand il est question de franchir le pas, le Prince de Piemont dit que son pere fournira volontiers dix mille hommes de

1630. pied & mille chevaux comme il est porté dans le traité de Suze: mais que Charles Emmanuël & lui veulent aller en personne attaquer la République de Genes avec laquelle ils sont en guerre, & terminer cette affaire avant que de s'engager dans une autre. Richelieu jugea que la nouvelle proposition qui paroissoit concertée avec les Espagnols, tendoit à éviter une déclaration ouverte contr'eux. Il craignit encore que les troupes offertes ne se debandassent insensiblement par un ordre secret de l'artificieux Duc, & qu'on ne tendît un piége à l'armée de France afin de l'envelopper, quand elle seroit plus avancée vers le Monferrat. Le Cardinal offre des troupes du Roi pour attaquer la Republique de Genes, & demande que Charles Emmanuël, ou son fils, vienne à l'armée de France, & agisse de concert avec elle. On ne put ainsi convenir d'aucune chose. Les Savoiards & Richelieu avoient des vuës trop opposées. Celui-ci vouloit que les autres se déclarassent pour la France; & le Duc de Savoie prétendoit éviter cette démarche.

Rupture ouverte de la France avec la Savoie.

Immédiatement après le départ du Prince de Piémont, le Cardinal assemble les Marechaux de Crequi, de la Force & de Schomberg, le Duc de Montmorenci, Toiras, Feuquieres, d'Auriac, Servient & Emeri, raconte ce qui s'est passé entre Victor Amédée & lui, tant sur la paix générale, qu'au regard du traité particulier avec le Duc de Savoie, & demande à ces Messieurs ce qu'ils pensent des mesures qu'on doit prendre dans la conjoncture presente. Richelieu avoit eu l'adresse de mettre les choses en tel état, que ceux qui lui étoient moins dévouez, furent obligez

Histoire du Ministere du

gez de dire comme les autres, que s'agissant de sauver Cazal, il falloit absolument avoir un passage assûré & pour l'entrée des troupes en Italie, & pour leur retraite; que là plus grande difficulté n'étoit pas d'entrer, puis que les troupes nombreuses & aguerries, renverseroient celles qui entreprendroient de leur faire tête; mais d'avoir des recruës de temps en temps pour les rafraichir, de l'argent pour les paier, & des vivres pour les nourir. Que la prudence vouloit qu'on s'assurât d'une bonne retraite, en cas que l'armée reçût quelqu'échec. Qu'on ne se devoit point fier aux paroles du Duc de Savoie après tant de fuites & de supercheries. Que si on laissoit derriére soi l'armée de ce Prince habile & vigilant, elle pouroit aisément fermer les passages aux recruës, aux vivres, & à l'argent. *Enfin*, dirent ceux qui vouloient faire leur cour au vindicatif Richelieu, *il est de la gloire du Roi, de punir l'injure que M. de Savoie fait à sa Majesté, en lui manquant si souvent de parole, & en faisant soufrir à l'armée Françoise des incommoditez capables de la ruiner.*

1630. *Cardinal de Richelieu.* 1630. *Vie du même par Aubery. L. III. chap. 17. & 18. Examen des lettres, declarations & manifestes du Duc de Savoie. Relation fidele de ce qui s'est passé en Italie l'an 1630. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Memoires de Pontis & de Puységur.*

C'étoit opiner au gré du Cardinal. Impatient de mortifier Charles Emmanuël, & encore plus de se venger de lui avec éclat, il prend la resolution de l'attaquer, puis que Cazal se trouve enfin pourvû. De peur que Soranzo Ambassadeur de Venise ne s'oppose à la rupture avec la Savoie, & ne remontre une chose qui sautoit aux yeux, que les Imperiaux & les Espagnols auroient le temps de prendre Cazal & Mantouë, pendant que l'armée de France seroit occupée à dépouiller le Duc de Savoie, Richelieu prie l'Ambassadeur d'aller trouver Charles Emmanuël,

1630. *Mercure François.* 1630. *Nani Historia Veneta.* L. VIII. 1630. *Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII. pag. 64.*

nuël, de le presser encore d'entrer dans la ligue, & de lui faire même espérer qu'on attaqueroit le Milanois. Cependant le Cardinal envoie des ordres secrets à l'avantgarde qui s'avançoit vers le Monferrat, de revenir sur ses pas, & dépeche Toiras & Emeri au Duc de Savoie à Veillane. Il leur ordonne de lui déclarer que l'armée du Roi ne peut pas aller plus avant comme son Altesse le demande, à moins qu'elle ne cesse de lui causer de la jalousie. Que Richelieu en son particulier se fie à la parole de Charles Emmanuël; mais qu'un Genéral seroit justement blâmé de laisser derriere lui des places & une armée. Qu'on prie son Altesse de remettre Veillane dans l'état où se trouvoit la place au temps du traité de Suze, parce que les nouvelles fortifications qu'on y a faites, sont un obstacle au passage promis aux troupes du Roi. Que le Duc est encore prié de remettre dix mille sacs de blé à Cazal, dont le prix sera exactement paié; n'étant pas à propos de commettre l'armée de sa Majesté, sans avoir des vivres pour trois mois. Que le Prince de Piémont l'a promis dans ses derniéres conferences avec le Cardinal. Ces remontrances finirent par une sommation à Charles Emmanuël, qu'il eût à joindre ses troupes à celles de France, comme son Altesse y étoit obligée, & à se déclarer pour le Roi. *Démolir nos places*, répondit fiérement le Duc de Savoie. *Nous prend-on pour des Huguenots? Et bien, il faudra les égratigner un peu pour faire honneur à l'armée du Roi.* Il donnoit à entendre qu'afin d'ôter tout sujet d'ombrage, on pouroit abattre quelques ouvrages nouvellement faits. *La disette dont mes Etats sont affligez*, poursuit Char-

les

les Emmanuel, *ne me permet pas de fournir une si grande quantité de blé, & me dispense de tenir la parole que mon fils a donnée. Je reléve de l'Empire & j'honore sa Majesté Imperiale. On ne doit pas attendre que je lui fasse jamais la guerre. M. le Cardinal veut me forcer à me déclarer, il verra quel parti je prendrai.* 1630.

Feignant de vouloir garder encore quelques mesures, le Savoiard fait sortir de Veillane six à sept mille hommes de pied & quinze cens chevaux. *M. le Cardinal*, disoit-il, *ne veut pas voir une armée derriere lui, ôtons lui ce sujet d'inquietude.* Cependant les troupes de Savoie se postent aux ponts d'Arpignan & de Coligni. On se saisit de tous les guez & de tous les passages de la Douaire, afin que les François ne puissent aller à Charles Emmanuël. Il retire même les Commissaires établis pour fournir les vivres à l'armée du Roi pendant son passage, fait emprisonner les Marchans qui ont traité des étapes, retient l'argent avancé, décrie la monnoie de France afin d'empécher qu'on ne vende aux François qui n'en ont pas d'autre, paroit de l'autre côté de la riviére, côtoie l'armée du Roi, & fait faire les mêmes mouvemens à la sienne. Pendant que le Cardinal se dispose à passer la Douaire malgré la résistance de Charles Emmanuël, le Prince de Piémont arive acompagné du Nonce Pancirole, sous prétexte de parler encore de la paix. Mais le but principal de Victor Amédée, c'étoit d'examiner la contenance de l'armée de France, & de penetrer, s'il étoit possible, l'intention de Richelieu. Le Prince fut reçu avec les honneurs dus à son rang. On fait quelques propositions de paix: mais

1630. mais c'eſt inutilement: aucune des parties ne relâchoit rien de ſes prétenſions. Victor Amédée finit en demandant de la part du Duc ſon pere, pourquoi l'avantgarde de l'armée du Roi s'éloignoit de Cazal, & ſe rapprochoit de Cazelette. *Ce mouvement donne de la jalouſie*, dit le Prince avec un ſouris mocqueur. *Monſieur*, repliqua froidement le Cardinal, *je n'ai pas eu la curioſité de ſavoir la raiſon pourquoi vôtre armée a quitté Veillane, & s'eſt ſaiſie des ponts d'Arpignan & de Coligni, & de tous les paſſages de la Douaire. Si le mouvement de nôtre avantgarde vous donne de l'ombrage, vous pouvez vous tenir ſur vos gardes.*

Richelieu envoie ſecretement ſur l'heure défendre aux Officiers & aux ſoldats de faire aucun honneur à Victor Amédée qui ſort. Ils laiſſérent tous leurs armes bas quand ſon Alteſſe parut. On ſe promena, on s'entretint les uns avec les autres ſans faire ſemblant de la voir. Elle s'en retournoit effraiée & contente. On l'avoit avertie ſous main que le Cardinal projettoit de paſſer la riviere, & de ſurprendre dans Rivol le Duc de Savoie, ſon fils, & toute leur Cour. Le Duc de Montmorenci fut ſoupçonné d'avoir donné l'avis en reconnoiſſance des marques d'honneur & de diſtinction qu'il avoit reçues de Charles Emmanuël à Turin. Richelieu accuſa hautement Montmorenci de ce ſecret revelé: mais ce ne fut qu'après la diſgrace de ce Seigneur. Le Duc de Savoie ſe retire dez le lendemain à Turin, emméne ſon armée, & laiſſe la campagne libre à celle de France. Une autre choſe l'inquiétoit. Durant les allées & les venuës du Prince de Piémont & de ceux que le Cardinal

nal depéchoit à Charles Emmanuël, plusieurs 1630.
Officiers & un assez grand nombre de soldats François allérent par curiosité à Turin; peut-être avec des ordres secrets d'examiner s'il n'y auroit pas moien de surprendre la ville. Quoi qu'il en soit, le Duc s'allarme encore là-dessus, & pense à mettre sa capitale en seureté.

Le 18. Mars les Officiers de l'armée Françoise furent étonnez de ne voir plus les Savoiards, & d'aprendre qu'ils s'étoient tous retirez avec le Duc & le Prince son fils. Richelieu passe un gué de la Douaire à la tête de la cavalerie, & l'infanterie fait un detour afin de passer sur un pont. *Ce que je trouvai de plus remarquable dans cette rencontre*, dit un Officier dont nous avons les Memoires, *ce fut de voir un Cardinal Evêque revêtu d'une cuirasse, par dessus un habit de couleur de feuille-morte, enrichi d'une petite broderie d'or. Il avoit une belle plume autour de son chapeau. Deux pages marchoient devant lui à cheval. L'un portoit les gantelets & l'autre le casque du Prélat guerrier. A ses côtez, deux autres pages tenoient chacun par la bride un coureur de grand prix. Le Capitaine de ses gardes marchoit derriére lui. Dans cet équippage il entre dans l'eau aiant l'épée au côté, & deux pistolets à l'arçon de la selle, & passe la riviere. Quand il est à l'autre bord, son cheval voltige cent fois, & le Cavalier se vante d'avoir bien appris ses exercices. On marcha par un des plus cruels temps de pluie, qui ait jamais été*, raconte un autre Officier dans ses Mémoires. *Les soldats étoient mouillez d'une façon si extraordinaire, qu'ils donnoient le Cardinal & tous ses gens au Diable. Me voiant passer, il m'appelle,*

se

1630. *ſe plaint de la grande inſolence des ſoldats des gardes, & me demande, ſi j'entens le bien qu'on dit de lui.* Ouï, Monſeigneur, *lui répondis-je.* C'eſt la coutume du ſoldat. Quand l'armée ſouffre, il ne manque jamais de donner au Diable ceux qu'on en croit la cauſe. Mais dez que le ſoldat eſt à ſon aiſe, il dit du bien du Genéral, & s'enivre en beuvant à ſa ſanté. Il faudroit pourtant, *réprit M. le Cardinal,* les empécher de dire tant de ſotiſes. Monſeigneur, *repartis-je,* en donnant l'ordre je ne manquerai pas de leur recommander d'être plus ſages. *Nous arivâmes avec toute l'armée à Rivol. M. le Cardinal logea dans le château, & toutes les troupes furent miſes dans le bourg que nous trouvâmes rempli de vivres. Il entendit bien-tôt les ſoldats contens qui beuvoient à la ſanté du grand Cardinal de Richelieu.* Vos gens ont bien changé de langage, *me dit-il quand j'allai recevoir l'ordre de lui.* Les avez-vous avertis? Non, Monſeigneur, *répondis-je.* Ne leur parlez de rien, *ajouta-t'il.* Aiez ſeulement ſoin que le regiment des gardes ſoit prêt à marcher de grand matin.

Charles Emmanuël s'emportoit alors de la plus étrange maniere contre Richelieu qui avoit projetté de le faire ſon priſonnier; & le Cardinal enrageoit ſecretement d'avoir manqué ſon coup. Servient va de ſa part à Turin, ſous prétexte de rendre compte à la Princeſſe ſœur du Roi, de tout ce qui s'eſt paſſé, & de conférer avec le Nonce Pancirole, & avec Soranzo Ambaſſadeur de Veniſe. Le Duc irrité au dernier point, ne voulut pas permettre à Servient de parler au Nonce ni à Soranzo. Lors que celui-ci prit congé de ſon Alteſſe, elle lui proteſta qu'il

n'étoit plus temps de parler d'acommodement, & qu'elle n'en vouloit pas écouter la moindre proposition. Prevenu encore que le Senat de Venise est d'intelligence contre lui avec la France, Charles Emmanuël ordonne à Cornaro Ambassadeur ordinaire de la Republique, de se retirer incessamment. Tous les François qui se trouvérent à Turin furent arrêtez en même temps, & le Duc voulut qu'on s'assurât de ceux qui étoient au service de la Princesse de Piémont. Il craignoit que le Cardinal ne le vînt assiéger dans sa capitale. Persuadé que la France va lui faire la guerre tout de bon, Charles Emmanuël prépare une Déclaration pour ses sujets, & dresse un Manifeste pour tous les Princes d'Italie. Il se plaignoit dans l'un & dans l'autre de la violence, de la hauteur, & des artifices de Richelieu, des grans desordres commis à Rivol, & de l'injustice du Roi de France au regard de la Princesse de Piémont sa sœur & de toute la Maison de Savoie; soutenoit que le refus de se déclarer contre l'Empereur, dont le Duc de Savoie est le Vicaire en Italie, & contre le Roi d'Espagne, duquel la Maison de Savoie n'avoit reçu aucun déplaisir, étoit la seule raison pourquoi Loüis commençoit de si grandes hostilitez dans le Piémont; prétendoit enfin que plusieurs François entre lesquels il nommoit malignement le Capucin Joseph, blamoient la conduite du Cardinal de Richelieu. 1630.

Prise de Pignerol.

Dez que l'armée Françoise fut à Rivol, on resolut d'ouvrir le passage du Dauphiné en Piémont, par la prise de Pignerol, place importante, dont la France étoit autrefois en possession, aussi bien que du fort de la Perouze & de Savillan.

Le

1630. Le foible Henri III. les aliena en faveur du Duc de Savoie. Gonzague Duc de Nevers pere de Charles Duc de Mantouë, Gouverneur de Pignerol & General des armées de France en Italie, emploia inutilement son esprit & son éloquence à détourner Henri III. d'une resolution si prejudiciable à sa Couronne. Nous avons encore les fortes & sages remontrances de Gonzague au Roi en cette occasion. Il y insiste particuliérement, sur la nécessité de conserver un passage aux armes de France en Italie, quand les Princes de cette nation auront besoin de leur secours. Ne diroit-on pas que le prudent & brave Duc de Nevers, prévoioit que son fils devenu Duc de Mantouë, se trouveroit en danger d'être dépouillé de ses Etats, faute d'un passage ouvert aux troupes de France? Voiant qu'Henri demeuroit insensible à ses remontrances, Gonzague demanda d'être déchargé du gouvernement de Pignerol avant le traité d'aliénation. Il ne vouloit pas que la posterité le pût soupçonner d'avoir consenti, ou pris quelque part à une chose si contraire au bien de l'Etat. Richelieu eut l'honneur de reünir à la Couronne du Roi son maître ce qu'un de ses predecesseurs en avoit honteusement démembré. Le Cardinal aiant fait avancer du canon & quelques troupes vers Turin, Charles Emmanuël trompé par cette feinte, contremande mille hommes qu'il envoioit pour renforcer la garnison de Pignerol. Les troupes de France font incontinent un demi tour à droit, & le Maréchal de Crequi va investir Pignerol avec six mille hommes. Le Cardinal arive le lendemain acompagné des Maréchaux de la Force & de Schom-

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Vie du même par Auberi. L. III. chap. 19. Examen des lettres, declarations & manifestes du Duc de Savoie. Relation fidele de ce qui s'est passé en Italie l'an 1630. Mémoires de Pontis & de Puysegur. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Mercure François. 1630.

Schomberg. La ville ne tint qu'un jour. Le Comte Urbain d'Escalange Gouverneur se retire avec huit cens hommes dans la citadelle. Il pouvoit s'y défendre assez long-temps, & donner le loisir à Charles Emmanuël de venir à son secours. Mais, ou peu brave, ou gagné par l'argent de France, Escalange capitule peu de jours après. *La garnison*, dit un Officier, *fut rencontrée à deux lieuës de Turin par le Duc de Savoie, qui s'avançoit au secours de Pignerol. Irritée de ce que la place a été si-tôt renduë, son Altesse ordonne à sa cavalerie de charger la garnison, & de faire main basse. Ils furent presque tous tuez. Le Gouverneur n'y étoit pas heureusement. Il demeura derriere pour quelques affaires qu'il avoit dans la ville, & se donna bien garde ensuite de retourner à Turin.* Escalange étoit le plus coupable, & méritoit seul d'être puni. La violence & l'inhumanité de Charles Emmanuël sont une tâche aux derniers jours de sa vie inquiéte, malheureuse, & déja noircie de plusieurs crimes. Devoit-il sacrifier à sa colére, quoique juste, tant de soldats innocens, & perdre par un emportement barbare, six ou sept cens hommes dans un si grand besoin?

1630. *Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 63. 64. 65. 66.*

Cominges Capitaine aux gardes, Gentilhomme d'un merite distingué, se fit tuër par sa faute dez le premier jour du siége. Voici ce que Pontis son ami raconte de cet accident. Je le rapporte volontiers, par ce que les gens d'épée y trouveront des reflexions utiles & judicieuses. *Comme j'étois allé reconnoitre deux ou trois fois un travail avancé*, dit Pontis, *pour voir si on ne le pouroit pas pousser encore plus avant, &*

1630. *& se faire un logement plus près de la ville; M. de Cominges voulut l'aller reconnoitre aussi & en demanda la permission à M. le Maréchal de Crequi.* Je ne vous conseille pas de vous aller faire tuër sans nécessite, *lui dit M. le Maréchal.* Pontis a vû tout ce qui se peut voir. *M. de Cominges ne se rend pas, & presse tant M. de Crequi, qu'on lui donne enfin la permission de s'aller faire casser la tête. Aveugle & entêté de signaler mal à propos sa bravoure, il ne s'appercevoit pas, que Dieu punit assez souvent l'ostentation & la temerité de ceux qui recherchent le peril. M. de Cominges me pria de lui montrer le chemin. Je ne pus le lui refuser, & il s'avança plus que moi. En revenant il ariva je ne sai comment, que je demeurai derriére lui. M. de Cominges marchoit assez doucement dans un lieu fort découvert. Je l'avertis de doubler le pas, de ne faire pas tant le brave, & que je voiois un homme qui le couchoit en jouë. Par une vaine affectation de ne témoigner aucune crainte, il va son pas ordinaire, brave la mort qui le menace, & tombe dans le moment par terre, percé d'un coup de mousquet qui lui passoit au travers du corps. Le pauvre homme vécut assez pour reconnoitre qu'il avoit eu tort de ne suivre pas le conseil de M. le Maréchal de Crequi & le mien. Je ne vis jamais un effet plus sensible du jugement de Dieu dans la punition des présomptueux & des teméraires. C'est à regret que je condamne une conduite si peu sage dans un brave Officier, mon ami. Il est juste & même nécessaire de ne craindre pas la mort, lors qu'il s'agit d'être fidéle à son devoir. Mais la braver à contretemps, c'est la derniére folie.*

J'ai

J'ai toûjours méprisé cette ridicule intrépidité, & n'ai jamais fait gloire de m'exposer à un coup de mousquet sans nécessité. Il n'y a rien de plus sot que d'être tué de la sorte. En voulant acquerir une fausse gloire, on s'attire le blame & le mépris des personnes sages & judicieuses. 1630.

La prise de Pignerol fut incontinent suivie de celle du fort de la Perouze & de quelques autres endroits qui donnoient une entiére & libre communication avec le Dauphiné. Quels furent alors le chagrin & le dépit de Charles Emmanuël! Rempli depuis sa premiére jeunesse de vastes projets d'agrandissement & de conquêtes, il voit toutes ses espérances renversées à la fin de sa vie. Un fier & implacable ennemi lui insulte au cœur de ses Etats devenus le theatre d'une sanglante guerre. Il ne lui reste plus d'autre ressource que d'implorer humblement le secours des Espagnols & des Allemans qui ne desoleront pas moins son païs que les François. L'Abbé Scaglia son fidéle Ministre va promptement trouver Spinola, qui témoigne plus de joie de l'occupation que l'armée de France aura desormais dans le Piémont, que de déplaisir de la disgrace du Savoiard déconcerté. Pour ne le décourager pas entiérement, Spinola & Collalte s'abouchent avec lui à Carmagnole. On offre au Duc une partie du renfort nouvellement arivé d'Allemagne. Il insiste en vain sur un plus puissant secours. Le Gouverneur de Milan ne veut pas affoiblir son armée, dont il a besoin pour l'exécution de ses projets dans le Monferrat. Bien loin de plaindre Charles Emmanuël, on le blame d'avoir confié la clef de ses Etats à des gens incapables de la garder. Tout le mon-

1630. de eſt étonné que ce Prince attentif & prévoiant ait commis une faute ſi groſſiére.

Dez que la nouvelle de la rupture ouverte entre la France & la Savoie fut arivée à Veniſe, on envoia ordre aux Miniſtres de la République, de remontrer à Louïs & au Cardinal de Richelieu que le Sénat étoit ſurpris de ce que l'armée de France deſtinée à la delivrance de l'Italie, s'occupoit à ruiner un Prince de la même nation. Que Cazal & Mantouë ſe perdroient par cette diverſion. Qu'il étoit plus à propos d'attaquer la Maiſon d'Autriche, afin de l'obliger à ſe déſiſter de ſes entrepriſes. Que la République ſeroit deſormais dans la neceſſité de ſoutenir ſeule tous les efforts des Impériaux, & de pourvoir à la défenſe de la ville de Mantouë. Enfin, qu'en s'attachant aux Etats du Duc de Savoie, on prolongeoit une guerre ruineuſe qu'il étoit important de finir au plûtôt, & que la Republique n'en pouroit pas ſoutenir la dépenſe. On tâcha d'amuſer les Venitiens en leur répondant que la paix ſe feroit, dez que la Maiſon d'Autriche offriroit des conditions raiſonnables, & que Louïs ne pouvoit ni ſecourir l'Italie, ni réduire l'Empereur & le Roi Catholique à faire juſtice au Duc de Mantouë, ſans s'ouvrir un paſſage libre & aſſuré en Italie.

Deux jours après la priſe de Pignerol, Mazarin arive de la part du Cardinal Antoine Barberin Légat, prie Richelieu de rendre la place au Duc de Savoie, qui ſera deſormais plus traitable, & lui remontre que ſi le Roi Très-Chrétien veut avoir cette genérosité, en conſideration de la Princeſſe de Piémont ſa ſœur, la concluſion de la paix s'avancera beaucoup, au lieu que

que ce nouvel incident eſt capable de la reculer 1630.
pour long-temps. Mais Richelieu ne penſoit à rien moins qu'à la reſtitution de Pignerol. Glorieux d'avoir ſignalé ſon Miniſtére par la conquête d'une place importante, dont l'aliénation fut generalement blamée ſous le regne d'Henri III. le Cardinal prétendoit la garder comme un monument éternel de ſon Generalat & de ſon expédition en Italie. Le Légat vint lui même acompagné du Nonce Pancirole faire la même propoſition. Richelieu répondit civilement, qu'il avoit à la verité un plein pouvoir de conclure la paix & de faire la guerre: mais que dans cette rencontre que le Roi ſon maître ne prevoioit pas, un Miniſtre ne devoit prendre aucune reſolution, ſans ſavoir auparavant les intentions du Prince. *Sa Majeſté*, ajouta le Cardinal, *n'a pas encore apris la conquête de Pignerol. Je ne puis rien faire avant qu'elle m'ait declaré, ſi elle veut garder la place, ou bien ſi elle eſt diſpoſée à en faire une honnéteté à Madame ſa ſœur. On m'écrit que le Roi eſt parti de Paris & qu'il s'aproche de l'Italie. Attendons juſques à ce qu'il ſoit arivé à Lion, ou à Grenoble. Alors on poura entrer ſérieuſement en négociation, & donner des paroles plus poſitives.*

Je ne ſai comment Barberin s'aviſa de propoſer une pareille choſe à Richelieu. Avoit-il ſi mauvaiſe opinion de l'habileté du plus grand Politique de ſon temps? Par la priſe de Pignerol, la France ouvroit non ſeulement un paſſage aux recruës, aux vivres, aux munitions néceſſaires à ſon armée, mais elle mettoit encore à contribution tout le païs d'alentour extrémement fertile. Suze & Pignerol facilitoient tou-

1630. tes les nouvelles conquêtes que Louïs voudroit faire, & le mettoient en état de reprendre bientôt Cazal s'il arivoit que le Duc de Mantouë le perdît faute de ſecours, ou par quelqu'autre accident. Enfin, la France maitreſſe de Pignerol, pouvoit obtenir deſormais une paix ſi avantageuſe, que le ſecours de Mantouë & de Cazal ne paroiſſoit plus abſolument néceſſaire. Ajoutons à ces raiſons, que Richelieu étoit trop aiſe de faire ſentir à Charles Emmanuël, qu'en perdant Pignerol, il avoit perdu ſa réputation & tout ſon crédit. Bien loin de pouvoir ſe vanter, comme il faiſoit auparavant, qu'il dépendoit de lui de couper les vivres à l'armée de France, d'empécher le ſecours de Cazal, & de tenir les Eſpagnols dans une continuelle jalouſie de ſa reconciliation avec la France, le Savoiard ſe voioit à la diſcretion de Richelieu, qui avoit la liberté de faire de Pignerol des courſes dans tout le Piémont, & dans une ſervile dependance de la hauteur & des caprices des Eſpagnols, ſans le ſecours deſquels il ne pouvoit plus conſerver ſes Etats.



HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME SIXIE'ME,

SECONDE PARTIE.

Contenant ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & en Europe, pendant le Miniſtere du Cardinal de Richelieu.

PAR

Mr. MICHEL LE VASSOR.



A AMSTERDAM,

Chez PIERRE BRUNEL, ſur le Dam,

MDCCIV.



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.
LIVRE XXVIII.



Ouïs ne parut pas fort sensible à la conquête de Pignerol. Sa mélancolie devenoit si profonde, que tout lui faisoit peine. Dégouté mêmes de son divertissement ordinaire de la chasse, il vivoit dans une inquiétude continuelle; soit qu'il sentît déja les premiéres atteintes de l'abcés, dont il fut en danger de mourir à Lion vers la fin de l'été; soit qu'il craignît que le Duc d'Orleans toûjours chagrin depuis son retour de Nanci, ne se mît à la tête de la puissante caballe formée contre Richelieu, & ne profitât du mecontentement genéral que les nouveaux impôts ordonnez pour subvenir aux frais

1630. Départ du Roi pour l'Italie. Il voit le Duc d'Orleans à Troies en Champagne.

1630. *Journal de Bassompierre. Tom II. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.* 1630. *Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Lettre du même au Roi en 1631. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 13. 57. 58. 59. &c.*

de la guerre d'Italie, causoient dans tout le Roiaume, & sur tout parmi les gens de robe. Marie de Medicis poursuivoit constamment son dessein de perdre le Cardinal dans l'esprit du Roi, & de le faire chasser de la Cour, dez que l'affaire d'Italie seroit terminée. Le Duc de Guise irrité de ce que Richelieu lui disputoit les droits & la qualité d'Amiral du Levant, & presque tous ceux de la Maison de Loraine se joignoient à la Reine Mere, & secondoient, autant qu'il leur étoit possible, les efforts qui se faisoient pour ruiner un Ministre entêté d'abaisser & de dépouiller tous les grans Seigneurs du Roiaume. Le Cardinal soutenoit que les Amiraux de France avoient une égale autorité sur les mers du Levant & du Ponent, & que par conséquent sa nouvelle charge de Grand-Maître & de Surintendant du commerce & de la navigation, lui donnoit les mêmes droits sur la Mediterranée que sur l'Ocean. Guise prétendoit au contraire que l'Amirauté du Levant étoit annexée à son Gouvernement de Provence, & que ses predécesseurs en avoient constamment joui. Cependant le Duc dont le droit n'étoit pas certain, offroit trois choses à Richelieu; d'être son Lieutenant genéral dans les mers du Levant, ou de lui céder de bonne grace cette partie de l'Amirauté, s'il vouloit la recevoir comme un present, ou de l'échanger avec le Cardinal, en cas qu'il ne voulût avoir ni le Duc pour Lieutenant genéral, ni accepter l'honnêteté qu'on lui offroit. Richelieu qui n'aime pas la Maison de Guise, rejette toutes les propositions d'acommodement, & dit fiérement qu'il saura bien prouver la justice de ses prétensions. Le Duc craint alors que

que le Cardinal ne pense même à lui enlever le 1630.
Gouvernement de Provence, & se jette dans le parti de Marie de Medicis, afin de trouver de l'appui, & de se venger de Richelieu. La Princesse de Conti, la Duchesse d'Elbeuf, & quelques autres Dames de la Maison de Loraine, se déchainent en même temps contre le Cardinal, & animent sans cesse la Reine Mere à punir son ingrat & orgueilleux domestique.

Ces caballes continuelles contre Richelieu chagrinoient le Roi, embarassé entre sa mere, son frere, plusieurs grandes maisons, & un Ministre dont il croioit ne se pouvoir passer. Une autre chose faisoit une peine extréme à sa Majesté. Naturellement juste & bien intentionnée pour le peuple qui soufroit, elle souhaitoit de le décharger de plusieurs impôts, & de se faire aimer de ses sujets. Mais les guerres que Richelieu suscitoit au dedans & puis au dehors pour se rendre plus nécessaire, obligeoient le Roi à consentir aux moiens de lever l'argent, sans lequel on ne pouvoit soutenir une si grande dépense. Tout le monde se plaignoit hautement: Et le soupçonneux & timide Louis apprehendoit que si son frere venoit à se joindre aux mécontens, on n'obligeât non seulement sa Majesté à chasser le Cardinal; mais encore que Gaston n'usurpât une grande partie de l'autorité souveraine. Certaines taxes exigées cette année des Officiers de Judicature, soulevérent les Magistrats. Ceux du Châtelet de Paris cessent de rendre la justice, & le Parlement offre secretement au Duc d'Orleans de se declarer en sa faveur, s'il veut demander l'abolition de quelques impôts, dont le Roi profite moins que ses Ministres avares. Il y

1630. eut même une sédition à Dijon, sous prétexte des Elections établies en Bourgogne aussi bien qu'en Languedoc. Comme cette nouveauté tendoit à l'établissement des Aides & même à l'abolition des Etats de la Province, les Magistrats ne se mirent pas autrement en peine d'arréter la populace soulevée. Tous ces mouvemens, ou commencez, ou prêts à éclater, chagrinoient le Roi, & lui paroissoient comme autant de menaces d'une prochaine révolution.

Nonobstant ces embaras, il part de Paris le 21. Février pour aller à Lion par la Champagne & par la Bourgogne. Les deux Reines & le Conseil se preparoient à le suivre au plûtôt, lors que le Duc d'Orleans par la même collusion avec Marie de Medicis, arive en poste à Paris & entre brusquement sur le soir dans la chambre de la Reine Mere qui tenoit son cercle. Elle fait l'étonnée, congédie promptement les Dames, & s'enferme dans son cabinet avec Gaston. Le bruit se répand aussi-tôt qu'il est venu pour son mariage avec la Princesse Marie de Mantouë, & la Reine Mere déclare tout publiquement qu'elle n'y consentira jamais. Avec une impatience affectée, le Duc va d'abord rendre visite à la Princesse qui demeuroit à l'hôtel de S. Pol. On l'avoit confiée à la Comtesse de ce nom après la mort de la Duchesse Douairiére de Longueville. Marie de Medicis irritée en apparence de ce que le Duc d'Orleans ne veut point se détacher de la Princesse de Mantouë, fait semblant de craindre qu'il ne l'épouse, & la prend auprès d'elle dans le Louvre. La Princesse y est étroitement gardée. Gaston se plaint de la dureté de

la

la Reine Mere, & paroit plus mécontent que 1630.
jamais. Tous les gens de qualité couroient en foule chez lui. On lui donne même à entendre que s'il eſt d'humeur à ſe déclarer contre Richelieu, il trouvera bien-tôt un parti nombreux & puiſſant. Le Duc diſſimuloit ſi peu ſon chagrin contre le Miniſtre, que le Cardinal de la Valette étant allé ſaluer ſon Alteſſe Roiale, acompagné du nouveau Cardinal de Lion frere de Richelieu, elle fit mille careſſes au premier, & laiſſa l'autre dans l'anti-chambre, ſans vouloir le regarder, ni lui dire un mot, quoique la Valette priât Gaſton plus d'une fois de donner du moins quelque marque de diſtinction au frere du Miniſtre.

Le Roi reçût à Nogent ſur Seine la lettre par laquelle Marie de Medicis l'avertiſſoit de l'arivée imprévuë du Duc d'Orleans à Paris. La diſſimulée Princeſſe reflechiſſoit exprès ſur cette grande foule de gens qui alloient faire leur cour à Gaſton. Elle vouloit inſinuer non ſeulement au Roi que le Duc continuoit de ſe brouiller avec elle au ſujet de la Princeſſe Marie; mais encore qu'il étoit à propos dans la conjoncture preſente d'apaiſer Gaſton, en lui donnant le commandement de l'armée de Champagne, & la Lieutenance generale à Paris & dans quelques Provinces voiſines durant l'abſence de ſa Majeſté; de peur qu'il ne brouillât lors qu'on ſeroit occupé ſur la frontiere, & qu'il n'entrainât les mécontens. Effraié du voiage de ſon frere dont Marie de Medicis affecte de lui repreſenter les ſuites comme extrémement dangereuſes, Loüis revient ſur ſes pas à Fontainebleau. Gaſton ſe retire auſſi-tôt à ſa maiſon de Limours, & de

1630. là dans son Duché d'Orleans. Il y trouve quelques troupes envoiées par Marie de Medicis, comme pour le tenir dans le respect. Nouveau prétexte de faire le mécontent & de crier encore contre la Reine sa mere. Incontinent après le depart du Duc, elle écrit au Roi que tout est appaisé, que Gaston se range à son devoir, & qu'il est seulement question que les deux freres se reconcilient tout publiquement, & que le cadet content ne pense plus à écouter les factieux. Marie de Medicis va joindre Louïs à Fontainebleau, & lui met ces choses dans l'esprit. Ils partent de là pour Lion. La jeune Reine & le Conseil les suivent de près. Louïs arive enfin à Troies dans le mois d'Avril; & Gaston s'y rend.

Le Comte de Soissons, le Cardinal de la Valette, le Duc de la Trimouille & plusieurs autres Seigneurs allérent deux lieuës hors de la ville au devant de son Altesse Roiale, & la conduisirent au logis de la Reine Mere, où le Roi l'attendoit. Les deux freres s'embrassérent avec toute la tendresse imaginable, & parurent réconciliez de bonne foi. *Il se fit là un éclaircissement de plusieurs choses*, dit un Auteur sans s'expliquer davantage. Je trouve que le Duc d'Orleans eut envie de découvrir à Louïs dans cette entrevuë les divers artifices du Cardinal de Richelieu, pour mettre la division dans la famille Roiale, & pour se rendre le maitre absolu du Roiaume. Marie de Medicis arrêta Gaston, & lui remontra qu'on ne gagneroit rien sur l'esprit du Roi, jusques à ce que l'affaire d'Italie fût terminée. Le President Le Coigneux Chancelier du Duc d'Orleans & son principal

confident, proposa seulement au Roi d'établir 1630.
une si bonne correspondance entre lui & son frere, qu'ils pussent desormais traiter ensemble à cœur ouvert, & sans l'entremise d'aucun Ministre: chose que Richelieu ne put pardonner à Le Coigneux. La Princesse de Mantouë que Marie de Medicis avoit fait conduire à Troies avec de grandes précautions, comme si elle eût apprehendé que le Duc d'Orleans ne fît enlever sa prétendue maitresse dans le chemin, fut envoiée de là au Monastére d'Avenay en Champagne, dont sa sœur étoit Abbesse. L'indifference avec laquelle Gaston la vid partir, fit juger à plusieurs personnes qu'il n'étoit point amoureux. Son Altesse Roiale se retira de Troies à Orleans, & ne se rendit à Paris qu'après que le Roi lui eût envoié de Lion les pouvoirs pour y commander. Elle reçut en même temps une autre patente qui lui donnoit le commandement de l'armée de Champagne, qui demeura sous la conduite du Maréchal de Marillac. La Duchesse Douairiére de Loraine ariva peu de jours après le Duc d'Orleans à Troies. Cette Princesse sœur ainée des trois derniers Ducs de Mantouë, formoit je ne sai quelles vaines prétensions sur leur succession. L'Empereur époux de la cadette les appuioit pour rendre l'affaire plus difficile & plus embrouillée. La Duchesse venoit apparemment remontrer au Roi la pretenduë justice de son droit, & le prier d'y avoir égard. Charles Duc de Loraine son beau-fils ne l'envoioit-il point aussi afin de dissiper la jalousie & les soupçons que son étroite liaison avec la Maison d'Autriche donnoit à la France?

1630. Louïs alla de Troies à Dijon, pourvoir aux desordres que la sedition excitée par les vignerons, y avoit causez. Il défendit qu'on sonnât les cloches, ni qu'on tirât d'autre canon que celui du château, à son entrée dans la ville. On mit des soldats du regiment des gardes aux portes, & le Roi ne reçut ni les hommages ordinaires, ni la harangue du Maire & des Echevins. Il venoit en Souverain irrité. Le Duc de Bellegarde Gouverneur de la Province, introduisit le Maire & les Echevins qui devoient demander pardon au Roi & implorer sa clémence. Il écouta sur un throne élevé le discours que Févret savant & fameux Avocat, lui fit au nom des habitans de Dijon. *Vôtre faute est grande*, répondit sa Majesté. *Cependant je veux bien ne vous punir pas autant que vous le meritez.* Marillac Garde des seaux leur fit ensuite une longue & sevére reprimande. Il finit par la prononciation d'un Arrêt, où Louïs pardonnant le passé, ordonnoit certaines choses tant pour le chatiment des plus coupables, que pour prévenir pareils desordres. Le meilleur moien, c'étoit de décharger le peuple accablé, & de ne plus mettre tant d'impôts onereux: Et c'est celui que les Ministres du Roi ne lui conseilloient pas d'emploier. Il alla de Dijon à S. Jean de Laune, décendit sur la Saone sans s'arréter ni à Chalon, ni à Mâcon, à cause de la maladie contagieuse dont ces villes étoient affligées, & entra sans ceremonie à Lion. Les Reines, le Conseil, & les Courtisans arriverent peu de jours après en foule. Bassompierre y vint rendre compte à sa Majesté de la levée des six mille Suisses qu'il amenoit. On lui avoit écrit de venir à

Le Roi arive à Grenoble, & le Cardinal de Richelieu s'y rend.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministre du Cardinal de Richelieu. 1630. Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 21. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIV. Mercure François. 1630. Vittorio Siri Ma-

Lion

Lion recevoir les ordres du Roi qui vouloit conquerir lui même la Savoie. *Je le saluai*, dit le Marechal, *parmi les Dames, galant & amoureux contre sa coutume*. Depuis quelque temps il paroissoit touché du mérite & de la beauté de Mademoiselle de la Fayette. Chaste & ennemi de la débauche, Louïs ne fit jamais tort à la réputation des Dames qu'il considéra plus que les autres. Il ne s'attachoit même qu'à des personnes sages & vertueuses. On raconte qu'il dit un jour en badinant avec ses Courtisans, que les Dames étoient chastes avec lui jusques à la ceinture. Sur quoi le folâtre Bassompierre lui répartit qu'il falloit donc la leur faire porter au dessous du genou, comme je ne sai quel faquin de la Cour.

1630. *Memorie recondite. Tom. VII. pag. 76. 77. 78.*

Les Reines demeurent à Lion avec le Conseil, & le Roi s'avance à Grenoble. Richelieu y ariva un peu devant lui, aiant laissé le commandement de l'armée de Piémont aux Maréchaux de la Force & de Schomberg. Crequi vint recevoir sa Majesté dans le Dauphiné, dont il étoit Lieutenant Genéral. On le destinoit à commander sous le Roi, avec Chatillon & Bassompierre, l'armée qui devoit agir en Savoie. Le Cardinal fut reçû de la maniére du monde la plus agreable. On lui donna de nouvelles marques de distinction & de confiance. Après qu'il eût rendu compte à sa Majesté de l'état des affaires en Piémont, il alla promptement acompagné du Duc de Montmorenci & suivi d'un grand nombre de Gentilshommes, saluër les deux Reines à Lion. Le dessein principal de Richelieu, c'étoit de se disculper auprès de Marie de Medicis de la rupture

1630. avec le Duc de Savoie, & de l'appaiser par des soumissions extraordinaires. Cela fut apparemment concerté avec Louïs. Bien aise de conserver son Ministre, & de ne mécontenter pas sa mere, il souhaitoit de les voir bien ensemble. Elle recommanda en presence du Garde des seaux, & dans quelques entretiens particuliers au Cardinal, de conclure la paix, dez qu'on offriroit au Roi des conditions que son honneur lui permettroit d'accepter, & de n'insister point trop fortement sur les interêts du Duc de Mantouë. *Je ne croi pas*, disoit Marie de Medicis, *qu'en sa considération, il faille mettre toute l'Europe en feu, ni desoler les Etats de la Maison de Savoie nôtre alliée. Seroit-il juste que ma fille fût depouillée par le Roi son frere pour l'amour d'un étranger?* Richelieu répondit qu'il ne voioit pas encore d'ouverture à la prompte conclusion de la paix. Il en rejetta la faute sur le Cardinal Antoine Barberin Legat, & sur le Nonce Pancirole, qui bien loin de faire l'office de médiateurs, sembloient vouloir uniquement servir la Maison d'Autriche. *Cependant, Madame*, ajouta le dissimulé Ministre, *j'apporterai de mon côté toutes les facilitez possibles à finir cette guerre conformément aux intentions de vôtre Majesté.* La Reine Mere parut alors extrémement radoucie au regard du Cardinal; soit qu'elle crût devoir en user de la sorte par complaisance pour Louis, soit qu'elle esperât qu'en flattant Richelieu, & en témoignant ne se souvenir plus de ce qui s'étoit passé à Fontainebleau, elle l'engageroit à conclure une paix, avant laquelle il n'étoit pas possible d'obtenir du Roi l'éloignement du Cardinal.

Dans

Dans ces commencemens de la guerre de Mantouë & de Savoie, Mazarin paroit plûtôt un courier qu'un négociateur. On le voit sans cesse emploié à porter des paroles & des projets d'acommodement en France, & aux Généraux de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Mais l'insinuant Italien saura si bien se rendre agreable à Spinola, aux Savoiards & sur tout à Richelieu, qu'il aura enfin tout l'honneur de la négociation, au prejudice du Nonce Pancirole qui tient un plus grand rang que lui. Le Cardinal Antoine Barberin n'acquit aucune réputation dans sa Légation. Le monde fut surpris que le Pape entêté de produire & d'emploier ses neveux, chargeât un jeune homme sans expérience & sans capacité, de la négociation la plus difficile entre les premiéres Puissances de la communion de Rome, & le fit médiateur d'un acommodement qui ne pouvoit être bien ménagé que par la meilleure tête du Collége des Cardinaux. Car enfin, il étoit question de traiter avec trois hommes, peut-être les plus habiles & les plus déliez que l'Europe eût vû depuis long-temps, le Duc de Savoie, le Marquis Spinola, & le Cardinal de Richelieu. Pancirole que le Pape choisit pour aider Barberin dans sa Légation, ne manquoit pas de génie. Mais il se devouoit si absolument à la Maison d'Autriche, & briguoit si ouvertement la Nonciature d'Espagne, dans l'esperance qu'elle seroit suivie du Cardinalat, qu'on le regardoit plûtôt comme un Ministre de Ferdinand, ou de Philippe, que comme un médiateur. Le Légat se dégoute enfin d'un emploi superieur à ses forces. Chagrin de ce qu'il perd ses pas en allant à Turin, à A-

1630. Négociation de Mazarin à la Cour de France.

Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 2. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Mercure François. 1630. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 75. 79. 80. 81.

1630. lexandrie, au camp de l'armée Françoiſe conferer avec le Duc de Savoie, avec les Generaux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, & avec le Cardinal de Richelieu, Barberin s'en retourne à Rome, & laiſſe à Pancirole & à Mazarin le ſoin de démêler la fuſée le mieux qu'il leur ſera poſſible.

Celui-ci vient trouver Louïs à Grenoble. On le reçoit avec beaucoup de diſtinction. Sa Majeſté repond à la vive exhortation que Mazarin lui fait de la part du Pape, de donner la paix à la France & à l'Italie, qu'elle la ſouhaite avec une extréme paſſion, & qu'elle ſacrifiera volontiers ſes conquêtes. Le Maréchal de Crequi, Chateauneuf revenu depuis peu de ſon Ambaſſade d'Angleterre, Bullion & Boutillier, furent nommez Commiſſaires pour conférer avec le Cardinal Bagni & Mazarin. Bagni fit quelque temps les fonctions de Nonce en France depuis ſa promotion au Cardinalat. Voila pourquoi il paroit dans cette négociation, dont Urbain eſt le mediateur. Les Commiſſaires du Roi dreſſent un projet d'acommodement. Les Miniſtres du Pape le trouvent raiſonnable; & Mazarin eſt chargé de le porter au Duc de Savoie, au Gouverneur de Milan, & au Genéral de l'Empereur. Mais il n'y avoit plus de concert entre ces trois perſonnes. Charles Emmanuël étoit brouillé avec Spinola, & Collalte paroiſſoit jaloux de la reputation de celui-ci. Le Genéral de l'Empereur a en tête d'emporter Mantouë & de ſortir de cette affaire avec honneur. Il ſemble vouloir reprendre le ſiége interrompu, & il preſſe beaucoup plus la ville, où le Marechal d'Etrées entre, dans le deſſein d'aider le Duc à la défendre

avec

avec l'aſſiſtance que les Venitiens promettoient. 1630.
Spinola de ſon côté pretend aſſiéger Cazal. Toiras enfermé dans la place avec quatre mille hommes incommodoit fort le Milanois, & mettoit une grande étenduë de païs à contribution. Enfin Charles Emmanuël demande du ſecours afin de ſauver ſes Etats, & ſe plaint de ce que Spinola les rend le theatre de la guerre, pour avoir le temps de prendre Cazal, pendant que les François ſeront occupez à deſoler le Piémont & la Savoie. Chagrin des reproches & des inſtances continuelles du Duc, le Marquis lui repond avec hauteur qu'il ne demembrera point ſon armée, & que *la chemiſe touche de plus près à la peau, que le pourpoint*.

Le Savoiard entra pour lors dans une ſi furieuſe colére contre Spinola, qu'il reſolut de le perdre à la Cour de Madrid. L'execution du projet ne fut pas difficile. Olivarez n'aimoit point le Marquis. Non content de l'éloigner des conſeils du Roi Catholique, ſous prétexte que l'Italie a beſoin d'un Genéral de ſon experience & de ſa réputation, le jaloux Favori cherche un pretexte de le ruiner entiérement. Charles Emmanuël le fournit à propos au Comte Duc. L'Abbé Scaglia de retour en Eſpagne crie que Spinola eſt d'intelligence avec Richelieu, & qu'il eſt à craindre que le Marquis abuſant du grand pouvoir que le Roi Catholique lui a donné, n'acorde les conditions que le Cardinal demande. Scaglia reflechiſſoit malignement ſur des lettres interceptées par Richelieu & renvoiées à Spinola ſans avoir été ouvertes. Fut-ce une ſimple honneteté de Richelieu, ou bien un artifice pour rendre un habile Genéral
encore

1630. encore plus suspect & plus odieux aux Espagnols? Quoiqu'il en soit, le Comte Duc fait défendre precisément au Marquis de conclure aucun traité sans un ordre exprès, quelqu'ample que soit son pouvoir. Ce coup imprévû causa tant de chagrin à Spinola, qu'il ne put s'empécher de le découvrir à Mazarin, qui venoit savoir sa derniére resolution sur le projet d'acommodement donné par la Cour de France. *Je ne puis plus vivre avec honneur dans le monde*, disoit le desolé Marquis. *Il faut s'enfermer pour le reste de ses jours dans une Chartreuse.* Mazarin tâche de le consoler, & lui remontre qu'un pareil desespoir est indigne d'une personne de son âge & de sa reputation. Ce ne fut pas la derniére mortification que Spinola reçut. Une autre lui renversera la tête & lui fera perdre la vie, avant qu'il prene Cazal. Il commençoit de l'assiéger en ce temps-ci. Un des grans obstacles que Mazarin trouve encore au succès de sa négociation de la part des Impériaux & des Espagnols, c'est leur espérance de dépouiller entiérement le Duc de Mantouë, pendant que l'armée de France se ruinera de misere, de maladies, & de fatigues dans les montagnes de Savoie. Collalte & Spinola se flattoient de chasser facilement les François affoiblis des Etats du Duc de Savoie, après que l'un auroit pris Cazal & l'autre Mantouë.

Lettre du Roi au Duc d'Orleans sur l'état des affaires d'Italie.

La Cour de France croioit bien que son projet de paix seroit rejetté. Elle offroit de remettre Suze & Pignerol à la disposition du Duc de Savoie, après en avoir démoli les fortifications, qui ne seroient point rétablies : condition que Charles Emmanuël n'avoit garde d'accepter.

Ri-

Richelieu ne l'ignoroit pas. Aussi ne la propose-t'il que par façon & pour faire acroire au monde, qu'on souhaite la paix & qu'on offre même de rendre Pignerol, en consideration de la Princesse de Piemont sœur du Roi. Prévenu par son Ministre de l'importance de la place, Louïs avoit véritablement envie de l'obtenir de quelque maniére que ce fût. Cela paroit assez clairement dans une lettre qu'il écrivit l'onziéme Mai au Duc d'Orleans. Rapportons la. Elle explique fort bien la disposition presente de ceux qui s'interessoient pour ou contre le Duc de Mantouë. *Mon frere*, dit le Roi à Gaston, *je me crois obligé à vous faire part de l'état des affaires d'Italie, & de la resolution que j'ai prise sur le rapport que m'en a fait mon cousin le Cardinal de Richelieu. Il faut que je vous avouê que je n'ai pas moins été content de ce qu'il m'a dit, que des services qu'il m'a rendus. On ne pouvoit mieux me découvrir les intentions des Impériaux & des Espagnols. Les réponses qu'il leur a faites, prouvent qu'il a véritablement souhaité une paix sure & convenable à ma dignité. Son esprit & son courage lui ont été également nécessaires, & pour éviter les piéges qu'on lui tendoit, & pour prévenir les desseins formez contre mon armée. Il a si bien reüssi en l'un & en l'autre, que son voiage est glorieux & utile à la France. La prise de Pignerol justifie ce que je dis, & les conditions qui lui ont été proposées, le confirment. On faisoit espérer l'investiture du Duché de Mantouë & du Monferrat, pourvû que celui à qui ces Principautez appartiennent, la demandât par une ambassade à l'Empereur, & que les François sortissent de l'Italie, sans que le Duc de Man-*

1630. *Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1630. *Vie du Duc d'Epernon. L. X.*

1630. *Mantouë en pût retenir aucun à son service. On lui préscrivoit en même temps de contenter les diverses personnes qui ont des pretensions à la succession de son predecesseur. On exigeoit enfin que je rendisse Suze & Pignerol, sans me donner aucune autre assurance de la restitution de la Valteline aux Grisons, que la parole du Roi d'Espagne.*

Comme cette proposition choquoit les moins clairvoians, on insinuë à mon cousin le Cardinal, qu'on fera intervenir sa Sainteté, le College des Cardinaux, les Electeurs de l'Empire, & les Princes de la ligue Catholique, qui promettront l'execution du traité, & que l'Empereur permettra aux Electeurs, à ceux de la ligue, & aux feudataires de l'Empire, d'entrer en association avec le Duc de Mantouë pour la défense de ses Etats, en cas qu'ils soient attaquez. L'Empereur sembloit vouloir être compris lui même dans le traité. Mon cousin le Cardinal aiant écouté ces choses, dit qu'il ne trouvoit pas d'inconvénient à la demande de l'investiture proposée; mais qu'il ne pouvoit consentir que par le traité, les François fussent chassez de l'Italie, & la souveraineté du Duc de Mantouë anéantie, puisque chaque Prince peut retenir indifféremment des gens de toutes les nations à son service. Pour ce qui est de mes armes, mon cousin le Cardinal ajouta que je les retirerois d'Italie, dez qu'elles n'y seroient plus nécessaires pour la conservation de la liberté des Princes; que je rendrois Suze le même jour que les forts de la Valteline seroient abandonnez; qu'il ne pouvoit rien promettre au regard de Pignerol, avant que d'avoir reçu mes ordres qu'il attendoit; que cependant rien n'empéchoit qu'on

ne

ne continuât la négociation en ſuppoſant la reſtitution de Pignerol ; que les choſes acordées demeureroient nulles en cas que je ne vouluſſe pas la faire, & que le Duc de Savoie conſentiroit peut-être à en recevoir une récompenſe, ou bien à la tenir de ma genéroſité, comme ſon pere l'a euë du Roi Henri III. enfin qu'il étoit à propos que ceux qui propoſoient les expédiens pour la garantie du traité, s'aſſuraſſent que le Pape, les Cardinaux, les Electeurs, les Princes de la ligue Catholique, & les feudataires de l'Empire, les agréeroient. Collalte & Spinola rejetterent la propoſition de la garantie avec tant de hauteur, que ceux qui l'ont avancée furént reduits à dire, qu'ils l'avoient faite d'eux mêmes & ſans aucun aveu precédent. Le Marquis Spinola preſſé de promettre l'exécution entiére du traité de Monçon, & la réparation des contraventions, a toûjours proteſté qu'il n'avoit aucune commiſſion ſur cet article, & qu'il ne vouloit point ſe mêler d'une affaire concluë par le Duc d'Olivarez. Ce qui eſt tellement préjudiciable à mes alliez que mon couſin le Cardinal n'a pû lier un traité ſur des conditions d'autant plus honteuſes & injuſtes, qu'on n'a jamais donné une excluſion abſoluë à la reſtitution de Pignerol. 1630.

Dans le Conſeil que j'ai aſſemblé cette apreſdiſnée on a deliberé ſur ces choſes, à l'occaſion d'une lettre que j'ai reçuë de mon couſin le Maréchal de Schomberg. Il demandoit d'être éclairci de mes intentions, par ce qu'on publioit en Piémont, que les Imperiaux, les Eſpagnols, & le Duc de Savoie, étoient ſur le point de renvoier quelqu'un à mes couſins les Maréchaux de la Force & de Schomberg. J'ai cru devoir répondre:

Et

1630. *Et mon ſentiment a été aprouvé de toute la Compagnie; que j'accepterois toujours une paix également ſure & honorable à ma Couronne & à mes alliez. Pour ce qui eſt de Pignerol, j'ai dit que je ne ſouhaite point le bien d'autrui, ni d'augmenter mes Etats, quoique pluſieurs occaſions s'en ſoient preſentées. Je ſuis demeuré dans ces termes genéraux, afin de me reſerver la liberté de prendre le parti le plus avantageux à la France, le plus conforme à la raiſon, & le plus convenable à la conjoncture du temps. Je veux bien vous faire part de cette reſolution, & du deſſein que je forme d'envoier mon armée en Savoie ſous la conduite de mon couſin le Maréchal de Crequi, & d'en inveſtir la capitale. Je le ſuivrai le lendemain, & me rendrai au ſiége, ſi ceux de Chamberry oſent l'attendre: ſinon, je tournerai d'un autre côté, ſelon qu'il ſera jugé plus à propos. Je prétens conquerir promptement la Savoie, & me mettre en état de ſecourir le Monferrat, en cas que les Eſpagnols l'attaquent, comme ils ſemblent s'y préparer de jour en jour. J'eſpere que Dieu qui ſait pourquoi j'entreprens ces travaux, m'acordera l'aſſiſtance qu'il ne m'a jamais refuſée: Et j'attens de vôtre affection & de vôtre valeur que vous défendrez les frontiéres de Champagne, ſi elles ſont attaquées. Pendant que j'acquererai la gloire d'étendre les bornes du Roiaume, vous aurez celle de le conſerver.*

Richelieu perſuade à Louïs d'écrire une lettre ſi honnête à ſon frere, non ſeulement afin de l'exciter à bien faire, en cas que l'Empereur & le Duc de Loraine liez étroitement enſemble, penſent à une diverſion du côté de la Champagne; mais encore pour avoir une occaſion d'a-

d'avertir le Duc d'Orleans que le Roi eſt tout-à-fait content de la conduite du Cardinal, & que ſon crédit & ſa conſidération augmentent malgré les efforts de la Reine Mere & de tous ceux qui ont juré la ruine du Miniſtre. On voit dans la même lettre que nonobſtant ſes grandes proteſtations de faciliter autant qu'il pouroit, la prompte concluſion de la paix, Richelieu mettoit dans l'eſprit de Louïs de n'y conſentir qu'à condition que Pignerol demeureroit à la France. Tel étoit le motif principal de la prétenduë conquête de Savoie. On vouloit que le Duc trop heureux de ravoir ſon patrimoine, cédât volontiers Pignerol. Ce n'étoit pas ſans raiſon que le Roi paroit craindre une irruption des Allemans en Champagne. Le bruit ſe repandoit que Valſtein iroit aſſiéger Metz. Le Duc d'Epernon Gouverneur de la ville y courut bruſquement. Perſuadé que l'état des affaires du Roiaume ne permet pas à Louïs de faire toute la dépenſe neceſſaire pour la conſervation de Metz contre les troupes nombreuſes & aguerries de l'Empereur, Epernon offre genéreuſement à ſa Majeſté, de lever ſur ſon credit dix mille hommes de pied & cinq cens chevaux, afin de defendre, ou de ſecourir la place, en cas qu'elle ſoit aſſiegée. Fut-ce une oſtentation de ſon pouvoir, ou un empreſſement de ſe rendre neceſſaire? Fut-ce une noble ardeur de ſervir la patrie, ou un zele deſintereſſé de conſerver une frontiére importante confiée à ſa fidélité? Le Maréchal de Marillac avançoit de ſon côté avec une extréme diligence les fortifications de la citadelle de Verdun dont il étoit Gouverneur, & s'appliquoit aux moiens de faire ſubſiſter l'armée 1630.
 de

1630. de Champagne. Les embaras que le Duc de Baviére causa finement à l'Empereur dans la Diéte qui se tenoit à Ratisbone, & l'entrée du Roi de Suede en Allemagne, ne permirent pas à Ferdinand d'attaquer ouvertement la France. Louïs sut bon gré à Epernon des offres que le Cardinal de la Valette faisoit de la part du Duc son pere. L'infortuné Maréchal de Marillac *travailloit à l'arrêt de sa condamnation*, dit fort bien un Auteur, *en travaillant à la citadelle de Verdun, & à trouver des gens qui fournissent des vivres & l'argent necessaire pour la subsistance de l'armée de Champagne.* Ce fut principalement en cette occasion que l'envie de gagner quelque chose sur ce qui lui passoit par les mains, le porta fort imprudemment à fournir à un ennemi puissant & implacable de quoi faire éxercer contre lui les loix les plus rigoureuses pour arrêter l'avidité de ceux qui veulent profiter des deniers publics.

Conquête de la Savoie.

Expliquons ce que le Roi dit dans sa lettre au Duc d'Orleans, de la resolution prise de conquerir la Savoie. Soit que les Conseillers d'Etat voulussent faire leur Cour à Louïs qui témoignoit une grande passion de se signaler par quelque chose d'éclatant: soit que Richelieu qui souhaitoit la continuation de la guerre pour plusieurs raisons, eût gagné le plus grand nombre, on remontra vivement à sa Majesté, que si le Duc de Savoie & le Marquis Spinola faisoient paroître un peu plus d'inclination à la paix, qu'ils refusoient auparavant à des conditions raisonnables; c'étoit afin de recouvrer promptement Pignerol, dont la prise déconcertoit leurs projets. Qu'on ne devoit point se fier à eux, & qu'il étoit

Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIV.

toit à craindre que les Eſpagnols & le Savoiard ne recommençaſſent tourmenter le Duc de Mantouë, dez que les troupes de France ſeroient ſorties de l'Italie, & qu'elles n'auroient plus de paſſage pour y rentrer. Que le Roi ne devoit point reſtituer ſi facilement Pignerol, place importante, dont la poſſeſſion le rendoit beaucoup plus puiſſant en Italie. Qu'elle tiendroit le Duc de Savoie dans le reſpect, & arrêteroit l'humeur inquiére d'un Prince qui cherchoit ſans ceſſe de nouveaux prétextes de brouiller. Que les Eſpagnols n'entreprendroient pas ſi facilement ſur la liberté des Princes d'Italie, quand ils verroient que le Roi maître de Pignerol, peut ſecourir ſes alliez au premier beſoin. Qu'il étoit important d'attaquer au plûtôt la Savoie, afin que Charles Emmanuël, obligé à la défendre, ne pensât pas à reprendre ce qu'on lui avoit enlevé dans le Piémont. Que quand même il ne s'y attacheroit pas, ſes troupes aiant la liberté de courir de côté & d'autre dans la Savoie, elles incommoderoient extremement les paſſages, d'autant plus neceſſaires deſormais que Spinola alloit aſſiéger Cazal. Ces remontrances appuiées de pluſieurs perſonnes aiant prévalu dans le Conſeil, il fut reſolu que nonobſtant la negociation entamée avec le Cardinal Bagni & Mazarin, le Maréchal de Crequi iroit inveſtir Chamberi, & Louïs declara qu'il marcheroit dez le lendemain.

1630. Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1630. Mercure François. 1630. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630.

Son armée étoit de dixhuit mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Richelieu Généraliſſime la commandoit ſous le Roi, & avoit pour Lieutenans generaux, Crequi, Chatillon, & Baſſompierre Marechaux de France.

1630. Outre le Comte Soissons Prince du ſang, on voioit dans l'armée un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes diſtinguez dont les uns ſervoient en qualité de volontaires, & les autres comme Officiers ſubalternes. Le Cardinal de la Valette, le Ducs de Guiſe avec le Prince de Joinville ſon fils ainé, les Ducs de Mercœur & de Beaufort fils du Duc de Vendome, les Ducs de Longueville, de la Trimouille, de Luxembourg, & d'Alluyn, les Comtes d'Aletz, d'Harcourt, de Torigni, du Lude, & de Fieſque, le Marquis de Vignoles, de Mortemar, de Liancour, de S. Luc. On ſera peut-être ſurpris de ne trouver point ici le Prince de Condé. Son rang ne lui permettant pas de paroitre à l'armée, ſans y avoir le premier commandement ſous le Roi, il alla tenir les Etats de Bretagne, & ne manqua pas d'y faire le panegyrique de l'incomparable Cardinal de Richelieu, pendant que les autres ſervoient ſous lui. *Les grandes & mémorables actions qu'il a faites pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat*, dit le Prince dans ſon diſcours à l'ouverture de l'aſſemblée, *ſont ſi univerſellement connuës, qu'il eſt inutile de vous les repreſenter. Je me contenterai de dire que M. le Cardinal eſt parvenu au comble du bonheur & de la gloire, qui doit être ſelon un ancien Senateur Romain, l'objet de la noble ambition des grans hommes. Il a fait des actions dignes d'être transmiſes à la poſterité, & composé d'excellens ouvrages qu'elle lira toujours avec admiration.*

Chamberi ouvre incontinent ſes portes au Roi, Romilli & Anneci ſe rendent ſans reſiſtance. Le Prince Thomas ſecond fils du Duc de Sa-

Savoie, s'avance avec une armée de dix mille hommes de pied & de mille chevaux : mais il se retire bientôt, & laisse prendre Conflans & Charbonnieres, deux passages importants pour entrer dans la Tarantaise & dans la Maurienne. Richelieu qui s'appliquoit à flatter l'inclination de son maître à la guerre, le conduit un jour à la fenêtre d'un cabinet, & lui dit: *voiez, Sire, d'un seul coup d'œil ce que jamais Prince n'a eu le plaisir de voir en même temps. Voiez la fumée de vos canons au siege de trois villes différentes, Charbonnieres, Leville, & Montmelian.* La citadelle de celle-ci ne fut pas prise. Elle étoit trop forte & trop avantageusement située. C'est la seule place qui resta de la Savoie. On se contenta de la bloquer. Le Prince Thomas fit mine de vouloir disputer le passage de la Tarantaise: mais se retirant toûjours, il va se mettre à couvert dans le Val d'Aoste, & abandonne la Tarantaise à Louïs qui s'en rend le maître. Marie de Medicis irritée de voir le Duc de Savoie presqu'entiérement dépouillé, s'emporte contre Richelieu auteur de la guerre. Feignant de craindre pour la santé & même pour la vie du Roi son fils, elle lui depéche Beringhen, le prie instamment de revenir à Lion, & temoigne un si grand empressement de le voir, qu'il ne peut refuser cette complaisance à sa mere. Elle vouloit le dissuader d'aller plus avant: mais le Cardinal sut inspirer à Louïs tant d'ardeur & d'impatience d'achever sa conquête en prenant la Maurienne, que Marie de Medicis ne le retint que peu de jours à Lion.

1630.

Le Pape ordonne

Les honnêtes gens virent alors avec indignation qu'au lieu de s'appliquer à fléchir la colére

1630. que les Cardinaux seront desormais traitez d'*Eminence*, & qu'ils prendront le titre d'*Eminentissime.*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. III. chap. 24. & 25. *Memoires pour servir à l'Histoire du même* 1630. *Mercure François.* 1630. *Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom.VII. pag.* 293.

de Dieu, qui affligeoit la Chretienté de la guerre, & de la famine en plusieurs endroits, & de travailler de toute sa force à éteindre l'embrazement prochain, dont l'Italie & peut-être toute l'Europe étoit menacée, le Pape s'amusoit à contenter la sote vanité des Cardinaux. Ces gens dont le faste est devenu insupportable aux Princes & aux Têtes couronnées, ne s'acommodoient plus de la coutume établie de les traiter de *Reverendissimes* & *d'Illustrissimes*, & de leur donner de *la Seigneurie Illustrissime* dans les lettres & dans les conversations. Ils vouloient un titre qui les mît même au dessus des Princes, & qui parût dire quelque chose de plus que celui *d'Altesse*. Après y avoir bien rêvé, quelqu'un s'avise que le titre *d'Eminence* & d'*Eminentissime*, pouroit bien être le fait du sacré Collége. Richelieu plus vain qu'aucun de ses confréres, aprouva fort la nouvelle découverte, & y eut même, dit-on, beaucoup de part. Sur les remontrances de ce qu'on appelle à Rome, *la Congrégation des Rites*, ou cerémonies, Urbain publie le 10. Juin de cette année un Decret, par lequel il ordonne qu'au lieu du titre d'*Illustrissime* & *de Seigneurie Illustrissime*, dont les anciens Cardinaux se croioient suffisamment honorez, ceux d'à-present & leurs successeurs, auront celui *d'Eminence* & d'*Eminentissime*, qui leur deméurera particuliérement affecté. On fit grace aux Electeurs Ecclésiastiques & au Grand-Maitre de Malte. Il fut permis de les traiter d'*Eminence* & d'*Eminentissime*. A ceux-ci près, le Pape défendoit sous peine de son indignation, & d'encourir certaines censures à tous Prélats, Evêques, Archevêques, Primats & Patri-

triarches de prendre cette marque de distinction, 1630.
& enjoignoit expressément aux Cardinaux presens & à venir de s'en servir, & de rompre tout commerce de lettres & d'entretien avec toutes les personnes de quelque qualité qu'elles fussent, excepté les Empereurs & les Rois, qui refuseroient de leur donner de *l'Eminence* & de *l'Eminentissime*. Les Cardinaux qui se trouvoient à Rome, devoient souscrire au Decret dans une congregation genérale & en jurer l'observation sur les saints Evangiles. Ceux qu'on nomme *Chefs d'Ordre* furent chargez d'en envoier une copie aux absens, afin qu'ils y missent leur souscription, après quoi ils la renverroient à Rome. Urbain ordonne enfin que tous les Cardinaux qui seront créez à l'avenir, jureront l'exécution de son Decret à leur promotion; ceux qui seront à Rome en recevant le chapeau, & les autres en recevant le bonnet que le Pape leur envoie. Vid-on jamais rien de plus puérile? Ne diroit-on pas qu'il est question du reglement le plus important au bien & à la conservation de l'Eglise de Rome?

Ces Messieurs jugérent bien que les Cardinaux Princes, ne se soumettroient pas au Decret, & qu'ils ne quitteroient pas le titre *d'Altesse* reservé aux personnes de leur rang, pour prendre celui *d'Eminence*, que des Prêtres & des Moines auroient aussi bien qu'eux. Voici donc une déclaration de *la Congregation des Rites* en faveur du Cardinal Infant frere du Roi d'Espagne, par laquelle il lui est permis de conserver son titre d'*Altesse* & de ne prendre pas celui d'*Eminence*. Le Comte d'Aglié Ambassadeur du Duc de Savoie à Rome se donne là dessus beaucoup de

1630. mouvement. Il écrit une lettre à tous les Cardinaux en forme de protestation, par laquelle il déclare que Maurice Cardinal de Savoie fils de Charles Emmanuël, doit être encore excepté du Decret, & qu'il conservera son titre d'*Altesse* comme fils d'un Prince à qui le Roiaume de Chipre appartient par droit de succession directe & légitime, reconnu authentiquement par le S. Siége. Le Duc de Savoie approuva ce que son Ambassadeur avoit fait, & défendit au Cardinal son fils de renoncer à l'*Altesse* & de prendre *l'Eminence*. Tous les Cardinaux souscrivirent au Decret excepté Maurice. Nous avons le mémoire qu'il mit à cette occasion entre les mains du Nonce du Pape à Turin. Les raisons de refus y sont exposées. *Je ne comprens pas*, dit le Cardinal de Savoie, *pourquoi certaines gens voudroient que le Cardinalat fût incompatible avec les titres que les Rois & les grans Princes portent par le droit de leur naissance. Nous donnons plus de lustre & d'éclat au Collége des Cardinaux, que nous n'en recevons de lui. Si la dignité de Cardinal éleve un particulier, elle ne dégrade pas un Prince. Que si quelqu'un pretend que le titre d'Eminence est plus grand que celui d'Altesse, je lui opposerai le Decret de la Congregation des Rites en faveur du sérénissime Cardinal Infant. Elle prouve ce que je soutiens, & suppose que ce Prince s'abaisseroit en quittant l'Altesse pour prendre l'Eminence. Declaration concertée avec une extrême prudence. Car enfin les Cardinaux de Portugal & de Bourbon, c'est le pretendu Charles X. Roi de la Ligue en France, aiant été déclarez Rois, ont pris le titre de Majesté sans quitter l'habit de Cardinal. Et*

nous

nous avons vû donner de l'Altesse aux Cardinaux de Medicis & de Gonzague, dez que par la mort de leurs freres ainez, l'un est devenu Grand Duc de Toscane, & l'autre Duc de Mantouë. Le College des Cardinaux n'est pas un corps qui se doive regler sur le modéle d'une communauté Religieuse, dont tous les membres deviennent égaux. Quand il en seroit mêmes une, nous y conserverions nôtre distinction. Le feu Prince Philibert mon frere eut toûjours la sienne depuis son entrée dans la Religion de Malte. Le Grand-Maître son superieur lui donnoit de l'Altesse, & il ne traitoit le Grand-Maître que d'Illustrissime. L'Infante Marguerite d'Autriche Religieuse en Espagne conserve son titre d'Altesse, & les Princes d'Allemagne qui se font Religieux retiennent les titres qui leur sont acquis par le droit de leur naissance. 1630.

Maurice finit son memoire, en remontrant que les fils des Ducs de Savoie recevoient à Rome les mêmes honneurs que les fils des Rois. Paul V. donna de *l'Altesse* au Prince Thomas cadet de Maurice; Et quand celui-ci alla prendre à Rome le chapeau rouge, il fut logé & défraié dans le palais Pontifical par Gregoire XV: honneur que les Papes ne font pas aux autres Cardinaux. Les gens sages & judicieux de la Cour de Rome trouverent étrange que le Pape n'eût pas pris la precaution de savoir le sentiment de l'Empereur, des Rois, & des principaux Souverains de sa communion avant que de publier son Decret, afin de prevenir les contradictions qu'une pareille nouveauté pouvoit trouver dans les différentes Cours de l'Europe. On raconte que le Cardinal Farnése se mocqua hautement du nouveau titre, quand on le lui

1630. proposa la premiére fois. *Vestra Cacumità me plairoit plus que l'autre*, dit-il en riant, selon la liberté que la langue Italienne donne de faire de pareils mots. Cependant l'*Eminence* passa sans autre opposition que celle de la Maison de Savoie. Mais les Cardinaux ont inutilement tenté de la faire marcher de pair avec l'*Altesse* des Princes. Tous les Cardinaux de Maison souveraine preferent, du moins hors de Rome, celle-ci à l'autre, & sont fort jaloux de se faire donner de l'*Altesse*. Nous avons vû un Prince de nouvelle creation en France, conserver avec grand soin depuis sa promotion au Cardinalat, son titre d'*Altesse*, quoique fort litigieux. Il y fait ajouter seulement l'*Eminentissime* afin d'obeïr en partie au Decret d'Urbain: tautologie choquante dans toutes les langues du monde.

Louïs s'avance jusques à S. Jean de Maurienne, y tombe malade & revient à Lion.

Dez que Louis fut à Lion, Marie de Medicis emploia diverses personnes à le dissuader de retourner à l'armée. Elle y travailla plus que les autres. Le Garde des seaux & quelques Conseillers d'Etat remontrérent à sa Majesté que les grans Rois dans leur cabinet, donnent ordinairement plus d'embaras à leurs ennemis qu'à la tête d'une armée, qu'ils sortent rarement de leurs Etats pour entrer dans les païs étrangers; & que les predécesseurs de sa Majesté avoient souvent causé de grans préjudices au Roiaume en s'exposant sans necessité. On rapportoit les malheureuses expeditions de S. Louïs dans la Terre-sainte & en Afrique, les disgraces du Roi Jean & de François I. la conquête du Roiaume de Naples par Charles VIII, qui vid ensuite tous les Princes liguez pour lui fermer le passage, & qui ne sortit de l'Italie qu'avec un extréme

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere du

me danger. Marie de Medicis insistoit particuliérement sur les maladies contagieuses dont l'armée se trouvoit infectée & sur la difficulté de transporter des vivres, qui obligeroit peut-être le Roi à une retraite peu honorable. Les deux Reines le conjuroient les larmes aux yeux de ne s'exposer pas davantage, & le prioient de réfléchir sur l'incertitude & la foiblesse de sa santé. Bouvard premier Medecin d'intelligence avec elles, remontroit à Louïs qu'il avoit été menacé d'une dangereuse maladie à S. Maurice en Savoie, qu'une grande fluxion lui tomba sur le visage, & que ces accidens l'avertissoient de penser à la conservation de sa personne. L'adroit Richelieu fait dire par ses creatures que rien n'oblige le Roi d'aller à l'armée, que les Genéraux peuvent achever la conquête de la Savoie & deconcerter les projets des ennemis. On proteste même de la part du Cardinal qu'il ne conseille point à sa Majesté de passer en Italie, & que si elle s'y détermine, c'est contre le sentiment de son Ministre. Il savoit bien que Louïs impatient d'en donner le démenti à Spinola qui se vantoit de prendre Cazal en quarante jours, & prévenu que ses troupes fatiguées & exposées à la peste, se débanderoient dez qu'il ne seroit plus à leur tête, reviendroit infailliblement pour aller au secours de Cazal; entreprise dont Richelieu avoit eu grand soin de lui inculquer la néceſſité.

1630. Cardinal de Richelieu. 1630. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIV. Remontrance au Roi. Caton Chretien dans les piéces pour la defense de la Reine Mere. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 87. & 281.

Voila donc le Roi de retour à Grenoble dez le 25. Juin. Il marche droit vers la Maurienne, & s'en rend le maitre sans difficulté. Les troupes avançoient deja du côté de Pignerol, & Louïs se préparoit à passer bien-tôt lui même

1630. me dans le Monferrat lors qu'il fut ſurpris d'une fiévre dont quelques accès l'affoiblirent ſi fort, que dans un accablement extraordinaire, il declara enfin qu'on le feroit mourir, ſi on l'obligeoit à demeurer plus long-temps à S. Jean de Maurienne. Louïs prit alors la reſolution de s'en retourner à Lion. La peſte repanduë dans les villes de ſon paſſage, l'obligea quelquesfois de camper & de coucher dans les prez. Il fallut bien prendre cette precaution après l'aventure d'Argentine. Le Roi ne pouvant éviter de paſſer la nuit dans cet endroit plein de peſte, on alluma des feux dans les ruës; on brula de la poudre & des parfums; on fit pluſieurs autres choſes qu'on croit propres à diſſiper le mauvais air. Les maiſons infectées ſont exactement fermées, & les Maréchaux des logis marquent pour le Roi celle qui paroit la plus ſure & la plus ſaine. Il ſe met d'abord au lit & s'y fait apporter à ſouper. Le Controlleur de la ſanté demande alors à parler à S. Simon premier Ecuier, & lui dit que la maitreſſe du logis vient d'être ſurpriſe de la peſte. On conſulte; on ne ſait s'il faut avertir le Roi, ou non. Le mouvement extraordinaire de ſes Courtiſans, & l'embaras de S. Simon lui donnent à penſer qu'il y a quelque choſe de nouveau. Il s'informe & veut abſolument que S. Simon lui diſe ce que c'eſt. On decouvre donc à ſa Majeſté l'avis que le Controlleur vient de donner. *Retirez vous*, dit Louis à ceux qui ſe trouvoient dans ſa chambre, & ſans temoigner la moindre fraieur: *& priez Dieu que vos hôteſſes ne ſoient pas attaquées de la peſte comme la mienne. Qu'on tire les rideaux de mon lit. Je tacherai de repoſer. Et nous par-*

tirons

tirons demain tranquillement & de bon matin. Il y a là quelque chose de grand & de fort louable. Un Ancien a eu raiſon de dire que les actions les plus éclatantes montrent moins le vice ou la vertu d'un Prince, qu'une parole, un jeu, ou quelqu'autre circonſtance de ſa vie particuliere & domeſtique. 1630.

Heureuſement il n'arriva rien à Louïs, ni à ceux de ſa ſuite. Cependant, nouveau ſujet à la Reine Mere de crier contre Richelieu, qui pour ſes interêts particuliers, traine le Roi en des endroits où il eſt en danger de perdre cent fois la vie. Etonné de l'accident ſurvenu à ſa Majeſté durant ſon ſejour à S. Jean de Maurienne, & craignant qu'on ne le rendît reſponſable des ſuites facheuſes qu'il pouroit avoir, le Cardinal demanda promptement au premier Medecin une atteſtation, que le voiage & l'air de S. Jean de Maurienne n'avoient point cauſé la maladie du Roi. Cette précaution n'arrête ni les deux Reines, ni pluſieurs Dames qui ſe déchainent hautement contre Richelieu. Ses flatteurs diſent que ce fut un effet des intrigues de Marillac Garde des ſeaux *vieux ligueur*, vendu à l'Eſpagne, & que Marie de Medicis iſſuë d'une Maiſon dévouée à la Maiſon d'Autriche, élevée dans les mêmes ſentimens, & prévenuë depuis contre le Duc de Mantouë qui la chagrina durant ſa Régence, écoutoit volontiers les inſinuations malignes de Marillac. On ne peut nier que la Reine Mere n'ait commis des fautes conſidérables dans ſon adminiſtration, & n'ait cauſé du prejudice aux affaires de ſon fils, par une envie de ménager la Maiſon d'Autriche, dont elle rechercha trop l'amitié. Il eſt encore vrai que

1630. le Cardinal de Berulle, le Garde des ſeaux, & quelques autres confidens de Marie de Médicis, entêtez d'une fauſſe & bigote politique, s'oppoſérent avec trop d'ardeur à toutes les entrepriſes qui pouroient être ſuivies d'une rupture entre les deux Couronnes. Mais la juſtice nous oblige de reconnoitre auſſi que la Reine Mere, le Garde des ſeaux & les autres eurent ſouvent raiſon de crier que Richelieu prenoit plaiſir à faire marcher le Roi tantôt, durant la plus grande rigueur de l'hiver, tantôt dans les chaleurs exceſſives de l'été en Languedoc, & puis au milieu de la peſte en Savoie & dans la Maurienne, afin d'être ſeul auprès de lui, & de ſe rendre maître abſolu de ſon eſprit.

Dire que le Garde des ſeaux fut penſionnaire d'Eſpagne, c'eſt une malignité outrée & impertinente. Je l'ai déja remarqué. Une preuve certaine de la conduite irréprochable de ce Magiſtrat, c'eſt que Richelieu qui fit ſaiſir les papiers de Marillac, & qui trouva dans une laiette d'étranges mémoires preparez contre le Miniſtre, n'oſa jamais faire pourſuivre juridiquement le Garde des ſeaux. Le Maréchal ſon frere qui ne fut ni ſi deſintereſſé, ni ſi prudent, ſentit lui ſeul les coups les plus redoutables de la colere du vindicatif Cardinal. Il n'eſt pas moins ridicule d'appeller le Garde des ſeaux un *monſtre d'ingratitude*. Quelle obligation avoit-il à Richelieu? De ſes emplois? Le Cardinal les lui fit donner parce que la Reine Mere le ſouhaita. Marillac étoit donc plus redevable à Marie de Medicis qu'au Miniſtre. Et par conſéquent, il devoit la ſérvir preférablement

à

à Richelieu. Les Panegyriſtes du Cardinal ont bonne grace d'appeller les Marillacs des *monſtres d'ingratitude*. Leur Heros en eſt un, ou bien il n'y en eut jamais dans le monde. Richelieu étoit uniquement obligé de ſa prodigieuſe fortune à la Reine Mere. Comment a-t'il reconnu les bienfaits extraordinaires d'une ſi liberale maitreſſe? Nous le dirons incontinent. Avançons & voions ce qui peut ſervir à la juſtification de l'infortunée Marie de Medicis. 1630.

Si le Duc de Savoie uſa de pluſieurs artifices, ou pour ſervir les Eſpagnols, ou pour obtenir de bonnes conditions de côté ou d'autre, quand il auroit allumé la guerre entre les deux Couronnes; Richelieu bien aiſe de ſe venger de lui, n'eut pas grand égard à ſes inſtructions qui lui ordonnoient de le ménager autant qu'il ſeroit poſſible. Il ſauvoit tout au plus les apparences, & dans le fonds il cherchoit une occaſion de rompre avec Charles Emmanuël. L'inimitié de ces deux hommes coûta au Duc la deſolation entiére de ſes Etats; & cent millions au Roi de France, outre la perte de cinquante mille hommes. C'étoit acheter Pignerol un peu trop cher. Marie de Medicis voioit tout cela, & croioit avoir raiſon de ſe plaindre. Eſt-elle ſi blamable? La Reine Mere n'aima jamais le Duc de Mantoüe. On en demeure d'accord. Mais elle ne s'oppoſoit pas formellement au deſſein de le protéger & de le ſecourir. La jeune Princeſſe fille de François Duc de Mantoüe que le Duc de Rhétel fils du Duc de Nevers épouſa, étoit petite niéce de Marie de Medicis. Eſt-il vraiſemblable que la Reine Mere voulût la voir depouillée de la ſucceſſion de ſon pere & de ſes oncles?

La

1630. La Reine Mere demandoit ſeulement que la Maiſon de Savoie dans laquelle ſa fille étoit entrée, ne fût pas ruinée pour contenter l'animoſité du Cardinal, & qu'on accommodât l'affaire de Mantouë ſans rompre avec l'Eſpagne, & en donnant ſatisfaction à l'Empereur qui ſembloit n'être pas tout-à-fait mal fondé dans ſa plainte, que Louïs prétendoit ſe rendre l'arbitre ſouverain d'un différend mû ſur des fiefs de l'Empire. Marie de Medicis avoit-elle ſi grand tort d'empécher que ſon fils & deux de ſes beaux-fils ne ſe fiſſent la guerre, & qu'ils n'entrepriſſent de ſe ruïner les uns les autres?

Parlons franchement. Jamais un Hiſtorien équitable & judicieux ne ſe mêlera de juſtifier entierement Marie de Medicis ni Richelieu. Aveuglez par leurs paſſions, ils commirent l'un & l'autre de fort grandes fautes. Mais le Cardinal eſt infiniment plus blamable que la Reine Mere. Elle ne pouvoit plus ſouffrir la hauteur d'un domeſtique devenu trop inſolent. La jeune Reine, Gaſton Duc d'Orleans, & la plûpart des grans Seigneurs du Roiaume, voioient avec chagrin qu'un Miniſtre arrogant & imperieux les rendoit ſuſpects & odieux au Roi par de noires calomnies, & vouloit s'enrichir de la dépouille des premiéres maiſons du Roiaume. Tous cherchoient à l'éloigner de la Cour, & crioient contre lui au premier ſujet de plainte, qu'on jugeoit capable de faire impreſſion ſur l'eſprit du Roi. Richelieu pretendoit de ſon côté maintenir ſa fortune à quelque prix que ce fût. Il étoit determiné à ſacrifier tout à la conſervation de ſon autorité. Telle eſt l'origine des nouvelles caballes formées contre lui. Elles furent

ſui-

ſuivies d'une terrible revolution qui rendit Marie de Medicis malheureuſe le reſte de ſes jours, augmenta l'averſion que le Roi avoit déja conçuë contre la Reine ſon épouſe, cauſa les agitations continuelles de la vie du Duc d'Orleans, & la diſgrace d'une Princeſſe du ſang qui mourut de chagrin, d'un grand nombre de Seigneurs, & de Dames de la premiére diſtinction. 1630.

Le Duc de Montmorenci vint à S. Jean de Maurienne, rendre compte au Roi du mauvais état de l'armée de Piémont, qu'il commandoit depuis quelque temps avec le Maréchal de la Force, à la place de Schomberg qui fut bien aiſe de revenir auprès de ſa Majeſté & de quitter un païs, où il n'y auroit pas deſormais grande occaſion de ſe ſignaler, puis que les grans efforts ſe devoient faire en Savoie. Montmorenci aiant ſalué le Roi à ſon arivée de Paris à Grenoble, ſa Majeſté le reçut le plus agreablement du monde. *Voila*, dit-elle en le montrant aux Courtiſans, *voila le plus vaillant homme de mon Roiaume*. Il méritoit certainement cet éloge. Tout le monde parle avec admiration de la bravoure & de la valeur extraordinaire de ce Seigneur. Mais ces grandes careſſes, ces paroles obligeantes tendoient à lui faire accepter la commiſſion de repaſſer les monts & de prendre la place du Maréchal de Schomberg qui avoit laiſſé à Pignerol l'armée fort affoiblie & incapable de rien entreprendre ſous la conduite du Maréchal de la Force. *Les François*, dit un Auteur judicieux, témoin de la grande action qu'il raconte, & dont la rélation paroit bien faite: *Les François ne ſont bons que dans l'armée d'un Conquérant. Dez qu'ils n'eſpé-*

Le Roi engage le Duc de Montmorenci à prendre le commandement de l'armée de Piémont.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIV. Mémoires de Montmorenci. L. III. Vie du même. L. II. chap. 18.

rent

1630. *rent plus de changer de quartier, ils perdent leur courage & leur resolution. Soit que le desir de l'honneur, ou l'amour du profit, les fasse aller à la guerre, tous sont également portez à l'impatience. Cette imperfection qui leur est naturelle, jointe à la malignité de l'air du Piémont, qu'on appelloit assez justement le cimetiére de nos soldats, avoit déja dissipé une bonne partie de l'armée. Le Duc de Montmorenci n'ignoroit pas ce desordre. Il representa le mieux qu'il put, les nécessitez auxquelles il alloit être reduit. Mais la volonté du Roi qui lui demandoit un service si considérable, l'obligea de partir sans pouvoir obtenir sa compagnie de gens-d'armes, afin d'avoir avec ses chevaux-legers un corps qui fût entiérement à lui. Le Roi la trouva si belle quand il la vid passer à Grenoble, qu'il voulut la retenir pour son voiage de Savoie.*

Le Duc de Montmorenci arivant à Pignerol trouva que ses appréhensions étoient bien fondées. Les soldats se débandoient tous les jours. Il y en avoit beaucoup de malades. A un petit nombre près, tous souhaitoient de retourner en France. Les fortifications de Pignerol étoient presqu'au même état qu'il les avoit laissées. On ne pensoit plus qu'à l'armée de Savoie. Celle de Piémont étoit entiérement oubliée. En y arivant, le Duc paie de son argent ce qui est dû, & résout avec le Maréchal de la Force de mettre l'armée en campagne afin de ranimer le soldat, dont l'ardeur se refroidissoit au sejour de Pignerol. Le principal dessein, c'étoit d'aller faire un logement à Vigon, & de se prevaloir des commoditez d'un endroit assez bon, & qu'on eût bien-tôt achevé de fortifier. Mais l'ennemi averti du projet, y jetta mille

mille ou douze cens hommes. De maniére que l'armée ne se trouvant pas en état de les forcer, ni de former un long siége, on alla prendre le château de Javenne. C'est une place située dans la montagne qui favorize la communication de Suze sans passer le pas de Fenestrelle extrémement incommode. Le regiment de Languedoc y demeura en garnison. Après ce petit voiage, l'armée revint à Pignerol. Les maladies & les autres incommoditez se renouvellent. La peste est bien-tôt aux quartiers de la cavalerie & presque dans tous les regimens. Les plus entiers se ressentent enfin de l'infection des autres. Le Duc de Montmorenci se trouvoit fort embarassé à remédier à tant de maux. Il s'affligeoit de se voir dans une armée, où la police & les remedes des Medecins étoient beaucoup plus nécessaires que la valeur & la conduite d'un Genéral. Ses grandes libéralitez & la depense extraordinaire de sa table, faisoient admirer sa genérosité, & gagnoient les particuliers qu'il obligeoit. Mais tout le monde se ressentoit genéralement du mal, quoi qu'en quelques endroits le Duc en appaisât les plaintes. 1630.

Le Roi aiant connoissance de ces desordres, sa Majesté lui mande de venir promptement à S. Jean de Maurienne. Le Duc répresenta le mauvais état de l'armée & l'impossibilité de rien entreprendre, supplia le Roi de se contenter des services qu'il avoit rendus au préjudice de ses propres affaires, quoi qu'ils n'eussent pas été de grande utilité à celles de sa Majesté, dit que c'étoit là le seul sujet de ses plaintes & de la priére qu'il faisoit, & protesta qu'il avoit toûjours la même ardeur de signaler sa fidélité par quelqu'action glorieuse aux armes du Roi. Vôtre presence, *répon-*

1630. *pondit sa Majesté*, est absolument nécessaire à l'armée de Piémont tant pour l'exécution du dessein de secourir Cazal, que pour retenir la Noblesse. Vous seul en étes capable. Le Marquis d'Effiat doit aller avec vous. Il aura de quoi fournir aux principales necessitez; & je vous donnerai un renfort assez considérable pour porter mes armes avec honneur, non seulement dans la plaine de Pignerol, mais encore au delà du Pò. Louïs finit en recommandant à Montmorenci d'approcher des Espagnols le plus près qu'il pouroit, parce que ces gens, disoit-il, *ne veulent point être marchandez*, & qu'ils reculent quand on marche fiérement à eux. Richelieu joignit ses instances à celles du Roi. Il proteste au Duc qu'on donnera si bon ordre à tout, qu'il ne manquera de rien, & lui dit en l'embrassant: *Monsieur, un combat au nom de Dieu.* Les Courtisans malins crurent que Richelieu pensoit moins au service du Roi, qu'à se défaire d'un Seigneur, dont les richesses, les alliances, & le credit donnoient de l'ombrage & de la jalousie au Ministre. Persuadé que si Montmorenci engageoit une action, il voudroit vaincre ou mourir, Richelieu l'exhortoit à une entreprise dont le succès seroit infailliblement avantageux au Roi, ou du moins aux desseins particuliers du Cardinal. Son application à donner au Duc de fréquentes occasions d'exposer sa vie, rendoit la reflexion assez vraisemblable.

Valeur extraordinaire du Duc de Montmorenci

Montmorenci, poursuit l'Auteur des mémoires de sa vie, *repasse le Mont-Cénis avec le Marquis d'Effiat, descend à Suze, & se rend à S. Jouëre, où Du Fargis lui rapporte que le Duc de Savoie s'est saisi de S. Ambroise, & qu'il y a de l'ap-*

l'apparence que le reste de son armée étant près de Veillane, il disputera ce logement. Cependant le Duc de Montmorenci resolut de le prendre. Il fait partir le lendemain son avant-garde conduite par le Marquis d'Effiat. Les coureurs trouvérent S. Ambroise vuide, & toute l'armée s'y logea sans résistance. Elle n'étoit que de sept à huit mille hommes de pied, & de sept ou huit cens chevaux. Avec si peu de troupes que le grand nombre d'Officiers rendoit plus considérables, il entreprend de passer devant Veillane, où le Duc de Savoie étoit avec une armée de quinze mille hommes & de quatre mille chevaux. Le Maréchal de la Force s'étoit avancé jusques à Javenne. Mais il ne pouvoit s'approcher plus près pour favoriser le dessein du Duc de Montmorenci. Il y avoit entre les deux armées une lieuë & demie de chemin à faire dans la montagne, & leur jonction paroissoit aussi difficile & aussi perilleuse, que nécessaire. On resolut cependant de faire filer le bagage durant la nuit, afin que les troupes qui devoient partir à la pointe du jour ne trouvassent point d'embaras.

L'ordre étant ainsi pris, le Duc de Montmorenci le fait exécuter avec tant de diligence, que tout le bagage passe: Et l'armée est en bataille devant Veillane sur les huit heures du matin. On fit alte pour considérer celle des ennemis, qui sembloient nous regarder du haut de leurs fortifications, plûtôt par curiosité que dans le dessein de nous attaquer. Le Duc de Montmorenci voiant qu'ils ne branlent point, ordonne à l'avant-garde de filer, & qu'on se saisisse d'une maison qui se trouvoit sur le chemin.

1630. dans un combat donné près de Veillane en Piémont.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Montmorenci. L. III. Vie du même. L. II. chap. 19. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIV. Mercure François. 1630. *Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1630. *Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag.* 195 196. 197.

1630. *Les Lansquenets la gardérent jusques à ce que vint leur rang de marcher avec le corps de bataille. Il ne reste plus que l'arriére-garde, lors que les ennemis paroissent. Ils étoient divisez en trois corps, dont l'un occupa le pont de Veillane. L'autre fut à la maison qui favorisoit nôtre passage, & nous ne pumes l'en chasser qu'après un furieux combat. Le troisiéme & le plus considérable étoit composé de six cens chevaux & de deux mille hommes de pied. On en détachoit continuellement des pelottons pour rafraichir ceux qui combattoient avec nos gens. On y avoit mis l'élite des vieilles bandes de l'Empereur: Et les soldats étoient si adroits, qu'ils tiroient trois coups de mousquet, avant que les nôtres fissent leur premiére décharge. Pour éviter ce desavantage, nos Capitaines vont à eux l'épée à la main. Mais la partie se trouvoit trop inégale, si le Duc de Montmorenci ne fût arrivé pour les soutenir. Il étoit assis au pied d'un chataignier en attendant que le corps de bataille achevât de passer, lorsque le bruit des coups de mousquet le fit lever. Il considéra quelque temps les ennemis: Et avec cette noble fierté, & la joie extraordinaire qui paroissoient sur son visage, lors qu'il se présentoit quelque grand péril à surmonter:* je suis bien trompé, *dit-il à ceux qui se trouvoient auprès de lui,* si cette escarmouche n'est pas suivie d'une action considérable.

Le Duc fait incontinent tourner tête à quatre compagnies du régiment des gardes avec lesquelles il régagne la maison que les nôtres avoient quittée: Et passant outre, il va donner du courage & du secours au reste du régiment des gardes qui commençoit de plier. Les ennemis qui le recon-

reconnurent, firent tirer ſur lui ſans intermiſſion, & pluſieurs de ceux qui le ſuivoient furent bleſſez, ou tuez. Il donne ſes ordres, tient conſeil ſur la ſelle, & finit bientôt en déclarant qu'il veut combattre. Les raiſons que j'ai de prendre cette reſolution, *dit-il à ceux qui n'étoient pas de ſon ſentiment*, ſont ſi claires, que je ne croi pas devoir perdre le temps à les expoſer. Je me charge de l'evénement de l'action. Le Marquis d'Effiat s'y oppoſoit, & diſoit qu'il étoit plus à propos de ſauver l'armée en ſacrifiant un ſeul regiment attaqué par les ennemis. Mais le Duc ne voulant point leur donner cet avantage, ordonne à Effiat de prendre ſes armes, & de marcher à la tête des chevaux-legers de la garde du Roi. *La partie n'eſt pas trop bien liée*, répondit le Marquis avec chagrin. *Mais il faut faire comme ſi les meſures étoient mieux priſes.* On lui rend ce témoignage qu'il ſe battit avec beaucoup de courage & de conduite, quoique l'action fût engagée contre ſon ſentiment. Montmorenci expliqua depuis ſes raiſons. Les voici. Que l'arriére-garde étoit en danger d'être perduë; l'infanterie ne pouvant ſe défendre, ni être ſecouruë, & la cavalerie aiant à faire cinq lieuës de retraite devant quatre mille chevaux qu'elle auroit rencontrez ſur le chemin de Suze. Qu'il étoit à craindre que le reſte de l'armée ne fût défait avant que d'arriver à Javenne. Enfin, que ſi ce renfort qui faiſoit toute l'eſpérance des troupes commandées par le Maréchal de la Force, venoit à leur manquer, elles perdroient entiérement courage. 1630.

Le Duc ſe mit à la tête des gens-d'armes du Roi pour ſoutenir les chevaux-légers commandez

par

1630. *par Effiat. Mais voiant que le Marquis se dé-tournoit, afin de chercher un passage plus ais[é] que celui qui se presentoit, Montmorenci part, & sautant le fossé entre le premier au combat. I[l] essuia une furieuse salve de mousquetades en pas-sant devant le gros bataillon des ennemis. Le[s] carabiniers qui couvroient la cavalerie firen[t] leur décharge presqu'en même temps sur lui. Mal-gré tous ces obstacles, le Duc pousse jusques au premier escadron des ennemis, & rencontre* Païen Doria Duc de Vagliane. Il étoit frere du Prin-ce Doria, & commandoit la cavalerie Espa-gnole. Montmorenci *le blessa de deux coups d'é-pée qui le mirent hors de combat. Emporté par son courage, le Duc perce jusques au cinquieme rang, avant que ses Gentilshommes & les gens-d'armes du Roi l'eussent pû joindre. Cela est croia-ble. Il étoit avantageusement monté sur un grand cheval de bataille; & les ennemis purent bien avoir de la peine à resister à la premiére im-pétuosité de son incomparable valeur. Mais ce que je dois ajouter est si extraordinaire, que je ne sai si on ne le prendra point pour une avanture feinte & romanesque. Après avoir mis le pre-mier escadron en desordre, le Duc le laisse tailler en piéces aux gens-d'armes du Roi: Et voiant venir la compagnie de Monsieur, il se met à la tête, & va charger le gros de la cavalerie enne-mie qui s'avance pour soutenir ses gens. Montmo-renci fit cette charge avec le même courage & avec le même succès que la premiére. Il rompit les ennemis & les laissa poursuivre à ceux qui étoient avec lui. Au lieu de prendre haleine après de si grans efforts, il va droit au gros bataillon des Allemans, & l'enfonce par une adresse acom-pagnée*

pagnée d'un bonheur inconcevable. Les ennemis croioient l'avoir tué. Mais le voiant tout couvert du feu de leurs mousquetades, rompre leurs rangs & jetter leurs soldats par terre, ils sont tellement effraiez, qu'ils prénent la fuite, sans regarder si le Duc est suivi, ou non. L'un quitte la pique, l'autre le mousquet, & tous fuient avec tant de précipitation, que plus de trois cens se jettent dans un grand fossé plein d'eau, où ils se noient misérablement. Ceux qui acompagnoient le Duc de Montmorenci, le joignirent lors que les ennemis étoient dans cette confusion. Ils virent avec le dernier étonnement quatorze ou quinze compagnies des vieilles bandes de l'Empereur défaites par un seul homme. Leur épouvante fut si grande qu'ils ne penserent jamais à se rallier, ni à regarder ce qui leur faisoit peur. Cependant nos soldats repousserent ceux qui les avoient attaquez, & les poursuivirent jusques à leur corps de reserve qui leur servit d'azile & de ressource. 1630.

C'est une merveille qu'aucun des coups que le Duc de Montmorenci reçut en si grand nombre, ne fût sanglant, excepté une égratignure à la lévre. Son cheval étoit blessé en trois endroits, la garde de son épée & les tassettes de sa cuirasse emportées par des mousquetades, son habillement de tête tout enfoncé, la branche de fer qui lui défendoit le visage demi coupée, & ses bras tellement meurtris, que la noirceur y parut plus de trois semaines. Les soldats le voiant revenir couvert de sueur & de poussiére, disoient que leur Genéral n'avoit jamais eu si bonne mine, & que l'or dont ses armes étoient enrichies avant qu'il entrât au combat, avoit beaucoup moins d'éclat que les marques imprimées par le fer &

1630. par le plomb. Le Comte de Cramail lui demanda pour lors, si parmi les hazards du combat, il avoit envisagé la mort. *J'ai appris dans la vie de mes ancêtres,* répondit-il, *& particuliérement dans celle du Connétable Anne mon grand-pere, que la vie la plus glorieuse est celle qui finit au gain d'une bataille; & que l'homme ne l'aiant que pour un peu de temps, nous devons la rendre la plus éclatante qu'il nous est possible.* Le Marquis de Praslin fils du Maréchal, jeune Seigneur d'un grand courage, abordant Montmorenci à son retour, le pria de lui donner son épée, que le Marquis promit de garder comme un monument éternel de la rare valeur d'un Héros comparable, peut-être supérieur à ceux que l'Histoire Grecque & Romaine a tant vantez.

On fut extrémement surpris de ce que le Prince de Piémont, qui du haut des retranchemens de Veillane voioit défaire ceux auxquels il avoit promis le pillage de l'armée Françoise, n'osa jamais décendre pour les soutenir. Fut-il effraié de la bravoure de Montmorenci? Craignit-il que ce foudre de guerre ne joignît le stratagéme au courage, & qu'il ne montrât seulement son arriére-garde, afin d'attirer insensiblement l'ennemi à un combat general? Se souvenoit-il de ce que Charles Emmanuël lui répondit, lors qu'il demandoit à disputer le passage de la Douaire, que le premier choc des François est trop difficile à soutenir? Quoiqu'il en soit, les connoisseurs avouérent que Victor Amédée ne pouvoit trouver une plus belle occasion de défaire l'armée de France. Elle étoit engagée dans un chemin si étroit que les soldats ne pouvoient se défendre, ni être secourus par ceux

ceux qui l'avoient déja passé. *Le Maréchal de la Force*, dit encore l'Auteur que j'ai cité, *étoit en bataille hors de Javenne. Mais que pouvoit-on attendre de lui? Qu'il ralliât ceux qui échapperoient du combat. Si la fortune nous eût été contraire, les ennemis n'auroient eu que la peine de poursuivre leur victoire jusques à Pignerol.* 1630.

Deux chevaux-legers de la garde du Roi aiant amené Doria prisonnier à Montmorenci, *voila*, dit l'Officier Italien en appercevant le Duc, *voila le Seigneur de qui j'ai reçu mes premiéres blessures.* Le Genéral François consola le prisonnier d'une maniére obligeante. Il recommanda qu'on en prît tout le soin imaginable, & qu'on le mît dans le lit preparé pour lui même à Javenne. *Le Marechal de la Force y reçut Montmorenci avec les applaudissemens que méritoit une si glorieuse action. Le Duc lui fit le récit de tout ce qui s'étoit passé. Il loua les Officiers de l'armée, & n'omit aucun de ceux qui s'étoient signalez. Le seul Marquis d'Effiat ne fut pas content des éloges qu'on lui donna. Il se plaignit de ce que Montmorenci ne lui rendoit pas justice: Et son premier sentiment de colére, fut suivi d'une inimitié mortelle.*

Je trouve dans les nouvelles publiques du temps, une rélation qui parle fort froidement du Duc de Montmorenci, & qui donne à Effiat toute la gloire du succés de l'action engagée imprudemment, dit-on, & contre son sentiment. Le Surintendant des finances & Richelieu son patron, ne cherchérent-ils point quelque plume venale pour diminuer la grande réputation de Montmorenci? Il ne voulut pas écrire lui même au Roi, la nouvelle de la vi-

1630. ctoire, ni qu'aucun de ses gens en fût le porteur. Il laissa au Marquis d'Effiat qui prétendoit y avoir autant & plus de part que lui, le soin d'en envoier le detail à la Cour, & la liberté de se donner les louanges, que le Duc lui refusoit injustement à son avis. Soit qu'Effiat n'osât déguiser une verité trop connuë; soit que d'autres eussent voulu informer le Roi fort exactement, sa Majesté donna tout l'honneur de l'action à Montmorenci dans une lettre écrite à la Reine Mere. Nous y lisons que huit cens hommes demeurérent sur la place du côté des ennemis, qu'on fit deux cens prisonniers, qu'il y eut dix-neuf drappeaux enlevez, & que les François furent maitres du champ de bataille, quoique 80. gens-d'armes, autant de chevaux-legers, soixante cavaliers de la compagnie de Noailles, huit compagnies du régiment des gardes, & vingt de celui de Picardie eussent seulement combattu. Louïs écrivit au Duc de Montmorenci, & lui temoigna sa reconnoissance en termes fort honnêtes. *Je me sens obligé par cette derniere action*, dit sa Majesté, *autant qu'un Roi le peut être envers son sujet.*

Mort de Charles Emmanuël Duc de Savoie. Victor Amedée son fils lui succéde.

La jonction du Duc de Montmorenci avec le Maréchal de la Force, fut suivie de la conquête de la ville & du Marquisat de Saluces. Charles Emmanuël s'avance pour lors avec son armée jusques à Savillan, dans la resolution de combattre les François; mais il y mourut d'apopléxie vers la fin de Juillet. Dépouillé pour la seconde fois de la plus grande partie de ses Etats, il formoit encore à l'age de 69. ans des desseins plus violens que jamais contre la Maison d'Autriche, à la discretion de laquelle il se voioit réduit

duit avec un extréme chagrin. La connoiſſance 1630.
lui étant revenuë, il fit brûler en ſa preſence les *Bernard*
papiers & les lettres capables de découvrir ſes *Hiſtoire*
nouvelles chiméres & d'en perdre peut-être les *de Louïs*
complices. On crut que c'étoit une intrigue liée *XIII.*
avec Valſtein Duc de Fridlant. Enragé de ce *L. XIV.*
que l'Empereur ſe rendoit aux ſollicitations des *Nani*
Eſpagnols & du Duc de Baviére qui le preſ- *Hiſtoria*
ſoient d'ôter le commandement de ſes troupes à *Veneta.*
un Officier univerſellement haï dans toute l'Al- *L. VIII.*
lemagne, Valſtein devoit feindre d'accepter la 1630.
conduite de l'armée d'Italie que Ferdinand lui *Vittorio*
offroit, & ſe venger de la Maiſon d'Autriche en *Siri Memorie re-*
lui arrachant le Duché de Milan, dont il eſpé- *condite.*
roit de ſe rendre maître. Charles Emmanuël *Tom. VII.*
auſſi mécontent d'elle que Valſtein, à cauſe du *pag. 197.*
mediocre ſecours que l'Empereur & le Roi d'Eſ- *198.*
pagne donnoient au Savoiard, dans l'extremité à laquelle ſon attachement à la Maiſon d'Autriche le reduiſoit; Charles Emmanuël, dis-je, entre dans le complot de Valſtein, & promet de ſe joindre à lui pour chaſſer enfin les Eſpagnols du Milanois.

Le Duc de Savoie portoit le nom de Charles ſon grand-pere qui épouſa une Princeſſe de Portugal ſœur de l'Imperatrice Eleonore épouſe de Charles-Quint, & celui de Philibert Emmanuël ſon pere. Par le traité de Cateau-Cambreſis & en conſideration de ſon mariage avec Marguerite de France ſœur du Roi Henri II, Philibert rentra en poſſeſſion du bien de ſes ancêtres, enlevé par François I. ſous prétexte des pretenſions de Louïſe ſa mere à la ſucceſſion de Philibert Duc de Savoie frere de cette Princeſſe, mort ſans enfans, auquel Charles leur cadet né d'un ſe-

1630. cond lit ſucceda. Marguerite de France acoucha de Charles Emmanuël au chateau de Rivol l'an 1562. Henri III. Roi de France ſon couſin germain lui rendit Pignerol, la Perouſe & Savillan que Henri II. ſe reſerva en acordant le retabliſſement de Philibert Emmanuël au traité de Cateau-Cambreſis. Profitant enſuite des troubles de la Ligue à la fin du regne d'Henri III. & au commencement de celui d'Henri IV. Charles Emmanuël s'empara de Carmagnole & du Marquiſat de Saluces, anciens fiefs du Dauphiné reünis à la couronne de France. Henri IV. devenu paiſible poſſeſſeur de ſon Roiaume, preſſa ſouvent Charles Emmanuël de rendre ce qu'il avoit uſurpé. Sur le refus du Duc de s'acommoder à l'amiable, le Roi marche à la tête de ſon armée & emporte la Breſſe & la Savoie. La paix ſe conclut moiennant l'échange du Marquiſat de Saluces avec la Breſſe & quelques bailliages adjoints qui demeurérent au Roi de France. Charles Emmanuël eut peu de bonnes qualitez & beaucoup de mauvaiſes. Il fut inquiet, brouillon, ambitieux, inconſtant, perfide, & cruël. On montroit après ſa mort les chateaux où il faiſoit étrangler ſecretement ceux qui lui devenoient odieux ou ſuſpects. Un Noble Venitien donne dans ſon Hiſtoire une idée exacte de ce qu'il y avoit de louable & de vicieux dans ce Prince, dont la vie fut étrangement mêlée d'adverſité & de proſperité, d'humiliation & de gloire.

Il étoit, dit le Procurateur Nani, *conſtant, courageux & magnanime, ambitieux, prodigue, & attaché aux plaiſirs criminels. Mais il ſut admirablement donner certain air de vertu à ſes vices,*

vices. Sa profusion passoit pour libéralité, son ambition pour grandeur d'ame, & son inclination à la debauche pour galanterie. Le desir d'acquerir de la gloire ne fut jamais le motif de ses entreprises; il ne pensoit qu'à l'interêt & au profit. Inconstant dans ses alliances, avide du bien d'autrui, prodigue du sien, toûjours pauvre, & ne manquant jamais de rien, il eut divers demélez alternativement avec la France & l'Espagne, & soutint plusieurs guerres de l'argent que l'une ou l'autre Couronne, & quelquesfois la Republique de Venise, lui fournirent; mais encore par le moien des impôts extraordinaires dont il accabla ses sujets jusques à la fin de sa vie. La passion de s'agrandir le portoit a faire la guerre à ses voisins, dez qu'il en trouvoit la moindre occasion. Forcé presque toûjours à faire bien-tôt la paix, il inseroit artificieusement quelque clause équivoque dans ses traitez qui lui servoit de prétexte pour recommencer la guerre, quand il espéroit tirer quelqu'avantage d'une rupture soudaine & imprévuë. Tous ses projets échouérent nonobstant son adresse & son habileté. Il mourut accablé d'ennui & de chagrin, & fut enséveli, pour ainsi dire, sous les ruines de sa maison. Victor Amédée son fils & son successeur la rétablit; Prince d'une ambition aussi profonde, mais plus moderée en apparence. Moins irrité contre le Cardinal de Richelieu & plus affectionné à Loüis son beaufrere, le nouveau Duc temoigna de l'inclination à s'acommoder avec la France. Mais il ne voulut pas se détacher entierement de la Couronne d'Espagne, à laquelle il étoit allié par Catherine sa mere fille du Roi Philippe II. 1630.

1630. Mauvais état des affaires du Duc, & de la ville de Mantouë.

La Cour de France reçut en même temps la nouvelle de la mort de Charles Emmanuël, & celle de la disgrace du Duc de Mantouë. Il perdit enfin sa capitale. Les Venitiens presserent souvent Louïs & Richelieu d'envoier par mer un bon corps de troupes à Mantouë. Le Senat offroit les vaisseaux de la Republique pour le transport jusques au lieu du débarquement, & l'escorte de ses troupes de terre pour conduire les François à Mantouë. Mais le Cardinal occupé contre le Duc de Savoie, répondit que la France se chargeoit de la défense du Monferrat, & qu'elle laissoit à la République le soin de la conservation de Mantouë: chose qui paroissoit d'autant plus facile, que Collalte étoit alors dans le Piémont avec l'élite des troupes de l'Empereur. Si les Venitiens dont les forces étoient superieures à celles de Ferdinand, diminuées par le long siége de Mantouë, par les maladies, & par les fréquentes desertions, eussent attaqué les Imperiaux, ils les auroient certainement obligez à lever le blocus, & à quitter les postes occupez autour de Mantouë. Mais la lenteur ordinaire des délibérations dans une République, donna le temps à l'Empereur d'envoier le renfort que Collalte lui fit demander par le Colonel Picolomini, assisté d'un Agent du Duc de Savoie, & du Comte de Panigarole, envoié par Spinola, faire les mêmes instances à Vienne & remontrer qu'avec quelque secours on prendroit infailliblement Mantouë avant la fin de l'été. De maniére que les Allemans renforcez & plus aguerris que les Venitiens, defirent l'armée de la Republique, & prirent ensuite Mantouë desolée de la peste & mal défenduë par le Duc Charles, quoi-

Rélation du siége de Mantouë par le Maréchal d'Estrées. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 91. 92. 93. &c.

quoique le Maréchal d'Etrées se fût jetté dans la ville, & que le Comte de Guiche si connu depuis dans le monde sous le nom du Maréchal de Gramont, & plusieurs autres braves Officiers François fissent de leur mieux. 1630.

Charles naturellement plus propre à bien discourir dans un Conseil, & à former un grand projet, qu'à l'exécuter, ne pouvoit presque soutenir le poids des affaires facheuses que sa nouvelle souveraineté lui donnoit. Environné de Conseillers infideles, & de gens qui lui tendent des piéges; peu respecté de sa Noblesse plus attachée à l'Empereur qu'à lui, & desagreable au peuple degouté du gouvernement d'un Prince qui ne répond pas aux espérances conçuës à son avénement à la succession de ses ancêtres, le Duc de Mantouë vivoit dans une incertitude & dans une agitation continuelle. Il ne sait quel parti prendre. Les bons conseils ne lui agréent pas; & il est presqu'impossible de concerter aucune chose avec son Altesse. Elle avança de la sorte la ruine de ses propres affaires, causa des pertes considerables aux Venitiens qui l'assistoient volontiers; mais avec trop de lenteur & de circonspection; & fit un fort grand tort à la reputation du Roi de France son protecteur. C'est l'evénement que je dois raconter maintenant. Rapportons la relation que le Maréchal d'Etrées a faite lui même du siége de Mantouë quoiqu'avec un peu trop de negligence & de confusion en certains endroits. Il n'acquit pas beaucoup de gloire en cette rencontre. On l'accuse de s'y être conduit plûtôt en négociateur, qu'en guerrier: Et le Duc lui reprocha qu'il n'avoit pas seulement tiré l'épée pour défendre le

1630. poste, dont il s'étoit chargé. Cela me fait craindre qu'il ne dissimule, ou du moins qu'il ne pallie ses fautes. Il faut donc comparer sa rélation avec le recit des Historiens, & suppleer ce qui semblera défectueux à celui du Maréchal.

Aiant reçu avis de la rupture avec le Duc de Savoie par un courier que le Cardinal de Richelieu depécha, Etrées part de Venise le lendemain de Pâques, avec de grandes assurances de la part du Sénat, que la République emploiera toutes ses forces pour empécher la perte de Mantouë. La peste desoloit cette ville. On s'y préparoit si peu à soutenir un siége, qu'on ne travailloit pas seulement aux fortifications. Les troupes étoient foibles & mal paiées: celles de la République en desordre, parce que les chefs preféroient leurs interêts particuliers au bien public. Mais ce qui surprit davantage le Maréchal, ce fut de trouver le Duc de Mantouë ne pensant qu'à l'épargne & au ménage, & ne conservant plus rien de la splendeur avec laquelle il vivoit étant Duc de Nevers. La suspension d'armes l'avoit jetté dans une telle nonchalance, qu'il négligeoit de poser des gardes & de prendre les autres précautions de la guerre. Les nouvelles de ce qui se passoit en Piémont le tirent de son assoupissement. Il projette alors d'entreprendre quelque chose contre les Imperiaux. La tréve expiroit bientôt & les troupes de la République étoient une fois plus nombreuses que celles de l'Empereur. On prend la resolution de conférer avec Sagredo General de l'armée Venitienne. Le Maréchal d'Etrées & quelques Ministres du Duc se trouvent au *rendez-vous* donné. On propose de chasser les Allemans

de

de Goïto, afin d'avoir par eau les provisions nec- 1630.
cessaires à la subsistance de Mantouë. Les ennemis n'étoient pas en état de l'attaquer de vive force: Et en reprenant un poste peu fortifié, on ouvroit le passage à toutes les commoditez qui pouvoient venir de terre ferme & du côté de la République. Les Imperiaux tenoient encore Governolo au dessous de Mantouë; endroit moins fortifié que l'autre. Mais ce qu'on en pouvoit tirer venant par mer, le chemin étoit beaucoup plus long. Après avoir mis en délibération lequel des deux on attaquera, on se détermine à Goïto. La résolution fut incontinent écrite au Roi & au Sénat. Elle y est aprouvée. La République donne les ordres nécessaires, & fournit les canons, les poudres & les munitions pour le siége. On marque même le jour auquel la place doit être investie.

Le Maréchal & les Ministres du Duc vont revoir Sagredo au temps préfix, & le pressent de se mettre en campagne. Il demande encore dix ou douze jours. Cela cause de l'inquietude au Duc & au Maréchal. On craint que les Venitiens ne vueillent rien faire. Cependant la peste augmentoit beaucoup. Elle emportoit trois cens personnes par jour. Et cette grande diminution n'ôtoit pas encore la peur de la famine, à moins qu'on n'ouvrît un passage aux vivres. Quelque soin qu'on prît de les menager, il y en avoit tout au plus pour deux mois. Etrées crioit sans cesse au secours. Il écrivoit à la République & à l'Ambassadeur de France qu'on envoiât promptement du blé. Cent charettes arivent enfin avec quelques autres rafraichissemens. *Il fut aisé de juger*, dit le Maréchal,

1630. *qu'un convoi si modique n'étoit qu'un moien d'entretenir commerce, & d'éviter l'occasion de quelqu'entreprise considerable.* Le jour que ces vivres entrérent dans Mantoüe, Etrées & les Ministres du Duc se servirent de l'escorte, & vont trouver le Genéral Venitien à Valezzo. Il fut fort surpris de les voir. On ne l'avoit point averti, de peur qu'il n'eût le temps de préparer des excuses. Le Gentilhomme envoié à la Cour de France, étant de retour, ce fut un nouveau prétexte de presser Sagredo. On lui dit que le Roi est informé du projet, des paroles données de part & d'autre, & des ordres reïtérez du Sénat de commencer l'attaque proposée. Sagredo témoigne de l'ardeur, & répond qu'il est tout prêt à se mettre en campagne. *Une chose m'arréte seulement*, ajoute-t'il. *J'ai reçu des avis certains, que dix mille Allemans s'avancent pour joindre Galas & Aldringhen.* Ces Officiers commandoient les troupes de l'Empereur autour de Mantoüe en l'absence de Collalte. *J'ai des lettres aussi fraiches que les vôtres*, répliqua le Maréchal. *L'Ambassadeur du Roi mon maître en Suisse m'écrit, & ne parle d'aucunes troupes qui passent par la Valteline.* La conversation s'échauffe, & devient plus forte & plus vive. *Une conduite si foible*, dit enfin Etrées, *me fait craindre que le secours de la République ne soit aussi fatal à Mantoüe, que celui des Anglois le fut à la Rochelle.*

On retourne le lendemain à Mantoüe. Le Maréchal rapporte au Duc ce qui s'est passé avec Sagredo. Cela causa une extréme agitation à Charles. Avant la fin de leur entretien, Buzinelli Resident de la République arive & deman-

mande audience à son Altesse. On le fait entrer. Etrées réprend succinctement le récit de ce qui s'est passé avec le Genéral Venitien. Buzinelli tâche d'adoucir un peu l'émotion qu'il remarque sur le visage du Duc, & lui dit que le Sénat ordonnera certainement à Sagredo de faire tout ce qui sera jugé nécessaire à la conservation de Mantouë. *Mais je vous prie, Monseigneur*, ajouta le Resident, *de ne trouver pas mauvais que j'avertisse vôtre Altesse, que les voiages frequens d'un Cordelier & d'un Chartreux qui viennent ici de la part du Prince de Bozzolo, vous proposer d'entrer en négociation avec l'Empereur, donnent des soupçons & de la jalousie. Comme j'ai l'honneur d'être auprès de vôtre Altesse & de connoitre ses sentimens, je ne m'arréte pas à cès bruits. Quand mêmes elle auroit un dessein dont je la crois fort éloignée, je ne vois pas comment elle pouroit obtenir des conditions sures & honorables sans l'intervention du Roi de France & du Sénat.* Le Duc s'emporte là dessus mal à propos. *Si la République*, dit-il, *manque à tout ce qu'elle a promis, & ne veut pas faire de plus grans efforts, je suis resolu à me tirer d'oppression le mieux qu'il me sera possible & de me garantir de la ruine entiére dont je suis menacé. Bien loin de me rendre de bons offices, vous ne representez pas sincérement au Sénat la nécessité à laquelle je suis reduit, ni le mauvais état de la place. Vous pouvez vous retirer: je ne veux plus traiter avec vous. Monseigneur*, réprit le Venitien, *vôtre Altesse peut dire à Buzinelli, tout ce qu'il lui plaira. Mais le Résident de la République de Venise à laquelle vous avez de fort grandes obligations, ne* 1630.

1630. *peut pas se dispenser de rendre au Sénat un compte exact de tout ce qui se passe.*

Le Maréchal fit ce qu'il put afin d'empecher que l'emportement de Charles, & l'altération qui paroissoit entre lui & le Résident, n'allassent plus loin. Mais ils étoient l'un & l'autre tellement aigris, qu'il n'y eut pas moien de les racommoder sur l'heure. Le Duc revient de son emportement, le condamne, & veut faire ensorte que Buzinelli n'écrive point à Venise. Etrées propose quelque chose sur la satisfaction que Charles offre au Resident. Le premier Ministre de son Altesse le va trouver. Mais rien n'est capable de vaincre l'opiniatreté du Venitien. Le Maréchal le voiant absolument resolu à écrire, lui conseille de laisser au Duc quelqu'esperance que le Sénat ne saura rien de ce qui s'est passé, & de dire à ses maîtres qu'il en a usé de la sorte afin de leur laisser la liberté d'ignorer l'emportement de Charles, ou d'en témoigner le ressentiment qu'ils jugeront à propos. *Au reste*, ajoute Etrées, *j'ai si bonne opinion de la prudence du Sénat, que j'espére qu'il négligera des choses dites dans la colére, & qu'on n'y fera pas attention.* Divers couriers furent envoiez de la part du Resident pour porter ses plaintes, & du Maréchal pour prier Avaux d'appaiser cette brouillerie & réconcilier les esprits par l'interêt commun des deux parties. *Le Sénat*, dit Etrées, *apporta tout le tempérament & toute la sagesse possible. Mais il étoit plus raisonnable que Buzinelli lui laissât la liberté de feindre d'ignorer la chose & de n'en témoigner aucun ressentiment.* Les dégouts & les soupcons qui se mirent ainsi entre les Venitiens & le Duc de Mantoue n'acom-

n'acommoderent pas ses affaires. Un Auteur Italien raconte d'une maniére différente les entrevuës du Maréchal & du Genéral Venitien, & le différend du Duc de Mantouë avec Buzinelli. Mais puisqu'il ne s'agit ici d'aucune chose où la réputation d'Etrées soit interessée je croi que le récit de ce Seigneur témoin & acteur, est plus croiable. 1630.

Défaite de l'armée Venitienne par les Impériaux.

L'entreprise sur Goïto ne s'exécutant pas assez promptement, parce que Sagredo craint trop d'exposer les troupes de la Republique, Collalte alors malade à Marignan, rappelle une bonne partie des troupes Impériales du Piemont, sur les avis qu'il reçoit du projet, & ordonne à Galas son Major genéral, d'examiner avec soin les mouvemens des ennemis. Le Maréchal d'Etrées & Sagredo conviennent alors que l'armée Venitienne viendra se poster à Rivalte, afin de couvrir Mantouë, & de faciliter la prise de Goïto, si l'occasion de l'attaquer se presente. Mais ce projet n'agréant pas au Duc de Mantouë qui s'opiniatre à le rejetter, on pense à un autre. Les ennemis eurent encore connoissance de celui-ci. Chabant Agent de France dans l'armée Venitienne, qui portoit les paroles entre Sagredo & Etrées tomba malheureusement dans une embuscade & fut fait prisonnier. Le Maréchal propose enfin que l'armée Venitienne sorte de Valezzo & de Villefranche pour venir à Marmirole & Castiglion, endroits commodes, où elle sera toujours à portée pour l'entreprise projettée sur Goïto, & embarassera les Imperiaux dont les quartiers se trouveront ainsi séparez les uns des autres. Le Duc de Mantouë est content du nouveau projet, Buzinelli en écrit au

Relation du siége de Mantouë. Mémoires de Sirot. Tome. I. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Mercure François. 1630.

1630. au Senat, & Etrées envoie Arnaud Mestre de camp des carabins, prier Avaux Ambassadeur de France à Venise de representer au Sénat que ce changement de quartiers est avantageux à l'armée, & qu'elle y trouvera plus de seureté. Le dessein est aprouvé. On envoie les ordres necessaires à Sagredo, & au Duc de Candale fait depuis peu Genéral de l'infanterie Venitienne. Par tout ailleurs le Genéral de la cavalerie commande en l'absence du Genéral. Il n'en est pas de même dans les armées de la République. Ce privilege appartient au Genéral de l'infanterie. Arnaud aiant remis les ordres du Senat entre les mains de Sagredo, deux mille hommes vont à Marmirole, & le Genéral Venitien se prepare à les suivre incontinent.

Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 114. 115. 116. &c.

Le Duc de Candale n'étoit point allé à l'armée depuis sa nouvelle dignité. L'y voila. Sans aucun ordre contraire à ceux dont Arnaud fut le porteur, & sans en rien communiquer au Duc de Mantouë, Sagredo & Candale conviennent d'abandonner le poste de Marmirole & de prendre deux quartiers à demi-lieuë ou environ de Goïto en deux mechans endroits nommez Villebonne & Meringo. Les ennemis resolurent aussi-tôt d'enlever ces quartiers que les Venitiens ne pouvoient défendre. On est averti du dessein à Mantouë, & le Resident de Venise demande à Etrées ce qu'il faut faire pour éviter cet inconvenient. *Je suis si convaincu de l'habileté de M.rs les Genéraux de la Republique*, répond le Marechal avec une modestie ironique & chagrine, *que je ne croi pas devoir leur donner conseil. Ils sauront bien prendre les mesures les plus justes pour sauver leurs gens qui sont dans les quar-*

quartiers qu'ils ont jugé les meilleurs & les plus 1630.
surs. Buzinelli qui voit bien que le Marechal eſt en colere de ce qu'on n'a pas ſuivi ſa penſée, lui fait de nouvelles inſtances. *Je ne ſai que deux moiens*, reprit Etrées, *de prevenir le deſſein d'enlever ces deux quartiers qui ne ſe trouvent pas en état de repouſſer de bonnes troupes qui les attaqueront avec du canon. Il faut les avertir inceſſamment de ſe retirer au corps d'armée à Valezzo, ou le faire avancer tout entier, & attendre les ennemis au défilé qu'ils paſſeront en deſcendant de Goïto ſur une chauſſée voiſine.* Le Marechal avoit raiſon de ſe défendre de donner ſon avis. Il ne fut pas plus ſuivi que l'autre.

Cependant le Major général Galas arrive avec ſa petite armée aux environs de Villebonne. Aiant reconnu la place, il fait tirer quelques coups de canon, qui font de grandes ouvertures aux murailles foibles & non terraſſées. Galas l'attaque enſuite quoi qu'elle fût défenduë par une garniſon de ſeize cens fantaſſins & d'un bon nombre de *Capelets*. C'eſt ainſi qu'on nommoit la cavalerie Corſe. Le choc fut rude, & les Capelets ne purent le ſoutenir. Les Allemans ſont tellement animez qu'ils entrent dans la place malgré la réſiſtance de la garniſon, & font un grand carnage. Le regiment de la Valette qui étoit à Meringo ſe ſauva par une prompte retraite avec le Provéditeur Quirini. Le Chevalier de la Valette Colonel & quelques Officiers François, honteux de fuir devant l'ennemi veulent aller ſecourir ceux de Villebonne, & les animer à une vigoureuſe défenſe. Mais les ennemis leur coupent le chemin & les font priſonniers. Le Duc de Candale qui avoit amené tou-

1630. te la cavalerie Venitienne, enrageoit de ce qu'elle ne vouloit point donner. On dit que le Prince de Modéne son Genéral lui défendit d'obeïr à un autre. Il étoit si fort irrité de ce qu'on avoit mis Candale au dessus de lui, qu'il se retira du service de la République, après s'être ainsi vangé de l'affront qu'il croioit recevoir.

La cavalerie Venitienne s'enfuit cette journée, & la suivante encore avec tant de desordre & de precipitation, que les Imperiaux, dit-on, ne daignérent pas tirer l'épée contre des gens si lâches. A l'éxemple de ces anciens peuples qui furent obligez de combattre contre leurs esclaves, les Allemans prenent en main des fouets & des batons, & poursuivent les Venitiens en leur insultant de la maniere du monde la plus sanglante. *Comment avez-vous eu la hardiesse*, leur crioit-on, *de vous montrer seulement devant les troupes de l'Empereur?* Ce n'est pas tout. Il fallut presenter la pique à ces fuiards, afin de les empécher de rentrer à Valezzo, & de les obliger à faire enfin tête à l'ennemi plus foible qui les poursuivoit. Le Colonel Milander qui servoit alors la Republique, & qui devint ensuite un des Genéraux de l'Empereur, sort avec son regiment & s'avance vers une chapelle & un rideau voisin, pour donner le temps aux Venitiens de se reconnoitre & de se mettre en bataille. Galas ne fait pas semblant de les vouloir attaquer, & se retire dans les quartiers abandonnez par les ennemis. Les Officiers de l'armée Venitiénne tiennent conseil pour savoir ce qu'on fera le lendemain. Les avis étant partagez, le Comte Scotti Lieutenant genéral de la cavalerie prend gravement la parole, & debute

te par ce préambule. *Je dirai mon ſentiment avec une entiére liberté. Peut-être qu'on le trouvera peu honnéte: mais enfin, il eſt utile à la Republique. Le meilleur parti que nous pouvons prendre, c'eſt de nous retirer à Peſchiere, ou bien à Verone.* On n'examine pas plus long-temps ſi la propoſition eſt bonne, on non. Tous, excepté Milander, la reçoivent avec applaudiſſement. Les Capelets avertis de la reſolution de cette honorable retraite, ſe mettent incontinent à piller les vivandiers. Le deſordre & la confuſion augmentent; & le Duc de Candale a beaucoup de peine à l'appaiſer. Le Conſeil ſe raſſemble le lendemain de grand matin. On agite ſi la reſolution priſe s'executera, ou non. Les avis ſe trouvent encore differens: mais celui de Scotti l'emporte pour la ſeconde fois. On laiſſe deux cens hommes à un Officier nomme Vimes qui promet de bien defendre le chateau de Valezzo & d'arrêter l'ennemi en cas qu'il l'attaque. L'armée ſort enſuite de Valezzo & de Villefranche; les uns doivent aller à Peſchiere & les autres à Verone. Dez qu'elle eſt à une portée de canon, Vimes plus effraié que les autres oublie ſes belles promeſſes, met le feu aux poudres, fait ſauter le chateau & ſe retire. 1630.

Bien loin de vouloir forcer les ennemis dans leurs quartiers de Valezzo & de Villefranche, Galas penſoit à s'en aller au ſien de Goïto. Etonné du bruit que fait le feu mis aux poudres du chateau de Valezzo, il envoie ſavoir ce que c'eſt. On lui rapporte que les Venitiens délogent en grande confuſion. Il retourne, fait marcher ſa cavalerie en grande diligence, & atteint *la queuë des troupes ennemies. Je dirois bien*

l'an-

1630. *l'arriere-garde*, ajoute le Maréchal d'Etrées. *Mais à la ſortie de Valezzo, il n'y eut ni ordre, ni rang. Le General Sagredo ſe rendit à Peſchiere quatre heures avant qu'aucun ſoldat y entrât. Son armée fut défaite, ſans que cinquante hommes combattiſſent. Elle étoit pourtant de quinze mille fantaſſins & de deux mille cinq cens chevaux.* Galas n'avoit pas plus cinq mille hommes de pied & douze cens de cavalerie. Il gagna vingt-deux drappeaux entre leſquels on en trouva ſix des François qui ſervoient la Republique. Le Colonel Picolomini eut ordre de les porter à l'Empereur. Le Procurateur Nani avouë que dans une ſi grande deroute Galas eût pû prendre facilement Verone ou Peſchiere. *Mais le vainqueur*, dit-il, *uſe rarement de tous les avantages que la fortune lui preſente ; & le danger du vaincu eſt preſque toujours plus grand que ſa perte.* Celle de la Republique fut de dix-huit cens hommes tuez ou bleſſez, outre ceux qui ſe debanderent, dont le nombre fut preſqu'auſſi grand. Peut-être que Galas eût mieux uſé de la victoire, ſi Collalte né ſujet de la Republique, ne l'en eût pas empéché. Ce Genéral épargna ſa patrie autant qu'il put : & je trouve dans une de ſes lettres, qu'après cet avantage ſignalé, il la faiſoit exhorter à s'acommoder promptement avec l'Empereur. On prétend que les François & les Capelets ſe battirent beaucoup mieux que les Italiens. Cela peut être. Mais le Maréchal de Gramont fait alors priſonnier à une eſcarmouche hors de Mantouë, & conduit à Goïto, avouoit que les Officiers & les ſoldats de ſa nation firent fort mal en cette rencontre, & que ſi l'armée Venitienne eût été mieux conduite

duite, les Imperiaux auroient été bien-tôt contraints à lever le blocus de Mantouë & peut-être à s'en retourner en Allemagne. Le Duc de Candale tachoit de se disculper. Il rejettoit toute la faute sur Sagredo qui lui crioit sans cesse: *de grace, Monsieur, n'engagez point les forces de la République.* 1630.

Une défaite si honteuse mit la consternation dans Venise. Le Senat ordonne promptement de nouvelles levées, & envoie les ordres necessaires pour la seureté du païs de terre ferme. Sagredo est deposé de son emploi, Erizzo qui l'avoit auparavant le reprend en qualité de Provéditeur genéral. Le Duc de Rohan entra pour lors au service de la Republique. On lui assigne des apointemens considerables, & il se rend auprès du nouveau Provéditeur qu'il devoit assister de ses conseils. Il est surprenant que des gens si sages & si éclairez n'aient pas emploié plûtôt un Genéral habile & expérimenté qui demeuroit chez eux depuis un an. On dit que Rohan leur fut d'abord suspect à cause de ses engagemens avec l'Espagne pendant qu'il soutenoit le parti Reformé en Languedoc. Je trouve une circonstance assez particuliére que je ne croi pas devoir omettre ici. La déroute de Valezzo faisoit si grande honte aux Venitiens, qu'ils souffroient avec peine que les Auteurs étrangers même en parlassent dans leurs livres. Un * Historien Genois l'aiant ingénument décrite, on se souleva tellement contre lui à Venise, qu'un infame bandit se flatta d'obtenir la grace des crimes pour lesquels on l'avoit condamné, en offrant aux Inquisiteurs d'Etat d'assassiner un Auteur trop libre & trop hardi. Sa-

* *Capriata*

gredo

1630. gredo qui étoit pour lors du nombre de ces Magistrats, oubliant genéreusement tout le mal qu'on disoit de lui dans le livre, parut plus indigné qu'aucun autre de cette sanguinaire proposition, il fut le premier à la rejetter avec un noble ressentiment contre le miserable qui osoit la faire à de sages Sénateurs.

Prise & sac de Mantouë.

Charles Duc de Mantouë fut encore plus déconcerté que les Venitiens, de la défaite de leur armée. Il n'avoit pas plus de sept cens hommes de guerre dans sa capitale, & il falloit garder plus de deux lieuës de tour contre les ennemis. La peste continuoit de desoler la ville. On comptoit deja plus de vingt-cinq mille personnes emportées, habitans, soldats, & Gentilshommes. Le Maréchal d'Etrées écrivoit incessamment à Venise, & demandoit un prompt & puissant secours. Le Senat donne de bonnes paroles, & tâche de l'encourager en lui faisant esperer que la Republique prendra un soin particulier de la conservation de Mantouë. Cependant on n'y jetta pas plus de trois cens hommes. Les Impériaux proposérent encore plus d'une fois à Charles de s'acommoder avec l'Empereur, & lui donnérent de grandes espérances d'obtenir l'investiture de son Duché & du Monferrat, en cas qu'il voulût recevoir garnison Imperiale à Mantouë, & remettre Cazal entre les mains des Espagnols; ce qui ne l'empecheroit pas de recevoir les revenus de ses Etats jusques à ce que l'Empereur eût jugé les differends. Charles parut quelquesfois disposé à se remettre à la justice & à la genérosité de Ferdinand. Etrées & le Résident de la Republique l'en détournoient, en remontrant à son Altesse, que si elle séparoit ses

Rélation du siége de Mantouë. Mémoires de Sirot. Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Mercure François. 1630.

ſes interèts particuliers de ceux du Roi de France & du Senat ſes alliez, elle ſe priveroit de l'avantage d'une puiſſante garantie; qu'après avoir ſubi le joug d'une garniſon étrangére dans ſes meilleures places, elle ne s'en delivreroit pas facilement, & que les confedérez irritez de ſa deſunion de la Ligue penſeroient à leur acommodement particulier avec la Maiſon d'Autriche, & ne ſe mettroient pas autrement en peine de tirer le Duc de Mantouë d'un eſclavage auquel il auroit bien voulu ſe reduire. On aſſure que ce Prince n'eut pas deſſein de ſe livrer à l'Empereur. Il affecta ſeulement de ne rompre jamais ouvertement avec lui, & d'entretenir quelque correſpondance avec ſes Miniſtres & les Officiers, pour donner de la jalouſie à la France & aux Venitiens, & pour les engager à ſecourir ſi efficacement Mantouë & Cazal, que le Duc ne fût pas tenté d'accepter les offres de ſa Majeſté Impériale.

1630. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 123. 124. &c. 134. 135. &c. 144. 145. &c.*

Le Comte Collalte, qui durant le ſiége, ou blocus de Mantouë, s'en tint toujours éloigné; ſoit qu'il fût malade véritablement, ſoit qu'il feignît de l'être: car enfin, on dit qu'il mangeoit, beuvoit, & dormoit auſſi bien que l'homme qui ſe porte le mieux du monde: Collalte dis-je, voiant que Charles rejettoit conſtamment toutes les propoſitions d'acommodement, ordonne à ſes deux Majors generaux Galas & Aldringhen de ſurprendre Mantouë mal gardée, où les Impériaux avoient des intelligences. Le Duc & le Maréchal d'Etrées furent avertis du projet. Mais on ne peut decouvrir par quel endroit l'ennemi pretend entrer. C'étoit le quartier même qu'Etrées ſe chargea de garder. Voici

1630. ci comment il se disculpe. *Dez le commencement du siége*, dit-il, *on rompit une arche du pont. Le Marechal d'Etrées se défiant que les ennemis penseroient à jetter un pont sur l'arche rompuë, pressa plusieurs fois le Duc d'en faire rompre encore une autre. Mais on ne put jamais l'y faire consentir. Je ne sai*, ajoute Etrées, *si ce fut aveuglement, ou une fatalité dans laquelle il tomba par son opiniatreté, ou par son malheur.* Galimatias qui ne signifie rien. Il faut dire tout rondement que Mantouë se perdit enfin par l'imprudence & par les irresolutions de Charles, par la lenteur du Sénat de Venise, & par la négligence du Maréchal d'Etrées. Il laisse à ses gens le soin de faire tête à l'ennemi qui entre dans la ville, & ne tire pas seulement l'épée. Peut-être que le Maréchal qui ne manquoit pas de bravoure, ne se mit pas en peine d'exposer inutilement sa vie ou sa liberté, pour la défense d'un Prince qui ne suivoit point les bons avis qu'on lui donnoit. Quoi qu'il en soit, la nuit du 17. au 18. Juillet, six vingt Imperiaux passent dans trois barques plattes auprès du pont. La garde qui s'en apperçoit s'allarme. *Taisez vous*, dit quelqu'un des ennemis: *Taisez vous: c'est le secours que la Republique vous envoie.* La ruse reüssit. Les Allemans arivent au bout du pont, tuent les soldats de la garde, & le reste de leurs gens arive sans peine à la porte de Mantouë. On y met le petard: Et les ennemis entrent dans la ville, repoussent ceux qui veulent resister, vont à la place qui est devant le palais, & s'y mettent en bataille.

Charles & Etrées se retirent dans la citadelle de Porto. Mais elle étoit si mal pourvuë & si mal

mal fortifiée, qu'il n'y avoit aucune espérance 1630.
de s'y pouvoir défendre. On entre donc en négociation avec Galas & Aldringhen. Le Duc obtient la liberté de se retirer dans l'Etat Ecclesiastique avec son fils, son petit-fils encore à la mamelle, & la Princesse sa belle-fille. Le Maréchal & Buzinelli Resident de Venise eurent la même permission pour eux & pour leurs gens. Les Imperiaux s'opiniatrérent quelque temps à vouloir qu'Etrées & ses domestiques demeurassent prisonniers de guerre. Mais le Duc *rejetta la proposition avec autant de fermeté que de generosité*, dit le Maréchal. Les habitans firent en vain des acclamations de joie & des illuminations à l'entrée des Allemans. Les Aigles Impériales mises sur les portes & aux fenêtres, ne garantirent qui que ce fût de la licence & de l'avidité du soldat. *On ne peut s'imaginer jusques où les Imperiaux portérent la violence & la cruauté au sac de Mantouë, l'une des plus belles villes de l'Italie*, dit un Gentilhomme François qui servoit alors dans l'armée de l'Empereur, & témoin de ce qui se fit à cette triste journée. *Les Prêtres & les Religieux furent cruellement traitez. Les temples & les sacremens prophanez, les ciboires jettez par terre, les autels souillez, les saintes huiles emploiées à des usages abominables. La posterité aura de la peine à croire que l'armée d'un Empereur Chretien commandée par des Italiens qui se picquent d'être zelez Catholiques, ait commis tant d'injustices, de crimes, & de sacriléges. Ils diront peut-être que cela s'est fait contre leur intention, & qu'obligez à maintenir l'autorité Impériale, ils n'ont pû empécher ces desordres. Ne se seroit-elle pas mieux conservée*

1630. *cette autorité dont l'Empereur étoit ſi jaloux, en faiſant rendre à chacun ce qui lui appartenoit? Un ſeul ſoldat eut pour ſa part du butin quatre vingt mille ducats d'or. Il les joüa & les perdit en un jour. On lui fit ſon procès comme à un prodigue, & il fut condamné à être pendu pour avoir abuſé de ſa bonne fortune.* Ses camarades ne ſont gueres plus heureux que lui. Ils prenent la peſte en pillant des maiſons infectées & en meurent preſque tous.

Le palais des Ducs de Mantouë ſuperbement meublé & enrichi de tableaux, d'antiques, & des curioſitez les plus rares, quoique le Duc obligé à ſoutenir une guerre longue & ruineuſe, en eût deja vendu pour plus de ſix cens mille écus, fut entiérement pillé. *On y trouva*, dit le Gentilhomme François que j'ai deja cité, *pluſieurs chambres remplies des choſes les plus precieuſes qui fuſſent dans l'Europe, & ſur tout un grand nombre de vazes de criſtal de roche enrichis de feuillages d'argent. Les ſoldats qui ne les pouvoient emporter, les jettoient contre terre & les caſſoient pour en tirer l'argent. On marchoit dans tous les cabinets ſur le criſtal de roche, lequel en quelques endroits étoit épais d'un pied.* L'Empereur, dit-on, étonné de cet affreux recit, déteſta, non les impietez & les violences de ſes gens, mais l'injuſtice pretenduë de ceux qui en étoient l'occaſion, c'eſt à dire, du Duc de Mantouë, du Roi de France, & de la Republique de Veniſe. L'Imperatrice Eleonore épouſe de Ferdinand pleuroit amérement la deſolation de ſa patrie & de la ſomptueuſe maiſon de ſes peres. Tel eſt le triſte ſort de pluſieurs Princeſſes. Elles voient ſouvent leur païs rui-

né

né, & les palais de leurs ancêtres pillez, abattus, & brulez par ceux dans la maison desquels on les a mariées. Madame, maintenant Douairiére d'Orleans, a pleuré de la sorte la desolation de la ville & du palais d'Hydelberg, & même les tombeaux de ses peres barbarement violez. Les larmes de Madame étoient d'autant plus justes que les violences commises à Hydelberg & dans le Palatinat furent ordonnées de gaieté de cœur & sans necessité par le Roi de France son beaufrere. Ce n'étoit pas une suite funeste & presqu'inévitable du tumulte & de la confusion d'une ville surprise par l'ennemi. *Plusieurs personnes*, dit l'Historien de la Republique de Venise, *prédirent que la fortune de l'Empereur seroit ensévelie sous les ruines de Mantouë.* Le Sénat travailla de toute sa force à l'acomplissement de la Prophétie. Effraiez de voir Ferdinand à leurs portes, les sages de cette habile compagnie, négociérent plus vivement que jamais chez les Princes Protestans d'Allemagne, auprès des Etats Generaux des Provinces-Unies, & à la Cour de Suede, afin de susciter de nouvelles affaires à l'Empereur, qui l'obligeassent à rappeller ses troupes d'Italie: *chose que les Venitiens*, dit un Auteur, *entendent mieux que la guerre. C'est là leur fort.* Ils engagérent Avaux Ambassadeur de France à promettre de leur part au Roi de Suéde, que la Republique lui feroit compter cinquante mille ducats, dez qu'il auroit mis le pied dans l'Allemagne, & qu'on lui continueroit le subside à proportion du progrés qu'il y feroit. 1630.

Siége de Cazal par le Marquis Spinola.

La prise de Mantouë excita fort le Marquis Spinola Gouverneur de Milan à presser le siége de Cazal,

1630. Cazal, afin de ſortir, s'il lui étoit poſſible, avec honneur d'une entrepriſe qu'il avoit promis de finir en quarante jours. Ils étoient déja paſſez; Et Toiras ſe défendoit fort vigoureuſement. Le brave & habile Officier prétendoit reſiſter à tous les efforts de Spinola, juſques à l'arivée du ſecours que Louïs ſe preparoit à envoier. Toute l'Europe attendoit avec impatience l'iſſuë d'un ſiége conduit par un des premiers Capitaines du ſiécle, fameux par la priſe de pluſieurs places importantes, & reſolu à tout faire pour ſoutenir ſa réputation. Toiras déja fort connu à la défenſe du fort de S. Martin dans l'Ile de Ré, attaqué par le Duc de Buckingham, vouloit de ſon côté montrer au monde, qu'il ſavoit auſſi bien defendre une place contr'un excellent General, que contr'un novice dans le métier de la guerre. Perſuadé que s'il venoit à bout de ſauver Cazal, on ne lui pouroit refuſer le baton de Maréchal de France, l'unique objet de ſa noble ambition, il ſe propoſoit de l'emporter malgré les traverſes ſecretes du Cardinal de Richelieu. *On prétend*, diſoit plaiſamment le Duc de Guiſe en apprenant la maniere dont Toiras ſe préparoit à ſoutenir le ſiége de Cazal, *que S. Roch eſt devenu ſaint à force de faire des miracles. Pour M. de Toiras, il deviendra Maréchal de France malgré qu'on en ait, à force de faire de grandes actions.* Charles Duc de Mantouë avoit fait Ferdinand Duc de Maïenne ſon ſecond fils Gouverneur genéral du Monferrat. Le jeune Prince s'enferma dans Cazal: Et le Duc ſon pere pria Toiras de l'aſſiſter de ſes conſeils, de le former à la guerre, & de lui aprendre à marcher ſur les traces de ſes ancêtres. Je ne m'ar-

Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630.

m'arréterai point à donner ici le journal d'un siege qui dura plusieurs mois, ni le détail de diverses particularitez, où Toiras & plusieurs Gentilshommes François qui combattoient sous lui, signalérent leur bravoure. Je rapporterai seulement ce qui poura servir à l'intelligence de la négociation fort dextrement ménagée en cette rencontre par Mazarin, & de la maniére dont la place fut enfin secouruë & délivrée par l'armée de Louïs que trois Maréchaux de France y conduisirent. 1630.

Revenu à Cazal avec vingt mille pistoles qu'on lui compta par ordre du Cardinal de Richelieu après la prise de Pignerol, pour paier la garnison & pour achever quelques fortifications, Toiras fit des courses dans le païs voisin, & en tira des contributions qui lui furent d'une grande utilité. Mais il fallut se retirer bien-tôt dans la place. Don Philippe Spinola fils du Marquis Ambroise entre dans le Monferrat vers la fin d'Avril avec douze mille hommes de pied, quinze cens chevaux, & douze canons. Le Duc de Lerme commandoit un régiment de deux mille Espagnols, & Don Fernandez de Guevara la cavalerie. L'ennemi assiégea d'abord Pondesture. Il y avoit une garnison Françoise capable de l'arrêter assez long-temps, si les Officiers eussent voulu faire leur devoir, & vivre en meilleure intelligence avec Virieux premier Capitaine du régiment de Villeroi qui commandoit. Effraiez d'un avantage peu considérable que l'ennemi remporta d'abord, ils obligent Virieux à capituler malgré lui, se rendent, & essuient en sortant les insultes des Espagnols qui se mocquoient de leur poltronnerie.

1630. Le régiment de Montauzier défendit mieux Roſſignan ſous la conduite du Marquis ſon Colonel. Il réſiſta pendant quatorze jours, & ne ſe rendit qu'à la derniére extrémité, après que les ennemis qui avoient déja perdu cinq cens hommes, furent maitres par le moien de leurs mines, du râteau qui couvroit la ville. Montauzier obtint une capitulation honorable. Il lui fut permis d'aller à Cazal avec trente des plus braves de ſon régiment qu'il choiſit; le reſte s'en retourna en France. *Ce Gentilhomme*, dit l'Hiſtorien du Maréchal de Toiras, *donna dez ſes plus tendres années des marques extraordinaires de valeur. Je me ſouviens de l'avoir connu dans les guerres d'Italie en* 1628. *&* 1629. *Il étoit encore jeune & ſous la conduite d'un gouverneur. Mais il avoit tant de courage & une ſi grande ardeur d'acquerir de la gloire, qu'il conçut le deſſein d'aller à Cazal que Don Gonzalez de Cordouë bloquoit alors. Ce fut une choſe aſſez particuliére, que de voir un Reformé prendre un habit de Jéſuite, & paſſer déguiſé de la ſorte au milieu de l'armée Eſpagnole. Montauzier entra dans la place, & y combattit vaillamment. S'étant encore plus ſignalé au ſecond ſiége de Cazal, il obtint de l'emploi dans la guerre de la Valteline ſous le Duc de Rohan cinq ou ſix ans après, & y mourut les armes à la main.* Charles de Sainte-Maure ſon cadet devint ainſi héritier du Marquiſat de Montauzier. C'eſt le fameux Duc de ce nom, qui a fait en nos jours une ſi grande fortune, moins par l'éxacte probité & par l'auſtére vertu dont il ſe picquoit, que par les ſervices honteux & criminels que la Ducheſſe ſon épouſe, cette Julie de Rambouillet ſi celebre dans les écrits de

de Voiture & des beaux esprits de ce temps-là, 1630.
rendit à Louïs XIV. lors qu'emporté par une passion brutale, il entreprit de corrompre & d'enlever la femme d'un Seigneur de son Roiaume.

Toiras ne pouvant plus douter que les ennemis n'eussent resolu le siége de Cazal, s'appliqua tout de bon à la conservation d'une place si importante. *Il visita la ville & la citadelle,* dit encore l'Auteur de sa vie, *reconnut les endroits que l'ennemi attaqueroit vraisemblablement, les fortifia selon le besoin, fit commencer deux bastions avec une incroiable diligence, y tira une ligne de communication à la contrescarpe de la citadelle, couvrit la ville à droite & à gauche depuis la citadelle jusques à la porte du chateau. Pour animer tout le monde à travailler de bon cœur, Toiras prit lui même la hotte. Le Commandeur de Souvré, Baradas ci devant favori du Roi, & tous les Officiers suivirent son éxemple. Le Duc de Maïenne n'en voulut pas être éxempt. La cavalerie, l'infanterie, & les habitans furent emploiez. L'Evêque de Cazal & tout son clergé y porterent leurs mains sacrées. La béche, le hoiau & même l'épée sont des choses que les Ecclesiastiques peuvent manier, quand il est question de défendre la liberté publique. Cazal,* poursuit cet Historien, *est situé dans une agreable campagne entourée d'un côté de colines fertiles & délicieuses. Le Pò qui lui sert de canal mouille les murailles de la ville en quelques endroits. Elles sont un grand circuit & ne sont pas trop bonnes. Le chateau est plus fort & plus régulier en ce qu'il contient. Les fossez sont à fonds de cuve, profonds, & revêtus de bons murs. Les pieces qui le fortifient sont détachées du corps de la place & contre-*

1630. *treminées. La citadelle passe pour une des meilleures de l'Europe : mais elle n'a pas toute sa perfection. Le Marquis Spinola le reconnut & dit à un Officier envoié par Toiras que c'étoit un corps sans membres, parce qu'elle n'est épaulée d'aucun dehors. Il en méprisa les fossez d'une profondeur médiocre qui se peuvent aisément mettre à sec. Six forts bastions la soutiennent : mais ils ne sont pas contreminez. Il y a soixante canons & une quantité suffisante d'armes & de provisions de guerre.*

Spinola parut enfin le 23. Mai à la tête d'une armée composée d'Espagnols, d'Italiens, & d'Allemans. Elle étoit de dixhuit mille hommes de pied & de six mille chevaux. Il ne resta que huit cens maîtres de ceux-ci sous Fernandez de Guevara. Le reste fut conduit en Piémont au secours des Etats du Duc de Savoie par Philippe Spinola. Deux mille Florentins que Don Jean de Medicis amena, suppléérent à ce détachement. Toiras alla au devant de l'ennemi avec toue sa cavalerie divisée en six escadrons. Il escarmoucha durant huit heures, tuä beaucoup de gens à Spinola, & en perdit fort peu. La même chose se fit durant quelques jours. Le Marquis donne ses premiers soins aux logemens de son armée, & aux retranchemens des quartiers. On douta d'abord s'il attaqueroit la ville ou la citadelle. Les lignes furent tirées de si loin, que Spinola sembloit plûtôt faire une grande circonvallation, que vouloir serrer les assiégez. La colline où commençoit son travail, étoit éloignée de la ville d'environ huit cens pas. En s'aprochant peu à peu, il fit connoître enfin qu'il en vouloit à la citadelle. Les Espagnols, les Neapolitains, les Lombards

bards & les Allemans travaillérérent séparément à leurs quartiers. On se battit d'abord à la Marguerite maison de plaisir des Ducs de Mantouë. Les François plus foibles furent obligez à se retirer. Ils voulurent faire plus de résistance à un petit fort. On les en chasse encore après leur avoir tué & blessé un grand nombre de gens. Un retranchement des François pour incommoder les travailleurs Neapolitains, fut fort disputé. Ceux-ci le prirent, & les autres le reprirent. Un nombre considérable de Neapolitains demeura sur la place à cette seconde attaque. Les uns & les autres abandonnent à la fin un morceau de terre qui coutoit beaucoup de sang. *A la guerre*, dit-on, *les vaillans hommes considérent souvent plus la gloire d'un avantage remporté, ou la honte d'une perte, que le merite de la chose acquise, ou perduë.* 1630.

Toiras & sa garnison firent si bien à ce siége, que Spinola ne parloit qu'avec admiration de la vigilance, de la valeur, de la prévoiance, & de l'activité infatigable du Commandant & de la bravoure surprenante des Officiers & des soldats François. *Qu'on me donne*, disoit-il, *cinquante mille hommes aussi vaillans & aussi bien disciplinez, je conquererai toute l'Europe.* Ce n'est pas que ses gens ne fissent fort bien leur devoir. Toiras leur rendoit justice de son côté; & les François avouoient que les Espagnols, les Italiens, & les Allemans de l'armée de Spinola étoient d'aussi braves gens qu'on en pût voir. En pareilles rencontres on louë volontiers l'ennemi. L'amour propre se dédommage également de part & d'autre. Les éloges donnez à ceux contre lesquels on se bat, relévent

Toiras défend bravement Cazal.

Histoire du Maréchal de Toiras. Histoire du Ministére du Cardinal

1630. de Richelieu. la gloire du vainqueur, & diminuent la honte du vaincu. Le monde fut surpris que Spinola & Toiras qui se picquoient tous deux de politesse & de genérosité, se fissent une guerre sanglante & sans aucun quartier. Le Genéral Espagnol en fut la premiére cause. Le François aiant prié le premier & de fort bonne grace qu'on en usât des deux côtez avec l'humanité ordinaire entre les nations polies, *j'ai ordre*, répondit fiérement Spinola, *de nettoier l'Italie des François qui sont au service du Duc de Nevers, à moins que ces Messieurs ne déclarent ouvertement qu'ils servent seulement le Roi Très-Chretien.* C'est ce que les François ne vouloient pas dire. Cela leur étoit expressément défendu. Par un détour à peu près semblable à ce que nous avons vû depuis peu, la France & la Maison d'Autriche se battoient cruellement sans aucune déclaration de guerre. L'Empereur prétendoit maintenir ses droits sur deux fiefs de l'Empire: Et le Roi d'Espagne disoit que ses troupes étoient seulement auxiliaires à l'armée Imperiale. Louïs protestoit de son côté qu'il n'avoit rien à demêler avec la Maison d'Autriche, & qu'il ne pensoit qu'à secourir le Duc de Mantoue son allié injustement attaqué.

1630. *Vie du Card. par Aubery. L. III. cap. 22. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 125. 126.*

Pour obliger l'ennemi à devenir plus humain, Toiras ordonna qu'on fit main basse dans toutes les rencontres. Il refusa même du pain aux gens de Spinola prisonniers à Cazal. Toiras laissa pourtant la liberté de leur envoier des vivres. On le fit avec si peu de soin que plusieurs moururent de faim. Le camp ennemi en fut malignement averti par les François. Cela irrita tellement les soldats de Spinola qu'ils se seroient

roient bien-tôt débandez, s'il n'eût sû les retenir par la grande autorité qu'il avoit acquise sur eux. Le Marquis envoie à la fin demander qu'on fasse desormais bonne guerre. Toiras y consent volontiers. Mais Spinola propose une condition qui rompt l'accord presque conclu. Il offroit de païer en argent la rançon des Espagnols que les François prendroient, & demandoit que ses gens fussent renvoiez à son armée. Pour ce qui est des François prisonniers, il ne vouloit pas leur permettre de retourner à Cazal après leur rançon paiée, ou un échange fait. On promettoit seulement de les faire passer seurement en France. Toiras rejetta hautement une inégalité si déraisonnable. *Et bien*, dit-il fiérement à son tour, *puisque nous ne pouvons pas renvoier les ennemis dans leur païs, nous aurons soin de les faire passer seurement dans l'autre monde.* 1630.

Les François firent à Cazal un des tours ordinaires de leurs fausse bravoure. Plusieurs Gentilshommes soupant un jour chez le Commandeur de Souvré qui tenoit fort bonne table, Baradas propose à la compagnie d'aller danser sur une demi-lune & d'y boire en même temps à la santé de tous les Princes Chrétiens, & à celle du Marquis Spinola ensuite. *Tope, tope*, crient tous les conviez. On part incontinent. Un trompette & un aveugle qu'on emméne avec sa vielle, servent de violons. Pendant que ces Messieurs se divertissent si bien, les ennemis mettent le feu à un fourneau préparé sous la demi-lune. Douze danseurs sautent bien haut en l'air, & quelques uns demeurent enterrez & perdent la vie. On dit que l'aveugle s'enfuit

1630. sans guide, & passa lui seul une planche mise sur le fossé, que les plus clairvoians ne passoient pas sans crainte. La bravoure d'une païsanne de Monferrat nommée *Francesca*, est infiniment plus belle & plus estimable que celle de ces Gentilshommes. La pauvre fille & quelques autres alloient couper de l'herbe hors de Cazal qu'elles vendoient pour gagner leur vie. Voiant que les assiégeans tiroient sans cesse sur elle & sur ses compagnes sans aucun égard à leur séxe, *Francesca* demande un mousquet à quelques soldats de la garnison. Ils lui en donnent un. La païsanne se defend durant quinze jours, tuë deux ennemis, & en blesse quelques uns. *Francesca* s'étant avancée une fois plus qu'à l'ordinaire, escarmouche tout de bon, & reçoit un coup de mousquet dans le visage. Elle poursuit l'Allemand qui l'a blessée, l'atteint près de la tranchée, lui appuie le mousquet, le tuë, & revient triomphante. Toiras charmé du courage de la païsanne, lui fait donner la païe de quatre soldats dans un regiment, & une de chevauléger dans sa compagnie. Boissac Gentilhomme fort genéreux la récompensa de quelques pistoles: liberalité d'autant plus considérable, qu'elles étoient alors fort rares à Cazal.

Toiras extemement pressé par Spinola manquoit d'hommes & d'argent. Il en demande avec instance; mais on ne sait comment subvenir à son besoin. Sa vaisselle d'argent donnée genéreusement pour être fonduë, ne fut pas une grande ressource. Cazal n'est point une ville de commerce: Et les Banquiers de Lion ne savent comment y faire remettre de l'argent. Rossi Marchand de Cazal accepte à la fin une let-

lettre de change de trente mille écus que Lumagne & Mascarani donnent sur le credit particulier du Cardinal de Richelieu, qui prétend se faire un grand mérite de ce qu'il avance si liberalement son argent dans la néceſſité de l'Etat. Rare & merveilleux effort d'un homme comblé des bienfaits du Roi! Ne savoit-on pas bien que le Miniſtre maître absolu des finances, se feroit rembourser de ses trente mille écus quand il lui plairoit? Rossi acceptoit bien la lettre de change: mais il s'excusoit de païer si tôt une somme considerable dans la conjoncture presente de la ville assiégée. Toiras content de ce que la lettre est du moins acceptée, ordonne de fondre un canon & d'en faire quatre sortes de monnoie jusques à la somme de cent dix mille livres. Il en ajoutoit vingt mille je ne sai pas comment, à celle que le Roi lui faisoit remettre. Rossi s'obligea de reprendre les especes après la levée du siége & d'en paier la valeur en or, ou en argent, à ceux qui les rapporteroient. On nous a conservé l'empreinte de ces diverses piéces de monnoie. Il y a des devises sur la maniere dont les François defendoient Cazal pour la seconde fois. Le mot latin qui signifie une *cuirasse* y fut inseré par allusion au nom de *Toiras* qui en approche. On y ajouta celui qui signifie un *bouclier*. Ces deux mots se lisoient au bas d'un revers où *la justice & la force* étoient gravées, pour marquer que ces deux vertus eminentes dans la personne de Toiras faisoient la plus grande seureté de Cazal, & qu'avec ces deux avantages il surmonteroit tous les efforts des ennemis. On dit qu'après la delivrance de la place, il se trouva pour dix mille francs moins de la

1630.

Torace. Clypeo.

His ducibus omnia domantur.

1630. Avoit-on mis autour des deux vertus.

monnoie de Toiras. Les Espagnols, les Italiens, les Allemans, & les François retinrent un grand nombre de ces espéces. On les gardoit comme des médailles pour conserver le souvenir d'un siége mémorable.

Il n'étoit pas si facile de suppléer au défaut des hommes qu'à celui de l'argent. Toiras proposa quelques moiens de faire couler du renfort sur le Po en divers bateaux. Ils paroissoient assez surs. Mais on ne les gouta pas à la Cour de France, ou bien ils furent trop négligez. Les envieux de la belle reputation de Toiras, le blamoient d'avoir mis trop de gens à Pondesture, à Rossignan, & en quelques autres endroits. *Il a bien voulu affoiblir sa garnison*, crioient ces malins. *En gardant à Cazal trois ou quatre regimens qui sont devenus inutiles, on auroit empeché les assiégeans de serrer la place de si près, & les assiegez pouroient tenir encore long-temps.* Les personnes équitables & bien informées de tout, répondoient que Toiras n'avoit rien fait sans un ordre exprès du Roi. *De plus*, ajoutoit-on, *si la garnison de Pondesture eût fait son devoir, elle auroit arrêté les ennemis deux mois. De maniére que les pluies de l'automne fort fréquentes dans le Monferrat, auroient incommodé les assiégeans, avant que leurs travaux fussent considérablement avancez.*

Combat de Carignan.

Le Duc de Montmorenci, le Maréchal de la Force, & le Marquis d'Effiat qui commandoient l'armée de France en Piémont, cherchoient avec empressement les moiens de passer dans le Monferrat & de secourir Cazal. Mais Victor Amedée nouveau Duc de Savoie s'opposoit à leur dessein avec son armée que plusieurs

ſieurs régimens Eſpagnols & Allemans renforçoient conſidérablement. Pendant qu'il donnoit ordre aux affaires de ſes Etats que Charles Emmanuël ſon pere, lui laiſſoit en fort mauvaiſe ſituation, les Genéraux de France reſolurent de ſe ſaiſir de Pontcallier, de marcher vers le Monferrat, & de ſurprendre Spinola avant qu'il eût le loiſir de ſe fortifier dans ſes lignes, & de rappeller la cavalerie que Don Philippe ſon fils avoit conduite en Piémont. Le Duc de Montmorenci qui commandoit l'avant-garde, va loger à Villefranche & fait inveſtir le chateau. Il y laiſſe le Maréchal de la Force avec le corps de bataille & l'arriere-garde, & ſe rend le lendemain à Pontcallier. Montmorenci demeure là juſqu'au jour ſuivant, & attend que la Force puiſſe partir de Villefranche. Cependant le Duc de la Trimouille s'empare de Carignan, y reçoit un coup de mouſquet, & ne peut paſſer outre avec ſa cavalerie, parce que les ennemis hauſſent quelques planches du pont. Montmorenci envoia dire à la Trimouille de ſe retirer de Carignan & de laiſſer ſeulement cinquante hommes dans le chateau. Lors que les Generaux de l'armée de France conſultent entr'eux ſur quelques propoſitions de tréve faites de la part de Mazarin, on leur vient dire qu'un gros de la cavalerie ennemie pouſſe quelques compagnies Françoiſes, & que le Duc de Savoie s'avance dans le deſſein de diſputer le paſſage du Pò.

Les Savoiards étoient déja dans Carignan. Mais les François les obligérent d'en ſortir inconti nent. Victor Amédée aiant marché avec une extrême diligence, ſe retranche au delà du Pò: de

1630. Mémoires de Montmorenci. L. III. Vie du même. L. II. chap. 20. & 21. Histoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1630. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIV. Mercure François. 1630. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 198. 199.

1630. de maniére que l'armée Françoise & la Savoiarde ne sont qu'à une demi-lieuë l'une de l'autre, voisinage fort incommode à ceux-là. Il rendoit le secours de Cazal presqu'impossible. De deux ponts sur lesquels on pouvoit passer le Pò, l'un étoit rompu, l'autre occupé par les ennemis, & tous les guez se trouvoient difficiles & bien gardez. Dans cet embaras, les Généraux de France délibérent s'ils passeront outre, ou bien s'ils retourneront du côté de Saluces. Les ennemis profitent de l'incertitude des François, s'avancent au delà du pont de Carignan, tracent une grande demi-lune, & y travaillent durant quelques jours sans aucune opposition. Le Duc de Montmorenci qui entroit le 7. Août dans sa semaine de commandement, entreprit de forcer les Savoiards dans ce retranchement, quoique le Maréchal de la Force, le Marquis d'Effiat, & quelques autres fussent d'avis qu'on se retirât. Voici les raisons que ceux-ci alléguérent dans le conseil tenu sur cette affaire; qu'on ne prétendoit point garder Carignan; qu'il y avoit d'autres passages pour aller à Cazal; & que ce seroit une entreprise non seulement inutile; mais encore extrémement perilleuse que d'attaquer un ennemi superieur en nombre & avantageusement retranché. Mais le Duc de Montmorenci qui croit qu'après la victoire remportée à Veillane, rien ne lui est desormais impossible, ne veut point entendre parler d'une retraite qui a l'air d'une fuite honteuse devant l'ennemi. *Messieurs*, dit-il, *comme nous serions blamables d'engager mal à propos l'armée, dont le Roi nous a confié la conduite, je croi que nous ne le serions pas moins de nous retirer sans nécessité.*

Si

Si les ennemis ſe ſont retranchez de nôtre côté, c'eſt plûtôt pour nous empécher d'aller à eux, que pour venir plus facilement à nous. Je ne ſai pas préciſément quel eſt leur deſſein. Mais je voi avec chagrin qu'ils ſe ſont rendus maîtres d'un pont ſur la riviere qui ſéparoit les deux armées. Que dira-t'on de nous, Meſſieurs, ſi après avoir ſouffert qu'ils ſe logeaſſent ſi près de nous, ils nous attaquent & nous battent? Certainement ſa Majeſté aura grand ſujet d'être mécontente de nous. Puiſqu'il n'y a point de milieu, & qu'il faut néceſſairement combattre, ou ſe retirer, je ſuis perſuadé qu'il n'y a perſonne d'entre vous, qui ne juge comme moi, que nous ne pouvons décamper ſans honte, & même ſans danger. Nôtre bagage & nôtre artillerie nous embaraſſeront tellement dans un païs plein d'arbres & de vignes, que les ennemis pouront nous attaquer avec avantage comme des gens qui fuient devant eux. Je conclus d'autant plus volontiers à les prévenir, que l'ardeur de nos ſoldats ſemble nous avertir qu'il y va de l'honneur des François de ne perdre pas une belle occaſion d'acquerir de la gloire, quand ils ſe trouvent ſi près de l'ennemi. 1630.

Avant que de prendre une derniére reſolution, il fut ordonné qu'Argencourt iroit reconnoitre la demi-lune faite par les ennemis. Elle lui parut en ſi bon état de défenſe, que ſon rapport fortifia les difficultez formées le jour précedent contre l'avis de Montmorenci. Impatient de ſe ſignaler une ſeconde fois, le Duc y perſiſte, & prend ſur lui le ſuccès de l'action comme il avoit fait à Veillane. Effiat & les autres creatures de Richelieu, laiſſent agir Montmorenci. On ſe flatte que ſa bravoure trop arden-

1630. dente lui fera perdre à la fin ſa reputation, ou la vie, peut-être l'une & l'autre: choſes que le Cardinal ſouhaitoit paſſionnement. Les ennemis ſecrets du Duc y furent trompez. Soutenu des bons conſeils du Maréchal de la Force, Montmorenci donne des ordres ſi juſtes, & anime ſi bien les ſoldats, que le Duc de Savoie fut forcé dans ſes retranchemens. Victor Amedée ſurpris d'une choſe qui lui paroiſſoit tout-à-fait extraordinaire, ne pouvoit s'imaginer que Montmorenci y penſat ſerieuſement. *Auroit-on laiſſé finir la demi-lune*, diſoit-il, *ſi on avoit envie de l'attaquer?* Quelques Seigneurs Eſpagnols de l'armée Savoiarde, eurent la curioſité de venir ſur les travaux, où leur infanterie étoit en garde, pour examiner de près le deſſein de Montmorenci. Leurs doutes ſont bien-tôt éclaircis. Trois bataillons détachez de l'armée Françoiſe, s'avancent à la faveur de la fumée du canon & de la mouſqueterie qui tire ſur l'ennemi. Les uns montent par certains endroits du travail encore imparfaits; & les autres entrent par les ouvertures qui ſe trouvent entre le premier & ſecond retranchement. Tous enſemble fondent l'épée à la main ſur ceux qui entreprenent de leur reſiſter. Quelques Seigneurs Eſpagnols repaſſérent le pont au plus vîte, & les autres furent tuëz, ou demeurérent priſonniers.

Un regiment Caſtillan qui venoit relever de garde ceux de la même nation, fut commandé d'aller les ſoutenir. Il répouſſa d'abord les François qui pourſuivoient vivement les fuiards. Argencourt & Saint-Ybar àrretérent leurs gens qui lâchoient le pied, & firent ferme ſur le pont. Le Colonel Eſpagnol vient droit à eux, attaque Argen-

gencourt, & le manque. Celui-ci plus heureux, ou plus adroit tuë son ennemi. La mort du chef épouvante les Espagnols. Les uns se jettent dans la riviére, & les autres sont tuëz, ou faits prisonniers. Après avoir conduit les troupes destinées à combattre, Montmorenci étoit demeuré à la tête du gros qui devoit soutenir les autres, moins exposé que ceux qui se trouvoient engagez dans la mêlée. Victor Amédée couroit risque d'être entiérement défait, si le Pò eût éte guéable, ou si le pont se fût trouvé plus large. Reconnoissant la fraieur & le desordre que la bravoure Françoise causoit dans ses troupes, le Duc de Savoie fit promptement ôter les planches du pont qui se pouvoient lever de son côté: Et Montmorenci voiant qu'il est impossible de pousser la victoire plus loin, ordonne des barricades à l'autre bout du pont, & veut que sa compagnie y demeure en garde toute la nuit. 1630.

On dit que les François ne perdirent en cette occasion que trois ou quatre Gentilshommes, & une vingtaine de soldats. Mais ils eurent un grand nombre de blessez. Deux regimens Espagnols de l'armée Savoiarde furent tuëz ou noiez. Don Benoît de Ribeyra neveu du Duc d'Aquita Vice-Roi de Naples, & Don Diego de Cardenas fils du Duc de Maqueda Vice-Roi de Portugal perdirent la vie dans le combat. Don Martin d'Arragon, Don Manrique de Luna, Don Jacinte de Cordouë & plusieurs autres Seigneurs furent faits prisonniers. Le Duc de Montmorenci aiant demandé à Don Martin le nombre des Espagnols qui gardoient la demilune, *ceux de nôtre nation*, répondit celui-ci froidement, *ne savent ce que c'est que de reculer*

en

1630. *en arriére. On n'a qu'à compter combien il y a d'Espagnols tuëz ou prisonniers.* Montmorenci fit une autre question au même Seigneur. *D'où vient*, dit le Duc, *que les Allemans n'ont pas secouru les Espagnols de vôtre armée attaquez à leur vuë? Ces invincibles regimens de Vaïstein & de Galas*, répartit Don Martin avec le même flegme, *s'imaginoient être encore à Veillane.* On crut avec beaucoup de raison que les Impériaux voulurent se venger en cette occasion des Espagnols qui les abandonnérent à l'affaire de Veillane, & que les Allemans furent bien aises de voir ceux qui s'étoient mocquez d'eux, bien battus à leur tour. L'armée Françoise se sépara le 9. Août. Le Duc de Montmorenci en conduisit une partie à Pontcallier, & l'autre prit des logemens à Virle, sans que le Duc de Savoie fît aucune démarche pour la suivre. Elle se reünit le 22. & vint du côté de Rivol. C'étoit pour couvrir l'entreprise du renfort amené depuis peu en Piémont par le Maréchal de Schomberg, afin de tenter tout de bon le secours de Cazal. Il étoit d'environ dix mille hommes. Schomberg assiégea Veillane en passant, & prit la place sans resistance. La peste en avoit chassé les ennemis. Les deux armées se joignirent ensuite avec une entiére facilité.

Caballes à la Cour de France contre le Cardinal de Richelieu.

Richelieu, si nous en croions certaines gens, eut envie de se mettre lui même à la tête des troupes de Schomberg & de marcher au secours de Cazal. Mais les ennemis du Cardinal lui suscitoient de si grandes traverses à la Cour de France, qu'il n'osa s'en éloigner. Marie de Médicis étoit irritée plus que jamais contre Richelieu, & Anne d'Autriche ne lui vouloit pas moins de

de mal. Ces deux Reines qui ne s'aimoient pas 1630.
auparavant, se reünirent dans le dessein de perdre le Cardinal qui les chagrinoit également l'une & l'autre. Le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne entroit dans ces intrigues. Il fomentoit le mécontentement que Richelieu donnoit presque généralement à tout le monde, & répandoit de l'argent avec profusion, pour augmenter le nombre des ennemis d'un Ministre, dont la Maison d'Autriche redoutoit les vastes projets, & l'habileté. Marillac Garde des seaux paroissoit le plus ardent & le plus dangereux. Il ne perdoit aucune occasion de rendre Richelieu suspect & odieux à la Reine Mere. Les Ducs de Guise & de Bellegarde, la Princesse de Conti sœur du premier, la Duchesse d'Elbeuf & celle d'Onano sœur du feu Duc de Maienne de la Maison de Loraine, la Comtesse Du Fargis Dame d'atour de la Reine Anne d'Autriche, & plusieurs autres formoient une puissante faction. Tous travailloient de concert & par divers moiens à la ruine du Cardinal. Bellegarde Gouverneur de Bourgogne se plaignoit de ce que Richelieu avoit fait donner au Marquis de Tavanes que le Duc n'aimoit pas, la Lieutenance de Roi de la Provice vacante par la mort du Marquis de Mirebeau. Guise irrité de ce que le Cardinal lui veut ôter l'Amirauté du Levant, comme je l'ai déja dit, rend à Richelieu tous les mauvais offices imaginables. La rupture étoit ouverte. Ni l'un ni l'autre ne gardent plus de mesures. Richelieu aiant envoié un Huissier en Provence faire je ne sai quel acte pour la Marine, le Duc ordonne à ses gens de maltraiter l'Huissier & le fait mettre en prison. Marie de Me-

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1630. *Journal du même. Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1630.

1630. Medicis ne pouvoit plus souffrir auprès d'elle la Combalet sa Dame d'atour niéce du Cardinal. Ses creatures & ses parens qu'il a mis dans la maison de la Reine Mere ne lui sont pas plus agréables. *J'entretiens quarante Gentilshommes à mon service*, disoit-elle, *& je ne les vois point. Ils sont sans cesse auprès du Cardinal.*

Inquiet des suites facheuses qu'un orage qui grossit tous les jours, peut avoir, Richelieu tâche de le conjurer en gagnant Marillac Garde des seaux. Il va voir le Magistrat, lui remontre adroitement le bien qu'il a reçu du Ministre qu'il veut perdre, & le flatte d'une plus grande part au gouvernement. Le dissimulé Marillac feint d'être autant & plus que jamais attaché au Cardinal, & lui promet des merveilles. Mais Richelieu ne se paioit pas de complimens froids & genéraux. Les clameurs de Marie de Medicis & de sa belle-fille continuent; les intrigues redoublent, & le Cardinal reconnoit que le Garde des seaux prétend l'amuser par de belles paroles. Pendant que le Magistrat fait des soumissions, le Maréchal de Marillac son frere s'efforce d'attirer le Duc d'Angouléme, le Maréchal de Crequi & quelques autres Seigneurs dans le parti formé contre Richelieu. *Il y a longtemps*, disoit sans façon le Maréchal de Marillac, *que mon frere & moi contestons le premier degré de la faveur au Cardinal, mais nous avons enfin si bien pris nos mesures, que sa prodigieuse fortune sera bien-tôt renversée.* Le Ministre qui n'épargne pas la dépense en espions, est bien-tôt informé de ces menaces. Persuadé qu'il ménage inutilement les Marillacs, Richelieu se plaint hautement & devant le Roi, des caballes for-

formées pour perdre un Miniſtre qui travaille infatigablement au bien de l'Etat, & de ce que certaines gens animent ſans ceſſe Marie de Medicis à éloigner des affaires celui-là même qu'elle a jugé le plus propre à ſervir utilement le Roi ſon fils. 1630.

Choſe étrange! J'ai élevé deux perſonnes de la pouſſiére aux premiéres dignitez de l'Egliſe & de l'Etat, diſoit Richelieu. *De ſimple Prêtre, feu M. de Berulle eſt devenu Cardinal par mon moien. J'ai fait donner les finances & les ſeaux enſuite à M. de Marillac. Et par une ingratitude inouïe, ces deux mêmes hommes ſont devenus mes plus dangereux & mes plus opiniâtres ennemis. Quel ſujet de plainte ai-je donné à M. de Guiſe? Je prétens que l'Amirauté du Levant eſt une dependance de la charge dont le Roi m'a gratifié. Les Amiraux du Ponent auxquels je ſuccede, ne l'ont-ils pas conteſtée aux Gouverneurs de Provence? Par ce que je ne ſuis pas homme d'épée, dois-je ſouffrir que M. de Guiſe m'enléve ce qui m'apartient legitimement? Nôtre conteſtation donne-t'elle droit à la Princeſſe de Conti & à quelques autres Dames de la Maiſon de Loraine de médire ſans ceſſe de moi? J'ai obligé M. de Bellegarde dans toutes les occaſions, & je ne ſai pourquoi il me veut du mal. Elevé dans la faveur d'Henri III, ce Seigneur croit apparemment qu'elle doit être de ſon patrimoine ſous tous les regnes. Il ne peut ſouffrir qu'un autre ſoit mieux à la Cour que lui. Le prétexte qu'il prend de me haïr eſt le plus frivole du monde. Sa Majeſté eſt-elle obligée de donner les Lieutenances de Roi à ceux que les Gouverneurs des provinces nomment ou recommandent? Le Roi a gratifié M. de*

1630. *M. de Tavannes de la Lieutenance de Bourgogne. C'est un Seigneur élevé dez sa premiére jeunesse auprès de sa Mäjesté. Son grand-pere étoit Maréchal de France. Son pere & son oncle ont posséde tout entiére la charge, dont le Roi lui donne seulement une partie. Enfin, il a plus de service que les gens proposez par M. de Bellegarde. Et voila sur quoi on se déchaine contre moi: y eut-il jamais une pareille injustice?* Loüis tachoit de rassurer son Ministre effraié en lui promettant une puissante protection contre tous ces ennemis sans aucune exception. Mais cela ne dissipoit pas l'inquiétude du Cardinal, qui craignoit l'ascendant que Marie de Médicis avoit sur l'esprit du Roi. Déterminé à sacrifier tout pour la conservation de sa fortune, Richelieu resolut enfin de poursuivre vivement son dessein de ruiner les deux Reines & le Duc d'Orleans auprès du Roi, & de n'épargner ni Princes ni Seigneurs, si aucun d'eux s'opiniatroit à traverser la fortune & les desseins d'un Ministre qui savoit profiter de la leçon de son Machiavel, qu'en Politique il est toujours dangereux *de n'être méchant qu'à demi.*

Suspension d'armes en Italie ménagée par Mazarin.

Histoire du Ministére du Cardinal

Durant ces agitations de la Cour de France, Loüis & son Ministre donnoient la plus grande partie de leurs soins à former une armée capable de secourir Cazal, & de délivrer le Duc de Mantoüe. Toiras se trouvoit extrémement pressé. L'argent, les vivres & les hommes lui manquoient. Il étoit à craindre que les habitans rebutez d'un long siége, ne le contraignissent à capituler. Les avantages remportez par le Duc de Montmorenci à Veillane & à Carignan, ne mettoient pas les ennemis hors d'état de s'oppo-

ser

ser au passage du secours. Nonobstant le renfort amené par le Maréchal de Schomberg, l'armée Françoise s'affoiblissoit par la peste & par les desertions continuelles. Richelieu fit ordonner au Maréchal de Marillac de venir à Lion avec sept ou huit mille hommes qu'il commandoit en Champagne. On accusa depuis cet Officier d'avoir affecté divers délais, sous prétexte qu'il ne falloit pas dégarnir la frontiére d'une province que les troupes Impériales pouvoient attaquer. Il n'y avoit pas grande chose à craindre de la part de Ferdinand. Etonné du passage du Roi de Suéde en Allemagne, & déconcerté par les intrigues du Duc de Baviére à la Diéte de Ratisbone, l'Empereur ne vouloit plus envoier de troupes en Italie; bien loin de penser à déclarer la guerre à la France. Cependant, il est assez vraisemblable que Marillac qui agissoit de concert avec la Reine Mere & le Duc d'Orleans, se défendit autant qu'il lui fut possible de conduire sa petite armée en Piémont. Marie de Medicis, Gaston, & les autres ennemis de Richelieu souhaitoient de le voir humilié par la perte de Cazal & de Mantouë, & de trouver une raison plausible de décrier sa conduite & ses entreprises. Marillac ne put se dispenser d'obéir à la fin. La Reine Mere qui se flatta pour lors de venir à bout de son dessein de chasser le Cardinal, projettoit d'obtenir à Marillac le commandement de l'armée d'Italie, & la principale direction des affaires de la guerre.

Des régimens d'infanterie & de cavallerie arivoient tous les jours à Lion. Louis les faisoit passer en revuë, donnoit lui même les routes, commandoit que les soldats nouvellement levez,

1630. de Richelieu. 1630. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIV. Mercure François. 1630. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII. pag. 201. 202. 203. &c.

1630. fissent l'exercice devant lui, demeuroit longtemps exposé à la chaleur du jour, ou bien à la pluie, & altéroit sa santé en s'appliquant aux fonctions d'un Colonel, ou d'un Maréchal des logis. On comptoit vers le commencement de Septembre plus de cent mille hommes de pied & environ dix mille chevaux François en Savoie, en Piémont, & sur les frontiéres du Roiaume. La Noblesse du Dauphiné fut convoquée par forme d'arriere-ban. Plus de neuf cens hommes bien équippez, dont la plupart étoient du nombre de ceux qui suivirent le feu Connétable de Lesdiguiéres dans ses derniéres expéditions en Italie, vinrent sous la conduite du Comte de Sault son petit-fils. Ces grans préparatifs n'empécherent pas que Louïs & son Ministre n'acceptassent la suspension d'armes generale proposée par Mazarin de la part du Pape. La revocation des pouvoirs donnez en Espagne au Marquis Spinola, déconcerta d'abord le Ministre d'Urbain. Il s'étoit avancé jusques à donner de grandes esperances à la Cour de France, qu'il menageroit un acommodement à des conditions approchantes de celles que Richelieu demandoit. Mazarin comptoit sur certaines paroles qu'il eut l'adresse de tirer de Spinola. Mais celui-ci aiant desormais les mains liées, Mazarin se vid sur le point de perdre tout son credit en France. L'Italien ne se rebuta point; soit qu'il crût que dans les negociations les plus difficiles, un habile homme surmonte tout avec le temps & la patience: soit qu'il esperât que les Imperiaux, les François, les Espagnols, & les Savoiards étant également las d'une guerre qui consumoit des armées nombreuses, coutoit des som-

ſommes immenſes d'argent, & ruinoit abſolument le Duché de Mantouë, le Monferrat, le Duché de Milan, le Piémont & la Savoie, Ferdinand, Philippe, Louïs, & Victor Amédée ne rejetteroient point la premiére occaſion de s'acommoder avec honneur, du moins en apparence. Quoi qu'il en ſoit des véritables motifs de Mazarin, on ne peut nier qu'il n'ait admirablement bien pris ſon temps pour obtenir une tréve de toutes les Puiſſances intereſſées, & pour les amener enſuite à la concluſion d'un acommodement. Ce delié négociateur eut la gloire d'ajuſter une des plus grandes affaires de l'Europe, & l'avantage de gagner la bienveillance & la protection du Cardinal de Richelieu, auquel il fut redevable de ſa grande fortune. 1630.

Voici donc Mazarin qui vient le 5. Août trouver les Genéraux de l'armée de France. Il leur propoſe une ſuſpenſion d'armes dans toute l'Italie, à condition que la ville & le chateau de Cazal ſeront mis comme en dépôt entre les mains de Spinola, ſous les aſſurances raiſonnables que le Roi de France demandera, & que Toiras & la garniſon Françoiſe ſe retireront dans la citadelle, où les Eſpagnols leur fourniront des vivres au prix courant durant tout le temps de la tréve. Pour faire agréer cette propoſition aux François qui la croioient peu honorable, quoi qu'elle leur fût avantageuſe dans la ſituation preſente de leurs affaires, Mazarin remontre que le plus grand obſtacle à la paix, c'eſt que l'armée de France aiant pris Pignerol, & celle de l'Empereur Mantouë, les Eſpagnols ſont chagrins de ſe voir les ſeuls qui n'ont remporté aucun avantage durant la campagne. *Il*

1630. *ne faut point espérer d'acommodement avec eux*, ajoute Mazarin, *à moins qu'on ne leur acorde une satisfaction assez legere qui semble sauver l'honneur des armes du Roi Catholique. Ce dépôt est quelque chose de si peu considérable, qu'on ne peut guéres le refuser honnétement à un Genéral de la réputation du Marquis Spinola. Le nouveau Duc de Savoie est fort ébranlé, & souhaite la paix de tout son cœur. Je puis répondre qu'il donnera des assurances de se séparer de l'Empereur & du Roi d'Espagne, en cas qu'ils refusent de conclure la paix aux conditions raisonnables qui ont été proposées.* Cette considération, les maladies qui affoiblissoient tous les jours l'armée de France, la crainte de ne pouvoir secourir Cazal assez promptement, enfin, une lettre par laquelle Toiras donnoit avis aux Genéraux de France, qu'il ne répondoit plus de la place, à moins qu'ils ne s'avançassent incessamment pour la delivrer; tout cela, dis-je, détermina les François à l'acceptation de la tréve. Une seule difficulté arrétoit le Duc de Montmorenci & les Maréchaux de la Force & de Schomberg. C'étoit le défaut des pouvoirs nécessaires pour la conclusion d'une paix, ou d'une tréve; de maniére qu'il falloit attendre les ordres du Roi qui étoit à Lion. Le Marquis d'Effiat leva l'obstacle en montrant le plein pouvoir qu'on lui avoit donné secrétement; chose qui chagrina tellement le Duc de Montmorenci, que dez lors il demanda la permission de retourner en France. On dit que le Maréchal de la Force aussi mécontent que l'autre, sollicita pareillement son rappel & qu'il s'excusoit sur son âge déja fort avancé. Mais la Force fut obligé de demeurer enco-

encore en Italie avec le Maréchal de Schomberg. Montmorenci & Effiat obtinrent ſeuls la permiſſion de revenir à la Cour. Ce pouvoir donné à la creature de Richelieu, fit juger au monde, que le Cardinal embaraſſé des intrigues formées contre lui, cherchoit à finir au plûtôt la guerre d'Italie, & à ſe tirer d'une affaire capable de le perdre, ſi Cazal n'étoit pas promptement ſecouru. La ſuſpenſion d'armes acommodoit fort le Cardinal. Elle lui donnoit le temps de diſſiper les caballes de ſes ennemis, en cas qu'on ne pût faire une paix avantageuſe, ou de former une armée capable de forcer les Eſpagnols à lever le ſiége de Cazal, après que la tréve ſeroit expirée. 1630.

Le mauvais état de leurs troupes extraordinairement diminuées, & la peur que les François n'euſſent le temps de délivrer Cazal, portérent le plus grand nombre des Officiers de ſa Majeſté Catholique à écouter les propoſitions de Mazarin, nonobſtant la réſiſtance du Marquis Spinola, qui vouloit avoir l'honneur de prendre la ville & la citadelle de Cazal, à quelque prix que ce fût. Il demanda ſouvent du renfort au Comte Collalte Général de l'Empereur. Mais celui-ci jaloux de la réputation de Spinola, & bien aiſe de remporter lui ſeul l'avantage de la conquête d'une ville, quoi que durant le ſiége de Mantoüe, il ne ſe fût occupé que de la conſervation de ſa ſanté, ſe défendit ſous divers prétextes de fortifier l'armée de Spinola. Les autres Officiers Eſpagnols fatiguez des incommoditez d'un long ſiége, ou contens de voir Spinola humilié & perdu à la Cour de Madrid, conſentirent à la tréve. Le chagrin accabloit

1630 tellement ce grand homme, qu'incapable d'agir desormais, il se retira du siege au temps de la négociation de la tréve. Elle fut enfin concluë de part & d'autre le 4. Septembre. En voici les principales conditions; que la suspension d'armes dureroit jusques au 15. Octobre; que tous les actes d'hostilité cesseroient durant cet intervalle; que la ville & le chateau de Cazal se remettroient entre les mains de Spinola; qu'il promettroit de les rendre si la citadelle étoit secouruë avant le dernier jour du même mois; qu'au défaut du secours, Toiras rendroit la citadelle aux Espagnols; enfin qu'ils fourniroient, en paiant, des vivres à Toiras & à la garnison Françoise jusques à ce temps-là. Loüis parut faire quelque difficulté de ratifier ce que ses Genéraux acordoient. Le Marquis de Brezé beau-frere du Cardinal de Richelieu fut envoié à Cazal, avec ordre d'exécuter seulement la tréve, en cas que Toiras refusât de répondre de conserver la place jusques à l'arivée du secours, qui ne pouvoit ariver si tôt. Pure grimace. Toiras n'étoit d'humeur, ni en état de prendre sur lui un evénement si douteux. Brezé fit donc exécuter la tréve dont Effiat étoit convenu de concert avec le Cardinal de Richelieu. L'armée de France se mit alors au large: Et cela lui fut d'un grand secours contre les maladies contagieuses qui la desoloient.

Mort du Marquis Ambroise Spinola.

Spinola refusa constamment de signer une tréve qu'il croioit concluë dans le dessein de lui faire perdre sa réputation. Le Marquis de Sainte-Croix que la Cour de Madrid destinoit pour successeur à ce grand homme, en cas que sa maladie fût suivie de quelque facheux accident,

dent, mit son nom aux divers traitez dont toutes les parties interessées convinrent sur l'exécution de la tréve. L'état où Spinola se trouvoit, & la maniere dont il finit sa vie, sont certainement quelque chose de fort déplorable. La revocation de ses pouvoirs, les difficultez qui se rencontrérent au siége de Cazal, les reproches durs & sanglans que le Comte Duc d'Olivarez lui fit de la lenteur du succès d'une entreprise qu'il s'étoit vanté d'achever en quarante jours; enfin la resolution que prirent le Duc de Savoie & le Comte Collalte, d'accepter une suspension d'armes lorsque Spinola se croioit à la veille d'emporter la ville & la citadelle de Cazal avec un peu de renfort qu'il demandoit; tous ces contretemps lui causérent une si grande douleur, qu'il tomba malade & se retira dans le chateau de *Scrivia*. Les forces lui manquérent tout à coup, & son esprit s'égara tellement, qu'à peine eut-il quelques bons momens jusques à la fin de sa vie. On dit qu'il s'écrioit quelquesfois d'une maniére pitoiable en se plaignant des injustices que la Cour de Madrid lui avoit faites: *ils m'ont perdu d'honneur & de reputation.* Toiras demanda la permission d'aller rendre visite à cet illustre & malheureux ennemi. On la lui acorda: Et il fut reçu dans le camp Espagnol avec toute la distinction imaginable. Dez que Toiras se fut approché de Spinola, *je ne doute point*, dit celui-ci en serrant la main à un Officier dont il estimoit la valeur & l'habileté, *que tout le monde ne me blame de n'avoir pas sû prendre Cazal: mais je me console en pensant que c'est vôtre brave résistance qui m'en a empeché.* Puis se tournant vers S. Aunez neveu de Toiras,

1630.

Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 216. 217.

Me han quitado la honra.

1630. ras, *je vous souhaitai la mort plus d'une fois,* dit-il, *un jour que vous maltraitates si fort ma cavalerie. Il est glorieux de s'attirer ainsi la haine des ennemis.* Spinola fit encore quelques complimens à Toiras, demanda pardon s'il lui échappoit quelque chose mal à propos, & s'excusa sur ce qu'il sentoit sa tête fort embarassée. Il recommença incontinent ses plaintes ordinaires contre les Espagnols, que le Duc de Lerme présent à cette entrevuë entendit. Spinola mourut peu de jours après. Telle fut la triste fin du plus grand homme que la Republique de Genes ait donné au monde dans ces derniers siécles. Il quitta le négoce dans un âge assez avancé, & devint un des plus habiles & des plus expérimentez Capitaines de son temps. L'ingratitude & la basse jalousie des Espagnols qu'il servit dans le seul deur d'acquerir de la gloire, furent la cause des disgraces qui le mirent au tombeau.

Etat des affaires en Angleterre.

Nonobstant l'inquiétude & l'agitation que les caballes de ses ennemis, & l'incertitude du succès de la guerre d'Italie, lui causoient, l'actif & prévoiant Richelieu s'appliquoit à mettre les affaires étrangéres sur un tel pied, que Louïs pût réduire l'Empereur & le Roi d'Espagne à rendre justice au Duc de Mantouë, & renverser les projets de la Maison d'Autriche. Le moien le plus court & le plus sur, c'étoit d'empêcher que les Etats Genéraux des Provinces-Unies n'écoutassent les propositions de tréve ou d'acommodement que l'artificieuse Cour de Madrid leur faisoit, d'animer le Roi de Suéde à rompre ouvertement avec l'Empereur, & de seconder sous main l'entreprise, enfin d'engager les Princes d'Allemagne Protestans & Catho-

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630.

tholiques à ſecouer le joug que Ferdinand leur impoſoit. Le Cardinal travailloit fortement à toutes ces choſes, & ſon Capucin Joſeph le ſervoit merveilleuſement bien. Baugy Ambaſſadeur de Louïs à la Haïe, reçut ordre dez la fin de l'année precédente, de négocier le renouvellement des anciens traitez de la France avec les Etats Genéraux des Provinces-Unies. Mais l'affaire ne put être concluë qu'au mois de Juin de celle-ci. Il étoit important de la finir au plûtôt. Charles Roi d'Angleterre leurré de l'eſpérance que les Eſpagnols lui donnoient encore de ménager le rétabliſſement de Frederic Roi de Bohéme dans ſes Etats hereditaires, & d'obtenir le conſentement de l'Empereur, faiſoit la paix avec le Roi Catholique, ſollicitoit hautement les Etats Genéraux des Provinces-Unies d'entrer en négociation avec la Cour de Madrid, & leur offroit ſa médiation.

1630. Mercure François. 1630. Rushworth's Hiſtorical Colle-ctions. Burnet's Memoirs of the Dukes of Hamilton. L. I. Sir Philip Warwick's Memoirs. Clarendon Hiſtory. 1. Book.

Rendons juſtice à Charles. Plus prudent que ſon pere, il ne donna pas aveuglement dans tous les paneaux que les Eſpagnols lui tendirent. La néceſſité de ſes affaires, & ſes brouilleries avec les trois Parlemens aſſemblez depuis le commencement de ſon regne, l'obligeant à ne penſer plus à la guerre, & à s'acommoder avec la France & avec l'Eſpagne qu'il avoit attaquées en même temps, il crut devoir tenter ſi les Eſpagnols ſeroient plus ſincéres cette fois-ci que les autres; & s'ils obtiendroient effectivement de l'Empereur, des conditions que Fredéric Roi de Bohéme pût accepter honnêtement. Mais ſa Majeſté Britannique ne ſe repoſa pas tellement ſur les bonnes paroles que le Conſeil d'Eſpagne lui donnoit, que cela l'empéchât de traiter avec le

1630. Roi de Suéde qui se disposoit à passer incessamment en Allemagne, & d'engager Gustave Adolphe à prendre en main les interêts du Roi de Bohéme, aussi bien que ceux des autres Princes Protestans opprimez. Voici comment Charles s'explique dans une lettre à la Reine de Bohéme sa sœur. *Ce que je vous écrivis derniérement*, dit-il, *vous donne plus d'inquietude que je ne prevoiois. J'ai bien cru que ma lettre vous pouroit causer quelqu'émotion à la premiére lecture. Mais j'esperois que vous seriez contente après avoir sérieusement reflechi sur tout ce que je vous remontrois. J'apperçois la cause de vôtre méprise, & je vai vous dire pourquoi vous ne comprenez pas bien mes véritables sentimens. Sachez, ma très-chére sœur, que dans une aussi malheureuse affaire que la vôtre, il est également impossible de donner un avis certain & de prendre des mesures infaillibles. Tout ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de choisir ce qui paroit sujet à de moindres inconvéniens. Et voila pourquoi on trouvera toûjours quelque chose à redire aux expédiens que nous croirons devoir preférer aux autres. Vous craignez que la paix qui se négocie entre le Roi d'Espagne & moi, ne vous fasse perdre le secours de vos amis, & que je ne me mette dans la nécéssité de ne pouvoir plus soutenir la justice de vôtre cause par la force de mes armes. La France & les Provinces-Unies que vous regardez comme les principales entre les Puissances de vos amies, ont-elles jamais été moins disposées à vous aider, qu'à present? Je n'en puis pas dire le véritable motif: mais je sai bien qui ne le leur a pas fourni. Nonobstant ma négociation avec l'Espagne, j'ai pressé le*

Roi

Roi Très-Chrétien & les Etats Genéraux de faire avec moi une ligue offensive & défensive pour le recouvrement du Palatinat, & pour la conservation de la liberté de l'Allemagne. L'un & les autres s'en sont défendus sous des prétextes différens. Leur froideur ne vient donc pas de ce que je traite avec l'Espagne. J'avouë qu'il faut animer le Roi de Suede; & j'y travaille tout de bon. En faisant la paix avec l'Espagne, je me trouve en état d'appuier plus efficacement son entreprise. Bien loin que ce qui se négocie entre le Roi Catholique & moi, tende à me faire oublier vos interêts, j'ai tiré parole de lui qu'il m'aidera sincérement à obtenir vôtre retablissement entier. La Cour de Madrid demeure d'acord que si on ne tient pas ce que le Roi d'Espagne me promet, j'aurai un juste sujet de rentrer en guerre avec lui. De son propre aveu, je pourai rompre la paix qui se negocie, en cas qu'il refuse de s'emploier pour vôtre rétablissement. Ne craignez rien. Ce nouveau traité ne m'empéchera point de presser encore mes alliez de s'unir avec moi pour le recouvrement du Palatinat, & pour le maintien de la liberté Germanique. Soiez convaincuë, ma très-chere sœur, que si la diverse situation de mes affaires me fait changer quelque chose de mes premiers projets, je serai toûjours le même à vôtre égard, & que mes actions vous prouveront constamment que vous avez un frere aussi zelé pour vôtre service, que vous le pouvez souhaiter. 1630.

Jacques Marquis d'Hamilton en Ecosse, grand Ecuïer du Roi d'Angleterre, & chéri particulierement de ce Prince, fut celui qu'Elizabeth Reine de Bohéme emploia plus qu'aucun

1630. autre à presser sa Majesté Britannique d'appuier du moins sous main la noble entreprise de Gustave Adolphe Roi de Suéde, qui se preparoit à marcher au secours des Princes Protestans d'Allemagne opprimez. Charles y consentit. Mais afin de garder quelques mesures avec la Maison d'Autriche, il voulut que le Marquis traitât comme de lui même & en son nom particulier, de conduire six mille Ecossois au service de Gustave. Le traité fut conclu à Stokolme vers la fin du mois de Mai cette année & signé par sa Majesté Suedoise. On y feignoit qu'Hamilton porté par le noble desir de secourir les Protestans d'Allemagne, offroit au Roi de Suede de lever six mille hommes & de les conduire en Allemagne. Gustave promettoit de son côté d'y joindre quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux. Hamilton devoit commander ce corps d'armée sous sa Majesté Suedoise. Charles fournit secretement le fonds necessaire pour la levée des six mille Ecossois. Hamilton ratifia le traité l'année suivante de l'aveu de sa Majesté Britannique dont le nom ne paroissoit point, & l'éxécuta ponctuellement.

Pendant que Charles s'occupe à ces négociations différentes avec l'Espagne & la Suéde, Henriette son épouse acouche d'un fils. On lui donna le nom du Roi son pere. C'est le fameux Charles II. qui fut trente ans après heureusement rétabli sur le thrône de ses ancêtres, & qui s'abandonnant ensuite à la vie du monde la plus molle & la plus voluptueuse, bien loin de s'appliquer à tenir la balance égale dans l'Europe, favorisa lachement l'augmentation du pouvoir énor-

énorme de la France, dont l'Angleterre & tou- 1630.
te la Chretienté gemissent aujourd'hui. Les cinq premiéres années du regne de Charles I. furent agitées de deux guerres malheureuses & des brouilleries survenuës entre lui & ses Parlemens. Dix plus tranquilles en Angleterre commencérent à la naissance du Prince de Galles. Il faut avouër que les Anglois se trouvérent dans une situation fort avantageuse. Leur commerce devint florissant, & ils amassérent des richesses considérables, durant les guerres que la Maison d'Autriche eut à soutenir contre la Suéde, la France, & les Provinces-Unies. De maniere que Charles Prince naturellement bon, religieux, doux, & affable, auroit pu être un des plus heureux Rois d'Angleterre, si moins credule aux mauvais conseils qu'on lui donnoit, il se fût appliqué à retrancher les causes de plusieurs mécontentemens, semées avant la mort de Jacques son pere. Mais au lieu de prendre cette methode, il donna de nouveaux sujets de murmure, de soupçon, & de défiance. Chagrin de ce que ses Parlemens lui resistoient avec beaucoup de vigueur, & prevenu que ces assemblées projettoient de grandes entreprises sur les droits de sa Couronne, Charles resolut de ne les convoquer plus, & ne se mit pas en peine de cacher son dessein. Imprudence, qui fit donner des interpretations sinistres à plusieurs demarches de ce Prince, & le rendit suspect & même odieux à un grand nombre de ses sujets, jaloux de la conservation de leur liberté, & de pouvoir demander de temps en temps la réformation des abus & des desordres, que l'avarice & l'ambition des Ministres d'Etat & des Cour-

1630. tisans introduisent sous le regne des Rois les mieux intentionnez pour leur peuple.

Ceci est fort bien expliqué dans l'Histoire du Comte de Clarendon Chancelier d'Angleterre. *La défense que le Roi fit de parler de la convocation d'un autre Parlement*, dit cet illustre Magistrat, *produisit deux méchans effets. Elle affligea plusieurs gens de bien, qui desaprouvoient d'ailleurs la conduite de ceux qui avoient irrité sa Majesté, & les rendit susceptibles de cette mauvaise impression, que la Cour méditoit quelque changement considerable dans la Religion & dans le gouvernement.* En voulez-vous une preuve plus certaine, *leur crioit-on*, que cette maniére de déclarer rondement, que nous n'aurons plus de Parlement? *D'un autre côté les Courtisans avares & ambitieux se donnent la liberté de tout faire & de tout entreprendre, dez qu'ils se voient delivrez de la crainte d'être desormais recherchez & poursuivis par un Parlement. La douane fut levée, le Conseil du Roi mit plusieurs impôts sur les marchandises, enfin, on fit revivre des anciennes loix pecuniaires, que le peuple regardoit comme abolies. Le Roi tira des personnes de qualité de grandes sommes d'argent; & l'exaction d'un vieux droit appellé la loi de chevalerie*, par laquelle ceux qui ont un certain revenu, sont obligez de paier quelque chose au couronnement du Roi, *aporta beaucoup d'argent dans les coffres de sa Majesté. La chose est à la verité fondée sur d'anciennes loix. Mais la maniére dont l'argent se levoit, fut extrémement onéreuse. Il y eut encore d'autres extorsions sordides & odieuses. Toute la haine en retomba sur le Roi; & ses Officiers eurent la plus*

grande

grande partie du profit. De deux cens mille livres sterling exigées de la sorte, il n'en toucha que cinquante mille. Pour dedommager sa Majesté de ce qu'elle perdoit par l'alienation de plusieurs terres de son domaine & par la concession d'un grand nombre de pensions considérable, on executa les anciennes loix des forêts. Les amendes montérent à des sommes extraordinaires, & plusieurs gens furent reduits à créer sur eux des rentes au profit du Roi. Comme ces dernieres recherches se firent contre des personnes de credit & de qualité, il étoit à craindre qu'elles ne se vengeassent à la premiere occasion, des rigueurs exercées à leur égard. Il fut impossible d'appuier de pareilles entreprises, & d'arréter ceux qui auroient voulu s'y opposer, sans étendre au delà des bornes prescrites par les loix, la jurisdiction du Conseil du Roi, & celle d'un autre Tribunal. Semblables aux Atheniens dont parle Thucidide, les gens du Conseil du Roi & les Magistrats crurent souvent que tout ce qui s'acommodoit à leurs passions étoit honnête, & que tout ce qui leur apportoit de l'argent, étoit juste.*

1630.

* *Starr-Chamber.*

Leon Brulart & le P. Joseph sont envoiez en Allemagne.

Le renouvellement de l'alliance avec les Etats Genéraux des Provinces-Unies ne donna pas beaucoup de peine à Richelieu. L'affaire étoit aisée & sans grande contradiction. Ce que le Cardinal vouloit négocier à la Diéte de Ratisbone convoquée par l'Empereur au mois de Juin de cette année, fut autrement difficile & important. Leon Brulart d'une habileté & d'une expérience déja connuës en plusieurs négociations, & qui residoit en Suisse avec la qualité d'Ambassadeur extraordinaire, eut ordre de se rendre à Ratisbone. Le P. Joseph qu'on lui donnoit,

1630. *Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1630. *Vie du P. Joseph. 1. part. chap.* 10. 18. 20. 23. *Vrais & bons avis du François fidele, & Remontrance au Roi dans les pieces pour la défense de la Reine Mere. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag.* 258. 259.

noit, non pas tant comme Conseiller secret, que comme directeur principal de la negociation, dressa lui même les instructions, acompagna l'Ambassadeur, & eut seul tout le secret de la grande affaire qui se devoit ménager. L'Auteur de l'Histoire de la Conspiration de Valstein qui parle beaucoup de cette Diéte de Ratisbone, se contente de dire que Leon Brulart y alla de la part du Roi de France *avec le Capucin Joseph homme d'intrigue.* Epithéte qui mérite d'être developpée. Cela me donnera occasion d'ajouter quelques traits au portrait de ce fameux Moine, déja ébauché en plus d'un endroit de cette Histoire, & d'éclaircir ce que j'ai dit en passant du chimerique projet qu'il s'avisa de former avec Charles de Gonzague Duc de Nevers & de Mantouë ensuite, de conquerir l'Empire Ottoman.

L'Auteur de la vie du P. Joseph publiée depuis peu, nous le represente comme un homme *uni à Dieu par l'oraison, plein d'amour pour le prochain, humble, patient, chaste, & moderé;* un homme *qui possédoit ce don admirable de discernement que Dieu acorde à ceux qui ont pris le soin de se défaire de toute la fausse prudence du siécle pour ne suivre que les lumiéres de la grace & de la sagesse Evangelique:* un homme *qui concentré en Dieu, pour ainsi dire, au fort de son travail, en avoit l'esprit si occupé & si rempli qu'il n'en étoit jamais distrait, ni par la multiplicité, ni par les soins ennuieux des affaires;* un homme *crucifiant sa chair par le même esprit qui portoit S. Paul à réduire son corps en servitude, de peur qu'après avoir preſché aux autres, il ne fût réprouvé lui même;* un homme

enfin

enfin à revélations & que Dieu favorisoit de ses plus intimes communications. De maniére que si l'Auteur avoit pu trouver une demie douzaine de miracles; Et il ne faut pas douter que les Religieuses du Calvaire, ces bonnes filles du P. Joseph, n'en découvrent à la fin quelques uns, elles pouroient desormais presser la canonization de leur saint Instituteur. Au retour de la Diéte de Ratisbone, Leon Brulart fit à ses amis un portrait fort différent du Moine qu'on lui avoit adjoint. *Ce Capucin*, disoit-il, *n'a rien de Chretien que le nom, & d'un Religieux que son froc & sa corde. Jamais on ne vid une dissimulation plus profonde, ni une plus trompeuse düplicité. Imbu des maximes de la Politique la plus rafinée, il s'est uniquement appliqué à surprendre les Princes d'Allemagne, a méprisé toutes les regles de la bienseance & de l'honnéteté, & ne s'est jamais proposé d'autre but, que ce qui seroit plus utile & plus propre à lui assurer les bonnes graces du Cardinal de Richelieu.* 1630.

Quand je donnai il y a quelque temps le caractére du P. Joseph, je ne devinois pas qu'on travailloit à ériger en saint un Capucin que tous les gens d'esprit ont regardé durant sa vie comme un franc scelerat, & des actions duquel Moliére a pris quelques circonstances pour les appliquer à son *Tartuffe*. L'Auteur de la vie du P. Joseph s'éblouït même d'une étrange maniére. Il avouë que son Héros a fait certaines choses qui ne peuvent partir que d'un cœur extrémement corrompu & capable de sacrifier à son ambition tout ce qu'il y a de plus sacré dans le monde. Ce que je raconterai dans la suite de cette

1630. cette Histoire, le prouvera manifestement. Afin qu'on puisse mieux juger d'un Moine que son Panegyriste représente non seulement comme un saint du premier ordre, mais encore comme un Politique souvent plus penétrant & plus delié que le Cardinal de Richelieu, je rapporterai ici quelques actions du P. Joseph. Je les avois passées, de peur de grossir davantage une Histoire déja fort longue. *François le Clerc du Tremblai*, s'étant fait Capucin, changea de nom selon la coutume & prit celui de *Joseph*. Il se donna d'abord à la prédication & aux missions. En aiant imposé par son extérieur mortifié à Antoinette d'Orleans de Longueville, laquelle avoit pris le voile de Religieuse après la mort de Charles de Gondi Marquis de Belle-Isle son époux, ainé de la Maison de Retz, le Capucin devint directeur de cette Dame, & la seconda dans l'entreprise d'une nouvelle réforme des Religieuses Benédictines, qu'on appelle ordinairement, *les filles du Calvaire*. Je ne sai d'ou vint l'étroite liaison de Joseph avec Charles Duc de Nevers, & puis de Mantouë. Ces deux esprits inquiets & chimériques conçurent le dessein d'instituer une nouvelle Chevalerie, ou plûtôt de faire une croisade contre les Infidéles. Le Duc s'intrigua pour cet effect en plusieurs Cours de l'Europe, & le Capucin fit des voiages à Rome & en Espagne, & composa divers ouvrages, afin de montrer l'utilité du projet, & la facilité de l'exécuter. On nous vante fort un Poëme latin intitulé *la Turciade*, où il exhortoit tous les Princes Chretiens à se liguer contre les Musulmans. Le Pape Urbain VIII. qui se picquoit de poësie, fut si charmé, dit-

on,

on, de la *Turciade*, qu'il ne la croioit pas inférieure à *l'Eneïde*. Si cela est, nous ne devons pas avoir grande opinion du goût de Barberin. Une piéce dont le Capucin composoit quelquesfois deux cens vers en un jour, après une marche de quinze lieuës, devoit-elle être quelque chose de fin & d'exquis? Joseph se mêla encore de versifier en François. Dans je ne sai quelle prosopopée de sa façon, la Gréce s'adressoit au Roi Louïs XIII. & le conjuroit de travailler à la délivrance d'un païs autrefois si celebre. 1630.

Qu'un Moine ennuié de l'ombre & de l'oisiveté de son cloitre, & entêté de se produire dans le monde, forme le chimérique projet d'une croisade universelle, cela n'est pas fort extraordinaire. Mais que le Duc de Nevers & quelques autres personnes distinguées, donnent dans cette extravagante vision, c'est à mon avis une chose fort surprenante. Elle fut poussée assez loin. Nevers & plusieurs autres se croisérent solemnellement. Des Seigneurs Allemans & Polonois firent de même. Joseph projettoit de lever cinquante mille hommes & de les entretenir deux ans avec ce que le Pape, les Princes Chrétiens, les croisez, & tous les fideles contribueroient. En ce temps-là, on esperoit de conquerir l'Empire Ottoman, ou du moins d'y entrer fort avant & d'y vivre à discretion. Les Valaques, les Moldaves, & d'autres peuples impatiens de secouër le joug, devoient au compte du Capucin, se joindre aux croisez. Enfin, les Allemans & les Polonois auroient attaqué les Turcs par terre, pendant que les François, les Italiens, & les Espagnols feroient une décente dans la Morée. Après de profondes meditations

&

1630. & des mouvemens extraordinaires, on ne put armer que sept vaisseaux pour la nouvelle croisade. Le P. Joseph fondé sur certaines revelations, ne perd point courage. Avec cette flotte, il se flatte *de prendre le Grand Turc & de l'amener en triomphe dans la place Roiale*. C'est le reproche que les ennemis du Capucin lui firent tout publiquement.

Ne croiroit-on pas après cela que c'étoit un maître fou, ou du moins un franc visionnaire? Sa croisade se dissipa en moins de six mois. Cependant elle lui fut d'une grande utilité. Le delié Joseph avoit eu l'adresse de se faire charger de quelque négociation secrete à Rome & à Madrid dans les voiages qu'il y fit sous prétexte d'avancer le projet de la conquête de l'Orient. Et comme le P. Joseph avoit du naturel pour la negociation, de la souplesse, & de la dexterité, il ménagea si bien les affaires qui lui furent confiées, qu'il acquit de la confiance & de la considération à la Cour de France. Richelieu le gouta beaucoup, & resolut de se servir de lui. Le Cardinal ne s'en trouva pas mal en plusieurs affaires épineuses & difficiles. Dez que le P. Joseph se vid bien auprès d'un grand Ministre d'Etat, il ne pensa plus à la Chevalerie, ni aux croisades. Le bon Pere conserva pourtant son esprit guerrier. On dit qu'il voulut aller à l'attaque des barricades de Suze & qu'il mit une grande écharpe blanche autour de son capuchon; ce qui lui faisoit une espece de turban dont tout le monde rioit. Au siege de Privas formé peu de temps après, le Capucin eut encore la fantaisie de se trouver à quelqu'occasion. Il monte un beau cheval entier de l'ecurie du

Car-

Cardinal de Richelieu. Mais le cheval ſentit 1630.
bientôt que ſon homme n'étoit pas bon Ecuier, & qu'il n'avoit que des gamaches & un éperon. Une cavale s'étant preſentée par hazard, le cheval de Joſeph lui ſaute ſur la croupe. Le pauvre Capucin effraié, dit-on, fit vœu de ne monter plus deſormais *l'impudent & luxurieux* cheval qui le mettoit en danger de ſe caſſer la tête. L'accident fut un ſujet de divertiſſement à toute l'armée, & le nom *d'impudent* demeura au cheval. Mais ſi le Cardinal de Richelieu rioit quelquesfois aux depens de ſon pere Joſeph, il l'entretenoit plus ſouvent de choſes fort ſerieuſes, & concertoit avec lui les moiens de renverſer les projets de la Maiſon d'Autriche. Nous verrons ce que le Capucin fit à la Diete de Ratisbone, & nous aurons ſouvent occaſion de parler de lui dans la ſuite de cette Hiſtoire. *Tout ce qui eſt bon*, dit judicieuſement un Apologiſte de Marie de Medicis, dont Joſeph devint un des plus dangereux ennemis, quoiqu'il eût de fort grandes obligations à cette Princeſſe, *ne doit pas être indifferemment pratiqué par toutes ſortes de gens. Ce qui paſſe pour une vertu en quelques uns, eſt regardé comme un crime en d'autres, à cauſe de la diverſité des profeſſions. Il n'eſt pas bienſeant que les Ambaſſadeurs de Suéde & des Provinces-Unies ſoient adreſſez à un Religieux, quand même le bien de l'Etat demanderoit que le Roi aſſiſtât ces Puiſſances. On trouve fort étrange qu'un Moine negocie une aſſemblée, dans laquelle vingt-cinq Princes ou villes de la communion Proteſtante, doivent à ſa ſollicitation former une ligue contre les Catholiques. C'eſt un choſe bien plus criante que ce même homme*

1630. *me ait corrompu un Ingenieur François, & l'ait porté à trahir le Roi de Pologne au service duquel il étoit entré, & à livrer quelques places aux Turcs, de peur que sa Majesté Polonoise ne pût assister l'Empereur.*

Depuis que vous étes devenu Ministre secret, dit le même Auteur en parlant au P. Joseph qui prétendoit justifier le Cardinal contre les plaintes de la Reine Mere, *vous avez quatre Secretaires de vôtre robe. Toutes les affaires qu'on vous renvoie leur sont distribuées par départemens. Le premier contient Rome & l'Italie; le second la France; le troisieme l'Espagne & d'autres Princes Catholiques, & le quatrieme qui est le plus considerable, renferme les Protestans d'Allemagne, & d'ailleurs, les Provinces-Unies, & les Huguenots de France. Ce qui regarde ces gens-là est à vôtre disposition, & toutes les resolutions prises à leur avantage, vous passent d'abord par les mains. Les lettres, les memoires, les instructions s'expedient par vos ordres. Le Secretaire d'Etat qui vous est affidé, les reçoit, y met le nom du Roi & sa propre signature, quand on juge que la vôtre ne suffit pas.* Tel fut le fameux Capucin Joseph, plus versé dans les preceptes de la politique de Machiavel, que dans les maximes de l'Evangile. Richelieu le choisit pour la Diete de Ratisbone, comme le négociateur le plus propre à former une étroite liaison entre la France, la Suéde, & les Princes Protestans d'Allemagne, & à semer la défiance & la jalousie entre les Princes Catholiques & l'Empereur. Le bon Pere s'acquita fort bien de sa commission. Son voiage à Ratisbone causa d'étranges embaras à la Maison d'Autriche.

L'Empereur açompagné de l'Impératrice, du Roi d'Hongrie & des Archiducheſſes; les trois Electeurs Eccleſiaſtiques & le Duc de Baviére, s'y étoient rendus à la fin du mois de Juin. Le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg, s'excuſérent d'aller à la Diéte, ſur ce que les troupes Imperiales logées dans leur païs, ne leur permettoient pas de faire la dépenſe du voiage. Celui-ci ſe plaignoit de ce que quatorze régimens complets avoient eu des quartiers d'hiver dans la ſeule Marche de Brandebourg. Quelques uns crurent que cette excuſe n'étoit qu'un prétexte recherché, & que les deux Electeurs Proteſtans vouloient éviter la néceſſité de refuſer en face à l'Empereur, d'élire ſon fils Roi des Romains: choſe que Ferdinand avoit fort à cœur & qu'il prétendoit demander à la Diéte. Le Prince d'Anhalt & le Comte de Tilli Generaux de l'Empereur parurent à Ratisbone avec un train nombreux & leſte. Mais rien ne fut comparable à la magnificence de Valſtein Duc de Fridland. Elle ſurpaſſoit même celle de l'Empereur. Valſtein avoit à ſa ſuite ſix cens cavaliers plus ſuperbement vêtus que tous les autres: faſte qui ne manqua pas d'irriter davantage le Duc de Baviére, les Electeurs, les Princes, & tous les autres, auxquels l'orgueil & les richeſſes immenſes de Valſtein, cauſoient de l'ombrage & de la jalouſie.

1630. Ouverture de la Diéte de Ratisbone. *Hiſtoire de la Conſpiration de Valſtein par Saraſin. Mémoires de Louiſe Juliane. pag. 294. 295. &c. Mercure François.* 1630. *Puffendorf Commentar. Rerum Succicarum. L. I. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII.* 1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 226. 227. &c.*

Ferdinand fit ſes propoſitions à l'ouverture de la Diéte. Voici ce qu'elles contenoient de principal. Que les Electeurs euſſent à penſer aux moiens d'établir une paix ſure & ſtable dans l'Empire, & que s'ils ne jugeoient pas qu'on la pût avoir ſi tôt, ils cherchaſſent les expediens les plus doux

&

1630. & les plus propres à continuër utilement la guerre. Que Frederic Comte Palatin du Rhin, refusant toujours avec opiniatreté, de suivre les bons conseils que l'assemblée de Mulhauzen lui avoit donnez, d'implorer la clemence de l'Empereur, de renoncer à ses pretensions au Roiaume de Boheme, & d'abandonner ses intrigues & sa correspondance avec les ennemis de l'Empire, les Electeurs délibérassent, si Frederic ne devoit point être exclus de toute espérance de grace & de pardon, & quelles mesures il faudroit prendre, en cas que les Etats Genéraux des Provinces-Unies, ou quelques autres Puissances voulussent remettre Frederic en possession du Bas Palatinat, & ce qu'il seroit à propos de faire pour ravoir les places de l'Empire enlevées par les Hollandois. Que sa Majesté Impériale n'aiant que la seule affaire de Stralsund à demêler avec le Roi de Suéde, celui de Dannemark s'étoit offert de terminer le différend à l'amiable, & avoit envoié pour cet effet des Plenipotentiaires à Dantzick. En cas que le traité ne se conclût point, Ferdinand pressoit les Electeurs d'aviser aux moiens de resister à Gustave Adolphe, & de le retenir hors de l'Empire s'il refusoit d'accepter les conditions offertes par l'entremise du Roi de Dannemark. Que personne n'ignoroit que dans la contestation muë sur la succession aux Etats de la Maison de Mantouë, l'Empereur n'avoit aucun autre dessein, que de maintenir la jurisdiction & l'autorité de l'Empire en Italie: mais que le Roi de France persistant dans la resolution de soutenir le Duc de Nevers dans sa desobeïssance, il étoit à propos que les Electeurs avisassent aux moiens de conserver les droits de l'Empire, & d'empecher que

sa

a Majesté Très-Chretienne n'y donnât atteinte. Enfin, que l'Empereur touché des maux que souffroient plusieurs Provinces, jugeoit qu'il étoit absolument nécessaire d'établir un bon ordre pour le logement & pour le passage des soldats, & qu'il exhortoit les Electeurs à examiner quels remédes on pouroit aporter aux abus, en cas qu'il fallût continuer la guerre, & les moiens de rétablir l'union & la bonne correspondance entre les divers membres de l'Empire, dont la mauvaise intelligence & la division donnoient de si grans avantages aux ennemis de la nation Germanique. 1630.

Ferdinand trouva plus de résistance à Ratisbone qu'il ne se l'étoit imaginé. Les Catholiques & les Protestans conspiroient presqu'également à la diminution de sa puissance. Plusieurs le blamérent alors d'imprudence. Dans le temps même qu'avec cent cinquante mille hommes à sa solde, il fait trembler les Electeurs & les Princes d'Allemagne, l'Empereur mal conseillé & trop impatient d'assurer la couronne Impériale à son fils, assemble ceux auxquels ses troupes causent de l'ombrage & de la jalousie, leur donne occasion de reconnoitre qu'ils ne sont point encore tellement affoiblis, qu'ils ne puissent lui resister, & de s'unir étroitement les uns avec les autres, en un mot, il se met dans la dépendance de ceux auxquels il peut prescrire des loix. Les Ministres de l'Electeur de Saxe à la Diéte, donnérent bientôt à connoitre que leur maître ne pensoit nullement à faire le fils de Ferdinand Roi des Romains. Soit que ce Prince prévoie quelque chose de la révolution que le passage du Roi de Suéde en Al-

1630. lemagne y va causer, soit qu'il se flatte que les démarches de l'Empereur n'étant pas moins suspectes aux Princes de la communion de Rome qu'aux Protestans, sa puissance ne sera plus desormais si formidable, le Saxon ordonne à ses Ministres de presser hautement que les choses Ecclesiastiques & civiles soient remises dans l'état où elles se trouvoient il y a quelques années; que la ville d'Augsbourg soit rétablie dans son ancienne liberté; que l'Edit Impérial touchant la restitution des biens Ecclesiastiques soit aboli, & que les Officiers de l'Empereur soient contraints à rendre compte des contributions levées presque dans toutes les terres de l'Empire.

Le Bavarois appuié par ses liaisons secretes avec la France, & par le consentement des Electeurs Ecclésiastiques crie d'un autre côté que le Collége Electoral ne peut honnétement consentir à l'élection d'un Roi des Romains, pendant que Valstein l'environne de tous côtez avec les troupes de l'Empereur. *A quoi peuvent servir*, disoit-il, *ces armées nombreuses entretenuës durant la paix de l'Empire? A rendre Valstein plus redoutable aux Princes & plus à charge au peuple. Rigide & severe dans le commandement, hardi dans ses projets, & avare dans ses éxactions, cet Officier consume les richesses de l'Empire, & tire tout l'argent des Provinces. N'est-il pas temps que l'Empereur ait pitié du mauvais état de l'Allemagne, & qu'il la délivre d'un homme qui en desole les plus beaux endroits?* Leon Brulart & le Capucin Joseph fomentoient le mécontentement du Bavarois & des autres. Quelques creatures de la Maison d'Autriche veulent donner de la jalousie des troupes de France ramassées sur les frontieres de la Champagne & de

de la Loraine. Brulart & Joſeph detournent habilement le coup. Ils font acroire au Bavarois & aux autres que Louis tient là une armée prête à ſervir les Princes de l'Empire ſes alliez à la premiére occaſion. Tout le monde ſe dechainoit publiquement à Ratisbone contre Valſtein. On le regardoit comme l'exécration du genre humain. Chacun le chargeoit de maledictions, & parloit des ſommes immenſes d'argent extorquées par lui, ou par ſes Officiers ſubalternes. 1630.

Le Duc de Baviére & pluſieurs autres Princes Catholiques étoient d'avis que l'Empereur appaiſât les Proteſtans allarmez & qu'il les détournât de prendre les armes & de s'unir au Roi de Suéde, dont les nouveaux mouvemens donnoient de grans ombrages, en leur acordant encore pour quarante ans la jouïſſance des biens Ecléſiaſtiques, dont ils s'étoient mis en poſſeſſion depuis le traité de Paſſau. Le Comte de Tilli appuioit ce ſentiment. *Il eſt temps de quitter les armes*, diſoit-il, *& d'établir la paix dans l'Empire. Le jeu de la guerre n'eſt pas moins incertain que les autres. Le coup de dé le plus avantageux, eſt ſouvent ſuivi du plus malheureux.* Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg aſſez contens de ce tempérament, paroiſſoient diſpoſez à conſentir aux propoſitions de l'Empereur, & peut-être à continuër l'Empire dans la Maiſon d'Autriche. Mais les Ecléſiaſtiques & les Moines enflez du ſuccès des entrepriſes precédentes de Ferdinand, ſe mettent à lui crier qu'il ne veut pas profiter de la plus heureuſe conjoncture qui ſe ſoit encore vuë, & qu'on ne trouvera jamais une plus belle occaſion d'enlever aux herétiques ce qu'ils ont uſurpé ſur l'Egliſe. *Vôtre Majeſté Imperiale*, diſoient

1630. soient les Jesuites à ce Prince enivré de sa bonne fortune, *peut-elle craindre la moindre revolution? Elle à de puissantes armées pour réprimer les ennemis du dedans, & pour repousser & domter même ceux du dehors. Quelle raison a-t'on de lui conseiller d'abolir à l'instance de quelques sujets rebelles, dénuez de forces, & vaincus plus d'une fois, un édit solennellement publié? Cela seul est capable de flétrir l'éclat des victoires precédentes. Vous étes le défenseur de l'Eglise: ce titre glorieux ne vous engage-t'il pas à la tirer de l'oppression que les heretiques lui font souffrir depuis si long-temps? Le traité de Passau fut un accord provisionnel. On le fit dans l'esperance que les Protestans se soumettroient enfin aux décisions du Concile de Trente... Bien loin de renoncer aux erreurs dont ils ont été convaincus, ils se sont fortifiez & ont enlevé des Evêchez & plusieurs autres riches benéfices à l'Eglise. Puis qu'il n'y a plus aucune esperance de surmonter l'opiniatreté des Protestans, il est juste de recourir à la force & de leur ôter ce qu'ils ont usurpé. Vôtre Majesté n'a pas droit de disposer, ou de transiger des biens de l'Eglise. La protection vous en est seulement acordée. Vous seriez aussi coupable en negligeant de les rendre à leurs legitimes possesseurs, que si vous les leur enleviez avec violence. Dieu qui vous fait jouir dez à present du fruit de tant de victoires, peut-il agréer que vous remettiez les avantages que son Eglise en doit naturellement tirer, à quarante ans d'ici & peut-être à un siecle entier?*

Comme ces remontrances éblouïssoient Ferdinand Prince d'un esprit mediocre & fort bigot, le Duc de Baviére & quelques autres lui diren

dirent, que les Empereurs Maximilien, Rodolphe, & Mathias ses prédecesseurs, n'étoient point regardez comme coupables d'une négligence criminelle, quoi qu'ils n'eussent pas travaillé à retirer les biens Ecclesiastiques des mains des Protestans: qu'aucun Prince n'est obligé à une entreprise sujette à de grans inconvéniens, & capable d'allumer une guerre sanglante dans l'Etat: que l'Empereur doit proteger l'Eglise, mais avec certaines précautions, sans troubler la paix publique, & sans exposer l'Empire à un bouleversement genéral: qu'il n'étoit pas juste que sa Majesté Impériale fit de grandes dépenses pour augmenter les revenus des Ecclesiastiques, pendant que ces Messieurs jouïssoient à leur aise de ce qui leur restoit, & vivoient dans le luxe & dans l'abondance: enfin que si la Ligue Catholique avoit des forces considérables, celles de l'Union Protestante n'étoient pas à mepriser, & qu'avec le secours de quelques Princes étrangers, les Protestans d'Allemagne se feroient bien-tôt redouter. *Les Prêtres l'emportérent dans l'esprit de l'Empereur*, dit un Historien habile & judicieux. *Ces gens ne manquent jamais de donner des conseils pernicieux au bien public, quand ils trouvent des Princes timides & credules, qui s'imaginent que Dieu distribue ses recompenses & ses châtimens au gré du Clergé.* Il est assez naturel que les choses se passent de la sorte dans l'Eglise de Rome. Je suis seulement surpris de voir que dans certains Etats Protestans, le Clergé a presqu'autant d'influence dans le gouvernement, & y fait prendre d'aussi mauvaises resolutions que chez les Papistes. L'Empereur tacha d'amuser les Electeurs de Saxe 1630.

1630 xe & de Brandebourg, en leur promettant que la Diéte de Ratisbone ne détermineroit rien touchant la restitution des biens Ecclesiastiques, & que la décision de l'affaire seroit remise à l'assemblée qui se tiendroit l'année suivante à Francfort. Bien loin de donner dans le piége que Ferdinand lui tend, le Saxon animé par le Capucin Joseph déja fort intrigué avec les Protestans d'Allemagne, prend des mesures pour tenir une Diéte genérale des Protestans à Leipsic, & travaille à les unir plus étroitement que jamais. Les Catholiques las de la guerre, criérent si fort à Ratisbone qu'ils ne pouvoient la soutenir plus long-temps, que cela ne contribua pas peu à encourager les Protestans.

Le Duc de Baviere fait ôter à Valstein le commandement genéral des troupes de l'Empereur.

L'Empereur desespérant alors de gagner les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, ne pensa plus qu'à s'assurer de Maximilien Duc de Baviére & des trois Electeurs Ecclesiastiques. Ces Princes qui agissent de concert, insinuent à Ferdinand qu'ils déclareront volontiers son fils Roi des Romains, après que sa Majesté Impériale aura ôté le commandement genéral de ses armées à Valstein universellement haï dans tout l'Empire, & qu'elle aura congédié une partie de ses troupes, dont le nombre excessif cause de l'ombrage & de la jalousie à tous les Princes d'Allemagne. Ferdinand donna dans le piege. Fut-ce un effet de la foiblesse de ce Prince, ou de son empressement d'assurer au plûtôt la couronne Imperiale au Roi d'Hongrie? Quoiqu'il en soit, en déposant Valstein, l'Empereur se dépouille lui même de sa puissance & de sa fortune. Il ne s'apperçoit pas que les Electeurs ne presseroient pas tant l'éloignement d'un General

Histoire de la Conspiration de Valstein par Sarrasin. Mé-

néral moins utile, & moins necessaire; & que si cet Officier leur est odieux, c'est par ce qu'il a rendu les armes Imperiales trop redoutables au dedans & au dehors. Un Historien moderne donne au Capucin Joseph tout l'honneur de l'intrigue de la déposition de Valstein. *Le Duc de Baviére étoit brave*, dit-il. *Mais ce Prince n'avoit ni assez de prévoiance, ni assez de fermeté pour conduire heureusement une grande entreprise. Il falloit qu'un genie supérieur lui fît connoitre ses forces, & la necessité de se joindre aux autres Electeurs, qui ne cherchoient qu'un prétexte honnête de se déclarer contre l'Empereur. Le P. Joseph vint à propos pour cela. Il assura le Collége Electoral qu'on pouvoit compter sur la protection de la Couronne de France. Et pour montrer à ces Princes qu'il traitoit rondement avec eux, le Capucin leur dit que le Roi Très Chretien avoit autant d'interêt qu'eux dans cette affaire, & qu'il étoit bien informé que l'Empereur projettoit de fondre sur la France, après que l'Allemagne seroit subjuguée. Les Electeurs*, ajoute-t'on, *prêtent d'autant plus volontiers l'oreille à cette invitation, qu'ils voient bien que la puissance du Roi de France est le seul contrepoids qui se puisse opposer au secours que l'Empereur tire du Roi d'Espagne. Le P. Joseph n'en demeure pas là. Il fait sentir au Duc de Baviére que les Princes d'Allemagne s'uniront en vain contre l'Empereur, tant que le commandement général de ses armes sera entre les mains de Valstein, devenu formidable à tout le corps de l'Empire; qu'il n'y a pas de temps à perdre, & qu'il faut prendre une bonne & prompte resolution, afin de prévenir le mal, dont ils sont menacez, en cas que*

1630. *moires de Louïse Juliane. pag.* 294. 295. *Vie du P. Joseph. II. Part. chap.* 8. *Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1630. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L.I.*

1630. *l'Empereur exécute son dessein de faire élire son fils Roi des Romains : que pour éviter la honte d'y être contraints, ils doivent embasser courageusement l'expédient que la France leur propose, de déclarer unanimement à l'Empereur, qu'on ne peut proceder avec honneur à l'élection qu'il desire, à moins qu'il ne congédie ses troupes, & qu'il n'ôte à Valstein une dictature contraire à la liberté des Princes & onéreuse à toute l'Allemagne.* Cette déclaration, *disoit le Capucin*, embarassera l'Empereur. L'espérance d'assurer la couronne Imperiale à son fils, la juste crainte d'aliéner tous les Princes de l'Empire, & la jalousie de leur union avec la France, le porteront infailliblement à consentir que Valstein soit déposé. *Tous les Electeurs aiant approuvé cet avis, le Duc de Baviére le proposa dans la premiére assemblée.*

On ne desavouë pas que Leon Brulart & le P. Joseph n'aient pu remontrer quelque chose de semblable aux Electeurs. Mais les moins clairvoians entre les Princes d'Allemagne appercevoient tout ce qu'on fait dire au Capucin comme quelque chose de rare & de fort délié. Il n'étoit pas nécessaire que Joseph vînt de France à Ratisbone desiller les yeux au Collége Electoral sur ce chapitre. Le Duc de Baviére & les autres avoient déja formé depuis long-temps le projet de ruiner Valstein. L'Auteur nous prend pour des gens de l'autre monde, quand il nous dit gravement que le Bavarois *n'avoit ni assez de prévoiance, ni assez de fermeté pour conduire heureusement une grande entreprise.* De l'aveu de tous les Historiens, Maximilien fut un des plus habiles Politiques de son temps. La ma-

maniére dont il ſut ſe faire Electeur & ſe maintenir dans ſa dignité, prouve aſſez qu'il n'avoit pas beſoin du *genie ſupérieur* d'un Capucin pour exécuter quelque choſe de grand, ni pour ménager la dépoſition de Valſtein. Tout ce qu'on peut acorder à l'Hiſtorien du P. Joſeph, c'eſt que ſon ſaint *concentré en Dieu*, fut un maitre fourbe, & qu'il trompa fort habilement les Miniſtres de l'Empereur & Valſtein même: les premiers, en leur inſinuant qu'il ſeroit plus glorieux à Ferdinand de faire élire ſon fils Roi des Romains ſans avoir une armée ſur pied, & que l'Empereur pouvoit la congedier pour un temps & rendre le Genéralat à Valſtein trois mois après la Diéte: l'autre, en lui remontrant que ſa Majeſté Imperiale ne pouroit jamais ſe paſſer d'un ſi excellent Officier, & qu'on le rappelleroit infailliblement, dez que le Roi de Suede reüſſiroit dans ſon entrepriſe, comme il y avoit beaucoup d'apparence. La ſoupleſſe du Moine fut ſi grande à Ratisbone, que l'Empereur, dit-on, *reconnut plus d'une fois avec douleur, qu'un Capucin le deſarmoit avec ſon chapelet, & qu'il faiſoit entrer ſix bonnets Electoraux dans ſon coqueluchon étroit*. Je ne ſai ſi tous ces faits ſont bien certains. Je les donne ſur la bonne foi du panegyriſte du P. Joſeph. Qu'on les reçoive; j'y conſens. Ils ſerviront à confirmer la verité de ce que Leon Brulart dit du Capucin au retour de la Diéte de Ratisbone. 1630.

Lorſque Valſtein s'apperçut de l'orage qui s'élevoit contre lui, il tacha de le conjurer en repreſentant à l'Empereur le tort qu'il ſe feroit à lui même, s'il deſarmoit à contretemps après avoir prèſqu'entiérement ſubjugué l'Allemagne.

1630. Cet Officier aussi habile dans le cabinet, qu'à la tête de ses troupes, predit une partie des revolutions qui arivérent dans la suite, & pressa Ferdinand de les prevenir en témoignant de la resolution & de la fermeté. *Appellez une partie de vos troupes aux environs de Ratisbone,* disoit Valstein à ce Prince timide & chancelant, *& ordonnez que le reste marche vers la Baviére, & du côté des Etats de ceux qui vous resistent aujourdhui: ces Mesieurs deviendront les plus soumis du monde en un instant. On tâche d'intimider vôtre Majesté Impériale en la menaçant du Roi de Suéde. S'il ose passer en Allemagne, je vous repons de l'en chasser avec des verges.* Ce conseil vigoureux ne fut pas du goût de Ferdinand, soit qu'il esperât de reüssir plus facilement en ménageant les Electeurs; soit qu'une infraction violente des constitutions les plus sacrées de l'Empire, lui parût sujette à de trop grans inconvéniens. Valstein se retira pour lors à Meminghen. Ce fut là que deux de ses amis lui portérent la nouvelle de sa déposition. Il parut plus touché du malheur de Ferdinand que du sien propre. Sans parler de soi même, il dit qu'on trahissoit l'Empereur, & que ses Ministres étoient corrompus. Le deplaisir de Valstein fut extreme; mais il sut bien le dissimuler. Celui de l'armée éclata. Plusieurs Colonels vinrent trouver leur ancien Genéral. Il en retint quelques uns auprès de lui, & donna des pensions aux autres. Sous une modération affectée, il cachoit un desir demesuré de vengeance, & meditoit de se mettre en état que l'Empereur ne lui pût jamais ôter son emploi, en cas que la necessité des affaires obligeât sa Majesté Im-

péria

périale de le rappeller. On dit qu'en certains momens de chagrin, il accusa le Duc de Baviére, les Ministres du Roi d'Espagne, & les Jesuites d'être les principaux auteurs de sa disgrace. Les bons Peres sont de toutes les intrigues. Ferdinand offrit plusieurs graces à Valstein pour le dedommager du moins en partie de ce qu'on lui enlevoit. Il accepta seulement l'exemption de rendre compte de l'administration de ses emplois. Retiré depuis dans les superbes palais qu'il avoit batis en Bohéme, il continua de vivre avec une magnificence plus convenable à un Souverain, qu'à un courtisan qui a perdu les bonnes graces de son Prince. 1630.

L'Empereur se defend de donner la charge de Valstein au Duc de Baviére.

Le Bavarois content d'avoir éloigné Valstein son ennemi, se flatta d'obtenir pour lui même le commandement genéral des troupes de l'Empereur. La proposition qu'il en fit faire, le rendit plus suspect à sa Majesté Impériale. Bien loin d'écouter les promesses qu'on lui faisoit de favoriser le dessein de continuer l'Empire dans sa Maison, Ferdinand se défia étrangement de la sincerité de Maximilien. Le dissimulé Duc n'avoit point si finement caché ses intrigues à Ratisbone & ailleurs, que les émissaires de la Cour de Vienne n'eussent reconnu qu'il pensoit à se faire lui même Roi des Romains, ou Empereur après la mort de Ferdinand, & que les Electeurs de Saxe, de Maïence & de Cologne appuioient les pretensions du Bavarois. On ne douta plus de ses vastes & ambitieux desseins, quand on vid que non content d'avoir desarmé l'Empereur qui gardoit seulement quarante mille hommes de ses vieilles troupes, & de commander celles de la Ligue Catholique composées

Mémoires de Louïse Juliane. pag. 294. 295. Mercure François. 1630. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I.

 de

1630. de trente mille ſoldats bien aguerris, il cherchoit encore à ſe rendre le maître abſolu de toutes les forces de la Maiſon d'Autriche. L'ancienne jalouſie que les predeceſſeurs de Maximilien donnerent autrefois à ceux de Ferdinand, ſe réveille. On craint ſerieuſement à la Cour Impériale, que le Bavarois n'enléve l'Empire au fils de celui auquel il eſt redevable de la dignité Electorale. Ferdinand garda quelques meſures avec Maximilien, dont la Maiſon d'Autriche avoit beſoin. On ne refuſe pas abſolument au Bavarois le commandement des troupes Impériales, mais on ſtipule certaines conditions qu'il n'a garde d'accepter. Après une négociation longue & intriguée, on convint enfin que le Generalat ſeroit donné au Comte de Tilli; Officier d'autant plus agreable à la Maiſon de Baviére, qu'il l'avoit premiérement ſervie. Maximilien ſe vengea du refus qu'on lui faiſoit honnétement, en déconcertant toutes les meſures priſes pour aſſurer la couronne Impériale au Roi d'Hongrie. Telle fut la concluſion de la Diéte de Ratisbone. Ferdinand fut obligé de ſe contenter qu'Eleonor de Gonzague ſon épouſe y fût couronnée Impératrice. Legére conſolation à un Prince qui commençoit de ſentir la diminution de ſa puiſſance peu inférieure auparavant à celle de Charles-Quint.

Le Roi d'Angleterre intercéde à la Diéte de Ratisbone en faveur du Palatin ſon beaufrere.

Le Roi de la Grande Bretagne que la Cour de Madrid amuſoit alors, comme je l'ai déja dit, de l'eſperance du rétabliſſement de Frederic Roi de Bohéme, envoia un Ambaſſadeur à la Diéte de Ratisbone, avec ordre d'interceder en faveur d'un Prince beaufrere de ſa Majeſté Britannique, & de tenter ſi les Electeurs ne voudroient

droient point aider de leurs bons offices un de leurs collégues depouillé avec autant d'injustice que de violence. L'Empereur en usa fort civilement au regard du Chevalier Anstruther Ministre de Charles; soit que Ferdinand eût égard à la recommandation du Roi d'Espagne, qui ménageoit celui d'Angleterre; soit que la Cour Imperiale craignît d'irriter un Prince capable de secourir puissamment le Roi de Suede, dont les mouvemens vers la Pomeranie allarmoient étrangement Ferdinand réduit à se défaire de son meilleur General & à congedier la plus grande partie de ses troupes. Anstruther fut bien reçu à Ratisbone. On lui permit même d'amener un Ministre de Frederic qui pût solliciter & negocier de la part de ce Prince infortuné. La harangue que l'Ambassadeur d'Angleterre prononça en presence de l'Empereur & des Electeurs, fut respectueuse & soumise au dernier point. On y prioit sa Majesté Impériale de pardonner à Frederic une faute commise par un emportement de jeunesse: on la conjuroit de signaler son regne par un acte de clemence, qui ne seroit pas moins glorieux à Ferdinand, que les grandes victoires remportées sur les ennemis de sa Maison; enfin à peine osoit-on insinuer que si l'Empereur demeuroit plus long-temps sourd & insensible aux priéres de tant de Rois qui le pressoient de recevoir Frederic dans ses bonnes graces, on seroit obligé de l'assister dans le juste dessein de rentrer dans le patrimoine que ses ancêtres lui avoient laissé.

1630.

Memoires de Louise Juliane. pag. 294. Mercure François. 1630. Burnet's Memoirs of the Dukes of Hamilton. L. I. Rushworth's Historical Collections.

Après de grandes civilitez de la part de sa Majesté Impériale, l'intercession du Roi d'Angleterre fut éludée aussi bien que les precédentes

1630. tes. Les amis de Valſtein à la Cour de Ferdinand repreſentérent inutilement qu'il ne faloit point ôter à Frederic toute eſpérance de rétabliſſement, & que l'Empereur ſe trouveroit peut-être bientôt dans la neceſſité de l'acorder, afin d'abaiſſer la puiſſance demeſurée du Duc de Baviére, & de remettre la paix dans l'Empire, en donnant quelque ſatisfaction aux Proteſtans. Ferdinand s'étoit mis dans une ſi grande dépendance du Bavarois, qu'il n'oſa pas ſeulement répondre en termes genéraux & ambigus à la demande que faiſoit Frederic d'être rétabli dans ſa dignité & dans ſes Etats, en ſe ſoumettant à ce que l'Empereur pouvoit raiſonnablement éxiger d'un Prince de la naiſſance & du rang de Frederic. Voici tout ce que l'Ambaſſadeur de Charles put obtenir. *L'Empereur*, lui dit-on, *vaincu par ſa clemence, & en conſidération de l'interceſſion des Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, & du College des Electeurs, conſent que la proſcription du Palatin ſoit abolie, en cas qu'il accepte les conditions qui lui ſont propoſées, & qu'il rende les ſoumiſſions duës à ſa Majeſté Impériale. Alors le Palatin ſera reçu dans les bonnes graces de l'Empereur, & rentrera en poſſeſſion de la partie de ſes Etats qui ſe trouve entre les mains de la ſeréniſſime Infante Iſabelle.* Ceux qui firent des offres ſi déraiſonnables, ſavoient bien que Frederic ne conſentiroit jamais à un accord, par lequel il ſeroit dépouillé de ſa dignité d'Electeur, & de la plus grande partie de ſon patrimoine.

Négociation de Leon Brulart

Leon Brulart Ambaſſadeur de France eut auſſi ſon audience publique à Ratisbone. Il y expoſa les bonnes intentions du Roi ſon maître pour

pour le repos & la ſeureté de l'Empire. Le P. Joſeph & lui étoient chargez de repreſenter fortement au College des Electeurs les raiſons, pourquoi Louïs protegeoit le Duc de Mantoüe, & s'oppoſoit au projet formé entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne contre la liberté des Princes Italiens, & de faire bien valoir les diverſes demarches de ſa Majeſté Très-Chretienne pour procurer une paix ſure & durable à l'Italie. Que ſi l'Empereur vouloit à la ſollicitation des Electeurs, entrer dans quelque négociation touchant l'affaire de Mantoüe, les Miniſtres de France avoient pouvoir de traiter avec ceux de l'Empereur. Le Cardinal de Richelieu ſe propoſoit deux choſes dans cette ambaſſade à Ratisbone; de traverſer ſecretement les deſſeins de l'Empereur, & de conclure un acommodement ſur la ſucceſſion aux Etats de la Maiſon de Gonzague, en cas qu'on ne pût ſauver autrement Cazal fort preſſé par le Marquis Spinola, & difficile à ſecourir à cauſe de la peſte que les villes du Piemont infectées communiquoient à l'armée Françoiſe. L'Abbé de Krembsmunſter & les Barons de Noſtitz & de Queſtemberg, dont l'un étoit Vice-Chancelier de Boheme & l'autre Conſeiller d'Etat de l'Empereur, eurent ordre de négocier avec Leon Brulart & le Capucin ſon adjoint. On dreſſa pluſieurs articles aſſez amples. Mais on ne ſe preſſa pas beaucoup de part & d'autre d'en venir à une prompte concluſion. Chacun avoit ſes vuës. Les Impériaux étoient bien aiſes que les Eſpagnols euſſent le loiſir de prendre Cazal: Et le Cardinal qui croioit ſoutenir plus facilement ſon credit & ſa fortune, pendant que le Roi ſon maître auroit à ſe demêler d'une

1630. & du P. Joſeph à Ratisbone touchant l'affaire de Mantoüe.

Vie du P. Joſeph. II. Partie chap. 8. 9. & 10. Mercure François 1630. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 230. 231. 232. &c.

1630. d'une guerre douteuse & difficile, ne souhaitoit pas que celle de Mantouë cessât avant la dissipation des caballes formées contre lui.

Deux choses obligérent la Cour Impériale & celle de France à changer de mesures, & à précipiter la conclusion de la négociation entamée. L'Empereur inquiet des premiers progrès du Roi de Suéde en Allemagne & de la convocation de tous les Princes Protestans à Leipsick projettée par l'Electeur de Saxe, resolut de finir incessamment l'affaire de Mantouë, & de rappeller ses troupes de l'Italie. D'un autre côté, le Roi de France tombe dangereusement malade à Lion, & Richelieu est obligé d'obéir à la Reine Mere qui veut que la paix d'Italie se fasse au plûtôt. Outre ses anciennes raisons de la souhaiter, elle ne vouloit pas que la France se trouvât engagée dans une facheuse guerre, si le Roi de la vie duquel on desespera quelque temps, venoit à mourir. Jamais conjoncture ne fut plus triste pour Richelieu, ni plus avantageuse aux desseins de Marie de Medicis. Soit que le Roi fût enlevé par sa maladie, soit qu'il en réchappât, le Cardinal se voioit également en danger d'être perdu. Le Duc d'Orleans héritier présomptif de la Couronne haïssoit tellement Richelieu, que ce Ministre ne pouvoit attendre aucune grace d'un Prince mortellement offensé plus d'une fois. D'ailleurs Louïs incapable de résister aux instances continuelles de la Reine sa mere, lui avoit promis d'éloigner le Cardinal, dez que la guerre d'Italie seroit terminée. Voila donc le Roi dans la necessité de se défaire du Ministre; quand même sa Majesté survivroit à la conclusion du traité de Ratisbone.

Riche-

Richelieu voit tous ces inconveniens & ne peut se dispenser d'envoier à son Capucin un ordre secret de finir à quelque prix que ce soit le traité commencé à Ratisbone. 1630.

Il fut signé le 13. Octobre. Le P. Joseph refuse d'abord d'y mettre son nom, *par finesse, ou par humilité*, dit-on, sous prétexte que n'étant pas collegue de Leon Brulart seul Ambassadeur nommé, il n'a point de caractére. Mais les Commissaires de l'Empereur bien informez que Joseph a reçû un plein pouvoir, & que le premier Ministre de France se repose de tout sur lui, protestent qu'ils ne signeront point sans le Capucin. Tels sont les principaux articles du traité. *Que l'Empereur & le Roi de France vivront en bonne intelligence, & que l'un n'attaquera pas les Etats, & n'assistera point les ennemis & les sujets rebelles de l'autre. Que les pretensions de la Duchesse Douairiére de Loraine à la succession des trois derniers Ducs de Mantoüe ses freres, seront remises au jugement de l'Empereur, ou decidées à l'amiable. Que le Prince de Guastalla cedera les siennes à Charles Duc de Mantoüe & à ses enfans mâles, moiennant six mille écus de rente en terres qui reléveront de Mantoüe. Que le Duc de Savoie aura la ville de Trino dans le Monferrat & d'autres fonds jusques à la concurrence de dixhuit mille écus de revenu. Que Charles Duc de Mantoüe écrira une lettre soumise & respectueuse à sa Majesté Imperiale. Que six semaines après il recevra l'investiture du Mantouan & du Monferrat, & que Ferdinand retirera ensuite ses troupes du Mantouan, excepté de la ville capitale, de la citadelle de Porto & de Caneto. Que les Espagnols se*

1630. *se desisteront de leurs entreprises sur le Monferrat & sur Cazal, & qu'ils se retireront du Piémont. Que les François sortiront de la citadelle de Cazal, repasseront les Alpes, & rendront tout ce qu'ils ont pris au Duc de Savoie, excepté Pignerol, Veillane, Suze, & Briqueras. Qu'à l'exemple de ses predecesseurs, le Duc de Mantouë poura mettre dans Cazal telle garnison qu'il jugera convenable, mais sans donner trop de jalousie à ses voisins. Qu'après l'investiture acordée à ce Prince, l'Empereur & le Roi de France restitueront toutes les places qui leur seront demeurées entre les mains. Que l'Empereur demolira les forts batis chez les Grisons, & que ces peuples seront rétablis dans leur ancienne liberté.* Le Duc de Loraine & les Venitiens furent compris dans ce traité. Ferdinand promit de rendre ce que ses Genéraux avoient enlevé à ceux-ci, & de ne les inquiéter jamais à l'occasion de la guerre passée, pourvû qu'ils reduisissent leur armée à un tel nombre de soldats, qu'elle ne causât aucun ombrage à leurs voisins.

Bien loin d'applaudir à un traité qui terminoit une guerre ruineuse & sanglante, tout le monde le blama genéralement. A la Cour de Vienne près, les parties interessées en furent fort mécontentes. Le Duc de Mantouë se plaignoit du démembrement de ses Etats. Quoique les interêts de la République de Venise fussent assez bien ménagez, le Sénat trouva étrange que Loüis eût si peu d'égard à la fidelité de la République dans les engagemens pris avec la Couronne de France. On auroit souhaité que Leon Brulart eût differé la conclusion de l'affaire jusques à l'arrivée de Sebastien Venier que le Sénat envoioit

voioit à Ratisbone avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. Les Eſpagnols acoutumez à primer & à faire la loi dans les négociations, furent extrémement chagrins de ſe voir reduits à s'en tenir à ce que l'Empereur & le Roi de France avoient reglé entr'eux ſans la participation du Conſeil de Madrid. L'accord aiant été conclu lors que la ſanté du Roi de France ſe rétablit ſi heureuſement, que tout ſemble lui promettre encore pluſieurs années de vie, Richelieu qui a tant preſſé la ſignature du traité, ſe met à crier plus fort que tous les autres. Il condamne hautement la précipitation & l'imprudence avec laquelle Leon Brulart & le Capucin ont ſigné un acte qui contient à ſon avis pluſieurs clauſes injurieuſes à la France & desavantageuſes au Roi & à ſes alliez. Le Cardinal fait deſavouer l'Ambaſſadeur & le P. Joſeph. Les Maréchaux de France qui commandent les armées du Roi en Italie, ſont avertis ſecretement de ne ſe mettre pas en peine de ce qui s'eſt paſſé à Ratisbone, & de n'exécuter point le traité, en cas que les Genéraux de l'Empereur en demandent l'acompliſſement. Leon Brulart reçut des reproches & de fortes réprimandes. On lui ordonna de ſuivre ſa Majeſté Imperiale & de lui déclarer nettement que Loüis ne ratifieroit jamais le traité, à moins qu'elle ne conſentît que certains articles fuſſent reformez au gré de la Cour de France. Le P. Joſeph n'eſt pas épargné. Que dis-je? on le maltraite plus en apparence que Leon Brulart. Richelieu fait expédier une lettre de cachet qui relégue le Capucin dans un des couvents de ſon Ordre à Paris. 1630.

Si nous en voulons croire l'Auteur de ſa vie, le

1630. le ſaint Religieux y rentra avec une extréme indifference. *Content de ſon innocence, il ne penſa pas ſeulement à ſe juſtifier. La ſolitude eut pour lui des charmes, qui lui tinrent lieu de toute la conſolation, dont il auroit eu beſoin, s'il avoit eu moins de force d'eſprit & de desintereſſement. La verge dont vous me frappez, Seigneur*, fait-on dire au Capucin proſterné devant ſon crucifix, *eſt pour moi la choſe du monde la plus douce & la plus conſolante.* Je ne ſai ſi l'Auteur peut bien prouver que ſon Héros témoigna une ſi belle reſignation à la volonté de Dieu. Ne nous amuſons point à conteſter la verité du fait. Paſſons le, & que le panegyriſte du P. Joſeph nous permette de dire que l'ardeur avec laquelle ſon ſaint travailla depuis à ſe faire nommer Cardinal, & l'impatience qu'il eut d'avancer ſa promotion, prouvent aſſez qu'il y eut dans la maniére dont ce Moine reçut ſa diſgrace, de l'affectation & de la forfanterie, & non pas de la grandeur d'ame & de la pieté. Il ſavoit bien que Richelieu ne le deſavouoit que pour ſauver les apparences, & que le Cardinal n'eut jamais envie d'exécuter le traité, ſi le Roi recouvroit ſa ſanté. Quand même ce Miniſtre auroit conclu de bonne foi la paix de l'Italie, la joie que la Reine Mere & les autres ennemis du Cardinal temoignérent en apprenant la nouvelle du traité de Ratisbone, & leurs triomphes ſur ce que l'affaire de Mantouë étant terminée, Louïs ne pouroit plus ſe diſpenſer de tenir ſa parole donnée à Marie de Médicis, d'éloigner Richelieu immediatement après la ſignature de la paix, ces conſidérations, dis-je, auroient porté le Cardinal à rompre un traité qui devoit être ſui-

vi de sa disgrace. Le P. Joseph bien instruit des veritables sentimens du Ministre qu'il sert, ne dit rien durant quelque temps. Il attend patiemment que Richelieu supérieur à ses ennemis rappelle un confident sans lequel il ne peut vivre. Le Cardinal vient en effet voir son cher Joseph, le raméne à la Cour, lui fait donner des appartemens au Louvre, à S. Germain en Laïe & à Fontainebleau, lui en prepare un à Ruel, maison où le Cardinal se retiroit de temps en temps près de Paris. Dans tous ces endroits ils étoient logez si près l'un de l'autre, que le Capucin pouvoit passer dans le cabinet, ou dans la chambre secrete de Richelieu, & celui-ci chez le Capucin, sans qu'on les apperçût. Ce n'est pas tout. L'humble & mortifié Joseph eut un carosse entretenu & une pension assignée pour lui & pour ses quatre confreres qui lui servoient de Secretaires. 1630.

Caractére de Gustave Adolphe Roi de Suéde.

Peu de temps après l'ouverture de la Diéte de Ratisbone, l'Empereur & les Electeurs reçurent un manifeste & des lettres, où Gustave Adolphe Roi de Suéde leur exposoit ses raisons d'entrer à main armée dans la basse Saxe. Quoi qu'il fût assez visible que plusieurs Princes Protestans d'Allemagne opprimez, sollicitoient ce Monarque guerrier de venir à leur secours, que les autres souhaitoient generalement que son expédition causât une revolution dans l'Empire, & que la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies & les autres Puissances jalouses de l'agrandissement de la Maison d'Autriche favoriseroient l'entreprise, les unes ouvertement & les autres sous main, autant qu'il leur seroit possible; Ferdinand & les Electeurs parurent d'abord ne crain-

Mercure François. 1630.

1630. *Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum. L. IV. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. & IX. 1632. Historia di Gualdo Priorato. Part. 1. L. I. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 544. 545. 546.*

craindre pas beaucoup les ſuites de cette nouvelle guerre. Soit que le Collége Electoral ne fût pas faché que Ferdinand eſſuiât quelque revers capable de diminuer ſa puiſſance & de rabattre ſa fierté; ſoit que ces Princes s'imaginaſſent que les troupes de l'Empereur & celles de la Ligue Catholique repouſſeroient bien-tôt & ſans grande peine, un Roi que Valſtein ſe vantoit de chaſſer de l'Allemagne *avec des verges*, s'il avoit jamais la hardieſſe d'entrer dans l'Empire, Maximilien Duc de Baviere & les trois Electeurs Eccleſiaſtiques n'en furent pas moins ardens à preſſer Ferdinand d'ôter le commandement de ſes armées au Duc de Fridlandt, & d'en congedier la plus grande partie. L'Empereur de ſon côté fier des avantages remportez par ſes Generaux ſur le Roi de Dannemark, dont la puiſſance étoit plus redoutable que celle de Guſtave ne ſembloit alors, & uniquement occupé d'aſſurer la couronne Impériale au Roi de Hongrie, ne ſe met pas autrement en peine de conſerver ſes Officiers & ſes troupes. Il mépriſe un Prince foible & pauvre, leqnel enflé de ſes victoires ſur les Moſcovites & ſur les Polonois, diſoit-on à la Cour Impériale, ſe flatte de retablir avec douze ou quinze mille Suédois les affaires de ceux de ſa religion en Allemagne, & de réduire l'Empereur & tous les Princes de la Ligue Catholique.

Les lettres menaçantes de Guſtave à Ferdinand & aux Electeurs, n'interrompent point le cours des déliberations & des intrigues à la Diéte de Ratisbone. L'Empereur & le Duc de Baviére n'en pourſuivent pas avec moins de chaleur l'exécution de leurs projets. L'affaire du

Roi

Roi de Suéde paroit la moins importante de toutes, jusques à ce qu'on apréne qu'il est non seulement entré dans la basse Saxe après avoir pris l'Ile de Rugen, & que Bogislas Duc de Poméranie l'a reçu dans ses places & s'est mis sous sa protection; mais encore que déja bien établi dans plusieurs villes maritimes, il marche vers le Duché de Meckelbourg. Je dois raconter desormais un des plus grans evénemens du regne dont j'écris l'Histoire. Il changea entiérement la face des affaires de l'Europe. La France en profita fort habilement, & le Cardinal de Richelieu sut bien se servir d'une si heureuse conjoncture pour jetter les fondemens de la supériorité que le Roi son maître va prendre sur la Maison d'Autriche. Qu'il me soit donc permis de donner ici le caractere d'un nouveau conquérant qui sort du Nord, traverse en deux ans toute l'Allemagne, avec une rapidité surprenante & s'avance jusques aux Alpes; de rechercher les véritables motifs d'une expédition comparable à celle d'Alexandre contre le Roi de Perse, & de rapporter le détail des diverses démarches de Gustave, autant qu'il sera nécessaire pour l'intelligence de l'Histoire de Louis XIII. 1630.

Que le Suedois, Prince d'un esprit vaste & d'un courage extraordinaire, acoutumé dez les premiéres années de sa vie à commander une armée, & à faire la guerre à de redoutables voisins, enflé même de la gloire acquise en forçant le Czar de Moscovie & le Roi de Pologne secouru puissamment par l'Empereur, à conclure une paix ou une tréve avantageuse à la Couronne de Suéde; qu'applaudi de tout le monde, & recherché des Puissances ennemies de la Mai-

son

1630. son d'Autriche, Gustave n'ait conçu une forte passion de se signaler par une entreprise égale, peut-être superieure à celles des plus fameux conquerans de l'antiquité; qu'emporté par son ardeur martiale aussi bien que le jeune Roi de Macedoine, ce Monarque belliqueux n'ait pas assez consideré la foiblesse & la pauvreté de son Roiaume, ni les forces & les richesses de l'ennemi qu'il vouloit attaquer; c'est à mon avis une chose dont je dois demeurer d'accord de bonne foi. Mais il faut reconnoitre aussi que le Roi de Suéde qui avoit presqu'autant de prudence que de bravoure, ne se précipita point en jeune homme, & qu'il ne sortit de son Roiaume pour passer en Allemagne, qu'après avoir pris des mesures assez justes par rapport à l'état de ses affaires & à la situation presente de celles de l'Europe. De l'aveu de toutes les personnes équitables, si Gustave ne surpassa pas, il égala du moins les plus excellens politiques & les plus fameux conquérans qui l'avoient precedé. Majestueux sans orgueil, doux & affable avec dignité, il imprimoit du respect à ceux qui l'approchoient, & se faisoit aimer de ceux qui lui parloient. On lui reproche cependant de n'avoir pas toûjours été maître de ses passions, & d'avoir affecté en certaines rencontres une certaine fierté qui approchoit de la ferocité. Ses admirateurs avouent qu'il fut prompt & facile à se mettre en colere: mais son emportement se terminoit à quelques paroles dures & desobligeantes. Il en revenoit bien-tôt, & les personnes de la derniére condition qu'il avoit, ou maltraitées, ou menaçées, ne le quittoient point sans recevoir quelque satisfaction. *Puis que je supporte*

pa-

patiemment, disoit-il, *les defauts de ceux aux-quels je commande, ils doivent excuser aussi ma promptitude & la vivacité de mon temperament.* Liberal avec discernement quand il étoit question de récompenser, & éxact jusques au scrupule à remplir tous ses devoirs, il vouloit que ses Officiers & ses soldats se rendissent dignes par une pareille application, de sentir les effets de sa magnificence. Jaloux de l'observation de ce que la Discipline militaire prescrit, & de la justice dont le droit de la guerre veut que les ennemis usent reciproquement les uns envers les autres, Gustave s'oublia en certaines occasions. Il poussa la severité trop loin, & contre sa parole donnée il commanda de faire main basse sur des garnisons, auxquelles il avoit permis de sortir en toute seureté des places qu'elles défendoient. 1630.

Jamais homme ne fut plus intrepide que lui dans le danger: Et je ne sai s'il n'est point blamable d'avoir trop legérement exposé sa personne dans les batailles où il s'est trouvé. La maxime dont il excusoit son ardeur excessive dans le combat, ne me paroit pas veritable. *Un Roi*, disoit-il, *se déclare indigne de la couronne qu'il porte, lors que dans un engagement, il fait difficulté de se battre comme un simple soldat.* Bien loin de le rebuter, les difficultez imprévuës & les plus grans obstacles lui inspiroient du courage & de la hardiesse. Il cultiva son esprit par la lecture des Histoires anciennes & modernes, étudia les belles disciplines autant que la bienseance l'éxige d'une personne de son rang, & prit un soin particulier de s'expliquer avec assez de grace & d'élegance en Latin, en François & en

1630. en Italien. Ses occupations militaires ne l'empécherent point de veiller à l'éxacte administration de la justice dans ses Etats, ni de s'appliquer à ce qui pouvoit contribuer à la commodité & à la richesse de ses sujets. Si les grandes guerres qu'il soutint, ou qu'il entreprit, l'obligérent d'éxiger de plus grans impôts que ses predecesseurs, on les paia sans peine & sans murmure. Le commerce beaucoup plus florissant sous son regne, mettoit les Suedois en état de contribuer aux charges publiques sans en être trop incommodez. J'estimerois peu les vertus civiles & militaires de Gustave Adolphe, si elles n'avoient été acompagnées d'une piété sincére & sans affectation. Sous sa tente & au milieu du tumulte des armes, il donnoit quelque temps à la lecture de la Parole de Dieu. *Je cherche à me fortifier contre les tentations, en meditant nos livres sacrez*, dit-il un jour à quelqu'un de ses Officiers qui le surprenoit dans ce pieux exercice. *Les personnes de nôtre rang ne sont responsables de leurs actions qu'à Dieu seul. Et cette indépendance donne occasion à l'ennemi de nôtre salut de nous tendre des piéges dangereux, contre lesquels nous ne pouvons étre assez sur nos gardes.* Sentimens dignes d'un Roi véritablement Chrétien!

Le Roi de Suéde prend la resolution de passer en Allemagne.

On lui proposoit depuis long-temps de se joindre aux Puissances jalouses de l'agrandissement de la Maison d'Autriche. Maurice Landgrave de Hesse le sollicita dez l'an 1614. d'entrer dans l'union Protestante. Car enfin, Philippe Roi d'Espagne aiant été reçu dans la ligue Catholique, il étoit juste que les Protestans d'Allemagne rechercha ssent aussi l'appui des Rois étrangers

gers

gers, de leur communion. Jacques Roi d'Angleterre las d'être joué à Vienne & à Madrid sur le rétablissement de Frederic Roi de Bohéme son beaufils, & resolu enfin à obtenir par la force des armes ce qu'on lui faisoit vainement espérer par la négociation, pressa Gustave d'entrer dans une ligue projettée entre la France, l'Angleterre, & les Provinces-Unies. Louis offroit de fournir le tiers de la dépense pour la guerre, & le Suédois devoit commander l'armée qui se leveroit avec l'argent des conféderez. Gustave écoutoit volontiers ces offres: mais il y voioit de grandes difficultez. Outre que l'Ambassadeur de France ne donnoit que des paroles generales, & sembloit vouloir sonder seulement les forces de la Suéde que les étrangers ne connoissoient pas bien encore, & savoir quel fonds le Roi son maître pouvoit faire sur les Suédois, Gustave demandoit un port sur la Mer Baltique, afin d'y débarquer ses troupes, & de s'y retirer même, en cas que l'entreprise ne reüssît pas, & de bonnes assurances que le Roi de Dannemark n'attaqueroit point la Suéde, pendant que Gustave feroit irruption en la Silésie comme les confederez le projettoient.

1630.

Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum. L. I. Nani Historia Veneta. L. VIII.

1630. *Historia di Gualdo Priorato. Part. 1. L. I. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag.* 176 177. 178. *&c*

Dans l'impossibilité de se contenter sur cet article, on jetta les yeux sur Christian Roi de Dannemark. La situation de ses Etats paroissoit plus commode pour porter la guerre dans l'Allemagne, ses liaisons étroites avec les divers membres du Cercle de la basse Saxe, lui donnoient encore de grans avantages; enfin, il témoignoit une forte passion de secourir ceux de sa Religion opprimez; soit qu'il ne voulût pas souffrir que les Protestans d'Allemagne fussent

1630. redevables de leur délivrance à une Couronne rivale de la ſienne ; ſoit qu'il craignît que le Roi de Suéde devenu chef d'une puiſſante ligue contre l'Empereur, ne ſe rendît redoutable à ſes voiſins. La Cour de Paris, celle de Londres, & les Etats Genéraux des Provinces-Unies ſe ſervirent adroitement de la jalouſie naturelle du Dannemark au regard de la Suéde, pour engager Chriſtian à ſe déclarer contre l'Empereur à des conditions moins onéreuſes à ceux qui l'en ſollicitoient. *Nous propoſons la même choſe au Roi de Suéde*, dit-on au Danois, *& il demande qu'on lui livre Wiſmar & Bremen; car enfin, il ne peut débarquer ſes troupes que dans les ports dont il ſera bien aſſuré. On cherchera les moiens de mettre la Suéde en poſſeſſion de ces deux places, ſi vous refuſez plus long-temps d'entrer dans la ligue contre l'Empereur.* Chriſtian s'étant rendu, on tâche de contenter le Suédois en propoſant que les deux Rois du Nord aient chacun leur armée aux dépens des confederez, & que Guſtave & le Danois agiſſent en deux endroits différents. Mais quand il fut queſtion de régler ce qu'on leur donneroit, les confederez dirent qu'ils ne pouvoient pas fournir ce que la Suéde & le Dannemark demandoient. Et Guſtave inſiſtant toûjours qu'on le mît en poſſeſſion d'un port de la baſſe Saxe, on ne trouva pas les moiens de lui donner ſatisfaction ſur cet article. Après de longues & inutiles négociations, Chriſtian s'engagea ſeul dans la guerre contre l'Empereur; & le Suédois continua de ſe battre contre les Polonois, & avança ſes conquêtes en Livonie & en Pruſſe.

Les Genéraux de Ferdinand aiant défait plus d'une

d'une fois le Roi de Dannemark, & ſubjugué 1630.
preſque toute la baſſe Saxe, Guſtave craignit que Valſtein déclaré Amiral de l'Empereur, ne ſe rendît maître de la Mer Baltique, & ne ruinât les deux Couronnes du Nord. Cette conſidération obligea le Roi de Suéde à prendre la ville de Stralſund ſous ſa protection, & à s'oppoſer aux deſſeins que Valſtein formoit ſur cette place importante. L'entrepriſe irrita tellement la Cour de Vienne, qu'elle réſolut de perdre un Prince dont l'Empereur & ſes Officiers craignoient le courage & l'habileté. L'ambitieux & vindicatif Ferdinand empécha durant deux ans la concluſion de l'acommodement propoſé entre Sigiſmond Roi de Pologne & Guſtave. On flattoit le premier de le remettre en poſſeſſion du Roiaume de Suéde & de ſes dépendances. Mais le but principal de l'Empereur, c'étoit de conquerir la Suéde pour lui même, & de dédommager Sigiſmond, en l'aidant à ſubjuguer les Polonois & à ſe rendre Roi hereditaire d'une République autrefois puiſſante, qui commençoit de tomber dans la décadence où nous la voions à preſent. Le projet fut même communiqué à Sigiſmond, qui ne parut pas éloigné de l'accepter. La mauvaiſe volonté de Ferdinand & de ſes Miniſtres, ſe découvrant chaque jour de plus en plus, Guſtave jugea qu'il ſeroit tôt ou tard dans la neceſſité d'entrer en guerre contre la Maiſon d'Autriche. Il s'applique ſerieuſement à terminer ſon différend avec les Polonois par une paix, ou par une tréve de pluſieurs années; à ſe fortifier par des alliances, & à regler ſi bien les affaires de ſon Roiaume, qu'il puiſſe repouſſer les efforts de l'Empereur,

1630. & l'attaquer même le premier, si l'occasion s'en présente. Plusieurs confidens du Suédois lui conseilloient de prevenir l'Empereur, de porter la guerre en Allemagne, de n'attendre point qu'on vint attaquer ses Etats, & d'empêcher ainsi la Maison d'Autriche de se rendre maitresse absoluë de la Mer Baltique; soit que ces Conseillers voulussent flatter la passion d'un Prince impatient de se signaler & de conquérir; soit qu'ils fussent persuadez que la Suéde ne se mettroit jamais autrement à couvert des projets formez contre sa liberté à Vienne & à Madrid.

La tréve fut cependant concluë entre Sigismond & Gustave. Celui-ci avoit envoié des Ambassadeurs à Lubec, où l'acommodement du Roi de Dannemark avec l'Empereur se négocioit. Ils devoient faire des propositions pour la seureté des villes anséatiques, de celle de Stralsund en particulier, de la Pomeranie, des Princes de la basse Saxe & de la Mer Baltique. Mais bien loin d'écouter les justes demandes du Suédois, on refusa de recevoir ses Ministres à Lubec. La paix se fit ensuite entre Ferdinand & Christian. Trop heureux d'obtenir des conditions supportables après ses grandes pertes, le Roi de Dannemark ne stipula rien qui pût mettre ses voisins & les autres païs du Nord à couvert des entreprises de l'Empereur. Gustave ne doutant plus alors que Ferdinand n'eût formé le dessein non seulement de chasser les Suédois de Stralsund; mais encore de les répousser au delà de la Mer Baltique, & de s'emparer de tout ce qu'il trouveroit à sa bienseance: Gustave, dis-je, s'intrigua tout de bon avec la France, l'Angleterre, les Etats Genéraux des Provinces

Unies

Unies, les Princes Protestans d'Allemagne, la République de Venise; en un mot, avec toutes les Puissances jalouses de l'agrandissement de la Maison d'Autriche, afin de s'assurer d'un secours d'hommes & d'argent, en cas qu'il se trouvât dans la nécessité de prévenir l'Empereur, qui ne le menaçoit que trop ouvertement. Tout parut favoriser l'impressement que Gustave avoit de surprendre l'Europe par une expedition éclatante, & digne du courage des anciens Gots. 1630.

La chose aiant été proposée aux Sénateurs de Suéde, quelques uns furent d'avis que le Roi se tint chez lui; qu'il jouît des fruits de la paix faite avec la Pologne; qu'il s'appliquât à bien régler les affaires du dedans, & qu'il se mît seulement en état de répousser l'ennemi, en cas que Ferdinand attaquât la Suéde. *La prudence ne nous permet pas*, disoient ceux-ci, *d'attirer contre nous toute la puissance de la Maison d'Autriche, par une generosité mal entenduë de pourvoir à la conservation de la liberté de quelques uns de nos voisins. Dieu aura soin de maintenir la Religion Protestante. Les projets de ses ennemis s'évanouïront sans que les hommes s'en mêlent. Les Ducs de Mekelbourg peuvent être rétablis dans leurs Etats par la voie de la négociation. L'entremise des Electeurs en faveur de ces Princes injustement dépouillez, fera plus d'effet que le transport d'une armée dans la basse Saxe. Que pouvons-nous craindre ici de la part de l'Empereur? La mer nous sépare de lui. A-t'il une flote prête à venir faire une décente sur nos côtes?* Dans la situation présente des affaires de la Suéde, cet avis étoit sans doute le plus prudent.

1630. Mais il s'acommodoit moins à l'inclination d'un Roi belliqueux, & avide d'acquerir encore plus de réputation & de gloire. Entêté de marcher sur les traces des anciens Rois Gots, qui sortant des frimats & des glaces du Septentrion portérent la terreur dans toute l'Europe, poussérent leurs conquêtes en Italie & en Espagne, abattirent le faste & l'orgueil des Empereurs Romains en Orient & en Occident, Gustave écoute plus volontiers ceux qui l'excitent à prévenir Ferdinand, & à porter la guerre en Allemagne.

La Maison d'Autriche, disoient-ils, *a conçu le dessein d'extirper la Religion Protestante en Allemagne, de subjuguer ensuite les Roiaumes du Nord, & de surmonter ainsi les deux plus puissans obstacles qu'elle trouve à l'établissement de sa Monarchie. La chose s'exécutera incessamment après que la guerre de Mantouë sera terminée. Les fondemens de l'entiére oppression des Electeurs, des Princes, & des villes de l'Empire sont jettez. Les païs hereditaires de la Maison d'Autriche ont perdu ce qui leur restoit de liberté. Les Electeurs & les Princes, nous les voions ou dépouillez ou tellement intimidez, qu'ils n'osent faire la moindre resistance aux volontez de l'Empereur. Les Catholiques tremblent pour eux mêmes, & les troupes nombreuses répanduës dans tous les Cercles, tiennent également les Princes & les villes dans le respect & dans le silence. On parle à Vienne d'établir un fonds suffisant pour l'entretien de quatre armées differentes, en Hongrie contre les Turcs; sur la frontiere de l'Italie contre les Venitiens & les autres Princes jaloux de leur liberté; sur les bords du Rhin contre la France & les Provinces-Unies; & sur les*

côtes

côtes de la Mer Baltique contre les Couronnes du Nord. N'est-il pas temps que les Puissances interessées à déconcerter de si vastes projets se reveillent & s'unissent ensemble? 1630.

La Suéde n'a rien à craindre, dit-on, la mer nous sépare; la Pologne & le Dannemark nous couvrent. Souffrirons-nous donc que l'Empereur nous reduise à demeurer renfermez dans les rochers qui nous servent de défense? Et que deviendra nôtre commerce, si les Imperiaux sont une fois maîtres de la mer? Par quel canal l'or & l'argent passeront-ils chez nous? La Maison d'Autriche cherche à nous amuser. Le plan de sa Monarchie est formé depuis longtemps. L'Empereur & le Roi d'Espagne ne le perdent pas de vuë, lors même qu'ils paroissent plus moderez & plus circonspects. Quelle fut l'arrogance des Officiers de l'Empereur, que n'entreprirent-ils pas après leurs avantages sur le Roi de Dannemark & sur les Princes de l'Union Protestante? L'augmentation de la puissance du Roi de France depuis la réduction de la Rochelle & la ruine du parti Reformé, rétient un peu maintenant la Maison d'Autriche, & la guerre de Mantouë donne de l'occupation à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Cela les rend un peu plus traitables en apparence. Mais ils n'en poursuivent pas moins l'exécution de leur projet. On fortifie des places sur la Mer Baltique, on travaille à l'armement d'une flote, on oblige les Electeurs, les Princes, & les villes de l'Empire à subir le joug. Ausbourg l'a reçû. Il est question maintenant de reduire Magdebourg, Brunswick, Bremen & Lubec. Trois Puissances sont capables de s'opposer à l'exécution des projets

1630. *formez à Vienne & à Madrid, la Suéde, la France, & les Provinces-Unies; on tâche d'empécher qu'elles ne se liguent, & qu'elles ne travaillent de concert à la défense de la liberté de l'Europe. L'Espagne offre une tréve aux Etats Genéraux; & l'Empereur propose d'entrer en négociation avec nous. Quel est le but de la Cour de Vienne & de celle de Madrid? D'avoir moins d'ennemis sur les bras, pendant que la Maison d'Autriche tâchera de reduire la France à recevoir la loi qu'on lui veut imposer. Le tour de la Suéde viendra ensuite: Et quel secours poura-t'elle esperer? La France & les Provinces-Unies que nous aurons laissées dans la nécessité de s'acommoder aux conditions les plus supportables, nous abandonneront comme nous les aurons abandonnées.*

Ces Sénateurs répresenterent ensuite que Gustave avoit de bonnes troupes & bien aguerries; que la plus grande partie des soldats congediez par les Genéraux de l'Empereur, prendroient parti dans l'armée de Suéde, dez qu'elle auroit abordé dans la basse Saxe; que les Princes Protestans & les villes Impériales se déclareroient; que la France, l'Angleterre, & les Provinces-Unies se ligueroient infailliblement avec Gustave; enfin, que la Suéde pouvoit fournir aux frais de la premiere année d'une guerre, qui se feroit ensuite aux depens de l'Allemagne & des Puissances ennemies de la Maison d'Autriche, & qui enrichiroit les Etats de Gustave, bien loin de les épuiser. Ce sentiment soutenu avec plus de vivacité & par un plus grand nombre de gens, plut davantage à un Roi déja prévenu que jamais Alexandre & les autres conquerans, n'au-

n'auroient fait de grans exploits, ni ſubjugué des provinces & des roiaumes, s'ils euſſent ſcrupuleuſement ſuivi les régles de la prudence & du bon ſens. Les entrepriſes extraordinaires ne ſe font & ne s'exécutent jamais ſans teméri-té. Celle de Guſtave aiant été approuvée dans les Etats genéraux de Suéde aſſemblez à Stokolme, il ſe prépara tout de bon à une expedition qui flatoit merveilleuſement ſon ardeur martiale & ſon ambition. 1630.

Le Roi de Dannemark voioit avec peine une garniſon Suedoiſe à Stralſund. Il jugeoit encore que Guſtave ne manqueroit pas de s'aſſurer de l'Ile de Rugen avant que d'entrer dans la baſſe Saxe. C'eſt pourquoi ne pouvant s'oppoſer honnétement à une juſte entrepriſe en faveur de ceux de ſa Religion, Chriſtian tâche de la détourner par des propoſitions d'acommodement. Il offre ſa mediation à Vienne & à Stokolme. L'Electeur de Brandebourg & le Duc de Pomeranie perſuadez que leur païs ſera le premier theatre de la guerre, ſi Guſtave paſſe dans la baſſe Saxe, font les mêmes inſtances pour la paix. Ferdinand bien aiſe d'amuſer le Suedois juſques à ce que l'affaire de Mantouë ſoit terminée, conſent qu'on s'aſſemble à Dantzick, & que Chiſtian cherche des voies d'acommodement. Guſtave accepte, ou plûtôt feint d'accepter auſſi la médiation du Danois qui lui eſt ſuſpecte. Ses Miniſtres ſe rendent à Dantzick: mais il n'interrompt pas ſes préparatifs de guerre. Le Suedois eſperoit de tirer quelqu'avantage de la negociation. Les démarches & les offres de l'Empereur pouvoient ſervir à penetrer plus ſurement les veritables intentions de la Cour de Vienne.

1630. Gustave se défioit encore des instances & des promesses que la France lui faisoit. Charnassé Ambassadeur de Louïs ne s'expliquoit pas bien nettement. La maniere dont Charnassé recevroit la nouvelle du traité entamé, ne pouvoit pas manquer de faire connoitre si Louïs étoit sincérement, ou non, dans la disposition de s'allier avec Gustave & de le secourir puissamment en cas qu'il fallût rompre avec la Maison d'Autriche. La conjecture du Suédois fut bonne. Il reconnut que l'Empereur vouloit gagner du temps, & n'avoit nulle envie d'acorder les demandes raisonnables qu'on lui faisoit pour la seureté de Stralsund, des Princes de la basse Saxe & de la Mer Baltique. D'un autre côté, l'Ambassadeur de France se donna de si grans mouvemens afin de traverser la conclusion du traité, & fit des offres si avantageuses de la part du Roi son maître, que Gustave assuré de recevoir une bonne somme d'argent pour les préparatifs de son expédition, ne douta plus que la France ne s'alliât étroitement avec la Suede, dez qu'il aura fait quelque progrés en Allemagne.

Le Roi de Suéde s'assure de la Pomeranie.

Le voila donc qui assemble son armée. Elle ne montoit qu'à douze mille hommes. Avec cette poignée de gens, Gustave prend la resolution de passer la mer, & anime ses Officiers à le suivre, non comme leur Roi, mais comme un Genéral qui veut s'exposer aux mêmes dangers, & se rendre le compagnon de leurs travaux. *Tout me fait esperer un heureux succès de l'entreprise que je vous propose*, leur dit Gustave. *Une guerre est juste qnand elle necessaire. La force des armes est la seule ressource qui nous reste pour la conservation de nôtre liberté,*

Mercure François. 1630. *Puffen-*

té, contr'un ennemi qui cherche depuis long-temps à usurper la souveraineté de nos mers & à nous subjuguer. Puisque nous devons combattre encore pour la defense de nôtre sainte Religion, dont l'Empereur a juré l'extirpation, pouvons-nous douter que Dieu ne protege des gens qui sortent de leur païs, afin de maintenir la pureté de son culte, & de s'opposer aux projets tiranniques de deux Princes dont l'ambition est sans bornes? La commission d'Amiral des mers du Nord donnée à Valstein, déclare assez qu'on y pretend dominer. On nous traite avec le dernier mepris à la Cour de Vienne & dans les Diétes de l'Empire. A peine y sommes nous regardez comme une nation libre & indépendante. L'Empereur & les Electeurs de sa communion semblent vouloir me contester le titre de Roi, & supposer que l'élevation du feu Roi mon pere à la place de Sigismond Roi de Pologne legitimement déchu de tous ses droits au Roiaume de Suéde, est nulle. Faisons sentir à la fiére Maison d'Autriche qu'on ne nous méprise pas impunément. En chatiant son ambition & sa temerité, nous nous agrandirons à ses dépens. Graces à Dieu, les Suedois n'ont pas degeneré de la vertu de leurs ancétres. Pourquoi serions-nous moins heureux que ceux qui suivirent autrefois les Alarics, les Ataulphes & les Genserics? Nous avons autant de courage, peut-être plus d'expérience & d'habileté. Un Prince élevé comme moi dans les armées dez sa plus tendre jeunesse, avide d'acquerir de la gloire, & impatient de rendre ses sujets riches & plus considerables dans le monde, dédaigne de vivre dans le plaisir & dans l'oisiveté. Je passe la mer pour faire connoitre aux Allemans que

1630. dorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. II. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite, Tom. VII. pag. 179. 180. 181. &c. Historia di Gualdo Priorato Part. 1. L. I.

1630. *que je ne ſuis pas tout-à-fait indigne de regner ſur cette belliqueuſe nation. Témoignez leur de vôtre côté que rien n'eſt capable d'arrêter les Suedois, quand ils combattent ſous les yeux d'un Roi qui les aime & qui les méne au combat dans le deſſein de les rendre participans du fruit de ſes victoires. Suivez moi & prenons tous la reſolution de vaincre ou de mourir. Ne penſons à revenir chez nous qu'après une ample moiſſon de lauriers, & chargez des dépouilles de ceux qui projettoient de nous aſſujettir à leur domination.*

Ce diſcours d'un Roi qui avoit deja donné des preuves éclatantes de valeur, de liberalité, de prudence, & d'une habileté extraordinaire dans la conduite de ſes armées, anima tellement ſes Officiers, qu'ils ſortirent remplis d'une nouvelle ardeur, & determinez à ne ſe rendre pas moins redoutables à Ferdinand & à ſes Generaux, que les anciens Gots le furent aux Romains ſous le regne de Valens & d'Honorius. Le Roi de Suéde emploia encore quelques jours aux préparatifs de ſon expedition. Il attendit une derniére reponſe des Etats Generaux des Provinces-Unies qui s'y intereſſoient particuliérement. Enfin, après avoir tiré de nouvelles aſſurances des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre que Louïs & Charles l'aſſiſteroient, Guſtave laiſſe l'adminiſtration des affaires du dedans à la Reine ſon épouſe, ordonne à Oxenſtiern ſon Chancelier de lever encore huit mille hommes, s'embarque à Elſnabben le 13. Juin, & aborde à Stralſund le 24. du même mois. Il apprit en arivant que le Colonel Leſley qui commandoit la garniſon Suedoiſe de cette ville, s'étoit rendu maître de l'Ile de Rugen; avantage conſi-

considérable qui déconcertoit le Roi de Dannemark & la Cour de Vienne. Christian craignoit, comme je l'ai déja dit, que les Suedois ne s'emparassent de Rugen. C'est pourquoi il proposa au Duc de Poméranie de lui remettre cette île entre les mains moiennant la somme de trois cens mille écus. L'Empereur consentoit à un marché qui l'acommodoit fort. Le Roi de Suéde ne pouvoit plus s'emparer de l'Ile de Rugen sans entrer en guerre avec le Danois qui s'en trouveroit le maître : incident capable de detourner, ou du moins de reculer pour longtemps le passage de Gustave en Poméranie. Lesley averti de ce qui se trame de la part de Christian passe dans l'Ile de Rugen au commencement de Juin avec une partie de la garnison Suédoise de Stralsund, emporte les forts defendus par les soldats de l'Empereur, & se rend entierement maître de l'île avant l'arivée du Roi de Suéde. 1630.

Content de la prévoiante diligence de son Officier, il prend ensuite l'Ile d'Usedom, revient dans le continent, s'empare de Camin, & s'approche de Stetin capitale de la Poméranie, où les Ducs de la Province demeuroient ordinairement. C'étoit la seule ville où Valstein n'eût pas mis garnison Impériale. Torquato Conti qui commandoit en son absence les troupes de Ferdinand dans la Poméranie, faisoit divers mouvemens afin de surprendre Stetin. C'étoit le moien d'arréter le Roi de Suéde. La place se pouvoit bien defendre en y achevant quelques fortifications, & Gustave n'auroit osé s'avancer & la laisser derriere lui. Averti du dessein de Torquato, il se presente aux portes de Stetin.

Le

1630. Le Gouverneur étonné envoie un tambour avec ordre de prier ſa Majeſté Suédoiſe de dire pourquoi elle vient à main armée vers la capitale d'un Prince qui n'a rien à demêler avec la Couronne de Suéde. Guſtave ne repond rien & demande à parler au Gouverneur. Il ſort de Stetin & le Roi s'explique à lui de la ſorte. *C'eſt la neceſſité de prevenir les mauvais deſſeins de l'Empereur qui m'améne ici. J'eſpére que M. le Duc de Poméranie voudra bien me recevoir chez lui, & qu'il ne me reduira pas à la facheuſe extremité d'y entrer par force. La choſe ne ſera point trop difficile. Dites lui de ma part que je le prie que nous puiſſions nous voir & conférer enſemble.* Le Gouverneur remontre à Guſtave que la Poméranie étant une province de l'Empire, le Duc & ſes ſujets ne peuvent ſans crime ſe déclarer contre Ferdinand, & conjure ſa Majeſté Suédoiſe de ſe retirer d'un païs déja ruiné par la guerre precédente de la baſſe Saxe. *Bien loin de vouloir vous contraindre à faire quelque choſe de contraire à ce que vous devez à l'Empire,* reprit le Roi de Suéde, *je ne penſe qu'à vous rétablir dans vôtre ancienne liberté & à vous delivrer d'un injuſte & dur eſclavage. Je m'expliquerai davantage à M. le Duc.* Puis ſe tournant vers des Magiſtrats & des bourgeois de Stetin que la curioſité avoit amenez, *Chers amis,* leur dit-il, *j'ai ſi bonne opinion de vôtre courage, que je ne doute point que vous ne ſoiez bien aiſes de me voir ici. Vous vous declarériez pour moi, ſi vous l'oſiez. Faites moi la juſtice de croire que je viens comme vôtre ami vous delivrer auſſi bien que vôtre bon Duc, des Tirans qui vous oppriment & des voleurs qui vous pillent.*

lent. Ne me regardez point comme un Roi qui ait dessein de vous conquerir. Jmaginez vous que c'est un bon Officier de guerre qui vous vient défendre. Au nom de Dieu & pour l'amour de vous mêmes, ne m'arrétez pas plus long-temps. Je suis bien fâché de ne pouvoir acorder la neutralité qu'on me demande. Gustave étoit habillé de drap gris en simple soldat. On ne le distinguoit que par l'ardeur martiale qui l'animoit & par cet air majestueux & affable dont ses paroles & ses actions furent toujours acompagnées. Les gens de Stetin en étoient si charmez qu'ils souhaitoient que leur Duc s'acommodât avec un Prince que Dieu sembloit destiner à être le libérateur des Protestans d'Allemagne. 1630.

Le Duc Bogislas acompagné de quelques uns de ses Conseillers, vint trouver le Roi de Suéde qui le reçut fort civilement. *Mon cousin,* lui dit Gustave, *je n'ai rien épargné pour sauver la ville de Stralsund, & Dieu m'a fait la grace d'en venir à bout. J'ai conquis les Iles de Rugen & d'Usedom usurpées sur vous. Je ne vous demande aucune recompense. Bien loin de vouloir m'emparer de vos Etats, je vous offre de les delivrer des brigands qui les desolent. Quand cela sera fait, vous rentrerez en possession de ce qui vous appartient, & vous le garderez vous même.* Bogislas se défendit d'abord de recevoir Gustave dans sa capitale, & demanda la permission de demeurer neutre. Le Roi tacha de lui faire sentir que la chose n'étoit pas praticable dans la situation presente des affaires. Voiant que le Duc ne se rendoit pas à ses raisons, il declara nettement qu'il entreroit à main armée dans Ste-

tin,

1630. tin, si Bogislas s'opiniatroit à refuser d'y recevoir l'armée Suédoise, & montra froidement au Duc les endroits qu'on forceroit incessamment. Bogislas cede alors, & consent que sa garnison Allemande de Stetin préte serment de fidelité à Gustave. Ce n'est pas tout. Le Suédois & le Poméranien font incontinent un traité d'alliance, sans préjudice des droits de l'Empire sur la Pomeranie. Le Duc y stipuloit la conservation de sa souveraineté & la restitution de ses places que le Roi occupoit deja, & qu'il prendroit dans la suite. Bogislas n'avoit point d'enfans mâles : George Guillaume Electeur de Brandebourg étoit son heritier presomptif. Si le Duc mouroit avant que l'Electeur entrât dans l'alliance nouvellement concluë, ou qu'il s'unît avec Gustave pour la délivrance de la Pomeranie, elle devoit demeurer en sequestre entre les mains du Roi, jusques au remboursement des frais de la guerre. Il se reservoit le même droit de garder la Poméranie en depôt, s'il arivoit que quelqu'un en contestât la possession à George Guillaume après la mort de Bogislas. La maniére dont celui-ci se defendit fut si foible & l'acommodement sembla si prompt & si avantageux à Gustave, que cela donne à penser qu'il y eut plus de bienseance que de sincerité dans la difficulté que le Pomeranien parut faire de se déclarer contre l'Empereur, & que Bogislas, ou ses Ministres étoient déja gagnez. La lettre qu'il écrivit comme pour se disculper de ce qu'il cédoit aux instances & aux menaces du Roi de Suéde, prouve à mon avis que Bogislas étoit d'intelligence avec Gustave avant même que celui-ci eût passé la mer.

La

La nouvelle de sa décente en Poméranie fut diversement reçuë à la Diéte de Ratisbone. L'Empereur & ses courtisans flatteurs s'en moquérent comme d'une entreprise imprudente & temeraire. Mais les gens d'esprit jugérent qu'une guerre déclarée dans le temps même qu'on obligeoit l'Empereur à congédier la plus grande partie de ses troupes, & à renvoier en Boheme le plus habile de ses Generaux, auroit des suites considérables. On craignit avec raison que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg chagrins d'avoir imprudemment contribué à l'augmentation de la puissance de Ferdinand, dont ils se voioient accablez, & interessez à empécher l'execution de l'Edit touchant la restitution des biens Ecclésiastiques, ne se joignissent au Roi de Suede. Maximilien Duc de Baviére & les Electeurs de Maïence, de Treves, & de Cologne insinuoient artificieusement à l'Empereur que le Roi de Suede formoit des projets au delà de ses forces, qu'il se perdroit lui même, & que le Comte de Tilli à la tête des troupes de sa Majesté Imperiale & de la Ligue Catholique, repousseroit ce nouvel avanturier avec plus de facilité qu'on n'avoit reduit le Roi de Dannemark à demander humblement la paix. Le Bavarois & les autres avoient véritablement cette vaine confiance. Mais ils n'étoient pas fâchez dans le fonds de leur cœur, que Gustave fît d'abord quelques progrés, afin que l'Empereur moins puissant & intimidé, se desistât de ses ambitieux projets, & dépendît davantage des Electeurs & des Princes de l'Empire. Pour donner le temps au Suédois de s'avancer dans la Pomeranie, & d'enlever à Valstein le Duché de Mekel-

1630.
Manifestes du Roi de Suéde & du Duc de Poméranie.

Mercure François. 1630. Historia di Gualdo Priorato. Part. 1. L. I. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 180. 181. 182. &c.

1630. Mekelbourg dont il s'étoit fait investir, Maximilien & ceux de son parti persuadent à Ferdinand que Torquato Conti a un nombre suffisant de troupes pour arrêter Gustave en Poméranie, où sa foible armée se consumera bientôt, & que le Comte de Tilli doit seulement s'avancer vers la Misnie avec les troupes qui sont dans la Baviere & dans le haut Palatinat, tenir les Electeurs de Saxe & de Brandebourg en échec, & les empécher de s'unir aux Suédois.

L'Empereur reduit à complaire presqu'aveuglement à ceux qui le redoutoient auparavant, donne dans le nouveau piége que le Bavarois lui tend, & laisse à Gustave le temps de s'établir & de se fortifier dans la Poméranie. Ferdinand se repose mal à propos sur Torquato Conti qui ne fait rien qui vaille, se contente d'exhorter le Duc Bogislas à demeurer fidele & à s'opposer aux desseins du Suédois, & par une nonchalance extraordinaire s'imagine qu'un Roi habile & belliqueux se retirera dez que sa Majesté Imperiale lui aura demandé fiérement les raisons de son irruption sur les terres de l'Empire sans aucune declaration de guerre précedente, & l'aura menacé d'envoier toutes ses forces contre lui, s'il persiste à vouloir se mêler des affaires qui regardent uniquement le corps de l'Empire. Gustave reçut civilement la lettre de l'Empereur, & dit au Gentilhomme qui la lui rendoit, qu'elle meritoit de serieuses reflexions. *Je ne manquerai pas d'y repondre*, ajoute-t'il d'un air railleur, *dez que je serai gueri de la blessure qu'une aigle m'a faite au bras.* Le Roi vouloit donner à entendre qu'il répondroit à sa Majesté Imperiale, quand il se seroit mieux ven-

gé

gé de l'injure que Ferdinand lui avoit faite en donnant un corps considerable de troupes à Sigismond Roi de Pologne, pour chasser les Suédois qui lui faisoient la guerre dans la Prusse. Lorsque le Duc de Poméranie eut reçu l'armée de Gustave à Stetin, ce Roi habile & attentif à tout ce qui pouvoit le rendre plus agreable aux Allemans, ne voulut pas permettre à ses soldats de loger chez les bourgeois. Ils demeurérent sur les remparts comme dans un camp. Afinque ses Officiers & ses soldats n'aient pas le moindre prétexte de murmurer, & de se plaindre de l'incommodité qu'ils souffrent dans une ville où ils peuvent être fort à leur aise, Gustave refuse le palais qu'on lui a preparé, & passe la nuit & la plus grande partie du jour dans une baraque. Là il donne ses ordres pour avancer dans la Poméranie, & prépare un manifeste, où il expose les sujets de plainte que l'Empereur lui a donnez. Tout le monde admiroit sa tempérance, son application aux affaires, & sa piété. Les soldats qui juroient le nom de Dieu étoient sevérement punis. On leur mettoit les chaines aux pieds. Ils devoient encore demeurer longtemps à genoux & les mains élevées au Ciel. 1630.

Nous avons le manifeste que sa Majesté Suédoise fit publier un peu après son entrée dans Stetin. Je trouve qu'on y parle trop magnifiquement du Prince, au nom duquel la piéce est faite. Mais bien des gens s'imaginent que la modestie ne doit pas être une vertu des Rois, & qu'elle ne sied bien qu'aux particuliers. Je ne suis pas tout-à-fait de leur sentiment. Ce qui aproche de la rodomontade, l'ostentation de sa propre puissance, un récit trop pompeux de ses exploits, quelque grans qu'ils soient d'ailleurs,

me

1630. me choquent autant dans une tête couronnée que dans les autres. Peut-être que Gustave indigné des maniéres hautes & méprisantes de l'Empereur à son égard, crut devoir lui faire sentir qu'un Roi de Suéde qui savoit le métier de la guerre, ne se chasseroit pas *avec des verges*, & qu'il donneroit à Valstein & à Tilli plus d'occupation que le Roi de Dannemark. *A l'ouverture d'une nouvelle guerre*, dit le manifeste, *chacun examine si elle est juste, ou non. C'est pourquoi le sérénissime Roi de Suéde, Prince veritablement grand par sa valeur & par ses autres vertus heroïques, par sa puissance & par les forces de son Roiaume, par ses nobles desseins & par ses râres exploits, veut bien exposer aujourd'hui les raisons qu'il a de passer en Allemagne à la tête de son armée. Tout le monde sait que la Maison d'Autriche aspire depuis long-temps à la Monarchie universelle, & particuliérement à la conquête des provinces & des villes libres de l'Allemagne. L'Empereur a tellement avancé dans l'exécution de cet ancien projet, que si le Roi de Suéde dont le courage & la generosité ont déja paru avec éclat dans les guerres justement entreprises pour le secours de ses amis contre les Moscovites & les Polonois, & heureusement terminées par des traitez honorables & avantageux, ne se fût opposé au torrent des victoires de l'Empereur, la Maison d'Autriche auroit poussé son ambition jusques à la conquête des païs les plus reculez qui conservent encore leur independance & leur liberté, nonobstant les intrigues des Espagnols. Voila pourquoi sa Majesté Suédoise a passé la mer. L'unique but de l'entreprise, c'est de défendre ses alliez & de rendre le commerce libre*

dans

dans les mers du Nord. En peu de temps ce brave & genereux Prince s'est rendu maître de la Poméranie. S'il y fortifie à ses dépens des places conquises au péril de sa vie, ce n'est point pour étendre sa domination au delà des limites de son Roiaume. Il ne pense qu'à délivrer ses amis injustement opprimez. Plusieurs Princes de l'Empire l'avoient invité à cette noble action, avant même qu'ils fussent entiérement assujettis à la tirannie des ambitieux Généraux de l'Empereur. On representoit au Roi de Suéde que son propre interêt l'engageoit à prévenir la ruine de ses Etats, en s'opposant à celle de ses voisins & de ses alliez. Sa Majesté Suédoise étoit bien persuadée que la prudence veut qu'un Prince éclairé veille à la conservation de ses sujets & de ses voisins, quand les uns ou les autres sont menacez d'une oppression prochaine. Mais elle ne pouvoit s'imaginer que les ennemis de la liberté publique eussent dessein d'usurper le bien d'autrui avec tant de précipitation & de violence. Cette considération l'arrêta pour un temps. Elle porta ses armes d'un autre côté, de peur que l'occasion favorable de réduire ses ennemis particuliers ne lui échappât. La suite de la guerre contre les Polonois aiant conduit le Roi de Suede en Prusse, il éxamina de plus près ce qu'il devoit craindre de la part de ceux qui ravageoient l'Allemagne. Sa Majesté reconnut alors que les avis qu'on lui avoit donnez étoient véritables & solides. Les armes de l'Empereur s'approchant tous les jours des Provinces Baltiques elle resolut d'opposer incessamment les siennes à une usurpation si rapide.

1630.

Après un assez long exposé des sujets que Gustave avoit en son particulier de se plaindre de l'Em-

1630. l'Empereur, on les resume ainsi à la fin du manifeste. *Puisque le Roi de Suéde n'a jamais pu obtenir aucune satisfaction de ses lettres interceptées, ouvertes, interpretées malignement, & publiées afin de le rendre odieux à toute l'Europe; de ses Officiers, de ses soldats, & de ses sujets emprisonnez; de l'interdiction du commerce aux Suédois contre le droit naturel qui le permet à tous les hommes; des instances faites, & du secours donné au Roi de Pologne, pour le detourner de conclure un traité de paix déja fort avancé avec la Couronne de Suéde; des armées entiéres envoiées en Prusse dans le dessein d'opprimer le Roi de Suede & ses sujets; du refus d'acorder passage à ses troupes, quoiqu'on le demandât en toute amitié & sous de bonnes assurances; de la maniere injuste & violente dont ses parens, ses amis, & ses voisins ont été dépouillez de leurs principautez & de leurs biens; de ses Ambassadeurs exclus & rejettez d'une façon plus que barbare des conférences qui se tenoient à Lubec pour la paix avec le Roi de Dannemark; enfin, de deux puissantes armées envoieés sans aucun juste sujet contre sa Majesté Suédoise; qui osera nier que les loix divines & humaines ne lui permettent d'emploier les moiens que Dieu lui a mis en main pour se venger de ces outrages & de ces injures extrémement sensibles aux Rois & aux Princes souverains? Les ports de la Mer Baltique occupez, & la nouvelle Amirauté du Nord établie au prejudice du commerce & de l'ancienne liberté, suffisent pour justifier une prise d'armes qui ne tend qu'à repousser l'injustice & la violence. Au reste, sa Majesté Suédoise proteste que bien loin de vouloir usurper les terres de l'Empire, elle combattra*

unique-

uniquement pour le bien public, pour sa seureté particuliére, pour la défense de ses alliez qu'elle desire de rétablir dans leur patrimoine & dans leurs droits, pour garantir le Roiaume de Suéde & les provinces de la Mer Baltique des incursions des voleurs & des pirates, & pour assurer la liberté du commerce. 1630.

L'expédition de Gustave en Allemagne causa de si grans mouvemens dans toute l'Europe & une révolution si considérable dans l'Empire, que j'ai cru devoir rapporter les raisons que ce Prince belliqueux prétendit avoir de l'entreprendre. Laissons à chacun la liberté de juger si l'effusion de sang & les autres calamitez, dont les guerres les plus justes sont presque nécessairement acompagnées, ou suivies, doivent être imputées à l'ambition du Roi de Suéde, ou bien aux usurpations injustes de l'Empereur Ferdinand II. en Allemagne, & aux vastes projets de la Maison d'Autriche contre tous ses voisins. Bogislas Duc de Poméranie écrivit en même temps une lettre en forme de manifeste à sa Majesté Impériale. Il s'y plaignoit des violences commises en Poméranie par les troupes que les Generaux de Ferdinand y avoient placées, de qu'on n'avoit eu aucun égard aux remontrances de ses Ministres à la Diéte de Ratisbone, & de ce que bien loin de repousser les Suédois, Torquato Conti souffroit que les soldats de l'Empereur pillassent les villes qu'ils abandonnoient à l'ennemi. Le Duc representoit ensuite que dans une si grande extrémité & sans aucune espérance de secours, il n'avoit pu refuser d'ouvrir les portes de sa capitale aux Suédois, que leur Roi paroissoit bien intentionné

1630. pour l'Empire, & ne parloit que de tirer ses alliez & ceux de sa Religion de l'oppression qu'ils souffroient de la part des Catholiques Romains. La lettre de Bogislas fut aussi mal reçuë que le manifeste de Gustave. La Cour Imperiale regarda le Poméranien comme un ennemi declaré de la Maison d'Autriche. Sa perte fut jurée. Ferdinand ne savoit pas qu'il seroit bientôt lui même pour la seconde fois en danger d'être ruiné sans ressource.

Progrés du Roi de Suéde dans la basse Saxe.

L'entrée du Roi de Suéde dans Stetin jetta l'épouvante dans toute la province. Plusieurs villes furent abandonnées de leurs habitans. D'autres s'acommodérent avec Gustave. Horn un de ses Officiers genéraux lui avoit amené un renfort de Livonie. Cela lui servit beaucoup à se rendre plûtôt maître de la Poméranie, à s'avancer vers le Duché de Mekelbourg, & à pousser ses conquêtes jusques à Rostock dont il s'empara. Cette place importante ne demeura pas long-temps entre ses mains. La foible garnison qu'on y laissa, ne put empécher les Imperiaux de la reprendre après le retour de Gustave à Stralsund. Le progrés imprevû des armes Suédoises étonna pour lors l'Empereur, le Duc de Baviere, & les Princes de la Ligue Catholique. On craignit serieusement que si les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, le Landgrave de Hesse, les autres Princes Protestans, & les villes Imperiales de leur Religion, s'unissoient à un Prince belliqueux & assisté des Puissances jalouses de l'agrandissement de la Maison d'Autriche, elle ne fût accablée en Allemagne, & que l'Empereur & les Catholiques Romains ne pussent arrêter un torrent déja rapide, & qui grossissoit

Mercure François. 1630. Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum. L. II. Historia di Gualdo Priorato. Part. I. L. I.

grossiroit d'une terrible maniere, s'il venoit à renverser les digues opposées à sa premiére impetuosité. Le Comte de Tilli eut ordre de marcher au plûtôt vers la Poméranie avec toutes les forces qu'il pouroit ramasser & de prendre celles que Torquato Conti commandoit dans cette province. L'Italien ne paroissant pas assez habile pour faire tête aux Suédois, l'Empereur le rappella, & le commandement des troupes de la basse Saxe fut donné au Comte de Schaumbourg jusques à ce que Tilli eût surmonté un obstacle qu'il trouva en son chemin. Heureusement pour le Roi de Suéde, Christian Guillaume de Brandebourg, à qui l'Empereur avoit ôté l'administration de l'Archevêché de Magdebourg, afin de revêtir l'Archiduc Leopold Guillaume son second fils de ce riche benéfice; Christian, dis-je, entre déguisé à Magdebourg, souleve le peuple contre les Imperiaux, le fait déclarer en faveur du Roi de Suéde, & assemble une petite armée avec laquelle il s'empare de quelques villes considérables dans le voisinage de Magdebourg. L'entreprise trop precipitée & mal conduite n'eut pas tout le succès que Gustave en pouvoit attendre. Il en tira du moins cet avantage, qu'elle arrêta le Comte de Tilli qui ne put venir si tôt en Poméranie. De maniére que le Roi de Suéde a le temps de s'y établir & d'emporter une partie du Duché de Mekelbourg. François Charles Duc de Saxe Lavembourg fut encore moins heureux dans une diversion qu'il tenta de faire en faveur de Gustave. Papenheim aiant surpris le Duc à Ratzebourg, il demeura prisonnier de l'Empereur. Ce desavantage & quelques autres ne déconcertent

1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 186. 187. &c.*

1630 tent point le Suédois. Il prend encore des villes considérables, & malgré la rigueur de la saison dans les derniers jours de l'année, il chasse les Impériaux de toute la Pomeranie & s'avance jusques aux frontiéres de la Marche de Brandebourg.

Jean George Electeur de Saxe voulut se servir de la conjoncture des premiers avantages remportez par le Roi de Suéde, afin de persuader à l'Empereur de cesser les poursuites commencées contre les Protestans à l'occasion de l'Edit touchant la restitution des biens Ecclesiastiques, & de laisser les Electeurs & les Princes dans la joüissance de leurs droits & de leurs priviléges. *Il est visible*, disoit le Saxon à Ferdinand, *que l'irruption des Suédois se fait à la sollicitation de quelques Princes opprimez. L'Edit qui ordonne aux Protestans de rendre les benefices dont ils sont en possession, les irrite tellement, qu'il n'y aura jamais une paix assurée dans l'Empire, à moins que vôtre Majesté Imperiale ne le révoque.* Enflé de ses victoires precedentes, & trompé par les Jesuites impatiens d'obtenir une grande partie des benéfices qui se retireroient des mains des Protestans, l'Empereur répondit fiérement à Jean George que la Maison d'Autriche avoit encore, graces à Dieu, des forces suffisantes pour repousser ses ennemis, & qu'on espéroit que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg contribueroient aux frais de la guerre que sa Majesté Imperiale étoit dans la nécessité de soutenir contre ceux qui troubloient la paix de l'Empire, & qu'elle ne pouvoit rien changer à son ordonnance sur la restitution des benéfices usurpez par les Protestans. Cette hauteur

teur hors de saison coutera cher à Ferdinand. 1630.
Le Saxon mécontent de voir ses remontrances fiérement rejettées, replique hardiment que l'Allemagne est presqu'entiérement desolée par une guerre intestine de douze ans ; que les loix de l'Empire sont foulées aux pieds ; que la liberté est opprimée en plusieurs endroits, & l'autorité des Electeurs affoiblie & meprisée ; que sa Majesté semble oublier les grans services qu'il lui à rendus ; que le refus d'abolir ou de suspendre un Edit trop sevére & donné à contretemps, surprend les gens bien intentionnez & les souléve ; que la situation présente des affaires de l'Empire, demande qu'on appaise au plûtôt les troubles que la publication & les premiers commencemens de l'exécution de l'ordonnance Imperiale cause ; qu'à l'exemple de ses predecesseurs il demeurera autant que sa conscience le lui poura permettre, attaché aux interêts de la Maison d'Autriche ; que si l'Empereur veut consentir à une convocation generale des Protestans dans quelque ville commode, on cherchera les expediens les plus propres à prévenir les malheurs dont l'Empire est menacé ; enfin, que les Protestans n'étant pas de pire condition que les Catholiques Romains, les uns doivent joüir aussi-bien que les autres, des priviléges & de la liberté que les loix fondamentales de l'Empire accordent à tous ses membres.

Les Ecclésiastiques, les Moines, & les Officiers militaires, les uns interessez au maintien de l'Edit, & les autres à la continuation de la guerre, agirent si puissamment à la Cour Impériale, que Ferdinand n'eut pas plus d'egard aux secondes remontrances de l'Elec-

1630. teur de Saxe, qu'aux premiéres. *Je ſuis plus ſenſible qu'aucun autre aux malheurs, de l'Allemagne*, repliqua Ferdinand. *Une ſeule choſe me conſole. Je n'y ai point contribué, & les calamitez des guerres precedentes ne me peuvent être juſtement imputées. Je n'ai pas été l'agreſſeur. On m'a mis dans la neceſſité de défendre mon patrimoine & de maintenir les droits de ma ſouveraineté. La Diéte de Ratisbone eſt convoquée afin de rétablir la paix dans l'Empire, ou de pourvoir aux moiens de continuer la guerre contre les rebelles & les brouillons. Les levées de deniers & les contributions ordonnées pour pouſſer les Suédois, vous regardent plus que moi. Car enfin il eſt queſtion de ſauver vôtre Electorat, qui demeure ouvert & expoſé au Roi de Suéde, s'il eſt une fois maitre de la baſſe Saxe. Je pretends uniquement defendre les Princes de l'Empire; quelle raiſon peuvent-ils avoir de refuſer les ſubſides ordonnez? Il ſera facile de repouſſer l'ennemi, pourvû que tous agiſſent de concert avec moi. J'eſpere que vous recevrez volontiers dans vôtre païs les troupes deſtinées à ſa conſervation. Car enfin, ſi le Roi de Suéde entre une fois dans la haute Saxe, rien ne l'empechera de penetrer juſques au cœur de l'Empire.* Les facheuſes nouvelles que Ferdinand recevoit tous les jours de Poméranie, l'obligérent enfin à rabattre de ſa fierté. Le Conſeil Impérial ouvre les yeux & s'aperçoit que ſi les Proteſtans pouſſez à bout s'uniſſent à Guſtave, l'Empereur eſt en danger de ſe perdre abſolument. On commence de les menager. Le Prince Louïs Frederic Adminiſtrateur des Etats de Virtemberg pour le jeune Duc ſon neveu, ſe plaignoit des violences commiſes

mises par les gens du Comte de Tilli, sous prétexte de faire exécuter l'Edit de la restitution des biens Ecclésiastiques. On ordonne à ce General de cesser. Les Ministres Luthériens sont rétablis : ils rentrent en possession de leurs revenus saisis. L'Empereur écrit même au Duc de Saxe, qu'on veut bien conferer amiablement avec lui & avec les autres Electeurs sur l'affaire de la restitution des benefices possedez par les Protestans depuis la paix de Passau : mais que l'endroit le plus propre à cette négociation, c'est Ratisbone. La Diéte s'y tenoit encore, & l'Empereur invitoit le Saxon à s'y rendre incessamment. 1630.





HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.
LIVRE XXIX.

1630. Le Roi de France tombe dangereusement malade à Lion.



Ersuadé que l'heureux succés de son expédition dépendoit du secours de la France, de l'Angleterre, & des Etats Generaux des Provinces-Unies, Gustave fit agir ses Ministres à la Haie, à Londres & à la Cour de France, incontinent après le premier progrès de ses armes en Poméranie. Il écrivit des lettres honnêtes, & obligeantes à Louis & à Richelieu, où il témoignoit sa bonne disposition à conclure le traité d'alliance proposé par le Baron de Charnassé, & negocié avec plus de chaleur depuis l'arivée du Capucin Joseph à la Diéte de Ratisbone. Le Roi de Suéde qui comp-

comptoit uniquement sur le Cardinal, dont il estimoit l'habileté & l'envie de signaler son Ministére par l'abaissement de la Maison d'Autriche, craignit de voir ses meilleures espérances renversées. Le 22. Septembre Louis est attaqué à Lion d'une fiévre continuë, dont les violens redoublemens ne causoient pas de moindres agitations aux deux Reines, à Richelieu, & à toute la Cour de France, qu'au Roi. Constant & soumis à la volonte de Dieu, il ordonne au Jésuite Suffren son Confesseur, de l'avertir dez qu'il y aura du danger, & déclare qu'il veut avoir du moins cinq ou six jours à se préparer à la mort. Louis se confesse le 27. Et son mal augmente de telle maniere que les Médecins sont d'avis qu'on découvre à sa Majesté la violence de sa maladie que les remédes ne diminuent point. Elle consent volontiers à recevoir le *Viatique*, s'occupe des choses de l'autre vie, donne à la maniére des gens de sa Religion des marques d'une pieté rare dans les personnes du premier rang, & se dispose tout de bon à mourir. Un remede pris ensuite soulagea beaucoup le Roi. Les Médecins qui ne connoissent pas la cause de la maladie, se flattent, & le croient presqu'hors de danger. Mais un flux de sang qui survient inopinément, acheve d'épuiser les forces du malade. Il paroit tellement affoibli, qu'on lui parle de recevoir ce que l'Eglise de Rome appelle *l'Extrême-onction*.

1630. *Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIV. Mercure François. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 281, 282.*

Les deux Reines, dit-on, fondoient en larmes jour & nuit auprès de son lit. Je trouve cependant qu'elles pensoient l'une & l'autre à leurs affaires, en cas que le Roi mourût. Marie de Médicis prenoit ses mesures, afin de con-

Diverses intrigues durant la maladie du Roi.

1630. ſerver ſon credit & ſon autorité ſous le Duc d'Orleans héritier de la Couronne, & de chaſſer Richelieu. La choſe n'étoit pas difficile. Louïs, raconte quelqu'un, recommanda le Cardinal à Gaſton, & lui conſeilla de ſe ſervir d'un Miniſtre habile & expérimenté. Mais Richelieu à qui ſa conſcience réprochoit une infinité de mauvais offices rendus au frere de ſon maître mourant, ſongeoit plus à ſe mettre à couvert de la colére & de la vengeance du Duc d'Orleans, qu'à obtenir la continuation de ſes emplois. Le Garde des ſeaux & le Maréchal de Marillac ſon frere arivé depuis peu à Lion, Vautier premier Médecin de la Reine Mere, homme plus ardent à entrer dans les intrigues de Cour, qu'à méditer ſur les Aphoriſmes d'Hippocrate, la Princeſſe de Conti, la Ducheſſe d'Elbeuf, la Comteſſe Du Fargis Dame d'atour de la jeune Reine, & pluſieurs autres preſſoient vivement & ſans ceſſe Marie de Médicis de chaſſer le Cardinal, & de le dépouiller de ſes charges dez que le Roi auroit les yeux fermez. Si nous en croions des Ecrivains flatteurs, les ennemis de Richelieu penſérent même à ſe défaire abſolument de lui, & le Maréchal de Marillac fut du complot. Les précautions que le Cardinal prit pour mettre ſa perſonne & ſa vie en ſeureté, ſi le Roi venoit à mourir, prouvent qu'il craignoit quelque choſe de ſemblable. Je ſai bien que la Reine Mere & le Duc d'Orleans ont toûjours paru éloignez de ces grandes violences. Mais enfin Richelieu avoit des ennemis moins timides & plus determinez. Dans la confuſion d'un nouveau regne & en l'abſence du ſucceſſeur de Louïs quelqu'un d'eux pouvoit bien

Hiſtoire du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 6. Vie de Montmorenci. L. II. chap. 22. Mémoires du même. L. III. Remontrance au Roi, & la Vérité défenduë dans le recueil des piéces pour la défenſe de la Reine Mere. Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Or-

bien ſe flatter de leur faire plaiſir en commettant 1630.
une de ces actions que les Rois commandent *leans.*
rarement, & qu'ils approuvent volontiers en *Vittorio*
ſecret, quand elle les delivre d'un homme qu'ils *Siri Me-*
haïſſent & dont ils craignent les intrigues & l'ha- *morie re-*
bileté. *condite.*

Anne d'Autriche qui ſe voit à la veille d'être *Tom. VII.* *Pag.* 282. 283. 284.
renvoiée en Eſpagne, & en danger d'y paſſer le reſte de ſes jours dans un couvent, cherche les moiens de vivre agréablement en France après la mort du Roi ſon époux. La Comteſſe Du Fargis ſa confidente, lui remontre que le moien le plus ſûr d'éviter le malheur qu'elle craint, c'eſt d'engager l'héritier de la Couronne à épouſer la veuve du Roi ſon frere. On dépeche quelqu'un à Paris avec ordre de propoſer l'affaire à Gaſton. L'exprès parloit ſeulement de la part de la Comteſſe. La bienſeance le demandoit ainſi. Mais le Duc d'Orleans jugea bien qu'on ne lui portoit pas une parole de cette conſéquence ſans l'aveu de la Reine. Il répondit *en termes civils & obligeans*. Louïs fut apparemment averti de cette demarche après ſa convaleſcence. Richelieu habile à découvrir les intrigues les plus ſecretes, ne laiſſa pas échapper une ſi belle occaſion de confirmer Louïs dans une prévention dont il ne revint jamais, qu'il y eut des complots contre lui entre la Reine ſon épouſe & le Duc d'Orleans, & qu'ils penſérent ſérieuſement à ſe marier enſemble. Pour ce qui eſt de Gaſton, il attendoit à Paris avec des mouvemens ſecrets de joie & d'impatience la nouvelle de ſon avénement à la Couronne. Les Aſtrologues lui avoient dit ſi poſitivement que le Roi ſon frere mourroit cette année, que le Duc &

1630. ses confidens ne doutérent plus de la certitude de l'horoscope tiré, quand ils apprirent l'extréme maladie de Louïs à Lion.

Le Cardinal bien informé de ce qui se trame contre lui, & desesperant du retablissement de la santé de son maître, choisit Avignon pour le lieu de sa retraite, & y envoie par avance son argent & tout ce qu'il a de plus précieux. Il écrit encore au Prince de Condé, demande sa protection, & lui propose une espece de ligue contre la Reine Mere leur commune ennemie, qui pretend gouverner encore plus absolument sous Gaston, que durant le regne de Louïs. Soit que Richelieu ne compte pas tout-à-fait sur Condé; soit qu'il craigne que le seul appui d'un Prince peu estimé & qui ne sut jamais se faire aimer, ne suffise pas, & qu'il juge à propos de s'assurer encore d'un Seigneur puissant, acredité, & maître dans un grand gouvernement; le Cardinal, dis-je, engage S. Simon premier Ecuier du Roi & son favori, à parler en faveur du Ministre, & à insinuer à sa Majesté de recommander instamment au Duc de Montmorenci, un homme que tant de gens animez à le perdre persecutent seulement par ce qu'il l'a trop fidelement servie. Louïs proteste qu'il pense à sauver Richelieu, & promet de tirer la parole de Montmorenci. On appelle le Duc incontinent. Incapable de resister aux tendres & pressantes instances d'un Roi mourant, Montmorenci proteste qu'il défendra le Cardinal contre tous ceux qui entreprendront de lui faire du mal, & promet de le conduire seurement à Marseille. La Vrilliere Secretaire d'Etat à la place d'Herbaut mort l'année précedente à Suze,

prend

prend ſoin de mettre des relais depuis Lion juſques là, pour ſauver inceſſamment Richelieu, ſi le Roi vient à mourir. Foible à ſon ordinaire & découragé dez qu'il voit ſa fortune chancelante, le Cardinal étoit couché ſur ſon lit, & pleuroit amérement, lors que le Duc de Montmorenci ſortant de la chambre du Roi vint offrir genéreuſement ſa perſonne, ſon gouvernement de Languedoc, & tout ce qui dépendoit de lui. Les proteſtations d'un Seigneur qui ne promit jamais, dit-on, que ce qu'il vouloit religieuſement tenir, remirent l'eſprit de Richelieu, que la caballe formée contre lui jettoit dans un grand deſordre. 1630.

Louis recouvra ſa ſanté, & les fraieurs de ſon Miniſtre ne ſe diſſiperent pas ſi tôt. Les Médecins n'avoient pas connu la veritable cauſe de la maladie. C'étoit un abcés dans le bas ventre. Il creva heureuſement lors qu'on deſeſperoit de la vie du Roi, & ſe vuida. Dez le jour même, Louis ſe porte beaucoup mieux. Sa ſanté ſe retabliſſant aſſez vîte, il prend la reſolution de ſe faire tranſporter en litiére à Roanne, de décendre ſur la Loire à Briare, & d'aller enſuite à Paris. Nonobſtant les nouvelles preuves que Richelieu avoit des mauvaiſes intentions de la Reine Mere à ſon égard, il tenta encore de l'appaiſer, & de gagner les Marillacs tout-puiſſans auprès d'elle. Il perſuade au Roi de donner une gratification de dix mille écus au Maréchal, & de l'envoier en Italie au ſecours de Cazal avec un pouvoir égal à celui des Maréchaux de la Force & de Schomberg. Mais l'eſprit de Marie de Médicis étoit trop aigri. Irritée de l'ingratitude & de l'infidelité de ſon ambitieux domeſtique,

La ſanté du Roi ſe rétablit, & il retourne à Paris.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Memoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Hiſtoire

1630. ſtique, elle vouloit abſolument l'éloigner des affaires, & le reduire à s'en aller à Rome, aſſiſter aux chapelles & aux congrégations avec les Cardinaux oiſifs. Les Marillacs inſenſibles aux careſſes & aux bons offices de Richelieu, continuérent de travailler à ſa ruine; ſoit que ce fût le ſeul moien de ſe rendre agreables à la Reine Mere; ſoit qu'ils ſe flattaſſent de partager entr'eux l'adminiſtration du Roiaume après l'éloignement du Cardinal.

du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.

1630.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 284.

Ses affaires avoient ſouvent changé de face durant le ſéjour de la Cour à Lion. Il parut tantôt entiérement brouillé & tantôt en parfaite intelligence avec Marie de Médicis. Louïs ſe plaignit quelquefois à elle d'un Miniſtre avancé à ſa ſollicitation: Et Marie de Médicis obligée d'avouër qu'elle ne connoiſſoit pas alors le méchant cœur de Richelieu, ſe plaignoit à ſon tour de ce que l'ingrat la faiſoit plus ſouffrir qu'aucun autre, & prioit le Roi de trouver bon qu'elle ſe tirât de la tutelle d'un domeſtique arrogant. Louïs avouoit ou feignoit d'avouer que les plaintes de ſa mere étoient juſtes, & promettoit de renvoier le Cardinal. Il la prioit ſeulement de diſſimuler juſques à ce que la guerre d'Italie fût terminée. Marie de Médicis qui croit maintenant la paix concluë, ou du moins ſur le point d'être ſignée à Ratisbone, renouvelle ſes inſtances, & ſomme ſon fils d'acomplir une promeſſe tant de fois reïterée. Mais Louïs demandant encore du delai juſques à ce qu'on ait vû le traité, & que l'execution en ſoit aſſurée, la Reine Mere eſt obligée de ceder à la nouvelle priere de Louïs qui la conjure de faire bon viſage au Car-

Cardinal. Il l'attendoit à Roanne dans le dessein de retourner à Paris avec elle, & de tenter de se remettre bien dans son esprit durant le voiage. Un Auteur judicieux prétend qu'il y avoit de la collusion entre le Roi & son Ministre, & qu'ils convinrent avant leur départ de Lion de jouër la Reine Mere, & de l'éloigner elle même une seconde fois des affaires. La disgrace de cette Reine infortunée, & les delais continuels que Louïs demandoit quand elle le pressoit de chasser Richelieu, rendent cette conjecture assez vraisemblable. Cependant le Cardinal parut si deconcerté après le nouvel éclat qui se fit à Paris au commencement du mois de Novembre, il se crut tellement perdu sans ressource, il pensa si serieusement à se retirer au Havre de Grace, que je penche plus à croire que Louïs & Richelieu n'agissoient pas de concert. La disgrace soudaine de Marie de Médicis, & la continuation imprévuë de la faveur du Cardinal, furent un effet de la foiblesse & de la timidité d'un Prince qui se défioit de ses plus proches parens, & qui ne se croioit pas capable de soutenir sans le secours de son Ministre le poids des affaires du dehors, ni de dissiper les fréquentes factions qui se formoient au dedans, selon que Richelieu le lui faisoit acroire depuis long-temps, contre son autorité, & mêmes contre sa personne. 1630.

Négociations sur les affaires d'Italie.

Avant que la Cour partît de Lion, Louïs & le Cardinal envoiérent ordre aux Maréchaux de France qui commandoient en Italie, de marcher incessamment au secours de Cazal. La tréve expiroit le 15. Octobre, & par le même traité, la citadelle devoit être renduë au Marquis

1630. quis de Sainte-Croix Genéral de l'armée Espagnole depuis la mort de Spinola, en cas que la place ne fût pas secouruë avant l'onziéme Novembre. Richelieu savoit bien ce que Leon Brulart & le P. Joseph négocioient à Ratisbone avec les Ministres de l'Empereur. Mais le Cardinal delivré desormais des fraieurs que la maladie du Roi lui avoit causées, ne prétendoit pas exécuter un traité conclu à la hâte & par complaisance pour Marie de Medicis, que plusieurs raisons contraires à la fortune du Ministre qu'elle vouloit perdre, soit que le Roi mourût, soit qu'il revînt en bonne santé, portoient à finir incessamment la guerre d'Italie. C'est pourquoi Richelieu écrivit à Schomberg son confident, & l'un des trois Maréchaux de France envoiez en Italie, & chargé du plein pouvoir de sa Majesté, pour traiter en cas de besoin avec le Duc de Savoie, & avec les Genéraux de l'Empereur & du Roi d'Espagne, de n'avoir aucun égard à ce qui se concluroit à Ratisbone, & de sauver l'honneur des armes de France, en secourant la citadelle de Cazal; quand mêmes il faudroit donner une bataille, ou attaquer les ennemis dans leurs lignes.

Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Mercure François. 1630. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 259. 260. 261.

L'exécution du projet étoit difficile & périlleuse. On devoit traverser vingt-cinq ou trente lieuës dans le païs ennemi sans avoir des places à soi, ni une rétraite assurée, & combattre les Imperiaux & les Espagnols dans les postes avantageux qu'ils occuperoient, afin de disputer le passage aux François. Il étoit encore à craindre que l'ennemi bien retranché devant Cazal ne pût être forcé par des troupes fatiguées d'une longue marche & incommodées de la disette des vivres,

vivres. On ne voioit pas même comment on 1630.
en trouveroit aſſez pour la ſubſiſtance des François avant leur arivée dans le Monſerrat, durant leur ſéjour aux environs de Cazal, & au retour de l'expedition. Enfin après avoir delivré la place, il étoit neceſſaire de la munir pour un an. Et quelle apparence d'amaſſer tant de vivres & de proviſions dans un petit païs entiérement ruïné? Tout autre que Richelieu effraïé de ces difficultez preſqu'inſurmontables, auroit accepté le traité de Ratisbone, & ſe ſeroit tiré d'intrigue le moins mal qu'il auroit été poſſible. Mais ce n'étoit pas l'humeur du Cardinal. Auſſi courageux & hardi dans les affaires d'Etat les plus embaraſſantes, que timide & incertain dans la mauvaiſe ſituation des ſiennes en particulier, il fait ordonner aux Maréchaux de la Force, de Schomberg, & de Marillac de hazarder tout pour ſecourir Cazal, & avertit le ſecond de chicaner ſur l'execution du traité de Ratisbone, que le Roi refuſeroit de ratifier. Outre que la continuation de la guerre étoit avantageuſe au Cardinal, il ne vouloit pas s'expoſer au reproche que ſes ennemis lui auroient fait, que le Roi ſe tiroit par un traité peu honorable d'une affaire entrepriſe mal à propos à l'inſtigation de ſon Miniſtre. Une choſe donnoit peut-être du courage au penetrant & delié Richelieu. Victor Amedée & le Comte Collalte Genéral de l'Empereur n'étoient pas fachez que Cazal fût ſecouru, & que les Eſpagnols ſe trouvaſſent dans la neceſſité de conſentir à la paix. Victor Amedée ſouhaitoit avec la derniére impatience de rentrer au plûtôt en poſſeſſion des villes & de la grande étenduë de païs que Louïs lui retenoit.

1630. tenoit. D'un autre côté, Ferdinand inquiet des progrès du Roi de Suéde, vouloit rappeller ses troupes d'Italie & finir l'affaire de Mantoüe. Le Cardinal qui connoit la disposition de l'Empereur & du Duc de Savoie, se flatte que le secours de Cazal en sera moins difficile, & que le Marquis de Sainte-Croix aussi timide & aussi mal habile que Spinola son predecesseur étoit courageux & experimenté, ne s'engagera pas volontiers dans un combat, à moins qu'il ne se voie bien secondé par les Impériaux & par le Duc de Savoie.

L'espérance de Richelieu ne fut pas trompée. N'est-il point redevable en partie du bon succés de ses desseins aux souplesses & à la patience de Mazarin qui s'étoit entiérement dévoué à la France? Le Gentilhomme Romain se donna de grans mouvemens durant la suspension d'armes pour menager la paix. Il fit divers voiages à la Cour de Savoie, aux quartiers des Genéraux de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & à ceux des Maréchaux de France. Mais toutes les peines de Mazarin furent inutiles. Il avoit promis de mettre entre les mains de Schomberg une lettre de Victor Amedée à la Duchesse son épouse, par laquelle ce Prince s'engageroit à renoncer au parti Espagnol & à se declarer en faveur de la France, si la Cour de Madrid refusoit de s'accommoder à des conditions raisonnables. Le Maréchal aiant sommé Mazarin de tirer du Savoiard cette parole par écrit, le Duc ne voulut point promettre d'embrasser le parti de la France, à moins que sa Majesté Très-Chrétienne ne promît solennellement de restituer, dez qu'il se tourneroit du côté de la France, tout ce qu'elle

avoit

avoit pris en Piémont & ailleurs. La condition 1630.
fut rejettée par le Maréchal de Schomberg. Il crut que l'honneur ne permettoit pas à Louis de rendre tout à Victor Amedée, pendant que le Duc de Mantouë en faveur duquel le Roi avoit pris les armes, demeureroit dépouillé de ses Etats. Schomberg craignoit encore qu'il n'y eût dans cette demande, quelqu'artifice du Savoiard & des Espagnols. On ne savoit s'ils ne cherchoient point à s'assurer par un traité, la restitution de la Savoie & de plusieurs villes qu'ils ne pouroient ravoir qu'après une longue & ruineuse guerre.

Mazarin vint dire ensuite au Maréchal que Leon Brulart Ambassadeur de Louïs à la Diéte de Ratisbone, y négocioit une paix generale, & acordoit des conditions si avantageuses à l'Empereur, que son General ne croioit pas desormais devoir traiter d'une affaire, dont la conclusion étoit déja fort avancée sous les yeux de sa Majesté Imperiale, à moins que Schomberg ne convînt de tous les articles déja passez par le Ministre de France à Ratisbone; qu'un d'eux portoit que Louïs n'assisteroit directement, ni indirectement ceux qui seroient déclarez ennemis de Ferdinand ou de l'Empire; enfin que le point de la demolition de la citadelle de Cazal se trouvoit presqu'entiérement acordé, & qu'on ne doutoit point que Brulart ne la signât. *La premiere de ces conditions*, repartit Schomberg, *me paroit si contraire à l'honneur & à la réputation du Roi mon maître, que je ne puis me persuader que l'Ambassadeur de sa Majesté à Ratisbone l'accepte. Pour moi, je ne signerai jamais un pareil article.* Mazarin paroit pour

1630. pour la troisiéme fois, & propose de la part du Comte Collalte un traité conforme à celui qui est sur le tapis à Ratisbone. *On consentira, Monsieur*, dit l'Italien au Maréchal, *que la condition qui vous choque soit nulle, en cas que M. de Leon ne l'ait pas veritablement acordée.* Schomberg persiste dans son refus, & prend avec ses deux collegues les mesures nécessaires pour secourir au plûtôt la citadelle de Cazal.

Le Duc de Savoie, Collalte, & Mazarin n'étoient gueres plus contens que les Généraux François de la négociation de Ratisbone. Victor Amedée eût bien voulu se rendre médiateur & comme arbitre d'un accord entre les trois premiéres Puissances de l'Europe. Collalte avoit du chagrin de ce que son plein pouvoir de négocier & de conclure la paix devenoit inutile par le traité commencé à Ratisbone. Enfin, l'ambitieux Mazarin qui se flatoit d'avancer sa fortune à la Cour de Rome en accommodant au gré du Pape une affaire qui troubloit le repos de l'Italie, & dont les suites étoient fort à craindre, Mazarin, dis-je, déploroit tant de peines perduës, & ses espérances inopinément renversées. Tout le monde conspiroit presqu'également en Italie à laisser là le traité de Ratisbone, & à en conclure un autre: conjoncture dont le Maréchal de Schomberg se servit habilement pour venir à son but. Mazarin voiant que nonobstant l'accord qui se negocie en Allemagne, les François se preparent sérieusement à secourir Cazal, reprend courage, & ne desespere plus tant de se faire un mérite à la Cour de Rome, & même à celle de France, où il cherche à s'intriguer. Le voici derechef en campagne. Il vient

vient propoſer au Maréchal de Schomberg une 1630.
prorogation de la tréve, *afin que le Marquis de Sainte-Croix*, dit l'Italien, *ait le temps de recevoir les pouvoirs qu'il attend de Madrid.* Les Generaux de France rejettent la propoſition. Elle leur paroit un artifice des Eſpagnols qui cherchent à gagner du temps, pour ramaſſer des troupes de tous côtez, & ſe mettre en état de repouſſer les François quand ils s'avanceront au ſecours de Cazal. Victor Amedée fit alors une choſe qui plut à Schomberg & à ſes collégues; ſoit que le Duc eût intention de rendre l'exécution de leur entrepriſe plus facile; ſoit qu'il penſât ſeulement à ſa propre ſeureté. Le Marquis de Sainte-Croix lui avoit demandé une partie de ſes troupes pour diſputer l'entrée du Monferrat aux François. Le Savoiard s'excuſa ſur ce qu'il ne pouvoit laiſſer ſes places dégarnies & expoſées aux inſultes des François. Sainte-Croix choqué du refus de Victor Amedée rappelle quatre ou cinq mille hommes des troupes du Roi d'Eſpagne envoiez pour la défenſe du Piémont attaqué par les François. Le Duc de Savoie refuſe aſſez long-temps les regimens qu'on lui demande, & trouve fort étrange que les Eſpagnols entêtez d'avoir Cazal à quelque prix que ce ſoit, ne ſe ſoucient pas de laiſſer le Piémont ouvert & expoſé aux courſes des François, pourvû que l'honneur des armes du Roi Catholique engagé à la priſe de la citadelle de Cazal, ſoit ſauvé.

Chriſtine Ducheſſe de Savoie empreſſée de racommoder ſon époux & ſon frere, ſe ſervoit des dégouts que les Eſpagnols donnoient à Victor Amedée, afin de le porter à ſe tourner du côté de la France. Il paroiſſoit diſpoſé à faire la dé-

1630. démarche, pourvû que Louïs consentît à une prorogation de la tréve, & à une neutralité du Savoiard pour quelque temps. *Il seroit malhonnête*, disoit-il, *qu'après les engagemens du feu Duc mon pere & les miens avec l'Empereur & le Roi d'Espagne, j'allasse me déclarer tout d'un coup contr'eux en faveur de la France. On n'aura rien à me reprocher, si après une longue suspension d'armes & une neutralité obtenuë, afin de donner aux Imperiaux & aux Espagnols le temps de négocier la paix, j'abandonne le parti de ceux qui la rejetteront trop opiniatrément, pour me ranger du côté de ceux qui voudront bien la faire à des conditions raisonnables. Je consens que le Roi Très-Chrétien garde comme en dépôt tout ce qu'il a pris dans mes Etats, jusques à ce que l'Empereur & le Roi d'Espagne aient remis le Duc de Mantouë en possession de son bien. Cependant je fournirai des vivres à l'armée de France, & faciliterai son passage dans le Monferrat autant qu'il me sera possible.* Les Generaux de Louïs ne voulurent point accepter ces offres qu'Emery Intendant de leur armée faisoit de la part de Victor Amedée, auquel ils l'avoient envoié à la sollicitation de la Duchesse de Savoie. Toûjours en garde contre les artifices des Espagnols, Schomberg & ses collégues craignoient que la prorogation de la tréve ne donnât le temps aux ennemis de se fortifier encore plus devant Cazal. La neutralité du Savoiard ne s'accommodoit point aux interêts du Roi. Il étoit plus avantagenx à la France que le Duc demeurât dans le parti Imperial & Espagnol. Sa neutralité le dispensoit de veiller si fort à la conservation de ce qui lui restoit en Piémont. Il eût

eût pu faire paſſer des troupes dans l'armée du 1630
Marquis de Sainte-Croix devant Cazal: Au lieu que la guerre ſubſiſtant toûjours entre la France & la Savoie, il falloit que Victor Amedée demeurât ſur ſes gardes, & qu'il retînt toutes ſes troupes auprès de lui, de peur que les François déchus de l'eſpérance de ſauver Cazal, ne ſe dédommageaſſent de cette perte par la priſe des meilleures places du Piémont.

Voila pourquoi Schomberg & ſes collégues refuſérent conſtamment la neutralité à Victor Amedée. On lui offrit la reſtitution de la Savoie, du Marquiſat de Saluces, & de tout ce qu'on lui avoit pris, excepté Suze, Pignerol, Veillane & Briqueras, pourvû qu'il ſe déclarât ſur l'heure en faveur de la France. Le refus que le Duc fit d'une condition ſi avantageuſe, confirma les Genéraux de France dans leur penſée, que ce Prince ne penſoit qu'à les ſurprendre & à ſervir les Eſpagnols. Ils ne connoiſſoient pas bien ſes veritables ſentimens, dit-on. Ennuié de voir la plus grande partie de ſes Etats entre les mains du Roi de France, Victor Amedée vouloit ſincérement ſe racommoder avec lui. Mais il ne pouvoit ſe reſoudre à rompre tout d'un coup & ſans un prétexte honnête avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. Dans cet embaras, le Duc de Savoie prit le parti de laiſſer faire les François ſans traiter avec eux, & de ſauver les apparences avec les Eſpagnols. *Si Cazal eſt ſecouru*, diſoit-il, *la paix eſt infailliblement concluë. Et ſi les François ont du deſavantage, il me ſera facile de les charger encore dans leur retraite avec mes troupes fraiches, & de les chaſſer du moins de tout ce qu'ils occupent dans le Pié-*

1630. *Piémont*. Tout bien consideré, le Savoiaad ne pouvoit mieux faire. Il gardoit une espéce de neutralité; & se tenoit en état de profiter de tout en s'acommodant avec le victorieux.

L'armée de France commandée par trois Maréchaux de France marche au secours de Cazal.

Après tant d'allées & de venuës inutiles pour la negociation de la paix, l'armée de France composée de vingt mille hommes de pied & de trois mille chevaux, commence enfin de marcher sous la conduite des Maréchaux de la Force, de Schomberg, & de Marillac. Ils étoient tour à tour à l'avant-garde, au corps de bataille & à l'arriére-garde. Celui des trois qui se trouvoit au corps de bataille, commandoit ce jour-là en chef. Tavanes Maréchal de camp eut ordre de demeurer en Piémont avec huit mille hommes de pied & cinq cens chevaux, de tenir le Duc de Savoie en échec, & de l'empécher d'harceler l'armée durant sa marche. On part du *rendez-vous* genéral à Scarnafix le 17. Octobre & on arive aux environs de Raconis, ensuite à Somerive, à Cerizolle, enfin à Caucle, où les soldats eurent quelques jours de repos. Ce fut là que S. Estienne beaufrére du Capucin Joseph, apporta le traité conclu à Ratisbone. Schomberg qui a ses instructions secretes, le lit avec attention, & déclare à Mazarin, à l'Ambassadeur de Venise & à un Ministre du Duc de Mantouë qui se trouvoient auprès du Maréchal, qu'il ne croit pas devoir déferer à un traité qui lui paroit captieux, & que l'Ambassadeur du Roi n'a pu signer que par une grande surprise. *Le sixiéme & le neuviéme articles*, dit Schomberg, *portent que l'Empereur donnera dans six semaines l'investiture à M. le Duc de Mantouë, & que sa Majesté Im-*

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIV. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Memoires du Maré-

périale

périale & le Roi Catholique retireront quinze jours après leurs troupes du Monferrat. Voila donc l'armée du Roi obligée d'être encore deux mois en Italie & d'attendre que les Espagnols sortent de Cazal. Qui nous répondra que durant ce temps-là, elle ne se ruinera point par la peste, par la disette des vivres, & par la desertion des soldats? Je trouve encore qu'aucun Ministre du Roi d'Espagne n'a signé le traité. L'Empereur promet seulement de le faire ratifier par sa Majesté Catholique. Cela me paroit suspect. Je crains que les Espagnols n'aient voulu se reserver un prétexte de rejetter le traité, en cas qu'il ne les acommode pas. Ces considérations m'empéchent d'avoir égard à un acommodement si contraire aux interêts du Roi, & que sa Majesté ne peut accepter avec honneur.

1630. *Chai du Plessy, de Pontis, & de Puységur. Mercure François. 1630. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 263. 264. &c.*

Les Maréchaux de la Force & de Marillac persuadez que Schomberg a trop d'expérience & d'habileté pour se rendre garant d'une entreprise fort périlleuse, & pour rompre un traité solennel sans aucun ordre précedent, ou du moins sans être bien assuré de la disposition du Roi & de son Ministre, louënt la genereuse resolution de leur confrere & deférent à son sentiment. Marillac creature & confident de Marie de Médicis, voioit qu'elle trouveroit son compte à cette affaire, soit que le projet de Schomberg reüssît, ou non. *Si Cazal est secouru*, disoit-il en lui même, *les Espagnols consentiront à une paix encore plus avantageuse à la France: Et le Roi delivré de toutes ses apprehensions, ne poura plus se dispenser de tenir sa parole, de chasser Richelieu, dez que la guerre d'Italie sera terminée. Que si l'entreprise échouë, tout retombera*

1630. *ſur le Cardinal qui aura empéché l'exécution du traité de Ratisbone. Nouveau ſujet à la Reine Mere de ſe plaindre du Miniſtre & d'achever de le perdre dans l'eſprit du Roi.* Mazarin preſſant alors les Genéraux de France d'exécuter du moins l'article qui ordonnoit la ceſſation de tout acte d'hoſtilité de part & d'autre, & remontrant qu'on trouveroit bientôt des expédiens qui léveroient les difficultez du Maréchal de Schomberg, on répondit que ſi les Eſpagnols vouloient ſortir de la ville & du chateau de Cazal, & ſe retirer du Monferrat, les François abandonneroient la citadelle de Cazal, & conſentiroient que le Duc de Maïenne ſecond fils de Charles Duc de Mantouë, fût ſeul maître des places & de tout le Monferrat, dont ſon pere l'avoit declaré Gouverneur.

Mazarin va rapporter au Comte Collalte & au Marquis de Sainte-Croix la reſolution des trois Maréchaux & la propoſition qu'ils lui ont faite. Les Generaux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne demeurent quelque temps ſans donner leur réponſe; & l'armée Françoiſe continuë ſa marche vers Cazal. Mazarin revient à Schomberg dans un endroit nommé *la Rocca*, & déclare de la part de Collalte & de Sainte-Croix, que l'Empereur & ſa Majeſté Catholique penſent ſi peu à s'approprier Cazal, que leurs Genéraux offrent que la citadelle ſoit incontinent pourvuë de vivres & de proviſions pour un an entier. *Je ne voi pas*, ajouta le Gentilhomme Romain, *que vous deviez refuſer une offre ſi avantageuſe. Suppoſons que vous aiez forcé les Eſpagnols dans leurs retranchemens & ſecouru Cazal: vôtre armée peut-elle ſubſiſter dans le Monferrat juſques à ce que*

que vous aiez amaſſé les vivres & les proviſions 1630.
neceſſaires à la garniſon de la place pour un an? Il ne tient qu'à vous d'obtenir cela ſans violer le traité de Ratisbone; demarche dont les ſuites ſeront peut-être facheuſes. Schomberg & ſes collegues jugérent que la venuë de Mazarin avec cette nouvelle propoſition étoit une preuve que les Eſpagnols effraiez de la marche de l'armée Françoiſe, vouloient éviter de ſe battre. Sans faire attention à ce que Mazarin dit de la bonté des retranchemens des Eſpagnols & de la difficulté de les y forcer, les trois Maréchaux perſuadez que le Marquis de Sainte-Croix intimidé acordera quelque choſe de plus avantageux, perſiſtent dans la reſolution d'avancer.

Victor Amedée voiant la fermeté des Généraux de l'armée de France, leur envoia dire que ſon Alteſſe, ne prenant aucune part à la maniére dont certains articles du traité de Ratisbone touchant Cazal & l'inveſtiture promiſe au Duc de Mantouë, ſeront exécutez, elle ſe croit parfaitement racommodée avec le Roi Très-Chrétien par le même traité, dont les articles qui regardent le demêlé de la Maiſon de Savoie avec la Couronne de France, ſe trouvent également acceptez de part & d'autre. C'eſt pourquoi Victor Amedée demandoit que les trois Maréchaux ordonnaſſent à Tavanes de ne plus faire aucun acte d'hoſtilité en Piémont. Cela fut accordé ſans difficulté. Je ne ſai ſi Schomberg & ſes collegues ne s'en repentirent pas bientôt après. Des lettres interceptées & certains mouvemens des troupes Savoiardes découvrirent que l'artificieux Victor Amedée cherchoit à être le ſpectateur du

1630. ſuccès de l'entrepriſe des François, qu'il les menageroit en cas qu'ils euſſent de l'avantage, & qu'il ſeroit le premier à les charger dans le deſordre d'une retraite, ſi les Eſpagnols devenoient ſupérieurs.

On connut encore par les mêmes lettres que les Miniſtres du Roi Catholique avoient eu la précaution de faire dreſſer certains articles du traité de Ratisbone de telle maniére, que les Eſpagnols aiant la liberté de garder encore deux mois la ville & le chateau de Cazal, l'armée Françoiſe en Italie pût ſe diſſiper, & que Louïs ſe trouvant hors d'état de ſecourir la citadelle de Cazal reduite à la derniére extremité, il fût obligé de conſentir à la démolition de cette place. Les Genéraux de France apprirent enfin que l'Empereur attentif à tirer quelque profit de la guerre de Mantouë, prétendoit garder les paſſages qu'il avoit occupez chez les Griſons, & que dans cette vuë ſa Majeſté Imperiale promettoit ſeulement de les rendre après que les François ſeroient hors de l'Italie. Tout cela ſervit à juſtifier la reſolution priſe par le Maréchal de Schomberg, de n'avoir aucun égard à certains articles captieux d'un traité fait exprès pour ſurprendre Louïs & ſes alliez. L'armée de France pourſuit ſa marche & arive à la vuë de Cazal. Mazarin paroit incontinent & vient dire que les Imperiaux & les Eſpagnols refuſent abſolument d'accepter les conditions propoſées par les François. *Cependant*, ajoute-t'il, *ſi Mrs. les Maréchaux veulent bien ſe relacher, & offrir quelque choſe de plus ſupportable, je ne deſeſpere pas d'obtenir le conſentement des Genéraux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne*!

pagne. L'Italien ſe met à repreſenter la maniére avantageuſe dont Sainte-Croix s'eſt retranché, & l'impoſſibilité preſque abſoluë de le forcer. Schomberg & ſes collegues plus convaincus de la timidité des Eſpagnols & de leur envie d'éviter le combat, demeurent froids & inſenſibles aux vives remontrances de Mazarin. *Monſieur*, lui dit-on d'un air plein de confiance, *il eſt maintenant queſtion de ſe battre & non pas de négocier. Nous ſommes venus trop avant. La citadelle de Cazal ſera ſecouruë malgré les Eſpagnols. On y fera entrer des vivres & des proviſions par deſſus leurs mouſtaches*. L'Italien conſidére l'état de l'armée Françoiſe & court à Chivas où étoit le Comte Collalte dans le deſſein d'exhorter le Genéral de l'Empereur à faire en ſorte que le Marquis de Sainte-Croix acceptât les conditions offertes par les Maréchaux de France. 1630.

Collalte avoit refuſé juſques alors d'envoier du renfort aux Eſpagnols, qui preſſoient la citadelle de Cazal depuis la fin de la tréve. Il vouloit tenir les choſes dans un certain équilibre, & obliger le Marquis de Sainte-Croix à faire la paix, afin que les troupes Impériales puſſent retourner au plûtôt en Allemagne, ſervir contre le Roi de Suéde. Mais voiant que les Maréchaux de France rejettoient le traité de Ratisbone avec une extrême hauteur, & s'avançoient à la tête d'une bonne armée, dans la reſolution de combattre les Eſpagnols, Collalte ne crut pas devoir ſouffrir que les François ſupérieurs fiſſent deſormais la loi à l'Empereur & au Roi Catholique. Il vient donc à Chivas, & envoie Galas & Picolomini avec une bonne partie des troupes Im-

Mazarin arrête les armées de France & d'Eſpagne prêtes à ſe battre.

Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XIV. Hiſtoire

1630. Impériales au ſecours du Marquis de Sainte-Croix. Mazarin tâcha de perſuader au Genéral de l'Empereur, d'engager les Eſpagnols à recevoir l'offre que les François faiſoient d'abandonner la citadelle de Cazal entre les mains du Duc de Maïenne & de ſe retirer à Pignerol & à Suze, pourvû que les Eſpagnols ſortiſſent de la ville & du chateau de Cazal, de Pondeſture & de toutes les autres places qu'ils occupoient dans le Monferrat. Mais Collalte répondit qu'il ne conſeilleroit jamais aux Officiers du Roi Catholique de conſentir à une ſi grande indignité. *Tout ce que je puis faire honnétement*, ajouta-t'il, *c'eſt de ne rien dire, & de laiſſer à M. le Marquis de Sainte-Croix qui commande & qui voit les choſes de près, la liberté de prendre le parti qu'il jugera le plus avantageux aux interêts du Roi ſon maitre*. Mazarin va de Chivas au camp Eſpagnol, & trouve le Genéral & ſes deux premiers Officiers Don Philippe Spinola & le Duc de Lerme, determinez à n'accepter aucun parti qui donne trop d'avantage aux François.

Ils s'étoient cependant avancez encore plus près de Cazal: Et Toiras avoit donné le ſignal marqué afin d'avertir les Maréchaux de France que la garniſon de la citadelle ſe diſpoſoit à fondre ſur les ennemis pendant que l'armée attaqueroit leurs retranchemens. Toiras prétendoit les incommoder par le canon de la citadelle qui tireroit ſans ceſſe, ſortir avec deux cens cinquante chevaux & cinq cens fantaſſins, & aller du côté qu'il jugeroit le plus avantageux. Dez que le ſignal de Toiras eut paru, les troupes Françoiſes marcherent diviſées en trois corps. La Force étoit à l'aile droite, Marillac à la gauche,

du Maréchal de Toiras. L. II. Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Memoires du Maréchal du Pleſſy, de Pontis & de Puyſegur. Mercure François. 1630. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 268. 269. 270. &c.

che, & Schomberg qui commandoit en chef 1630.
ce jour-là 26. Octobre, au corps de bataille.
Compagnons, dit-il aux Officiers de l'armée assemblez par son ordre, *voici la plus importante & la plus glorieuse occasion que nous aïons vüë. L'ardeur & le courage d'un si grand nombre de bons soldats à qui le Roi a confié l'honneur de ses armes, m'en font espérer une bonne issuë. Les ennemis étonnez branlent déja, & tremblent avant le combat. Vous avez été jusques à present de braves gens; il faut aujourd'hui vous surpasser vous mêmes. Le peril & la mort sont pour ceux qui les craignent. On est à demi victorieux quand on les affronte avec intrépidité. Nous avons l'armée Espagnole en tête, & la Savoiarde en queuë, selon toutes les apparences. Il est question de vaincre ou de mourir en gens d'honneur. Je pardonne dez à present à celui qui me percera de son épée, s'il me voit faire une action lâche. Mais je n'épargnerai pas aussi celui qui tournera la tête pour fuir. Marchons sans rien craindre. Je promets à tous ceux qui se signaleront pour le service du Roi de faire valoir leurs belles actions auprès de sa Majesté, & de leur procurer la recompense duë à leur bravoure.*

Mazarin étoit encore venu rapporter à Schomberg quelque chose de plus qu'il avoit tiré des Espagnols avec une peine extréme. Mais le Maréchal toûjours plus inflexible, à mesure que les ennemis donnoient des marques de leur embaras & de leur timidité, ne voulut rien relâcher de sa premiére proposition. Le Gentilhomme Romain eut beau representer que les Espagnols determinez au combat, attendoient l'ennemi dans leurs retranchemens; son éloquencu ne ser-

1630. vit qu'à redoubler l'ardeur des François animez par l'exhortation de leur Genéral. Chagrin d'avoir pris inutilement de si grandes peines, Mazarin retourne au camp des Espagnols, entre dans une profonde réverie, & cherche encore à faire un dernier effort auprès du Marquis de Sainte-Croix. Quelques uns des gardes de ce Genéral qui s'avançoient afin de reconnoitre l'ennemi, prenent Mazarin pour un François, & quelqu'un de la troupe décharge son mousquet sur lui. On le manqua par bonheur. L'Italien enveloppé dans son manteau se fait connoitre, & les Espagnols lui demandent pardon. Mazarin entre dans leur camp, & represente vivement à Sainte-Croix, à Galas, à Don Philippe Spinola & au Duc de Lerme, que les François s'approchent des retranchemens dans la resolution de combattre, & prie ces Messieurs de considérer, s'il est de l'interêt du Roi Catholique de hazarder une bataille, dont la perte sera infailliblement suivie de celle du Duché de Milan. *Je me souviens*, ajouta-t'il, *d'avoir entendu dire à feu M. le Marquis Spinola qu'il seroit toûjours poltron contre les François en Italie, jusques à ce qu'ils pussent y perdre un aussi bon morceau que le Milanois.* Mazarin exaggére ensuite la force & la brave resolution de l'armée Françoise, Il montre adroitement au Marquis de Sainte-Croix & aux autres les endroits foibles de leurs retranchemens qu'il n'est pas trop difficile de forcer. Les Espagnols se rendent enfin. Ils acceptent la proposition des Maréchaux de France, & demandent seulement que la ville & le château de Cazal, Pondesture, & les autres places du Monferrat, ne soient pas remises au

Duc

Duc de Maïenne, mais à un Commissaire Impérial qui n'entrera dans Cazal qu'avec son train ordinaire, & qui n'aura point d'autre pouvoir dans la ville, que celui de donner le mot à la garnison. Mazarin tout joieux d'avoir obtenu des conditions dont les François doivent être contens, monte sur un bon cheval que Picolomini lui donne, & acourt au devant des François prêts à commencer l'attaque des retranchemens. 1630.

Dans le temps même que Schomberg renvoia le Ministre du Pape sans aucune réponse, il fit marcher les enfans perdus & ordonna que l'armée suivît. Quand elle fut à demi-portée du canon, la priere se fit selon la coutume, & chacun attendit dans un profond silence le signal pour charger les ennemis. Le coup de canon se tire, & les François s'avancent jusques aux retranchemens des Espagnols. Le Maréchal de Marillac attaquoit déja, & les autres se préparoient à donner chacun de leur côté, lors que Mazarin parut tenant à la main une feuille de papier blanc qu'il faisoit voltiger: *Alte*, crioit-il de toute sa force; *arrête, paix, paix*. Les soldats François qui ne demandent que le combat, se mettent à lui répondre d'un air menaçant; *point de paix, point de Mazarin*. Quelques uns des plus ardens lui tirent des mousquetades, afin de l'obliger à s'en retourner sur ses pas. Les Genéraux eurent peine à les retenir, & à donner au Ministre du Pape le moien de s'approcher seurement. *Enfin*, dit-il aux Maréchaux de France, *j'ai trouvé parmi les Espagnols des esprits raisonnables & modérez, qui ont fait consentir les autres à ce que vous demandez.*

1630. *dez. On sortira de la ville & du château de Cazal, de Pondesture, de Nice de la Paille & de toutes les autres places du Monferrat. Mais il faut aussi que vous trouviez bon que l'autorité de l'Empereur soit sauvée du moins en apparence. Les Espagnols proposent qu'au lieu de rendre ces places au Duc de Maïenne, elles soient remises pour la forme entre les mains d'un Commissaire Impérial, jusques à ce que l'Empereur ait donné l'investiture à M. le Duc de Mantouë.* Les Maréchaux de France qui savent que l'intention du Roi leur maître dans cette entreprise, c'est de mettre le Duc de Mantouë en possession de ses Etats, & d'assurer la liberté de l'Italie, trouvent la proposition raisonnable. *Cette affaire*, dit Schomberg, *mérite bien que nous nous abouchions de part & d'autre. Tant qu'elle ne se traitera que par entremise & par écrit, il restera toûjours quelque sujet d'éclaircissement capable de causer de nouveaux demêlez.* Les François arrêtez à regret, attendent que Mazarin retourne au camp ennemi, & convienne avec le Marquis de Sainte-Croix du lieu de l'entrevuë des Genéraux François & Espagnols. *On n'a rien vû de plus extraordinaire*, dit un Seigneur de France present à cette action. *Deux armées ne furent jamais plus prêtes à se méler: Et c'est une espéce de miracle que l'entremise d'un seul homme les ait arrêtées tout court. Il faut avoir vû la chose pour la croire. Elle ne fut pas honorable aux Espagnols. Leurs Genéraux sortirent de leur circonvallation, & vinrent près de la tête de nôtre armée, parler à ceux qui la commandoient, & promettre de lever le siége le lendemain, à condition qu'on ne laisseroit point de garnison Françoise dans la citadelle de Cazal.*

Le

Le Marquis de Sainte-Croix Genéral de l'armée Espagnole, Don Philippe Spinola Genéral de la cavalerie, le Duc de Lerme Genéral de l'infanterie, le Duc de Nocera Mestre de camp, le Comte Serbellon Genéral de l'artillerie, & plusieurs autres Officiers, s'étant avancez hors de leurs retranchemens, les trois Marechaux de France & leurs principaux Officiers subalternes en nombre égal à celui des Espagnols, allérent à eux. On s'arrête entre les deux armées; & aprés des complimens & des civilitez reciproques, Mazarin prononce à haute voix les articles du traité dont les Genéraux sont convenus de part & d'autre. Les voici. Que le lendemain 27. Octobre, les Espagnols sortiront de la ville & du chateau de Cazal, de Pondesture & des autres places du Monferrat. Que les François se retireront en même temps de la citadelle de Cazal. Que le Duc de Maïenne mettra dans tous ces endroits des Gouverneurs à son gré, & quelle garnison il lui plaira, pourvû qu'elle ne soit pas Françoise. Qu'en attendant l'investiture que l'Empereur doit donner au Duc de Mantouë avant le 23. Novembre, il y aura un Commissaire Impérial dans la ville de Cazal suivi seulement de son train ordinaire, auquel le Duc de Maïenne fera rendre les honneurs dûs à son caractére, & qui sans se mêler d'aucune autre chose, donnera le mot & les ordres à la garnison de la ville & du chateau. Que les Gouverneurs mis par le Duc de Maïenne dans le Monferrat, seront presentez au Commissaire qui les agréera pour la forme, sans pouvoir les rejetter, ni éxiger d'eux aucun serment. Que le Commissaire sortira le 23. Novembre, soit que l'Em-

1630. Traité conclu à la tête des armées de France & d'Espagne.

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIV. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Mémoires du Maréchal du Plessy, de Pontis, & de Puysegur. Mercure François. 1630.

1630. l'Empereur acorde ou refuse l'investiture. Que dez le lendemain 27. Octobre, les Imperiaux, les Espagnols, & les François commenceront à se retirer. Que le commerce sera rétabli entre le Milanois & le Monferrat, & qu'il demeurera libre comme il étoit avant la guerre. Que les Espagnols ne pouvant pas retirer si tôt le canon & les munitions qu'ils ont à Cazal, on leur acordera quelque temps pour cela, & que le Duc de Maïenne les aidera en tout ce qu'il poura. Les Genéraux des deux armées aiant accepté ces conditions, il fut resolu que le traité seroit redigé par écrit & signé le lendemain 27. Octobre. Cela fut fait, & Mazarin apporta la ratification du Comte Collalte Genéral de l'Empereur, qui ne s'étoit pas trouvé à la conférence, ni à la signature du traité. Don Martin d'Arragon Mestre de camp & Genéral de la cavalerie Espagnole reprocha pour lors à Mazarin, que sa négociation faisoit autant de mal au Roi d'Espagne, que la décente des Mores en fit autrefois à ses predecesseurs. Picqué d'une injure qui retomboit sur le Pape Médiateur de l'acord, Mazarin met l'épée à la main contre l'Espagnol. Le Duc de Lerme, Picolomini, & quelques autres Officiers apaisent promptement la querelle, & obligent Don Martin à une satisfaction convenable.

Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 273. 274. 275.

Dez que le traité fut signé, Toiras demanda au Marquis de Sainte-Croix la permission de passer au travers de son camp pour aller faire la reverence aux Maréchaux de France. On la lui acorda volontiers. Il fut reçu par les Espagnols au bruit du canon, de la mousqueterie, & avec les mêmes honneurs qu'ils auroient pu rendre à leur

leur Roi. Les François applaudirent peut-être 1630.
plus à la valeur & à l'habileté de cet excellent Officier: mais les Espagnols n'admirérent pas moins ses rares qualitez. *He bien, Monsieur!* lui dit Schomberg en l'abordant: *c'est pour la seconde fois.* Le Maréchal vouloit dire qu'il avoit déja delivré Toiras assiégé par le Duc de Buckingham dans le fort de l'Ile de Ré. *Monsieur,* repliqua civilement Toiras, mais d'un air froid & serieux, *j'en suis redevable aux armes du Roi, & à vôtre bonne conduite aussi.* Le Maréchal & le Commandant de la citadelle de Cazal ne s'aimoient point. Ils avoient l'un & l'autre des interêts differens. Cela n'empécha pas que Schomberg n'invitât Toiras à diner chez lui avec les deux autres Maréchaux de France. Lors qu'ils étoient à table entourez d'un grand nombre d'Officiers acourus pour voir Toiras dont la réputation augmentoit extremement par la longue défense d'une place, contre un des plus grans Capitaines de son temps, Galas & Picolomini Genéraux de l'Empereur sous le Comte Collalte, moins fiers & moins chagrins que les Espagnols mortifiez de la levée du siége de Cazal, entrérent subitement dans la sale. Schomberg, les deux autres Maréchaux de France, & Toiras se levent de table & vont au devant de Galas & de Picolomini. *Je suis bien faché, Messieurs,* leur dit Schomberg, *de ce que vous ne m'avez pas averti. Je serois allé vous recevoir à l'entrée de nôtre camp. Nous l'avons fait exprès,* répondit Picolomini qui n'avoit pas moins d'esprit que de courage. *Nous voulions vous surprendre dans la paix, n'aiant pu le faire durant la guerre. Trouvez bon, Monsieur,* ajou-

1630. ta-t'il, *que je vous avouë que j'ai été fort étonné en passant par vôtre camp. Je n'avois jamais vû d'armée plus belle, mieux rangée, & plus animée au combat que la vôtre, lors qu'elle s'approchoit hier pour forcer nos retranchemens. Et je trouve aujourd'hui vôtre camp desert. On n'y voit que des armes en desordre & en confusion par tout.*

Les François fatiguez & percez d'une grande pluie de la nuit precedente, s'étoient dispersez la plufpart dans les villages voisins pour se sécher, & pour prendre quelque rafraichissement. Schomberg qui le savoit bien, fait signe de l'œil à l'Officier qui raconte cette circonstance, d'aller promptement rassembler les soldats sous leurs drapeaux, & repond à Picolomini avec beaucoup de presence d'esprit: *Lors que je vins d'Allemagne pour entrer au service de la France, je fus étonné comme vous de cette humeur des gens du païs. Mais lors que je fûs acoutumé à leurs maniéres, je reconnus qu'ils sont extrémement courageux quand il est question de combattre, & fort portez à se donner du bon temps quand ils n'ont plus d'ennemi. S'ils mettent facilement alors les armes bas, ils ne sont pas moins prompts à les reprendre au premier signal. Je veux que vous soiez témoins de la verité de ce que je dis. On va battre le tambour: Et je vous répons que l'armée sera en ordre lors que vous traverserez le camp à vôtre retour.* Rapportons la suite du recit de celui que Schomberg chargea tacitement de rassembler les soldats. *Les Officiers qui étoient dans la sale,* poursuit-il, *sortent en foule, montent à cheval, & courent de tous côtez. Cependant le Maréchal de Schomberg emploioit toute la*

finesse

finesse de son esprit pour entretenir & pour arréter insensiblement Galas & Picolomini. Il leur fit prendre ensuite un detour & les amusa sans qu'ils se doutassent de rien. Enfin, son adresse & la diligence des Officiers furent si grandes, que ces deux Messieurs trouvérent en repassant l'armée dans un fort bel ordre. Les Officiers la picque à la main & les soldats avec leurs armes, faisoient tous bonne mine. Cela surprit tellement Galas & Picolomini qu'ils eurent peine à se persuader qu'on les conduisît par le même chemin qu'ils avoient pris en allant trouver les Maréchaux de France. Picolomini croioit être dans un enchantement, il avouoit qu'on ne pouvoit rien voir de pareil dans l'Europe. *En verité, Monsieur,* dit-il à Schomberg, *il y a de l'honneur à être vaincu par tant de braves gens que d'habiles Genéraux conduisent.* Ils prirent alors congé les uns des autres, & chacun s'en retourna dans son camp. 1630.

Je ne dois pas omettre ici une genérosité des Officiers François rapportée par un Gentilhomme present à cette expédition. Toiras pria les Maréchaux de France de païer deux cens cinquante mille livres empruntées à Cazal, & de faire en sorte que le Marchand qui s'étoit engagé à retirer les piéces de cuivre frappées durant le siége au prix de leur évaluation, reçût promptement de l'argent, & acquitât une obligation contractée pour le service du Roi. Schomberg répondit brusquement que cela ne se pouvoit, & qu'il y avoit seulement dans la caisse militaire de quoï paier une montre aux troupes. Les Officiers de l'armée convaincus de la justice de ce que demande Toiras, vont trouver Schomberg, le

1630. le supplient instamment d'acquitter ce qui est dû à Cazal, & disent qu'ils se passeront plûtôt de leurs montres. *Chacun de nous*, ajoutoient-ils, *se peut trouver dans une ville assiégée, dont le Gouverneur manquera d'argent. Et qui voudra en prêter desormais si on ne rend pas de bonne foi ce qui a été emprunté à Cazal avec des promesses si solennelles de le paier immediatement après la fin du siége? Il faudra que nous mourions de faim, ou que nous soions réduits à rendre mal à propos une place qu'on auroit bien défenduë, si on avoit eu la précaution de conserver le crédit en d'autres occasions*. Schomberg rebuta trois fois les Officiers. Le Maréchal de Marillac d'autant plus favorable à Toiras, qu'il sait bien que le chagrin de Schomberg vient de ce qu'un si brave homme n'a jamais voulu se mettre dans la dépendance du Cardinal de Richelieu, auquel Schomberg s'étoit servilement dévoué: Marillac, dis-je, va trouver son collegue, le presse de faire compter l'argent, & lui parle de la sorte: *Monsieur, si vous ne voulez pas donner l'ordre, je le donnerai. Je ne crois pas, Monsieur*, repliqua Schomberg, *que vous en aïez le pouvoir. Je l'ai, Monsieur, & bien scellé*, reprit fiérement Marillac. Cette hauteur étonna Schomberg. Il craignit que la Reine Mere dont le crédit sembloit augmenter depuis la maladie du Roi à Lion, n'eût fait expedier à Marillac des ordres secrets & amples à l'insçû du Cardinal de Richelieu. Quoiqu'il en soit, l'argent fut compté à Toiras, & les Officiers consentirent genéreusement que les dettes contractées à Cazal fussent acquittées, avant qu'ils reçussent leur montre.

Je trouve de la diverſité dans les Auteurs qui racontent ce qui ſe paſſa enſuite de la paix faite à la tête des deux armées. Pluſieurs tâchent de pallier l'infidélité des François qui n'exécutérent pas les conditions du traité, & rejettent toute la faute ſur les Eſpagnols. Tenons nous en à ce que rapportent deux Officiers temoins oculaires des choſes. Leur récit paroit ſincére. *Les Generaux de France*, dit le Maréchal du Pleſſy-Praſlin, *pourvûrent à la ſeureté de Cazal autrement qu'on ne l'avoit promis. Ils firent entrer dans la citadelle trois cens hommes du regiment du Pleſſy, & la moitié des gens laiſſez dans la ville étoient François. Nos Genéraux aiant manqué de parole, devoient avoir un peu plus de précaution pour mettre nôtre armée à couvert durant ſa retraite. Ils la ſéparérent, & en firent paſſer une partie de l'autre côté du Pò. Cette faute les mit en danger de ſe perdre. Si Mazarin ne fût venu les avertir, la partie de l'armée qui ſe trouvoit du côté de Trino, étoit infailliblement défaite. Les Eſpagnols marchoient déja pour ſurprendre nos Generaux. Tranquilles dans leurs quartiers, ils ne penſoient à rien moins qu'au peril dont ils étoient menacez. Mais on profita de l'avis de Mazarin, & l'armée ſe retira fort à propos.* L'avanture eſt expliquée plus au long dans les Mémoires de Pontis. Je rapporterai le récit même de celui qui a prété ſa plume à cet Officier.

1630. Mazarin ſauve l'armée de France ſur laquelle les Eſpagnols irritez de quelques infractions du traité venoient fondre à l'improviſte.

Memoires du Maréchal du Pleſſy, de Pontis, & Puyſégur. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 275. 276. 277.

Peu s'en fallut, dit-il, *que la mauvaiſe conduite des Maréchaux de France ne cauſât la perte de l'armée. On viola le traité de paix en quelques uns de ſes principaux articles. Au lieu qu'on étoit convenu que les nôtres meneroient juſques*

1630. *ques sur l'eau, le bagage, le canon & l'attirail de l'artillerie des ennemis, les François par une mauvaise foi que tout le monde condamna, volerent une partie des cordages, des brides, des licous, & du reste du bagage de l'armée Espagnole. On ne fut pas moins infidele sur l'article qui préscrivoit de retirer la garnison Françoise de la citadelle & de mettre des soldats du Monferrat dans la place. On fit faire en diligence quantité d'habits à la Monferrine, & un si grand nombre de tailleurs fut emploié pour ce sujet, qu'en un jour & une nuit, on eut environ huit cens de ces habits prêts. Autant de soldats François en furent habillez, & conduits à Cazal comme Monferrins, après leur avoir appris trois ou quatre mots du langage du païs. Par le moien de leurs manches pendantes, & en disant* Segnor si, & Segnor no, *ils se rendirent maîtres de la citadelle. La ruse fut d'autant mieux couverte, qu'on avoit mêlé parmi les François quelques Monferrins gagnez: de maniére que les uns firent passer les autres. On alla encore plus loin. Les Espagnols furent trompez sur l'article principal qui regardoit le Gouverneur établi du consentement des deux partis. La resolution étant prise de le tirer de ce poste, sous pretexte qu'il étoit Espagnol dans le cœur, on le joüa de la sorte. Deux jours après que les ennemis furent passez au delà du Pô avec leur bagage & leur canon, nôtre armée se divisa en deux corps. Huit mille hommes d'infanterie & quelques escadrons de cavalerie passérent aussi la riviére sans canon pour aller à Libourne. Le reste des troupes & le canon marchérent le long de la riviére sans la passer. Nos Généraux craignoient que les ennemis chagrins de se*

voir

voir jouez, n'attaquassent du moins ceux qui se- 1630.
roient de leur côté. C'est pourquoi on ne voulut pas les embarasser du canon toujours incommode dans une retraite.

Cependant le Marechal de Marillac aiant resolu de surprendre le nouveau Gouverneur de la citadelle de Cazal, s'avisa de l'inviter à souper chez lui, après que nôtre armée fut presqu'entiérement passée. Dez que le Gouverneur est hors de la citadelle, on avertit tous les François déguisez en Monferrins de changer le mot de guerre, & de lui refuser la porte à son retour, en feignant de ne le connoitre point, par ce qu'il ne dit pas le mot donné depuis son depart. Le Gouverneur aiant soupé chez Marillac qui lui fit mille amitiez, prend congé du Marechal, & s'en retourne à sa citadelle. Il se presente à la porte. On l'arrête, & la sentinelle lui demande le mot. Il dit celui qu'il a donné avant que de partir. La sentinelle répond qu'il est un François & un traitre qui veut surprendre la place, & lui déclare qu'on le tuera, en cas qu'il avance davantage. Le Gouverneur étourdi d'abord de se voir traité de la sorte, revient à lui, & reconnoit que c'est un François qui le trahit. Il s'emporte ; il tempête, il appelle tous les François fourbes & méchans, & dit tout ce qui lui vient dans l'esprit. Mais plus il crie, à la perfidie, plus la sentinelle crie de son côté au traitre, & lui défend d'approcher. Le pauvre homme retourne aux Maréchaux de France. Ces Messieurs qui l'ont joué fort civilement, lui font de grans complimens & répondent qu'ils ne sont pas garans de la mauvaise conduite des Monferrins; que la place est remise entre lès mains du Duc de Mantouë, & qu'il

se

1630. *se faut plaindre à son Altesse. Le Gouverneur n'étoit pas si stupide, qu'il ne penetrât bien le sens caché de ces paroles. Il écrit sur l'heure aux Generaux d'Espagne, postez à deux lieues de là, & leur expose la maniére dont les François le chassent de la citadelle de Cazal.*

Les Maréchaux de France aiant passé la riviére pour aller trouver l'armée qui les attendoit à une lieuë, marchérent avec une extrême diligence, & conduisirent leurs gens jusques à Libourne. D'autre part, les ennemis informez de la trahison faite au Gouverneur de la citadelle & irritez du pillage d'une partie de leur bagage, se mirent en chemin, resolus à fondre sur des gens plus foibles par la division de leurs troupes. Mazarin voiant le grand peril dont nous sommes menacez, jouë un tour d'Italien aux Espagnols. Il monte à cheval, & vient la nuit à toute bride dans nôtre camp. J'étois en garde du côté qu'il ariva. La sentinelle l'aiant arrêté & entendu le nom de Mazarin, m'appella. Je m'avance, & il me dit: Ah, Monsieur ! vous étes perdus. Les ennemis viennent fondre sur vous, & ils ne sont qu'à une petite lieuë d'ici. Faites promptement sonner l'allarme dans tout le camp. Monsieur, *lui répondis-je assez froidement*, nous ne faisons point sonner l'allarme sans l'ordre du Géneral. Sa tente n'est pas loin d'ici : je vous y conduirai, si vous le trouvez bon. *Je ne laissai pas de faire avertir dans tous les quartiers qu'on se tint prêt: Et cependant je menai Mazarin à la tente de Schomberg.* Monsieur, *dit l'Italien en se jettant au cou du Maréchal*, faut-il que j'embrasse maintenant une personne que je verrai morte dans une heure ? Comment,

Mon-

Monſieur? *répondit Schomberg.* Il ſemble que vous me vouliez faire peur. Je ne prétens pas vous intimider, *réprit Mazarin,* mais je veux vous ſauver la vie. Les ennemis ſont à une petite lieuë d'ici. Ils marchent dans le deſſein de vous attaquer à l'improviſte. *Ils étoient pourtant à deux lieuës. Mais on nous donnoit l'allarme plus chaude, afin de nous preſſer davantage.* Pourvû que nous les voions venir, *dit alors Schomberg avec le flegme d'un grand Genéral,* ils ne nous feront pas peur. Cependant il eſt raiſonnable de prendre ſes ſeuretez. 1630.

Le Maréchal fait ſonner l'allarme dans le camp, & les Officiers donnent ſi promptement ordre à tout, que l'armée eſt prête à marcher. On aſſembla le Conſeil de guerre pour délibérer ſur ce qu'on devoit faire. Il fut reſolu de penſer à la retraite, nôtre armée étant trop foible pour ſoutenir l'effort des ennemis. Nous étions bien fachez de nous trouver dans la néceſſité de fuir devant les Eſpagnols. Mais enfin, une retraite n'eſt jamais honteuſe, quand on ne peut reſiſter ſans s'expoſer à un danger trop évident. Le Maréchal de Shomberg eut la conduite de l'avant-garde & ſes deux collégues celle de l'arriére-garde. L'armée fut miſe en bataille, & nous marchâmes dans cet ordre durant toute la retraite, parce qu'on avoit deux lieuës de pleine campagne à traverſer. Lorſque nous eumes aſſez avancé, j'apperçus de loin quatre cavaliers qui acouroient à toute bride vers nous. J'envoiai avertir les Generaux. Ils vinrent aux enfans perdus, afin d'y attendre les cavaliers qui s'approchoient avec un trompette. Nous venons de la part de Meſſieurs les Generaux d'Eſpagne, *dirent-ils aux Maréchaux de Fran-*

1630. *France*, vous declarer qu'ils se trouvent offensez de la maniére dont vous avez violé plusieurs articles du traité. Toute l'armée de sa Majesté Catholique est en marche pour vous en demander raison. Puisque Messieurs vos Genéraux, *repartirent les Maréchaux de France*, croient avoir reçû une injure, nous sommes prêts à leur donner satisfaction les armes à la main. Bien loin de penser à rompre l'accord, nous l'exécutons, en nous retirant du Monferrat suivant les articles du traité. Nôtre marche n'est point une fuite de perfides. C'est une retraite de braves gens qui portent ailleurs leurs armes victorieuses. Les Espagnols sont eux mêmes véritablement coupables de la mauvaise foi qu'ils nous reprochent sans raison. N'aiant osé soutenir, il y a quelques jours, l'assaut de nôtre armée, ils viennent l'attaquer par derriére lors qu'elle est divisée. Ils decouvrent trop leur lacheté. On voit bien pourquoi Messieurs vos Genérax ont fait la paix. Ils ne se croioient pas les plus forts. On la veut rompre aujourd'hui parce qu'on s'imagine être superieur à cause de la séparation de nos troupes. Nous sommes peu, il est vrai. Mais cela ne nous empéchera pas de faire sentir aux Espagnols qu'un petit nombre de François vaut bien l'armée entiére du Roi Catholique. La victoire se remporte plûtôt par le courage que par la multitude des soldats.

On amusa long-temps les quatre cavaliers par des rodomontades plus convenables aux Espagnols qu'aux François qui aiment à se vanter de ce qu'ils ont fait, & non de ce qu'ils prétendent faire. Cependant nos troupes marchoient toujours, & s'avançoient le plus vîte qu'elles pouvoient, non-ob-

obstant les belles paroles de leurs Generaux. Les 1630.
quatre cavaliers ennuiez de l'éloquence de ces Messieurs prirent enfin congé d'eux & s'en retournérent aussi promptement qu'ils étoient venus. Nótre armée double le pas. L'avant-garde étant décenduë dans un valon où il y avoit une petite riviére avec un pont dessus, elle se hâta de passer pour faire place à l'arriere-garde. Nous découvrimes alors trente-cinq ou quarante escadrons de la cavallerie ennemie en très-bel ordre, & marchant à grand train. Ils se flattoient de nous tailler tous en piéces, & nous regardoient déja comme des victimes dévouées à leur fureur. Et certes il étoit impossible qu'une poignée de gens resistát à un nombre d'ennemis si supérieur. Mais leur esperance fut bien trompée. Par une petite ruse de guerre dont je m'avisai, & que ces grans Generaux d'Espagne ne purent découvrir, nous eumes le temps de mettre la riviére entre eux & nous. L'arriére garde étant arivée au chemin par lequel il falloit décendre dans le valon, je fis sauter un sergent & quelques soldats sur une mazure qui se trouvoit là, & leur ordonnai de décharger leurs mousquets les uns après les autres, quand les ennemis seroient à quarante ou cinquante pas de la mazure. J'esperois que ceux qui nous poursuivoient, venant à s'imaginer que le peril étoit plus grand, ils s'arréteroient un peu & qu'on nous donneroit le temps de passer la riviére.

Ma ruse reüssit parfaitement. Les ennemis s'étant approchez, & nos mousquetaires aiant tiré, la cavallerie Espagnole fit alte. Craignant d'être arrétez par le grand nombre de gens qui seroit peut-être dans la mazure, & que nótre armée n'eût le temps de filer, les ennemis firent un

1630. *un demi tour à gauche, pour venir fondre ſur nous par un autre endroit. Mais ce mouvement les retarda plus qu'ils ne penſoient. Nôtre arriere-garde eut le loiſir de paſſer la riviere, les uns ſur le pont, & les autres près d'un moulin, où ils avoient de l'eau ſeulement juſques à la ceinture. Les mouſquetaires de la mazure voiant l'armée ennemie détournée, vinrent joindre l'arriere-garde. Tous paſſérent heureuſement. Il ne reſtoit plus qu'un goujat fort embaraſſé d'un mouton qu'il avoit pris. Le Maréchal de Schomberg voulut qu'il ſe ſauvât comme les autres.* Tout paſſera juſques au mouton, *me dit-il alors d'un air content. Le pont fut incontinent rompu, & les ennemis parurent à l'autre bord de la riviére. Confus & enragez de trouver cette barriére entr'eux & nous, ils en vinrent aux injures n'en pouvant venir aux mains. La decharge de leur mouſqueterie fit grand bruit dans le valon, & peu d'effet. Vingt-cinq des nôtres furent tuez ou bleſſez. On laiſſa une bonne garde ſur la riviere pour empêcher que les ennemis ne paſſaſſent. Ils le tenterent durant la nuit. Mais on les repouſſa ſi vigoureuſement, qu'ils furent contraints à s'en retourner avec honte & dépit. Nôtre armée alla ſe rafraiſchir à Fouys & aux environs. Les Marechaux de France y trouvérent un château à quatre pavillons, où ils furent commodément logez.*

Nouvel accord entre les Generaux de France & d'Eſ-

Le Marquis de Sainte-Croix reprend auſſi-tôt Pondeſture, & recommence à bloquer Cazal. Il étoit à craindre que la place qui n'avoit pas été bien munie à cauſe de la diſette des vivres & des munitions dans la Province, ne retombât dans le mauvais état dont l'armée Françoiſe l'avoit

voit delivrée. Mazarin se met derechef en campagne, & propose un nouvel acommodement. Il se donna tant de peines, & menagea les choses avec une si grande dexterité, que les Genéraux des deux armées convinrent le 27. Novembre, que conformément au traité du 26. Octobre, les François sortiroient de la ville & de la citadelle de Cazal, & de tout le Monferrat; que les Espagnols se retireroient pareillement, & qu'on laisseroit entrer dans Cazal trois mille charges de blé que le Duc de Savoie promit de fournir. Cela fut exécuté le 30. Novembre, & Victor Amedée donna la quantité de grain stipulée. Il restoit un point à decider. C'est le reproche que les François & les Espagnols se faisoient réciproquement, d'avoir violé les premiers le traité fait à la tête des deux armées. Le jugement de ce différend fut renvoié au Pape pour la forme. Le Duc de Maïenne mit alors quinze cens Monferrins en garnison dans la ville & dans la citadelle de Cazal. Le Maréchal de Shomberg fit repasser les monts à l'armée de France, & ne laissa en Piemont que dix mille hommes de pied & quelques cornettes de cavalerie. Mais voici un autre incident qui donne occasion aux Espagnols de crier encore que les François violent le second accord aussi bien que le premier. Le Marechal de Schomberg aiant fait semblant de congédier un regiment des Suisses qui étoient au service de la France, le Duc de Maïenne en prit quatre ou cinq cens hommes à la solde du Duc de Mantoue son pere, disoit-on, & les mit dans Cazal. L'artifice sautoit aux yeux de tout le monde. Le Marquis de Sainte-Croix & Galas General des troupes Impériales depuis le départ

1630. Accommodement ménagé par Mazarin.

Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 277. 278. 280.

1630. du Comte Collalte qui s'en retournoit à Vienne, menacent de rentrer dans le Monferrat & d'y reprendre les postes qu'ils y avoient occupez. Pancirole Nonce du Pape, & Soranzo Ministre de la Republique de Venise appaisérent ce nouveau differend, à condition que les Suisses sortiroient de Cazal, que le Commissaire de l'Empereur y demeureroit, & qu'on n'y mettroit point d'autres soldats en garnison que des gens du païs, jusques à ce que l'investiture fût donnée au Duc de Mantouë. Rambold Collalte n'acheva pas son voiage à la Cour Impériale. Il mourut à Coire dans le païs des Grisons. Cet Officier originaire du Frioul & né sujet de la République de Venise, acquit tant de reputation dans les armées de l'Empereur, qu'il fut choisi preférablement à tous les autres pour commander les troupes que Ferdinand envoia en Italie, sous pretexte d'y soutenir les droits de l'Empire dans l'affaire de Mantouë.

Marie de Medicis éclate contre le Cardinal de Richelieu.

Ce fut dans le château de Fouys que Marillac reçut une nouvelle qu'il attendoit depuis longtemps avec une extréme impatience: je parle de la courte prétenduë disgrace du Cardinal de Richelieu. Le même Courier apportoit une lettre du Roi au Maréchal par laquelle sa Majesté lui donnoit le commandement de l'armée & la direction des affaires d'Italie; les Marechaux de la Force & de Schomberg aiant ordre de revenir en France. Marillac va d'un air triomphant leur faire part de l'éloignement du Ministre, & voit avec plaisir le chagrin que cause à Schomberg la chute de Richelieu dont il est l'ami & le confident. L'infortuné Marillac ne prevoioit pas que Schomberg, auquel il insultoit secretement, recevroit dans un jour ou deux ordre de l'arré-

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires anonimes

ter

ter lui même prisonnier. L'an 1630. si rempli de grans evénemens, comme nous avons déja vû, finit par celui que je dois raconter maintenant. C'est l'affaire la plus surprenante du regne dont j'écris l'Histoire. Les suites en furent terribles & funestes à Marie de Medicis, à plusieurs grans Seigneurs & à quelques Dames considerables de la Cour. C'est l'origine de l'agitation dans laquelle Gaston Duc d'Orleans vécut durant tout le reste du regne du Roi son frere, & des mouvemens divers que ce Prince excita dans le Roiaume. Enfin, elle augmenta les soupçons que Louïs avoit deja conçus contre son épouse, & causa de nouveaux & cuisans deplaisirs à la Reine Anne d'Autriche, qui se vid comme envelopée dans la disgrace d'une belle-mere qui ne l'avoit jamais aimée, & qu'elle n'aimoit pas non plus.

1630. sur les affaires du Duc d'Orleans. Mémoires de Pontis. Lumiéres pour l'Histoire de France, & la Vérité defenduë dans les diverses piéces pour la defense de la Reine Mere. Journal du Cardinal de Richelieu. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 7. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 285. 286. 287. &c.

Au premier bruit de la délivrance de Cazal & de l'acommodement des affaires d'Italie, Marie de Medicis recommença de presser le Roi son fils de trouver bon du moins qu'elle chassât de sa maison Richelieu son Surintendant, & les parens & les creatures du Cardinal qu'elle avoit à son service. On ne parloit pas d'abord d'éloigner le Ministre des affaires, par ce qu'on s'imaginoit qu'il ne conserveroit pas long-temps les bonnes graces du fils, après avoir perdu celles de la mere qui l'avoit mis en place. Le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne emploioit toute l'adresse de son esprit à exciter les deux Reines à travailler de concert à la ruine du Cardinal, & s'intriguoit encore avec les plus ardens & les plus malins ennemis de Richelieu. La ressource la plus sure de la Cour de Madrid pour prévenir les extremes embaras que pou-

1630. voit causer à l'Empereur & au Roi d'Espagne, l'union étroite de la France avec le Roi de Suéde & avec les autres Puissances jalouses de l'agrandissement de la Maison d'Autriche, c'étoit de faire ensorte que Richelieu fût éloigné du Conseil de sa Majesté Très-Chrétienne. Tous les Ministres du Roi Catholique remuoient depuis long-temps ciel & terre pour cela. *Le Comte Duc d'Olivarez,* écrivoit l'Ambassadeur de Venise à Madrid, *manque d'hommes, d'argent, & de bon conseil pour les affaires du Roi son maître en Italie. Mais cela n'empéche pas que ce Favori ne se vante de remédier à ces inconveniens par les brouilleries qu'il prétend exciter bientôt dans la Cour de France.* Le Cardinal de la Cueva, les Marquis de Leganez & d'Ayetone, plusieurs autres personnes considérables de la Cour de Bruxelles se vantoient hautement il y a quelques mois qu'il y auroit dans peu une revolution dans celle de France. La veille du grand éclat de la Reine Mere contre Richelieu, Mirabel dit en parlant de lui à un autre Espagnol: *Le Cardinal ne cessera-t'il jamais de nous faire la guerre? J'espere que nous trouverons enfin le moien de l'arrêter.* Ces circonstances font honneur à Richelieu. Aussi ne manqua-t'il pas de s'en prevaloir, pour insinuer à son timide & credule maître, que le Conseil de Madrid redoutoit plus que toute autre chose l'esprit & l'habileté du Cardinal, & que Marie de Medicis servoit les ennemis de son fils, en l'obligeant à se défaire de l'homme qui leur paroissoit le plus propre à renverser leurs vastes projets.

La Reine Mere instruite à son arivée de Lion à Paris de l'état des affaires d'Italie, resolut à la solli-

ſollicitation des ennemis du Cardinal de le chaſ- 1630.
ſer avec la Combalet ſa niece & tous ſes parens; bien perſuadée que le Roi éloigneroit des affaires peu de temps après Richelieu; ou que privé de l'appui de celle qui l'avoit fait entrer au Conſeil, & protegé contre les plus puiſſans Seigneurs du Roiaume & contre le Duc d'Orleans même, il prendroit de lui même le parti de la retraite, & n'attendroit pas un ordre exprès du Roi. On a cru que ceci fut concerté entre les deux Reines & Marillac Garde des ſeaux dans le couvent des Carmélites du fauxbourg S. Jacques. Marie de Medicis y décendit avant que d'aller à ſon palais de Luxembourg, où elle avoit reſolu de loger deſormais. Cependant les apologiſtes de cette Princeſſe ſoutiennent qu'il fut parlé ſeulement de dévotion chez les Carmelites; que les deux Reines étant entrées dans le Monaſtére, Marillac n'eut pas un long entretien avec Marie de Medicis; & qu'elle reſolut de chaſſer le Cardinal, ſes parens, & ſes creatures, parce que l'arrogance d'un domeſtique ingrat & infidele devenoit tous les jours plus inſupportable à ſa maitreſſe, dont il pouſſoit la patience à bout. Mais quelque choſe que diſent les défenſeurs de la Reine Mere, il paroit évident que la ruine du Cardinal étoit projettée depuis long-temps, qu'Anne d'Autriche, Gaſton Duc d'Orleans, & un grand nombre de Seigneurs & de Dames de la Cour y travailloient de concert avec Marie de Medicis, & que les Miniſtres du Roi d'Eſpagne furent du complot. Quoiqu'il en ſoit, Louïs arivé dans ſa capitale quelque temps avant la Reine Mere, vint de Verſailles pour la voir, & ſe logea dans l'hôtel

 des

1630. des Ambaſſadeurs extraordinaires afin d'être plus près du palais de Luxembourg, & de conférer ſouvent avec elle. Je trouve de la diverſité dans les Auteurs qui racontent la fameuſe avanture dont je dois parler maintenant. Après les avoir ſoigneuſement comparez enſemble, j'ai penſé que cette contrariété apparente vient de ce que les uns rapportent des circonſtances de la même affaire que les autres omettent. Voici comment la choſe a pu ſe paſſer à mon avis.

Le 9. jour du mois de Novembre, Louïs acourut de Verſailles à Paris dans le deſſein de prier la Reine ſa mere de trouver bon que Richelieu demeurât encore ſix ſemaines ou deux mois auprès d'elle. *Le bien de mes affaires le demande indiſpenſablement*, dit le Roi à Marie de Medicis. *Elles ſont maintenant dans une eſpéce de criſe. J'ai ordonné aux Generaux de mon armée en Italie, de hazarder une bataille, en cas que Cazal ne puiſſe être autrement ſecouru.* La Reine Mere parut conſentir à ce que le Roi lui demandoit. Louïs l'aiant priée enſuite de permettre au Cardinal & à Combalet ſa niéce de lui rendre leurs reſpects, & de les recevoir bien, du moins en apparence, elle ne put s'en défendre. Le Roi fait dire à Richelieu & à ſa niece de venir l'un après l'autre au cabinet de Marie de Medicis à une certaine heure, & qu'il y ſeroit alors. Combalet entre la premiére, ſe jette aux genoux de la Reine Mere, & la remercie très-humblement de ce qu'elle veut bien lui rendre ſes bonnes graces. Soit que la vuë de l'objet haï reveillât le reſſentiment de Marie de Medicis, dont les paſſions étoient ſi vives qu'elle ne pouvoit les retenir, ni les moderer; ſoit qu'elle

ſe s'imaginât qu'après avoir éclaté contre Richelieu & contre ſes parens, Louïs la diſpenſeroit de tenir la parole qu'il lui avoit extorquée d'attendre encore deux mois, bien loin de faire un accueil favorable à une Dame proſternée à ſes genoux, la Reine Mere lui dit les choſes du monde les plus dures & les plus deſobligeantes. Quelle fut la ſurpriſe de la pauvre Combalet, quand elle vid qu'au lieu d'être bien reçuë de ſa maitreſſe, comme le Roi le lui avoit fait eſpérer, elle étoit plus mal que jamais dans l'eſprit de la Reine Mere! Déconcertée au dernier point & fondante en larmes, elle ſe léve, ſe retire, & S. Simon lui donne la main. Louïs fit alors de grans reproches à la Reine ſa mere. *Du moins, Madame*, lui dit-il en reïtérant ſes premieres inſtances, *tâchez de racommoder tout, en parlant plus doucement à M. le Cardinal qui s'avance.* 1630.

Richelieu entra dans le cabinet immédiatement après ſa niéce. Les larmes qui couloient en abondance des yeux de Combalet, & la deſolation qu'elle témoignoit, firent juger au Cardinal que ſes affaires n'étoient pas dans une auſſi bonne ſituation, que le Roi l'avoit dit. Il ſe preſente en tremblant; & Marie de Medicis ſe déchaine contre lui ſans garder aucune meſure. Elle le traite d'ingrat, de perfide, de ſcelerat, & de perturbateur du repos public de l'Europe. *Voiez-vous ce mechant homme?* ajouta-t'elle en s'adreſſant au Roi. *Il ne penſe à rien moins qu'à mettre vôtre couronne dans ſa famille. Voila pourquoi il ménage le mariage de ſa niece avec le Comte de Soiſſons. Que dites-vous là, Madame*, s'écria le Roi tout étonné; *que*

1630. *dites-vous? La colere vous emporte trop loin. M. le Cardinal est un honnête homme. Il me sert fidelement; & je suis fort content du soin & de la peine qu'il prend pour le bien de mon Roiaume. Vous m'affligez si sensiblement que je ne me remettrai jamais du chagrin que vous me causez.* C'est inutilement que Louïs s'efforce encore d'appaiser sa mere irritée. Plus il la prie de se souvenir de ce qu'elle lui a promis, plus elle s'emporte. Le Roi dit enfin au Cardinal de se retirer. Sa Majesté demeura encore quelque temps à faire de nouveaux reproches à Marie de Medicis & à la conjurer d'avoir un peu de patience, & de ne pousser pas si tôt les choses à la derniére extrémité.

Outré de ce qu'on lui a manqué de parole, Louïs prend S. Simon son favori par la main & lui dit en sortant: *Hé bien, que penses-tu de ce que tu viens de voir & d'entendre? Je vous avouë, Sire, que je croiois être dans un autre monde*, répondit le Favori entiérement dévoué au Ministre. *Mais enfin vous étes le maître. Oüi, oüi, je le suis*, reprit le Roi, *& je le ferai bien sentir aux gens.* Le bon Prince se souvenoit de ses promesses tant de fois reïtérées à Richelieu de ne l'abandonner point. Mais il ne prévoioit pas que la Reine sa mere le feroit changer encore. Une personne de qualité s'étant approchée pour dire quelque chose au Roi, S. Simon se servit de l'occasion, & envoia un Gentilhomme dire au Cardinal que ses affaires n'étoient pas si desespérées, & qu'il recevroit bientôt de bonnes nouvelles. Dez que Louïs est de retour à l'hôtel des Ambassadeurs, il s'enferme dans sa chambre, déboutonne son pourpoint, & se jette

te sur son lit. *L'obstination insurmontable de la Reine ma mere me fera mourir*, dit-il à S. Simon. *Elle veut que je chasse un Ministre qui me sert utilement, & que je confie l'administration de mes affaires à des gens malhabiles. Son entêtement contre le Cardinal est si prodigieux, qu'il n'y a pas moien de lui faire entendre raison. Qu'on m'apporte à boire. Je sens une ardeur qui me dévore. Tu me diras ensuite ton avis sur le parti que je dois prendre. Je ne doute point, Sire*, repartit S. Simon, *que vôtre Majesté ne protége M. le Cardinal contre une caballe de gens acharnez à le perdre dans vôtre esprit, parce qu'ils voudroient remplir sa place. Il vous sera facile d'arrêter les malins qui suggérent toutes ces choses à la Reine Mere, & qui s'opposent mal à propos au bon gouvernement de vôtre Roiaume.* 1630.

Loüis resolu pour lors à conserver Richelieu malgré Marie de Medicis, envoie querir le Cardinal; Et pour diminuer le nombre des ennemis d'un Ministre que sa Majesté croit utile au bien de ses affaires, elle tache de le racommoder avec le Duc d'Orleans. Le Roi l'avoit déja inutilement tenté, lors que Gaston vint au devant de lui à Montagis. Le Duc pria sa Majesté de ne l'obliger point à cette reconciliation, jusques à ce qu'il lui eût dit les raisons qu'il avoit de haïr Richelieu. Depuis ce temps-là Gaston évita le plus qu'il lui fut possible de voir le Roi son frere. Comme le Duc feignoit d'être malade, Loüis envoia le Comte du Plessy-Praslin nouvellement revenu d'Italie, savoir des nouvelles de la santé de Gaston. Il ne put se dispenser alors d'aller voir le Roi, qui lui presenta Richelieu & le pria d'aimer le Cardinal & de

1630. se regarder comme un bon serviteur de toute la famille Roiale. *Je le veux bien*, repondit froidement le Duc d'Orleans à Louïs, *pourvû que M. le Cardinal en use avec moi comme il doit.* Richelieu peu content d'une réponse si générale, se tourne vers Bassompierre present à cet entretien & lui dit: *Monsieur se plaint de moi. Dieu sait s'il en a sujet. Mais il faut que les battus paient l'amende. Monsieur*, répondit le Maréchal au Cardinal, *ne prenez pas garde à ce que dit Monsieur. Il suit aveuglément les conseils de Puilaurens & du President Le Coigneux : tenez le par ces deux hommes & vous l'arréterez.* Pendant un ou deux jours on ne sut rien à la Cour du nouvel éclat de la Reine Mere contre Richelieu. Louïs & sa mére tinrent la chose extrémement secrete. Si nous en croions le Maréchal de Bassompierre, ni lui, ni la Princesse de Conti, ni plusieurs autres confidens de Marie de Medicis n'en connurent rien d'abord.

Le Cardinal de Richelieu se croit disgracié. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.*

La nouvelle du bon état des affaires d'Italie aiant été apparemment confirmée par le rapport du Comte du Plessy-Praslin qui en arivoit, Marie de Medicis fit le lendemain 10. Novembre de si grandes instances au Roi son fils sur l'éloignement de Richelieu, que le foible Louïs promit enfin de se defaire au plûtôt de son Ministre. Averti que le Roi & sa mere sont enfermez depuis un assez long-temps, le Cardinal juge fort bien que Marie de Medicis fait ses derniers efforts pour arracher le consentement du Roi à une chose qu'il voudroit bien se dispenser d'acorder. Le voila incontinent à l'appartement de la Reine Mere. Les portes de la chambre & de l'anti chambre étant fermées, il entre

tre dans la gallerie & grate à la porte du cabinet. On ne répond point & il s'impatiente d'attendre. Instruit des êtres de la maison, il entre par une petite chapelle, dont Marie de Medicis a oublié de fermer la porte, dans le cabinet où elle est avec le Roi. *Ah, Madame! le voici*, s'écria Louïs éperdu en appercevant son Ministre à la disgrace duquel il venoit de consentir à regret. *Je croi que vous parliez de moi*, leur dit Richelieu voiant l'extreme surprise de l'un & de l'autre. *Non*, repliqua froidement la Reine Mere. *Avouez la chose, Madame*, reprit le Cardinal, *vous étiez sur mon chapitre. Cela est vrai*, dit Marie de Medicis irritée de la hardiesse importune de son domestique. Elle se déchaine alors de nouveau contre lui, declare qu'elle ne le veut plus voir, & s'abandonne tellement à sa passion, qu'elle oublie d'exécuter son projet d'engager Louïs à commander au Capitaine de ses gardes d'arrêter Richelieu. Le Roi chagrin de ce nouvel éclat, se retire incontinent pour éviter l'embaras, & prend la resolution de retourner à Versailles.

1630. *Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 7. Journal du même. Vie du Duc d'Epernon. L. X. Memoires de Pontis. Observations sur la vie & la condamnation du Marechal de Marillac. Diverses pieces touchant l'affaire du même. Remontrance au Roi. Caton Chrétien au Cardinal de Richelieu. Lumieres pour l'hi-*

La Reine Mere sut pourtant le retenir ce jour-là & lui faire signer le lendemain une lettre par laquelle il donnoit au Maréchal de Marillac seul le commandement de l'armée & la direction des affaires d'Italie. *Mon cousin*, disoit Louïs à cet Officier, *je ne pretens pas vous témoigner par cette lettre, le contentement extrême que j'ai de la délivrance de Cazal, de la sortie des Espagnols & des Allemans de tout le Monferrat, enfin des services signalez que vous m'avez rendus dans cette occasion importante. Je vous dirai seulement que mon intention est que vous demeu-*

1630. *riez dans mon armée, & que vous attendiez le pouvoir que je vous enverrai tant pour commander aux gens de guerre, que pour travailler à l'exécution de la paix, suivant les mémoires & les instructions que vous recevrez, & que vous laissera mon cousin le Maréchal de Schomberg. Que si vous vous étiez mis en chemin pour me venir trouver, ce que je ne croi pas, j'entens que vous retourniez incontinent à mon armée, pour m'y rendre les services que j'attens de vôtre fidelité, de vôtre expérience, & de vôtre sage conduite.* Ces nouvelles mesures que le Roi prenoit sans la participation de Richelieu, achevérent de persuader le Cardinal que sa disgrace étoit absolument resoluë, & que les Marillacs ses ennemis jurez devenoient maîtres des affaires. Il prend la resolution de se retirer incessamment au Havre de Grace en Normandie, & ordonne qu'on fasse partir ses mulets chargez de tout ce qu'il a d'argent & de plus précieux.

Histoire de France. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 287. 288.

Ses ennemis lui ont reproché plus d'une fois dans des Ecrits publics, qu'un de ses domestiques dit ensuite sans y penser, que cent sacs de pistoles d'Espagne qui pouvoient faire environ quatre millions de livres, furent alors emballez. Si nous en croions les mêmes gens, le Cardinal avoit perdu la tramontane. Il paroissoit entiérement déconcerté. Ses flatteurs parlent tout autrement. *Richelieu*, dit un d'eux, *reçût le coup de foudre sans grand effroi: mais avec beaucoup de douleur. Il se defendit devant leurs Majestez avec le même courage qu'il avoit temoigné en les servant. Durant ce conflict*, ajoute le même Auteur, *Marillac Garde des seaux fit dire à sa porte qu'il étoit malade, & qu'il ne verroit*

roit personne ce jour-là. Il alla pourtant au Luxembourg sans y être appellé. L'agitation de son esprit, & la part qu'il avoit dans une si grande intrigue, ne lui permirent pas de demeurer dans sa maison. Il s'adressoit à ceux qu'il croioit être affectionnez au Cardinal, demandoit aux uns ce qui pouvoit causer un si grand silence, & l'étonnement extraordinaire qui paroissoit sur le visage des premiéres personnes de la Cour; s'informoit des autres de ce qui s'étoit passé dans la longue conférence du Roi avec la Reine Mere; & prétendoit par cette ignorance affectée, se mettre à couvert des soupçons & de la vengeance de Richelieu, en cas que l'entrevuë n'eût pas le succès que le Garde des seaux espéroit. Je sai bien que l'Ecrivain dont je rapporte les paroles, est ennemi des Marillacs. Mais le personnnage qu'il fait jouër au Garde des seaux, est si naturel & si convenable à la situation où ce Magistrat se devoit trouver alors, que je ne puis m'empécher de croire que ce récit est du moins fort vraisemblable. 1630.

Toutes les circonstances que je viens de raconter, prouvent à mon avis que le Roi abandonna véritablement son Ministre au ressentiment de Marie de Medicis. Cela m'empêche de recevoir la conjecture d'un Auteur judicieux, & bien informé des affaires de ce temps-ci, où il paroit avoir eu quelque part. *Quand on parloit de la retraite du Roi à Versailles*, dit-il, *& de la faute que la Reine Mere fit de ne le suivre pas, afin d'achever ce qu'elle avoit commencé, cette Princesse répondoit qu'elle se repentoit seulement d'avoir oublié de pousser le verrouil d'une porte de son cabinet, & que si elle l'eût bien fermée, Richelieu étoit perdu sans ressource. Mais*

1630. *l'opinion commune, c'est que le Cardinal s'étoit asseuré du Roi dez Lion, & que tous deux jouoient la bonne Reine. La suite de l'affaire confirme cette conjecture. Car enfin Marie de Medicis sentit incontinent le contrecoup de cette affaire.* J'avouë que le concert qui parut deux jours après entre le Roi & son Ministre, peut faire naître cette pensée, qu'ils étoient l'un & l'autre d'intelligence contre la Reine Mere. Mais la lettre de Louïs à Marillac & plusieurs autres choses me persuadent que le foible Monarque abandonna véritablement Richelieu, & que le Cardinal se crut perdu. *Vous ne ferez plus de cas d'un homme disgracié comme moi*, dit-il l'11. Novembre au Maréchal de Bassompierre qui le conduisoit à l'appartement de la Reine Mere. Richelieu alloit faire une nouvelle tentative pour la fléchir. Il se mit à ses genoux, & lui demanda humblement pardon en presence du Roi. Mais l'inexorable Princesse ne voulut point l'écouter. *Bon, bon*, disoit-elle à ceux qui lui parloient de la douleur & de l'abattement de Richelieu, *il change de visage & de contenance comme il lui plait. Lors qu'on le trouve le plus gai & le plus content du monde, il paroit en un instant triste, & demi-mort si l'état de ses affaires le demande.*

Après ce dernier & inutile effort, le Cardinal déclara sans façon & tout publiquement qu'il iroit à Pontoise ce jour-là même, & que de là il se rendroit au Havre de Grace. Son bagage étoit déja en chemin sous l'escorte de quelques soldats, & les mulets allérent jusques à trente-cinq lieuës au delà de Paris, sans entrer dans aucune ville, depeur qu'ils ne fussent arrêtez, ou que le

peu-

peuple ne s'avisât de piller le thresor qu'ils portoient. Le Cardinal de la Valette faché de ce que son ami Richelieu prend une resolution extréme, & abandonne trop tôt la partie, fait une action *plus genéreuse qu'utile au bien & au repos de sa maison*, dit fort bien un Auteur. Il va trouver son confrére, & emploie toute son éloquence à le detourner de l'exécution d'un dessein trop tôt & fort mal conçu. *Vous n'y pensez pas*, dit la Valette à Richelieu. *Le plus mauvais parti que vous puissiez prendre, c'est la retraite. Une fortune portée aussi loin que la vôtre, ne se maintient qu'en la poussant toûjours plus avant. Si vous reculez une fois, vous ne trouverez que des précipices. Le premier pas que vous ferez en arriére, sera une chûte dont vous ne vous releverez jamais. Vous vous trompez étrangement, si vous croiez que vos ennemis vous laisseront à demi renversé. Ils craindront toûjours le retour de la faveur du Roi à vôtre égard. Il leur sera d'autant plus redoutable, qu'ils sont bien persuadez que si vous rentrez jamais en place, vous ne manquerez pas de vous venger. Allez hardiment trouver le Roi. Il est seul à Versailles. Vos services ne sont pas encore oubliez. Il faut profiter d'une ouverture si favorable que vos ennemis aveuglez de leur bon succés, vous donnent pour renverser leurs projets. Le commencement d'une disgrace n'en est pas la fin & la consommation. Je m'offre à vous acompagner à Versailles; & je m'exposerai volontiers à courir une partie du danger, s'il y en a le moindre dans le conseil que je vous donne. Je vous ai juré une éternelle amitié. Vous connoitrez la sincerité de mes protestations dans l'adversité, aussi bien que* 1630.

dans

1630. *dans vôtre plus grande prosperité.* On dit que Chateauneuf Conseiller d'Etat & Le Jai Président au Mortier du Parlement de Paris, joignirent leurs instances à celles du Cardinal de la Valette. Nous les verrons bientôt amplement récompensez de leur constant & fidele attachement à un Ministre chancelant & abandonné déja de la foule des Courtisans. Il n'en fut pas tout-à-fait de même de la Valette. Si Richelieu tâcha de temoigner quelque reconnoissance en faisant donner à son confrere des emplois conformes à l'inclination guerriére d'un Seigneur, qui n'étoit entré dans l'Eglise que par des considerations humaines & politiques, le Ministre devenu plus puissant que jamais, persécuta cruellement le pere & le frere de l'ami le plus genereux & le plus desinteressé qu'on ait peut-être jamais vû.

L'onziéme Novembre tout Paris crut que Richelieu étoit absolument ruïné, & que la Reine Mere & ses confidens avoient enfin pris le dessus. Les Courtisans tournérent selon leur coutume le dos au Cardinal, & chacun acourut au Luxembourg, briguer l'appui & la protection de la triomphante Marie de Médicis. Le Garde des seaux depéche son Secretaire en Italie, & lui donne la lettre obligeante du Roi au Maréchal de Marillac. Les Ministres étrangers envoient des couriers à leurs maîtres & les informent de la revolution arivée à la Cour de France. Enfin, le bruit de la disgrace de Richelieu est bien-tôt répandu dans toute l'Europe. Je trouve dans un certain mémoire attribué au Cardinal, que Charles Roi de la Grande Bretagne aiant appris la nouvelle, alla trouver Henriette

riette son épouse, & lui dit: *La Reine vôtre mere a tort. Le Cardinal a rendu des services trop signalez au Roi son maître. Cette avanture me remet dans l'esprit l'accusation intentée contre Scipion devant le peuple de Rome. Il l'écouta patiemment, & au lieu d'y répondre,* je me souviens, *dit-il,* qu'à tel jour je défis l'armée Carthaginoise. Romains, allons au Capitole en rendre graces aux Dieux. *Si j'avois été à la place du Cardinal, j'aurois écouté les plaintes de la Reine vôtre mere avec la même tranquillité, & me serois contenté de dire au Roi vôtre frere: depuis deux ans la Rochelle est prise; trente-cinq villes Huguenotes sont reduites & razées; Cazal a été secouru deux fois; la Savoie & une grande partie du Piémont sont entre vos mains. Ces avantages, Sire, que vos armes ont remportez par mes soins, vous répondent de mon application & de ma fidelité.* 1630.

Le Cardinal de Richelieu va trouver le Roi à Versailles, & déconcerte les projets de la Reine Mere.

Ce n'est pas sans raison que le jour de la S. Martin de l'an 1630. a été nommé *la journée des duppes.* Au lieu de suivre le Roi son fils à Versailles, & de demeurer constamment auprès de lui jusques à ce que Richelieu soit au Havre de Grace, l'imprudente & aveugle Marie de Médicis laisse au Cardinal le moien de parler à Louïs & de le faire changer de resolution. Faussement persuadée que le Roi ne pensera plus qu'à prendre le divertissement de la chasse, elle s'amuse à recevoir les hommages des Courtisans qui se rendent en foule à son palais, écoute avec plaisir les applaudissemens de ses confidens & de quelques Dames de la Cour, dispose enfin de tout comme seule maîtresse des affaires. Le Duc d'Epernon qui hait autant le Mi-

1630. *Vie du Cardinal de Richelieu. L. IV. chap. 7. Memoires de Pontis. Vie du Duc d'Epernon. L. X. Journal de Bassompierre. Tom. II. Piéces diverses pour servir à l'Histoire. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 288. 289. 290.*

Ministre disgracié, que son fils le Cardinal de la Valette l'aime, court comme les autres au Luxembourg, dez qu'il apprend une nouvelle qui flatte son ambition & son humeur vindicative. Les services importans rendus à la Reine Mere, & les caresses extraordinaires qu'il réçoit d'elle depuis quelques jours, font espérer au credule vieillard qu'il sera desormais plus distingué; que Marie de Médicis aiant besoin du secours des Seigneurs ennemis de Richelieu, pour achever de détruire le parti du Cardinal nombreux & puissant, elle donnera quelques marques de bienveillance & de gratitude à celui qui l'a tirée de la dure prison où le Duc de Luines l'avoit confinée. Mais quelle fut la mortification du fier Epernon, quand il vid que bien loin de répondre à son empressement, on le laissoit dans la foule, & que la Reine Mere s'entretenoit longtemps avec des personnes d'un rang inférieur à celui d'un des plus anciens Officiers de la Couronne! Le Duc de Montmorenci, le Maréchal de Crequi, & quelques autres Courtisans avertis sous main par S. Simon, de ne se laisser pas entrainer au torrent, vont à Versailles & se presentent devant le Roi.

Bassompierre tout délié & circonspect qu'il étoit d'ailleurs, fut une des plus grandes *duppes* dans cette fameuse *journée*. Il demeure trois ou quatre jours à Paris, & néglige de faire sa cour au Roi & au Cardinal qui triomphe de ses ennemis. Cela donna occasion à S. Simon qui ne vouloit pas du bien au Maréchal, de lui rendre de mauvais offices, & d'insinuer à sa Majesté que Bassompierre étoit plus attaché à Marie de Médicis & à ses confidens, qu'à Louïs & à son Mi-

Miniſtre. Quand le Maréchal vint enſuite à Verſailles, il eut le chagrin d'être mal reçu, & d'entendre dire au Roi qui éleva tout exprès la voix en l'appercevant: *Le voila qui vient après la bataille.* S. Simon tâcha d'empécher le Comte de Soiſſons d'inviter Baſſompierre à diner. *Laiſſez le là, Monſieur,* dit S. Simon au Comte. *Qu'il s'en aille comme il eſt venu.* Le Maréchal ajoute aſſez plaiſamment que l'inſolence de ce *petit punais* le mit dans une extrême colére. *Mais je diſſimulai,* dit-il, *parce que les rieurs n'étoient pas pour moi, & je ne ſai pourquoi.* Baſſompierre commit une autre faute. Il oublia que dans un temps de défiance & de jalouſie, les choſes les plus indifférentes dans une autre occaſion, ſont ſujettes à des interprétations ſiniſtres. Soit que Richelieu plus aſſuré que jamais de la faveur du Roi, mais auſſi plus ſoupçonneux & plus attentif aux démarches de ceux qu'il croioit liez à ſes ennemis, eût envie de détacher le Maréchal du parti de la Reine Mere & de le gagner: ſoit que le Cardinal voulût ſeulement le faire parler & l'amuſer, un Gentilhomme vint de la part de Richelieu inviter Baſſompierre à diner chez le Cardinal. Il avoit déja refuſé le Comte de Soiſſons ſur ce que le Maréchal de Crequi, le Comte de Sault ſon fils, & le Marquis de S. Luc devoient diner chez lui à Challiot. L'excuſe étoit bonne, & Soiſſons s'en contente. Mais Richelieu plus délicat & plus défiant ne la reçût pas. Il s'imagina que Baſſompierre devoué à la Reine Mere & étroitement lié avec la Princeſſe de Conti, le Duc de Guiſe & pluſieurs autres de ſes ennemis, prétendoit le braver malgré l'augmentation de ſa puiſ- 1630.

ſance

1630 ſance & de ſon credit, & être preſqu'auſſi fier que le Duc d'Epernon.

Quelque mécontent que fût ce Seigneur de l'indifférence que Marie de Médicis venoit de lui témoigner, il ne voulut pas voir d'abord le Cardinal, ni ſe juſtifier comme les autres des ſoupçons que Richelieu pouvoit avec quelque raiſon concevoir de la mauvaiſe volonté d'Epernon. *Pour la rendre encore plus manifeſte*, dit l'Auteur de ſa vie, *le Duc alla faire ſa cour au Roi à Verſailles, & eut l'honneur d'entretenir ſa Majeſté. Mais on ne put jamais perſuader à Epernon d'entrer dans la chambre du Cardinal voiſine de celle du Roi, ni de rendre la moindre civilité à Richelieu. Plus on remontroit au Duc qu'il y avoit du danger à en uſer de la ſorte, plus il ſe roidiſſoit à ſuivre ſon inclination. Cette ame intrepide aimoit mieux faillir contre les maximes de ſa prudence, que contre celles de ſon courage.* La fierté d'Epernon pouroit être louable, s'il eût ſuivi conſtamment les nobles ſentimens de ſon grand cœur. Mais venant à refléchir ſur les remontrances du plus intime de ſes confidens, il crut devoir prévenir le mal que ſa prétenduë *intrépidité* pouvoit lui attirer de la part d'un Miniſtre puiſſant & vindicatif. Deux jours après, le Duc lui rend viſite. *On peut juger*, dit-on encore, *de la réception que lui fit Richelieu bien informé de tout ce qui s'étoit paſſé.* Epernon en paroiſſant chagrin, ſes amis lui repreſentérent qu'une démarche faite trop tard & de mauvaiſe grace ne ſe comptoit pour rien. *Je ſai la difference qu'il faut mettre entre le maître & le ſerviteur*, dit le fier Duc pour couvrir ſa double faute. *Les devoirs ne doivent pas être legérement*

con-

confondus ; & je suis assez vieux pour servir d'exemple aux autres. 1630.

Il ne suffit pas d'avoir rapporté comment Marie de Médicis & ses gens furent pris pour *duppes*. Disons encore ce qui se passa entre Louis & son Ministre à Versailles. Celui-ci suivit d'autant plus volontiers le conseil de son ami la Valette, que S. Simon lui avoit envoié dire à l'oreille que tout alloit le mieux du monde, & qu'il pouvoit venir seurement trouver le Roi. Les deux Cardinaux partent sur l'heure. La Valette va le premier se presenter à Louis, afin de connoitre par lui même la disposition de sa Majesté. *Monsieur le Cardinal*, lui dit-elle en le tirant à part, *je croi que vous étes surpris de tout ce qui se passe. Plus que vôtre Majesté ne peut se l'imaginer*, répondit la Valette. *M. de Richelieu a un bon maître*, réprit le Roi. *Allez lui dire qu'il vienne incessamment ici.* La Valette découvrit alors à Louïs que Richelieu étoit venu de lui même, dans le dessein de se jetter aux pieds de sa Majesté, & partit pour amener son confrére. S. Simon premier Ecuïer & Favori du Roi, le Marquis de Mortemar premier Gentilhomme de sa chambre, & Beringhen premier Valet de chambre de sa Majesté, se trouvérent auprès d'elle, lors que Richelieu conduit par la Valette embrassa les genoux du Roi, en le remerciant de la faveur extraordinaire, que lui acordoit le meilleur maître qui fût dans le monde. *Et moi*, répondit Louïs, *j'ai en vous le plus fidéle & le plus affectionné serviteur qui se puisse trouver. Je me croi d'autant plus obligé à vous protéger, que je suis témoin du respect & de la reconnoissance que vous avez pour la Reine*

ma

1630. *ma mere. Je vous aurois abandonné, si vous n'aviez pas marqué ces justes sentimens de vôtre bon cœur. Soiez sûr desormais de ma protection. Je saurai dissiper la caballe de vos ennemis. Ils abusent de la credulité de la Reine ma mere qui se laisse aisément prévenir. Continuez à me servir bien, & je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré vôtre perte.*

Le Cardinal qui savoit pleurer quand il vouloit, fond incontinent en larmes, se jette derechef aux pieds de sa Majesté, & la conjure de trouver bon qu'il n'accepte pas la grace qu'elle veut bien lui faire de se servir encore de ses conseils. *Au nom de Dieu, Sire,* disoit-il, *que je ne sois pas l'occasion innocente de la mesintelligence que mon séjour auprès de vôtre Majesté, poura causer entr'elle & la Reine Mere. Permettez que j'aille m'ensevelir dans une profonde solitude & déplorer mon malheur de passer pour ingrat dans l'esprit d'une Reine qui m'a comblé de ses bienfaits.* Richelieu embrasse encore plus tendrement les genoux de Loüis & se léve ensuite. Sa Majesté lui déclara pour lors plus formellement la resolution irrévocable qu'elle avoit prise de le laisser au timon des affaires. Et le Cardinal continuant à lui remontrer que le monde le regarderoit toûjours comme un ingrat, & qu'il demeureroit exposé aux traits les plus malins de la médisance & de l'envie, *ce n'est pas la Reine ma mere,* répartit Loüis, *qui excite ce grand orage, contre vous. Certains esprits brouillons en sont les premiéres causes. Je les connois, & je saurai les punir de leur entreprise criminelle. Il suffit que je sois content de vous,* ajouta le Roi en haussant la voix. *Demeurez*

au-

auprès de moi. Je vous protégerai contre tout le monde. 1630.

Soit que sa Majesté l'eût ordonné à Richelieu, soit qu'il crût faire encore mieux sa cour, il écrivit peu de temps après son arivée à Versailles, une lettre extrémement soumise & respectueuse à Marie de Médicis. La piéce mérite d'être rapportée. Rien ne nous découvre mieux l'esprit souple & fourbe du Cardinal. *Madame*, disoit-il, *je sai bien que mes ennemis, ou plûtôt ceux de l'Etat, non contens de m'avoir décrié auprès de vôtre Majesté, veulent encore lui rendre ma demeure à la Cour suspecte; comme si je n'approchois le Roi que pour l'éloigner de vous, & pour diviser ce que Dieu & la nature ont uni. Mais j'espére de la divine bonté que le monde connoitra bien-tôt leur malice, que mes démarches seront pleinement justifiées, & que l'innocence triomphera de la calomnie. Ce n'est pas, Madame, que je ne m'estime malheureux & coupable, puis que je cesse de plaire à vôtre Majesté. La vie me sera odieuse tant que je serai privé de l'honneur de vos bonnes graces, & de cette estime qui m'est plus précieuse & plus chére que les grandeurs de la terre. Comme je les tiens toutes de vôtre main liberale, je les porte & les remets volontiers aux pieds de vôtre Majesté. Excusez, Madame, vôtre ouvrage & vôtre créature. Tout ce qui viendra de vous, je le recevrai sans murmure, & je n'y répondrai que par des benédictions. Mais de grace, Madame, que cette pieté qui vous est naturelle, épargne la pourpre de l'Eglise dont vous m'avez revétu. Elle perdra son éclat & son lustre, si vôtre Majesté y imprime une tâche si noire. Quelle apparence y a-t'il*

1630. *a-t'il que celui de vos serviteurs que vous avéz comblé de vos bienfaits les plus signalez, soit le plus ingrat de tous les hommes, & que ma conscience, mes interêts, & ma premiére inclination, m'attachant à vôtre service, je veuille m'en séparer pour acquerir le nom infâme de traitre à la meilleure & à la plus grande Reine de l'univers?*

Ces considérations, Madame, devroient m'absoudre de crime & même de soupçon devant le tribunal de vôtre Majesté, qui m'a presque condamné sans m'entendre. Je n'en appelle pas. Entiérement résigné à toutes vos volontez, je souscris à l'arrêt que vous prononcerez. A Dieu ne plaise que je conteste contre ma Souveraine, que je lui demande raison de ce qu'elle fait, & que je me fortifie de la protection du Roi, ou de l'appui de ses Officiers, & même de la mémoire de mes services passez, contre le cours de vôtre indignation. La pensée en seroit criminelle & contraire à l'humeur d'un homme qui ne veut point d'autre gloire que celle d'être fidele, & ne cherche pas d'autre seureté que son innocence. Je ne prétens point trainer ma mauvaise fortune dans les provinces éloignées de la Cour; encore moins, la porter à Rome, où je verrois des débris plus lamentables que ceux de l'ouvrage de vôtre bonté vraiment Roiale. Je m'ennuierai par tout où vôtre Majesté ne sera point: Et si je n'obtiens pas la permission de vous voir, il ne me reste plus qu'à demander à Dieu la grace de mourir. Je voudrois seulement que ce fût après avoir prouvé mon innocence, & si ce n'est pas trop d'audace, après avoir recouvré l'honneur de vos bonnes graces. Quand ce bonheur m'arrivera, je sortirai

sans

ſans regret de la Cour. Que dis-je? de ce monde même. Je meurs mille fois le jour depuis que vôtre Majeſté ſemble croire que je ne ſuis plus ſon très-humble, très-fidéle, & très-obeïſſant ſerviteur. 1630.

Vid-on jamais des menſonges plus groſſiers & une plus grande ſcélérateſſe? Dans le temps même que Richelieu fait ces proteſtations à Marie de Médicis, il travaille de toute ſa force à perdre ſans reſſource ceux qu'elle chérit le plus. Les premiers coups de foudre tomberent ſur les deux Marillacs. Le 12. Novembre on vint dire de la part du Roi au Garde des ſeaux, que ſa Majeſté vouloit tenir conſeil, & qu'elle lui commandoit de ſe rendre à Glatigni, où il recevroit les ordres du Roi. Le Magiſtrat averti de la bonne reception faite à Richelieu, jugea bien que le Miniſtre devenu ſupérieur à ſes ennemis, lui joueroit un mauvais tour. Il revoit promptement ſes papiers les plus importans, en brule quelques-uns, & en met d'autres en ſeureté chez ſes amis. Fut-ce par malice, ou par mégarde, qu'il en laiſſa un qui contenoit un compte éxact de l'argent du Roi, que Richelieu avoit detourné durant ſon Miniſtere. Quoiqu'il en ſoit, ce mémoire coutera bien cher au Maréchal de Marillac. Richelieu ne pouvant attaquer le Garde des ſeaux ſur ſon adminiſtration de la juſtice, & des finances, fera avec une exactitude étrangement maligne des perquiſitions contre le frere de celui qui a dreſſé des mémoires pour avertir Louïs de l'avarice & de l'avidité de ſon Miniſtre. Dez que Marillac fut à Glatigni, Loménie de la Ville-aux-Clercs Secretaire d'Etat, vint lui demander les ſeaux de la part du Roi. Un Exempt des

Le Roi ôte les ſeaux à Marillac & les donne à Châteauneuf. Le Jai est fait premier Préſident du Parlement de Paris, & Servient Secretaire d'Etat.

Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XV. Journaux de Baſſompierre & de Richelieu. Hiſtoire

1630. *du Ministére de celui-ci.* 1630. *Lumiéres pour l'Histoire de France, & la Verité défendue dans les piéces pour la défense de la Reine Mere. Observations sur la vie & sur la condamnation du Maréchal de Marillac. Mercure François.* 1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 289. 290.*

des gardes arrête le Magistrat, & le conduit à Lisieux. Ce fut le premier lieu de l'éxil dans lequel il finit sa vie. On lui fit faire de si grandes journées qu'il en eut la fiévre. Abattu de sa maladie & de la fatigue du voiage, Marillac demanda de séjourner un jour dans je ne sai quel village, & d'y prendre un peu de repos. L'Exempt lui refusa une chose si legére de la maniére du monde la plus dure. C'est ainsi que les exécuteurs des violens conseils de Richelieu, tachoient de lui plaire & de se rendre dignes de ses gratifications. La Ville-aux-Clercs aiant reporté les seaux, Louïs lui ordonna d'annoncer à la Reine Mere l'éloignement de Marillac, & de l'assurer en même temps que le Roi prendroit son avis avant que de remplir la place de ce Magistrat. Richelieu sut adroitement détourner son maître de rendre cette deférence à Marie de Médicis. Il étoit trop important au Cardinal d'avoir un Garde des seaux à sa dévotion.

Dez le lendemain de la disgrace de Marillac, les seaux furent donnez à Charles de l'Aubespine Conseiller d'Etat & Chancelier des ordres du Roi. C'est celui que nous avons vu emploié dans plusieurs ambassades considérables sous le nom de l'Abbé de Preaux, & puis sous celui de Chateauneuf. Telle fut la récompense qu'il reçut du bon avis donné à Richelieu, de ne penser pas si tôt à la retraite, & de voir du moins une fois sa Majesté. Le Ministre triomphant obtint encore un bienfait signalé à Nicolas Le Jai Président au mortier du Parlement de Paris, qui lui avoit fait les mêmes remontrances que le Cardinal de la Valette, & Chateauneuf. La

charge de premier Président de cette celébre compagnie étoit vacante. Le Jai en fut revêtu. Hacqueville ſucceſſeur de Verdun en avoit joui quelques mois ſeulement. Après la mort de celui-ci, elle fut donnée à Jean Bochart de Champigni decedé le 30. Avril de cette année. On dit à la gloire de ce Magiſtrat, dont le triſaieul avoit autrefois ſuccedé au fameux premier Preſident de la Vacquerie, qu'aiant été Controlleur géneral & Surintendant des finances, il n'augmenta point ſon bien. Ses enfans trouverent préciſement le patrimoine que ſon pere lui laiſſa. Le Jai avoit encore un grand mérite auprès de Richelieu. La Reine Mere n'aimoit point ce Preſident qui fut de tous les partis formez contr'elle durant & après la minorité de Louïs. Pour inſpirer à Le Jai un plus grand éloignement de cette Princeſſe, le Cardinal dit malignement au Preſident, qu'il auroit rempli plûtôt la premiére place du Parlement de Paris, ſi Marie de Médicis ne s'y fût pas oppoſée. Enfin la charge de Secretaire d'Etat vacante par la mort de Beauclerc, fut donnée à Servient creature de Richelieu. Il avoit fait quelque temps les fonctions d'Intendant d'armée, & negocié quelques affaires importantes à la Cour de Savoie. 1630.

La Reine Mere extrémement irritée du mauvais traitement fait à l'ancien Garde des ſeaux, & de l'ordre envoié d'arrêter le Maréchal de Marillac, chaſſe ſur l'heure Combalet ſa Dame d'atour, la Meilleraïe Capitaine de ſes gardes & tous les parens du Cardinal. Ne deſeſperant pas encore d'obtenir l'éloignement de ſon ingrat & fourbe domeſtique, *il faut abſolument que*

1630. *l'un de nous deux ſorte de la Cour*, dit Marie de Médicis en parlant de lui dans le tranſport de ſa colére. Plus aſſuré que jamais de la faveur & de la protection du Roi, il entre de ſon côté en furie, ne veut pas ſouffrir l'affront fait à ſa niéce & à ſon couſin, & prétend obliger la Reine Mere à les réprendre dans ſa maiſon malgré qu'elle en ait. On reproche à la Combalet d'être devenuë infidele à Dieu en quittant le ſervice de Marie de Médicis. Cette Dame avoit fait vœu depuis la mort de ſon époux, d'embraſſer la vie auſtére des Religieuſes Carmélites. Et en attendant que le Cardinal ſon oncle & la Reine Mere lui permiſſent d'acomplir ſon vœu, elle promit encore à Dieu de ne porter ni perles, ni diamans, ni habits ſomptueux, de ne découvrir point ſa gorge, de ne ſe farder jamais, & de ne mettre pas même de la poudre ſur ſes cheveux. Tant que la Combalet fut auprès de Marie de Médicis, elle fit *la béate*. On parloit déja de ſes extaſes & de ſes intimes communications avec Dieu dans l'oraiſon. Cette grande régularité s'évanouira bientôt. Fiére de la bonne volonté de ſon oncle qui prétend la marier au Comte de Soiſſons, elle ſe charge de pierreries, invente de nouvelles modes, & ſe montre au cours montée ſur une haquenée blanche avec une capeline de plumes & un habit doublé d'hermines. On la voit au bal, à la Comédie, & aux promenades de coquetterie dans le jardin des Tuilleries.

Le Maréchal de Marillac eſt arrêté.

Pendant que le Maréchal de Marillac qui ne penſoit à rien moins qu'à devenir Miniſtre d'Etat, ſe remplit l'imagination de grandeurs & de dignitez, l'Epine Huiſſier du cabinet qui porte l'or-

l'ordre de l'arrêter prisonnier, arive au château de Fouys, où étoient les trois Genéraux de l'armée de France, justement le jour après que le Secretaire du Garde des seaux de Marillac a rendu au Maréchal frere de son maître la dépêche qui lui aprenoit la disgrace du Cardinal de Richelieu. La Force, Schomberg, & Marillac étoient sur le point de diner lors que l'Epine mit la lettre du Roi entre les mains de Schomberg. Impatient de l'ouvrir, il se retire près d'une fenêtre & la lit. La Force le suit, & jettant par hazard les yeux sur la lettre, y voit ces mots écrits à la marge de la main propre de sa Majesté: *Mon cousin, vous ne manquerez pas d'arrêter le Maréchal de Marillac. Il y va de mon service.* La Force arrache la lettre des mains de Schomberg, le tire dans un passage qui conduit à son appartement, & lui dit: *Monsieur, lisez vôtre lettre en particulier. Il y a quelque chose de plus important que vous ne pensez.* Schomberg le fait: Et dissimulant fort bien l'étrange surprise que deux nouvelles si différentes reçues en deux jours, lui causent, il rentre dans la salle & dit au Maréchal de Marillac & à tous les Officiers qui s'y trouvoient: *Messieurs, s'il y a quelqu'un de vous qui veuille diner, il peut se metre à table. On a servi. Pour moi, je ne mangerai pas.* Puis se tournant vers Marillac, *Monsieur*, lui dit Schomberg, *nous irons tenir conseil chez vous après le diner, & nous lirons la depêche de sa Majesté.* Marillac prend congé de ses deux confreres & va manger dans son apartement.

1630. prisonnier en Italie.

Mémoires de Pontis & de Puységur. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 290. 291.

Schomberg s'approche alors de Puysegur Officier aux gardes, & lui dit: *Monsieur, vous*

1630. *êtes bon ſerviteur du Roi. Voici un ordre ſurprenant que je reçois. Sa Majeſté m'enjoint d'arrêter M. de Marillac. Il eſt Maréchal de France & Genéral de l'armée comme moi. De plus, c'eſt aujourd'hui ſon jour de commandement. Vous ſavez qu'il eſt venu à l'armée avec ſix ou ſept mille hommes amenez de Champagne. Les Officiers de ces regimens ſont preſque tous ſes parens, ou ſes creatures. Les nouvelles troupes n'ont ni la conſidération, ni les ſentimens des vieilles, qui ſavent bien qu'elles ſont plus au Roi qu'à celui qui les commande, & qu'on doit obeïr aveuglément aux ordres de ſa Majeſté. Si ces gens qui ſont à la dévotion de M. de Marillac, s'aviſent de faire quelque réſiſtance, ils ſe trouveront presqu'auſſi forts que nous. Envoiez dire de ma part à tous les Capitaines aux gardes qu'ils viennent me trouver au plûtôt. Cependant tenez vous à la porte de M. de Marillac & prenez garde qu'il ne ſorte. C'eſt un homme d'eſprit. S'il découvre l'affaire, il poura bien nous échapper.* Puyſégur obeït, & prend même la précaution de faire viſiter un grand panier couvert, où les gens de Marillac mettoient ce qui ſe déſervoit de la table de leur maître. Cela ſeul lui pouvoit donner quelque ſoupçon. Averti d'une choſe qui paroit extraordinaire, Marillac envoie querir Puyſégur qui commandoit la garde du château où étoient les trois Maréchaux de France, & lui demande pourquoi ou fouille dans les paniers de ſes gens. *M. le Maréchal de la Force*, répond Puyſégur avec aſſez de preſence d'eſprit, *ſe plaint qu'on lui a volé quelque vaiſſelle d'argent. C'eſt pourquoi il a ordonné de fouiller tous ceux qui ſortent.*

Ce-

Cependant Schomberg avoit commandé à Pontis autre Officier aux gardes de faire entrer sa compagnie dans le château immediatement après les Officiers du regiment, & de lever les ponts-levis. Cela étoit encore capable de causer de l'ombrage à Marillac, à l'insçu duquel ces ordres se donnoient, quoique ce fût à lui de commander alors. Mais ce jour aiant été pris pour faire la montre, Marillac avoit été lui même d'avis d'enfermer les Officiers pour empécher les *passe-volans*. De maniére que bien loin de se défier de quelque chose, il approuva ce que Schomberg faisoit. Quand tous les Officiers du régiment des gardes furent entrez dans la chambre, il ferma la porte au verrouil & leur parla de la sorte. *Messieurs, le Roi vous a fait l'honneur de vous confier la gloire de ses armes, & il vous confie aujourd'hui la seureté de sa personne & de son Etat. Je ne doute point que vous ne soiez surpris de l'ordre que j'ai reçu de sa Majesté. Mais il ne nous apartient pas de penétrer les raisons secretes de la volonté du Prince. Nous devons respecter ses commandemens & les exécuter ponctuellement. Le Roi m'enjoint d'arrêter M. de Marillac. C'est assez que je vous declare la volonté de sa Majesté. Vous étes trop bien intentionnez, & trop fideles, pour manquer à lui obeïr dans une occasion de cette importance. Suivez moi jusques dans l'apartement de M. de Marillac. Et de peur que l'entretien secret que j'ai avec vous, ne donne quelque soupçon, en sortant de ma chambre, feignez de vous plaindre de moi, comme si je refusois de vous paier vos montres.* Les Officiers promettent de faire ce que Schomberg ordonne de la part du Roi, & se 1630.

1630. se mettent incontinent à crier contre la dureté du Maréchal, qui promet tous les jours de paier, & ne donne à la fin que des paroles.

La Force & Schomberg suivis des Officiers aux gardes vont à l'apartement de Marillac, qui n'avoit pas encore achevé de diner. Ils attendent quelque temps, & le Maréchal vient ensuite. Voiant un si grand nombre d'Officiers, *Messieurs*, leur dit-il par deux fois, *nous allons tenir conseil. Retirez vous, s'il vous plaît. Ils ne doivent pas se retirer, Monsieur*, répondit Schomberg. *Je leur ai ordonné de venir ici. Mais, Monsieur*, réprit Marillac, *les Capitaines aux gardes n'entrent pas au conseil de guerre. Cela est vrai*, repartit Schomberg, *cependant il faut que ces Messieurs soient ici presens & qu'ils m'aident à exécuter les ordres du Roi.* Le Maréchal de la Force prend alors la parole, & parle ainsi à Marillac. *Monsieur, je suis vôtre ami: vous n'en devez pas douter. Je vous conjure en cette qualité de lire & de recevoir les ordres du Roi sans murmurer & sans vous emporter. Peut-être que ce ne sera rien. Voiez, s'il vous plaît, cette apostille écrite & signée de la main de sa Majesté.* Schomberg ouvre sa lettre, la montre à Marillac, & le prie de lire l'endroit où le Roi ordonnoit de l'arrêter.

Extrait de ce que Puységur dit de la maniére dont le Maréchal de

Je trouve ici une des grandes preuves de l'incertitude de l'Histoire, lors même qu'elle est écrite par des temoins oculaires des événemens. Puységur & Pontis, tous deux Officiers aux gardes & presens quand le Maréchal de Marillac fut arrêté, nous rapportent bien differemment la situation de son esprit après avoir lu la lettre du Roi que Schomberg lui mit entre les mains.

mains. L'un le fait parler avec une extréme modération, & l'autre de la maniére du monde la plus emportée. Puis que je ne voi pas le moien de concilier deux narrations qui ſemblent contradictoires, je les rapporterai ſeulement, & je laiſſerai la choſe dans l'incertitude qui m'embaraſſe. Voici le récit de Puyſégur. *Monſieur*, dit Marillac à Schomberg, *il n'eſt pas permis au ſujet de murmurer contre ſon Souverain, ni de lui dire que les choſes qu'il allégue ſont fauſſes. Je puis aſſurer avec verité que je n'ai rien fait contre le ſervice du Roi, & que je n'ai rien dit de vous, ni d'aucun autre qui demande la moindre juſtification. Mon frere le Garde des ſeaux & moi avons toûjours été ſerviteurs de la Reine Mere. Il faut qu'elle ait du deſſous, & que M. le Cardinal de Richelieu l'emporte contr'elle & contre ſes ſerviteurs. Quand mon frere & moi avons été de ce nombre, le Roi nous l'a permis. Mais il n'y a plus de reméde: il faut ſouffrir. On peut m'arrêter fort facilement, & je n'ai pas beſoin de gardes. Je me rendrai en telle place & en telle priſon qu'il plaira au Roi de marquer.* On continua de lire la depéche de ſa Majeſté. Elle commandoit de faire paſſer les troupes en France dans quinze jours, pour leur donner le temps d'achever une quarantaine commencée à cauſe de la peſte. La Force & Schomberg ſortirent enſuite de la chambre de Marillac. Il les acompagna juſques au bas de l'eſcalier. Quelques Officiers ſuivirent le priſonnier, & il rentra dans ſa chambre *ſans témoigner le moindre emportement.*

1630.

Marillac reçut ſa diſgrace.

Mémoires de Puyſegur.

Marillac demanda pour lors à parler au Marquis

1630. quis d'Attichi son neveu, & promit de ne rien dire qu'en presence de ceux qui le gardoient. *J'en allai demander la permission au Maréchal de Schomberg*, poursuit Puységur, *& je l'obtins. On m'ordonna seulement que nous fussions six Officiers à garder le prisonnier, entre lesquels il y auroit un Capitaine, & que nous demeurassions vingt quatre heures auprès de lui. Vennes Capitaine me dit ensuite:* lui demanderons-nous son épée? Monsieur, *lui repliquai-je*, ne donnons point ce chagrin à un Maréchal de France. Il la quittera ce soir en se couchant. Nous la prendrons alors. Je ne voi pas qu'il puisse nous faire grand mal, ni se sauver. *Attichi Colonel d'un régiment d'infanterie ariva là dessus, & le Maréchal lui dit ces mêmes paroles*: Mon neveu, je vous ai envoié chercher pour vous dire que le Roi m'a fait arrêter prisonnier. Ne soiez point en peine de moi. Souvenez vous seulement que je vous ai toûjours exhorté à servir le Roi avec une fidélité inviolable, quelque chose qui vous arrive. Je vous prie de dire à tous ces Messieurs qui commandent les troupes que j'ai amenées de Champagne, de bien servir le Roi, & que s'ils me veulent obliger, ils ne sauroient me faire un plus grand plaisir, que d'être fidéles à sa Majesté. *Après cela il dit adieu à son neveu & l'embrassa.*

Si-tôt que le Marquis d'Attichi fut sorti, Du Mesnil Capitaine des gardes du Maréchal vint demander à lui parler. Il amenoit un garde de Schomberg qui nous dit de permettre à Du Mesnil d'entretenir son maître en particulier. J'ai su depuis de Marillac même, que Du Mesnil lui proposa de le faire sauver. Quand cela se pouroit,

roit, *répondit le Maréchal*, je ne le ferois pas. 1630.
J'ai toûjours été bon serviteur au Roi, & je ne crains rien. Servez bien sa Majesté, & dites de ma part à tous mes amis qu'ils fassent de même. *Marillac soupa dans sa chambre, & quatre Officiers se mirent à table avec lui. On fut servi par les gens du Marechal de Schomberg. Après soupé, Marillac nous fit voir l'ordre de l'attaque de Cazal peint & bien acommodé. Il nous dit qu'on le porteroit le lendemain de sa part à Schomberg, afin de l'envoier au Roi, auquel Marillac vouloit le faire presenter. Le Maréchal se coucha & nous primes son épée. Il y avoit deux paillasses dans la chambre. Quatre de nous y couchérent. Les deux autres veilloient avec une chandelle allumée, & nous nous relevions de deux heures en deux heures. Ceux qui avoient veillé faisoient voir le prisonnier dans son lit aux deux qui les relevoient, & se jettoient ensuite sur la paillasse. Cela dura quinze jours de suite, au bout desquels le Roi envoia ordre de le conduire à Sainte-Menehout en Champagne.* Je voudrois de tout mon cœur pouvoir donner cette grande modération, & cette égalité d'ame tout-à-fait rare dans un si prodigieux changement de fortune, comme quelque chose de certain. Outre que ces deux vertus seroient extrémement glorieuses à la mémoire de l'illustre malheureux dont je parle, la posterité y trouveroit encore une belle instruction: chose qu'un Historien ne doit jamais perdre de vuë. Mais peut-être qu'il n'y aura pas moins à profiter dans l'emportement de Marillac, s'il est vrai qu'il ait été tel que Pontis le raconte. Les personnes du premier rang & les autres y apprendront combien il est important de

1630. demeurer maître de ses passions dans les disgraces inopinées. Car enfin, il est certain que les paroles & les menaces échappées au Maréchal de Marillac lui furent terriblement préjudiciables.

Pontis raconte la même chose tout autrement.

On peut bien s'imaginer, dit l'Auteur des Mémoires de Pontis en parlant de ce qui ariva immédiatement après que Marillac eût lu la lettre du Roi, *quel effet peut produire un si étrange & si prompt renversement de fortune & d'espérances. Mais il est comme impossible de se figurer la violence de la colére qui le transporta hors de lui même, lors qu'il lut les fausses accusations dont ses ennemis le chargeoient, & sur lesquelles le Roi le faisoit arrêter. Ne se possédant plus, il perdit tout respect & toute crainte, s'emporta contre le Cardinal de Richelieu de la maniére la plus outrageuse, & dit tout haut sans nommer personne, que celui qui avoit insinué ces choses au Roi, en avoit menti, & que c'étoit un fourbe, un traitre, & un parjure. Le Maréchal de la Force voiant ce violent transport, & jugeant que cela pouroit nuire au prisonnier, si ses ennemis venoient à le savoir, s'efforça de l'adoucir en lui disant avec beaucoup de sagesse:* Il n'y a rien encore de perdu, Monsieur. Vous savez que j'ai moi même tiré l'épée contre mon Prince. Non content de me pardonner, il me confie la conduite de ses armées. Si vous étes faussement accusé, vôtre innocence en sera plus glorieuse, quand le Roi l'aura reconnuë. Que si vous étes coupable, pensez que la clémence du Roi est grande. Il vous pardonnera si vous vous jettez à ses genoux, & si vous implorez sa miséricorde comme moi. *Mais rien n'étoit capable*

Memoires de Pontis.

ble d'arrêter la juste indignation de Marillac. 1630.
Quoique je ne puisse aprouver son emportement, j'avouë neantmoins que si jamais il y eut une occasion légitime de repousser avec force l'injustice de la calomnie, c'étoit lors qu'un homme aussi irreprochable sur le chapitre de la fidélité, que le Maréchal de Marillac, se voioit malicieusement accusé d'avoir voulu attenter à la liberté, à la couronne, & à la vie de son Roi. Ces horribles accusations dont il se sentoit fort innocent, le faisoient comme sortir hors de lui même, & parler sans aucun égard contre ceux, dont il devoit du moins redouter la puissance.

Le Maréchal de Schomberg voiant que rien n'étoit capable d'adoucir son confrére, lui dit enfin: Monsieur, je ne croi pas pouvoir remettre vôtre personne à une meilleure garde, que celle à qui le Roi se confie lui même. *Comme Marillac avoit encore l'épée au côté, quelqu'un avertit Schomberg qu'il falloit prier Marillac de la quitter & de se mettre en état de prisonnier. Schomberg lui dit donc à l'oreille :* Monsieur, puisque vous étes malheureux, il vaut mieux quitter vôtre épée de vous même. Retirez vous dans la garderobe voisine. *Marillac suivit le conseil. Si son sang eût été plus rassis, il auroit pu se sauver par la fenêtre de la garderobe. Une chartée de foin se trouvoit immédiatement au dessous, & le Maréchal n'avoit que six ou sept pieds de haut à sauter. Mais il étoit si occupé de sa douleur & tellement transporté, qu'il ne pensoit qu'à l'injustice qu'on lui faisoit sans songer à s'en delivrer. Je le gardai tout le reste de ce jour & toute la nuit suivante.* Nouvel embaras que je ne puis démêler. Puységur nomme ceux qui tu-

1630. furent chargez de garder le prisonnier, & Pontis n'en est point. Il semble que l'une des deux rélations doit être absolument fausse. Laquelle est-ce? Je n'en sai rien. Tout ce que je puis dire, c'est que Puységur donne un caractére bien Stoique au Maréchal, homme naturellement vif, & qui n'étoit pas autrement Philosophe: au lieu que Pontis nous le dépeint tel qu'il devoit être selon son tempérament. Continuons de rapporter le récit de celui-ci.

Le Marquis d'Astichi parent de Marillac, ajoute-t il, *eut la permission de s'entretenir avec lui. Après quelque conversation, le Maréchal lui ordonna d'écrire à diverses personnes, & de ne point fermer les lettres afin d'éviter le soupçon. Marillac me pria ensuite d'aller trouver Schomberg & de lui demander, s'il voudroit bien mettre dans son pacquet une lettre que le prisonnier desiroit d'écrire au Roi.* De tout mon cœur, *répondit Schomberg après avoir rêvé quelque temps.* Mais le Courier étant à M. le Cardinal, je ne répons pas que la lettre soit renduë à sa Majesté. Je l'avois bien cru violent, *ajouta-t'il en me parlant de Marillac*, mais je ne pensois pas qu'il le fût jusques à ce point. L'homme est bien peu de chose, quand Dieu l'abandonne. Le jugement nous manque toûjours au besoin. *Tout autre qui eut été à la place de Marillac*, poursuit celui qui a prété sa plume à Pontis, en reprenant le fil de son Histoire, *auroit connu sans doute par sa propre expérience, ce que peut sur l'esprit de l'homme le plus constant, un coup aussi imprévu & aussi rude que celui dont Marillac se sentit frappé. On trouve plus facilement à redire aux plaintes qu'une douleur excessive arra-*

che

che de la bouche des autres, qu'on ne ſupporte avec patience la ſienne propre. Ce grand homme fit une faute en cette occaſion. Il ne ſe ménagea pas aſſez pour ſes propres interêts. Le Courier aiant entendu une partie de ce que Marillac dit contre le Cardinal, on ne peut pas douter que le Maréchal n'ait contribué lui même à rendre ſa cauſe plus mauvaiſe auprès de cette Eminence, qui ne manqua pas d'être informée de toutes choſes. 1630.

J'allai donc porter à Marillac la réponſe de Schomberg touchant la lettre que celui-là vouloit écrire au Roi. Comme la douleur eſt toûjours éloquente, Marillac fit une lettre de quatre pages extrémement belle & touchante. Il y repreſentoit que ſes ennemis ne s'efforcoient de le perdre, qu'à cauſe des bons ſervices qu'il avoit rendus à ſa Majeſté. Que le propre caractére de l'envie, c'eſt d'envenimer les actions les plus louables de ceux qui lui ſont en butte. Qu'elle cherche le mal dans le bien, les tenebres dans la lumiére, & le vice dans la vertu. Que cette maligne & baſſe paſſion inſpire plus de hardieſſe à ceux qu'elle poſſéde, pour accuſer & pour perdre les innocens, que ceux-ci qui ſe repoſent ordinairement ſur le bon témoignage de leur conſcience, n'ont d'empreſſement à ſe défendre. Qu'il eſpéroit de la lumiére & de la juſtice de ſa Majeſté, qu'elle ne ſe laiſſeroit pas ſurprendre, & qu'elle jugeroit de la fidelité inviolable d'un Officier de la Couronne par les témoignages publics qu'il en avoit toûjours donnez, plutôt que par les faux rapports des calomniateurs. Qu'il ſe remettoit entre les bras de ſon Roi, juſte & favorable aux innocens. Qu'il ne pouvoit croire que ſa Majeſté lui

1630. *lui aiant fait l'honneur de lui écrire le jour précédent une lettre si remplie de bonté, elle pût changer de sentimens en un instant. Qu'en cela il reconnoissoit la main de ses ennemis qui usurpoient l'autorité souveraine du Roi, dans le temps même qu'ils accusoient un Officier irréprochable d'y avoir attenté. Le Maréchal ajoutoit plusieurs autres choses dont je ne me souviens pas. M'aiant donné la lettre à lire, il me pria de la porter à Schomberg, afin qu'il la lût pareillement. Celui-ci l'aiant vuë me la rendit pour la reporter à Marillac, & m'ordonna de lui dire de l'abréger, de peur que le Roi ne se rebutât de lire une lettre trop longue. Marillac la racourcit, & l'envoia derechef à Schomberg. Mais il refusa civilement de la lire.* Je suis bien assuré, *dit-il*, que M. de Marillac n'y a rien mis contre le respect du au Roi. *Cela plût extrémement au prisonnier. Depuis ce temps-là, il se louä fort de l'honnéteté du Maréchal de Schomberg.*

Durant toute la nuit Marillac ne ferma pas les yeux. Il ne fit autre chose que se promener, que crier, que se plaindre, qu'écrire des lettres & les déchirer ensuite: tant l'agitation de son esprit étoit grande. L'infortuné Seigneur se representoit à tous momens l'effroiable malice de ses ennemis, & avoit peine à se persuader qu'il y eût des hommes assez méchans pour publier de si grandes calomnies contre un innocent, & un Prince assez facile pour les croire. Il ne savoit quelquesfois à qui s'en prendre. Après diverses reflexions sur le respect du au Roi, sur la mauvaise volonté du Cardinal, & sur sa propre innocence, il considéroit la providence de Dieu qui permet & qui regle les différens evéne-

nemens de la vie des hommes, & imploroit la misericorde & la justice divine. Enfin, il est impossible d'exprimer la multitude, la diversité, & la violence des mouvemens presque convulsifs qui parurent dans son corps & dans son esprit durant cette triste nuit qui suivit immédiatement sa disgrace. Il sentit alors que le poids de sa grandeur l'acabloit; que son rang si élevé dans le monde, ne servoit qu'à rendre sa chûte plus éclatante, & que son innocence n'auroit point été noircie, si sa fortune eût été moins digne d'envie. La vuë de l'état déplorable d'un Seigneur que j'aimois, & dont j'avois l'honneur d'être aimé, me déchira cruellement le cœur, durant cette même nuit, où je fus témoin de tout ce qu'il dit & fit sur ce sujet. Comme je me faisois une extrême violence, pour me retenir, & que je n'osois par prudence me déclarer au dehors, je sentois que ma douleur augmentoit, à mesure que je tachois de l'étouffer. J'eus certes tout le loisir de reflêchir, & d'envisager de plusieurs côtez le peu d'assurance qui se trouve dans les grandes fortunes du monde. Le prompt rétablissement du Cardinal disgracié, & le soudain renversement de toutes les espérances de ses ennemis, me fournissoient de grans sujets de me dégouter de la faveur des Princes. Mais nous prenons rarement pour nous mêmes ce que nous voions ariver aux autres. 1630.

Lettre du Maréchal de Marillac au Cardinal de Richelieu.

Si nous en croions Richelieu, le récit de Pontis est plus véritable que celui de Puységur. Le Cardinal rapporte que le Marechal de Marillac se voiant arrêté, dit en jurant au Maréchal de la Force & à quelques autres: *Mes ennemis*

me

1630. *me font traiter de la sorte. Ils peuvent bien ne m'épargner pas tandis qu'ils me tiennent. Si je sors jamais de cette affaire, je ne les épargnerai pas à mon tour.* Le même Richelieu reconnoit qu'on rendoit cette justice à Marillac, qu'il devint plus moderé trois jours après sa disgrace. *J'implore la clemence du Roi*, disoit-il, *& je ne lui demande pas justice.* Cela ne pouroit-il point nous servir à concilier Puységur & Pontis? Le premier a peut-être confondu l'ordre du temps, & fait dire au Maréchal dans le moment qu'il fut arrêté, ce qu'il dit seulement quelques jours après, au lieu que l'autre raconte ce qui se passa le jour & la mit même de l'emprisonnement. Quoi qu'il en soit, voici ce que le Cardinal ajoute après avoir rapporté ces paroles moderées de Marillac: *je le croi trop fier pour avoir parlé de la sorte.* Et pourquoi Richelieu ne voulut-il pas ajouter foi à ce rapport qu'on lui faisoit? Il n'ignoroit pas que le Maréchal disgracié rabattit beaucoup de sa fierté. Je n'en veux point d'autres preuve que la lettre écrite au Cardinal peu de temps après l'emprisonnement. Elle est datée du 22. Novembre. *Monseigneur*, disoit Marillac avec un peu trop de bassesse à son irréconciliable ennemi, *j'appelle Dieu & le monde à témoin, & j'oserois bien vous y appeller vous même encore, que je n'ai jamais mérité que vous cessassiez de m'honorer de vôtre protection. Quelqu'éxacte reflexion que je fasse sur ma vie passée, je trouve que je n'ai jamais manqué à la fidelité que je dois au Roi, & que j'ai toujours eu le même zele pour son service, & la même affection pour vous. Cependant je me vois abandonné tout d'un coup, sans en pou-*

Journal de Richelieu. Recueil de diverses pieces touchant la condamnation & la mort du Maréchal de Marillac. La verité defenduë.

pouvoir reconnoître d'autre cause que mon propre malheur. Il me reste pourtant encore quelque sujet de consolation, quand je pense que vous avez eu la genérosité de me garantir de plusieurs dangers. Cela me fait espérer que vous voudrez bien m'aider encore de vos bons offices. Je vous en supplie très-humblement. Mon innocence vous en conjure, & je vous puis assurer qu'elle est tout entiére. 1630.

Oui, Monseigneur, j'ose croire que l'intégrité de ma vie passée doit vous faire connoitre jusques à quel point je vous ai été fidelement attaché. Et quand mêmes toutes ces choses ne feroient aucune impression sur vôtre esprit, la genérosité que vous temoignez dans toutes les occasions, & dont j'ai souvent ressenti les effets, vous doit porter à me secourir. J'attens tout de vôtre bonté, persuadé que je suis que vous ne serez pas insensible aux plaintes d'un malheureux qu'on veut rendre coupable à la fin de ses jours. C'est beaucoup faire pour un Gentilhomme disgracié, que de sauver sa réputation. La mienne, Monseigneur, court risque d'être perduë, si le Roi continuë de me donner des marques de son indignation. Chacun en jugera selon sa fantaisie & à mon préjudice. Je vous supplie donc très-instamment, ou plûtôt je vous en conjure par vous même, par nôtre ancienne amitié, & sur tout par l'honneur que j'ai eu d'être dans vos bonnes graces, d'avoir compassion de mon malheur, & de dissiper cet orage prêt à fondre sur la tête du plus affectionné, ou, pour mieux dire, du plus infortuné de tous ceux qui ont jamais eu l'honneur d'être aimez de vous. Conservez moi de grace une reputation acquise depuis long-temps par le travail, par la vertu, &

par

1630. *par les voies les plus justes & les plus honorables que peut prendre un fidele serviteur du Roi. Après Dieu, je vous suis redevable de la plus grande partie de cette distinction. C'est ce qui doit vous porter à me la conserver. Car enfin vous y avez interêt. Je joindrai ce nouveau bienfait au grand nombre des obligations que je vous ai déja, & dont je conserve une parfaite reconnoissance.*

Le Maréchal rampe beaucoup dans cette lettre & y péche trop contre la sincerité. Comment peut-on s'imaginer qu'il n'a pas travaillé à la disgrace de Richelieu? Nous voions le contraire dans les Auteurs qui nous parlent de ce qui s'est passé sous le regne de Louïs XIII. Ces déguisemens sont peut-être pardonnables à un malheureux qui veut appaiser un ennemi puissant & vindicatif. Marillac avouë dans cette même lettre qu'il a été bon ami du Cardinal, & qu'il lui a de fort grandes obligations. Quel moien de disculper le Maréchal sur le chapitre de l'ingratitude? Voici à mon avis tout ce qui se peut dire de plus favorable à la memoire des Marillacs. Les Apologistes de Marie de Medicis ont protesté de sa part après la mort du Garde des seaux & du Maréchal, & par conséquent lors qu'il n'étoit plus question de les sauver, ni de ménager leur persécuteur, que ces Messieurs n'avoient jamais rendu de mauvais offices à Richelieu auprès de la Reine Mere, qu'ils ne la porterent jamais à le chasser de sa maison, ni à demander son éloignement des affaires, & qu'il s'étoit perdu lui même dans l'esprit de sa bienfaictrice par ses hauteurs, par ses tromperies, par ses mensonges, & par la tirannie qu'il exer-

çoit chez elle. Cela paroit d'autant plus vraisemblable que le Cardinal qui a si bien recueilli tout ce que la Reine Mere dit contre lui à la fin de l'an 1630. & au commencement de 1631, nous apprend qu'elle n'alleguoit point d'autre raison de son opiniatreté à presser l'éloignement de Richelieu, sinon que c'étoit un ingrat, & que non content de la mépriser, il lui rendoit de mauvais offices auprès du Roi. Or il a pu fort bien ariver que les Marillacs, voiant que Marie de Medicis choquée des maniéres du Cardinal, se dégoutoit de lui, ils ont laissé faire cette Princesse, dans l'esperance de posséder ensuite toute sa faveur, & que la Reine Mere aiant enfin éclaté hautement contre lui, ils ont cru devoir la servir dans certaines choses contraires aux interêts de Richelieu qu'elle éxigeoit d'eux, puis qu'ils étoient plus obligez à leur premiere bienfaictrice qu'au Cardinal, qui ne les avoit avancez qu'en consideration de la Reine Mere. Quoi qu'il en soit de la solidité de ces reflexions qui se peuvent faire pour justifier les Marillacs sur le chapitre de l'ingratitude, dont ils sont accusez par les Ecrivains flatteurs de Richelieu, je dirai que tout autre que lui auroit été sensible aux prieres & aux larmes d'un ennemi abattu de la sorte à ses pieds. Mais bien loin d'y avoir égard, l'inexorable Cardinal prend la resolution de chercher d'autres prétextes de perdre le Maréchal, en cas que celui du crime de leze-majesté ne paroisse pas assez plausible aux Juges corrompus & interessez qu'il prétend lui faire donner. 1630.

Cependant le Roi étoit allé de Versailles à S. Germain en Laïe huit jours après la fameuse

jour-

1630. *journée des duppes.* Les deux Reines l'y vinrent trouver. Louïs, dit le Maréchal de Bassompierre, *leur fit beaucoup d'honneur. Mais il témoigna peu de privauté.* Richelieu avoit eu la malice de réveiller les anciens soupçons du Roi contre ces deux Princesses. Le Cardinal donna l'air le plus odieux qu'il put aux démarches que la Comtesse Du Fargis Dame d'atour & confidente de la Reine Anne d'Autriche, fit durant la maladie du Roi à Lion, pour tirer parole du Duc d'Orleans, qu'il épouseroit la Reine sa belle-sœur, en cas que Louïs vînt à mourir. Comme les deux Reines qui n'avoient pas été autrement bien unies les années precédentes, vivoient alors dans une parfaite intelligence, Richelieu ne manqua pas d'insinuer encore malignement au Roi, qu'il y avoit un complot formé entr'elles, non seulement pour perdre le Cardinal, mais encore pour donner plus de crédit & d'autorité au Duc d'Orleans, qu'elles regardoient comme devant bientôt succeder à la Couronne à cause de l'incertitude & de la foiblesse de la santé du Roi. La Comtesse Du Fargis & le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne, s'étant beaucoup intriguez avec les ennemis de Richelieu, & paru extrémement animez à sa ruine, il fit entendre au Roi que ces deux personnes donnoient de fort mauvais conseils à la jeune Reine qui les suivoit aveuglément.

Chagrins donnez à la Reine Anne d'Autriche.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Journal de Richelieu Mémoires de Puysségur.

Vers la fin de cette année, Louïs résolut dans son Conseil d'envoier dire à Mirabel que sa Majesté desiroit que l'Ambassadeur d'Espagne vécut en France, comme le sien vivoit à Madrid; c'est à dire que les Ministres du Roi Catholique ne vinssent point à la Cour sans avoir demandé

pre-

premiérement audience, & que Mirabel & la Marquise son épouse ne rendissent pas de si frequentes visites à la Reine Anne d'Autriche, & qu'ils la vissent seulement en cerémonie & en public. Mirabel choqué de ce nouvel ordre, s'en plaignit au Roi, & demanda une réparation dans les formes de l'affront fait, disoit-il, au Roi son maître. *On ne vous en doit aucune sur cet article*, répondit fierement Louis. *Il ne vous appartient pas de venir si souvent au Louvre. Dites moi, je vous prie, auroit-on souffert durant un seul jour en Espagne, ce que je souffre depuis plusieurs années?* Mirabel n'eut rien à repliquer. Il n'ignoroit pas que l'Ambassadeur de France à Madrid sollicitoit depuis plusieurs mois la permission de voir la Reine d'Espagne sans la pouvoir obtenir. 1630.

Louis resolut dans le même Conseil d'éloigner la Comtesse Du Fargis & quelques autres domestiques de la Reine son épouse. Richelieu qui les regardoit comme ses ennemis, les rendoit suspects au Roi. Anne d'Autriche fut extrémement chagrine de ce qu'on lui ôtoit son intime confidente. Elle menaça de se venger du Cardinal. Boutillier fut chargér d'aller dire de sa part à Richelieu, qu'il l'avoit traitée jusques alors comme il avoit voulu, mais qu'elle ne souffriroit plus desormais de pareilles indignitez, & qu'une Reine de France n'étoit point si dépourvuë d'amis & de credit, qu'elle ne pût témoigner son ressentiment à ceux qui l'attaquoient. Anne pria le Duc d'Orleans d'agir auprès du Cardinal avec lequel Gaston s'étoit réconcilié à la persuasion de Puylaurens & du President Le Coigneux, comme je le dirai incontinent, & d'obtenir qu'on laissât

1630. laiſſat la Comteſſe Du Fargis auprès d'elle. *Je n'ai pu refuſer à la Reine de faire cette demarche*, dit lâchement Gaſton à Richelieu. *Mais je ne croi pas qu'on lui doive acorder ce qu'elle demande. Cela ſignifie*, répondit le diſſimulé Cardinal, *que je dois être chargé de toute la haine des ordres que le Roi donne. Je ne m'en ſoucie pas pourvû que le Roi & l'Etat ſoint bien ſervis, & que vôtre Alteſſe Roiale ſoit contente de moi.*

Anne d'Autriche irritée de ce qu'on n'avoit aucun égard à ſes priéres & à ſes larmes, ſe mit à declamer hautement contre Richelieu. *Je n'ai plus de meſures à garder avec cet homme*, diſoit-elle. *Il m'a fait tout le mal dont il étoit capable. Je ſuis bien informée qu'il travaille à engager le Roi à me répudier & à me renvoier en Eſpagne. Je ne crains plus rien. Je ſai comment je dois me conduire, & perſonne ne m'empechera deſormais de ſuivre mon juſte reſſentiment. Aions ſeulement un peu de patience & voions ce que le temps fera.* Danſe Apothicaire de la Reine, étoit un de ceux que le Cardinal vouloit éloigner. Elle en fut tellement choquée, ſi nous croions Richelieu, que la deſolée Princeſſe dit plus d'une fois dans le tranſport de ſa colere: *Je croi qu'on me veut empoiſonner, afin de mettre le Roi en état d'épouſer la Combalet.* Le même Cardinal rapporte que la Comteſſe Du Fargis faiſoit tant de mal auprès de ſa maitreſſe que le Cardinal Bagni qui demeuroit encore Nonce en France, conſeilla d'éloigner cette Dame. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne dit même qu'on devoit l'avoir ôtée depuis long-temps, & pria le Roi de ne lui imputer point les mauvais conſeils qu'elle avoit donnez à la Reine.

La

La Comtesse Du Fargis extrémement galante 1630.
eut l'adresse d'engager plusieurs de ses amans dans les intrigues formées contre Richelieu. Le Comte de Cramail fut de ce nombre. Le Cardinal lui rend ce témoignage qu'il étoit homme d'honneur & de mérite. *J'eusse souhaité*, ajoute-t'il, *l'avoir plûtôt pour ami, que de le compter au nombre de mes ennemis.* Un autre amant de la Comtesse fut chassé comme elle de la Cour, & du Roiaume même. Je parle de Beringhen premier Valet de chambre du Roi. Il avoit mieux aimé se devouër aux deux Reines qu'à Richelieu, & toutes deux le considéroient beaucoup & se fioient à sa discretion & à sa probité. Cela lui attira la haine du Cardinal. Puységur rapporte la maniére dont Béringhen fut disgracié. Elle est assez particuliére. Le même Auteur marque encore une raison du chagrin que Richelieu conçut contre Beringhen: Et cela lui fait beaucoup d'honneur. Mais Puységur confond l'ordre du temps. C'est ce qui me confirme dans la pensée qu'il a bien pû commettre la même faute dans l'affaire du Maréchal de Marillac. Nous voions que Beringhen étoit auprès du Roi à *la journée des duppes*, qu'il y demeura quelque temps ensuite, & qu'il ne fut exilé que dans les derniers jours de cette année, comme Bassompierre le raconte. Cependant Puységur met la disgrace de Beringhen avant celle des Marillacs.

Le Cardinal de Richelieu, dit-il, *fit acroire à Beringhen qu'il serviroit dans l'armée d'Italie en qualité de Maréchal de camp. On lui expédie son brevet & ses lettres de service. Il arive en Italie le plus content du monde, & chacun se réjoüit de sa fortune, par ce que c'étoit un homme*

1630. *de merite & fort obligeant. De quel coup de foudre fut-il frappé, quand on lui déclara qu'il avoit apporté lui meme l'ordre de ſon éxil & de ſa digrace? Le Maréchal de Schomberg lui ordonna de la part du Roi de ſortir au plûtôt de France, & de n'y revenir jamais. Cet éxil fut glorieux à Beringhen. Le Roi croiant mourir à Lion, lui avoit confié un ſecret important, & défendu de le revéler avant la mort de ſa Majeſté. Richelieu voulut ſavoir ce que c'étoit. Mais Beringhen refuſa de le lui dire.* Irrité d'une fidélité qu'il devoit eſtimer, le Cardinal rendit Beringhen ſuſpect au Roi, à cauſe de ſes liaiſons avec la Comteſſe Du Fargis & de ſon attachement aux deux Reines. La Comteſſe ſe retira d'abord en Loraine, & continua ſes intrigues auprès de la Reine ſa maitreſſe, & avec le Comte de Cramail. Pour ce qui eſt de Beringhen, il s'en retourna dans ſon païs, je veux dire en Hollande, & ſervit ſous le Prince d'Orange qui lui donna des emplois conſidérables. C'eſt ce même Beringhen que nous avons vû un des plus riches Gentilshommes du Roiaume. Il trouva le moien de revenir à la Cour de France, d'épouſer une fille de la Maiſon d'Uxelles, & de ſe faire premier Ecuier du Roi & Chevalier des Ordres de ſa Majeſté.

La colére des deux Reines n'étoit plus ſi redoutable à Richelieu dans les derniers jours de cette année. Il eut la précaution de ſuivre le conſeil que le Maréchal de Baſſompierre lui donna, de ſe racommoder avec le Duc d'Orleans, en gagnant Puylaurens & Le Coigneux ſes principaux confidens. Le Cardinal de la Valette & le Marquis de Rambouillet furent emploiez à négo-

négocier avec ces deux Messieurs. Persuadez qu'il étoit de la derniére importance au Ministre, de n'avoir pas toute la famille Roiale à dos, & sur tout de se mettre bien auprès de l'héritier présomptif de la Couronne, Puylaurens & Le Coigneux se firent acheter bien cher. Le premier obtint la somme de cent mille écus pour acquerir une terre que le Roi promettoit d'ériger en Duché Pairie, & l'autre eut une charge de President au mortier dans le Parlement de Paris, avec une assurance de la premiére nomination au Cardinalat. Je trouve que Monsigot Secretaire des commandemens de Gaston, fut aussi gagné moiennant la somme de cinquante mille francs. Le Coigneux son ami l'avoit placé auprès du Duc d'Orleans. Monsigot fut premiérement Secretaire du Connétable de Luines. C'étoit, dit-on, un homme d'esprit, & d'une grande expérience dans les affaires du monde. Enfin, Rambouillet l'un des négociateurs de l'accommodement de Richelieu avec les favoris de Gaston, eut aussi une somme d'argent. Quelques uns la font considérable, & d'autres assez modique. *Monsieur a été vendu huit cens mille francs au Ministre*, dirent les Courtisans railleurs à propos de tous ces marchez. 1630

Bien instruit par ses deux infidéles & ambitieux domestiques, le Duc d'Orleans va trouver le Roi son frere, le 6. Decembre, & s'explique avec lui de la sorte. *Monsieur, quoique je sois obligé de la vie à la Reine ma mére, & disposé à la donner pour son service, cependant je ne puis & ne veux rien faire contre vôtre volonté, ni contre le respect que je vous dois comme à mon souverain Seigneur. La qualité de fils ne me dis-* Les favoris du Duc d'Orleans gagnez par le Cardinal de Richelieu, per-

 pense

1630. *Suadent à leur maître d'abandonner la Reine Mere. Journal de Bassompierre Tom. II. Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Journal du même. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 297. 298.*

pense pas des loix, auxquelles la Reine ma mere est elle même assujettie. Je souhaite avec passion qu'elle se réconcilie parfaitement avec vous. Mais, quoiqu'il arive, je ne prendrai jamais d'autre parti que le vôtre. Je vous supplie très humblement de m'acorder l'honneur de vos bonnes graces, & de croire que je veux demeurer toute ma vie inséparablement attaché à vos interêts & à ceux de l'Etat. Quant à M. le Cardinal de Richelieu, je ne vous dissimulerai pas que depuis deux ans, je l'ai haï autant qu'on peut haïr un homme, & que j'ai fait tous mes efforts pour diminuer son credit auprès de vous & auprès de la Reine ma mere. Mais puisque vous desirez que je vive bien avec lui, je suis prêt à vous donner cette marque de ma deférence à vos ordres. J'ajouterai même que je suis revenu de mes préjugez. M. le Cardinal me paroit un Ministre fort utile à vôtre service & au bien de l'Etat. Après que Louïs eut repondu d'une maniére obligeante aux protestations de son frere, ils s'entretinrent quelque temps de ce qui s'étoit passé à la journée des duppes. *J'approuve fort*, dit Gaston, *la maniere dont M. le Cardinal s'est tiré de l'embaras que lui a causé sa disgrace auprès de la Reine ma mere. Je croiois que l'affaire iroit beaucoup plus loin. Mais nous ne voions pas que nos grans Seigneurs se soient autant échauffez qu'on se l'imaginoit.*

Le Duc d'Orleans passa de la chambre du Roi dans celle de Richelieu, auquel il donna mille assurances de sa disposition à l'aimer & à le protéger desormais. *Oserois-je vous demander, Monsieur*, dit le Cardinal en souriant, *s'il n'y a point ici d'équivoque? Non, je vous le jure*, reprit Gaston.

Gaston. *Je n'y entens pas de finesse. Rien du monde ne me fera manquer à la parole que je vous donne. Comptez sur ma protection. Je vous ai haï au dernier point, & j'ai fait tout ce que j'ai pû contre vous; à cela près que je n'ai jamais entrepris sur vôtre vie. A l'avenir, je vous aimerai autant que je vous ai haï. Je vous le proteste encore une fois.* Ces basses démarches que le Duc d'Orleans fit à la suggestion de ses indignes confidens, ne sont rien en comparaison de la lacheté avec laquelle il chargea dans le Conseil du Roi l'infortuné Maréchal de Marillac, d'avoir plusieurs fois insinué à son Altesse Roiale, de se saisir des voitures d'argent qu'on envoioit de Paris aux armées du Roi en Savoie & en Piémont, & d'avoir été cause des divers mouvemens que fit le Duc de Loraine en ce même temps, pour donner de l'ombrage au Roi, & pour l'obliger à tenir une bonne partie de ses troupes en Champagne. Gaston affecta de repéter plusieurs fois ce dernier article. Il jura même que la chose étoit véritable. *Par Dieu, je le sai fort bien*, dit-il. *C'est le Maréchal de Marillac qui est la cause de ces mouvemens. Il a porté M. de Loraine à faire tout ce qu'il a fait.* Tel fut toujours le genie du foible & leger Duc d'Orleans. Non content d'abandonner ceux qui avoient hazardé leurs biens & leur vie pour son service, quand la fantaisie lui prenoit de se racommoder avec le Roi son frere, il les trahissoit encore & se rendoit leur délateur. 1630.

Le Prince de Condé & la

Le Comte de Soissons Prince d'un grand courage, blama fort Gaston d'avoir sacrifié la Reine sa mere aux interêts du Ministre. Sennetaire

1630. re qui tenoit son bien & sa fortune de la Maison de Soissons, trahissoit le Comte & la Comtesse sa mere. Il rapportoit à Richelieu tout ce qui se disoit ou faisoit à l'hôtel de Soissons par rapport aux interêts du Cardinal. La Comtesse plus adroite & plus prévoiante que son fils, venant à réfléchir sur le grand changement qui arivoit à la Cour, & sur la maniére dont le Ministre devenoit supérieur à ses puissans ennemis, crut le devoir ménager; soit que Sennetaire le lui persuadât dans le dessein de se mettre mieux lui même auprès de Richelieu, soit qu'elle craignît que le Prince de Condé qui n'aimoit point le Comte de Soissons, ne se servît du crédit du Cardinal, dont il cultivoit l'amitié avec une application nonpareille, pour reculer le second Prince du sang qui donnoit beaucoup d'ombrage au premier. La Comtesse charge donc Sennetaire d'aller dire de sa part à Richelieu, qu'elle desire que son fils vive dans une parfaite intelligence avec lui, & qu'elle fera tous ses efforts pour y disposer le Comte, quoique certaines gens tâchent de l'en détourner. Marie de Medicis travailloit en effet à mettre Soissons dans ses interêts, ou du moins à empêcher qu'il ne lui fût contraire. *Plusieurs raisons engagent la Reine Mere à tirer cette parole de vous*, disoit-on au Comte. *Outre que vôtre rang vous donne beaucoup de distinction & de credit, elle est convaincuë que vous avez de l'honneur, & que vous gardez si religieusement vôtre parole, que sa Majesté se poura reposer dessus quand vous la lui aurez donnée.* Soissons qui avoit toujours eu beaucoup de respect pour Marie de Medicis & d'attachement à son service, fut tellement ébranlé, que la Comtesse sa mere & Sennetaire eurent

Comtesse Douairiére de Soissons briguent à l'envi l'amitié du Cardinal de Richelieu.

Journal de Richelieu. Mercure François. 1630.

eurent peine à le detourner de se déclarer ouvertement contre le Cardinal. 1630.

La Comtesse fit une démarche indigne de son rang & de son grand cœur. Elle envoia proposer à Richelieu le mariage du Comte de Soissons avec la Combalet niéce du Cardinal. *C'est une chose à ménager avec le temps*, lui dit-on. *Mais il faut de la dextérité. M. le Comte est fort soupçonneux & se cabre facilement. Je me croirois trop heureux*, repondit Richelieu, *si je pouvois obtenir l'honneur de l'alliance d'un Prince du sang, homme d'honneur & de parole. On compteroit sur son amitié quand il l'auroit une fois promise. Mais je doute que M le Comte naturellement glorieux & hautain, veuille épouser ma niéce, quand même Madame la Comtesse seroit favorable à ce mariage.* Le Cardinal connoissoit bien Soissons. Lors que sa mere lui parla d'épouser la Combalet, *Madame*, repondit-il froidement, *c'est la veuve d'une personne de petite condition, & je suis de la naissance la plus relevée du monde.* La Comtesse toujours entêtée de ménager Richelieu, lui fit dire que Soissons n'avoit pas accepté d'abord la proposition. Mais qu'elle ne desespéroit pas de le gagner avec le temps, qu'il deviendroit plus traitable quand on auroit éloigné certaines gens qui l'approchoient, & qu'il falloit se servir de l'autorité du Roi pour cela.

Dez que Marie de Medicis se mit en tête de perdre le Cardinal, elle fit des avances au Prince de Condé, quoi qu'elle fût depuis long-temps sa plus grande ennemie. Chanteloube Prêtre de l'Oratoire & confident de la Reine Mere alla deux fois trouver Condé, pour s'éclaircir avec

1630. lui de la part de Marie de Medicis, & pour ménager un acommodement. *Un des plus grans ſujets que la Reine Mere croit avoir de ſe plaindre du Miniſtre*, dit Chanteloube au Prince, *c'eſt qu'il vous inſinue qu'elle s'oppoſe à vôtre retour auprès du Roi. Cela n'eſt point vrai. La Reine Mere a toute l'affection imaginable pour vous & pour toute vôtre maiſon. Elle ſouhaite de vivre en bonne intelligence avec vous : Et ſi vous voulez bien lui offrir vos enfans, elle en prendra un ſoin particulier. J'oſe vous conſeiller, Monſeigneur, de faire cette démarche.* Condé répondit avec beaucoup de civilité aux honnêtetez de Marie de Medicis. Mais il garda de grans ménagemens au regard de Richelieu. *Bien loin de m'inſinuer que la Reine Mére m'eſt contraire*, dit-il, *M. le Cardinal m'a toujours aſſuré qu'elle me favoriſe autant qu'il lui eſt poſſible.* Après la journée des duppes, Condé ſe déclara pour Richelieu. La Princeſſe ſon épouſe lui aiant donné pour lors un ſecond fils, on pria le Cardinal de le préſenter au batême avec la Ducheſſe de Montmorenci. Le Prince voulut même que le filleul portât le nom de ſon parain. C'eſt l'incomparable Armand de Bourbon Prince de Conti, dont nous avons admiré en nos jours le beau génie, le grand courage, & la rare vertu. Après avoir paſſé les premiéres années de ſa jeuneſſe dans le deſordre & dans la débauche, il rentra ſérieuſement en lui même. S'étant mis ſous la direction de Nicolas Pavillon Evêque d'Alet en Languedoc, ſi diſtingué dans le Clergé de France par ſes qualitez vraiment Epiſcopales, l'illuſtre pénitent enſeigna dans un excellent livre, & encore plus par ſes actions éclatantes

tantes aux Princes & aux grans Seigneurs, quels sont les *devoirs* essentiels des personnes du premier rang. 1630.

Richelieu voulut finir cette année en diminuant le nombre de ses ennemis, & en se faisant des amis par la création de deux Maréchaux de France. On avoit souvent dit de sa part à Cesar Duc de Vendôme prisonnier à Vincennes depuis quatre ans, que Marie de Medicis étoit la seule qui empêchat le Roi de rendre la liberté au Duc, lequel moins constant & moins courageux que le Grand-Prieur son frere, avoit fait plusieurs bassesses dans la vuë de l'obtenir. Soit que le Duc d'Orleans eût puissamment intercedé en faveur de Cesar qui souffroit à son occasion depuis long-temps une rude prison, soit que Richelieu voulût faire acroire à Vendome que sans la Reine Mere il seroit déja sorti de Vincennes; chose qu'elle reprocha depuis au Cardinal comme un insigne mensonge: quoi qu'il en soit, dis-je, des motifs que Louïs eût alors de mettre son frere naturel en liberté, le Marquis de Brezé Capitaine des gardes alla trouver Cesar à Vincennes, & lui déclara que sa Majesté lui acordoit son élargissement, à condition qu'il ne viendroit point à la Cour, & qu'il passeroit mêmes quelque temps hors du Roiaume. Le Duc se fit conduire d'abord chez le Maréchal d'Etrées son oncle maternel, passa deux jours à Paris, alla ensuite dans sa belle maison d'Anet, & de là partit pour la Hollande avec le Duc de Mercœur son fils ainé. Richelieu ne se fit pas un grand honneur par cette grace acordée après une longue persécution, quoiqu'il parût vouloir en avoir tout le mérite en faisant donner

Le Roi rend la liberté au Duc de Vendome, & fait des Maréchaux de France.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. *Journal du même. Histoire du Maréchal de Toiras. L. III. Mercure François.* 1630. & 1631.

1630. ner à ſon beaufrere la commiſſion d'aller prendre le Duc de Vendôme à Vincennes. Les ennemis du Cardinal lui reprochérent que s'il avoit contribué à l'élargiſſement de Ceſar, ce n'étoit qu'après lui avoir extorqué la démiſſion de ſon gouvernement de Bretagne, & qu'il l'avoit fait condamner enſuite à mener une vie errante & triſte hors de ſa patrie. Mais il y alloit de la reputation de Richelieu que le Duc de Vendome fût traité comme coupable de quelque crime atroce. Le Cardinal l'avoit fauſſement accuſé d'être entré dans un noir complot contre la perſonne du Roi.

Le 19. Decembre le Duc de Montmorenci & Toiras qui avoient de grandes raiſons de ſe défier de la bonne volonté du Miniſtre, furent faits Maréchaux de France. On prétendoit les gagner par cette dignité. Elle étoit certainement au deſſous de Montmorenci ; car enfin, on commençoit depuis quelque temps à *l'encanailler*. C'eſt l'expreſſion du feu Vicomte de Turenne quand il vouloit excuſer ſa fiére délicateſſe de prendre le nom de Maréchal, dont ſon pere ſe crut fort honoré. Auſſi rapporte-t'on que le Roi dit au Duc de Montmorenci en lui donnant le bâton : *Je vous prie, mon couſin, de l'accepter, vous l'honorerez plus que vous n'en ſerez illuſtré.* Le Duc le reçut dans l'eſperance que la ſeconde dignité militaire lui ſerviroit de degré pour monter à la premiere que ſon pere & ſon grand-pere avoient poſſedée. Jean de Saint Bonnet Seigneur de Toiras, d'une naiſſance fort inférieure à celle de ſon collégue, ſe crut fort heureux d'obtenir enfin après les traverſes ſecretes du Cardinal de Richelieu une diſtinction que ſes

ses grans services méritoient. Louïs les marqua 1630.
en peu de mots dans ses lettres patentes & déclara que Toiras obtenoit le bâton, après avoir passé par toutes les charges & par tous les degrez de la guerre, & donné des preuves d'une vertu constante & d'une fidélité inviolable.

Antoine Coiffier Marquis d'Effiat & Surintendant des finances, chagrin de se voir omis à cette promotion, se retira dans sa superbe maison de Chilli qu'il faisoit bâtir près de Paris. Le Cardinal de Richelieu son patron, & de la maison duquel il étoit comme le Controlleur, le fit revenir bientôt, & persuada au Roi de lui donner le bâton de Maréchal de France, vers la fin du mois de Janvier de l'année suivante. Effiat qu'on ne regardoit pas comme un fort bon Gentilhomme, puis qu'il n'avoit pas fait difficulté de quitter le nom & les armes de sa maison, lors que Ruzé de Beaulieu son oncle maternel & Secretaire d'Etat, le declara son héritier à cette condition: Effiat, dis-je, eut soin qu'on insérât dans ses lettres patentes la plus longue genealogie qu'il lui fut possible de trouver, avec un ennuieux détail des services de ses ancêtres, & des emplois dont ils furent honorez. Les siens n'y furent pas omis. Affectation qui parut singuliére & ridicule, quoique d'ailleurs Effiat ne manquât ni de bravoure, ni d'expérience dans le métier de la guerre.

Le Cardinal Bagni tache inutilement de faire la

Si Richelieu pensoit d'un côté à l'affermissement de sa fortune & de sa faveur auprès du Roi, il n'oublioit pas de l'autre à faire, du moins en apparence, de grandes avances, afin de regagner les bonnes graces de Marie de Medicis. Louïs qui ne s'étoit pas encore dépouillé des sentimens

1630. paix de Richelieu avec la Reine Mere.

de respect & de tendresse pour sa mere, le vouloit-il ainsi? Peut-être que le Cardinal craignoit de passer pour le plus ingrat de tous les hommes, s'il ne tâchoit pas d'appaiser une Reine à laquelle il étoit uniquement redevable de sa prodigieuse élévation. Qui sait enfin si ce malin & délié Politique n'esperoit point, qu'après quelques soumissions renduës à Marie de Medicis, dont il connoissoit l'esprit opiniatre, & incapable de revenir, quand elle étoit une fois prévenuë contre quelqu'un, il pouroit la perdre & la décrier entiérement dans l'esprit du Roi, en faisant sentir à ce Prince crédule & peu éclairé que les choses étoient reduites à cette extremité, qu'il falloit ou se défaire d'un Ministre necessaire, ou éloigner du Conseil & même de la Cour une mere trop hautaine & trop entêtée? Quoiqu'il en soit, à la sollicitation de Richelieu, Louïs la prie de pardonner à un ancien serviteur. Le Roi croioit obtenir cela d'autant plus facilement, que Marie de Medicis avoit temoigné depuis peu, & son Medecin Vautier l'avoit même fait savoir sous main au Cardinal, qu'elle étoit disposée à sacrifier son ressentiment à la necessité des affaires du Roi, & qu'elle ne s'opposeroit point à la continuation de Richelieu dans le Ministére. Mais obsédée sans cesse par la Princesse de Conti, par les Duchesses d'Elbeuf & d'Onano, & par les autres ennemis du Ministre, qui l'irritoient en lui remontrant que cet homme vindicatif & ambitieux n'oublieroient jamais ce qu'elle venoit de faire contre lui, & qu'il remueroit ciel & terre pour mettre desormais sa fortune à couvert d'une pareille secousse, la Reine Mere déclara nettement à Louïs, qu'elle ne vouloit

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 9. Histoire du Ministére du même. Journal du même & de Bassompierre. Tom. II. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 295. 296.

loit plus voir Richelieu, & qu'elle mourroit 1630.
plûtôt que d'y consentir. *Vous ferez ce qu'il vous plaira, Madame*, répondit froidement le Roi. *Je vous honorerai toute ma vie comme je le dois. Mais j'ai promis solennellement de maintenir M. le Cardinal.* Marie de Medicis alla plus loin dans un entretien avec Bullion Conseiller d'Etat qui l'exhortoit à recevoir Richelieu dans ses bonnes graces, puisque le Roi le souhaitoit. *Je me donnerois plûtôt au diable*, dit-elle, *que de ne me venger pas de cet ingrat.* Paroles criminelles dans la bouche d'une Chrétienne, & indignes d'une personne du premier rang! Cette extrême colere causoit une telle douleur au bon Cardinal, si nous l'en croions, qu'*il souhaitoit de mourir*.

Le Medecin Vautier homme fort ambitieux, & plus occupé de l'avancement de sa fortune, que de la santé de Marie de Medicis, étoit presque le seul de ses confidens qui lui conseillat de s'acommoder avec Richelieu à ces deux conditions, que le Cardinal & ses parens ne rentreroient point dans la maison de la Reine Mere, & que ni Boutillier creature de Richelieu, ni le Cardinal même, n'auroient aucun accès auprès d'elle. Vautier prevoioit que Marie de Medicis ne viendroit jamais à bout d'éloigner le Cardinal de la Cour. Il espéroit encore que cette Princesse n'aiant plus ni Richelieu, ni les Marillacs disgraciez sans retour, à cause de la haine implacable que Richelieu leur temoignoit, de simple Medecin de la Reine Mére, il deviendroit son unique confident, & comme son prémier Ministre. C'est pourquoi Vautier encourageoit le Cardinal Bagni à entreprendre la réconcilia-

 tion

1630. tion de Richelieu avec Marie de Medicis &, promettoit au Ministre du Pape que l'acommodement se concluroit bientôt à ces deux conditions. Mais le Medecin s'avançoit un peu trop. La Reine Mere vouloit quelque chose de plus; & Richelieu prétendoit de rentrer chez elle, ou du moins d'y remettre ses parens.

Le 7. Décembre Bagni aiant pressé fortement Marie de Medicis, d'avoir quelque complaisance pour le Roi son fils, & de rendre ses bonnes graces à Richelieu, elle consentit de le voir d'abord au Conseil, pourvû que les deux Marillacs fussent remis en liberté; qu'on n'inquietât point les serviteurs de la Reine Mere; que la Princesse de Conti demeurât à la Cour; qu'on donnât une nouvelle assurance au Duc de Bellegarde de lui laisser son gouvernement de Bourgogne, & que le Roi promît de n'acorder point au Duc d'Orleans la permission d'épouser la Princesse Marie de Gonzague, sans le consentement de la Reine Mere. Ce dernier article s'ajoutoit par façon. Elle vouloit faire acroire au Roi qu'elle s'étoit brouillée sérieusement avec Gaston à l'occasion de la pretenduë passion du Duc de d'Orleans pour la Princesse Marie. Il pensoit si peu à ce mariage, qu'il avoit pris des engagemens avec le Duc de Loraine, dont Gaston promettoit d'épouser la sœur. L'affaire, dit-on, se trouvoit déja fort avancée par l'entremise du Maréchal de Marillac. Marie de Medicis demandoit encore que le Conseil où elle verroit Richelieu, ne se tînt pas chez elle, mais dans l'apartement de la jeune Reine. *Je ne puis*, disoit-elle, *souffrir cet ingrat dans ma maison. Il y demeureroit trop long-temps en attendant le Conseil qui*

ne

ne se perd pas toujours dez que le Roi est entré. 1630.
Ces propositions n'aiant agreé à Louïs, ni à son Ministre, Bagni ne se rebute point & continuë de négocier. Marie de Medicis convint enfin de certaines choses dont le Roi se contentoit. Elles furent mises par écrit. Mais on ne nous marque pas ce que le papier contenoit. Le 23. Decembre, Louïs va trouver sa mere au palais de Luxembourg, & lui presente Richelieu. Les conditions de l'acommodement furent luës, & Marie de Medicis promit de les acomplir. Mais elle reçut Richelieu avec tant de froideur, que Bagni & le Jésuite Suffren present à l'entretien, la blamerent extrémement.

Nouvelle tentative du Jésuite Suffren pour reconcilier le Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere.

Soit que ce fût un mouvement de devotion à la bonne fête de Noël, soit que la Reine Mere eût quelque raison secrete de feindre une reconciliation avec le Cardinal, elle voulut bien le voir. Le 26. Decembre à l'occasion du martire de S. Etienne que l'Eglise celébre ce jour-là, Suffren Confesseur de Marie de Medicis l'avoit préchée sur l'obligation de pardonner à ses ennemis & à ses persécuteurs. Le Jésuite fait donc avertir le Cardinal de la bonne disposition de la Reine Mere, & Richelieu envoie Bautru demander au Roi, si sa Majesté trouve à propos que le Cardinal aille chez Marie de Medicis. Louïs aiant aprouvé la démarche, Suffren acompagne Richelieu. On entre dans le cabinet de la Reine Mere qui fond d'abord en larmes. Le Cardinal & le Jesuite se mettent aussi à pleurer de leur côté. Marie de Medicis fait apporter un siége & dit à Richelieu de s'asseoir. *A Dieu ne plaise, Madame*, répondit l'hipocrite Prélat, *que je m'assie en presence de vôtre Majesté, lors*

Vie du Cardinal de Richelieu, par Aubery. L. IV. chap. 10. *Histoire du Ministere du même.* 1630. *Journal du même. Mémoires de Puységur.*

que

1630. *que je suis déchu de l'honneur de ses bonnes graces. Une si grande distinction ne m'apartient plus. J'usois de la permission que vôtre Majesté veut bien me donner encore, lors que j'avois le bonheur de lui être agreable. Mais je l'ai perdu. Un serviteur disgracié ne peut, ni ne doit accepter la marque de distinction dont vous voulez m'honorer.* Quelqu'instance que fît Marie de Médicis à Richelieu, il se défendit toûjours de s'asseoir. On parle de ce qui s'est passé. *J'ai bien voulu vous ôter de ma maison*, dit la Reine au Cardinal. *Mais je n'ai point eu intention d'engager le Roi à vous éloigner de son Conseil & de l'administration de ses affaires.* Richelieu aiant repliqué comme en passant que cela ne s'acordoit pas avec la protestation que Marie de Médicis avoit faite tout publiquement, qu'il falloit qu'un des deux sortît de la Cour, & qu'elle n'y demeureroit point, tant que Richelieu y paroitroit; *ce sont des paroles échappées dans un premier mouvement de colere*, dit le bon Pere Suffren. *Faut-il s'y arrêter?*

Le Cardinal prit alors la parole, & fit un discours étudié pour sa justification. *Je mourai content, Madame*, dit-il, *après que j'aurai prouvé mon innocence à vôtre Majesté. C'est une chose inouïe qu'un ancien serviteur, encore moins un Ministre qui se peut vanter avec quelque justice d'avoir utilement servi l'Etat, soit condamné sans être premiérement convaincu de quelque faute. Me voila prêt à me justifier de tout ce que mes ennemis m'imputent. Si je me trouve coupable envers vous, je ne demande point de grace. Que si je prouve bien mon innocence, j'attens seulement de vôtre équité, que vous voudrez bien*

bien la reconnoitre. A Dieu ne plaiſe que je pré- 1630.
tende obliger vôtre Majeſté à me reprendre dans ſa maiſon. Vous avez voulu que j'en ſortiſſe, je ne m'oppoſe point à vôtre ſatisfaction. Je ſouhaiterai ardemment toute ma vie de rentrer dans les bonnes graces de vôtre Majeſté. Mais c'eſt un nouveau bienfait que je n'oſe eſpérer. Le profond reſpect que j'ai pour elle, me le fait ſeulement deſirer. Il ſuffit que je puiſſe vous conjurer encore de me déclarer nettement, ſi vous me jugez coupable, ou innocent.

Le Jéſuite Suffren qui veut faire ſa cour au Roi & à ſon Miniſtre, ſe met alors de la partie, & preſſe la Reine Mere de s'expliquer. *Les choſes changent beaucoup avec le temps,* répondit-elle enfin à Richelieu. *J'ai de grandes raiſons d'être mécontente de vous. Le déplaiſir le plus ſenſible que vous m'aiez cauſé, ç'a été en favoriſant contre mon intention le mariage de Monſieur avec la Princeſſe Marie.* Vaine & pauvre défaite d'une perſonne qui vouloit cacher les veritables motifs de ſon averſion, qui craignoit de parler trop devant un homme plus fin qu'elle, & qui cherchoit à lui faire acroire qu'elle n'avoit jamais été d'intelligence avec le Duc d'Orleans, lors qu'il s'étoit déclaré contre le Cardinal! Auſſi Richelieu ne manqua pas de tirer avantage de ce qu'il avoit réduit la Reine Mere à ne pouvoir lui reprocher autre choſe. *Si Monſieur,* dit-il, *aſſure que j'ai voulu le ſervir dans la paſſion qu'il a temoignée d'épouſer la Princeſſe Marie, je me reconnoitrai coupable. Mais il n'y a perſonne au monde qui oſe me ſoutenir que j'aie jamais rien dit, ou fait qui approche du rapport qu'on a fait à vôtre Majeſté. Dans l'affaire du mariage de Mon-*

1630. *Monsieur, & dans toutes les autres, j'ai si hautement appuié les sentimens de vôtre Maiesté, qu'il sera difficile de persuader le contraire à qui que ce soit.* Après quelques nouveaux éclaircissemens la Reine Mere dit au Cardinal: *Et bien laissons là le passé. J'en userai desormais avec vous comme vous en userez avec moi. De pareilles comparaisons,* repartit le dissimulé Richelieu, *ne se font pas, Madame, entre les maîtres & les serviteurs. Je servirai toûjours vôtre Majesté avec le même zéle & avec le même attachement, quoique la connoissance que j'ai de son humeur après quatorze ans de service, ne me permette pas d'esperer que je puisse jamais regagner ses bonnes graces.*

Je trouve qu'il fut parlé des Marillacs dans cet entretien. *Je ne me plains pas,* dit Marie de Medicis, *de ce que les seaux sont ôtez à l'aîné. Mais quelle raison a-t'on euë d'arrêter le Maréchal? Avouez la verité. Seroit-il prisonnier si je vous avois gardé dans ma maison?* L'instance étoit pressante, & Richelieu n'y put répondre que par ce mechant galimatias. *Il est vrai, Madame, que sans cela, on n'auroit pas fait arrêter M. de Marillac. Mais vôtre Maiesté ne doit pas croire qu'on ait eu dessein de l'offenser. On poursuit M. de Marillac par ce qu'il le mérite. Il en est de lui comme de ces gens qui tombent malades par un accident imprévû après avoir amassé de mauvaises humeurs à cause d'une longue négligence de leur santé. L'accident donne le commencement à la maladie, mais il n'en est pas la cause. Elle se doit imputer au deréglement de la vie precedente.* Une chose nuisoit fort alors au pauvre Maréchal, & donnoit un nouveau prétexte

texte à Richelieu de lui rendre de mauvais offi- 1630.
ces auprès du Roi. Marillac allant en Italie, laissa le commandement de la citadelle de Verdun dont il étoit Gouverneur, à Biscara sa creature. Celui-ci refusoit de remettre la place sans un ordre exprès du Maréchal qui la lui avoit confiée. Ces délais se faisoient de concert avec la Reine Mere, & avec les parens de Marillac. On espéroit que la peur de perdre une place importante que le Duc de Loraine, dont les intrigues & les mouvemens causoient de l'ombrage à la Cour de France, avoit grande envie de surprendre, obligeroit le Cardinal à faire élargir le Maréchal.

Attichi neveu & quelques autres Gentilshommes amis de Marillac, tachérent de se jetter dans la citadelle de Verdun. Mais ils furent arrêtez prisonniers avant l'exécution de leur projet. Les délais artificieusement affectez ne servirent de rien. Richelieu determiné à perdre le Maréchal, persuade au Roi de faire assiéger la citadelle de Verdun par le régiment des gardes & par quelques autres qui revenoient d'Italie. Puységur fut envoié par les Officiers de ces troupes, afin de remontrer à Louïs, qu'elles ne se trouvoient pas en état de former un siége après tant de fatigues essuiées en Italie & à leur retour en France. Mais comme le Roi vouloit absolument que la place lui fût remise au plûtôt, Puységur ne trouva pas d'autre moien d'arrêter l'exécution de l'ordre envoié aux troupes de s'avancer vers la Loraine, qu'en representant à sa Majesté que Biscara ne feroit plus difficulté de remettre la place, dez qu'on auroit une lettre du Maréchal de Marillac qui l'ordonnât. Louïs fait donc dire

1630. re au prisonnier d'écrire à Biscara. Marillac obeït ponctuellement. Mais Biscara refusa sous quelque prétexte de remettre la place sur ce premier ordre. On oblige le Maréchal à écrire une seconde letre. La Maréchale son épouse à qui elle fut adressée, se défendit quelque temps de la donner. Mais on la pressa tellement, qu'il ne lui fut pas possible de reculer. Biscara remet enfin la place entre les mains de celui auquel Louïs la vouloit confier. La Reine Mere & le Duc d'Orleans tachérent de détourner le coup. Il étoit trop tard: Biscara ne se trouvoit plus le maître. Gaston plus brouillé que jamais avec le Cardinal de Richelieu, comme je le rapporterai bientôt, pensoit à sortir du Roiaume & à se retirer en Loraine. La citadelle de Verdun l'acommodoit fort pour l'exécution des projets concertez avec la Reine Mere.

1631. Richelieu veut obliger la Reine Mere à reprendre chez elle les parens du Cardinal.

Le 27. Décembre, elle se trouva pour la premiére fois au Conseil avec Richelieu. Cela ne dura pas long-temps, soit que sa nouvelle brouillerie avec le Cardinal l'en dégoutât; soit que ses confidens la détournassent, en lui remontrant que ses serviteurs & ses amis l'abandonneroient, si Richelieu paroissoit s'être bien remis auprès d'elle. Plus arrogant que jamais le Ministre dit sans façon au Roi incontinent après la réconciliation du jour de S. Etienne qu'il ne se croioit pas obligé à tenir sa parole donnée à Marie de Médicis, en cas qu'elle s'opiniatrât à ne vouloir pas reprendre dans sa maison la Combalet, & les autres parens du Cardinal, qui en avoient été chassez. Louïs jugea la demande fort incivile, & trouva mauvais qu'un serviteur prétendît prescrire à sa maîtresse des conditions si dures. Riche-

Journal de Richelieu.

chelieu ne se rebute point. Il envoie le premier Président Le Jai à la Reine Mere avec ordre de la menacer, qu'on la releguera dans une de ses maisons, si elle persiste à rejetter ce que le Cardinal propose. Marie de Médicis se plaint de cette menace insolente. Louïs desavouë son Ministre, & proteste les larmes aux yeux qu'il ne se séparera jamais de sa mere. On le fera bientôt changer de sentiment. Pour se disculper auprès du Roi, le Cardinal engage le premier Président à insinuer à sa Majesté par je ne sai quel discours plein d'équivoque & de déguisemens, que Marie de Médicis a donné une interpretation sinistre à des choses dites dans un fort bon sens. Et de peur que Louïs irrité ne crût devoir acorder une satisfaction convenable à sa mere maltraitée d'une étrange maniére, Richelieu envoie le Jesuite Suffren protester de sa part à Marie de Médicis, qu'il ne pensera jamais à remettre ses parens auprès d'elle, & la prier de prescrire au Cardinal ce qu'il doit faire pour rentrer dans ses bonnes graces. Telle étoit la dissimulation; que dis-je? la scélératesse de Richelieu. Il pouvoit bien assurer pour lors à la Reine Mere, qu'il ne songeoit point à faire rentrer ses parens chez d'elle. Les mesures étoient prises pour reléguer cette Princesse infortunée à cent lieuës de la Cour. Irrité de sa constance à rejetter les demandes du Cardinal, il emploioit tout son esprit à chercher les moiens de la perdre sans ressource auprès du Roi son fils.

1631.

Lumiéres pour l'Histoire de France, dans les diverses piéces pour la defense de la Reine Mere.

Ligue concluë entre la France & la Suéde.

Durant ces brouilleries de la Cour de France, Charnassé conclut enfin la ligue proposée depuis long temps entre Louïs & Gustave Roi de Suéde. Celui-ci avoit constamment rejetté

les

1631. les conditions que l'Ambaſſadeur de l'autre lui offroit, parce que Charnaſſé ſembloit vouloir engager la Suéde dans une longue guerre contre l'Empereur, & reſerver au Roi ſon maître la liberté de faire independamment de ſon allié, ce qu'il jugeroit plus convenable au bien de la France. On demandoit que moiennant une certaine ſomme d'argent que Louïs fourniroit par an, Guſtave s'obligeât à faire la guerre durant ſix ans à l'Empereur avec trente-ſix mille hommes: condition que ſa Majeſté Suédoiſe rejetta fort ſagement. Elle ne crut pas devoir promettre de continuer la guerre plus long-temps que les interêts de ſon Etat le lui permettroient. On craignit encore, & Charnaſſé, quelque délié qu'il fût d'ailleurs, le donnoit aſſez à comprendre, que Louïs ne cherchât ſeulement à faire la paix d'Italie à des conditions plus avantageuſes que l'Empereur acorderoit volontiers, quand il ſe verroit attaqué fortement par les Suédois. Les negociations de Leon Brulart & du P. Joſeph à Ratisbone, confirmoient Guſtave dans cette penſée, quoique le Capucin uſât de ſa diſſimulation ordinaire pour détourner ce ſoupçon, en écrivant à Charnaſſé d'aſſurer ſa Majeſté Suedoiſe, que le but principal de ce qui ſe traitoit à Ratisbone, c'étoit d'empécher que Maximilien Duc de Baviere & les trois Electeurs Eccleſiaſtiques ne priſſent de nouveaux engagemens avec l'Empereur, & ne lui fourniſſent leurs troupes contre la France & contre la Suéde. La ligue offerte par Charnaſſé trouva encore diverſes difficultez dans la ſuite. Guſtave demandoit qu'en conſideration de ſa dépenſe pour entrer en Allemagne, on commençât de lui païer ſa

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1631. Vie du même par par Aubery. L. III. chap. 23. Mercure François. 1631. Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum. L. III. Hiſtoria di Gualdo Priorato. Part. 1. L. I. Viterio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 334. 335. 336.

ſa penſion depuis la fin du mois d'Avril de l'année precédente. On conteſta quelque temps ſur cet article. Mais enfin le Roi de Suéde ſe contenta de cent mille écus pour le paſſé. On promit de les lui donner avec douze cens mille livres par an juſques à la fin de la ligue. 1631.

Comme le Cardinal de Richelieu vouloit mettre à couvert les interêts de la Religion de ſon Prince, & témoigner que l'alliance avec la Suéde, tendoit uniquement à la liberté de l'Allemagne & de toute l'Europe contre les entrepriſes criantes de la Maiſon d'Autriche, Le Miniſtre de France ſtipula que le Roi de Suéde acordât la neutralité au Duc de Baviére & à tous les Princes de la Ligue Catholique, à condition que Maximilien & les autres ne ſe joindroient point à l'Empereur contre la Suéde. Guſtave donna ſa promeſſe par écrit, & Charnaſſé promit d'en fournir une pareille de la part du Bavarois. Une autre demande du Roi de France en faveur des Catholiques Romains, arrêta quelque temps la concluſion du traité. Louis vouloit que le Roi de Suede s'engageât à laiſſer la Religion Romaine dans le même état où elle ſe trouveroit, & avec la même liberté dont elle joüiſſoit ſelon les loix & les conſtitutions de l'Empire, dans les villes & dans tous les endroits que ſa Majeſté Suédoiſe prendroit deſormais en Allemagne. Guſtave conſentit enfin à ces deux articles. En mettant les interêts des Catholiques à couvert, on donnoit au Duc de Baviere & aux Princes de ſa communion un prétexte honnête de refuſer leurs troupes à l'Empereur, & de n'entrer dans aucune alliance contre la Suéde. Il y eut deux autres difficultez ſur le ceremoniel

&

1631. & sur une expression qui blessoit la dignité de la Couronne de Suéde. Charnassé proposoit d'insérer dans le traité, que Louïs donneroit sa *protection* à Gustave. *Le Roi nôtre maître*, répondirent hautement les Commissaires Suédois, *ne demande point d'autre protection que celle du Ciel. Après Dieu, sa Majesté ne sera redevable des avantages que ses armes pouront remporter, qu'à son épée & à sa bonne conduite.* Les Suédois aiant éxigé que les deux Rois traitassent d'égal à égal, & qu'il n'y eût aucune marque de distinction & de preéminence, Charnassé répondit fiérement qu'*il y avoit de la pourpre à divers prix*, & qu'il falloit mettre quelque différence entre un Roi de France & un Roi de Suéde. Dez que Gustave sût la pretension de l'Ambassadeur François, il declara que son intention n'étoit point d'acheter l'alliance de Louïs par une bassesse, & qu'il romproit plûtôt la négociation que de souffrir que le traité donnât la moindre atteinte à la dignité de sa Couronne. Il avoit même un éxemple en sa faveur. Gustave Vasa son grand-pere aiant négocié avec François I. Roi de France, on fit deux copies authentiques du traité. Dans celle où les Ministres de France parloient au nom du Roi leur maître, il fut nommé le premier, & dans l'autre où les Suedois parloient au nom de Gustave, il fut mis avant celui de François. Charnassé se vid réduit à consentir que l'alliance de Louïs XIII. avec Gustave Adolphe fût conçuë de la même maniére.

On la signa le 23. Janvier de l'an 1631. à Berwald en Brandebourg. La ligue devoit durer jusques au 10. Mars de l'an 1636. Elle avoit pour

but principal, disoit-on, la défense des amis 1631.
communs des deux Rois, la liberté du commerce sur la mer, le rétablissement des Princes de l'Empire dans leurs anciens priviléges, la démolition des forts bâtis sur la Mer Baltique & chez les Grisons, en un mot, de remettre les affaires de l'Europe sur le pied où elles se trouvoient avant les derniers troubles de l'Allemagne. Gustave promit d'entretenir à ses frais une armée de trente mille hommes de pied & de six mille chevaux. En considération de quoi Louïs s'engageoit à fournir quatre cens mille écus par an à Gustave, païables à Paris, ou dans Amsterdam, au choix de sa Majesté Suedoise. Le traité fut signé par Charnassé Ambassadeur de France d'une part, & de l'autre par Horn Maréchal de camp dans l'armée de Suéde, & par Jean & Charles Bannier, l'un Genéral de l'infanterie, & l'autre Secretaire d'Etat, tous trois Commissaires de Gustave. Il donna sa ratification peu de temps après à l'instante sollicitation de Charnassé qui craignit que le Roi de Suéde n'acceptât la suspension d'armes proposée par Tilli Genéral de l'Empereur. Le Ministre de France fournit ensuite la ratification du Roi son maître. On souhaitoit dans le Conseil de Louïs que le traité ne fût pas si tôt rendu public, de peur qu'on ne criât dans le monde contre une alliance ménagée par l'avis d'un Cardinal & par les intrigues d'un Capucin, avec un Prince qui se déclaroit le protecteur des Protestans opprimez en Allemagne. Mais Gustave ne crut pas devoir garder le secret. La ligue donnoit une trop grande reputation à ses armes.

L'Empereur les méprisa d'abord, persuadé que

1631. le Suedois n'aiant pas assez d'argent afin de soutenir son entreprise, il trouveroit peu de gens qui se déclarassent pour lui en Allemagne, & qu'on le réduiroit bientôt à s'en retourner dans son païs. Mais l'alliance & l'appui de la France mettoient les choses sur un autre pied. Avec l'argent d'un puissant Roiaume, Gustave devenoit plus formidable à Ferdinand. Les ennemis du Cardinal de Richelieu firent un grand vacarme. Ils tachérent de le décrier dans le monde à l'occasion de la nouvelle ligue. Mais les personnes équitables & judicieuses louérent universellement la prudence & l'habileté du Ministre de Louïs dans une affaire, qui fut comme le premier fondement de la superiorité que la France eut depuis sur la Maison d'Autriche. Gustave fit admirablement bien de son côté. Sans cette ligue, il ne pouvoit exécuter son noble projet d'humilier l'Empereur enflé de la rapidité des victoires remportées par ses Generaux, & délivrer l'Allemagne opprimée. La face des affaires change. La puissance de la France est maintenant beaucoup plus redoutable à la liberté de l'Empire, & mêmes à celle de toute l'Europe, que la Maison d'Autriche ne l'étoit alors. C'est au jeune & belliqueux Roi de Suéde qui marche sur les traces du grand Gustave, d'examiner si sa generosité & l'interêt de toute l'Europe, ne demandent pas qu'il fasse à present contre la France, ce que le plus glorieux de ses predecesseurs a fait autrefois contre la Maison d'Autriche. En s'opposant aux projets ambitieux de Louïs XIV, comme Gustave s'opposoit à ceux de Ferdinand II, sa Majesté Suedoise n'acquereroit-elle pas une réputation comparable à celle du

du Héros, que Charles XII. semble prendre pour son modéle? 1631

Gustave tâchoit en même temps de conclure une alliance avec les Electeurs & les Princes Protestans d'Allemagne. Comme il se trouvoit dans le voisinage de George Guillaume Marquis de Brandebourg, un Officier de l'armée Suedoise eut ordre d'aller lui proposer de la part du Roi, de joindre ses armes à celles de sa Majesté, pour le rétablissement de ce qu'on appelle dans l'Empire, *la paix religieuse & la paix civile*, pour la délivrance des Princes & des habitans des villes opprimez, & pour la restitution des usurpations injustes de l'Empereur. Gustave offroit à George Guillaume de lui assurer, en ce cas, la possession de la Pomeranie après la mort du Duc Bogislas. L'Electeur se défendit d'accepter la proposition, & allegua son serment de fidelité à Ferdinand, & un engagement à ne rien conclure sans la participation de l'Electeur de Saxe. *Si je prens une fois les armes contre l'Empereur*, ajouta le Marquis de Brandebourg, *on me déclarera ennemi de l'Empire, & je ne pourai plus agir pour la cause commune, ni travailler à l'accommodement du Roi de Suéde avec sa Majesté Impériale, comme le Collége des Electeurs m'en a donné la commission. Ne serois-je pas imprudent, si j'allois exposer mes Etats & l'établissement de ma maison aux evénemens incertains d'une guerre entreprise avec trop de précipitation? Mes provinces sont tellement épuisées par les derniers troubles du Cercle de la basse Saxe, que le Roi de Suéde n'en peut desormais tirer aucun secours considérable. Tout ce que je puis promettre, c'est de donner passage à ses troupes en cas de besoin.*

Assemblée des Protestans d'Allemagne convoquée à Lipsick par l'Electeur de Saxe.

Memoires de Louise Juliane. Pag. 296. *&* 297. *Mercure François.* 1631. *Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum. L.* III. *Historia di Gualdo Priorato. Part.* 1. *L.* I. *Nani Historia Veneta. L.* VIII. 1631.

1631. Cette réponse contenta Gustave, quoi qu'il crût avoir d'ailleurs quelque raison de se défier de la sincerité de l'Electeur. Refléchissant ensuite sur la peine qu'il y auroit à gagner chaque Prince Protestant en particulier, le Roi de Suéde prend la resolution de les inviter tous ensemble à s'unir avec lui. Ils étoient convoquez à Lipsick au commencement de Fevrier par Jean George Electeur de Saxe, sous prétexte d'y concerter les mesures qu'ils devoient prendre sur ce qui se traiteroit dans la Diéte generale indiquée par l'Empereur à Francfort, pour terminer l'affaire de la restitution des biens Ecclésiastiques, & pour remédier aux desordres & aux véxations, dont les divers membres de l'Empire se plaignoient generalement. Gustave envoie des Agens secrets à Lipsick, & fait exhorter les Electeurs, les Princes, les Seigneurs, & les Députez des villes considerables qui s'y trouvoient, à se liguer avec lui contre l'Empereur, ou du moins à lever des troupes pour la défense de leur liberté, à donner passage sur leurs terres, & à fournir des vivres aux Suedois; en un mot à les aider sous main autant qu'il sera possible, si l'état des affaires de l'Empire ne leur permet pas de se déclarer ouvertement. Les Protestans ne jugérent point à propos de prendre aucune resolution publique sur l'offre du Ro de Suéde. Chaque Prince craignoit d'être le premier opprimé par l'Empereur, avant que les Suedois & les troupes de l'Union Protestante le pussent secourir. Voici donc Gustave réduit à traiter en particulier avec l'Electeur de Saxe chef principal des Protestans & seul capable de mettre les autres en mouvement.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 342. 343.

Jean

Jean George approuva les bons desseins de sa Majesté Suédoise, & parut dans la disposition de les seconder. Mais il refusa nettement d'entrer dans aucune ligue avec elle. Le Saxon avoit déja declaré ses raisons, lorsque Charnassé Ambassadeur de France l'alla solliciter de se joindre aux deux Rois. Il craignoit que Gustave ne pensât seulement à ses interêts particuliers, & que sa Majesté Suedoise n'abandonnât ses alliez d'Allemagne, quand elle auroit obtenu ses demandes de l'Empereur. *Si le Roi de Suéde Prince brave & qui s'expose volontiers au danger*, disoit encore Jean George, *va mourir malheureusement dans un combat, qui sera capable de soutenir la guerre commencée?* On crut que le Saxon ne découvrit pas les véritables motifs de son refus. Il prétendoit former comme un tiers parti, & avoir une armée nombreuse de Protestans à sa disposition, avec laquelle il mettroit un certain équilibre entre l'Empereur & le Roi de Suéde, obligeroit l'un & l'autre à le rechercher également, se rendroit arbitre de la paix, & obtiendroit de l'Empereur de bonnes conditions pour les Protestans. Car enfin, Ferdinand devoit craindre d'être perdu sans ressource, si le Saxon armé de la sorte venoit une fois à se joindre au Roi de Suéde. Ces vuës de l'Electeur & des autres Princes de l'Union Protestante, favorisoient en plusieurs choses les desseins de Gustave. Quoiqu'ils ne pretendissent se declarer contre l'Empereur qu'à la derniére extrémité, ils ne pouvoient lever des troupes, ni pourvoir à la conservation de leur liberté, sans causer d'extrémes embaras à Ferdinand. La Cour de Vienne meprisa d'abord les resolutions de la Diete de 1631.

 Lip-

1631. Lipſick, on menaça les Proteſtans avec la derniére hauteur, on ſe flatta d'écraſer bientôt l'Electeur de Saxe. Mais Ferdinand ne demeura pas long-temps ſans s'appercevoir que ſi Jean George & les autres Princes de l'Union Proteſtante, n'avoient oſé ſe déclarer trop ouvertement pour le Roi de Suéde, ils ſervoient du moins à l'exécution de ſes deſſeins. Le refus de païer les contributions ordinaires, & de donner paſſage aux troupes Imperiales diminuerent d'un côté les finances de l'Empereur, & obligerent ſes ſoldats à faire des marches plus longues & plus difficiles: embaras imprévûs, qui firent plaiſir à Guſtave, & lui laiſſérent la liberté d'avancer ſes conquêtes. Entrons maintenant dans le détail des meſures priſes par les Proteſtans aſſemblez à Lipſick. On pretend que le fameux P. Joſeph y eut grande part durant ſon ſejour à Ratisbone, où il s'intrigua beaucoup avec l'Electeur de Saxe & avec les gens de la même communion. C'eſt un des reproches que les ennemis du Capucin lui firent dans la ſuite.

L'aſſemblée de Lipſick fut nombreuſe & conſidérable. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg y tinrent le premier rang. Pluſieurs Princes de ces deux maiſons Electorales, un de la Palatine, le Landgrave de Heſſe-Caſſel & le Marquis de Bade s'y trouvérent. Les Ducs de Brunſwick & de Lunebourg, celui de Wirtemberg & quelques autres Princes y envoiérent des Miniſtres. Les plus conſiderables entre les Comtes & les Barons de l'Empire Proteſtans s'y rendirent. Enfin, les villes de Nuremberg, de Francfort, de Strasbourg, de Bremen, de Lubec & un grand nombre d'autres, nommérent des

des gens pour assister de leur part à cette fameuse Diéte convoquée sans la permission de l'Empereur par Jean George Electeur de Saxe. Il proposa les choses sur lesquelles on devoit deliberer. Cela regardoit particuliérement le maintien des loix & des constitutions de l'Empire, le rétablissement de l'ancienne liberté Germanique & de la bonne correspondance entre les Catholiques Romains & les Protestans, le soulagement des peuples accablez de miséres, enfin l'assurance d'une paix solide & durable en Allemagne. *La proposition aiant été faite & meurement examinée*, dit-on dans l'extrait des resolutions prises, *les Electeurs, les Princes & les Etats, ont reconnu que les maux dont l'Allemagne nôtre chere patrie est affligée, sont une juste punition de Dieu irrité à cause de nos pechez énormes & de nôtre longue perséverance dans le crime. Mais Dieu aiant solennellement promis dans sa parole, de pardonner à ceux qui auront humblement recours à sa misericorde, il a été premiérement resolu que chacun travailleroit à l'amendement de sa vie, & qu'on feroit des priéres publiques pour fléchir la colere de Dieu, & pour implorer sa clemence. Comme nous n'avons rien plus à cœur que de suivre l'exemple que nos peres nous ont donné, de vivre en bonne intelligence avec les Etats Catholiques de l'Empire, & d'assoupir par les voies les plus douces les differends qui peuvent naitre, nous déclarons que nous sommes disposez à travailler au rétablissement de la paix dans le lieu & dans le temps que les Etats Catholiques voudront choisir, & à convenir avec eux à l'amiable des moiens de remedier efficacement aux desordres dont toute l'Allemagne se plaint.* 1631.

1631. *Diverses personnes aiant exposé ensuite les grandes calamitez que causent les guerres élevées dans l'Empire, on a jugé que de tels griefs sont directement contraires à la capitulation jurée par sa Majesté Imperiale, aux constitutions de l'Empire, à la paix civile, à l'autorité & aux priviléges des Electeurs, des Princes, & des Etats de l'Empire. Personne n'ignore que de pareils abus sont capables de ruiner l'Empire Romain, dont la puissance & la grandeur ont pour fondement la dignité des Electeurs, des Princes & des Etats; de causer l'oppression de la liberté Germanique, & de nous rendre méprisables aux étrangers & odieux à la posterité. C'est pourquoi nous avons conclu & arrêté de ne souffrir pas plus long-temps les contributions, les extorsions, les entrées ou passages de gens de guerre, & les autres charges contraires à la capitulation de l'Empereur, aux loix de l'Empire, aux priviléges de ses membres, & à la liberté Germanique. Resolution que nous sommes d'autant plus obligez de prendre, qu'il est desormais impossible de soutenir ces vexations extraordinaires. Que s'il arivoit qu'on voulût nous contraindre par la force des armes à les subir, nous userons alors des moiens que Dieu nous a mis en main pour nous défendre, & pour protéger nos sujets & nos Etats contr'une injuste violence. Avant que les choses soient reduites à cette extrémité, nous avons cru devoir écrire amplement à sa Majesté Impériale, & implorer la protection qu'elle nous a promise; persuadez que nous sommes qu'un Prince si juste & si clément aura égard aux demandes & aux supplications des fideles Electeurs, Princes, & Etats de son Empire en une si bonne cause.*

On

On resolut encore à Lipsick de mettre une armée de quarante mille hommes sur pied, & de former une espece de conseil stable & permanent, afin de pourvoir aux choses nécessaires & pressantes. Nous avons les lettres écrites dans l'assemblée à l'Empereur & aux Electeurs Catholiques. Elles contiennent un ample détail des griefs de chaque Prince en particulier, & la demande d'une prompte reparation. La seconde lettre finit de la sorte. *Nous protestons devant Dieu & devant le monde que nous ne serons point responsables des malheurs qui pouront provenir de la négligence d'apporter les remedes convenables à l'injustice & à l'oppression dont nous nous plaignons. Car enfin, nous ne souhaitons rien avec plus d'ardeur, que de voir la paix rétablie dans l'Empire, la liberté renduë à l'Allemagne, les droits des Electeurs, des Princes, & des Etats inviolablement conservez, la justice si bien administrée, que nul ne soit prévenu par une trop grande précipitation, ni opprimé contre l'equité, & la fin de tant de miséres, & d'une si grande effusion du sang Chretien.* 1631.

La lettre de l'assemblée de Lipsick à l'Empereur fut reçuë avec une extrême indignation. Il publie incontinent un long manifeste, ou *monitoire* pour se plaindre du procedé des Protestans qu'il accuse d'intelligence avec le Roi de Suéde. La plainte ne parut pas mal fondée. Ils ne disoient rien dans leurs lettres de l'irruption de Gustave dans la basse Saxe. On ne parloit pas non plus d'aider sa Majesté Impériale à le repousser. En un mot, les mesures prises à Lipsick favorisoient ouvertement les desseins du Suédois, & tendoient à mettre Ferdinand hors

1631. d'état de s'y oppoſer vigoureuſement. Mais les Proteſtans avoient-ils ſi grand tort dans le fonds? Ne devoient-ils pas profiter de l'occaſion qui ſe preſentoit de recouvrer leur liberté preſqu'entiérement opprimée? Ferdinand tachoit d'en impoſer groſſiérement au public, quand il déploroit les malheurs de ſon regne, *durant lequel les affaires de l'Empire*, diſoit-il, *ſont tombées en confuſion, plûtôt par les artifices des gens mal intentionnez au dedans, que par les efforts de quelque puiſſance ennemie. On a remué ciel & terre pour empécher l'effet de mes bons deſſeins.* Valſtein General de l'Empereur étoit lui ſeul cauſe de tous les deſordres. Ses entrepriſes criantes ſur la liberté des divers membres de l'Empire, avoient tout mis en confuſion. *J'aimerois mieux mourir*, ajoute Ferdinand, *que de donner ſujet aux Hiſtoriens de me reprocher, que l'Empire Germanique aiant été durant huit ſiecles l'admiration & la terreur des nations étrangeres, il eſt tombé en ruïne par ma negligence.* On n'accuſera point Ferdinand II. de ne s'être pas mis en peine de rendre l'Allemagne redoutable au dehors. Mais on lui peut reprocher avec beaucoup de juſtice, qu'il a tenté de la ruiner pour la ſubjuguer plus facilement, & pour exécuter enſuite ſans grande oppoſition le projet d'une Monarchie univerſelle formé dans la Maiſon d'Autriche ſous le regne de Charles-Quint. Le premier *monitoire* fut incontinent ſuivi d'un autre. Après y avoir condamné les reſolutions priſes à Lipſick comme contraires aux loix & aux conſtitutions de l'Empire, Ferdinand défend aux Electeurs & aux Princes Proteſtans de lever des troupes, & à qui que ce ſoit de s'y enroller

roller & de les aider de quelque maniére que ce puisse être, sous peine de la vie & de la confiscation de ses biens. 1631.

Progrès du Roi de Suéde dans la basse Saxe.

Pendant que les Ministres de Gustave négocient avec diverses Puissances, il tâche d'avancer ses conquêtes, sans que la rigueur de l'hiver soit capable de l'arrêter. Demmin, Malkin, Colberg & plusieurs autres villes se rendirent à lui dans les premiers jours de cette année. Le Duc Savelli Romain qui commandoit à Demmin place munie d'une bonne garnison la laissa prendre d'une maniére si lache, si honteuse, que le Roi de Suéde lui fit cette sanglante raillerie: *Je vous conseille, Monsieur, de servir desormais l'Empereur à sa Cour, & non pas dans ses armées.* On dit que cet Italien étoit si avare, que ne trouvant pas à vendre les chevaux enlevez aux païsans, il les faisoit écorcher pour tirer quelque chose de la peau. Tilli Genéral de l'Empereur à la place de Valstein, quitta les environs de Magdebourg, s'avança dans le dessein de repousser Gustave, & reprit en effet quelques villes sur les Suédois. Mais la prévoiance & l'activité de leur Roi arréterent bientôt les Imperiaux. Content d'avoir renforcé les garnisons de Francfort sur l'Oder & de Landsberg, Tilli retourne à Magdebourg & l'assiége dans les formes. Gustave ne perd point de temps. Il marche vers Francfort, assiége la ville & la prend d'assaut. Elle fut abandonnée trois heures au pillage. Un Ministre Calviniste dépouillé de tout ce qu'il avoit dans sa maison, alla s'en plaindre au Roi même. *Vous le méritez bien*, lui dit sa Majesté. *Dieu vous a puni de vôtre entêtement à soutenir une mauvaise doctrine.* Réponse peu

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. III. Historia di Gualdo Priorato Part. 1. *L. I. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag.* 343. 344. *Mercure François.* 1631.

1631. digne d'un grand Prince, & peu ſupportable même dans la bouche d'un Theologien rempli de ſes préjugez! Guſtave s'en repentit dans la ſuite. Les Reformez de Bremen & de quelques autres villes comptoient ſur ſa protection. Mais quand ils apprirent que ce Conquerant étoit ſi fort prévenu contr'eux, on ne témoigna plus le même zéle pour la proſperité de ſes armes. Averti du mauvais effet de ſa réponſe au Miniſtre Réformé, Guſtave tâcha de contenter les gens de cette communion par certaines demarches qui donnérent à penſer qu'il vouloit travailler à la reünion des Luthériens & des Calviniſtes. Le Roi de Suéde prit enſuite Landsberg. Des conquêtes ſi rapides étonnérent la Cour de Vienne, & l'Empereur craignit que ſon Duché de Siléſie ne fût bientôt envahi.

Les confidens du Duc d'Orleans le font changer de ſentiment, & lui perſuadent de ſe déclarer pour la Reine ſa mere. *Journal de Baſſompierre. Tom. II.*

Richelieu ſe trouvoit en de nouveaux embaras, lors qu'il apprit la concluſion du traité de ligue avec le Roi de Suéde, les grans progrès de ce Conquerant dans la baſſe Saxe, & les meſures priſes à Lipſick contre les interêts de l'Empereur. Marie de Médicis plus ardente que jamais à la ruine de ſon ingrat domeſtique, remuä tous les reſſorts imaginables, pour reveiller les anciens chagrins du Duc d'Orleans contre le Cardinal. C'étoit une choſe à laquelle il ne falloit point penſer, ſans s'aſſurer premiérement des confidens de Gaſton. Et comment pouvoit-on eſperer de corrompre deux hommes que le Roi venoit de combler de ſes liberalitez? Richelieu en fournit lui même le moien. Il tâche de les diviſer, fait certaines choſes capables de leur donner de la défiance & de leur perſuader qu'on n'a pas autrement envie de les élever, &

& de les enrichir autant qu'on le leur a promis. 1631.
Le Coigneux qui veut orner sa tête de quelque chose de plus éclatant que le mortier d'un Président, demandoit que le Roi lui obtînt au plûtôt le chapeau de Cardinal, sans attendre que le Pape fit une promotion nombreuse. Mais Richelieu qui craint l'ambition demesurée du President, insinuë finement à Louïs qu'il ne faut pas espérer, que le Pape mette si facilement un homme plus que bigame dans le Sacré Collége; que le Duc de Lerme qui se trouvoit dans le même cas, n'y fut reçû qu'après de longues consultations, à cause d'une bulle de Sixte V. qui exclut les bigames du Cardinalat, & que Le Coigneux aiant encore eu une affaire criminelle à l'occasion d'une troisiéme femme, qu'il est accusé d'avoir empoisonnée, cela causeroit de nouvelles difficultez à Rome. Voiant donc que le Roi refuse de demander extraordinairement un chappeau pour lui, que la promotion se recule même à Rome, & qu'on lui forme des obstacles mal aisez à surmonter, le President croit que Richelieu le jouë & le traverse sous main auprès du Pape & du Roi.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1631. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 9. Journal du même. Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 298. 299. &c.

D'un autre côté, le Cardinal persuadé que Le Coigneux ne se laissera pas facilement amuser, & que si on differe de lui tenir parole, il tournera l'esprit du Duc d'Orleans du côté de la Reine Mere, tente de séparer Puylaurens du President. Le véritable dessein de Richelieu, c'étoit de les tirer adroitement l'un après l'autre de la maison de Gaston, & d'y mettre des gens à sa dévotion. Chateauneuf Garde des seaux fut emploié à gagner Puylaurens son parent. On promet des merveilles, pourvû que celui-ci re-

 non-

1631. nonce à l'amitié de Le Coigneux. Une Dame de l'intrigue avertit le President de ce qui se trame à son préjudice. Il s'en plaint au Cardinal de la Valette & au Maréchal de Schomberg. On tâche de le rassurer, en lui remontrant qu'il n'y a pas d'apparence que le Roi veuille perdre les cent mille écus donnez depuis peu à Le Coigneux, & de le tirer incontinent après une gratification si considérable de la maison du Prince que Richelieu veut ménager par l'entremise du President. Il semble se rendre à cette raison. Mais venant à s'appercevoir que dans le temps qu'on recule sa promotion au Cardinalat, on presse celle de Puylaurens à la dignité de Duc & Pair, il ne doute plus qu'on n'ait dessein de les séparer l'un de l'autre, & de l'écarter ensuite de la maison de Gaston. Le Coigneux fait alors remarquer à Puylaurens qu'on leur tend des piéges à l'un & à l'autre; que Richelieu veut les desunir pour les perdre avec plus de facilité; que le moien le plus sûr de maintenir leur fortune, c'est d'engager le Duc d'Orleans à faire le mecontent & à se plaindre de la maniére dont la Reine sa mere est traitée; qu'il n'est pas possible que Richelieu se soutienne quand Marie de Médicis & le Duc d'Orleans l'attaqueront de concert, & que pour éviter d'être ruiné, le Ministre sera du moins dans la necessité de recourir à ceux qui ont le plus de crédit sur l'esprit de l'heritier présomptif de la Couronne, & de leur donner encore au delà de ce qu'il a déja promis. Une autre chose acheva de convaincre ces deux Messieurs du dessein formé contr'eux. Pendant qu'on amuse Puylaurens par un empressement affecté de lui faire obtenir tout ce qu'il demande,

de, Richelieu déclare ſans façon à Le Coigneux, que le Roi ſouhaite qu'il ſe retire de la maiſon de Gaſton, parce que ſa Majeſté ne ſe peut aſſurer de l'eſprit du Duc ſon frere, tant que le Preſident demeurera auprès de lui. 1631.

Perſuadez alors qu'ils ne ſe peuvent ſauver autrement qu'en portant leur maître à ſe déclarer pour la Reine Mere & à ſortir même de la Cour, Puylaurens & Le Coigneux repreſentent vivement à Gaſton, que Richelieu le trompe & ne fait rien de tout ce qu'il a promis à ſon Alteſſe Roiale; qu'on tâche de corrompre ſes Miniſtres, ou de les intimider afin qu'ils ceſſent de la ſervir; qu'on ne ſait ſi le Cardinal ne preſſe pas encore le Roi de s'aſſurer de la perſonne de ſon frere; enfin que le meilleur conſeil qu'on puiſſe donner au Duc d'Orleans, c'eſt de ſe mettre à couvert des entrepriſes d'un Miniſtre qui ſacrifie tout à ſa fortune, & de ſe retirer au plûtôt de la Cour. On reveille les anciennes défiances de Gaſton: Et ce Prince leger & ſoupçonneux entre ſans une plus grande reflexion dans les ſentimens de ſes deux confidens. Marie de Médicis avec laquelle Puylaurens & Le Coigneux ont concerté l'intrigue, voit ſon fils, ſe plaint amérement à lui de ce qu'il abandonne une mere qui l'a toûjours tendrement aimé, & offre de lui remettre les pierreries de la feu Ducheſſe ſon épouſe, dont Marie de Médicis étoit dépoſitaire, afin qu'en cas de beſoin il puiſſe trouver deſſus un ſomme conſidérable d'argent, & lever même des troupes pour leur commune défenſe. La Princeſſe de Conti & quelques autres Dames ſe mettent de la partie, & animent tellement le jeune Prince qu'il ne penſe plus qu'à

for-

1631. sortir de la Cour, & à exciter un nouveau mouvement dans le Roiaume. Le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne averti de ce qui se trame, offre de l'argent à Gaston, & lui promet une somme considerable dans peu de temps, s'il veut avoir une armée, & se cantonner dans quelque Province. *Sortez de la Cour, Monsieur,* disoit Le Coigneux à son maitre. *Un fils de France est toujours assez puissant, quand il est en état de faire pitié.* Le President vouloit insinuer à Gaston que les grans Seigneurs, les Gouverneurs des villes considérables, & le peuple même se declareroient pour lui, dez qu'on le croiroit injustement persécuté.

Le Duc d'Orleans sort de la Cour, & se retire dans son apanage.

Gaston prend la resolution de partir le 1. jour de Fevrier, & declare qu'avant son depart, il ira retirer la parole qu'il a donnée à Richelieu d'être son ami, & le menacer de venger la Reine Mere, si le Cardinal continuë de la persécuter. Le President Le Coigneux plus timide au moment de l'exécution d'une chose qu'il a suggerée lui même, assemble ses amis particuliers, leur propose le dessein du Duc d'Orleans, & les prie de dire leur sentiment. Murice Cordelier, homme d'esprit, Evêque de Madaure en Afrique & suffragant de Mets, c'est-à-dire, chargé d'y faire les fonctions Episcopales pour le Duc de Vernueil fils naturel d'Henri IV, nommé à cet Evêché, Murice, dis-je, n'approuva point la resolution de Gaston. *Je ne croi pas*, dit-il, *que Monsieur doive aller chez le Cardinal pour lui faire de simples menaces. Il seroit plus à propos de ne rien précipiter. En demeurant à la Cour, son Altesse Roiale sera mieux à couvert des mauvais offices que ses ennemis lui voudroient rendre*

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. Vie du

dre auprès du Roi. Elle a d'ailleurs tant d'amis & de serviteurs, que je ne puis me persuader qu'on ose entreprendre sur la liberté d'un Prince qui peut appeller à son secours un grand nombre de braves gens disposez à mourir pour son service. En de pareilles conjonctures il faut témoigner de la vigueur & de l'intrépidité. Monsigot insiste au contraire qu'on doit partir dez le lendemain & sans plus attendre. *Nous recevons des avis de toutes parts,* disoit-il, *qu'il y a des mesures prises pour s'assurer de la personne de Monsieur, & pour arrêter ses Ministres en même temps.* Cette diversité d'avis embarassa Le Coigneux. Il voulut faire differer le départ du Duc d'Orleans: mais il étoit trop tard. Quelque content que fût le Marquis de Mirabel de voir Richelieu étourdi de la retraite de Gaston, il blama cette démarche. *Il valloit mieux,* dit l'Espagnol, *se declarer ennemi du Cardinal & demeurer à la Cour, que d'aller à Orleans, ville sans défenses, où les troupes du Roi peuvent envelopper Monsieur, avant qu'il soit en état de résister.*

1631. même. par Aubery. L. IV. chap. 9. Journal du même. Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 299. 300. &c.

Quelle fut la surprise de Richelieu, quand il entendit le compliment que lui fit le Duc d'Orleans acompagné de douze ou quinze Gentilshommes! *Je viens,* dit Gaston au Cardinal, *retirer la parole que je vous ai donnée depuis quelque temps, d'étre vôtre ami, & vous déclarer en même temps que je saurai bien punir un homme de vôtre sorte, qui a l'audace & la malice de mettre toute la famille Roiale en combustion. Vous étes redevable de vôtre fortune & de vôtre elévation à la Reine ma mere. Au lieu de lui témoigner la gratitude qu'elle devoit attendre d'un bon & fidele serviteur, vous devenez son plus grand persécuteur, & vous*

ne

1631. *ne cessez point de la noircir auprès du Roi. Bien loin d'en user à mon égard comme vous y étes obligé, vous avez plus d'insolence qu'auparavant. Elle seroit déja réprimée, si la qualité de Prêtre ne m'avoit retenu. Sachez que vôtre caractere ne vous garantira pas desormais du chatiment que les injures & les offenses faites aux personnes de nôtre rang, requiérent.* Ce discours fut acompagné de tant de gestes & de regards menaçans, que Richelieu, dit-on, n'osa repliquer. Il ne savoit si le Duc parloit tout de bon, ou seulement pour lui faire peur. La mine de ceux qui acompagnérent Gaston, effraioit encore le Cardinal. Il lui sembloit que ces gens attendoient que le Duc fût sorti de la chambre, afin d'exécuter l'ordre qu'on leur avoit peut-être donné de tuër Richelieu, nonobstant sa *qualité de Prêtre*. Et comme Gaston continua de pester & de menacer jusques à ce qu'il fût monté en carosse, le Cardinal qui l'acompagnoit en tremblant, n'osoit lui répondre, de peur de l'irriter encore. Il avoit mille peines à composer son visage, & sa contenance; & il ne parut bien rassuré qu'après que Gaston & tous ceux de sa suite furent sortis de la maison.

Richelieu rapporte la chose différemment. Voici son récit. *Le sujet qui m'amene ici*, fait-il dire au Duc d'Orleans, *vous paroîtra bien étrange. Tandis que j'ai pensé que vous me serviriez, je vous ai bien voulu aimer. Puisque vous manquez à tout ce que vous m'avez promis, je viens retirer la parole que je vous avois donnée de vous protéger.* Le Cardinal aiant demandé fort respectueusement quelle faute il avoit eu le malheur de commettre, *vous n'exécutez rien de*

ce que je vous ai recommandé en faveur de M. le Duc de Loraine, reprit Gaston, *vous cherchez à me decrediter, & à faire croire au monde que j'abandonne la Reine ma mere.* Richelieu tache de s'excuser sur l'article du Duc de Loraine, *pour lequel on ne peut rien faire*, disoit-il, *jusques à ce que ses Commissaires soient ici.* Mais Gaston rompt le discours, & déclare qu'il n'est pas besoin d'entrer dans un plus grand éclaircissement. *Je vas à Orleans & à Blois*, ajouta-t'il seulement. *Si on prétend m'y faire de la peine, je saurai bien me défendre. Quoi qu'il arive, Monsieur*, repliqua le Cardinal, *je serai toujours vôtre très-humble serviteur.* 1631.

Je trouve encore qu'un jour ou deux après sa sortie de la Cour, le Duc d'Orleans spécifia quatre sujets de plainte contre Richelieu dans une lettre au Duc de Loraine; le mauvais traitement fait à la Reine Mere, & la négligence affectée du Cardinal, d'avoir égard à la recommendation de Gaston en ce qui regardoit le Duc de Loraine; comme si Richelieu vouloit faire croire au monde, que le Duc d'Orleans ne se mettoit pas en peine de servir ses amis. Je ne sai point precisément quelle étoit l'affaire du Lorain que Gaston prenoit si fort à cœur. Regardoit-elle l'hommage pour le Duché de Bar? Le Duc de Loraine demandoit à le rendre en son nom, fondé sur le pretendu testament de René Roi titulaire de Naples & Duc de Loraine & de Bar, dont j'ai parlé. Mais Louis vouloit recevoir l'hommage dû à sa Couronne, de la part de Nicole fille & héritiére du Duc Henri de Loraine, & épouse de Charles son cousin Prince de Vaudemont, devenu Duc de Loraine & de Bar,

1631. en vertu de son mariage avec elle. Peut-être qu'il s'agissoit des instances que Louïs faisoit alors au Lorain, de se déclarer pour la France ou de congedier des troupes lestes & nombreuses qu'il avoit mises sur pied. Car enfin, Guron fit cette année divers voiages en Loraine, pour tirer une explication nette & précise de la bouche du Duc, sur les raisons qu'il avoit d'armer & de placer des troupes près des frontiéres de France. Quoi qu'il en soit des interêts que ce Prince croioit avoir à demêler avec le Roi de France; voici deux autres griefs de Gaston: que Richelieu aiant promis à son Altesse Roiale, qu'on ne prendroit aucune resolution importante sans sa participation, le gouvernement de Brest étoit donné à Pontchateau parent du Cardinal, & que Richelieu traitoit pour lui même de ceux de Calais, de la Rochelle, & de l'Ile de Ré, sans en rien dire au Duc d'Orleans, qu'on consultoit seulement par façon dans certaines affaires peu considérables. Enfin, que Richelieu ne tenoit point les paroles données à Puylaurens & à Le Coigneux, & qu'il tachoit de les ruiner, en les séparant l'un de l'autre.

Sans entrer dans la discussion des deux manieres dont la visite de Gaston au Cardinal est rapportée, je dirai qu'elle dut faire grande peur à celui-ci. Mais il fut bientôt délivré de toutes ses fraieurs. Avant la fin de la journée, Richelieu se vid en état de donner plus de terreur à ses ennemis. En partant de Paris, le Duc d'Orleans envoia Chaudebonne avec une lettre de creance à Louïs, qui prenoit le divertissement de la chasse dans une de ses maisons de campagne. Le Gentilhomme exposa fort respectueusement

ment à sa Majesté, les raisons que Gaston a- 1631.
voit de se retirer dans son apanage. Louïs reçut en même temps un exprès de la Reine sa mere. Il avoit ordre de protester au Roi, que la sortie du Duc d'Orleans surprenoit extrémement Marie de Medicis; qu'elle n'avoit eu aucune connoissance de la résolution de Gaston, que dans un billet écrit au moment de son départ, il lui mandoit simplement, que ne pouvant plus voir les violences exercées contre une mere tendrement aimée, il prenoit le parti de s'éloigner, & qu'elle s'étoit presqu'evanouïe de douleur en aprenant un si facheuse nouvelle. Si cette circonstance rapportée par Richelieu, est véritable, la bonne Reine qui accusoit hautement le Cardinal d'être le plus grand menteur du monde, ne faisoit pas scrupule d'empoier elle même le mensonge, ou du moins les équivoques les plus grossiéres, quand cela lui paroissoit nécessaire pour sa justification. Outre qu'il n'est pas vraisemblable que Gaston ait demandé des pierreries à la Reine Mere, sans déclarer son dessein, la Princesse de Conti avec laquelle il s'entretint deux heures la veille de son départ, avouä ingenument que Marie de Medicis n'ignoroit pas la résolution de son fils. *Je parie*, dit la Duchesse d'Onano, *que Monsieur n'aura pas le courage de publier qu'il sort, à cause de la maniére indigne dont la Reine sa mere est traitée. Il le fera*, répondit la Princesse de Conti. *J'en suis bien assurée. La Reine Mere savoit la sortie de Monsieur.*

Louïs auquel Richelieu envoia Boutillier en grande diligence, afin d'avertir sa Majesté de ce qui se passoit, & de la presser de revenir à Pa-

ris

1631. ris, acourt promptement, décend chez le Cardinal, & lui dit en l'embrassant: *ne craignez rien. Je veux être vôtre second contre tout le monde, sans excepter mon frere. Mon honneur y est engagé. Le mal qu'on pretend vous faire, je le regarderai comme fait à moi même, & je saurai vous venger.* Le Roi alla voir ensuite sa mere. Après quelques reproches, il lui declare nettement qu'on croira toujours que le Duc d'Orleans a concerté sa retraite avec elle. *Je vous proteste que je n'ai rien su de la resolution de Monsieur*, repond Marie de Medicis, qui se met incontinent à jetter feu & flammes contre Richelieu, & à faire de nouveaux efforts pour le perdre. Le Roi écouta sans grande émotion ce que Chaudebonne lui dit de la part de Gaston, & dit simplement qu'il ne comprenoit pas pourquoi son frere étoit sorti avec une si grande précipitation. Le même Gentilhomme fut chargé d'assurer le Duc d'Orleans, que rien ne diminueroit jamais le zele du Cardinal pour le service de son Altesse Roiale. Enfin, le delié Richelieu voulut que Chaudebonne protestât de sa part à Puylaurens & à Le Coigneux que les choses étoient toujours sur le même pied, & qu'il seroit facile de se racommoder. Fut-ce dissimulation, ou bien une juste crainte que la retraite de Gaston n'eût des suites trop facheuses? Chaudebonne revient huit jours après avec une lettre respectueuse au Roi. Gaston y demandoit qu'on lui envoiât une personne de distinction avec laquelle il pût traiter. Louïs crut que la demarche seroit de mauvais exemple & indigne de la majesté du Souverain.

Ne seroit-il point à propos de rapporter ici cé

ce que je trouve dans certains Mémoires anonimes, écrits avec beaucoup de jugement & de sincérité, touchant les diverses manieres, dont le monde parla de la sortie du Duc d'Orleans, & de la visite qu'il rendit au Cardinal de Richelieu? Un Historien qui veut instruire, ne doit pas s'arrêter seulement aux evénemens, aux intrigues, aux négociations. Les jugemens & les reflexions des personnes du temps sur ce qu'elles voioient de près, sont ordinairement d'une grande utilité. *Quoique l'action du Duc d'Orleans*, dit l'Auteur des Mémoires, *fût condamnée de la plus grande partie des Courtisans, il y en eut qui l'excusérent.* Monsieur, *répondoient ceux-ci aux autres qui le blamoient*, a-t'il si mal fait de se retirer d'un endroit, où il ne pouvoit plus demeurer avec honneur, ni même avec seureté, depuis la disgrace de la Reine Mere? C'étoit par son canal que les graces venoient à Monsieur; & pendant le plus grand crédit de cette Princesse auprès du Roi, elle a souvent eu beaucoup de peine à détourner le mal qu'on vouloit faire à son second fils. La voila maintenant reduite à la discrétion de son ennemi qui dispose absolument de l'autorité souveraine. Que feroit Monsieur à la Cour, dénué de l'appui de la Reine sa mere? N'y seroit-t'il pas exposé plus que jamais à la haine & aux outrages du Cardinal? Bien loin de le pouvoir ruïner en demeurant à la Cour, comme certaines gens le prétendent, Monsieur seroit assez embarassé à éviter les piéges qu'on lui tendroit sans cesse. Au moindre soupçon que le Roi prendroit de son frére, il seroit facile au Ministre d'attenter à la liberté de Monsieur, comme on fit autrefois à celle du Duc d'Alençon.

1631.

On parle fort diversement dans le monde de la retraite du Duc d'Orleans & de sa visite au Cardinal de Richelieu.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.

Mais,

1631. *Mais*, poursuit l'Auteur, *il n'y eut personne qui aprouvât que Gaston fût allé trouver le Cardinal, pour user seulement de certaines menaces, qui ne pouvoient avoir d'autre effet, que d'engager encore plus le Roi à protéger son Ministre, & à rendre Richelieu plus capable de faire du mal.* La qualité de Prêtre, & la pourpre fastueuse des Cardinaux, *disoient les plus emportez*, devoient-elles retenir Monsieur? Il falloit se défaire sans aucun scrupule d'un homme, lequel après avoir noirci la Reine Mere sa maitresse & sa bienfaictrice par des calomnies détestables, rendu l'heritier présomptif de la Couronne odieux au Roi par les mêmes moiens, & mis toutes choses en confusion au dedans & au dehors du Roiaume, ne pense plus qu'à se rendre maitre absolu de l'Etat & de la personne du Roi. Bien loin que les voies de fait soient défenduës, quand il est question de prevenir des maux d'un pareille conséquence, tout ce qui peut assurer la tranquillité publique, devient permis en ces occasions. Monsieur pouvoit d'autant plus légitimement user de violence, qu'il a le principal interêt au bon gouvernement du Roiaume. Que sait-on s'il ne s'est point rendu coupable devant Dieu & devant les hommes par une tendresse de conscience mal entenduë, qui l'a détourné de delivrer la France d'un miserable Prêtre, qui met tout en combustion pour contenter son ambition sans bornes? *On alléguoit à ce propos l'exemple de l'Empereur Ferdinand I. qui fit tuer le Cardinal George en Hongrie, & celui d'Henri III. qui se défit du Cardinal de Guise à Blois.* Si la fin tragique de ces deux Prelats brouillons & ambitieux, *ajoutoit-on*, n'é-

teignit

teignit pas entiérement, elle rallentit du moins 1631.
les maux qu'ils préparoient l'un & l'autre à leur patrie. L'action de l'Empereur & du Roi de France furent approuvées, parce que ces deux Princes ne pouvoient ſauver autrement leurs Roiaumes.

D'autres Courtiſans parloient avec plus de modération, ajoutons, d'une maniére plus conforme aux maximes de l'Evangile. Puiſque le ſang d'un Prêtre, répandu, fait tant d'horreur à Monſieur, *diſoient-ils*, que ne s'eſt-il ſervi de l'expedient des Archiducs Maximilien & Ferdinand d'Autriche? Ils firent arrêter de leur autorité privée le Cardinal Cleſel premier Miniſtre de l'Empereur Mathias, dans le palais même de ce Prince, & ordonnérent que leur ennemi commun fût enfermé dans le château d'Inſpruck. Au lieu de s'abſenter, ils portérent eux mêmes la nouvelle à l'Empereur; & la reſolution qu'ils témoignérent fit le bon effet qu'ils attendoient. Ce qu'on eût pris dans une autre rencontre, comme un attentat à l'autorité du Souverain, fut regardé pour lors comme un ſervice rendu à l'Empire & à l'Empereur. Pourquoi Monſieur n'a-t'il pas fait enlever de même Richelieu? Son Alteſſe Roiale diſpoſe du château d'Amboiſe: on y pouvoit conduire le Cardinal avec une bonne eſcorte. Qu'y avoit-il à craindre pour Monſieur, quand il ſeroit venu trouver le Roi enſuite, quand il ne ſeroit point ſorti de la Cour, enfin quand il ſe ſeroit froidement retiré à Orleans, après s'être aſſuré de la perſonne de l'ennemi commun de la famille Roiale? Qui eût oſé prendre le parti du Cardinal, & porter le Roi à des conſeils violens contre l'héritier pré-

1631. ſomptif de la Couronne? Ceux qui ſeroient entrez dans les affaires, auroient été retenus par la crainte d'un ſemblable traitement. Les reſſentimens de Monſieur ſont trop juſtes. En témoignant de la fermeté dans cette occaſion, il auroit mis toute la Cour de ſon côté. Le Roi même ſe ſeroit vû dans la neceſſité d'acquieſcer au ſentiment commun, & d'approuver l'action vigoureuſe de ſon frere. *C'eſt ainſi que chacun diſcouroit parmi le monde.*

Le Preſident Le Coigneux qu'on regardoit comme le premier Miniſtre du Duc d'Orleans, & comme le principal auteur des reſolutions de ſon Alteſſe Roiale, tachoit de la juſtifier contre ceux qui en blamoient la trop grande moleſſe. *Quand Monſieur s'eſt retiré de la Cour*, diſoit ce Magiſtrat, *il n'a penſé qu'à mettre ſa perſonne en ſeureté. On a voulu ſeulement montrer des verges au Cardinal pour le rendre plus ſage & moins entreprenant. Monſieur a dû croire, & toutes les apparences étoient de ce côté-là, qu'un habile Miniſtre ne voudroit pas s'attirer tout à la fois ſur les bras deux ennemis auſſi puiſſans que la Reine Mere & l'héritier préſomptif de la Couronne, & que jamais on ne conſeilleroit au Roi de defendre le Cardinal à force ouverte, ni d'expoſer la France au danger d'une guerre civile, pour la querelle particuliére d'un ſerviteur. On eſpéroit que Richelieu ſe modéreroit à la fin, & qu'il en viendroit à un traité, où la Reine Mere & Monſieur trouveroient leur commune ſatiſfaction, & que le Cardinal ſe croiroit trop heureux de conſerver encore aprés cela quelque credit auprès du Roi. La voie de la douceur a paru la meilleure & la plus certaine, pour éviter les grans*

maux,

maux, que la continuation des brouilleries pouvoit causer à l'Etat. Elle se trouvoit aussi plus conforme au naturel de Monsieur, Prince fort humain, ennemi de toutes les cruautez, & persuadé que les personnes judicieuses & bien intentionnées, approuveront plûtôt sa moderation que les voies de fait que son juste ressentiment lui inspiroit d'emploier. 1631.

Après tout, la plus commune opinion, si nous en croions les Mémoires qui m'ont fourni ces particularitez, c'étoit que le Duc d'Orleans & ses Ministres fondoient leurs espérances sur ce que le Roi n'étoit pas encore bien remis de sa grande maladie de Lion. Quoique la cause en eût cessé par l'evacuation de l'abcés, & qu'il se fût senti dez l'heure même entiérement soulagé; sa santé paroissoit si foible, que la formation d'un nouvel abcés étoit encore à craindre. Gaston & ses gens s'arrêtoient peut-être aussi aux discours du monde sur l'horoscope de Louis, tiré par le Medecin Duval, qui assuroit que le Roi mourroit dans peu de temps. Puylaurens & Le Coigneux remplis de ces préjugez, s'imaginérent qu'il suffisoit de chercher une retraite hors du Roiaume, où leur maitre fût en seureté, & où ils pussent attendre sans rien craindre, l'evénement des affaires de la Cour. Elles ne sembloient pas devoir demeurer long-temps dans leur situation presente. Que s'il y arrivoit quelque changement qui ne fût pas entiérement favorable au Duc d'Orleans, on se flattoit du moins que la condition d'un héritier presomptif de la Couronne, n'en deviendroit pas beaucoup plus mauvaise, & que son rang & son crédit lui feroient enfin obtenir ce qu'il pouvoit raisonnablement souhaiter.

 A

1631. *Journal de Richelieu.*

A propos de la prediction du Medecin Astrologue, sur laquelle Gaston & ses confidens comptoient, je rapporterai une chose. Elle prouve bien, à mon avis, la pauvreté des personnes du premier rang qui forment des projets sur de pareilles sotises. Marie de Medicis plus crédule encore & plus superstitieuse que le Duc d'Orleans son fils, consultoit sans cesse les Astrologues & les Devins. Un d'eux lui declara qu'elle seroit malheureuse, que tout reüssiroit au Cardinal, & qu'il ne perdroit jamais son credit & son autorité. La Reine Mere aiant raconté ce triste oracle au Gardien du Couvent de Picpus près de Paris, qui l'exhortoit à pardonner à Richelieu: *Cela même, Madame*, dit le bon Religieux en la prenant par son foible, *doit porter vôtre Majesté à rendre l'honneur de ses bonnes graces à M. le Cardinal.* Mais ceux qui croient à l'Astrologie Judiciaire ne s'arrêtent ordinairement qu'aux prédictions qui flattent leurs passions. Je ne sai quel autre Devin promettoit à Marie de Medicis qu'elle seroit à la fin de l'an 1631, aussi puissante & aussi heureuse que jamais. Cette prophétie de son goût, lui entra si avant dans l'esprit, que l'Auteur parut plus habile que tous ceux qui se mêloient du même métier. *Cela suffit*, disoit la Reine Mere, *pensons seulement à conserver bien nôtre santé.*

La Reine Mere suit imprudemment le Roi à Compiegne.

La retraite du Duc d'Orleans dans son apanage fortifioit ces esperances chimériques. Les flatteurs de Marie de Medicis lui insinuoient que la moitié du Roiaume se souleveroit incontinent; que la Noblesse se rendroit en foule auprès de Gaston, que les meilleures villes de France mécon-

contentes de l'administration de Richelieu se dé- 1631.
clareroient en faveur de l'héritier présomptif de la Couronne, & que la guerre civile allumée en plusieurs provinces, reduiroit le Roi à la nécessité de se defaire d'un Ministre odieux à tous ses sujets. Seduite par ses passions vives & violentes, elle se repaît de ces imaginations, cesse de se trouver aux Conseils du Roi, ne se met plus en peine de dissimuler le chagrin qui la dévore, & déclare hautement sa resolution invariable de perdre Richelieu. L'aveugle Princesse ne s'appercevoit pas que le Cardinal étoit plus habile, plus rusé, & plus malin que tous ses ennemis, dont elle se laissoit obséder. Il pensoit sérieusement de son côté à se délivrer une bonne fois des embaras que la Reine Mere lui causoit, & à conserver la superiorité obtenuë malgré tant d'obstacles dans l'esprit du foible Louïs. Après de fréquentes & longues consultations avec le Capucin Joseph, ils convinrent ensemble que le moien le plus court & le plus sûr de se garantir des traverses que la haine implacable de Marie de Medicis susciteroit opiniatrément au Cardinal, c'étoit d'engager le Roi à la reléguer à Moulins, ou dans quelqu'autre ville éloignée de Paris, de l'y faire observer exactement & garder comme dans une honnête prison; enfin de surprendre le Duc d'Orleans dans son apanage & de s'assurer de lui, avant qu'il eût le temps de fortifier son parti, & de se cantonner dans une province frontiére, où l'Empereur & le Roi d'Espagne, dont les Ministres & les émissaires fomentoient avec soin les divisions de la Cour de France, pussent envoier du secours à Gaston.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1631. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 11. & 12. Lumiéres pour l'Histoire de France. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 301.*

1631. Deux choſes ſembloient devoir empécher l'exécution du projet; la tendreſſe de la conſcience de Louïs, & la grande prevention du peuple de Paris contre le Cardinal. Il étoit à craindre qu'on ne ſe ſoulevât généralement pour Marie de Medicis, ſi Richelieu entreprenoit de la chaſſer d'une ville, où elle étoit autant aimée, que le Miniſtre y étoit haï, & que le Duc d'Orleans acourant au ſecours de ſa mere, il ne ſe mît à la tête des mécontens & de tous ceux qui voudroient s'oppoſer aux conſeils violens de Richelieu. Le Roi aiant déja conſenti une fois à l'éloignement de Marie de Medicis, on ſe pouvoit flatter que Richelieu n'auroit ni moins d'adreſſe, ni moins de credit que Luines, quand il ſeroit queſtion de perſuader à Louïs que ſes affaires ne reüſſiroient jamais bien, tant que la Reine Mere brouilleroit à la Cour. Mais le meurtre du Maréchal d'Ancre & ſes ſuites cauſérent de ſi grans ſcrupules au Roi, & les creatures de Marie de Medicis lui avoient ſi ſouvent repeté que ſa Couronne ne le diſpenſoit pas des devoirs d'un fils au regard de ſa mere, que Richelieu & ſon Capucin doutérent, qu'il voulût s'expoſer à des reproches ſemblables à ceux que ſa conſcience lui fit après le premier éloignement de Marie de Medicis. Les deux ſcelérats eſpérérent de prévenir cet inconvénient, en inſinuant à Louïs de conſulter des Caſuiſtes ſur cet article. On ſavoit bien qu'il s'en trouveroit aſſez, qui ne feroient point difficulté de dire au Roi, que les enfans ne ſont pas obligez à garder toujours leurs meres auprès d'eux, & que le premier devoir d'un Souverain l'engageant à travailler au repos & au bonheur de ſes ſujets, il

doit éxiler & emprisonner même ses plus proches parens, quand ils troublent la tranquillité publique par leurs intrigues & par leurs factions. Le bon Pere Joseph s'offrit d'être un des Theologiens que le Roi consulteroit à la sollicitation de Richelieu, & d'en chercher un autre qui souscriroit aveuglément à tout ce qu'on jugeroit capable de prevenir les scrupules de Louïs sur les devoirs des enfans. 1631.

Le Cardinal n'auroit peut-être pas si facilement trouvé un reméde à l'autre inconvénient qu'il apprehendoit de la part du peuple de Paris, si certaines paroles ne fussent échappées à Marie de Medicis. *Je suivrai le Roi par tout*, dit-elle, *& je ne cesserai point de lui demander justice contre l'auteur de toutes les divisions presentes de la famille Roiale.* Bien convaincu que telle étoit véritablement la disposition d'une femme vindicative & opiniatre, le Cardinal represente plus fortement que jamais à Louïs, qu'il y a une conspiration contre son autorité, peut-être contre sa personne, formée entre la Reine Mere & le Duc d'Orleans, que des Seigneurs & des Dames considérables y entrent, qu'il est à propos de la dissiper & d'en prévenir les mauvais effets, & que la chose est facile, si sa Majesté veut bien sortir de Paris & aller seulement jusques à Compiegne, sous prétexte d'y prendre le divertissement de la chasse. *Monsieur*, ajoute Richelieu, *pense à lever des soldats en divers endroits, & à commencer une guerre civile. Tous ses projets s'évanouïront en gagnant la Reine Mere. Je ne doute pas qu'elle ne se laisse bientôt fléchir, quand certains esprits factieux ne l'irriteront pas tous les jours. Si elle vous suit*

1631. *à Compiegne, on lui fera de si grandes instances & des offres si avantageuses, qu'elle aura de la peine à se défendre d'acorder ce que vôtre Majesté lui demandera. En tout cas, si la Reine Mere veut demeurer à Paris durant vôtre voiage, on prendra cette occasion d'écarter d'auprès d'elle ceux qui l'entretiennent dans sa mauvaise humeur. Vous la trouverez plus docile & plus complaisante, dez que ceux qui l'animent, seront releguez, ou enfermez. Et Monsieur ne manquera pas de se soumettre aux volontez de vôtre Majesté, si la Reine Mere n'est plus d'intelligence avec lui.*

Louïs approuve le projet, & se dispose à partir pour Compiegne vers le milieu du mois de Février. Les deux Reines le suivent. Et voici la seconde faute capitale que commit Marie de Medicis. Sourde au bon avis qu'on lui donna, que si elle alloit hors de Paris se mettre à la discretion de son ennemi, il pouroit bien la faire arrêter, la Reine Mere s'imagine qu'elle ne doit plus perdre son fils de vuë, ni le laisser seul avec Richelieu. *Si j'avois suivi le Roi à Versailles*, repondit-elle à des gens qui la conseilloient bien, *le Cardinal seroit maintenant hors de France, ou en prison. A Dieu ne plaise que je fasse encore la même bévuë.* Mais les choses n'étoient plus sur le même pied. Louïs aiant consenti à l'éloignement de son Ministre, il étoit de la derniére importance d'empecher que Richelieu ne parlât au Roi. Aujourd'hui que le Cardinal a pris le dessus, & qu'il est à craindre que l'ambitieux & vindicatif Prélat ne chasse, ou n'emprisonne tous ceux qui s'opposent à l'établissement de sa fortune, Marie de Medicis ne commet-elle pas la plus grossiere de toutes les fautes,

en sortant de Paris pour se livrer à celui qui l'a menacée de la perdre sans ressource ? Le funeste accident qui lui arriva au commencement de la faveur de Luines, devoit la rendre plus prévoiante & plus circonspecte. Il fallut subir la loi qu'un indigne favori lui fit imposer, après qu'on l'eût enfermée dans le Louvre. Ne devoit-elle pas craindre que Richelieu ne lui jouât le même tour à Compiegne ? En attendant avec une espéce d'indifférence dans son palais à Paris, les suites de la retraite & des mouvemens du Duc d'Orleans, & en feignant de vouloir se retirer des Conseils du Roi, & vivre desormais en repos, elle déconcertoit les projets de Richelieu. Auroit-il jamais osé la faire enlever de sa maison ? Tout le peuple de Paris se seroit soulevé contr'un attentat inouï. Et le Duc d'Orleans soutenu par les Seigneurs & par les Gentilhommes de son parti, seroit venu la garantir de la violence d'un opiniâtre persécuteur. 1631.

L'Apologiste de Marie de Medicis soutient qu'elle suivit Louïs à Compiegne, *afin de dissiper par sa presence les mauvaises impressions, qu'on pouvoit donner de sa conduite, sur tout dans la conjoncture de la retraite de Gaston, laquelle faisoit du bruit en France. La Reine Mere savoit bien*, ajoute le même Auteur, *que la grande machine que le Cardinal emploioit contr'elle, c'étoit la calomnie de l'inegalité de l'affection pour ses deux fils*, & de sa plus grande tendresse pour le Duc d'Orleans. Sans aucun jugement temeraire, nous pouvons bien avancer que Marie de Medicis avoit encore d'autres vuës, & qu'elle ne demeuroit auprès de Louïs que pour trouver une occasion favorable de revenir à la charge contre Richelieu. Je l'ai deja dit ; quoiqu'il en

Artifices du Cardinal de Richelieu pour faire consentir le Roi à l'éloignement de sa mere.

Journal de Bassompierre, Tom. II.

 soit

1631. *Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. Vie du même. apr Aubery. L. IV. chap. 12. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XV. Lumieres pour l'Histoire de France. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 302.*

soit des veritables motifs qui porterent la Reine Mere à faire le voiage de Compiegne, elle fut fort mal conseillée. Ses plus intimes confidens qui ne s'apperçurent pas du piége que le Cardinal lui tendoit, passeront toujours pour de malhabiles gens. Le Medecin Vautier étoit du nombre. Prévenu qu'il auroit une belle occasion d'avancer sa fortune, si Marie de Medicis se reconcilioit avec le Roi, & demeuroit à la Cour, sans avoir Richelieu ni les Marillacs auprès d'elle, Vautier fit quelques propositions d'acommodement au Maréchal de Schomberg. On les écouta pour amuser le Medecin, & Schomberg lui répondit qu'elles étoient si raisonnables, que le Roi & son Ministre les accepteroient volontiers.

Dez que la Cour est à Compiegne, le Maréchal parle à Vautier, & lui dit que Louïs ne souhaite rien tant qu'une parfaite reconciliation avec la Reine sa mere, & que cela ne se peut à moins que leurs Majestez n'aient desormais une confiance aussi intime qu'auparavant; que Marie de Medicis ne reçoive les soumissions du Cardinal de Richelieu; qu'elle ne concoure avec lui à prévenir les troubles dont l'Etat est menacé; qu'elle n'assiste aux Conseils du Roi; & qu'elle n'y dise son sentiment comme elle faisoit avant la derniére brouillerie. On demandoit encore que la Reine Mere promît par écrit de ne former desormais aucune intrigue contraire au bien & au repos du Roiaume, & d'abandonner tous ceux qui seroient regardez comme des factieux. Elle consentit à toutes ces conditions, excepté celle de donner un écrit au Roi son fils, & l'obligation d'assister au Conseil. Richelieu & ses creatures surent bien se prévaloir d'une re-

resistance opiniâtre qui chagrinoit Louïs. On 1631.
lui remontre que les Reines peuvent être punies comme les autres sujets, lors qu'elles excitent, ou entretiennent des factions dans le Roiaume, que s'il étoit obligé à certains devoirs au regard de sa mere, la qualité de Roi l'engageoit aussi à préferer le bonheur & le repos de son peuple à toutes les autres considérations. Qu'il ne pouvoit se dispenser de se servir des moiens qui seroient jugez capables de rompre la liaison étroite de Marie de Medicis avec le Duc d'Orleans, & avec ceux qui prenoient à tâche d'aigrir l'esprit de la Reine Mere. Que Charles VII. étant encore Dauphin envoia Isabeau de Baviére sa mere à Blois & puis à Tours, afin de dissiper les mauvais desseins que certains mécontens formoient sous le nom de cette Reine. Que le Connétable d'Armagnac eut ordre de lui ôter ses pierreries & son argent, & qu'elle fut donnée en garde à trois hommes sans la permission desquels elle ne pouvoit parler à personne. En un mot que le moien le plus sûr de déconcerter les projets de Marie de Medicis, c'étoit de la faire conduire dans quelque ville éloignée de la Cour, de reléguer en divers endroits ceux qui la rendoient infléxible dans ses pernicieux sentimens, & de mettre auprès d'elle quelqu'un qui eût assez de prudence & d'autorité, pour empecher qu'il ne s'y tramât rien de contraire au bien de l'Etat. Le dissimulé Richelieu feignoit d'adoucir ces conseils, dont la violence pouvoit effraier le Roi. *Avant que de porter les choses à une si grande extrémité*, disoit-il, *vôtre Majesté doit tenter toutes les voies imaginables de la douceur.*

1631. Louïs parle souvent à sa mere & la conjure de n'écouter point les conseils que lui donnent certaines gens qui cherchent à profiter de la division de la famille Roiale, & d'aimer le Cardinal de Richelieu, du moins en considération d'un fils qui a toute la tendresse & tout l'attachement possible pour sa mere. On dit que le Roi s'avança jusques à promettre la liberté des deux Marillacs, si cela étoit absolument nécessaire à la satisfaction de Marie de Medicis. Le Maréchal de Schomberg & Chateauneuf Garde des seaux la vont encore trouver de la part de Louïs, & lui font de nouvelles instances de venir desormais aux Conseils du Roi, & de rompre ses engagemens avec le Duc d'Orleans. Mais rien ne fut capable de la persuader. Enfin, le Jesuite Suffren son Confesseur lui proteste que Richelieu ne pensera jamais à faire rentrer ses parens qu'elle a chassez de sa maison; qu'il est plus disposé que jamais à faire tout ce qu'elle exigera de lui, & qu'il la supplie très-humblement de vouloir bien lui rendre l'honneur de ses bonnes graces, dont il regrette la perte, comme le plus grand malheur qui puisse jamais lui arriver. Le bon Pere ne fut pas plus heureux que les autres. Inflexible dans sa resolution de n'abandonner point Gaston son fils bien aimé, & de voir le Cardinal le moins qu'il lui sera possible, Marie de Medicis répond froidement à de si vives sollicitations, qu'elle ne veut plus se mêler de ce qui concerne le gouvernement de l'Etat, & qu'on la presse en vain d'assister aux Conseils du Roi. Ne doutant plus alors que les interêts du Duc d'Orleans ne soient plus chers que les siens à leur mere commune,

il s'abandonne tellement à ſon dépit & à ſa jalouſie, qu'il preſſe plus ardemment qu'aucun autre, l'éxil d'une Reine infortunée, à laquelle il ne peut reprocher autre choſe, qu'un deſir trop opiniatre de ſe venger de ſon domeſtique ingrat. Richelieu profite du moment, & montre au Roi le cas de conſcience reſolu par le Capucin Joſeph & par Achille de Harlai de Sanci Prêtre de l'Oratoire. On y décidoit que la loi de Dieu n'obligeant point les enfans à garder toujours leurs peres & leurs meres auprès d'eux, Louïs pouvoit ſans ſe rendre coupable du moindre péché, reléguer ſa mere où il le jugeroit à propos pour le bien de ſes affaires. 1631.

Le P. de Sanci avança ſa fortune en fourniſſant au Cardinal de quoi lever les ſcrupules de Louïs. Mais il ſe fit un extreme tort dans le monde, & encore plus, en écrivant peu de temps après pour défendre Richelieu contre l'Apologiſte de Marie de Medicis. Ces deux démarches parurent indignes d'un homme de la naiſſance de Sanci. Chagrin de ce qu'on ne l'avoit pas elû Superieur General de la Congregation de l'Oratoire après la mort du Cardinal de Berulle, il ſe devouä au Miniſtre afin d'obtenir un Evêché. C'étoit un prétexte honnête de ſe tirer d'une Communauté, où il ne vouloit pas être au deſſous du P. de Condren Confeſſeur du Duc d'Orleans, fait General preférablement à lui. Richelieu aiant beſoin d'un autre Caſuiſte qui décidât conformément au Capucin, le P. de Sanci s'offrit volontiers, à condition qu'on le feroit Evêque. Son empreſſement d'avoir une mitre étoit ſi grand, que n'y aiant point alors d'Evêché vacant, il tira parole qu'on lui don-

1631. neroit celui de S. Malo en Bretagne, au préjudice du P. Michel de Marillac Capucin, fils du Garde des sceaux, que la Reine Mere avoit nommé à ce benéfice en consequence du droit que le Roi lui avoit acordé. Par cette avidité, le P. de Sanci acheva de perdre sa reputation. Si nous en croions certaines gens, il portoit ses vuës plus haut, & ne pensoit à rien moins qu'à obtenir la nomination au Cardinalat. Mais le P. Joseph aussi ambitieux & plus habile l'emporta sur Sanci.

Reparties sur la Réponse à la Remontrance au Roi dans le recueil des piéces curieuses pour la défense de la Reine Mere. Remontrance de Caton Chretien au Cardinal de Richelieu parmi les œuvres de S. Germain.

S'étant avisez l'un & l'autre de s'ériger en Auteurs, & d'écrire de fort méchantes piéces en faveur du Ministre, l'Apologiste de la Reine Mere que Sanci chargea d'injures, se mit à recriminer, & reprocha hautement à son adversaire, qu'aiant été gratifié d'une Abbaïe dans sa jeunesse, il l'avoit venduë; qu'il brigua ensuite l'ambassade à la Porte Ottomane; que son avarice y fut si odieuse aux Ministres du Grand Seigneur, qu'on le mit en prison, & qu'on lui donna des coups de bâton sur les pieds; que ses injustices trop criantes empécherent que le Roi ne se plaignît de l'outrage fait à son Ambassadeur; qu'après avoir amassé beaucoup d'argent, il revint à Paris & y parut avec un superbe équippage; qu'entêté de se distingüer par une dépense extraordinaire, il ne se mit pas en peine de soulager son pere malheureusement ruiné; que dégouté du monde, où il ne s'avançoit pas assez à son gré, il se retira parmi les Prêtres de l'Oratoire; que ne pouvant étouffer les remords de sa conscience, il voulut restituër à Dieu le bien mal acquis en Turquie; qu'étant allé en Angleterre dans le dessein d'y travailler à la conversion

sion

ſion des Proteſtans, il s'y prit ſi mal, que des 1631.
gens qui paroiſſoient aſſez bien diſpoſez pour la Religion Romaine, s'en éloignérent entiérement; que ſon indiſcretion & ſon imprudence furent une des cauſes principales du renvoi des domeſtiques de la Reine d'Angleterre; que chagrin de ce que les Prêtres de l'Oratoire mirent à leur tête un homme plus droit & plus religieux que lui, il avoit enlevé l'Eveché de S. Malo au fils de Marillac Garde des ſeaux ſon ami & protecteur de la Congrégation de l'Oratoire; enfin, qu'il profita lachement de la diſgrace de ce Magiſtrat, & du malheur de la Reine Mere, à qui la nomination du benéfice appartenoit. Voici comment. Le Pape faiſant difficulté d'acorder des bulles au P. de Marillac, de peur que l'envie d'obtenir des dignitez Eccleſiaſtiques ne causât du relachement parmi les Capucins, dont pluſieurs s'intriguoient fort en diverſes Cours de l'Europe, Sanci profita de la conjoncture. Le brevet donné au P. de Marillac, fut revoqué enſuite de l'éxil du Garde des ſeaux, & Richelieu qui avoit preſſé l'expédition des Bulles, s'y oppoſa. Le P. de Sanci ſe fit Evêque de la ſorte, par des voies baſſes & indignes de ſa naiſſance & de ſon caractére. Henri de Harlai ſon frere & qui s'étoit pareillement retiré parmi les Prêtres de l'Oratoire, homme bouffon juſques à l'extravagance, mais plus genereux & plus droit que ſon aîné, condamna hautement, dit-on, la conduite de Sanci.

Conſeil tenu à Compiegne ſur l'éloignement de la Reine Mere.

Le Roi gueri de ſes ſcrupules par deux Caſuiſtes ſans honneur & ſans conſcience, ſe determine à releguer ſa mere: Et le Cardinal autant & plus corrompu que ſes Theologiens, fait ſemblant

1631. blant de vouloir modérer un empressement qu'il a lui même inspiré. Il prie Louïs de ne prendre aucune resolution sans avoir premiérement proposé la chose à son Conseil. Richelieu y confirma l'opinion que les gens d'esprit eurent toûjours de lui, que c'étoit le plus grand Comédien & le Courtisan le plus delié de son siécle. Il se défendit long-temps de dire son avis sur la proposition d'éloigner Marie de Médicis. *Sire*, disoit-il avec une modestie qu'il affectoit merveilleusement bien, quand il le jugeoit à propos, *je supplie très-humblement vôtre Majesté de me dispenser de parler dans une affaire où je parois trop interessé.* Un Prince plus éclairé que Louïs se seroit apperçu qu'il y avoit plus de grimace & de forfanterie, que de realité & de vertu dans les maniéres de son Ministre. L'hipocrite auroit été bien fâché de se voir pris au mot, & obligé de supprimer un discours préparé avec beaucoup de soin & d'artifice. Il ne doutoit pas que les autres gens du Conseil ses creatures ne parlassent selon son inclination. Mais il craignoit qu'ils ne fussent pas aussi capables que lui d'en imposer au Roi. Feignant donc d'obeïr à regret au commandement exprès que sa Majesté lui fait de dire son sentiment, il remontre que l'Empereur, les Rois d'Espagne & d'Angleterre, & le Duc de Savoie obligez de ceder aux armes victorieuses de France, regardent avec une extréme jalousie la prosperité de Louïs. Qu'ils s'appliquent sans relâche à traverser ses justes desseins, tantôt par une guerre ouverte, tantôt par des factions excitées, ou entretenuës dans le Roiaume, par leurs Ministres & par leurs émissaires. Que les deux Reines & le Duc d'Orleans y en-

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu, 1631. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 12. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 302. 303. &c.

y entrent, & se lient étroitement ensemble, sous 1631.
prétexte de leurs mécontentemens frivoles. Que les Parlemens & le peuple même les appuient sourdement, dans l'esperance que ces divisions domestiques affoibliront l'autorité du Roi, dont quelques esprits inquiets & seditieux cherchent la diminution. Que plusieurs entre les grans Seigneurs s'attachent à Marie de Médicis & à Gaston pour avancer leur fortune, ou pour augmenter leur puissance. Que les intrigues de certaines Dames, & du Duc de Buckingham à la Cour de France, avoient presque mis le Roiaume en feu. Que la nouvelle caballe formée par la Reine Mere paroit plus redoutable que les precédentes. Que le nombre & la qualité des Dames qui se mettent de la partie, sont plus considerables. Que l'Espagne anime les mécontens sous main. Que le Roi d'Angleterre répand de l'argent, & qu'il en offrit au Duc d'Orleans, lors qu'il sortit du Roiaume. Que le Duc de Loraine a grande part aux intrigues, & que Mazarin rapportoit que ce Prince s'étoit donné de grans mouvemens pour traverser l'acommodement de l'Empereur avec la France. Que le Duc de Guise & le Parlement de Provence travailloient actuellement de concert avec Marie de Médicis & Gaston, à soulever les Provençaux gens naturellement mutins & seditieux. Que Biscara mari d'une niéce des Marillacs & mis par eux dans la citadelle de Verdun, refusoit à l'instigation de la Reine Mere, de remettre la place au Roi, afin de contraindre sa Majesté à rendre la liberté au Maréchal. Que la caballe & les mécontentemens imaginaires de Marie de Médicis causoient tous ces desordres. En-

1631. Enfin, que la Maison d'Autriche évitera sous divers prétextes de faire justice au Duc de Mantouë & aux autres alliez de la Couronne, tant qu'elle aura sujet d'espérer que le Roi embarassé au dedans, ne poura pourvoir efficacement aux affaires du dehors.

J'expose sincerement, Sire, les divers obstacles que vôtre Majesté trouve au bon succés de ses justes entreprises, ajouta Richelieu. *C'est à vous de les lever, & de choisir les meilleurs expédiens. Tous les desseins de la Reine Mere sont fondez sur l'esperance qu'elle a conçuë de me perdre dans vôtre esprit. C'est là son unique but. Elle l'a déclaré ouvertement à M. de Bullion. Il ne faut pas croire qu'elle se desiste jamais. Monsieur se flatte que la Reine Mere executera enfin son projet. Il demeurera toûjours étroitement uni avec elle, & vous tenterez en vain de les séparer. Tant que cette caballe subsistera, vôtre Majesté ne doit attendre ni du repos au dedans, ni de la prosperité au dehors. Vous trouverez chaque jour de nouveaux mécontens. Ceux qui paroissent plus attachez à vôtre service & à vôtre personne, deviendront importuns & insupportables par leurs demandes extraordinaires, afin de profiter de l'occasion. Qui vous répondra encore que vous ne serez pas dans une si facheuse situation, qu'il n'y aura plus moien de remédier à un mal qui prendra de trop profondes racines par une plus longue condescendance? Si Dieu, pour nous punir de nos pechez, permet, Sire, que vous tombiez malade une seconde fois, ne poura-t'on pas se rendre maître du gouvernement de l'Etat, & même de vôtre personne, sans que vos bons serviteurs puissent s'y opposer, ni se mettre en seureté? Dans une*

une pareille occasion, chacun se tourne vers le soleil levant. Le même accident est à craindre, si vos armes ont quelque disgrace imprévuë. Les mécontens l'attribueront à la mauvaise conduite, ou à la négligence de ceux qui auront pris tout le soin possible de prévenir le malheur: Et nous demeurerons à la discretion d'un sexe vindicatif & implacable dans sa haine. Le President Le Coigneux est l'homme du monde le plus imprudent & le plus emporté. Il ne croira jamais sa fortune bien établie, tant que je serai dans le monde. Il ne hait pas moins ceux qui ont secondé mes bonnes intentions pour le repos & pour la prosperité de la France. Que si on apporte promptement les remedes que vôtre Majesté jugera convenables au mal que je lui decouvre, elle poura deconcerter les factieux, & les reduire à leur devoir. 1631.

Puis que vous m'ordonnez, Sire, de vous déclarer ce que je pense de la maniére dont il s'y faut prendre, pour remédier à ces inconvéniens, je dirai franchement que les remédes violens & caustiques gueriront le mal, au lieu qu'il s'aigrira si on le traite avec trop de douceur & de menagement. Il faut faire, s'il est possible, une paix honnête & durable avec la Maison d'Autriche, ou se reconcilier au plûtôt avec la Reine Mere & avec Monsieur. Il n'y a pas de milieu. Si vôtre Majesté veut me conserver à la Cour, il faut éloigner certains esprits factieux d'auprès de la Reine Mere. Ils l'entretiennent dans son humeur chagrine, au grand préjudice de l'Etat. Oserai-je, Sire, vous expliquer librement ma pensée? La voie la plus sure de vous procurer le repos que vous cherchez, c'est de prier la Reine vôtre mere, de se retirer pour quelque temps de la Cour, par

ce

1631. *ce que sa presence irrite le mal que vous voulez guérir. Tant que Monsieur sera dans son apanage, & que la Reine Mere demeurera mecontente à Paris, la plus grande dexterité, ni la prudence la plus consommée, ne viendront pas à bout de mettre vos affaires dans une bonne situation.*

Je ne sai si l'expédient que je propose de s'acommoder au plûtôt avec les Puissances étrangeres, est praticable. Elles cherchent à profiter de nos divisions domestiques. Ne nous flattons pas que l'Empereur, le Roi d'Espagne, & le Duc de Savoie acceptent maintenant la paix, à moins que vôtre Majesté n'abandonne ses alliez: démarche qui causeroit plus de mal que de bien, & qui seroit incontinent suivie d'une nouvelle guerre. Se reconcilier avec Monsieur, ce n'est pas une chose moins difficile. Rien n'a été capable de gagner ceux qui se sont emparez de son esprit. Ces habiles gens ne peuvent souffrir que l'Etat soit réglé sur les bonnes maximes établies dans vôtre Conseil, ni que vous aiez la liberté de choisir vos Ministres. Ils veulent être les maîtres, & disposer absolument de tout. L'affaire pour laquelle vôtre Majesté ne put se dispenser de punir Chalais; les artifices emploiez afin d'engager Monsieur à se retirer du siége de la Rochelle, contretemps capable d'arrêter le progrès d'une si noble entreprise; les insinuations que les mêmes personnes lui firent de vous abandonner lors que vous marchiez au secours de Cazal; toutes ces intrigues, dis-je, sont autant de preuves incontestables de la malice de ceux par qui Monsieur se laisse aveuglément conduire. Que dirai-je de l'imprudence & de la témerité du President Le Coigneux son Chancelier? Il a fait dresser dans le Conseil de Mon-

Monſieur des arrêts qui caſſoient ceux de vôtre Majeſté. Audace inoüie qui témoigne aſſez que ce Magiſtrat & les autres portent Monſieur à entreprendre ſur vôtre autorité. Sa retraite en Loraine à leur ſuggeſtion donna aux Eſpagnols la hardieſſe de penſer à un ſecond ſiége de Cazal, & de preſſer l'Empereur d'envoier ſes troupes en Italie, & de faire aſſiéger Mantoüë. Ils ont vu ces effets pernicieux de leurs conſeils. En ſont-ils devenus plus prudens & plus reſervez? Non ſans doute. Leur ambition les aveugle d'une ſi étrange maniere, que rien n'eſt capable de les ramener. 1631.

Vous ſouhaitez avec ardeur, Sire, d'appaiſer la Reine vôtre mere. Je voudrois de tout mon cœur que cela fût poſſible. Mais vous connoiſſez ſon humeur opiniatre & vindicative. Elle eſt diſſimulée & a bien retenu la maxime établie dans la maiſon dont elle eſt ſortie; qu'il eſt moins dangereux de pardonner à ceux qui nous ont offenſez, que de ſe reconcilier avec ceux qu'on a maltraitez. Inſenſible aux ſervices que je lui ai rendus, & à ce que j'ai fait pour le bien de l'Etat, elle m'a voulu perdre dans vôtre eſprit. C'en eſt aſſez. Je ſerai plus mortellement haï, que ſi je l'avois griévement offenſée. Les priéres de vôtre Majeſté ſeront toûjours inutiles. Sans avoir egard à la maladie qui vous accabloit à Lion, elle continua ſes inſtances & ſes importunitez pour me faire éloigner de vos Conſeils. La douleur que ces injuſtes ſollicitations vous cauſoient, ne fut pas capable de l'arrêter. Doit-on eſperer après cela qu'elle ſe laiſſe jamais fléchir? Les paroles données en preſence du Cardinal Bagni & du P. Suffren n'ont point été tenuës. Gardera-t'on plus religieu-

1631. *ligieusement celles que la peur d'un second éloignement de la Cour extorquera peut-être? Je connois la Reine Mere. Il faut qu'elle dispose absolument de tout, & que vôtre Majesté lui laisse une entiere liberté de chasser ceux qui auront le malheur de lui deplaire. Sans cela elle ne sera jamais satisfaite. Dieu veuille que ses passions ne la poussent pas plus loin qu'elle ne voudroit.*

Si ma retraite de la Cour vous paroit, Sire, le remede le plus sûr & le plus efficace, n'hésitez pas un moment à l'ordonner. J'obeïrai sans murmure & même avec plaisir. Je supplie seulement vôtre Majesté de considérer s'il est vraisemblable que la Reine Mere & Monsieur se contentent de ce sacrifice. Ne voudront-ils point chasser aussi les autres Ministres que vous retiendrez? N'entreprendront-ils point de se rendre maîtres du gouvernement de l'Etat & de vôtre autorité? Que si mon éloignement n'arrête pas les caballes; s'il est à craindre qu'il ne donne plus de hardiesse aux prétendus mecontens, je ne voi plus d'autre ressource que de prier la Reine Mere de s'absenter de Paris pour un temps, & de ne souffrir plus auprès d'elle les gens qui lui donnent de mauvais conseils, & qui l'entretiennent dans son chagrin par de faux & malins rapports. Mais il est important de garder en cette occasion de plus grans ménagemens qu'autrefois, & de lui donner toutes les marques extérieures de respect. Vous trouverez, Sire, des obstacles à l'exécution de ce que je propose. Des personnes puissantes & interessées à l'empecher, crieront : elles s'opposeront de toutes leurs forces. Mais avec un peu de fermeté, vous surmonterez tout. Prenez seulement bien vos mesures

avant

avant que de faire la premiere démarche. Commencer une chose de cette importance sans la finir, c'est s'exposer à une perte presqu'inévitable. 1631.

J'avouë, Sire, que ce remede paroîtra violent à ceux qui ne voient pas les grans maux qu'il doit prevenir. Vous devez imiter les habiles Chirurgiens. Quand il est question de sauver la vie au malade, ils ne craignent pas de tirer une grande partie de son sang, ni même de lui couper un bras, ou une jambe. Si dans ce qui concerne le service de vôtre Majesté, & le bien de vôtre Etat, j'avois égard à mes interêts particuliers & à ma reputation, je ne vous conseillerois pas l'éloignement de la Reine vôtre mere. Toute la haine retombera sur moi. On me traitera d'ingrat: on dira que j'ai fait chasser de vôtre Cour, celle qui m'y a établi. Combien de libelles satiriques publiera-t'on contre moi? Quand je refléchis sur les suites du conseil que je vous donne, Sire, je reconnois qu'il me seroit plus avantageux d'éviter la fletrissure à laquelle je m'expose. Tout autre que moi aimeroit peut-être mieux mourir, que d'entendre les cris & les reproches que les gens de la Reine Mere & de Monsieur, ne manqueront pas de faire. Mais je néglige tout, quand il y va du bien public, de la seureté de vôtre personne, & de la conservation de vôtre autorité. J'ai seulement une grace à vous demander. Permettez moi, Sire, de me retirer des affaires en même temps. Les cabales se dissiperont incontinent après le départ de la Reine Mere; & son esprit s'adoucira dez que certaines gens ne pouront plus l'aigrir par leurs insinuations artificieuses. Les étrangers desesperant alors de profiter de vos embaras domesti-

1631. *mestiques, consentiront aux justes demandes que vous leur faites. Content dans la solitude que vous me marquerez, j'offrirai des prieres ardentes & continuelles à Dieu pour vôtre prosperité, & j'attendrai la mort avec une parfaite resignation à sa volonté, puisque le monde verra par le sacrifice que je fais, que bien loin de vouloir établir ma fortune sur la disgrace d'une Reine qui m'a comblé de bienfaits, je me condamne moi même à un éxil perpetuel, en vous conseillant de preférer le repos de vos sujets aux justes & tendres sentimens que vous avez pour une mere qu'une aveugle passion empêche malheureusement de connoitre ses veritables interêts & les vôtres.*

Tous ceux que Louïs avoit appellez à son Conseil applaudirent au discours de Richelieu. Chacun protesta sur sa conscience que le Cardinal proposoit les meilleurs expédiens. On rejetta seulement celui de sa retraite. *Elle causeroit, Sire, un trop grand prejudice aux affaires de vôtre Majesté,* dirent ces adulateurs. *Pour ce qui est de l'eloignement de la Reine vôtre mere, il ne nous appartient pas d'en parler. Vous saurez mieux qu'aucun autre, choisir ce qui est le plus convenable à vôtre repos & au bien du Roiaume. Heureux de vous donner dans cette occasion importante des marques de nôtre inviolable fidelité, nous executerons ponctuellement tout ce qu'il vous plaira nous ordonner.* Louïs effraié des remontrances de son Ministre, & incapable de discerner ce qu'il y avoit de faux & d'artificieux dans un discours, où le Cardinal affecta de mêler plusieurs reflexions solides & propres à surprendre un Prince plus eclairé, Louïs, dis-je, resolut sur

le

le champ d'envoier ſa mere à Moulins, & de s'en retourner à Paris ſans lui dire adieu, afin d'éviter des embaras ſemblables à ceux qu'on eſſuia, lors qu'il ſe ſepara d'elle après la mort du Maréchal d'Ancre. Pour ſauver mieux les apparences, le P. Suffren eut ordre de faire une nouvelle tentative auprès de Marie de Médicis, & de la preſſer pour la derniere fois d'aſſiſter aux Conſeils du Roi & de renoncer à ſes engagemens avec le Duc d'Orleans. On s'attendoit ſi bien à un refus, qu'à l'iſſuë du Conſeil, le Cardinal fit donner les ordres pour le départ ſecret du Roi à l'inſçû de ſa mere. 1631.

Il fut fixé au 23. Février de grand matin, ſous prétexte d'une partie de chaſſe. Le Maréchal d'Etrées avoit reçû le jour precedent une inſtruction, où le Roi lui ordonnoit de faire faire la garde autour du château avec tel nombre des gens laiſſez par ſa Majeſté, qu'il jugeroit à propos, & de preſſer la Princeſſe de Conti de partir ce jour-là même, ſans lui permettre de voir Marie de Médicis. La Princeſſe étoit releguée à Eu en Normandie, terre de ſa maiſon, & avoit ordre de ne paſſer point par Paris. Cette ſéparation de la Reine Mere, à laquelle Conti fut toûjours extremement attachée, la perſécution que le Duc de Guiſe ſon frere ſouffroit de la part de Richelieu, & la diſgrace des meilleurs amis de la Princeſſe, lui causérent une ſi vive douleur, que ſa ſanté s'affoibliſſant tous les jours, elle mourut d'apoplexie deux mois après. Les Ducheſſes d'Elbeuf, d'Onano, de Leſdiguiéres & de Roannez furent pareillement exilées en divers endroits. Etrées devoit encore convier la Reine Anne d'Autriche à partir de bonne heure

Le Roi retourne à Paris, & laiſſe ſa mere à Compiegne ſous la garde du Maréchal d'Etrées.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. Vie du même par Aubery.

1631. de Compiegne conformément à ce que le Roi lui avoit dit de ſa propre bouche. Que ſi Marie de Médicis voiant que le Roi ſon fils s'en retournoit à Paris, vouloit le ſuivre, le Maréchal devoit dire à la Reine Mere, que Louïs la prioit d'attendre juſques à ce que La Ville-aux-Clercs Secretaire d'État lui vînt declarer la volonté de Louïs. Il paroiſſoit alors touché du mérite de Mademoiſelle de Hautefort que la Reine Mere avoit priſe auprès d'elle. De peur que cette inclination naiſſante ne le portât à revenir voir Marie de Médicis, Richelieu eut la précaution de perſuader à Louïs de faire Hautefort fille de la Reine ſon épouſe, & de donner à Madame de La Flotte grand' mere de Hautefort la charge de Dame d'atour de la même Princeſſe, que poſſédoit auparavant la Comteſſe Du Fargis, chaſſée de la Cour vers la fin de l'année precedente. Hautefort fut ainſi obligée de ſuivre la Cour, & d'être auprès de ſa grand' mere que ſon emploi attachoit au ſervice d'Anne d'Autriche.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Lumiéres pour l'Hiſtoire de France. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 308. 309.

Le Jeſuite Suffren porta le premier à la Reine Mere, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçû, la nouvelle du départ de Louïs. Elle s'emporte d'abord contre Richelieu, & mille penſées lui viennent dans l'eſprit. Mais venant à refléchir que nonobſtant la deférence & les reſpects que le Maréchal d'Etrées affecte de lui rendre, elle eſt veritablement priſonniere, la deſolée Princeſſe diſſimule ſon reſſentiment, & écrit au Roi la lettre ſuivante : *Monſieur mon fils, j'ai été tellement ſurpriſe d'apprendre vôtre départ à mon réveil, & de voir le triſte état dans lequel vous me laiſſez ici, que ſi mon innocence ne me fourniſſoit*

nissoit quelque motif de consolation, il me seroit entiérement impossible de soutenir une si grande douleur. Mais n'aiant rien fait, ni pensé même, qui merite un traitement si rude, j'espére de la bonté de Dieu, que rentrant en vous même, vous ne voudrez pas être cause de la mort de celle qui vous a mis au monde, & que vous ne serez pas moins juste à mon égard, que vous voulez que Dieu le soit envers vous. Je vous supplie très-humblement de croire que j'ai toûjours eu, & que je conserve pour vous & pour vôtre Etat, les veritables sentimens d'une mere. Les soins que j'ai pris de le maintenir en paix durant vôtre minorité; ma conduite passée & presente; tout cela me doit justifier des calomnies qui sont l'occasion d'une séparation qui ne sera jamais approuvée de Dieu, ni des hommes. Je le prie instamment qu'il vous conserve, & qu'il vous mette dans le cœur, que je suis veritablement, Monsieur mon fils, vôtre très-humble & affectionnée mere & sujette. 1631.

La Ville-aux-Clercs arive le lendemain de Senlis avec une lettre de Louïs à Marie de Medicis. Le Secretaire d'Etat la lui rend en presence du Maréchal d'Etrées. Elle l'ouvre, la lit, & la replie en disant: *le Roi m'ordonne d'aller à Moulins*. Sans déclarer si elle a dessein d'obeïr, ou non, *je suis bien malheureuse de perdre les bonnes graces du Roi*, ajouta-t'elle. *Qu'ai-je fait qui m'en rende indigne? Ce n'est pas à mon refus d'aller au Conseil, que je dois attribuer la resolution du Roi. On l'avoit prise avant que de venir ici. Le premier Président m'en menaça.* Pouvoit-elle avouër plus clairement son imprudence? Les paroles insolentes d'un Magistrat

1631. vendu au Cardinal devoient donner du soupçon & de la défiance. Pourquoi va-t'elle donc aveuglément se mettre à la discretion de son ennemi? Au depart du Roi de Compiegne, Vautier Medecin & confident de Marie de Medicis, l'Abbé de Foix & quelques autres gens devouëz à la Reine Mere, furent arrêtez & emmenez prisonniers. Richelieu persuadé qu'elle ne manquera pas de crier qu'on la veut faire mourir, en lui ôtant l'homme qui connoit le mieux son temperament, insere dans l'instruction donnée à La Ville-aux-Clercs un ordre exprès d'assurer Marie de Medicis, que le Roi lui rendra Vautier, si elle le croit nécessaire à la conservation de sa santé. Cette bonne parole adoucit un peu la premiére aigreur de la Reine. *Il y va de ma vie*, dit-elle. *Le Roi sait bien encore que je tombe malade, dez que je demeure enfermée.* Le Cardinal prévoiant cette autre objection, voulut que le Secretaire d'Etat assurât Marie de Medicis, qu'elle avoit une entiére liberté de prendre l'air & de se promener autant qu'il lui plairoit. Bien entendu, qu'on la garderoit à vuë, & que le Maréchal d'Etrées, ou un autre Officier dependant de Richelieu, seroit incessamment auprès d'elle, sous prétexte de lui faire honneur. Ces ménagemens ne l'empéchoient pas de se croire effectivement prisonniére. La chose sautoit aux yeux. On mit un régiment d'infanterie à Compiegne. Trois cens chevaux furent logez dans les fauxbourgs de la ville. Etrées postoit des gardes non seulement à la porte du château, mais encore sous les fenêtres de l'apartement de la Reine. Il interrogeoit les gens qui alloient, ou venoient, & remarquoit éxactement

ment ceux qui parloient à Marie de Médicis. 1631.
C'eſt une choſe étrange, dit-elle dans l'amertume de ſon cœur après qu'on lui eût rendu la lettre de ſon fils, *que la mere du Roi doive être ſoumiſe aux volontez de ceux qui ſe ſont rendus maîtres de ſon eſprit. Je n'ai rien fait, & je ſouhaiterois être autant innocente devant Dieu, que je le ſuis au regard du Roi. Prenons patience, & eſperons que Dieu nous fera juſtice. Mon plus grand malheur, c'eſt que je ne dois plus eſperer de rentrer dans la confiance du Roi, puiſque je la perds pour une ſeconde fois. Qui l'auroit penſé que le Roi me dût traiter de la ſorte, après le regret qu'il m'a témoigné de m'avoir déplu autrefois, après les proteſtations qu'il me fit en partant de Lion pour la Savoie, après le contentement qu'il parut avoir des ſoins que j'ai pris de lui durant ſa maladie?* Ces paroles étoient entrecoupées de ſanglots capables de toucher le cœur le plus dur. Celui du Cardinal y fut inſenſible. On lui fit un recit exact de tout ce qui ſe paſſa dans ces premiers jours d'affliction. Bien loin d'avoir pitié des larmes d'une Reine, à laquelle il étoit redevable de ſa fortune, il perſuade au Roi de la preſſer vivement de ſe mettre en chemin, & d'aller inceſſamment à Moulins, nonobſtant les mauvais chemins, & l'incommodité de la ſaiſon.

Lettre du Roi écrite à ſon départ de Compiegne aux Parlemens & aux Gouverneurs des provinces.

Le Cardinal previd fort bien que ce ſecond exil de Marie de Medicis trouveroit de plus grandes contradictions dans le monde, que le premier. Lors que cette Reine plus malheureuſe encore qu'imprudente, fut releguée à Blois, le peuple étoit fort prevenu contr'elle. Le credit du Maréchal d'Ancre univerſellement haï, les

 plain-

1631. plaintes publiées par les Princes & par les Seigneurs mécontens, les traverses suscitées aux bons desseins des derniers Etats generaux, avoient décrié l'administration de Marie de Medicis. Mais tout cela étoit oublié. Les Princes, les Grands du Roiaume, les Parlemens, & le peuple détestoient plus Richelieu que Conchini. Les partisans de la Reine Mere & du Duc d'Orleans affectoient de dire qu'ils ne pensoient l'un & l'autre qu'à délivrer la France d'un Prelat avare & ambitieux, dont l'hipocrisie avoit trompé Marie de Medicis, jusques à ce qu'il eût découvert ses mauvaises qualitez après les premieres années de son Ministere. C'est pourquoi le Cardinal tâcha d'en imposer au monde, & d'appaiser le peuple irrité contre lui, en conseillant au Roi d'écrire à son départ de Compiegne une lettre adressée aux Parlemens & aux Gouverneurs des provinces qui fut renduë publique. Mais au lieu *de déguiser l'énormité de son action*, dit l'Apologiste de Marie de Medicis, Richelieu *la decouvrit encore plus, en inserant cet étrange discours dans la declaration envoiée au Parlement*, que la Reine fut laissée à Compiegne par ce qu'elle ne vivoit pas en bonne intelligence avec lui. *Je sai bien qu'aiant été averti de l'insolence de ces paroles par des personnes judicieuses, il voulut retirer toutes les copies. On s'en avisoit trop tard. Plus de deux mille étoient distribuées, & un exemplaire authentique de la piéce se trouvoit dans les regîtres du Parlement. Les Greffes des Cours souveraines & les cabinets des curieux auront de quoi prouver à la posterité, qu'une Princesse veuve d'Henri le Grand, mere de Louïs le Juste, belle-mere des Rois d'Angleterre*

Lumiéres pour l'Histoire de France. Recueil de diverses piéces pour servir à l'Histoire. Piéces curieuses pour la défense de la Reine Mere. Mercure François. 1631.

terre & d'Espagne, & du Duc de Savoie, fut 1631.
emprisonnée par ce qu'elle ne s'acordoit pas assez bien avec un de ses domestiques. Marie de Medicis & le Duc d'Orleans confirment dans leurs lettres, le reproche que l'Auteur fait au Cardinal. *Quand je recherche,* ajoute-t'il avec assez de raison, *ce qui a porté le Cardinal à dresser cette déclaration, je trouve que c'est l'emportement d'une colére aveugle, & l'envie d'aprendre à toute la France & à toute l'Europe qu'il est dangereux de choquer un homme assez puissant pour faire emprisonner la mere de son Roi, & pour chasser de France, comme il ariva bientôt après, l'héritier présomptif de la Couronne.*

J'ai lu en plusieurs collections, & même dans quelques unes faites en faveur de Marie de Médicis, cette fameuse lettre ou déclaration datée de Compiegne le 23. Fevrier l'an 1631. Et je ne trouve nulle part les paroles citées par l'Apologiste de Marie de Médicis. Peut-être qu'il a voulu seulement rapporter le sens. *Certaines gens,* dit Louïs, *aiant aigri la Reine nôtre très-honorée Dame & mere contre nôtre très-cher & bien-aimé cousin le Cardinal de Richelieu, il n'y a instance que nous n'aions faite, priere & supplication que nous n'aions emploiée, considération publique & particuliére que nous n'aions mise en avant, pour adoucir son esprit. Nôtre cousin le Cardinal reconnoissant les graces dont il lui est redevable, a fait tout ce qu'il a pu pour la satisfaire. Il s'est soumis avec respect & avec humilité à tout ce qu'elle voudroit lui préscrire: satisfaction que nous avons mêmes offert de nôtre propre bouche à la Reine nôtre mere. La venération que nôtre cousin le Cardinal a pour elle, l'a*

 por-

1631. *porté encore à nous ſupplier & à nous preſſer diverſes fois de trouver bon qu'il ſe retirât de l'adminiſtration de nos affaires: mais l'utilité de ſes ſervices paſſez, ne nous a pas ſeulement permis de penſer à lui acorder ſa demande. Nous n'avons d'autre part rien omis de ce qui étoit capable de contenter nôtre très-cher & très-amé frere le Duc d'Orleans, & nous avons bien voulu donner ſelon ſon deſir à ceux qui ont plus de credit auprès de lui, plus de biens que l'état de nos finances ne permettoit, & des dignitez au delà de ce qu'ils devoient raiſonnablement eſpérer. Mais ces gratifications extraordinaires n'ont pas empêché qu'ils ne lui aient perſuadé de ſortir de la Cour. Jugeant donc qu'une perſonne de ſa naiſſance étant éloignée de la Cour, dans le temps même que la Reine nôtre mere y demeureroit mécontente, il ſeroit difficile que nous puſſions, quelqu'adreſſe qu'on y apportât, conduire nos affaires aux bonnes fins que nous nous propoſons pour la proſpérité de ce Roiaume, nous ſommes venus dans cette ville de Compiegne, afin que la Reine nôtre mere dont nous connoiſſons les bonnes intentions, éloignée de certains eſprits ſeditieux conſpirât plus facilement avec nous à chercher les moiens juſtes & raiſonnables d'arrêter le cours des factions qui ſe formoient dans nôtre Etat. Nous l'en avons fait ſupplier par quelques uns de nos principaux Miniſtres, & elle n'a jamais voulu les écouter. De maniére qu'à nôtre grand regret, nous nous ſommes vûs dans la néceſſité d'uſer de remedes plus forts pour guerir un mal rebelle à tous les remedes benins que nous y avons apportez. Et par ce que les auteurs des diviſions continuoient à les entretenir,*

tenir, nous n'avons pu nous dispenser d'en éloigner quelques uns de nôtre Cour, ni même, quoi qu'avec un indicible regret, de nous séparer pour quelque temps de la Reine nôtre mere. Durant cet intervalle son esprit s'adoucira, & se remettra en état de concourir avec la même sincerité qu'autrefois, aux resolutions que nous aurons à prendre, afin de garantir ce Roiaume des maux qui le menacent, lors qu'il devroit recueillir le fruit de nos travaux. Voila comme Richelieu insera dans une lettre authentique du Roi, l'extrait de la plus grande partie du long & artificieux discours qu'il avoit prononcé au Conseil. Mais il n'étoit pas si facile d'en imposer au public, que de tromper un Prince timide & d'un discernement mediocre. 1631.

Chanteloube Prêtre de l'Oratoire étoit assez avant dans la confidence de Marie de Medicis. Elle l'emploioit à des negociations particulieres & à lier des intrigues. Ses Supérieurs eurent ordre de l'envoier dans la maison de l'Oratoire à Nantes. Plus heureux, ou moins suspect au Ministre, que l'Abbé de Foix & le Medecin Vautier conduits à la Bastille, Chanteloube s'arrête à Orleans auprès de Gaston, qui le prend dans sa maison. Le Duc d'Epernon & les Maréchaux de Crequi & de Bassompierre attachez à la Reine Mere, & ennemis secrets du Cardinal, lui donnoient plus d'inquiétude qu'un Abbé, un Medecin, & un Prêtre de l'Oratoire, gens sans crédit & sans autorité. Il propose dans le Conseil du Roi de les faire arrêter. Epernon fut apparemment épargné en considération du Cardinal & du Duc de la Valette. Celui-ci étoit maitre de la ville & de la citadelle de Mets. Il auroit

Le Maréchal de Bassompierre est mis à la Bastille.

Journal de Bassompierre, Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XV. Journal de Richelieu.

1631. roit pû venger son pere, en livrant cette place importante au Duc d'Orleans. On craignit peut-être encore que le Comte de Sault fils du Maréchal de Crequi, ne se cantonnât en Dauphiné, où son pere & lui avoient des places fortes à leur disposition. Bassompierre privé de ces avantages, étoit moins redoutable. On n'apprehendoit point que les Suisses qu'il commandoit, & qu'il ne païoit pas, se déclarassent pour lui. C'est pourquoi Richelieu insista davantage sur la nécessité de s'assurer de ce Seigneur gagné par la Reine Mere, & lié fort étroitement à la Princesse de Conti, avec laquelle il entretenoit depuis long-temps un commerce de galanterie, couvert du nom *de mariage de conscience.* Un interêt secret portoit le Cardinal à perdre Bassompierre. On vouloit avoir sa charge de Colonel General des Suisses. Elle étoit à la bienseance de Richelieu, qui pretendoit en faire gratifier quelqu'un de ses parens, afin d'avoir à sa disposition un corps considerable de troupes étrangéres entretenu par le Roi. En mettant le Maréchal en prison, c'étoit un prétexte de lui faire racheter sa liberté par la demission de son emploi. Loüis témoigna d'abord quelque répugnance à maltraiter un Officier qu'il aimoit, & des services duquel il étoit content. Mais comme le Cardinal ne paroissoit pas devoir le ménager qu'autant qu'Epernon & Crequi, on jugea que Richelieu tourneroit si bien l'esprit du Roi, que Bassompierre seroit enfin mis à la Bastille.

Epernon averti incontinent de ce qui s'est agité dans le Conseil, decouvre le secret au Maréchal, & lui conseille de se mettre en seureté.

Pour moi, ajouta le Duc, *si je n'avois que cinquante ans, je ne demeurerois pas une heure à Paris. Je me retirerois en quelque endroit où je n'aurois rien à craindre, & je m'y tiendrois à couvert, jusques à ce que j'eusse fait ma paix avec la Cour. Mais un homme qui approche de 80. ans n'est plus en état de courir la poste. Je serois épuisé après la premiere journée. Je mérite bien d'être puni de mon imprudence. De quoi me suis-je avisé de venir faire le Courtisan à mon age? Je vas mettre tout en œuvre pour me racommoder le mieux qu'il sera possible, & je m'en irai tout aussi-tôt mourir en paix dans mon gouvernement.* Il exécuta en effet sa resolution. Mais le vindicatif Richelieu saura bien le trouver en Guienne, & l'empécher d'y finir ses jours aussi tranquillement qu'il se l'imaginoit. *Pour vous, Monsieur, qui étes encore jeune, & en état de servir & d'attendre une meilleure fortune*, ajouta le Duc, *je vous conseille de vous éloigner & de conserver vôtre liberté. J'ai cinquante mille écus à vôtre service. Ils vous aideront à passer deux mauvaises années. Vous me les rendrez quand vous serez plus heureux. Je ne dois pas accepter une offre si obligeante*, répondit Bassompierre après avoir remercié le genéreux vieillard, *& le bon temoignage que ma conscience me rend, ne me permet pas de suivre l'avis que vous me donnez. Je puis dire sans vanité que je mérite plûtot d'être récompensé que puni. Un homme qui a toûjours plus aimé la gloire que les richesses, doit préferer l'honneur à la liberté, & mêmes à la vie. Je ne veux point me rendre suspect en fuiant. Je sers la Couronne de France depuis trente ans, & je m'y suis attaché pour avan-* 1631.

1631. *avancer ma fortune. Il est trop tard de faire l'avanturier à cinquante ans. J'ai consacré mes services & ma vie au Roi. Je puis bien lui abandonner encore ma liberté. Il me la rendra bientot après qu'il aura fait reflexion sur la fidelité que je lui ai toûjours gardée. Le pis qui me puisse arriver, c'est de vieillir & de mourir en prison. J'aurai du moins la consolation de n'être pas regardé comme coupable, & mon maitre passera pour un ingrat. Cela vaut mieux à mon avis, que de s'exposer aux reproches qu'une fuite précipitée peut m'attirer. J'irai demain me presenter au Roi pour me justifier, ou pour me rendre moi même prisonnier, en cas qu'il ait conçû le moindre soupçon contre moi. Si mes ennemis, ou ma mauvaise fortune, me poussent à la derniére extrémité, je saurai mourir en homme qui a de l'honneur & du courage.*

Je ne sai ce qui vous arrivera, reprit le Duc en embrassant Bassompierre les larmes aux yeux. *Dieu veuille que ce soit quelque chose de meilleur que mon presage. Vous méritez toute sorte de bonheur. Jamais Gentilhomme n'eut des sentimens plus nobles que vous. La fortune vous a favorisé jusques à present. Je souhaite que vous la trouviez constante. La resolution que vous prenez, me fait peur. Cependant après avoir entendu & pesé vos raisons, je l'approuve. Suivez la; c'est mon avis.* Le Maréchal de Crequi confirma Bassompierre dans sa pensée. *Pour moi,* dit Crequi, *je tacherai de conjurer l'orage qui gronde sur ma tête. Mais je ne m'enfuirai point. J'attendrai constamment les effets de la mauvaise volonté de mes ennemis.* Bassompierre auquel on reproche avec quelque justice, de faire dans son

ſon Journal *la confeſſion de ſes péchez ſans repentir*, raconte qu'il ſe leva le lendemain devant le jour, & qu'il brula *plus de ſix mille lettres d'amour*, qu'il avoit reçuës de diverſes Dames. *Je craignois*, ajoute le Maréchal, *qu'on ne vint tout ſaiſir chez moi après m'avoir arrêté. Ces lettres étoient les ſeuls papiers que j'euſſe, capables de nuire à quelqu'un.* Il part incontinent pour Senlis où le Roi devoit être. Le Comte de Soiſſons que le Maréchal rencontre en chemin, lui conſeille encore de s'enfuir & lui offre deux bons coureurs. Ferme dans ſon premier deſſein, Baſſompierre ſe rend à Senlis, & va ſaluër le Roi qui le reçoit bien. Sa Majeſté entretint le Maréchal aſſez long-temps de ſes tentatives inutiles de racommoder la Reine Mere avec Richelieu. Mais Louïs ne parla point de l'ordre donné à la Princeſſe de Conti. Il ſavoit bien que ce coup étoit trop ſenſible à un amant, diſons, ſi on l'aime mieux, à un époux auſſi tendre que Baſſompierre. *On m'aſſure, Sire*, dit alors le Maréchal au Roi, *que vôtre Majeſté me veut faire arrêter. Je viens me remettre entre ſes mains, afin qu'on n'ait pas la peine de me chercher. S'il vous plait de me marquer l'endroit où vous avez deſſein de m'envoier, je m'y rendrai moi même, ſans qu'on m'y conduiſe. Comment, Baſſompierre*, repliqua Louïs. *Peux-tu penſer que je veuille te mettre en priſon? Tu ſais bien que je t'aime.* Le Maréchal crut que le Roi parloit ſincérement. Si cela eſt, Richelieu le fit changer après quelques momens d'entretien. Louïs baiſſe la vuë quand il apperçoit le Maréchal & ne lui parle plus. Baſſompierre jugea pour lors qu'il y avoit quelque choſe de ſiniſtre reſolu contre lui. 1631.

1631. Le 25. Février un Lieutenant des gardes du corps vient l'arrêter de la part du Roi, & le conduit à la Bastille. Il fut traité avec assez de douceur. Sa Majesté voulut que Du Tremblai Gouverneur de la place, dît au Maréchal, qu'elle ne le faisoit point arrêter pour aucune faute qu'il eût commise; qu'on s'assuroit seulement de sa personne afin d'empêcher que certaines gens ne l'engageassent dans leurs caballes; & qu'il ne demeureroit pas long-temps prisonnier. Du Tremblai le logea commodément; & le Roi lui laissa une entiére liberté dans l'enceinte de la Bastille. Bassompierre ne se connoissoit pas bien lui même, quand il se vantoit de sa constance. Un noir chagrin le saisit. Il passe deux mois sans sortir de sa chambre, & commence à devenir hydropique. L'enflure se dissipa en prenant l'air & quelques remedes. *Chacun*, dit un Auteur contemporain, *plaignit la disgrace d'un Officier de la Couronne, dont la valeur, la genérosité, & les autres vertus étoient genéralement estimées. On ne trouva rien à lui reprocher. La crainte qu'on eut d'un Seigneur capable de grandes choses, lui fut seulement préjudiciable. Il aimoit particuliérement la Princesse de Conti; Et le monde s'imagina que le Roi apprehendoit qu'elle n'entrainât le Maréchal dans les factions qu'elle fut soupçonnée de former.* Cette peur dut cesser par la mort de la Princesse au mois d'Avril de cette année. Cependant il fut laissé à la Bastille. Richelieu l'amusa long-temps de l'esperance d'un prompt élargissement. Et quand on parla quelques années après au Cardinal en faveur du prisonnier, son Eminence répondit avec un souris mocqueur & insultant: *M. le Maréchal*

réchal s'ennuïe-t'il deja? Il n'a pas encore passé trois ans à la Bastille. 1631.

Comment peut-on acorder les beaux sentimens que Bassompierre témoigna la veille de son emprisonnement avec certaines circonstances écrites dans un Journal qui porte le nom de Richelieu? Les voici. Du Tremblai Gouverneur de la Bastille, alla rapporter au Cardinal que Bassompierre disoit en se justifiant, que c'étoit une chose surprenante qu'on l'eût mis en prison, & qu'on laissât en liberté des gens, dans les conspirations desquels il refusa constamment d'entrer. Que le Duc de Guise, le Maréchal de Crequi, & le Marquis d'Alincourt avoient inutilement tâché de le gagner à Lion. Que si le Roi y fût mort, on auroit indubitablement arrêté Richelieu. Qu'Alincourt parla aux Suisses pour les mettre à la dévotion de la Reine Mere, & que Bassompierre leur Colonel Genéral ne voulut pas être du complot. Qu'il y eut depuis une intrigue à Paris pour entreprendre sur la personne du Cardinal. Que le Duc d'Epernon, le Maréchal de Crequi, & le Comte de la Rochefoucaut en étoient. Que Bassompierre n'écouta point les diverses propositions qui lui furent faites d'y entrer. Qu'il ne croioit pas que ces trois Seigneurs changeassent jamais de sentimens. Que le Maréchal se croioit tout au plus coupable de quelques legéretez, & qu'on ne pouvoit l'accuser justement que de certaines railleries faites pour plaire au parti formé contre Richelieu, & pour se venger de ce que le Cardinal non content de parler de lui au Roi avec le dernier mépris, avoit voulu empêcher que sa Majesté ne l'emploiât dans la guerre de Savoie. Il

se

1631. ſe peut bien faire que ce ſoit là le plus grand crime de Baſſompierre. Mais s'il a veritablement deferé Guiſe, Epernon, Crequi, la Rochefoucaut, & Alincourt, nous devons rabattre beaucoup de la bonne opinion que le Maréchal veut que nous aïons de ſon cœur noble & genereux. Devoit-il faire ſa cour aux depens de ſes meilleurs amis? Oublioit-il deja les offres obligeantes que le Duc d'Epernon lui fit, en l'avertiſſant des mauvais deſſeins formez contre ſa liberté? Il y a là une baſſeſſe que je ne puis rapporter ſans indignation. Mais les gens de Cour ſont d'étranges gens. Faux & inconſtans quand leur interêt le demande, ils ont aujourd'hui les plus beaux ſentimens du monde; & s'il y a demain quelque choſe à craindre, ou à eſpérer pour leur fortune, ils ramperont, ils ſe ſacrifieront les uns les autres au Miniſtre qu'ils veulent gagner, ou dont ils redoutent la colére. Epernon, cet homme qui affectoit de braver Richelieu, plia devant lui comme les autres en pluſieurs rencontres. Il fit auſſi ſa cour aux dépens de ſes amis. *Le Roi*, dit un jour le Duc au Cardinal, en le felicitant ſur la diſſipation du parti de Marie de Médicis : *le Roi a trop de bonté pour le Maréchal de Crequi & pour le Comte de la Rochefoucaut. Je ſai, non par le rapport d'autrui, mais par moi même, qu'ils meritent d'être ſevérement chatiez. L'un eſt mechant, & l'autre un lâche.* Tel eſt le génie des Courtiſans les plus vertueux en apparence. Aucun d'eux ne ſe picque d'une véritable & conſtante probité.

Hé bien? dit Marie de Médicis au Maréchal

chal d'Etrées après avoir reçu la nouvelle de l'emprisonnement de Bassompierre. *Un de vos compagnons est arrêté. Le Comte de Grammont couché dans le même lit, a eu sa part de la peur.* Etrées qui n'aimoit pas autrement Bassompierre, ne plaignit pas son malheur. Changeant tout à coup de discours, il recommence de presser en termes respectueux la Reine Mere, selon le nouvel ordre qu'il avoit reçû, d'aller au plûtôt à Moulins. Mais ce n'étoit pas là l'intention de Marie de Médicis. Prévenuë qu'elle devoit s'éloigner de Paris le moins qu'il seroit possible, jusques à ce qu'on eût vû à quoi aboutiroient les divers mouvemens, que le mécontentement du Duc d'Orleans causoit déja dans le Roiaume, Marie de Médicis trouve tous les jours un nouveau pretexte de différer son départ de Compiegne. Tantôt la saison n'est pas assez avancée, & les chemins sont trop mauvais. Tantôt ses équippages ne peuvent pas être si promptement en état. Quand Etrées croit avoir remedié à un inconvenient, & solidement répondu à une vaine défaite, on lui allégue le défaut d'argent, & des choses nécessaires à un long voiage. Louïs ordonne au Maréchal d'Effiat Surintendant de ses finances, que tout ce qui est dû à la Reine Mere, soit incessamment païé, & envoie ordre au Maréchal d'Etrées de redoubler ses instances pour le départ. Alors, le château de Moulins n'est pas logeable. Il y faut faire plusieurs réparations. La ville même n'est pas entiérement délivrée de la maladie contagieuse, dont elle fut infectée l'année precédente.

Cha-

1631.
Le Roi presse vivement Marie de Médicis de sortir au plûtôt de Compiegne.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. *Vie du même. par Aubery. L. IV. Memoires pour l'Histoire du même. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag.* 310. 311. 312.

1631. Chagrin de voir ses instances éludées de la sorte, le Roi propose à sa mere d'aller à Nevers, & d'y demeurer jusques à ce qu'elle croie pouvoir être logée commodément à Moulins. Mais voici une autre excuse. Marie n'a jamais entrepris un voiage tant soit peu long, sans quelques remedes de précaution. Il faut que Vautier son Médecin les ordonne, *c'est l'homme*, dit-elle, *qui connoit le mieux mon tempérament. J'ai une entiére confiance en lui, & je ne puis pas me resoudre à prendre des remedes d'une autre main.* Vautier ne passoit pas pour un fort habile homme dans sa profession. Il entendoit mieux les intrigues de Cour. Richelieu qui le craint, conseille au Roi de répondre qu'on renverra Vautier, dez que Marie de Médicis s'approchera de Nevers, & que cependant elle peut appeller le Médecin qui lui paroitra le plus capable de lui donner de bons remedes. Une fluxion feinte ou veritable, est tombée sur le visage de la Reine qu'on tourmente, dit-on, à plaisir. Raison imprévuë de différer les remedes de précaution pour le voiage, & par consequent de demeurer à Compiegne. Ce plaisant manege dura tout le mois de Mars, & fut l'occasion d'un grand nombre de longues dépêches du Roi, d'un Secretaire d'Etat & du Maréchal d'Etrées. Il est impossible de les parcourir, dirai-je sans rire, ou sans plaindre une Reine que son ingrat domestique, ne pouvoit souffrir à vingt-cinq ou trente lieuës de Paris?



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXX.



LOuïs apprit à ſon retour de Compiegne par un exprès du Duc de Bellegarde Gouverneur de Bourgogne, que le Duc d'Orleans penſoit à ſe retirer dans cette province frontiére. Le premier deſſein de Gaſton, c'étoit de demeurer dans ſon apanage, de s'y fortifier, & de ſe ſaiſir de quelques paſſages importans ſur la Loire, afin d'avoir la communication libre avec des provinces, dont il eſperoit de tirer du ſecours. Enragé de ce que le Roi ſe déclaroit ouvertement pour Richelieu, & de ce qu'oubliant les proteſtations d'une amitié tendre & ſincere tant de fois reïterées à ſon frere unique, Louïs s'entêtoit

1631. Nouveaux mouvemens du Duc d'Orleans.

Memoires anonimes ſur les af-

1631. *faires du Duc d'Orleans.* *Lettre du même au Roi en 1631.* *Relation de ce qui s'est passé en 1631. dans le Recueil de diverses piéces pour servir à l'Histoire.* *Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.* 1631. *Histoire du Maréchal de Toiras. L. III.* 1631. *Mercure François.* 1631. *Vittorio Siri Memorie recondite.*

têtoit plus que jamais de conserver un Ministre odieux à toute la famille Roiale, le Duc d'Orleans mande les Magistrats du Presidial, & les Officiers de la ville, & leur parle de la sorte. *Puisqu'il ne m'est pas possible d'être maintenant à la Cour avec honneur & en seureté, j'attends de vôtre fidelité, & de vôtre zele pour mon service, que vous voudrez bien m'aider à me garantir de la persécution d'un ambitieux qui prétend se rendre maitre de l'Etat.* Les Orleanois dont le Duc avoit déja sû gagner l'affection, promirent de faire la garde aux portes de leur ville, de défendre Gaston contre toutes les entreprises de ses ennemis, & de souffrir qu'il assemblât les Gentilshommes déclarez pour lui & les troupes nécessaires à la seureté de sa personne. La Ferté-Imbaut Lieutenant des gendarmes du Duc d'Orleans, leur écrit de se rendre incessamment à Meun sur Loire, & les Officiers des compagnies d'ordonnance entretenuës sous le nom de Gaston, sont invitez à se tenir prêts pour venir à son secours. La Feuillade parent de Puylaurens & quelques autres Gentilshommes attachez à son Altesse Roiale lévent des soldats en Poitou, en Limosin, en Normandie, dans le Maine, & en quelques autres endroits avec autant de hauteur, que s'ils avoient reçû des commissions de la part du Roi. Le President Le Coigneux comme premier Ministre du Duc d'Orleans amasse de l'argent, achéte des armes & des munitions. Le Comte de Moret fils naturel du feu Roi, le Duc de Roannez & quelques autres mécontens du gouvernement se rendent auprès de Gaston. En un mot, tout semble se preparer à soutenir du moins une guer-

re

re defensive, en cas que l'audacieux Richelieu 1631.
entreprene de pousser l'heritier presomptif de la Tom. VII.
Couronne qui s'oppose à ses vastes desseins. Pag. 315.
Le peuple amoureux de la nouveauté & facile à concevoir des espérances de soulagement, quand il est accablé d'impôts & de miseres, crie déja en plus d'un endroit: *vive Monsieur, & la liberté*. Ceux du parti de son Altesse Roiale affectoient de publier par tout, qu'elle voioit avec indignation & avec pitié l'accablement extraordinaire des provinces, & que son unique but, c'étoit d'obtenir la réformation des abus, & la diminution des charges publiques. Gaston paroissoit extraordinairement sensible aux souffrances du peuple; & Louis se plaignoit de son côté, de ce que la legereté du Duc d'Orleans & l'ambition demesurée des confidens de ce Prince, empechoient que sa Majesté n'exécutât les bonnes resolutions prises pour le repos & pour le bonheur de la France. Sa condition étoit alors deplorable, si nous en croions ce que Gaston publia cette année dans une lettre écrite en forme de manifeste au Roi son frere. *Le tiers de vos sujets*, dit-il, *ne mange pas du pain ordinaire à la campagne, les uns vivent d'avoine, & les autres reduits à la derniére pauvreté meurent de faim, ou soutiennent leur vie languissante avec du gland, des herbes, & des choses destinées à la nouriture des bêtes. Les moins à plaindre de ceux-ci, se repaissent de son & du sang qu'ils ramassent dans les ruisseaux des boucheries. J'ai vû ces miséres de mes propres yeux en divers endroits.* On les a toujours vuës depuis, *ces miseres*. Elles sont encore plus grandes sous le long & cruel regne de l'impitoiable fils

1631. fils de Louïs XIII. Mais les François acoutumez à l'esclavage ne sentent plus la pesanteur de leurs chaines. Les seuls habitans des Cevennes ont conservé quelque souvenir de l'ancienne liberté de la nation. Fasse le Ciel que leur éxemple réveille enfin nos compatriotes. La difficulté de reduire des gens dépourvûs de tout ce qui est necessaire pour se défendre contre des troupes reglées, & contre l'Officier le plus barbare qui fut jamais, est une preuve convaincante, que si tous les François vouloient être aussi braves que les gens des Cevennes, & prendre la courageuse resolution de mourir, ou de recouvrer la liberté dont jouïssoient leurs ancêtres, Louïs le Grand seroit bien-tôt réduit à faire justice à ses sujets, à moins qu'il ne voulût s'exposer au danger d'être perdu sans ressource.

Le Coigneux & Puylaurens venant à reflé-chir ensuite que l'actif & vigilant Richelieu pouroit bien les prevenir, en amenant le Roi & ses meilleures troupes à Orleans, & dissiper le parti du Duc avant qu'il eût le temps de se fortifier, insinuerent à Gaston de gagner le Gouverneur de quelque province voisine des Etats d'un Prince, qui voulût bien recevoir son Altesse Roiale, en cas que la situation de ses affaires l'obligeât à sortir de France. Convaincus qu'il n'y a plus de seureté à la Cour pour leur maitre, ni pour eux, ces deux Messieurs concertent ensemble de lui persuader de s'enfuïr plûtôt hors du Roiaume, que de se mettre à la discretion d'un Ministre insolent & vindicatif. La Bourgogne parut la province la plus sure, & la plus commode pour s'y cantonner, pourvû que le Cardinal en donnât le temps. *En tous cas*, di-

soit

ſoit-on, *nous ſerons à la porte de la Franche-Comté & de la Loraine. Monſieur ſera toujours bien reçû dans l'un ou l'autre endroit.* Le Duc de Bellegarde étoit le premier Officier de la maiſon de ſon Alteſſe Roiale, & pluſieurs raiſons l'engageoient à ſuivre la fortune de l'heritier préſomptif de la Couronne. Richelieu bien averti de la part que Bellegarde eut aux caballes formées à Lion, le regardoit comme ſon mortel ennemi. Et celui-ci perſuadé que s'il n'eſt pas encore un de ceux que le Cardinal ſacrifie à ſon reſſentiment, on viendra bien-tôt à lui, & que ſi le Duc d'Orleans eſt une fois opprimé, il n'y a plus de reſſource pour les Seigneurs qui ont offenſé le Miniſtre; Bellegarde, dis-je, ſe trouvoit diſpoſé à défendre un Prince, dont le ſalut faiſoit l'unique eſperance de ennemis de Richelieu. On dépeche un Gentilhomme en Bourgogne avec ordre de ſonder Bellegarde, & de lui demander s'il eſt dans la diſpoſition de recevoir Gaſton, que la perſécution du Cardinal obligera peut-être à s'y retirer. 1631.

Je ne ſai pas bien la raiſon pourquoi il écrivit dans le même temps au Maréchal de Toiras. On le prioit de venir à Orleans, avant que d'aller en Italie. Il y devoit commander l'armée du Roi à la place du Maréchal de la Force qui demandoit inſtamment d'être déchargé de ſon emploi. Gaſton proteſta depuis qu'il vouloit ſeulement confier certaines choſes importantes à Toiras, dont il connoiſſoit la probité, la prudence, & l'affection au ſervice du Roi. La lettre de ſon Alteſſe Roiale au Maréchal ne marquoit pas autre choſe. *Mon Couſin*, lui diſoit-on, *comme je connois vôtre attachement ſincére à la per-*

1631. *perſonne du Roi mon ſeigneur, & le zele ardent que vous avez pour ſon ſervice & pour le bien de l'Etat, je ſouhaite de vous voir avant vôtre depart, & de vous dire des choſes importantes qui concernent la perſonne & l'autorité de ſa Majeſté. Je ne les puis confier qu'à vous, & je veux que le Roi les aprene ſeulement de vôtre bouche. Je vous prie de venir ici le plus diligemment qu'il ſera poſſible. N'en faites pas difficulté, & que nulle conſidération ne vous arrête. Je vous donne ma parole qu'en cette occaſion vous rendrez un ſervice conſidérable au Roi & à l'Etat.* Le monde crut que le Duc d'Orleans vouloit attirer dans ſon parti un des meilleurs Officiers de la Couronne, qui n'aimoit pas autrement Richelieu. Le Maréchal eut peur qu'on ne le rendît ſuſpect au Roi, ſi le Cardinal venoit à ſavoir que Toiras eût le moindre commerce avec Gaſton. La lettre de ſon Alteſſe Roiale fut envoiée à la Cour ſans être ouverte; & Richelieu fut prié de la montrer à Louïs. En remettant une copie au Maréchal, on lui défendit de la part de ſa Majeſté, d'aller à Orleans. *Le Cardinal ne veut pas,* dit Gaſton au Roi en parlant de cette affaire, *qu'aucune perſonne qui ſoit plus à vous qu'à lui, ait occaſion de vous dire la verité.* Cela n'étoit que trop véritable. Richelieu ſe défioit de la droiture & de la dextérité de Toiras. Il craignoit qu'un Seigneur dont le Roi eſtimoit la vertu, ne dît à ſa Majeſté des choſes capables de la détromper, & de la détourner de ſacrifier ſi librement une mere & un frere à la vengeance du Miniſtre.

Le Duc de Bellegarde fit à peu près comme Toiras. Il envoia un Gentilhomme au Roi avec

vec une lettre de creance. L'exprès avoit ordre 1631.
d'avertir Louïs que le Duc d'Orleans, aiant fait entendre à Bellegarde que son Altesse Roiale pouroit ariver bien-tôt en Bourgogne, le Gouverneur de la province souhaitoit de savoir les intentions de sa Majesté, & la maniere dont il se devoit conduire dans cette conjoncture. On parut content de la demarche de Bellegarde. Il eut ordre d'empecher dans son gouvernement toute assemblée de noblesse & de gens de guerre, sans une commission du Roi. *Que si mon frere*, ajoutoit Louïs, *est si mal conseillé, qu'au lieu de me venir trouver, comme je l'en prie, il s'éloigne davantage, & se retire en Bourgogne, mon intention est que vous fassiez savoir aux villes de vôtre gouvernement, qu'elles n'aient point à le recevoir sans mon ordre.* On connut dans la suite qu'il y avoit plus de bienseance que de realité dans la soumission que Bellegarde témoignoit aux volontez du Roi, & qu'il vouloit amuser la Cour, de peur qu'elle ne fermât à Gaston le passage en Bourgogne, si Richelieu toûjours bien averti des vuës les plus secretes de ses ennemis, venoit à découvrir que le Duc d'Orleans & Bellegarde étoient d'intelligence, & que celui-là meditoit de se retirer dans le gouvernement du premier Officier de sa maison. Bien loin de refuser ce que Gaston demandoit, on lui envoia plusieurs couriers pour l'inviter à venir. *Le Duc de Bellegarde*, dit un Auteur qui paroit fort bien instruit de ces intrigues, *prétendoit se rendre nécessaire à Monsieur & à ses Ministres. Quoiqu'il n'eût pas vécu en fort bonne intelligence avec eux, il espéroit de se racommoder en peu de jours, & d'avoir autant de part*

1631. *que Puylaurens & Le Coigneux aux conseils & aux resolutions de son Altesse Roiale. Cela lui paroissoit d'autant plus plausible, qu'une disgrace commune est un bon moien de reunir des gens brouillez, que leur interêt porte à se fortifier contr'une puissance également contraire aux uns & aux autres. On devient meilleurs amis, & la confiance se rétablit entiérement. Bellegarde s'imaginoit encore que dans ces brouilleries, le Ministre pouroit avoir besoin de lui, & se servir de son entremise pour racommoder les deux freres, puisque la Cour ne fut pas autrefois mécontente de la négociation pour réconcilier Marie de Medicis avec le Roi son fils. Ne pouvant vivre agreablement dans la province, Bellegarde se flattoit de se racrocher par ce moien à la Cour.*

Le Roi envoie le Cardinal de la Valette au Duc d'Orleans. *Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Lettre du même au Roi en 1631. Histoire du Mini-*

Les divers mouvemens du Duc d'Orleans embarassoient Richelieu. Après de sérieuses reflexions sur les moiens de les réndre inutiles, il ne trouva pas de meilleur expédient que de conseiller au Roi de s'avancer au plûtôt vers Orleans avec ce qu'il avoit de troupes autour de Paris, de surprendre Gaston avant que ses creatures eussent le temps de former une armée, afin de se mettre en état de défense, & de le contraindre enfin à chasser de sa maison Puylaurens, Le Coigneux, Monsigot, & les autres gens suspects au Cardinal. Que si le Duc d'Orleans trop foible pour resister au Roi, prend le parti de se retirer en Bourgogne, ou dans quelqu'autre province frontiere, Richelieu médite de mettre dans l'esprit de Louïs, qu'il doit suivre par tout son frere à grandes journées, & le reduire par cette diligence à s'abandonner à la discrétion de sa Majesté, ou bien à sortir du Roiaume,

me, puisqu'il ne veut pas y demeurer en repos. 1631.
Que tel fut le véritable projet du Ministre, Gaston le prouve clairement, à mon avis, dans une lettre écrite cette année au Roi. *Quant à ma dernière sortie du Roiaume*, dit-il, *qui ne voit que le Cardinal m'accuse d'un crime dont il est notoirement coupable? Il savoit les justes craintes qui me donnérent sujet de partir de la Cour. La détention de la Reine Madame ma mere les augmentoit étrangement, & je priai mon cousin le Cardinal de la Valette de vous le rapporter, lorsqu'il vous plut de me l'envoier à Orleans. Mais au lieu de me rassurer l'esprit par des voies propres à me raprocher de votre Majesté, le Cardinal de Richelieu prit des mesures, qui me découvrirent évidemment qu'il vouloit entreprendre sur ma personne. Car enfin, quel pouvoit être son dessein, en faisant investir la ville d'Orleans où j'étois? Pourquoi s'y acheminer avec une armée & du canon? Pourquoi me suivre en si grande diligence avec les mêmes troupes, lorsque je me retirai en Bourgogne? Pourquoi ne me donner pas un seul jour de relâche à Bellegarde, quelqu'instante priére que j'en fisse, si le Cardinal n'avoit pas formé le projet de s'assurer de ma personne, ou de me chasser hors du Roiaume pour me perdre, & de me reduire à la facheuse nécessité de me jetter entre les bras des étrangers? Tout cela prouve assez que ma retraite hors de France, n'est pas volontaire. Bien loin de m'imputer les suites qu'elle peut avoir, on doit plaindre mon malheur. Qui m'en blamera jamais, à moins que les gens ne s'imaginent que le Cardinal a droit de me faire perir, & qu'il ne m'est pas permis de me sauver de ses mains? Ce que j'allegue pour ma justification,*

Stile du Cardinal de Richelieu.

1631.
Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 316. 317.

 mon-

1631. *montre que le Cardinal emploie tous les moiens imaginables pour se défaire de moi. C'est la seule chose qui manque à l'exécution de son entreprise.* Donnons le détail de ce que le Duc d'Orleans expose au Roi son frere, & voions quel fut le sujet & le succès de la négociation du Cardinal de la Valette.

Il fut envoié à Orleans pour sauver les apparences, en cas que Gaston déterminé à n'abandonner point la Reine sa mere, & à conserver ses confidens, aimât mieux se retirer dans les païs étrangers. Pousser à cette triste extrémité l'héritier presomptif de la Couronne, c'étoit une violence si odieuse, si criante, qu'il falloit bien avoir un prétexte d'en imposer au monde, & de rejetter la sortie du Duc d'Orleans hors du Roiaume & l'entreprise formée contre lui, sur son opiniatreté à refuser les offres honnêtes & specieuses de Louis. *Monsieur*, dit la Valette à Gaston, *le Roi m'a expressement commandé de vous declarer que vôtre emportement contre M. le Cardinal de Richelieu, a causé un sensible déplaisir à sa Majesté, & qu'elle trouve fort mauvais que vous aiez usé de menaces envers un Ministre qui la sert utilement. Vôtre retraite de la Cour sans la permission du Roi, ne lui est pas moins desagreable. Cependant, il a pour vous une affection si tendre, si sincére, qu'il veut bien oublier ce qui s'est passé, & pardonner encore pour l'amour de vous à ceux qui vous ont donné de si mauvais conseils, pourvû que vous rentriez dans vôtre devoir, & que vous veniez reprendre vôtre place auprès de sa Majesté. La maniére dont elle vous invite par ma bouche à retourner à la Cour, est la marque la plus certaine & la plus essentielle que le Roi vous puisse donner de sa tendres-*

dresse. Car enfin, j'ai ordre de vous promettre que vous trouverez à la Cour toute la satisfaction que vous pouvez raisonnablement souhaiter. Le Roi est disposé à vous acorder de nouvelles faveurs, & à en user avec vous comme avec un frere qu'il chérit uniquement. Vous avez temoigné autrefois beaucoup d'inclination pour la Princesse Marie de Mantouë: sa Majesté consent que vous l'épousiez, si vôtre contentement dépend de ce mariage. Que si vous n'êtes plus dans la même disposition, vous pourez choisir, quand il vous plaira, la Princesse que vous croirez la plus propre à contribuer au repos & à la douceur de vôtre vie. 1631.

Gaston répondit qu'il étoit fort obligé à sa Majesté de ce qu'elle pensoit à le remarier, & qu'il accepteroit volontiers le parti, pourvû que Marie de Medicis y consentît. *Après la parole que j'ai donné plus d'une fois*, ajouta-t'il, *de n'épouser ni la Princesse de Mantoue, ni quelqu'autre personne que ce soit, sans la permission de la Reine ma mere, je ne puis me dispenser de la lui demander*. L'excuse étoit spécieuse. Cependant elle fut reçuë comme un véritable refus. Pour ce qui est des autres faveurs promises de la part du Roi, on répondit en termes generaux & respectueux; mais en donnant à penser que Gaston n'attendoit plus rien de la Cour, tant que Richelieu y domineroit. La Valette ne se rebute pas. Il presse si vivement le Duc d'Orleans, que son Altesse Roiale paroit ébranlée. Puylaurens & Le Coigneux irritez, l'un de ce qu'on ne parle point de l'expedition des lettres de Duc & Pair, dont Richelieu l'a leurré, & l'autre de ce que bien loin de presser sa promotion au Cardinalat, on s'y oppose à la Cour de Rome; les deux confidens de Gaston, dis-je, lui repre-

1631. sentent de toute leur force, qu'il est engagé d'honneur à obtenir le retour de la Reine sa mere à Paris; & que si son Altesse Roiale se met une fois à la discretion de Richelieu, elle ne sera pas plus épargnée que Marie de Medicis, & que l'un poura bien être enfermé à Vincennes, comme l'autre est déja prisonniere dans le château de Compiegne. Plus défiant & plus soupçonneux qu'auparavant, le Duc d'Orleans répond aux derniéres instances du Cardinal de la Valette, qu'il ne peut se rendre auprès du Roi, à moins qu'il n'y voie plus de seureté, & que le véritable moien de dissiper sa fraïeur, c'est de remettre la Reine Mere dans sa première liberté. Les Ministres de Gaston insinuérerent même à la Valette, que leur maitre prendroit plûtôt le parti de se retirer dans une province frontiere, que de retourner à la Cour sans cette condition. *Si c'est là le dessein de Monsieur*, repondit le Cardinal, *soiez persuadez qu'à l'instant qu'il levera le piquet, sa Majesté le suivra par tout, & jusques à l'extremité du Roiaume*. Il semble que la Valette, qui avoit d'abord donné quelqu'esperance que le Roi pardonneroit à Puylaurens & à Le Coigneux, pressa pourtant Gaston de les éloigner, & qu'il insista particuliérement sur le Président que Richelieu haïssoit & craignoit plus que l'autre. Son Altesse Roiale aiant encore rejetté cette proposition, le Cardinal retourna faire son rapport au Roi.

Le Roi marche à Orleans.

Ses troupes marchent incontinent vers Orleans. Il envoie une lettre dans les provinces, & se met en chemin pour surprendre son frere, & pour le suivre par tout où il se retirera. Louïs se plaignoit dans sa lettre des mouvemens de Gaston; Et après en avoir rejetté la faute sur les mau-

mauvais conseils qu'on lui donne, *nous nous avançons vers la ville d'Orleans*, dit-il, *sans autre pensée, que celle d'arrêter le cours du mal dans sa naissance, & d'empêcher nôtre frere de se confirmer dans des desseins qui ne peuvent que lui être préjudiciables, puisqu'ils sont contraires au bien & au soulagement de nos sujets.* A la premiére nouvelle du mouvement des troupes du Roi, le Duc d'Orleans depéche un de ses Gentilshommes appellé Chaudebonne, avec une lettre pour sa Majesté. Gaston la prioit de lui déclarer quel étoit le but d'une marche qui paroissoit ordonnée contre lui. *Si vos ordres*, disoit-il, *sont tels qu'ils me puissent raisonnablement mettre en peine, je vous prie de les revoquer. Aimez moi comme vôtre frere, puisque j'ai l'honneur de l'être. Ai-je fait quelque chose qui soit indigne de mon rang & de ma naissance? Nonobstant les sinistres interprétations que certaines gens donnent à mes actions, je ne desire rien avec plus de passion, que d'obtenir vos bonnes graces, de confondre les calomnies des mechans, & de vous témoigner que je vous suis plus attaché que personne du monde.*

1631.
Relation de ce qui s'est passé en 1631. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631.
Mercure François. 1631.

Soit que Le Coigneux voulût se disculper devant le monde, soit qu'il crût devoir cette marque de respect & de soumission au Roi, Chaudebonne fut chargé de protester de la part du President, qu'il étoit prêt à se retirer d'auprès du Duc d'Orleans, si sa Majesté le desiroit. Richelieu prend Le Coigneux au mot. *C'est le vrai moien d'acommoder les affaires*, dit-on à Chaudebonne. *M. le President ne peut rien faire de mieux. Sa retraite sera fort agreable au Roi.*

1631. Chaudebonne reçut ensuite la reponse de Louis, ou plûtôt de son Ministre à la lettre de Gaston. *La crainte que vous témoignez*, faisoit-on dire au Roi, *m'étonne autant que les mauvais conseils que vous suivez, me causent de déplaisir. Le bon traitement que vous avez toujours reçu de ma part, ne vous permet pas d'aprehender que j'en use mal avec vous. Je ne fais rien qui doive vous allarmer. Bien loin d'écouter aucune calomnie contre vous, j'ai de la peine à vous croire capable de certaines actions qui sont de notoriété publique. Telle est la resolution qu'on vous a fait prendre de vous séparer de moi, au prejudice du repos de cet Etat, des interêts de ma Couronne, & de vôtre propre bien. Comme j'ai ces trois choses extrêmement à cœur, je vous prie de mettre hors de vôtre maison ceux qui vous ont déja porté plusieurs fois à vous éloigner de ma personne, en des occasions, où vôtre absence étoit contraire au bon succès de mes justes desseins, pour la gloire de cette Couronne, & pour le bien de mes sujets. Croiez que je vous aime comme mon fils, & que vous trouverez auprès de moi tout le contentement que vous pouvez desirer, quand vous aurez chassé ces mauvais esprits de chez vous.* Les pieces publiées de part & d'autre, achevérent de convaincre le monde, que dans ce grand demêlé entre les deux freres, il n'étoit question que de l'interêt de leurs Ministres. Richelieu pretendoit que Puylaurens & Le Coigneux dépendissent de lui, ou qu'ils prissent le parti de la retraite. Ceux-ci non moins ambitieux que le Cardinal, vouloient profiter de leur faveur auprès du Duc d'Or-

d'Orleans, & ne se rendre point esclaves d'un homme qui se mettoit en tête de commander absolument par tout, sans excepter la maison de l'héritier présomptif de la Couronne. Disons la verité. Louïs & Gaston auroient vécu en bonne intelligence, si Richelieu eût été moins altier & moins arrogant, ou si Puylaurens & Le Coigneux eussent été plus souples, & plus desinteressez. 1631.

Le Roi continuë de s'avancer vers Orleans. Mais il apprend à Etampes que son frere est parti le 13. Mars, & a pris la route de Bourgogne acompagné de cent cavaliers, ou environ. La menace du Cardinal de la Valette, que sa Majesté suivroit Gaston par tout, s'il sortoit jamais de son apanage, lui donna de l'inquiétude durant la marche. Cependant, il passa sans aucune opposition: soit que la Cour se reposât sur les assurances que le Duc de Bellegarde sembloit avoir données; soit que Richelieu n'osât faire attaquer un fils de France à force ouverte, & le mettre dans la necessité de se défendre pour sauver sa vie, ou sa liberté. Le Cardinal se contenta de persuader au Roi de tourner du côté de la Bourgogne, & de suivre le Duc d'Orleans à grandes journées. Amanzé Gentilhomme Bourguignon, depéché par le Duc de Bellegarde incontinent après l'arrivée de Gaston en Bourgogne, trouve le Roi à Auxerre, & lui rend une lettre de la part du Gouverneur de la province. L'expres excusa fort mal le procedé de celui qui l'envoioit. Amanzé prétendoit que le Duc d'Orleans se refugiant seulement dans une terre du Duc de Bellegarde, quoique ce fût une place fortifiée, on ne contrevenoit point à la

Le Duc d'Orleans se retire en Bourgogne, & le Roi marche après lui.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Relation de ce qui s'est passé en 1631. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1631. Mercure François. 1631.

1631. la défense que sa Majesté avoit faite de recevoir Gaston en aucune ville de Bourgogne. *Sire*, dit encore le Gentilhomme à Louïs, *M. le Duc de Bellegarde m'a chargé de vous assurer qu'il est dans la disposition de travailler à l'acommodement de Monsieur avec vôtre Majesté. Si elle veut bien lui en donner la permission, il vous prie très humblement de n'entrer pas plus avant dans la province, de peur que Monsieur épouvanté ne se porte à une extrémité facheuse.* Richelieu qui veut amuser Gaston afin de le surprendre, ou de le pousser hors du Roiaume, suggére à son maitre de repondre de la sorte à la proposition d'Amanzé. *Je suis surpris que M. de Bellegarde oubliant si tôt les protestations qu'il m'a faites, manque à son devoir. Cela ne m'empechera pas de lui donner des marques de ma bonté, pourvû qu'il s'en rende digne par une conduite plus réguliére. Le plus grand service que j'attens de M. de Bellegarde, c'est de porter mon frere à éloigner de lui, des gens qui le seduisent par leurs mauvais conseils, & à revenir auprès de moi. Il y trouvera une entiére seureté & toute sorte de contentement. Je promets la même chose à M. de Bellegarde. Vous pouvez l'en assurer de ma part.*

Gaston étoit alors à Seure, autrement Bellegarde, petite ville de Bourgogne. Le Comte & la Comtesse du Fargis l'y vinrent joindre, aussi bien que le Duc d'Elbeuf. Celui-ci mécontent de la Cour, s'étoit retiré dans une terre de Normandie. Aiant appris le départ du Duc d'Orleans, il acourut pour lui offrir ses services. Les chagrins qu'Elbeuf avoit causez autrefois à son Altesse Roiale, furent facilement

oubliez

oubliez dans cette rencontre. On le reçoit à bras ouverts ; on lui promet toute la bienveillance possible. Gaston irrité de se voir poursuivi à outrance, écrit de Bellegarde une lettre au Roi, dont le Briançon cadet de la maison du Lude, fut le porteur. Jusques ici les deux freres ont gardé quelques ménagemens dans les lettres qu'ils s'écrivirent réciproquement. Aigris maintenant au dernier point, ils en viendront l'un & l'autre aux reproches & aux invectives. *Avant que vous passiez outre, & que vous me chassiez de vôtre Roiaume par force*, dit le Duc d'Orleans aprés quelques plaintes de la rigueur avec laquelle Louïs trompé par les artifices du Cardinal, persecute une mere & un frere, *je supplie très-humblement vôtre Majesté de s'informer si les rapports qu'on lui a faits de moi, sont veritables, & d'examiner les desseins de ceux qui en sont auteurs. Vous trouverez sans doute, Monseigneur, que les interêts de ces gens-là sont fort differens des vôtres & qu'ils vont plus avant que vous n'avez pensé jusques à present. Quoique sous vôtre nom ils disent & fassent tout ce qu'il leur plait, je puis bien representer à vôtre Majesté, que s'ils étoient aussi disposez à rendre compte de leurs actions, que ceux de mes domestiques qu'ils appellent méchans esprits & qu'ils accusent de me donner de mauvais conseils, ils n'auroient pas la précaution de se faire un si grand établissement, ni de s'assurer d'un si grand nombre de places fortes. Je vous prie encore, Monseigneur, de n'ajouter pas foi à ce qu'ils vous diront contre moi, & de me traiter plus favorablement qu'ils ne veulent. De ma part, je vous proteste que* 1631.
 je

1631. *je m'attacherai plus que jamais à vous & par affection & par interêt. Que si pour mon malheur, pour le vôtre, & pour celui de toute la France, Dieu permet après cela que leurs artifices l'emportent sur la vérité, qu'ils aient plus de force que l'innocence & la sincerité de mes actions, que leurs desseins reüssissent contre le desir de tous les gens bien, & que pour les avancer ils me mettent mal auprès de vous, & vous persuadent de me chasser de France, comme ils m'ont déja chassé de vôtre Cour & de ma maison, acordez moi du moins quelques jours de relâche, afin que j'aïe le loisir de me ménager une retraite dans les païs étrangers. J'attens cette faveur de vôtre Majesté. Elle perdroit beaucoup en me faisant perir, & sa conservation dépend en partie de la mienne.*

Le Coigneux écrivoit ainsi sous le nom de son maitre, & Richelieu répondoit pour le sien. Ces deux Messieurs se battirent par écrit, jusques à ce que Gaston rentrant dans le Roiaume, par le moien du Duc de Montmorenci, les deux freres en vinrent à une guerre ouverte. Le Cardinal n'oublia pas de se justifier dans la réponse du Roi au Duc d'Orleans. Après une déclaration nette & précise, que sa Majesté croiroit commettre une faute signalée, en donnant le moindre relâche à Gaston, & après de grans reproches de ce qu'il est parti d'Orleans dans le dessein de se retirer chez les étrangers, & d'allumer une guerre civile en France, on fait parler Loüis de la sorte. *Je ne répons point aux calomnies inserées dans vôtre lettre contre ceux dont je me sers. Leurs actions les détruisent assez. Toutes*

tes les perſonnes équitables ſont convaincuës que mes Miniſtres n'ont point d'autres interêts que ceux de l'Etat, dont les miens & les vôtres ſont inſeparables. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que ceux qui veulent attaquer l'autorité des Rois, ſe plaignent de leurs Miniſtres. Les miens ne craignent point la cenſure de la Juſtice. Ils travaillent ſous mes yeux, & n'agiſſent que ſelon mes ordres. Si je leur ai confié quelques places importantes, c'eſt un temoignage de ma bonne volonté, & la juſte recompenſe de leurs ſervices. La crainte ne les a point portez à rechercher aucun gouvernement. Je prie Dieu qu'il me conſerve les gens dont vous vous plaignez, afin qu'ils continuent de me ſervir auſſi fidélement, qu'ils ont fait juſques à preſent. Tous les gens de bien le deſirent; & vous devez le ſouhaiter autant que les autres. 1631.

Retraite du Duc d'Orleans à Bezançon dans la Franche-Comté.

Le Duc d'Orleans étoit deja parti de Bellegarde, pour ſe refugier dans la Franche-Comté, lorſque la réponſe du Roi lui fut renduë. Les gens de Bezançon avoient ſeulement promis de recevoir le Prince fugitif pour peu de jours, de peur que Loüis ne ſe crût deſobligé. Ils firent même les choſes de fort mauvaiſe grace. Les domeſtiques de Gaſton & ceux qui le ſuivoient, furent mal logez, & les vivres ſe vendirent à un prix exceſſif. Cependant ſa Majeſté arive à Dijon, donne les ordres neceſſaires pour tenir la province dans le devoir, & fait enregîtrer au Parlement de Bourgogne une declaration, par laquelle le Comte de Moret, les Ducs d'Elbeuf, de Bellegarde & de Roannez, Puylaurens, Le Coigneux, Monſigot, & Chanteloube Prêtre de l'Oratoire, *principaux auteurs des reſolutions du Duc d'Orleans*, dit-on,

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans.

 ſont

1631. sont condamnez comme criminels de leze-majesté. Cette procédure fut si sensible à Gaston, qu'il consentit sans peine à écrire au Roi de la maniére la plus vive, & à lui reprocher sa dureté au regard de sa mere, de son frere, & de ses sujets. Le seul ménagement que Le Coigneux fit garder, ce fut de rejetter sur les conseils violens & sur les calomnies noires de Richelieu tous les malheurs de la famille Roiale & du peuple. *Monseigneur*, dit le Duc d'Orleans, *je voi avec un extréme déplaisir qu'on ne travaille pas seulement à me noircir dans vôtre esprit; mais qu'on vous surprend encore sur la chose la plus importante à ceux qui vous touchent de plus près, & qu'on vous déguise la substance & les circonstances d'une affaire, dont vous devez savoir la verité, pour y donner ordre. Vous trouvez étrange, Monseigneur, que je vous aïe parlé, en passant, de la détention de la Reine Madame ma mere, vous dites que c'est une fausseté, & vous me blamez de donner ce nom odieux à la priére que vous lui avez faite de se retirer dans une de ses maisons, en toute sorte de liberté. Et quoi, Monseigneur? qui poura s'imaginer qu'elle est en liberté, quand il est constant qu'elle a été arrêtée par le Maréchal d'Etrées, que le château de Compiegne est environné de troupes d'infanterie & de cavalerie, pour empêcher qu'elle ne sorte, & qu'on apporte autant d'exactitude à l'observer que s'il étoit question de garder le plus grand ennemi de la France, pris dans une guerre ouverte? Plût à Dieu que le reste des hommes n'appellât pas prison & captivité, ce que j'ai seulement nommé detention.*

En verité, Monseigneur, je me trahirois moi même & je manquerois à mes devoirs les plus essenti-

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XV. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu, 1631. Rélation de ce qui s'est passé en 1631. Mercure François. 1631.

ſentiels au regard de vôtre Majeſté & de la Reine Madame ma mere, ſi je ne vous déclarois pas franchement ces choſes qui vous ſemblent inconnuës, & ſi je ne vous conjurois de vouloir, pour l'amour de vous même, reflêchir ſur une pareille violence, & y pourvoir. J'en remets le ſoin à vôtre juſtice, à vôtre prudence & à vôtre bon naturel. Quant à ce qui me regarde, je vous dirai que je ne ſuis point ſorti de la Cour, dans le deſſein de troubler le repos de vos ſujets. J'ai vû de mes yeux quelques unes de leurs miſeres. Elles ſont ſi déplorables, que le cœur le plus barbare en ſeroit touché de compaſſion. Bien loin de vouloir les augmenter, je donnerois volontiers mon ſang, pour les diminuër. Dieu m'en eſt temoin. Ces ſeutimens ſont beaux & dignes d'un Prince Chretien. Mais étoient-ils bien ſinceres? Dieu que Gaſton atteſte, le ſait. Il ne nous appartient pas de ſonder ſon cœur. Ce qu'il y a de favorable au Duc d'Orleans, c'eſt qu'il a toujours été bon & humain. Louïs ſon frere l'étoit pareillement. Le peuple auroit moins ſouffert ſous ſon regne, ſi le dur & impitoiable Richelieu avoit permis à ſon Prince de ſuivre ſes bonnes inclinations. Gaſton ſe juſtifie enſuite ſur ce que le Roi lui reprochoit de ſes intelligences au dehors du Roiaume. *Si dans ma retraite*, pourſuit-il, *j'ai trouvé quelque douceur de la part des étrangers, la violence inouïe de celui qui me pourſuivoit avec vos armes, les a portez à compatir à mes ſouffrances. L'ardeur extrême avec laquelle il cherche à me faire perir, eſt la cauſe de mon ſalut en cette rencontre. Voila le ſeul avantage que j'ai trouvé dans ma diſgrace.* 1631.

Et quand il eſt queſtion de dire pourquoi le

Duc

1631. Duc d'Orleans sortit de la Cour, il y a deux mois, on allegue deux raisons qui ne sont pas mal tournées. Voici la premiere. *C'est la necessité*, dit Gaston, *de me mettre à couvert du reproche, qu'on m'auroit fait, de consentir aux actions énormes, dont vôtre principal Ministre étoit accusé. Après la profession que j'avois faite par vôtre commandement exprès, d'être son ami, je ne pouvois condamner sa malice d'une maniére plus respectueuse pour vous, qu'en m'éloignant. L'autre motif de ma retraite, c'est la juste crainte que j'ai euë d'une entreprise sur ma liberté. Je recevois des avis de plusieurs endroits, & de fortes presomptions me donnoient de la défiance. On ne dira pas qu'elle étoit vaine, après la maniére dont j'ai été poussé jusques dans ce païs, & après ce qui s'est fait contre la Reine Madame ma mere. Il est bien étrange, Monseigneur, qu'on veuille persuader le monde que j'en suis la cause principale. Les lettres publiées à vôtre retour de Compiegne, la marquent fort ingénument. On y lit que tout le mal dont la Reine Madame ma mere se plaint, lui est arrivé, par ce qu'elle ne vivoit pas en bonne intelligence avec vôtre Ministre. Il n'est pas moins inouï de traiter de faction & de caballe, l'union & l'amitié cordiale qui doit être entr'une mere & un fils, ni de regarder comme un service signalé rendu à l'Etat, la division irréconciliable, qu'on s'efforce de mettre entre nous par mille inventions malicieuses.*

Puylaurens & Le Coigneux n'eurent garde d'omettre leur justification dans la lettre de Gaston qui devoit être publique. *Une des raisons principales*, lui font-ils dire, *pourquoi vôtre Ministre veut tant de mal à ceux qui me servent,*

c'est

c'est qu'ils se sont apperçus de ses artifices, & qu'ils ont refusé de prendre part à ses intrigues. Je n'ai point de plus grande faute à leur reprocher, que de m'avoir souvent détourné de me plaindre, & de déclarer à vôtre Majesté ce que j'avois sur le cœur contre son Ministre. Je ne prétens pas les disculper entiérement. S'ils ont fait quelque chose de mauvais à mon insçu, je serai bien aise de l'apprendre. Plût à Dieu que vôtre Majesté fût aussi bien disposée à s'informer de la conduite de quelques uns de ses Conseillers. Le public seroit bientôt satisfait, vous vivriez en repos, la Reine Madame ma mere recouvreroit sa liberté, & je rentrerois dans vos bonnes graces. Pour finir cette dépêche, peut-être trop longue, je supplie très-humblement vôtre Majesté, de m'acorder ce qu'elle me demande dans sa lettre, je veux dire, mon retour dans son Roiaume. Je me contenterai de la seureté que toute personne de bon sens, qui aura égard à ce qui est arrivé, croira juste & raisonnable. Je ne mets point pour condition, la liberté de la Reine Madame ma mere. Je suppose que vous la lui rendrez, sans que personne vous la demande. Vous & moi, ne pouvons pas être contens jusques à ce qu'elle soit aussi heureuse qu'auparavant. De ma part, Monseigneur, je vouë & je promets très-religieusement à vôtre Majesté, une affection plus tendre & plus sincére qu'elle ne la pouroit attendre d'un fils, & une obeïssance plus soumise, que n'est celle du moindre de vos sujets. 1631.

Briançon fut encore chargé d'aller rendre cette lettre au Roi. Les reproches de Gaston l'irritérent si fort, que le Gentilhomme fut conduit prisonnier au château de Dijon par ordre de

1631. de sa Majesté. On le mit peu de jours après en liberté, à la recommandation du Maréchal de Schomberg son allié. Richelieu content de s'être debarassé du Duc d'Orleans, en le forçant à sortir du Roiaume, raméne Louïs à Fontainebleau, prendre le divertissement de la chasse, en attendant que la desolée Marie de Médicis, dont toutes les espérances se trouvent frustrées par la fuite de Gaston, prene le parti d'aller à Moulins, ou de sortir de France aussi bien que son fils. Nous verrons dans la suite que le Cardinal qui n'ose tirer la Reine Mere de Compiegne avec trop de violence, la reduira enfin à la triste necessité de se refugier chez les étrangers. On lui laissera une entiere liberté d'exécuter la resolution que son persécuteur est bien aise qu'on lui inspire. Ce fut à Fontainebleau que le Roi répondit à la derniére lettre du Duc d'Orleans apportée par Briançon. Pour garder les mêmes ménagemens que son frere, Louïs rejette de son côté les maux dont Gaston se plaint, sur Puylaurens & sur Le Coigneux. Sa Majesté reproche avec assez de modération au Duc d'Orleans, de ce qu'il prête son nom à des gens qui cherchent à décrier le gouvernement. Mais Richelieu fait bientôt prendre un ton sevére & absolu. *Soiez persuadé*, dit Louïs, *que je suis fort content de mes Ministres. Je saurai les maintenir, & faire voir au monde que le choix des gens de mon Conseil dépend uniquement de ma volonté, & non pas du goût d'autrui. Il n'appartient pas à ces nouveaux censeurs de m'apprendre ce que je dois à la Reine ma mere & à mon frere. Je cheris l'une & l'autre, je connois leurs veritables interêts, & je ne manque à rien de ce qu'el-*

qu'elles peuvent raiſonnablement attendre d'un Roi bien intentionné pour ſes ſujets. Je vous conſeille ſeulement de conſulter vos oracles, & de leur demander s'il y a une nation dans le monde, où les freres des Rois ſoient plus favorablement traitez qu'en France; ſi aucun de mes predeceſſeurs a jamais affranchi les ſiens des loix de l'Etat, pour les laiſſer vivre à leur fantaiſie, & ſi on a tout ſouffert d'eux, ſans les reprimer par les mêmes ordonnances. Quand vous ſerez mieux informé de ces choſes, vous ouvrirez les yeux, & vous reconnoitrez que la Cour d'un auſſi bon frere que moi, eſt le plus ſûr, le plus doux, & le plus avantageux ſejour que vous puiſſiez trouver. Quand l'envie vous prendra d'y revenir, & de vivre paiſiblement dans l'ordre de mon Etat, ſans haïr ce que j'aime, & ſans condamner ce que j'approuve, je vous recevrai à bras ouverts.

1631.

La déclaration du Roi contre ceux qui ont ſuivi le Duc d'Orleans, trouve de la contradiction au Parlement de Paris.

Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XV.

La déclaration du Roi publiée à Dijon contre ceux qui ſuivirent le Duc d'Orleans, & qu'on prétendoit criminels de leze-majeſté, ſous prétexte que l'héritier préſomptif de la Couronne ſéduit par leurs mauvais conſeils, ſe jettoit entre les bras des étrangers, fut envoiée à tous les Parlemens de France, pour y être verifiée auſſi bien que dans celui de Bourgogne. Les Magiſtrats des provinces obeïrent ſans difficulté. Mais il y eut plus de vigueur & d'équité dans le Parlement de Paris. La declaration y aiant été portée, pluſieurs repreſenterent que les domeſtiques de Gaſton étoient condamnez comme criminels de leze-majeſté, ſans avoir commis aucune violence contre l'autorité du Roi, ni fait le moindre acte d'hoſtilité, & qu'on ne pouvoit leur reprocher autre choſe que d'avoir ſui-

1631. *Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.* 1631. *Mercure François.* 1631.

vi leur maître. D'où ces Magiſtrats concluoient, qu'il étoit à propos de faire des remontrances au Roi, avant que de prendre aucune reſolution ſur une affaire de cette importance, qui concernoit le frere unique de ſa Majeſté, héritier préſomptif de la Couronne. D'autres dirent qu'il étoit injuſte de condamner les gens, ſans examiner premiérement, s'ils ſont coupables, ou non, des crimes qu'on leur impute, & qu'avant que de proceder à la verification de la déclaration, il falloit informer contre ceux qui avoient ſuivi le Duc d'Orleans hors du Roiaume, & faire droit ſelon les preuves, en cas qu'ils euſſent commis quelque faute contre l'Etat. Gaiant, & Barillon Preſidens aux Enquêtes & Laiſné Conſeiller, au rare mérite & à l'intégrité deſquels, les Hiſtoriens flatteurs de Richelieu n'ont pû refuſer de juſtes louanges, ſe ſignalérent entre ceux qui conſervant quelque reſte de l'ancienne liberté, parlerent fortement contre la violence d'une declaration, ſuggerée par un Miniſtre qui abuſoit du nom du Roi pour venger ſes querelles particuliéres.

Le courage de ces trois Magiſtrats fut d'autant plus eſtimé des gens d'honneur, que chacun voioit avec indignation Le Jai, devenu premier Preſident d'une Compagnie, où il avoit pretendu autrefois ſe diſtinguer par ſon zele à demander la reformation des abus du gouvernement, & par ſes plaintes contre les entrepriſes du Maréchal d'Ancre qui le fit mettre en priſon & proſcrire enſuite dans une declaration, à peu près ſemblable à celle dont il s'agiſſoit, ſe devouër baſſement à Richelieu, ſolliciter les affaires du Cardinal comme les ſiennes propres,

&

& s'attacher uniquement à la fortune d'un Ministre plus odieux que Conchini. Un motif secret de vengeance animoit encore le premier President dans cette occasion. Poussé par Richelieu, il alla outrager la Reine Mere dans son propre palais, & la menacer qu'on la chasseroit du Roiaume, si elle persistoit à refuser de reprendre dans sa maison, la Combalet & ses autres domestiques parens du Cardinal qu'elle avoit congediez. Insolence dont le Duc d'Orleans fut tellement irrité, qu'il menaça le premier President de le faire punir exemplairement. Quelque grans que fussent les mouvemens que le lâche & indigne Magistrat se donna pour obtenir que la declaration fût vérifiée, il trouva moins de voix qu'il ne lui en falloit. Les plus timides du Parlement furent d'avis de consentir à la verification en *opinant du bonnet*, c'est-à-dire, en témoignant par le silence affecté de la Compagnie qu'elle cédoit à l'arrogance du Ministre, & qu'il seroit inutile de lui resister après l'oppression des deux premiéres personnes de l'Etat, dont le Roi refusoit d'écouter les justes plaintes. Les opinions se trouvant différentes, & le nombre des voix égal de part & d'autre, le Parlement donna le 25. Avril, ce qu'on appelle un *arrêt de partage*, c'est-à-dire, qu'il déclara ne pouvoir procéder à la verification demandée par les gens du Roi, puis que la pluralité des voix ne se trouvoit pas pour eux.

1631.

Requête presentée au Parlement de la part

Durant ces contestations entre les Magistrats, un nouvel incident causa de plus grans mouvemens dans leur Compagnie, & fit un étrange bruit à la Cour & à la ville. Roger Procureur genéral du Duc d'Orleans avoit presenté au Parlement

1631. lement une requête ſignée de la main de Gaſton; par laquelle il ſe portoit partie contre Richelieu, & demandoit que ſon procés lui fût fait ſur les crimes enoncez dans la requête, que le Duc s'offroit de prouver. La piece eſt ſi ſinguliére, & un temoignage ſi authentique de l'ancienne autorité du Parlement de Paris, auquel la mere & le frere du Roi demanderent juſtice contre leur perſecuteur, qui abuſoit du nom de ſa Majeſté, qu'il eſt à propos d'en conſerver ici la mémoire. Voici comment cette fameuſe requête fut dreſſée dans le ſtile ordinaire du Palais. *Supplie humblement Gaſton fils de France, frere unique du Roi, diſant qu'encore qu'il ſoit notoire qu'Armand-Jean du Pleſſis Cardinal de Richelieu, ait entrepris à force ouverte ſur ſa perſonne, enſuite de la détention de la Reine ſa mere, & qu'ainſi il ſoit coupable de ſa ſortie hors du Roiaume, neantmoins il a été ſi artificieux & ſi méchant, que de faire expedier une déclaration adreſſante au Parlement de Bourgogne, remplie de divers faits, qu'il a ſuppoſez contre l'honneur & contre la réputation dudit Seigneur Duc, par laquelle il l'a fait blamer d'être ſorti volontairement de France, afin de troubler le repos public, & fait déclarer en conſéquence ceux qui ſont auprès de lui, même ſes principaux domeſtiques, qui doivent être inſéparables de ſa perſonne, criminels de leze-majeſté, pour rejetter ſur autrui le crime qu'il a commis par cette violence, & pour couvrir auſſi & acheminer par ce moien, le deſſein qu'il a d'entreprendre ſur la perſonne dudit Seigneur Duc, ſur celle de la Reine ſa mere, & enſuite ſur celle du Roi, & finalement envahir la France, ou la meil-*

Requête du Duc d'Orleans contre le Cardinal de Richelieu.

Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XV. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1631. Recueil de diverſes piéces pour ſervir à l'Hiſtoire. Mercure François. 1631.

meilleure partie d'icelle. Et d'autant qu'il importe grandement que le ministére de la Justice ne serve point par surprise à avancer les sinistres intentions du Cardinal, & qu'au contraire, il doit être emploié principalement pour les détruire, veu qu'elles tendent à la ruine de la maison Roiale & de l'Etat: ce considéré, Messieurs, il vous plaise donner acte audit Seigneur Duc, de ce qu'il déclare, que l'entreprise & violente persécution dudit Cardinal contre sa personne, est la cause de sa sortie hors du Roiaume, & qu'il n'y a un seul des nommez en ladite déclaration, ni aucun autre, qui par conseil, ou autrement, y ait contribué; ensemble lui donner acte de la protestation qu'il fait, que la déclaration ci dessus mentionnée, ne puisse nuire, ni préjudicier à ceux qui sont compris en icelle, non plus qu'à lui, & de ce qu'il s'est opposé, comme de fait il s'oppose tant à l'exécution de ladite déclaration, qu'au regitrement de toute autre semblable, qui vous pouroit être presentée sur même sujet. Et pour arrêter le cours des pernicieux desseins dudit Armand-Jean du Plessis Cardinal de Richelieu, demande ledit Seigneur Duc acte de ce qu'il se rend partie formelle contre lui, ses fauteurs & adhérants, pour leur faire faire leur procés sur les faits mentionnez en la presente requête, circonstances, & dependances: Requérant à cet effet permission d'en informer, & d'obtenir monition & la ionction du Procureur Genéral du Roi. Et vous ferez iustice. GASTON. 1631.

Je ne sai si on ne dira point que les pretensions du Duc d'Orleans sont outrées, & qu'il n'est pas vraisemblable que Richelieu pensât à entreprendre sur la personne du Roi, & à envahir

1631. vahir du moins une grande partie de la France. Pour éclaircir cet endroit, qu'il me ſoit permis d'y ajouter deux ou trois reflexions. Elles prouvent, à mon avis, que le Cardinal conçut des deſſeins prodigieuſement vaſtes. On ne peut douter qu'il n'ait voulu ſe faire un nouveau *Maire du Palais*, tenir le Roi dans une dépendance entiére, & le mettre hors d'état de détruire ſon propre ouvrage. Voila ce que le Duc d'Orleans appelle, *entreprendre ſur la perſonne du Roi*, c'eſt-à-dire, lui lier les mains, & le garder dans une eſpéce de captivité. Pourquoi Richelieu s'aſſuroit-il de toutes les forces de terre & de mer? Pourquoi vouloit-il avoir tant de places maritimes à ſa diſpoſition? Pourquoi ſe fit-il donner cette année le gouvernement de Bretagne? Ces demarches temoignent aſſez, que regardant la ſanté du Roi comme foible & incertaine, il projettoit de ſe rendre formidable au ſucçeſſeur de Louïs. Et n'étoit-ce pas là *envahir*, autant qu'il en étoit capable, *une grande partie de la France?* Que le Cardinal ait penſé à mettre la Couronne dans ſa famille, on ne le peut pas dire certainement. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il fut capable d'une ambition ſi demeſurée. Le monde crut qu'il ne preſſa tant la caſſation du mariage du Duc d'Orleans avec la Princeſſe Marguerite de Loraine, que pour fatiguer Gaſton & le reduire enfin à la néceſſité d'épouſer la Combalet, *petite-fille d'un Notaire*, dit-on, *& les reſtes d'un pauvre Gentilhomme.* Et lors que le Duc plus conſtant que Richelieu ne ſe l'imaginoit, parut inébranlable dans ſa reſolution de n'avoir jamais d'autre épouſe que Marguerite, le Cardinal affecta de

le

le tenir éloigné d'elle & de l'empécher d'avoir des enfans. Richelieu se mit pour lors en tête de marier sa bonne niéce avec le Comte de Soissons. Il fit sentir à ce Prince qui ne manquoit pas d'ambition, que si Louïs & son frere ne laissoient point d'enfans capables de succeder à la Couronne, Soissons pouvoit aspirer à tout, en s'alliant avec un homme qui lui mettroit entre les mains les plus grandes forces du Roiaume. Le Prince de Condé, je l'avouë, devoit l'avoir au défaut des fils d'Henri IV. Mais on sait ce que Soissons lui contestoit. Le Comte appuié du Ministre auroit pû faire valoir ses pretensions au préjudice du Prince. 1631.

Quoi qu'il en soit de la verité des ambitieux projets, que Marie de Médicis, le Duc d'Orleans & plusieurs autres ont imputez à Richelieu, Roger Procureur General de Gaston & chargé de la requête de son Altesse Roiale, fut arrêté prisonnier. Le premier Président empécha que la piece mise entre les mains d'un Conseiller selon la coutume, ne fût presentée au Parlement; & Louïs seant dans son Conseil, ordonna, dit-on, de l'avis des Princes, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France & des autres qui furent appellez, que la requête de son frere seroit supprimée, *comme calomnieuse, & contraire au bien du service du Roi, au repos de ses suiets, & à la seureté de l'Etat.* On ajouta dans l'arrêt, qu'elle étoit de la façon des gens, qui avoient induit le Duc d'Orleans à sortir du Roiaume, afin d'éviter par ce moien la juste punition de leurs crimes, & de calomnier les principaux Ministres du Roi, *contre lesquels*, lui faisoit-on dire, *on ne peut, ni ne doit former*

1631. *aucune plainte, que par de très-humbles supplications à la personne de sa Maiesté.* Et afin que ceux du premier rang ne s'avisassent pas même de porter desormais des plaintes au Roi contre ses Ministres, le Cardinal inséra dans le même arrêt, que sa Majesté *connoissoit leur fidélité, & leurs grans, continuels, laborieux, & recommendables services, rendus tant au dehors, qu'au dedans du Roiaume.*

Le Roi mande le Parlement de Paris au Louvre, & déchire en presence des Magistrats un arrêt qu'ils avoient rendu.

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XV. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. Mercure François. 1631.

Louïs étoit venu de Fontainebleau à Paris, dans une extrême colére contre le Parlement, à cause du refus de verifier la déclaration, sous prétexte du partage des voix. *Vôtre Majesté,* dit Richelieu au Roi, *n'a point envoié sa declaration au Parlement, afin que les Magistrats fissent leurs informations d'une chose certaine, & dont tout le monde connoit la verité. Lors qu'ils vinrent prendre congé de vous avant vôtre départ pour Orleans, vous leur dites vous même, tout ce qui est contenu dans la déclaration. Vôtre lettre envoiée dans les provinces, exprime encore plusieurs entreprises que les gens de Monsieur n'ont pû faire sans se rendre coupables du crime de leze-majesté. Refuser de verifier une déclaration, fondée sur des causes que vous énoncez vous même, c'est douter de vôtre sincérité, & contester la vérité de ce que vous assurez.* Délicat & sensible au dernier point sur le chapitre de son autorité, Louïs assemble extraordinairement son Conseil, y appelle les Princes, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Officiers de la Couronne, & les principaux Conseillers d'Etat, déclare son mecontentement de *l'arrêt de partage* rendu par le Parlement, & montre les suites dangereuses qu'il peut avoir. Chateau-

neuf

neuf Garde des ſeaux expoſe amplement les intentions de ſa Majeſté. De Meſmes de Roiſſi Doien des Conſeillers d'Etat, aiant eu ordre de parler le premier, le Magiſtrat adulateur dit que le Parlement de Paris ne doit pas faire plus de difficulté que les autres Cours ſouveraines, de verifier la declaration; & que ces tribunaux uniquement établis pour rendre la juſtice aux particuliers, n'ont droit de connoitre des affaires d'Etat, qu'après une commiſſion expreſſe de ſa Majeſté. Roiſſi tacha d'appuier ſon ſentiment par pluſieurs exemples, ſans conſidérer que le premier Préſident de Verdun & le Parlement même en corps, en avoit ſolidement refuté les inductions ſemblables que le Chancelier de Silleri en voulut tirer, lors que les Magiſtrats preſſérent la reformation des abus du gouvernement, après la diſſolution de l'aſſemblée des Etats generaux. 1631.

Les autres aiant opiné comme le lâche Roiſſi, Louïs ordonna que le Parlement viendroit le lendemain 13. Mai au Louvre, en corps & à pied, & que le Greffier apporteroit le regître, où la déliberation du 25. Avril étoit redigée. Le peuple courut en foule au triſte ſpectacle des Magiſtrats, qui alloient deux à deux, le bonnet quarré en tête, recevoir la plus ſenſible mortification, diſons mieux, le dernier coup mortel qu'un Miniſtre arrogant faiſoit porter à ce qui reſtoit de liberté dans le plus auguſte Tribunal de France. Les Magiſtrats furent conduits dans la gallerie du Louvre. Louïs y parut ſur un throne élevé, autour duquel ſe rangérent le Comte de Soiſſons, les Cardinaux de la Valette & de Richelieu, les Ducs de Nemours,

1631. d'Angouleme, de Longueville, de Montmorenci, de Chevreuse, & les Maréchaux de Crequi, de Schomberg, de S. Luc, & d'Effiat. On obligea les Magistrats à se tenir à genoux en presence du Roi; & Chateauneuf Garde des seaux, aussi rampant que ses predecesseurs, repete gravement ce que Silleri & Marillac dirent en pareilles occasions. Il se devoit souvenir que Marillac qui eut la bassesse d'avancer cette maxime si prejudiciable au bien de la France, que le Parlement n'a pas droit de prendre connoissance des affaires d'Etat, se trouvoit alors dans une triste situation, qui lui faisoit regretter le renversement des anciennes loix & de l'autorité des Parlemens, auquel il contribuä fort mal à propos. Le premier President Le Jai oubliant l'exemple que Verdun son courageux prédecesseur lui avoit donné en pareille rencontre, & ce qu'il fit autrefois lui même pour soutenir les droits de la Compagnie, à la tête de laquelle il se trouvoit; Le Jai, dis-je, garda un silence honteux, & vid avec une joie secrete *l'arrêt de partage* déchiré & mis en morceaux par le Roi, qui ordonna qu'on inserât à sa place dans les regîtres du Parlement, l'arrêt du Conseil qui cassoit la resolution prise le 25. Avril. Gaiant, Barillon, & Laisné furent ensuite suspendus de l'exercice de leurs charges, & releguez en diverses provinces éloignées.

Le jour même que le Parlement fut mandé par le Roi pour recevoir des reprimandes, raconte l'Historien que Louïs tenoit à ses gages, *sa Majesté m'aiant apperçu dans son cabinet, me fit l'honneur de s'approcher de moi, & de me dire en me mettant les mains sur les épaules, que je n'ou-*

n'oubliasse pas de rapporter dans mon Histoire ce que je venois de voir. S'imaginoit-il donc avoir fait un bel exploit, ou obtenu quelque victoire signalée, en opprimant la liberté du Parlement, auquel il ne pouvoit reprocher autre chose, que d'avoir tâché d'épargner une fletrissure à la reputation de son frere? Ce que le même Auteur ajoute, est une preuve que le malin Richelieu donna les interpretations les plus sinistres à la modération des Magistrats, & qu'il prévint le Roi d'une étrange maniere contr'eux. Talon Avocat Genéral suppliant très-humblement sa Majesté de la part du Parlement, de modérer la rigueur de la peine ordonnée contre trois Magistrats qui se distinguoient par leur vertu & par leur habileté; Talon, dis-je, protesta pour appaiser la colere de Louïs, que les exilez & le reste de leur Compagnie, demeureroient desormais dans l'obeïssance, dont le Parlement avoit toûjours fait profession. *Ne me parlez pas de l'obeïssance de vos gens*, repartit brusquement le Roi. *Si je voulois former quelqu'un à cette vertu, je l'enverrois dans une compagnie de mes gardes & non pas au Parlement. Donnez moi une demie douzaine de ces jeunes Conseillers qui ont parlé si haut, je les mettrai parmi mes mousquetaires, & je vous répons qu'ils y apprendront plûtôt à être obeïssans, que dans une Chambre des Enquêtes.* Croioit-il encore que les Magistrats devoient obeïr aussi aveuglément à ses volontez, & à celles de son Ministre, que les cadets aux gardes, & les mousquetaires obeïssoient à la voix des Officiers, quand on leur faisoit faire l'éxercice? Richelieu content d'avoir desormais fermé la bouche au Parlement par une mor-

1631.

1631. tification si éclatante adoucit l'aigreur du Roi contre les Magistrats. Gaiant, Barillon, & Laisné furent rappellez de leur exil, & obtinrent peu de temps après la permission de revenir faire les fonctions de leurs charges.

Divers Ecrits publiez de part & d'autre durant les brouilleries de la famille Roiale.

Chacun discouroit, ou écrivoit de ce qui se passoit à la Cour & au Parlement selon ses interêts, & ses prejugez. Les Courtisans flatteurs dirent que c'étoit la chose du monde la plus ridicule & la plus déraisonnable qu'une Compagnie, où il y avoit tant de jeunes gens, sortis tout nouvellement des Ecoles du Droit, voulût prendre connoissance des affaires les plus importantes de l'Etat, & des demêlez du Roi avec sa mere & avec son frere. En un mot, ces Messieurs trouvoient les raisons alléguées par Roissi & par Chateauneuf, justes & convaincantes. Les partisans de la Reine Mere & du Duc d'Orleans crioient de leur côté, *à l'injustice, à l'oppression*. Ils repetoient ce qui se dit, il y a quinze ou seize ans, pour soutenir les droits du Parlement. Gaston lui même plus équitable, par ce que la persecution de Richelieu l'obligeoit à recourir aux Magistrats, se plaignit hautement dans une lettre écrite au Roi son frere, de ce qu'on leur fermoit la bouche, & de ce qu'on les empéchoit de recevoir sa requête. *Je pourois bien vous expliquer*, dit le Duc d'Orleans à Louis, *pourquoi, & par quelles voies le Cardinal arrête les fonctions de vôtre Parlement, dont la courageuse fidélité a tant de fois sauvé la France d'un prochain naufrage. Il interdit & déprime les Magistrats, il leur ferme la bouche, & leur ôte l'accés auprès de vôtre Majesté, quoique leur devoir principal consiste à rèpresenter librement*

Lettre du Duc d'Orleans. 1631. Remontrance au Roi. Vrais & bons avis du François fidele.

ment aux Rois la verité, & ce qui est le plus avantageux à leur service. Gaston auroit-il conservé ces justes sentimens, s'il fût jamais parvenu à la Couronne? Convaincu par sa propre experience que les principes du pouvoir arbitraire qu'on lui avoit inculquez dans sa jeunesse, aussi bien qu'à son aîné, ne sont propres qu'à rendre tous les sujets d'un Etat également malheureux, il auroit peut-être crû devoir acorder aux autres la justice, qu'il avoit demandée pour lui même. Pour être parfaitement honnête homme, dit-on, il faut avoir été quelque temps malheureux & persécuté. Je dis de même. Pour être bon Roi, il faut avoir senti les terribles effets du pouvoir d'un Souverain trop absolu. Louïs XII. est un des meilleurs Princes qui aient gouverné la France. Il avoit été maltraité sous les regnes precedens. 1631.

L'Apologiste de Marie de Médicis parla plus rondement dans une remontrance à Louïs en faveur de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, quoi qu'il deguise assez la verité, de peur d'effaroucher un Roi imbu des maximes établies depuis long-temps dans les Cours de l'Europe. *La déclaration envoiée au Parlement de Paris après la retraite de Monsieur*, dit cet Auteur de fort bon sens, *est une piéce fort mal dressée. Tous ses domestiques y sont compris, sans excepter ceux que leur emploi rend inseparables de lui. On a crû qu'il n'y a pas été mis lui même, par ce que vôtre bonté ne l'a pû souffrir: Et les gens sages ont jugé que la violence faite au Parlement de Paris, pour avoir differé la verification d'une acte si mal conçu, est une grande bréche à vôtre réputation & à vôtre autorité.*

1631. *On vous a insinué que ce délai blessoit l'une & l'autre, afin de vous porter à emploier vôtre pouvoir absolu. Vous en userez quand il vous plaira. Mais jamais aucun homme de bien, ni un fidele Ministre, ne vous conseilleront de vous en servir, si ce n'est dans une grande extrémité. Comme vôtre Majesté doit être pleinement informée de cette verité, il est à propos de vous representer, pourquoi nos bons & justes Rois ont établi les Parlemens & les autres Cours souveraines, & pourquoi ils leur ont donné le pouvoir de verifier les édits & les déclarations, avec la permission de faire leurs très-humbles remontrances sur la consequence de ce qui leur est adressé. En vertu de ce pouvoir les Parlemens examinent, & n'enregîtrent pas seulement comme de simples Greffiers ce qui leur vient de vôtre part. Ils ne sont pas pour cela les tuteurs des Rois, ni les controlleurs de vos actions. Tout autres que les anciens Tribuns du peuple, les Magistrats n'ont point une puissance supérieure à la vôtre. On tache de vous rendre les Parlemens odieux par de pareilles insinuations. Si certains particuliers de ces Compagnies mal informez de leur institution, s'attribuent une autorité trop grande, & avancent quelque chose d'outré, on les desavouë. Nous reconnoissons que tous les Magistrats sont vos sujets, & vos Officiers. Ils n'ont point d'autre puissance que celle que vous leur avez donnée. Quand vous commandez en maître, c'est à eux d'obeïr sans repartie. Mais vous me permettrez, s'il vous plaît, de vous découvrir un secret qu'on vous a caché.*

Les bons Rois vos predecesseurs avoient appris ce que tous les anciens Politiques ont écrit, & ce que

*que toutes les Histoires des divers Empires du monde confirment, que les Monarchies sans aucun temperament d'Aristocratie, ne sont pas de longue durée, par ce qu'elles se rendent suspectes & ensuite odieuses aux peuples, qui leur donnent un mauvais * nom. Nos Rois l'aiant voulu éviter, se sont soumis volontairement à faire examiner & verifier leurs édits & leurs declarations par les Cours souveraines. Ils en ont usé de la sorte, pour la décharge de leur conscience devant Dieu, & de leur reputation devant les hommes; sans se dépouiller du droit d'user de leur autorité absoluë, conformément à ces mots usitez quand ils commandent:* tel est nôtre bon plaisir. *Les Princes justes comme vous, se contentent de faire écrire ces paroles sur le parchemin, pour montrer leur puissance. Mais ils ne se servent jamais de tout le droit de leur souveraineté. On doit le ménager avec soin, & il ne sauroit l'être mieux, qu'en suivant les routes ordinaires. Celui qui ne s'en écarte pas, se fait aimer comme bon, & estimer comme équitable. Les sujets murmurent contre un Roi qui se conduit autrement que ses predecesseurs, renommez par leur humanité & par leur clemence. On a mauvaise opinion de son gouvernement, & les esprits se portent peu à peu à la révolte. Pardonnez moi, Sire, si je vous découvre librement cette vérité. Ceux qui vous la cachent, n'aiment ni vôtre personne, ni vôtre Etat.* 1631.

Le courageux defenseur de la Reine Mere dit cette année la même chose au P. Joseph. Ce Moine erigé en homme d'Etat, qui meditoit plus sur *le Prince* de Machiavel que sur les Epitres

* C'est celui de *Tyrannie*.

1631. tres de S. Paul, s'étoit avisé de soutenir sous un * nom emprunté ses mauvais conseils donnez à Richelieu, & ce qu'il écrivit conjointement avec le P. de Sanci pour lever les scrupules de Louïs sur l'éloignement de la Reine sa mere. *Vous ramassez un grand nombre de défenses faites aux Parlemens de se mêler des affaires d'Etat*, dit l'Apologiste au Capucin auquel il reproche sa *tête puante*, je ne sai pas pourquoi. *On ne doute pas de la puissance du Roi sur ses Officiers. Celui qui les peut établir, interdire, & destituer, peut, à plus forte raison, donner des bornes à leur autorité. Vous qui étes si versé dans l'Ecriture sainte, ignorez-vous ce qu'un Apôtre a dit?* Tout m'est permis, mais tout ne m'est pas expédient. *Tâchez de faire trouver bon tout ce que sa Majesté veut, & non pas tout ce qu'elle peut. Nos Rois n'ont pas pris la régle du Parlement: mais ils la leur ont donnée, afin de temperer en quelque façon le pouvoir absolu de la Monarchie. Les Rois ont apprehendé qu'elle ne devînt odieuse au peuple. C'est ce qui arrive ordinairement, lors qu'on use de la pleine puissance, & que les choses ne se font que par autorité. Vous servez fort mal vôtre maître, en ne lui prêchant pas autre chose. C'est choquer son inclination naturellement portée à la justice, & donner à ses sujets de mauvaises impressions de son gouvernement.* Je l'ai dit: cet Auteur trop circonspect, quoi qu'en plusieurs occasions il parle avec beaucoup de courage & de liberté, ou trop peu versé dans l'Histoire de France, ne rapporte pas la veritable origine du droit des Parlemens, en ce qui regarde la verification des édits

* *Du Sieur de Mentagnes.*

édits Roiaux. Cela paroit par ce que j'ai remarqué dans un endroit de cet ouvrage touchant l'ancienne constitution du gouvernement de France, à peu près semblable à celui de l'Angleterre. Peut-être aussi que l'Apologiste crut devoir user de ce ménagement, en écrivant pour la défense d'une Reine qui avoit elle même entêté son fils des maximes du pouvoir arbitraire. Quoiqu'il en soit, la France s'en trouveroit mieux si Louïs XIII. & son successeur eussent du moins suivi des regles de Politique, dont Marie de Medicis & le Duc d'Orleans reconnurent la justice & l'utilité, plûtôt que les principes tiranniques de Machiavel que Richelieu & Mazarin ont inspirez au pere & au fils. 1631.

Les plumes vénales s'empressérent à justifier le Ministre, contre lequel on se déchainoit tout publiquement. J'ai déja nommé le Capucin Joseph & Harlai de Sanci Evêque de S. Malo. Hay du Chatelet, Sirmond neveu d'un savant Jesuite du même nom, qui fut Confesseur du Roi, & le fameux Balzac entrérent aussi en lice. Non content de ce que ses ténans disoient à sa louange, Richelieu composa lui même son éloge & son apologie dans plusieurs declarations du Roi publiées cette année. Voici comment il fit parler le Roi dans celle du 26. Mai publiée à l'occasion de la requête du Duc d'Orleans au Parlement. *Les faits alléguez contre nôtre cousin le Cardinal de Richelieu, sont entiérement calomnieux. Nous sommes fort assurez de la droiture de ses intentions, & nous connoissons par une veritable expérience qu'il n'a pas d'autre but, que nôtre grandeur & le bien de nôtre Roiaume. Il nous a si fidelement & si utilement servis, que*

1631. *nos successeurs & nos sujets n'en doivent jamais perdre la mémoire.* On doit avouër que Richelieu a bien *servi* Louïs XIII. & ses successeurs, en leur ouvrant le chemin à cette supériorité de puissance qu'ils ont enfin obtenuë dans l'Europe. Mais les bons François qui n'auront pas *perdu la mémoire* de ses entreprises violentes, détesteront à jamais un Cardinal, qui a fourni les moiens d'opprimer la liberté de sa patrie, & de la rendre aussi malheureuse que les nations les plus esclaves de l'Orient.

Reparties sur la Réponse à la Remonstrance au Roi, dans le Recueil des piéces curieuses pour la défense de la Reine Mere.

Mathieu de Morgues de S. Germain devint si celébre dans le monde, en défendant lui seul Marie de Medicis & le Duc d'Orleans contre Richelieu, & contre tous ses laches Ecrivains, que je croi devoir dire quelque chose d'un Auteur, dont les ouvrages peut-être trop aigres & trop envenimez, mais bons à cela près, & remplis de traits vifs & agréables, ont chagriné le Cardinal, & embarassé ses flatteurs. S. Germain étant entré fort jeune dans la societé des Jesuites, en sortit avec la permission des Supérieurs & embrassa l'état Ecclesiastique. Sa maniére de prêcher fut goûtée à Paris, & ses ennemis qui l'observoient de fort près, ne trouverent jamais rien à redire à ses mœurs, ni à sa doctrine. La Reine Marguerite le fit son Prédicateur ordinaire, & après la mort de cette Princesse, il entra dans la maison de Marie de Médicis en qualité de son premier Aumônier. Il raconte lui même d'un air un peu trop railleur, & en temoignant une trop bonne opinion de son merite, la maniére dont Richelieu commença de le persécuter, & comment il fut engagé à écrire pour la défense de Marie de Médicis.

cis. *S. Germain*, dit-il, *reçut après la détention de la Reine sa maitresse, l'avis d'un Ministre d'Etat, pour un honnête commandement de sortir de Paris. Il étoit caché dans un desert des montagnes du Languedoc, lors qu'il se trouva malheureusement dans quelque songe fâcheux de M. le Cardinal. Cela suffit selon la s..inte doctrine de Balzac pour faire emprisonner un homme. Le bon Seigneur qui veut perdre tous ceux qui ne se perdent pas avec lui, & qui regarde comme ses ennemis tous ceux qui se piquent de reconnoissance envers leurs maitres & leurs bienfaicteurs, savoit que S. Germain n'étoit pas homme du temps, que Dieu lui avoit donné assez d'esprit pour remarquer ce qui se passoit, qu'il n'étoit pas d'humeur à voir l'innocence opprimée, sans pousser quelques soupirs, & que son courage ne lui permettroit point d'abandonner sa maitresse persecutée. M. le Cardinal qu'un homme de ce caractere n'acommode point, se forme bientôt des phantômes contre lui. On craint ce qui peut ariver, & la resolution est prise de faire arrêter S. Germain qu'on juge capable d'écrire dans une autre saison, la véritable Histoire du temps, & de raconter sincérement ce qu'il a connu de bon dans la conduite de la Reine Mere, & de mauvais dans celle de son Eminence.* Agité de cette crainte, Richelieu envoie à Machaut Intendant en Languedoc, une commission de faire prendre S. Germain vif, ou mort, de saisir tous ses papiers, & de le transporter à Mende en Givaudan, *pour être mis entre les mains de ce savant & sage Prelat, qui a été valet du Cardinal*, ajoute S. Germain, *afin qu'il délivrât son maître de la peur que lui causoit un hom-* 1631.

1631. *homme de bien & courageux, en le faisant étrangler, ou empoisonner sans bruit.* Lors que le pauvre fugitif averti des ordres expediez contre lui, se dérobe le mieux qu'il peut à la poursuite de Machaut, la Reine Mere échappée de Compiegne mande son Aumônier, & lui ordonne de répondre à un libelle intitulé *la Defense du Roi & de ses Ministres*, où la reputation de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans se trouvoit étrangement noircie. Cette miserable piéce fut de la façon du bon P. Joseph. Richelieu picqué des reproches peut-être trop veritables de S. Germain, lui fit faire son procès, éteignit les pensions reservées sur ses anciens benéfices, & le dépouilla de tout ce qu il avoit acquis par des services rendus à l'Eglise & au public dans l'espace de vingt années.

Maximes detestables & flatteries ridicules & impies de Balzac.

Je ne puis m'empecher d'expliquer ici ce que S. Germain entend par *la sainte doctrine de Balzac.* Cet impie & outré flatteur de Louïs XIII. & du Cardinal de Richelieu, venoit de publier un livre de Politique intitulé *le Prince*, à l'imitation de Machiavel. *Sur un simple soupçon*, dit Balzac, *sur une legére défiance, sur un songe qu'aura fait le Prince, pourquoi ne lui sera-t'il pas permis de s'assurer de ses sujets factieux, & de se soulager l'esprit, en leur donnant pour peine, leur propre repos? Ne vaut-il pas mieux empécher les gens de faillir, que d'être reduit à la triste necessité de condamner les coupables?* Ce n'est pas tout. Ce Politique cruël & sanguinaire soutient encore, *que les Princes peuvent prévenir le danger de leur vie, par la mort de ceux qui leur sont suspects. C'est une excusable severité*, ajoute-t'il, *& un effet de la prudence*

Prince de Bazac. Seconde lettre du méme au Cardinal de Richelieu imprimée à la tête de

qui penétre dans les pensées & dans les secrets des hommes. Qu'on laisse crier la vieille Theologie dans les Ecoles & dans les chaires, où elle enseigne qu'un petit mal est défendu, quand il en devroit naitre un grand bien. Que si le monde ne se peut conserver que par un péché, elle est d'avis qu'on le laisse perdre. Non, je ne m'étonne plus de ce qu'il y a tant de Tirans parmi les Princes Chretiens, puisque l'esprit d'adulation porte les gens de lettres à leur inspirer de pareils principes de Politique.

1631. *cet ouvrage. Reponse de S. Germain à la seconde lettre de Balzac.*

Louïs XIII. est flatte de la maniére la plus outrée dans le même ouvrage. *Le feu Roi étoit grand*, dit Balzac. *Mais ce n'étoit pas par lui, que Dieu avoit voulu faire des choses grandes.* Je pardonnerois volontiers cette extravagance à Balzac, s'il n'y ajoutoit pas des impiétez horribles. Louïs *ne pouvoit humainement parlant & dans la rigueur de la justice des hommes, s'accuser dans la confession d'avoir fait quelque chose de mal, sans se calomnier lui même. Il avoit conservé pure & entiére, l'innocence de son batême. S'il se lavoit souvent* par ce que l'Eglise de Rome nomme le sacrement de Penitence, *c'étoit pour se rafraichir & non pas pour se nettoier. Il y prenoit des remédes pour se confirmer en santé, & non pour se guérir.* Balzac fit imprimer avec son Prince deux lettres au Cardinal de Richelieu. Dans la seconde, il entreprend de justifier la conduite de ce Ministre au regard de sa bienfactrice; Et c'est en disant les derniéres extravagances. Il est bon de les rapporter ici, & de montrer à Messieurs de l'Academie Françoise en quels égaremens l'esprit de flatterie a jetté les premiers membres de leur compagnie. Peut-

1631. Peut-être qu'ils en auront honte, & qu'ils cesseront à la fin d'imiter les pauvretez de leurs predecesseurs. *Ce vous doit être une amertume assez douce*, dit Balzac au Cardinal, *& un malheur, quoique vous puissiez dire, glorieux, de savoir avec tous les gens de bien, que vous endurez pour la justice, & que vôtre cause est celle du Roi & de l'Etat.* A ce compte, Marie de Medicis persécutoit Richelieu, & le nouveau saint observoit exactement les regles de l'Evangile. Suivons les periodes enflées du flatteur. *Ce ne vous est pas un petit soulagement d'esprit, que la prise de la Rochelle où vous avez servi très-utilement, & le secours de Cazal auquel vous avez beaucoup contribué, soient les seuls crimes qui vous aient rendu coupable, & que l'éclat de ce que vous avez fait au dehors, n'aiant pû être supporté à la Cour, les étrangers soient venus se mêler dans cette jalousie domestique, & essaier de perdre celui qu'ils ne pouvoient pas gagner. C'est la source de nos derniers maux. La crédulité de la meilleure Reine du monde a servi d'instrument innocent à la malice de nos ennemis, & la priére qu'elle fit au Roi de vous éloigner des affaires, ne fut pas tant un effet de son indignation, que le premier coup de la conjuration qui s'étoit formée contre la France, & & qu'on lui avoit déguisée sous un voile de dévotion, afin qu'elle crût mériter en vous ruinant.*

Non content de noircir Marie de Medicis dans l'esprit de son fils & de tous les François, en lui reprochant de haïr Richelieu, par ce qu'il a trop bien servi le Roi dans ses grandes entreprises, & de la faire passer pour une franche innocente, qui ne s'est pas apperçuë qu'elle favori-

vorisoit les Espagnols, dans leur ancien projet 1631.
d'affoiblir la France, Balzac insulte encore cruellement à cette Princesse alors prisonniére à Compiegne, sur sa credulité à l'Astrologie Judiciaire. *Les diseurs de bonne avanture*, poursuit-il, *& les interpretes des songes, l'emportoient sur les sages conseillers & sur les fideles serviteurs. La Reine se laissa persuader à une science qui n'a jamais fait que tromper les Princes; & quelques vaines prédictions furent plûtôt crûës, que les éternelles veritez que vous lui prononciez, lors qu'elle vous faisoit l'honneur de vous écouter.* Et quelles sont ces *éternelles veritez* que Marie de Medicis refusoit de croire? Sont-ce les mistéres revélez dans la Parole de Dieu? Non. Il est question d'une maxime de Politique, rejettée, dit-on, par la Reine Mere, *que les conseils qui viennent d'Espagne, ne sont pas bons pour les affaires de France, & que laisser faire les Espagnols, ce n'est pas demeurer en repos, mais se preparer de la peine & à toute la posterité. Les étoiles*, ajoute Balzac, *ne lui pouvoient rien apprendre de plus vrai, ni de meilleur que cela. Et si elle se fût arrêtée à ces bons oracles, nous la verrions encore pleine de gloire & de majesté avoir part à toutes les pensées de son fils, & nous vous verrions encore recevoir ordinairement de sa bouche les commandemens de vôtre maitre. Mais elle ne l'a pas voulu. Le Roi qui lui acorda autrefois * le pardon de plus de quarante mille coupables, n'a pu obtenir d'elle la grace d'un innocent: Et celui qui est venu à bout de l'obstination des rebelles, & qui n'a rien attaqué qu'avec succès, à prié sa mere inutilement.*

Enfin

* *Après l'affaire du Pont de Cé.*

1631. Enfin mettant le Miniſtre de pair avec ſon maitre, Balzac conclut de la ſorte. *Le Roi n'a pas cru que ce fût offenſer la nature, que de ne pas abandonner la vertu, ni que ce fût pécher contre la reverence maternelle, que de ne violer pas l'amitié.* Que d'impertinences, que de baſſeſſes dans tout ce pompeux galimatias! Il prouve admirablement que S. Germain a fort bien pris le caractére de Balzac, quand il a dit que *ce réveur mélancholique, après s'être épuiſé à choiſir un mot, à polir une phraſe, & à donner de la cadence à une période, ne dit rien pour régler les mœurs, ni pour inſtruire l'eſprit, & qu'il penſe uniquement à paſſer pour un Ecrivain poli & éloquent.* Encore ſon éloquence eſt-elle ſi fauſſe, & ſes ouvrages ſont remplis d'un ſi grand nombre de pauvretez, que je ſouſcris volontiers à la ſentence que l'Apologiſte de Marie de Medicis a renduë contre le prétendu *pere de l'éloquence Françoiſe.* C'eſt l'éloge que certaines gens donnent à Balzac. Son adverſaire le condamne plaiſamment à être *trempé trois fois dans la Charante,* ſur les bords de laquelle étoit la ſolitude dont Balzac étourdiſſoit le monde, & où il compoſoit ſes livres, *comme on trempoit anciennement dans la Saone ceux qui recitoient de méchantes piéces devant une aſſemblée de ſavans qui ſe tenoit tous les ans à Lion.*

La Cour des Aides de Paris eſt interdite.

La Cour des Aides de Paris ſe picqua de témoigner encore plus de vigueur que le Parlement. Richelieu qui n'ignoroit pas que le peuple accablé d'impôts, le haïſſoit mortellement, inſéroit dans tous les édits & dans toutes les déclarations du Roi, que ſa Majeſté faiſoit ſa principale affaire de penſer au ſoulagement & au repos

pos de ses sujets. Cependant on publioit tous les jours un nouvel édit pécuniaire. La Cour des Aides, ou plus courageuse, ou plus interessée que la Chambre des Comptes & le Parlement, dans une des déclarations suggérées par le Ministre, ou par le Surintendant des finances, resolut de donner quelque signe de vie, & de ne verifier point les édits que le Comte de Soissons devoit apporter de la part de sa Majesté. Le Prince aiant fait avertir les Magistrats qu'il iroit à certaine heure prendre seance dans leur chambre, ils en sortirent tous, & Soissons ne trouva personne, ni pour le recevoir, ni pour écouter ce qu'il avoit commission de dire. Le Cardinal ne manque pas de representer au Roi, que l'action des gens de la Cour des Aides, est un mépris de son autorité, qui ne se doit pas souffrir dans un Etat bien réglé. Les voila tous interdits de l'éxercice de leurs charges. On nomme des Maitres des Requêtes & des Conseillers au grand Conseil pour rendre justice en leur place, & pour juger les affaires pendantes à la Cour des Aides. Le premier feu des Magistrats interdits se rallentit peu de temps après. Chacun craint de perdre sa charge, qui fait une partie considérable de son bien. On rend des soumissions au Ministre, on le prie humblement d'obtenir du Roi que l'interdiction soit levée; & Louïs fait enfin semblant de se laisser fléchir après de longues sollicitations. Malheureux effet de la vénalité des charges! Les Magistrats interessez à la conservation d'un emploi qui leur couté bien cher, cédent tôt ou tard aux volontez les plus injustes du Prince.

1631.

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XV. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631.

Le

1631. Le Duc d'Orleans étoit allé à Bezançon dans le dessein de passer de là en Loraine. N'y voulant pas entrer sans la permission de Charles souverain du païs, avec qui Gaston n'avoit pas encore bien lié sa partie, Monsigot Secretaire des commandemens de son Altesse Roiale, fut dépêché à Nanci, afin d'engager le Duc de Loraine à recevoir un Fils de France injustement persécuté, qui se jettoit entre ses bras. *Monsieur ne pouvant plus demeurer à la Cour de France avec honneur & avec seureté, depuis l'attentat commis contre la personne de la Reine sa mere*, dit Monsigot à Charles, *s'est retiré d'abord à Orleans, ville principale de son apanage, afin d'éviter la persécution d'un Ministre ennemi declaré de toute la famille Roiale, qui s'est emparé de l'esprit de sa Majesté. Le Cardinal de Richelieu incapable de souffrir que Monsieur vive quelque part en repos, a fait marcher le Roi à main armée vers Orleans. De maniére que Monsieur s'est vû contraint à sortir de sa maison, & à se retirer dans le gouvernement de M. le Duc de Bellegarde son premier Officier. A l'instigation du Cardinal, sa Majesté a suivi Monsieur en Bourgogne, & l'a enfin poussé hors du Roiaume. Reduit à la triste extrémité de chercher une retraite ailleurs, l'héritier presomptif de la Couronne de France s'adresse à vous, Monseigneur, comme à un de ses meilleurs amis. Monsieur est persuadé qu'en cette occasion, vous ne voudrez pas cesser d'être genéreux. Vous me prévenez sans doute, Monseigneur, & vous jugez déja que si Monsieur preférе vôtre Cour à celle des autres Princes, c'est par ce qu'il souhaite avec une extréme passion*

Le Duc d'Orleans. se retire en Loraine.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.

son d'entrer dans vôtre alliance. Enchanté qu'il 1631.
est du merite & de la beauté de Madame la Princesse Marguerite vôtre sœur, il vous la demande en mariage. Ce nouveau lien rendra l'amitié qui a toujours été entre vous & lui plus étroite & indissoluble. Je suis expressément chargé de vous faire cette proposition, & d'écrire à Monsieur vôtre réponse.

Monsigot renouvelle encore au Duc de Loraine la mémoire de l'affront qu'on lui fit, quand Montaigu Envoié du Roi d'Angleterre, fut arrêté dans les Etats de son Altesse par ordre de Richelieu, & conduit à la Bastille, au temps de la décente du Duc de Buckingham dans l'Ile de Ré. On parle des chicaneries que le Cardinal faisoit à Charles sur les limites des Etats de son Altesse, & sur leurs enclaves dans les trois Evêchez de Mets, de Toul, & de Verdun. Enfin, l'Envoié de Gaston represente que son maitre & la Reine Mere ont beaucoup de partisans parmi les Princes & les grans Seigneurs de France; qu'ils sont assurez de plusieurs places fortes, comme Sedan, Calais, la Capelle, & la citadelle de Verdun; que plusieurs provinces se déclareront pour l'héritier présomptif de la Couronne, dez qu'il aura une armée en campagne; qu'en s'interessant dans la cause de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, & en se liguant avec eux contre Richelieu, Charles poura se venger avec éclat des injures d'un Ministre arrogant. *Je suis très-humble serviteur de Monsieur*, répondit le Lorain à Monsigot. *Il me fait beaucoup d'honneur en préferant mes Etats à ceux des autres Princes ses amis, pour s'y retirer. Je lui rendrai avec plaisir tous les servi-*

ces

1631. *ces qu'il peut attendre d'un ami sincére. Je crains seulement que le Roi, qui me sait déja mauvais gré du premier voiage de Monsieur chez moi, ne prene de nouveaux ombrages, & ne vienne fondre sur moi avec ses meilleures troupes. Cette considération m'arrête. Il faut me donner un peu de temps pour reflêchir sur vos propositions. Au reste je suis infiniment sensible à l'honneur que Monsieur me fait, de vouloir se liguer non seulement avec moi contre nôtre ennemi commun, mais s'allier encore dans ma maison, & épouser ma sœur.*

Charles se plaignit ensuite de ce que certains Gentilshommes de la suite du Duc d'Orleans, se donnérent de trop grandes libertez à la Cour de Loraine durant le premier séjour de Gaston à Nanci, & de ce que ces *petits maitres* avoient tenu des discours impertinens. Dans ses divers entretiens avec Montigot, le Duc de Loraine se decouvrit assez pour lui faire comprendre, que la froideur de Charles, & la difficulté de répondre positivement sur l'article de la retraite demandée par le Duc d'Orleans, venoient de ce que le Lorain craignoit que le President Le Coigneux qui gouvernoit son maitre, & qui n'étoit d'humeur, ni de profession à vouloir la guerre, ne fit seulement mine d'y penser, afin de reduire Richelieu à en venir à un traité avec Gaston, & que si Le Coigneux y trouvoit de l'avantage, il ne conseillât sur l'heure au Duc d'Orleans de ne penser plus ni à la ligue, ni au mariage proposé, & d'abandonner le Duc de Loraine, sur lequel toute la haine du Roi retomberoit infailliblement. Gaston averti par son Envoié des causes de l'irrésolution de Charles, depéche sur l'heure un courier avec ordre à Montigot de pro-

protester au Duc de Loraine, que son Altesse Roiale veut sincérement exécuter sans aucun delai, & sans le moindre subterfuge, les propositions faites de sa part. Aprés ces nouvelles assurances, Charles donne sa parole, & dit que le Duc d'Orleans sera le bien venu, & qu'il poura disposer de tout dans le païs. Gaston le plus content du monde, part de Bezançon & se rend à Epinal. Charles s'y va recevoir, & le conduit à Nanci. 1631.

Lettre du Duc d'Orleans adressée au Parlement de Paris, pour être presentée au Roi.

Plus irrité que jamais de ce que tous ses revenus sont saisis en France, le Duc d'Orleans écrit de là une longue lettre au Roi son frere, en forme de manifeste contre Richelieu. N'osant pas l'envoier par un exprès, de peur qu'on ne l'arrêtât comme Briançon, il resolut de l'adresser au Parlement de Paris, & de prier les Magistrats de la presenter à sa Majesté. *Messieurs*, leur dit Gaston dans une lettre jointe à celle qu'il écrivoit à Louïs, *Il n'y a point d'homme de bon sens, qui considérant les démarches du Cardinal de Richelieu ne voie quelles sont ses intentions, & jusqu'où va son ambition. S'il me poursuit avec tant de violence, & s'il s'attache à me faire périr, ce n'est que pour avancer ses pernicieux desseins. Et par consequent tous les moiens que je pourois emploier desormais afin de m'en garantir, sont justes & légitimes. Mais ma naissance m'engageant à prendre un soin particulier des interêts de l'Etat, & de ce qui regarde le service du Roi Monseigneur, je ne me le pardonnerois pas à moi même, si avant que de recourir pour ma défense à des voies extraordinaires, qui pouroient troubler le repos public, j'omettois un seul des moiens capables d'arrêter, sans aucun mouvement*

Recueil de diverses pièces pour servir à l'Histoire. Mercure François. 1631.

vement

1631. *vement violent, le cours des entreprises du Cardinal de Richelieu, & d'empécher la ruine du Roi Monseigneur, celle de la Reine Madame ma mere, la mienne propre, enfin la destruction entiére de la France. J'ai donc voulu faire un dernier effort sur le bon naturel de sa Majesté par une ample depéche. Je la conjure de me rappeller dans son Roiaume, de ne point consentir à mon oppression, & de considerer ce qu'elle & moi avons à craindre de la part du Cardinal. J'excite le Roi à y pourvoir par des remédes convenables. Mais parce que la maniére dont le sieur de Briançon a été mis en prison, m'ôte la liberté de faire rendre ma lettre directement au Roi, je suis obligé d'avoir recours à des Magistrats bien intentionnez, que le Cardinal ne peut empêcher d'approcher le Roi, & de vous adresser la lettre que j'écris à sa Majesté. Je vous prie de la lui faire presenter.* Le Duc d'Orleans mit dans le même pacquet la copie de sa requête que le Parlement n'avoit pas reçuë, & une autre requête, par laquelle Gaston recusoit le premier President Le Iai, comme son ennemi, servilement devoué au Cardinal de Richelieu. Un Gentilhomme va hardiment à la Grand' Chambre, parle au premier President & aux Conseillers assis sur les fleurs de lis, & rend le pacquet adressé au Parlement. On ne voulut point l'ouvrir, soit que les artifices du Président l'empéchassent; soit que les Magistrats craignissent une seconde mortification.

Il seroit inutile de donner un extrait de ce qui est contenu dans la lettre du Duc d'Orleans au Roi. C'est un long récit des violences, des entreprises ambitieuses de Richelieu depuis le commen-

mencement de ſon Miniſtére. Tout cela eſt déja rapporté. Mais je ne croi pas devoir omettre un endroit, où les maniéres artificieuſes dont il ſurprenoit le crédule Loüis, ſont bien touchées. *Pour vous expoſer ſincérement & en détail, l'état où eſt à preſent le Cardinal*, dit Gaſton à ſon frere, *quels inſtrumens il a emploiez, & quels reſſorts il a remuez pour y parvenir, je vous dirai premiérement, Monſeigneur, que vous avez été & que vous étes encore le principal Miniſtre de ſon progrés, & que ſans y penſer, & contre vôtre intention, vous le pouſſez plus qu'aucun autre à un degré de puiſſance, qui vous doit être formidable. Pour y monter inſenſiblement, il vous ſurprend par de continuelles intrigues. Tantôt il vous ſéduit par des ſoupçons inſpirez contre les perſonnes les plus conſidérables, ſans excepter la Reine Madame ma mere. Tantôt il vous inſinuë que les plus grandes puiſſances le haïſſent, & tachent de le détruire, par ce qu'il ſe donne entiérement à vôtre ſervice, & qu'il ſuit vos ſentimens avec une parfaite obeïſſance. Mais ce qu'il y a de plus artificieux, c'eſt qu'il couvre toutes ſes démarches de l'apparence trompeuſe de veiller à la conſervation de vôtre perſonne & de vôtre autorité. Si ſa vanité le porte à demander des gardes, il vous fait acroire que la Reine, M. le Comte & moi, ſommes ſes ennemis, que nous entreprenons ſur ſa perſonne, & que tous les Seigneurs de vôtre Roiaume ont juré ſa perte, par ce qu'il vous ſert à leur préjudice, & qu'il ne ſe met pas en peine de leur déplaire, quand il eſt queſtion du bien de vôtre Etat. Les ſujets & les perſonnages qui ſervent à ſes fourberies, ſont ſi bien ajuſtez, que vous croiez voir clairement,* 1631.

1631. *que tout ce qu'il fait pour l'établissement de sa fortune, vous est encore plus avantageux qu'à lui.*

S'il veut obtenir des places ou des charges, il vous met dans l'esprit, que ceux qui les occupent, ne sont pas assez fideles, & qu'ils en peuvent, & veulent même faire un mauvais usage. De maniére que le Cardinal se trouve le seul qui doive tout posséder; soit pour éviter la persécution qu'il apprehende, dit-il, à vôtre occasion; soit pour la plus grande seureté des places, dont il ne peut pas abuser; soit pour la bonne administration de vos affaires, ou pour quelqu'autre semblable illusion. Enfin, s'il veut chasser vos anciens Ministres, ou vos bons serviteus, il les accuse d'être d'intelligence avec moi, ou avec les personnes qu'il vous rend suspectes; il leur impute de n'avoir pas assez de courage pour vous servir, ou de ne garder pas le secret necessaire à l'exécution de vos ordres. Après avoir éloigné ceux qui ne l'acommodent pas, il substituë ses creatures, sous prétexte que ce sont les gens les plus propres à vous servir. Sur tout, il n'y a point de salut pour les Courtisans, qui osent vous approcher sans sa permission, & sans dépendre absolument de lui, ni pour les personnes qui n'ont pas la criminelle & lâche complaisance de contribuër a la division qu'il a mise entre vous & moi, & qu'il entretient avec soin, comme la chose la plus nécessaire à son agrandissement.

Après un ample détail de la maniére dont Richelieu s'est élevé à une puissance égale à celle des anciens *Maires du Palais*, de ses artifices & de ses calomnies pour perdre le Duc d'Orleans, le Grand Prieur de France, le Maréchal d'Ornano, Chalais, enfin la Reine Mere sa bienfaictrice, Gaston conclut sa lettre avec des senti-

mens

mens que nous ne pourions assez louër, si nous étions bien assurez de leur sincérité. *Il ne me reste plus, Monseigneur*, dit-il, *qu'à vous protester devant Dieu, que l'interêt de me justifier des choses atroces que le Cardinal m'impute, & le zele ardent que j'ai pour la conservation de vôtre personne & de celle de la Reine Madame ma mere, pour le soulagement de vôtre peuple & pour la prosperite de la France, sont les seuls motifs qui me portent à vous écrire cette lettre. En attendant que vous aiez pourvû à vôtre seureté & à la mienne contre les mauvais desseins du Cardinal, trouvez bon que je me retire quelque part. Ce sera en tel lieu qu'il vous plaira de m'ordonner, pourvû que la main funeste de mon ennemi n'y puisse atteindre. Je vivrai là sans murmurer de ma mauvaise fortune, & sans donner aucun sujet de plainte à vôtre Majesté, pour laquelle je conserverai inviolablement le respect & l'amour que je lui dois. Dans cette espéce d'éxil, je jouïrai du moins du repos que je n'ai pû obtenir dans vôtre Cour, ni dans ma maison, & j'attendrai un temps plus favorable, auquel je puisse espérer de vôtre bonté les mêmes marques de tendresse fraternelle que j'ai reçues autrefois, & servir vôtre Majesté & la France, d'une autre maniere que par mon éloignement. Je le supporterai non seulement avec patience, mais encore avec joie, tant qu'il sera nécessaire au salut de vôtre personne, à la satisfaction de la Reine Madame ma mere, à la prospérité de vôtre maison, & au bien de vôtre Etat.* 1631.

Nous ne savons si Richelieu permit que le Roi lût une lettre, où il y avoit certainement plusieurs endroits capables de le toucher, & de lui faire

1631. faire des reflexions sur la conduite d'un Prêtre scélerat qui abusoit de sa facilité. Si Louïs eut la patience de la parcourir, nous devons penser que le Cardinal tourna si adroitement l'esprit du Roi, que choqué de la liberté que prenoit son frere de lui dire franchement la verité, il resolut de lui répondre avec toute la hauteur, & avec toute la sévérité possible. *C'est à moi*, dit sa Majesté, *& non pas à mes Ministres qu'on en veut. J'en ai des preuves si certaines que je ne puis plus l'ignorer. Les manifestes ne se font qu'à mauvais dessein. On s'en sert ordinairement pour ébranler l'autorité souveraine, & pour décrier les Princes, en attaquant leurs Ministres. Il n'y eut jamais de manifeste plus ridicule, ni plus malin que le vôtre. C'est une piéce ennuieuse par sa longueur. Les gens de bien ne peuvent lire sans indignation les médisances & les calomnies qu'elle contient. Je connois les qualitez de ceux dont je me sers, & je sai mieux mes affaires que ceux qui se mêlent mal à propos d'en discourir. Ce n'est point à vous, ni à vos gens de censurer mes actions, ou celles de mes Ministres. Vous n'avez aucun pouvoir sur eux: mais j'ai droit de faire châtier vos domestiques, quand ils font mal. Mon cousin le Cardinal de Richelieu m'a servi dans toutes les occasions avec tant de courage & de fidélité: ses conseils m'ont été si avantageux & si utiles, que je dois temoigner à tout le monde l'entiére satisfaction que j'ai des services signalez qu'il a rendus, & qu'il continuë de rendre tous les jours à ma personne & à l'Etat. J'aurois tort de vouloir mériter le surnom de Juste, si je ne les reconnoissois, & si au lieu de me repentir de ce que j'ai fait pour lui, je ne lui acor-*

don-

dois encore de nouvelles graces, quand l'occasion s'en presentera. Mes affaires ne peuvent être en de meilleures mains. Sachez une fois pour toutes, que j'ai une confiance parfaite en lui, & qu'il n'a jamais rien fait que par mon exprès commandement, & avec une éxacte fidélité. Ses actions m'obligent à vous dire, qu'elles ne sauroient être assez louées. Je tiendrai fait & dit contre moi, tout ce que vous direz, ou ferez contr'une personne que ses services me rendent recommendable & chére. 1631.

Le Duc de Guise ennemi juré de Richelieu, depuis leur contestation sur l'Amirauté du Levant, s'étoit retiré dans son gouvernement de Provence, après le retour du Roi de Lion à Paris. Il attendoit avec impatience la nouvelle de l'entiére disgrace du Ministre, entretenoit une étroite correspondance avec Marie de Medicis, & fomentoit, dit-on, un soulévement arivé à Aix capitale de la province, ou du moins, il ne s'empressoit pas autrement de l'appaiser. La Reine Mere, si nous en croions le Cardinal, flattoit Guise de l'espérance du mariage de sa fille avec le Duc d'Orleans, & de la dignité de Connétable qu'elle promettoit de lui obtenir ensuite. Mais la détention de Marie de Medicis, & la fuite de Gaston aiant renversé tous ces projets, la galére que le Duc de Guise avoit à lui, devint sa principale forteresse, & sa derniere ressource. Persuadé que Richelieu desormais supérieur à ses ennemis, l'attaquera bien-tôt, le Duc de Guise équippe promptement sa galére, & la tient en état de partir au premier besoin. Il pensa quelquesfois à se retirer à Rome, & le Car-

Le Duc de Guise sort de France, & se retire en Italie.

Journal de Richelieu. Testament politique du même. Part 1. chap. 1. Mercure François. 1631. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 358. 359. 493. 494.

1631. Cardinal Bagni fut chargé d'en demander la permiſſion au Pape. Mais c'étoit un parti que le Duc ne vouloit prendre qu'à la derniére extrémité, & en cas que ſes intrigues à la Cour de Madrid ne reüſſiſſent pas. Tenté de ſe cantonner en Provence & de s'y défendre contre l'ennemi de la famille Roiale & des premiers Seigneurs de France, Guiſe demande du ſecours au Roi d'Eſpagne. On penſa en effet à lui envoier des troupes ſur les galéres de ſa Majeſté Catholique. Mais Richelieu déconcerta fort habilement les projets du Duc.

Pour lui faire peur, & pour diminuer ſon autorité dans la Provence, le Prince de Condé reçût ordre au mois de Fevrier, d'aller preſider aux Etats de la province qui ſe devoient tenir à Taraſcon, d'y prendre connoiſſance de tout ce qui regardoit le ſervice du Roi, & de veiller ſur la conduite du Gouverneur. Condé que le Miniſtre éloignoit des affaires, avoit tous les ans une pareille commiſſion, de préſider aux Etats des provinces qui conſervoient encore ce reſte de leur premiére liberté, en Languedoc, en Bretagne, en Provence. C'eſt le ſeul fruit que le Prince recueille de ſon extrême complaiſance pour Richelieu. Son Alteſſe aimoit l'argent. Elle ne revenoit point de ces voiages ſans mettre quelques piſtoles dans ſa caſſette. La province lui faiſoit un preſent honnête. Genéreux & moderé en apparence, le Prince en refuſoit quelquesfois la quatriéme partie. Mais il menageoit ſi bien ſes affaires que le preſent entier lui revenoit, & qu'il atrappoit même quelque choſe par delà. Richelieu faiſoit ſemblant de ne s'en appercevoir pas. Il étoit juſte que ſon

Alteſſe

Alteſſe fût recompenſée des belles choſes, qu'elle inſeroit dans ſes harangues à la louange du Cardinal. 1631.

Guiſe prit de grans ombrages de la commiſſion donnée dans ſon gouvernement au premier Prince du ſang. Un ordre de venir inceſſamment à la Cour, acheva d'effraïer le Duc. Ne croiant pas qu'il y ait de la ſeureté pour lui, après l'éxil ou l'empriſonnement des principaux partiſans de la Reine Mere, il demande la permiſſion d'aller faire un pelerinage de dévotion à Notre-Dame de Lorette. On jugea fort bien que Guiſe penſoit à ſe refugier quelque part en Italie. Mais Richelieu ne crut pas devoir s'oppoſer à la retraite d'un Seigneur, qui ſe condamnoit lui même à un éxil, dont le Cardinal ſauroit bien l'empécher de revenir. Guiſe alla en effet à Florence auprès du Grand Duc de Toſcane ſon ami. Des Magiſtrats vont tout auſſi-tôt en Provence, faire des informations contre le Gouverneur fugitif. On le ſomme enſuite de venir rendre compte de ſes actions au Roi. La Ducheſſe ſon épouſe & les amis de la maiſon de Guiſe demandent quelque ſeureté pour le Duc, & le Cardinal répond froidement que Guiſe n'en doit point chercher d'autre que ſa propre innocence. Perſuadé que ce n'eſt pas une grande reſſource pour ceux que Richelieu regarde comme ſes ennemis, & qu'un Miniſtre vindicatif a toujours de quoi perdre ceux qui ont eu des emplois conſiderables, le Duc ſe tient à Florence. Son refus d'obeïr à l'ordre de ſa Majeſté, paſſe pour contumace, & le voila dépouillé de ſes charges. Le Cardinal trouvoit de grans avantages en pourſuivant ainſi les gens, ſous pretex-

1631. te de leur attachement à la Reine Mere & au Duc d'Orleans, ou d'intelligences ſecretes dans les Cours étrangéres. Le Duc de Vendôme a racheté ſa liberté par la demiſſion du gouvernement de Bretagne ; Richelieu le prendra pour lui même. Les Ducs d'Elbeuf & de Bellegarde perdirent ceux de Picardie & de Bourgogne, en ſuivant la fortune de Gaſton. La Provence eſt enlevée à Guiſe. Tous ces Seigneurs poſtez en des provinces frontieres, donnoient de l'inquiétude au Cardinal. L'en voila maintenant delivré. Que dis-je? Il eſt maître dans tous ces gouvernemens, dont il diſpoſe en faveur de ſes creatures, ou de ceux qui ſe devouent aveuglément à lui.

Diverſes inſtances de ſortir de Compiegne faites de la part du Roi, à Marie de Medicis.

Content de s'être debaraſſé du Duc d'Orleans en le forçant à ſortir de France, le Cardinal perſuade au Roi de preſſer plus fortement Marie de Medicis, d'aller à Moulins, comme elle ſembloit l'avoir promis. L'impatience de Richelieu étoit ſi grande, qu'on n'attendit pas le retour de ſa Majeſté vers la capitale du Roiaume. Le Marquis de S. Chaumont fut depêché de Dijon à Compiegne, on lui donna une longue inſtruction ſur les nouvelles inſtances, qu'il devoit faire conjointement avec le Maréchal d'Etrées à la Reine Mere, de partir inceſſamment de l'endroit où Louïs l'avoit laiſſée. Elle retire alors ſa parole, & s'excuſe ſur de bons avis reçûs de Paris, diſoit-on, que le deſſein du Cardinal, c'étoit de la faire conduire de Moulins à Lion; qu'elle ſeroit miſe là ſur le Rhone, & puis embarquée ſur les galéres déja prêtes, pour la tranſporter en Italie. Louïs a ſi hautement proteſté que jamais cela ne lui étoit venu dans l'eſprit,

Hiſtoire du Miniſtére du

prit, & que ses galéres, bien loin d'être pré- 1631.
parées, n'étoient pas seulement équippées alors, *Cardinal*
que nous devons regarder cette excuse de Marie *de Riche-*
de Medicis, comme un prétexte frivole, ou *lieu.*
comme une fantaisie que ses Conseillers lui mi- *Vie du*
rent dans la tête, afin de l'obliger à ne sortir *même*
point de Compiegne. Richelieu qui sentoit que *par Au-*
nonobstant son affectation de sauver les appa- *bery.*
rences, en faisant rendre certains honneurs, & *L. IV.*
en laissant je ne sai quel extérieur de liberté à une *chap. 14.*
Princesse reellement prisonniére, il devenoit *Mémoires*
tous les jours plus odieux, & que tout ce qui *pour ser-*
s'inseroit pour le disculper dans les lettres & dans *vir à*
les déclarations de Sa Majesté, n'empechoit pas *l'Histoire*
qu'on ne le détestât au dedans, & au dehors du *du même.*
Roiaume, comme le plus ingrat & le plus vin- *Siri Me-*
dicatif de tous les hommes; le Cardinal, dis-je, *morie re-*
n'osoit persuader à Louïs de faire enlever la Rei- *condite.*
ne sa mere, à force ouverte, de peur qu'on ne *Tom. VII*
se mît à crier encore plus fort, & que toute la *pag. 317.*
France ne se soulevât contr'une si grande vio- *318.*
lence. Il insinuë donc au Roi de consentir, que Marie de Medicis demeure encore quelque temps à Compiegne, pourvû qu'elle se retire ensuite dans une autre ville que Moulins, suffisamment éloignée de Paris, & de certaines provinces, dont les Gouverneurs peu dépendans de Richelieu, lui pouvoient être suspects. Afin de prévenir encore les défaites que la prétenduë defiance de Marie de Medicis sembloit lui fournir, Richelieu ajouta qu'il falloit lui proposer Angers, ville fort écartée du chemin de Lion, qu'elle avoit choisie autrefois pour le lieu de sa retraite. La Reine remercia son fils de ce qu'il vouloit bien la laisser encore à Compiegne. Mais ce fut

 en

1631. en lui déclarant, qu'elle attendoit de sa bonté, qu'il lui permettroit d'y demeurer jusques à ce qu'elle pût retourner à la Cour, & qu'il ne lui donneroit pas le chagrin de passer au travers de quelques provinces, escortée comme une prisonniére par les soldats laissez pour la garder.

Fâché de la resolution que sa mere prend de ne sortir point de Compiegne, Louïs y envoye le Maréchal de Schomberg & Roissi Conseiller d'Etat; leur ordonne de parler avec plus de hauteur, & de la presser de se rendre du moins à Angers le plûtôt qu'il sera possible. Pour l'engager à partir, le Roi offre de la voir à Monceaux, ou à Mante, ou dans quelqu'autre endroit sur la route de Champagne. *Je veux*, disoit-il, *faire un voiage de ce côté-là*. On s'imaginoit que l'envie de voir son fils, & l'espérance de l'adoucir & de le ramener, porteroient Marie de Medicis à passer par dessus toutes les considérations qui la retenoient à Compiegne. *Madame*, dit Schomberg en lui rendant une lettre de Louïs, *le Roi a déja fait entendre à Vôtre Majesté par diverses personnes, qu'il est important pour le bien de ses affaires, qu'il vous plaise d'aller à Moulins. Il nous envoie encore vers vous pour le même sujet. Nous sommes expressement chargez de vous declarer qu'il est nécessaire que Vôtre Majesté prene cette resolution. Le Roi ne doit pas laisser courir plus long-temps le bruit si contraire à sa réputation & à la vérité, qu'on vous retient ici prisonniére. Il se croit encore obligé d'ôter à Monsieur son frere, le prétexte qu'il prend de se plaindre de vôtre détention. J'ajoute, Madame, qu'il y va de vôtre gloire de donner au Roi une satisfaction qu'il vous demande avec justice,*

ſtice. Les gens qui voient Vôtre Majeſté ſi ferme dans la reſolution de ne ſortir point d'un lieu qui lui déplaiſoit tant autrefois, qu'elle trouvoit ſi contraire à ſa ſanté, & où elle voit une garniſon qui lui eſt tout à fait deſagreable; ces gens-là, dis-je, jugeront infailliblement que vous avez quelque grand deſſein, en réſiſtant de la ſorte aux volontez du Roi. Il vous eſt fort préjudiciable, Madame, que le Roi & le public penſent cela de vôtre Majeſté. Et cette mauvaiſe opinion ne ſe perdra que par une prompte reſolution de contenter le Roi. Je ſouhaite avec paſſion, répondit Marie de Medicis, *de donner ſatisfaction au Roi & de lui obeïr. Mais je ne puis aller à Moulins. La peſte y eſt encore; & je ne croi pas que le Roi m'y veuille envoier. Quoi qu'il en ſoit, je ſuis déterminée à n'y aller jamais. Plus j'y penſe, & moins je m'apperçois qu'il ſoit de la moindre importance au ſervice du Roi, que je ſorte de Compiegne. J'y demeurerai puis que j'y ai été arrêtée. A Dieu ne plaiſe, que traverſant comme priſonniere une partie de la France, je donne à mes ennemis un nouveau ſujet de triomphe.* 1631.

Le Maréchal repartit que le Roi ignoroit que la peſte fût à Moulins. Que ſi cela étoit, il n'avoit garde de preſſer ſa mére de s'y rendre ſi tôt. Que Louïs ne deſavouëroit pas la propoſition que Schomberg & Roiſſi faiſoient d'eux mêmes à Marie de Medicis, de paſſer quelque temps à Nevers, lieu fort ſain qu'elle avoit demandé. Que le Roi ſavoit mieux qu'aucun autre, ce qui étoit important au bien de ſon Etat. Que pour témoigner qu'elle ne prenoit aucune part aux mouvemens du Duc d'Orleans, elle ſe

1631. devoit conduire d'une telle maniére que le monde jugeât, qu'elle ne favorisoit nullement les desseins de Gaston. Que la resolution de ne sortir point de Compiegne, donneroit à penser qu'elle avoit des vuës secretes, & qu'elle vouloit du moins tenir les affaires du Roi en échec. Que Louïs pouvant se trouver dans la nécessité de s'éloigner de Paris, & d'aller vers la frontiére du Roiaume, la prudence ne lui permettoit pas de laisser sa mere mécontente, si près de la capitale, & que ce seroit s'exposer à quelqu'évenement fâcheux. Que si pour la satisfaire, il ne falloit que la laisser partir de Compiegne, sans autre escorte que celle de sa maison, Schomberg & Roissi l'assuroient que le Roi y consentiroit volontiers, & qu'il l'avoit deja écrit au Maréchal d'Etrées. Enfin, les deux Envoiez de Louïs protestérent sur leur honneur, qu'il n'avoit jamais pensé à reléguer sa mere en Italie, & lui offrirent de la part de leur maître toutes les seuretez qu'elle pouvoit desirer contre ses apprehensions.

Je vous ai déja dit, repliqua la Reine, *que la peste est à Moulins. Il est vrai que j'ai proposé moi même autrefois d'aller à Nevers. Mais après y avoir bien pensé, j'ai resolu de n'être point chez les autres, & de demeurer dans mes maisons, ou dans celles du Roi. Puisque je suis ici, je n'en sortirai pas. Comptez qu'on ne m'en tirera jamais que par force. J'aime mieux mourir que d'aller ailleurs. La resolution que vous prenez, Madame*, remontra le Maréchal, *causera un sensible déplaisir au Roi, & l'obligera peut-être à changer de mesures. Car enfin les Rois preférent le bien de leur Etat à toutes les considerations*

tions du monde. Dans la ſituation preſente des affaires, la confiance ne ſe peut rétablir tout d'un coup entre le Roi, & vous. Cela ſe fera par degrez: Et vôtre deférence aux deſirs du Roi, ſera le meilleur moien de rapprocher les eſprits. Nous avons un zele plus ſincere pour le ſervice de vôtre Majeſté, que les gens qui lui donnent des conſeils ſi préjudiciables. Je ne prens conſeil de perſonne, dit bruſquement Marie de Medicis. *Je me ſuis trop mal trouvée de ceux qu'on m'a donnez. Si la reſolution de ne ſortir point d'ici, m'eſt préjudiciable, je ne m'en prendrai qu'à moi même. On m'avertit à Paris que je ſerois arrêtée, en cas que je ſuiviſſe le Roi à Compiegne. Cela ne m'empêcha pas d'y venir. Je me repoſois ſur la promeſſe du Roi, de ne ſe ſeparer jamais de moi. Que ſai-je ſi celle de me laiſſer à Moulins en repos, ſera plus fidelement tenuë? On viendra peut-être me dire que le bien de l'Etat demande que je ſorte de France.* La Reine fut tellement irritée de ces nouvelles inſtances, qu'elle refuſa de donner le mot à la garniſon, quand le Maréchal le demanda ſelon la coutume. 1631.

On ne lui parla point d'Angers dans ce premier entretien. La nouvelle propoſition ne ſe devoit faire, qu'en cas qu'elle demeurât infléxible à refuſer Moulins. Aiant déclaré nettement le lendemain, qu'elle ſoufriroit plûtôt toutes les violences imaginables que de changer de ſentiment, Schomberg lui offrit alors le gouvernement d'Anjou & le château d'Angers. *Je ſuis fort obligée au Roi,* répondit Marie de Medicis. *Mais le gouvernement d'Anjou ne m'acommode pas mieux que celui du Bourbonnois. On ne cherche qu'à m'éloigner du Roi. Quand je ſerai à Angers,*

1631. *gers, on m'y laissera sous prétexte que c'est un endroit, où je dois me trouver bien. Le Roi étant le maître dans toute la France, il sera aussi facile de me tenir prisonniére dans le château d'Angers, que dans celui de Compiegne. Je ne partirai point d'ici à moins que ce ne soit pour aller auprès du Roi. En quelque lieu que je sois, je n'y aurai pas plus de plaisir qu'à Compiegne, si je ne le voi pas.* La Reine poussa les choses plus loin dans un troisiéme entretien. *Après ce qui s'est passé*, dit-elle, *je ne puis me fier aux paroles qu'on me donne. Quand le Roi m'offriroit d'aller à* * *Monceaux, & même au* † *Luxembourg, je ne sortirois pas d'ici. Que sai-je si on ne m'enleveroit point dans le chemin? Je suis persuadée que le Roi en viendra difficilement à cette violence. Mais je dois tout craindre de la malice de mes ennemis. S'il veut me laisser à Compiegne, je lui promets de n'en sortir point sans sa permission, & de n'entretenir aucune intelligence avec qui que ce soit.* Telle est la substance de la rélation que firent Schomberg & Roissi de leurs conférences avec la Reine Mere. Le recit n'en est pas tout à fait sincére, si nous en croions cette Princesse. Elle se plaint amérement du Maréchal dans une lettre au Roi. *Il a eu l'insolence*, dit-elle, *de me venir gourmander jusques dans la ruelle de mon lit.* Ce fut apparemment dans un entretien particulier, dont Schomberg n'a pas cru devoir envoier la rélation au Roi. Je ne sai si Marie de Medicis ne veut point designer la circonstance rapportée par un Historien du Cardinal de Richelieu, que le Ma-

* *Maison Roiale en Brie qu'on lui avoit donnée.*

† *Palais qu'elle avoit fait batir à Paris.*

Maréchal avouä franchement à la Reine Mere, qu'il avoit conſeillé à Louïs de l'éloigner de la Cour, par ce que ſa preſence y étoit préjudiciable aux affaires du Roi. 1631.

En donnant ſa parole de ne ſortir point de Compiegne ſans la permiſſion du Roi, la bonne Princeſſe promettoit ce qu'elle n'avoit point envie de tenir. Depuis la fuite du Duc d'Orleans, Marie de Medicis chercha les moiens de s'aſſurer de la Capelle derniére place de France, & de ſe retirer dans les Païs-bas Eſpagnols, en cas que le Roi la contraignît d'abandonner la Capelle, où elle eſpéroit de ſe défendre, avec le ſecours que l'Archiducheſſe Iſabelle pouvoit lui envoier, & avec les troupes que le Duc d'Orleans promettoit apparemment de conduire en perſonne. Le projet aiant été déconcerté par l'habileté de Richelieu, la Reine Mere tacha de perſuâder au monde, que le Cardinal emploia ſes artifices ordinaires pour la reduire à la neceſſité de ſortir de France, comme il avoit contraint à force ouverte le Duc d'Orleans à prendre le même parti. *Voiant*, dit Marie de Medicis au Roi ſon fils, *que ma ſanté s'affoibliſſoit d'un jour à l'autre, & que l'intention du Cardinal étoit de me faire mourir entre quatre murailles, j'ai cru que pour ſauver ma vie & ma réputation, je devois accepter l'offre que le Marquis de Vardes m'a faite, de me recevoir à la Capelle, place dont il eſt Gouverneur, & où vous avez une puiſſance abſoluë. J'ai donc pris la reſolution d'y aller. Lors que j'étois à trois lieuës de la Capelle, le Marquis de Vardes m'a envoié dire par deux Gentilshommes, que je ne pouvois entrer dans la place, parce qu'il l'avoit remiſe* *entre*

La Reine Mere penſe à ſe retirer dans les Païs-bas Eſpagnols.

Lettre de la Reine Mere au Roi. Diſcours d'un vieux Courtiſan desinteréſſé ſur cette lettre. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XV.

1631. *entre les mains de son pere. Je vous laisse à penser quelle fût mon affliction, quand je me vis trompée de la sorte, & poursuivie par de la cavalerie, afin de me presser davantage de sortir de vôtre Roiaume. Dieu a voulu que les artifices du Cardinal fussent découverts. Ceux-là même qui ont négocié l'affaire, ont confessé que le Cardinal l'a tramée, dans le dessein de me pousser hors de vôtre Etat. Extremité que je craignois le plus, & qu'il souhaitoit avec passion.* Il ne seroit pas raisonnable de croire aveuglément tout ce que la Reine Mere allégue pour sa justification. Elle ne se piquoit pas autrement de sincérité. Il y a quelque chose de vrai dans le reproche qu'elle fait à Richelieu de l'avoir jouée. Mais elle lui donna occasion de la reduire à la facheuse alternative, ou de s'en retourner sur ses pas à Compiegne, ou de sortir de France. Je croi pouvoir demêler cette intrigue, en comparant ce qui fut dit de part & d'autre.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 14. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Testament politique du meme. Part. I. chap. 1. Mercure François. 1631. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1631. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 332. 333. &c.

Vardes le fils avoit épousé une ancienne maitresse d'Henri IV, mére du Comte de Moret, qui suivoit la fortune du Duc d'Orleans. Ce fut par le moien de cette Dame, que Marie de Medicis & Gaston tentérent de gagner Vardes qui commandoit à la Capelle dans l'absence de son pere. Après quelque négociation, il se laisse, ou du moins il feint de se laisser éblouir par la promesse qu'on lui fait de lui donner la charge de *Chevalier d'honneur* de la Princesse que le Duc d'Orleans épousera bien-tôt, & il envoie son cadet offrir à la Reine Mere de la recevoir à la Capelle, & de lui remettre la place entre les mains. Comme il étoit à craindre qu'on ne pût la défendre contre le Roi, que Richelieu ne manqueroit pas d'a-

d'amener avec les meilleures troupes de France, on demande non seulement du secours à l'Archiduchesse, mais encore la permission de se retirer dans les Païs-bas, s'il arrive que la persecution du Cardinal oblige à sortir du Roiaume. La Cour de Bruxelles promit tout. On assure Marie de Medicis qu'elle sera la bien venuë, qu'Isabelle recevra le mieux qu'il lui sera possible, une Reine affligée, dont elle plaint le malheur, & qu'on donnera de si bons ordres que sa Majesté ne manquera de rien. Le rapide progrès des armes du Roi de Suéde en Allemagne, & les forces extraordinaires des Etats Generaux des Provinces-unies, causoient de si grandes allarmes à l'Empereur & au Roi d'Espagne, qu'on étoit bien aise à Vienne, à Madrid, & à Bruxelles, que Loüis trouvant de nouvelles occupations chez lui, ne fût pas en état de secourir Gustave, ni les Provinces-unies, ni les Princes Protestans d'Allemagne genéralement soulevez contre l'Empereur. C'est pourquoi Ferdinand, Philippe, & Isabelle, donnoient les meilleures esperances du monde à la Reine Mere. 1631.

Son intrigue avec l'Archiduchesse fût si tôt découverte, que peu de temps après le retour de Schomberg & de Roissi à Fontainebleau, où la Cour se trouvoit alors, le bruit s'y repandit que Marie de Medicis s'étoit sauvée en Flandres. Un exprès que la Duchesse de Guise envoioit à son époux & à son fils qui se retiroient en Italie, fut le premier qui divulgua cette fausse nouvelle, en passant par Fontainebleau. Richelieu plus certainement informé du dessein de la Reine Mere, en fut fort aise, bien loin de s'allarmer. Il persuada même à Loüis d'apporter toutes

1631. tes les facilitez possibles à la retraite de sa mere, & de ne faire pas semblant de s'appercevoir de ce qui se tramoit. *Le Roi de Suede & les Hollandois embarassent tellement l'Empereur & le Roi d'Espagne*, dit le Cardinal à son maître, *que vôtre Majesté ne doit pas craindre, que ces Princes fournissent à la Reine sa mere & à Monsieur, de quoi rentrer malgré vous dans vôtre Roiaume. Il vaut mieux qu'ils soient l'un & l'autre hors de France, puis qu'ils ont envie d'y causer des brouilleries. En y demeurant, ils pouroient empécher vôtre Majesté d'exécuter le noble dessein qu'elle a conçû de s'appliquer tout de bon à l'abaissement de la Maison d'Autriche.* Que telle fut la fine & maligne politique de Richelieu, nous n'en pouvons raisonnablement douter, après ce que nous lisons dans certain endroit d'un livre qui porte le nom du Cardinal, où la sortie de la Reine Mere & du Duc d'Orleans est délicatement touchée. Voici comme on y fait parler Richelieu au Roi. *Monsieur étant sorti de la Cour & de la France, par divers artifices, dont je puis dire en verité que les Espagnols furent les principaux auteurs, & l'Infante aiant reçu la Reine vôtre mere en Flandres, il est aisé de juger que si ces bons voisins n'eussent été embarassez chez eux, ils auroient poussé les affaires plus avant, & qu'ils se seroient occupez à vos dépens dans vôtre Roiaume. Il falloit nécessairement détourner l'orage, & qui plus est, se préparer à en soutenir l'effort, en cas qu'on ne pût l'éviter. Pour cette raison, après que vôtre Majesté fut assurée d'une puissante diversion, elle fit comme ceux qui pour prévenir la contagion, dont la corruption de l'air les menace, se purgent avec d'autant plus de soin, qu'en se net-*

nettoiant au dedans, ils se garantissent du mal que les causes extérieures peuvent leur faire. La Providence de Dieu vous fut si favorable en cette rencontre, que ceux qui animant la Reine Mere & Monsieur contre vous, pensoient les porter à vous procurer beaucoup de mal, ne les portérent qu'à ce qui les rendoit incapables d'en faire. Pouvoit-on nous insinuër avec plus de finesse, que Louïs, ou plûtôt son Ministre, fut bien aise de se délivrer de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans en les poussant hors de France? Leur sortie parut une *purgation* salutaire. Richelieu craignoit que leur séjour dans le Roiaume n'y causât beaucoup de mal; disons mieux, que ce ne fût un trop grand obstacle à l'agrandissement & à la puissance absoluë du Cardinal. Il les jugeoit incapables de nuire à ses desseins, quand ils seroient en Loraine, ou dans les Païs-bas, par ce que le Roi de Suéde & les Etats Generaux donnoient alors trop d'occupation à l'Empereur & au Roi d'Espagne. 1631.

Sous prétexte d'ôter à la Reine Mere tout sujet de crier qu'on la tient prisonniére, Louïs à la suggestion de son Ministre, ordonne au Maréchal d'Etrées de renvoier les troupes qui sont en garnison à Compiegne. Elle se mocque de cette apparence de liberté, qu'on pretend lui laisser. *Les soldats*, dit Marie de Medicis, *ne vont pas loin d'ici. Je me croi tellement resserrée dans une veritable prison, que je ne sortirai pas desormais du château. Si je me proméne, ce sera tout au plus sur la terrasse.* Louïs averti de ce nouveau dépit ou faux, ou veritable, écrit à sa mere que les troupes ont ordre de s'éloigner de Compiegne, & la conjure de vouloir bien pren-

1631. prendre l'air de temps en temps, par ce que cela est néceſſaire pour la conſervation de ſa ſanté. Elle feint de ſe rendre aux inſtances du Roi, & ſe purge comme elle avoit coutume de faire avant que de ſe mettre en chemin pour quelque voiage. Le Maréchal d'Etrées devine ſon deſſein, & avertit la Cour des remedes pris par precaution. Richelieu paroit négliger l'avis, & ne ſavoir rien de l'intrigue déja fort avancée.

Dans le temps que la pauvre Marie de Medicis croioit être la plus fine, le Cardinal la jouoit avec ſa dexterité acoutumée. Soit que le Marquis de Vardes n'eût penſé qu'à ſurprendre la Reine Mere, & qu'il eût informé la Cour de la propoſition qu'on lui avoit faite; ſoit que Richelieu aiant découvert la trame, eût obligé par ſes menaces le Gouverneur de la Capelle à changer de ſentiment, on lui ordonne de venir trouver le Roi. Il obeït, & le Cardinal convient avec lui de la maniére, dont il s'excuſera d'acomplir ce qu'il a promis, ou fait ſemblant de promettre. Ce fut qu'il s'en retourneroit à la Capelle, comme à l'inſçu de ſa Majeſté, & que ſon pere s'y rendroit la veille du jour marqué pour la fuite de Marie de Medicis; que le vieux Vardes feindroit d'ôter à ſon fils le commandement de la place, & que celui-ci enverroit dire à la Reine, quand elle ſeroit près de la Capelle, que depuis l'arivée imprévuë du Gouverneur en chef, il ne pouvoit plus y recevoir ſa Majeſté. On croioit bien que déconcertée par ce meſſage, elle aimeroit mieux s'en aller dans les Païs-bas, que de retourner ſur ſes pas à Compiegne. Pour lui en laiſſer une entiére liberté, Vardes le pere eut ordre de ne faire aucun mouvement, lors qu'elle paſ-

passeroit à la vuë de la Capelle. Il la regarda en effet avec une tranquillité, qui donnoit assez à penser, que le Roi n'avoit nulle envie d'arrêter sa mere fugitive. Il put bien ariver encore, que pour l'obliger à faire plus de diligence, quelques gens apostez l'effraiérent, en lui disant qu'un gros de cavalerie la poursuivoit. 1631.

Requête de Marie de Médicis au Parlement de Paris.

Avant son départ de Compiegne, Marie de Medicis écrivit aux Magistrats du Parlement de Paris, & leur envoia deux requêtes; la premiere pour demander justice contre les violences du Cardinal de Richelieu, & la seconde pour recuser le premier President Le Jai, & je ne sai quel autre Président Lencrau. C'est ainsi que cette Reine, qui durant son administration traita le Parlement de Paris avec tant de mépris, & rejetta ses remontrances, en disant qu'une Compagnie, dont toutes les fonctions se terminent à juger des procés entre les particuliers, n'a pas droit de se mêler des affaires d'Etat, se vid enfin reduite à devenir *suppliante*, & à recourir à des Magistrats, qui auroient pû la défendre contre son persécuteur, si elle ne lui avoit pas donné le pernicieux exemple de leur fermer la bouche, & de renverser les meilleures loix du Roiaume. Il étoit trop tard. La liberté du Parlement se trouvoit tellement opprimée par le Ministre imperieux, que les Magistrats n'osérent recevoir les lettres & les requêtes du Duc d'Orleans, ni entreprendre de presenter son manifeste au Roi. Marie de Medicis jugea bien qu'on en useroit de même à son égard. Elle écrivit plûtôt, afin d'avoir occasion de rendre Richelieu plus odieux au peuple, en faisant imprimer des lettres & des requêtes contre lui, que dans l'espérance d'être

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. *Mémoires pour servir à l'Histoire du même.* *Mercure François.* 1631.

reçuë

1631 reçuë à le poursuivre juridiquement. *Messieurs,* disoit la Reine dans sa lettre au Parlement, *il est inutile de vous parler des desseins pernicieux, & des actions violentes d'Armand Jean Cardinal de Richelieu. Vous en étes pleinement informez. Je me contenterai donc de plaindre le mal qu'il fait aux Princes, aux Princesses, aux Officiers de la Couronne, & à d'autres gens de bien de ce Roiaume. On peut dire avec vérité que depuis six mois, il y a plus de personnes emprisonnées ou bannies à sa suggestion, qu'il n'y en a eu depuis la Ligue, & que son administration est si mauvaise, qu'aucun particulier ne peut dire que sa vie & ses biens soient en seureté. Il en use de la sorte pour intimider tout le monde, & pour empécher que le Roi Monsieur mon fils, n'ait connoissance des crimes de son Ministre. Vous étes seuls capables d'informer le Roi du renversement de ses affaires par l'ambition & par les artifices du Cardinal. J'ai senti depuis peu les effets de sa malice dans une déclaration pleine de calomnies & de faussetez contre moi, qu'il a fait expédier. C'est pourquoi, je vous envoie deux requêtes. Dans l'une, je vous demande justice, & dans l'autre, je recuse les Presidens Le Jai & L'ncrau. Elles sont si justes que j'attends de vôtre intégrité, que la crainte de deplaire au Cardinal, ne vous empéchera pas d'y avoir égard, & que vous ne me refuserez pas ce que vous acordez aux moindres personnes.*

Puisque la requête de Marie de Medicis est peut-être mieux tournée, & qu'elle ne prouve pas moins moins que celle du Duc d'Orleans, l'ancienne autorité du Parlement, que la mere du

du Roi se repent d'avoir imprudemment aneantie, je croi qu'on ne sera pas fâché de trouver encore ici une piéce certainement extraordinaire & curieuse. La voici dans le stile du Palais. 1631.

Supplie Marie Reine de France & de Navarre, disant que depuis le vingt-troisiéme Février, elle auroit été arrêtée prisonniére dans le château de Compiegne, environnée de gens de guerre pour la garder, sans qu'elle soit ni accusée, ni soupçonnée d'avoir commis aucun crime contre le Roi son très-honoré seigneur & fils, qu'elle a toujours aimé & cheri fort tendrement, ni contre son Etat, à la conservation & paix duquel elle a le principal interêt, aiant contribué durant sa regence par son autorité, & depuis par ses conseils tout ce qu'elle a pu pour empécher la dissipation des forces & finances, l'aliénation de l'affection des sujets, & pour maintenir la bonne intelligence entre les Princes & grans du Roiaume, & avec les anciens alliez de la Couronne. Ce qui ne pouvant être supporté par Armand Jean du Plessis Cardinal de Richelieu, qui par toutes sortes d'artifices & malices étranges, tâche d'alterer, comme il avoit déja fait l'année passée, la santé du Roi, l'engageant par ses mauvais conseils dans la guerre, l'obligeant à se trouver en personne dans des armées pleines de contagion aux plus grandes chaleurs, & le jettant, tant qu'il peut, dans des passions & apprehensions extraordinaires contre ses plus proches, & contre ses plus fideles serviteurs : aiant dessein de s'emparer d'une bonne partie de l'Etat, remplissant les charges les plus importantes de ses creatures, & étant sur le point d'ajouter à un grand nombre de places maritimes & frontiéres, les gouvernemens de Bretagne

1631. *tagne & de Provence, pour tenir la France assiégée par ces deux extremitez, & pouvant par ce moien avoir le secours des étrangers, chez lesquels il a des intelligences secretes.*

Il faut rendre justice à tout le monde, Marie de Medicis a fort mauvaise grace de reprocher à Richelieu, sa communication avec les étrangers. La bonne Reine en eut toujours une plus grande & plus étroite que lui. En mêlant plusieurs reproches evidemment faux parmi ceux qui sont bien fondez, la Reine Mere & le Duc d'Orleans se firent tort auprès du Roi & dans le monde. Ils fournirent à Richelieu & à ses Ecrivains un moien de défense spécieux. *Des invectives si outrées & si peu vraisemblables,* disoit-on, *sont des preuves certaines de la haine aveugle & de la noire malice des ennemis de M. le Cardinal. Car enfin quels étrangers peut-il appeller à son secours dans le Roiaume? Les Princes voisins? On le hait mortellement à Vienne, à Madrid, à Turin, & à Nanci. S'il a des intrigues au dehors, c'est avec le Roi de Suede, avec les Etats Generaux des Provinces-Unies, avec les Princes Protestans d'Allemagne. Outre que ces Puissances ne peuvent envoier des troupes par la Provence & par la Bretagne, M. le Cardinal négocie seulement avec elles pour susciter des affaires aux anciens ennemis de la France, & nullement pour ses interêts particuliers.* Suivons la requête de Marie de Medicis.

En voiant ledit Cardinal, ajoute-t'elle, *que ses actions ne pouvoient être supportées, & que ses entreprises étoient découvertes par celle qui ne vouloit plus repondre de lui, comme elle avoit fait,* lors

lors qu'elle lui avoit procuré l'entrée dans les conseils, & l'emploi dans les affaires du Roi, ne connoissant pas, comme elle a fait depuis, l'extréme ambition qu'il couvroit pour ariver au point, où elle est parvenuë, jusques à menacer l'Etat d'une entiére ruine; s'étant servi du crédit que ladite Dame Reine lui a acquis pour la detenir prisonniére, la chasser, s'il peut, hors de France, comme il a déja fait Monsieur frere unique du Roi, la faire mourir de regret, en rendant suspecte celle qui a le plus grand interêt à la conservation du Roi & de son Etat. Et d'autant que par la lettre adressée aux Parlemens & Gouverneurs des provinces après son emprisonnement, il est justifié que la seule cause d'icelui, est pour ne s'être voulu acommoder avec ledit Armand Jean Cardinal de Richelieu, lequel voiant l'avantage que ladite Dame Reine tiroit de la confession de cette verité, s'est depuis peu avisé de faire dresser une déclaration sans autre adresse qu'au Garde des seaux de Chateauneuf sa creature, qu'il a fait publier en plein seau; procedure si extraordinaire qu'elle est sans aucun éxemple; & icelle déclaration si pleine d'impostures & de calomnies contre l'honneur de celle qui l'a élevé, qui offre de se justifier devant vous, & par tout où il appartiendra, pour raison de quoi elle se constituë demanderesse à l'encontre de lui en réparation d'honneur. Ce consideré, il vous plaise, Messieurs, pour la décharge de la réputation de ladite Dame Reine, & pour faire connoitre son innocence à la France & à toute la Chretienté, de lui faire délivrer copie collationnée au Greffe de la Cour, de la lettre en- 1631.

1631. *envoiée par sa Majesté le vingt-troisiéme Février, par laquelle il appert qu'on lui impute à crime, de n'avoir point été en bonne intelligence avec le dissipateur de l'Etat ; de lui donner aussi acte, comme elle se porte dénonciatrice & partie contre ledit Armand Jean du Plessis Cardinal de Richelieu & contre ses fauteurs & adhérans, pour tous les chefs mentionnez en la presente requête, leurs circonstances & dependances, d'ordonner qu'il en sera informé, & delivré monitoire, pour cet effet demandant l'adjonction du Procureur General.*

Supplie aussi ladite Dame Reine qu'il vous plaise faire enregitrer avec la presente requête, les protestations que sa conscience, son honneur & l'interêt qu'elle prend à la conservation de la personne du Roi & de son Etat, l'obligent de faire, que n'aiant pas le moien en la misérable condition où elle est réduite, de faire connoitre au Roi son très-honoré seigneur & fils, les maux auxquels par sa prudence, justice, & grande bonté il apporteroit le reméde convenable, si la verité ne lui étoit dérobée & cachée par des artifices & malices du tout extraordinaires, jusques à surprendre & retenir les lettres de ladite Dame Reine, afin que le Roi n'ait aucune connoissance du mal qu'elle souffre, des violences qui se font, du pillage des finances, des miséres du peuple, & de toutes les mauvaises actions & pernicieux desseins dudit Cardinal ; qu'au cas que par la continuation de ses entreprises, il arive de plus grans desordres, & que celui qui a témoigné une si horrible ingratitude envers sa bienfaictrice, jusques à la vouloir faire perir, s'il pouvoit, se porte ouvertement, comme il a déja fait

se-

ſecretement, à être auſſi malicieux envers ſon Roi, ſon maitre, & bien faicteur, qu'il l'a été à l'endroit de ladite Dame Reine: que toute la France, toute la Chretienté, & tous les ſiécles à venir, ſachent & puiſſent lire dans vos regîtres, que ladite Dame Reine a proteſté qu'elle s'y oppoſoit en tout, & à la façon qu'elle a pu, & vous ſupplie de vouloir faire vos très-humbles remontrances, tant ſur le ſcandale que produiſent les violences qui ſont & pouroient être faites à la perſonne de ladite Dame Reine, contre l'honneur dû à ſon mariage & à la naiſſance du Roi, par un ſerviteur ingrat, que ſur tout ce qui eſt contenu en la preſente requête, ſur la diſſipation des finances & achapts d'armes, places fortes & provinces entiéres, violemens des loix de l'Etat, & d'autres faits qui vous ſont connus & publiez à tout le Roiaume. Et vous ferez bien. MARIE. 1631.

Etranges effets du pouvoir arbitraire! Une Reine Mere & un Fils de France héritier preſomptif de la Couronne ne purent obtenir d'être ſeulement écoutez dans leurs juſtes plaintes contr'un Prêtre qui les opprimoit. Bien loin que le Parlement, dont on implore la juſtice, ait la liberté de faire la moindre remontrance en faveur des deux premiéres perſonnes de l'Etat, il eſt contraint à enregitrer de nouvelles déclarations qui flétriſſent l'honneur & la réputation de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans, afin de couvrir les crimes atroces d'un des plus habiles, mais auſſi des plus grans ſcélerats que la terre ait jamais portez. Je plaindrois davantage le triſte ſort de la Reine Mere,

1631. si elle n'avoit mérité par son imprudence & par sa hauteur au regard du Parlement, de sentir toute la pesanteur du joug qu'elle s'efforça toujours d'imposer aux sujets de son fils, jusques à ce qu'elle s'apperçut enfin que souvent un Roi trop absolu devient le tiran de ses plus proches parens, aussi bien que de tous les autres. Dans la seconde requête Marie de Medicis récusoit le premier Président, sur ce qu'aiant été autrefois enfermé dans le château d'Amboise par le conseil de la Reine Mere, il chercha depuis toutes les occasions de se venger; sur ce qu'il l'avoit outragée dans son propre palais, par les menaces insolentes que j'ai déja rapportées; sur ce qu'il fut present au conseil tenu à Paris chez le Cardinal de Richelieu, où la détention de Marie de Medicis fut résoluë, avant que le Roi allât à Compiegne; enfin sur ce que Le Jai s'est rendu esclave du Ministre. Les requêtes de la Reine Mere & du Duc d'Orleans fletriront à jamais la memoire d'un misérable Magistrat, lequel après avoir paru le plus ardent de ses confreres à soutenir les droits de sa compagnie, & à procurer le soulagement du peuple, a tellement contribué à l'établissement de la tirannie la plus injuste & la plus dure, que la mere & le frere du Roi ont demandé qu'il ne prît point connoissance des plaintes presentées contre le tirannique oppresseur de la famille Roiale & de toute la France. Il paroit bien que cet ancien zele du President Le Jai n'étoit que l'effet d'une humeur brouillonne & inquiéte, ou de l'ambition qui le dévoroit. S'il avoit eu de l'honneur & de la droiture, bien loin de s'opposer à la réception des re-

requêtes de Marie de Medicis, & du Duc d'Orleans, ne les auroit-il pas appuiées, afin que le Parlement profitât d'une si belle occasion de recouvrer du moins quelque chose de son ancienne autorité & de sa premiére distinction dans l'Etat, en soutenant la mere & le frere du Roi contre un Ministre qui les persecutoit ? Je ne sai rien de cet autre Président Lencrau qui se trouve recusé pareillement. Après avoir vécu jusques à present dans l'obscurité, il s'avise de se faire connoitre dans le monde par un fort mauvais endroit. 1631.

La Reine Mere se retire dans les Païs-Bas Espagnols.

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XV. Vie du Cardinal par Aubery. L. IV. chap. 15. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Journal de Bassompierre. Tom. II.

Le 18. Juillet Marie de Medicis sort du château de Compiegne sur les dix heures du soir, sans rien dire. La Mazure Lieutenant de ses gardes la conduisoit seul. A l'extremité du fauxbourg, elle monta dans un carosse à six chevaux que la Dame Dufresnoi lui avoit amené. Quatre ou cinq cavaliers le suivoient. Elle passe promptement le bac, & prend la route de la Capelle. Vardes le fils aiant envoié dire le changement feint, ou véritable, survenu par l'arivée imprévuë de son pere, la Reine marche en grande diligence vers Avesnes premiére ville du Hainaut, fait vingt lieuës en un jour, & arive le 20. Juillet. Le Marquis de Crevecœur Gouverneur de la place, reçut sa Majesté avec tous les honneurs imaginables. Le Baron de Guépé est depéché incontinent à Bruxelles, pour avertir l'Archiduchesse de l'arivée de la Reine. Le Prince d'Epinoi Gouverneur du Comté de Hainaut vient, & prie sa Majesté d'aller à Mons capitale de la province, où Isabelle se dispose à la recevoir : Et cependant le Marquis d'Ayetone Ambassadeur du Roi d'Espagne

1631. *Mercure François.* pagne auprès de l'Archiducheſſe ſa tante, ſe rend à Aveſnes & fait les premiers complimens d'Iſabelle, à la Reine.

1631. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 333. 334.* Elle achevoit d'écrire trois lettres, au Roi pour lui donner avis de ſa retraite dans les Païs-Bas, au Parlement, & à Meſſieurs de l'hôtel de ville de Paris, afin de leur expliquer les raiſons d'une démarche à laquelle ſes ennemis donnérent une interprétation ſiniſtre, qui entra bien avant dans l'eſprit du Roi. *Vous me permettrez, s'il vous plaît, Madame,* ce ſont les paroles de la réponſe qu'il fit à la lettre de ſa mere, *de dire que l'action que vous venez de faire, & ce qui s'eſt paſſé depuis quelque temps, me decouvre clairement quelles ſont vos intentions, & ce que j'en dois attendre deſormais. Le reſpect que je vous porte m'empêche de m'expliquer davantage.* Quelque ſpécieuſes, & quelque bien tournées, que fuſſent les lettres de Marie de Medicis, ſa retraite hors du Roiaume fut généralement blamée. Richelieu & ſes creatures criérent que c'étoit une preuve inconteſtable de l'étroite liaiſon de cette Princeſſe plus imprudente que mal-intentionée, avec le Roi d'Eſpagne. *De trois fautes que la Reine Mére a commiſes depuis ſa brouillerie avec le Cardinal,* dirent les perſonnes judicieuſes, *celle-ci eſt la plus lourde. Son ennemi étoit entiérement ruiné, ſi elle eût ſuivi le Roi à Verſailles, après avoir obtenu l'éloignement du Miniſtre. Le voiant mieux établi que jamais dans l'eſprit du Roi, de quoi s'aviſa-t'elle d'aller ſe mettre à la diſcretion d'un homme ſi vindicatif & ſi habile à profiter de tout? Enfin, puiſque le Cardinal n'oſoit la faire enlever d'une maniére violente,*

lente, que ne demeuroit-elle à Compiegne? Pourquoi se venger de lui contre soi même, en sortant de France? Ne valoit-il pas mieux encore se retirer à Moulins & y attendre patiemment la suite des mouvemens de Monsieur, que d'aller dans un age avancé, chercher non pas un azile, mais un tombeau dans les païs étrangers? 1631.

Rapportons la lettre au Parlement. Elle mérite de trouver ici sa place. *Messieurs, je ne doute point que la nouvelle de ma retraite hors de France, ne vous cause de l'étonnement & du déplaisir. J'en suis moi même si surprise & si affligée, que je ne m'y serois jamais résoluë, sans la necessité de sauver ma vie des mains du Cardinal de Richelieu. Comme je suis persuadée qu'il ne manquera pas de m'imposer ce que sa malice lui suggerera, j'ai cru devoir vous assurer de la sincerité de mes intentions, & vous rendre compte des justes motifs qui m'ont portée à rechercher ma liberté. Mon action est à la verité fort extraordinaire. Mais si vous considérez les maux que j'ai soufferts, & les outrages que j'ai reçus de cet homme violent, vous jugerez avec moi qu'une plus longue patience étoit inutile, & que je n'ai pas pu faire autrement pour le bien de l'Etat, & pour la défense de ma réputation. Car enfin, la conduite du Cardinal à mon égard est inouïe. Il fait voir aujourd'hui à la honte de la France, ce qui ne s'est jamais vû dans la Chretienté. Depuis qu'il m'a dérobé par ses artifices, le cœur du Roi Monsieur mon fils jusques à me séparer de lui & à me retenir prisonniére, j'aurois paru abandonner la France à ses violences, & mon innocence*

1631. *à ses calomnies & à ses artifices, si je ne m'étois pas mise en état de défendre l'une & l'autre, par mes très-humbles supplications & par mes justes plaintes. Chacun a vû, graces à Dieu, que ses artifices contre moi, n'ont pas d'autre fondement que l'interêt de sa fortune. Dez que j'ai cessé de parler au Roi comme le Cardinal le souhaitoit, il a fait éclater ses mauvaises intentions. Il m'appelloit sa bonne maitresse, lors qu'après l'avoir comblé de bienfaits, je soufrois encore qu'il achevât de me voler le reste de mon bien & de piller la France. J'ai parlé enfin contre lui; Et me voila perduë. Mon fils d'Orleans a pris part à mon malheur; il est devenu factieux. Et vous, Messieurs, qui avez ordonné sur la déclaration que le Cardinal vous a envoiée, ce que vous avez crû juste, comment vous a-t'on traitez? De gens qui entreprénent sur l'autorité souveraine. Vôtre arrêt a été cassé, & peu s'en est fallu que vous n'aiez été interdits. Combien cet emporté fait-il mettre tous les jours de gens à la Bastille, pour les envoier de là par tout où il lui plaît? Reconnoissez donc avec moi, que s'il en falloit demeurer là, il n'y auroit plus de seureté publique. On m'accuse de former des caballes & des factions imaginaires. Je me consôle avec Dieu de ces calomnies. Il sait que j'aurai toûjours pour le bien & pour la gloire du Roi Monsieur mon fils, les mêmes sentimens que j'ai témoignez dans son bas âge. Vous les avez approuvez authentiquement, Messieurs; vous les avez louëz en plusieurs rencontres. Je ne veux point d'autres armes pour confondre le Cardinal, que mes priéres & mes soumissions au Roi, & mon innocence devant vous.*

Je

Je vous le proteste, & je desire que ma lettre 1631.
me serve d'acte à l'avenir. J'attens aussi de la bonté du Roi qu'il recevra maintenant mes plaintes, & qu'il m'en fera raison. Car enfin, ses entrailles doivent être émuës à l'objet pitoiable d'une mere indignement outragée. Sa prudence lui fera connoitre, combien il lui est avantageux d'aimer son frere, & qu'en l'abandonnant à la fureur du Cardinal, il expose l'Etat à de grans maux, & qu'il court risque de souffrir lui même d'étranges inquiétudes. Le frere du Roi est banni, & le Cardinal ne cesse pas de le persécuter, afin d'intimider tout le monde par l'exemple prodigieux de l'oppression de la mere & du frere de son Roi, sans que vôtre Compagnie, ni personne du monde ose le contredire. Vous voiez par là qu'il n'y avoit aucun suiet d'attendre la fin de tant de maux pressans, à moins que je ne prisse, au péril de ma vie, la resolution de m'échapper des mains du Cardinal, pour m'opposer à lui.

Je le ferai courageusement, Messieurs. C'est le motif de ma retraite & le véritable secret de tous mes desseins. J'écris au Roi pour cet effet, comme une bonne mere à son fils, dans l'esperance que sa tendresse naturelle lui fera ouvrir les yeux, & qu'il aura pitié de moi & de lui même. Que si la qualité de mere n'est plus d'aucune considération auprès du Roi, je lui demanderai justice en simple sujette, je m'adresserai à vous dans toutes les formes avec beaucoup de soumission; mais aussi avec tout le courage possible. Je proteste par ce que j'ai de plus cher au monde, c'est-à-dire, par l'interêt du Roi Monsieur mon fils, par le bien du Roiaume, & par mon

 bon-

1631. *honneur, que je ne me desisterai point de mes poursuites, jusques à ce que vous m'aiez acordé une réparation si entiére des outrages du Cardinal, que mes enfans en puissent demeurer satisfaits. C'est à lui de changer de conduite, & de prévenir par des moiens convenables les malheurs que sa violence peut causer. Si vos bons offices sont necessaires auprès du Roi pour un si juste & si saint effet, je vous les demande devant Dieu. Ne me les refusez pas, je vous en conjure par la fidélité que vous devez au Roi vôtre souverain, par l'amour que vous portez à vôtre patrie, & par la mémoire du feu Roi Monseigneur.*

La lettre au Prévôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris, n'étoit ni moins vive, ni moins propre à rendre le Ministre odieux & à soulever le peuple. Voici ce qu'elle contenoit de principal. *Messieurs, j'écris au Roi Monsieur mon fils en mere affligée. Mes ennemis & mon extréme deplaisir de me voir éloignée de lui, m'y obligent afin de reveiller son bon naturel. Je fais encore mes justes plaintes au Parlement, & je leur demande comme mere de leur Roi, de protéger mon innocence contre les calomnies que le Cardinal de Richelieu emploie depuis six mois pour m'opprimer. Je m'adresse enfin à vous dans cette même qualité. Puisque vous étes les Magistrats de la premiére ville du Roiaume, vous devez m'aider, & exciter par vôtre exemple, tout le reste de la France à me seconder dans le bon dessein de confondre un ennemi public. Dieu m'est témoin, & la suite de mes actions le prouvera, que si j'ai recherché ma liberté, ce n'a*

été

été que pour rétablir le Roi dans la ſienne, & pour vous rendre la vôtre. Puis que je ſuis opprimée, il faut que le Roi obſedé par le Cardinal, ait perdu ſa liberté. Je veux mourir, en cas que je me trouve auſſi dénaturée que ce méchant homme l'inſinuë au Roi. Mais ſi je ſuis innocente, n'eſt-il pas juſte que mon calomniateur ſoit puni de ſon noir attentat? C'eſt là mon but, Meſſieurs; c'eſt le motif de ma retraite; c'eſt ma reſolution inviolable. Plût à Dieu que le Roi voulût m'écouter ſur ce ſujet. La vuë de l'oppreſſion que je ſouffre & la conſidération de ſon propre interêt, le porteroient bientôt à ſe défaire du tiran de nos perſonnes Roiales & de la patrie. Je demande iuſtice au Parlement, & je ne veux point qu'en cette occaſion, il ait le moindre égard au rang que je tiens dans l'Etat. Que ſi le violent uſurpateur de l'autorité du Roi, continuë de lier les mains aux Magiſtrats, & de leur fermer la bouche, je m'adreſſerai au dehors, & j'appellerai toute la Chretienté au ſecours de mon innocence. Ce ne ſera point en ſollicitant les Princes étrangers d'emploier pour moi la force de leurs armes, comme le Cardinal l'inſinuë malignement au Roi, & le veut faire acroire au peuple. Je m'y prendrai uniquement par la voie des remontrances. Mais elles ſeront ſi fortes, ſi puiſſantes, que je viendrai à bout de mon deſſein, à moins que les hommes n'aient renoncé aux loix de la nature & de la juſtice. Puis que le Cardinal a eu l'impudence d'attaquer l'honneur de la mere & du frere unique de ſon Roi, je me rendrai ſa partie au Parlement avec toutes les ſoumiſſions du moindre des ſujets 1631.

1631. *du Roi, & je ferai voir clairement ses voleries, & ses autres crimes, dont le moins noir mérite qu'il perde l'honneur & la vie. J'ai demandé au Parlement ses bons offices auprès du Roi mon fils, afin que je sois écoutée dans ma juste douleur. Je vous prie d'y joindre les vôtres. Cette intervention vous sera d'autant plus glorieuse, qu'elle n'aura pas d'autre but, que le bien du service du Roi, & le rétablissement de la seureté publique.*

Reflexions sur les accusations les plus importantes contre le Cardinal de Richelieu.

Quelque touchantes que fussent les lettres de Marie de Médicis qu'on ne manqua pas de publier, il n'y eut pas le moindre mouvement en sa faveur, ni au Parlement, ni dans la ville. On plaignit tout au plus la disgrace de la mere du Roi, & de l'heritier présomptif de la Couronne. Encore ne sai-je si plusieurs personnes timides n'étoufférent point leurs plaintes. A peine osoit-on soupirer seulement. Il en fut du ministere, disons mieux, du regne de Richelieu, comme de celui d'un des plus cruels brigands qui ait tyrannisé l'Empire Romain. Les soupirs se remarquoient éxactement. Les delateurs toûjours bien récompensez le rapportoient à la Cour dez que la misére publique en arrachoit quelqu'un. Nous avons vû la même chose de nos jours. L'Inquisition d'Etat établie par les Ministres violens de Louïs XIV. a jetté une si grande fraieur par tout, que les gens renfermez dans leur cabinet avec le meilleur de leurs amis, ne se croioient pas en seureté. Je ne sai si ce que la Reine Mere avance des *voleries* du Cardinal, ne paroitra point outré. La reputation de Richelieu semble plus nette sur le chapitre de l'avarice & du peculat que celle de Mazarin son successeur dans le ministére.

Lettre du Duc d'Orleans au Roi en 1631. Autre letre du même rapportée par Bernard, Histoire

niſtére. Le Duc d'Orleans avoit déja marqué les choſes dans un plus grand détail. *Les places du Cardinal*, dit-il dans ſa lettre à Louïs, *ſont pleines de l'argent comptant du Roiaume. Depuis peu de mois, il a fait conduire au Havre de Grace par l'Abbé Bono vingt & un mulets, la pluſpart chargez d'or. Du ſeul article de la Marine, il tire tous les ans pluſieurs millions à ſon profit. Cela eſt aiſé à juſtifier par écrit. Les dépenſes dans les guerres, & particuliérement dans celle d'Italie, qui coute plus de cinquante millions, ne ſont pas la ſeule cauſe de la diſſipation des finances. Elle vient encore de ce que le Cardinal veut apauvrir exprès la France, & amaſſer des ſommes prodigieuſes d'argent, afin qu'au temps de l'exécution de ſes vaſtes projets, tous les François abattus ne ſoient pas en état de reſiſter à celui qui aura toutes les forces du Roiaume à ſa diſpoſition. Sa profuſion eſt encore ſi grande, que ſelon le rapport qu'on m'en a fait, il a conſumé plus de deux cens millions, depuis qu'il eſt chargé de l'adminiſtration de vos affaires. La dépenſe de ſa maiſon eſt dix fois plus grande que celle de la vôtre.* En verité, tout cela meritoit bien que Louïs s'informât éxactement de la verité de ces faits que ſa mere & ſon frere s'offroient de prouver juridiquement. Si le Cardinal étoit innocent, pourquoi emploioit-il tant de violences & d'artifices, pour opprimer & pour chaſſer du Roiaume ceux qui ſe rendoient ſes parties & ſes accuſateurs dans les formes, & qui demandoient ſeulement que les Magiſtrats euſſent la liberté de recevoir leurs plaintes, & de faire juſtice?

1631.

de Louïs XIII. L. XV. *Vie du Cardinal d'Amboiſe dans le Recueil de diverſes piéces pour ſervir à l'Hiſtoire.*

Le reproche que Marie de Médicis & le Duc d'Orleans font à Richelieu de penſer à ſe rendre

1631. dre maître absolu du Roiaume, pour en disposer en faveur de celui qui l'acommodera le mieux, en cas que Louïs vienne à mourir sans enfans; ce reproche, dis-je, paroit d'abord outré & nullement vraisemblable. Cependant j'ai deja remarqué certaines choses capables de persuader que cela ne s'est point dit sans quelque fondement. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans la discussion de tout ce qui fut imputé au Cardinal; je dirai seulement que ses Ecrivains donnérent occasion au Duc d'Orleans & à l'Apologiste de Marie de Médicis, d'avertir le Roi & le public, qu'on avoit raison de croire que Richelieu ne pensoit à rien moins qu'à faire déclarer Gaston déchu de ses droits à la Couronne, en cas qu'il s'opiniatrât dans sa resolution de demeurer plûtôt dans les païs étrangers, que de plier sous le Cardinal. Le P. Joseph s'avisa cette année de publier sous un nom supposé la vie du Cardinal d'Amboise premier Ministre de Louïs XII, & d'y insérer plusieurs choses pour la justification de Richelieu. En parlant de Louïs Dauphin, lequel s'étant élevé contre son pere le Roi Charles VII, à la sollicitation des Ducs d'Alençon & de Bourbon, des Comtes de Vendôme, & de Dunois, & de plusieurs autres grans Seigneurs de France, sortit du Roiaume & se refugia chez le Duc de Bourgogne, le Capucin ajouta fort mal à propos un autre trait d'Histoire. *L'exemple de Charles frere de Lothaire*, dit-il, *sur lequel Hugues Capet usurpa la Couronne, doit rendre les Princes qui peuvent y prétendre, plus retenus à sortir si facilement du Roiaume, & à ne s'allier pas si promptement avec les étrangers. Charles fut rejetté d'un consentement pu-*

public. Les François renoncérent à l'amitié d'un Prince qui se déclaroit ami de leurs ennemis; de maniére qu'il dechût du benéfice de la loi. Le Duc d'Orleans ne manqua pas de prendre cet article pour lui, & de le regarder comme un avertissement, ou plûtôt comme une menace du Cardinal. Voici comment Gaston reléve l'endroit dans une lettre au Roi son frere. *Pour vous faire connoitre que vôtre Ministre, ou ceux qui le servent, vous veulent decrier, & non pas moi, je vous prie de vous faire lire un chapitre de l'Histoire du Cardinal d'Amboise qu'il a fait depuis peu composer à sa louange. Il y est parlé de moi à l'occasion de Charles de Loraine, qui fut exclus de la Couronne par Hugues Capet. Vous y verrez à quelles personnes, vous, le Cardinal, & moi, sommes comparez tacitement, mais fort intelligiblement; & vous jugerez si cela répond à cette exacte fidélité, dont vous le louëz si hautement.* 1631.

La Reine Mere alla d'Avesnes à Mons en Hainaut. Le Prince d'Epinoi Gouverneur de la province l'y fit recevoir au bruit du canon, & toute la bourgeoisie fut sous les armes à l'entrée de Sa Majesté. On reçut au milieu de ces rejouïssances, la réponse dure & séche de Louïs à la lettre écrite d'Avesnes. Marie de Medicis y voulut repliquer; & alors les esprits s'aigrirent plus que jamais. La bienseance seule faisoit garder certains ménagemens. Pour ne rien omettre de ce qui se dit de plus considerable dans une guerre qui commença par la plume, en attendant qu'on tirât l'épée, nonobstant les protestations solennelles de Marie de Medicis, je rapporterai encore la lettre dattée de Mons le

L'Archiduchesse Isabelle va recevoir la Reine Mere en Mons en Hainant.

1631. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1631. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Memoires de Montresor. Mercure François. 1631.

le 5. Août. Elle est vive & pressante. *Il me semble que je ne mérite pas l'aigreur que vous me témoignez. Si vous aviez les sentimens d'un bon fils, comme j'ai ceux d'une bonne mere, nous n'aurions pas besoin d'entremetteur pour nous acommoder. Ce que je vous dis, vous le traitez de mensonges : Et quand je vous parle de mes souffrances, vous me répondez qu'elles sont imaginaires. Voila les complimens que vous me faites. Mes lettres, dites-vous, sont de la façon de mes Ecrivains, qui empruntent ma main, pour vous faire des reproches : Et vous ne voiez pas que vous en avez un qui me dérobe vôtre cœur, pour me maltraiter. Malheur sur lui, mon fils. Dieu est trop bon. Il ne souffrira jamais que le Cardinal nous tuë si cruellement. Quoique vous disiez, quoique vous fassiez, je vous voi pleurer en secret. Vous m'entendez bien. Je ne suis pas moins persuadée que vous ne croiez rien de tout ce qu'on vous dit contre moi. Vous étes le maître : Et cependant, on nous arrache l'un à l'autre. On nous tient aussi séparez, que si nous étions ennemis. Vous m'écrivez que je n'ai jamais été en prison. Je croi bien que ce n'a pas été vôtre intention. Mais que cela s'est pourtant fait sous vôtre nom, il ne faut qu'aller à Compiegne, & parler à ceux qui m'ont gardée, pour le justifier. Voiez par cette action que vous desavoüez, mon fils, comment on vous surprend. Jugez par cet échantillon des extrémitez que l'humeur violente du Cardinal doit vous faire craindre. Il est au comble de ses desirs. Après ce qu'il m'a fait, n'y aiant plus de sureté pour moi dans vôtre Cour, qui osera parler desormais contre lui, quand même il s'agiroit de la conservation de vô-*

tre

tre vie? Pour vous persuader de la vérité de ce que je dis, considérez qu'il m'a toujours fait proposer de m'éloigner. On ne m'a point parlé de retourner auprès de vous, je ne dis pas pour me mêler de vos affaires & pour assister à vos conseils, mais pour vous voir seulement. Il meurt de crainte que la nature ne reünisse ce que sa cruelle ambition a divisé. Il m'impose des caballes & des factions, afin de couvrir les siennes. Il m'accuse de plusieurs choses auxquelles je n'ai jamais pensé: Et son dessein, c'est de cacher les crimes dont j'offre de le convaincre. 1631.

A quoi bon tant de lettres & de reponses? Il y a une voïe plus sure & plus courte de connoitre la verité. Voulez-vous voir vôtre mere & vôtre frere à vos pieds? Voulez-vous remettre vôtre esprit en repos? Voulez-vous rendre à la France sa premiére tranquillité? Donnez nous la seureté nécessaire. Vous verrez si le Cardinal nous attendra, & s'il ne s'enfuira pas à la premiere nouvelle que vous voulez sérieusement nous revoir. Que repliquerez-vous à cela? Pouvez-vous rejetter une offre pareille sans blesser vôtre réputation? Je ne vous demande que vôtre bien: je vous presse de vous faire justice à vous même. Vos actions sont connuës dans toute la Chrétienté, dites-vous. Oüi bien, vos exploits à la guerre: Dieu aiant voulu benir vôtre courage & vos desseins. Mais ne vous flattez pas que le monde soit si bien convaincu de vôtre bon naturel à mon égard. Vous témoignerez en être entiérement dépouillé, si vous me rejettez de la sorte, & si vous ne prenez pas plus de part aux injures qu'on me fait. Vous étes obligé, mon fils, d'y être sensible: Et ce seul nom de fils doit vous inspirer &

1631. *de la pitié pour une mere affligée, & du ressentiment contre celui qui l'outrage. Si je suis dénaturée, comme le Cardinal le publie, je ne veux plus vivre. Mais si cela n'est pas, comment excuserez-vous un serviteur qui fletrit l'honneur de vôtre mere? Jugez, s'il vous plaît, qui de nous a raison. Il est ma partie, & je me déclare son accusatrice. Renvoiez à vôtre Parlement le jugement d'un procés intenté dans les formes. Je m'y soumets volontiers, sans prétendre aucun privilége, sans demander qu'on ait le moindre égard pour moi. Vous serez bien-tôt détrompé. Que si vous continuez d'être sourd à mes justes plaintes, le Pape Pere commun de l'Eglise, les Reines d'Espagne & d'Angleterre, & la Ducesse de Savoie vos sœurs, ne vous laisseront point en repos. On vous criera de tous côtez avec moi:* Faites justice à vôtre mere. *Voulez-vous attendre ce second éclat après celui de ma prison? Il n'est point question ici, mon fils, de caballe, ou de guerre. Tout aboutit à vous demander justice contr'un mauvais serviteur, & à vous prouver ses crimes & ses desseins contre vôtre Etat. Si vous voulez que je lui pardonne, je le ferai de bon cœur pour l'amour de vous. Mais puis que je suis sortie de France, pour éviter sa persécution, & pour sauver ma vie, je ne puis lui relacher l'interêt de mon honneur. Il faut, s'il vous plaît, que le Cardinal soit premiérement condamné dans les formes. Si vous lui acordez la vie après cela, je remettrai aussi mes legitimes ressentimens. Meditez sur tout ceci. Quand vous me diriez encore plus d'injures, j'en reviendrai toujours à même point. Je suis vôtre sujette & vôtre mere, faites moi justice comme Roi, aimez moi comme fils. Je vous en conjure à mains jointes.* L'Ar-

L'Archiduceſſe vint à Mons rendre viſite à la Reine, & lui offrir l'entiere diſpoſition des Païs-Bas Catholiques. Iſabelle dont tous les Hiſtoriens exaltent la douceur, la droiture, & la civilité, fit l'accueil du monde le plus obligeant à Marie de Medicis. De Mons elles allérent à l'agreable maiſon de Marimont, & de là on ſe rendit à Bruxelles. La Reine y fut reçuë en grande pompe. Iſabelle voulut encore lui faire voir la ville d'Anvers, & la régaler du ſpectacle de ce qu'on nomme *la Kermeſſe* dans les Païs-Bas. Les habitans d'Anvers rendirent les divertiſſemens de la fête plus magnifiques & plus polis. Six mille bourgeois richement vêtus parurent ſous les armes. Pour obſerver les régles ordinaires de la bienſéance & de la civilité, Iſabelle dépêche à la Cour de France Carondelet Doien de l'Egliſe de Cambrai, avec ordre d'aſſurer Louïs que l'Archiducheſſe ne croiant pas devoir refuſer une retraite à Marie de Medicis, elle a reçu la Reine le mieux qu'il lui a été poſſible, & que bien loin d'avoir le moindre deſſein de chagriner le Roi, ou de cauſer quelque mouvement dans le Roiaume, l'Archiducheſſe ſera bien aiſe de contribuer à la reünion de la famille Roiale, & qu'elle offre pour cet effet ſon entremiſe & ſes bons offices au Roi. Soit que certains Seigneurs & d'autres gens des Païs-Bas Catholiques euſſent déja formé le complot de ſecouër le joug des Eſpagnols après la mort d'Iſabelle, de ſe cantonner comme les Suiſſes, & de former conjointement avec les ſept Provinces-Unies une Republique à peu près ſemblable au Corps Helvétique, & que Richelieu eût quelque connoiſſance du projet; ſoit 1631.

1631. ſoit que l'aiant conçu lui même, il crût que le Doien de Cambrai, homme vain, ambitieux, inquiet, & chagrin de ce qu'on lui avoit refuſé l'Evêché de Namur, ſeroit propre à lier l'intrigue, & qu'on pouvoit le corrompre aiſément, Carondelet reçut des careſſes extraordinaires à la Cour de France. On le régala magnifiquement, & à ſon depart le Roi lui fit preſent d'une croix enrichie de pluſieurs diamans. C'étoit la récompenſe des promeſſes que l'infidéle Doien fit à Richelieu dans leurs conférences ſecretes ſur le ſoulevement projetté dans les Païs-Bas Catholiques. Le Cardinal inſinuoit ſans ceſſe à ſon maître que les Eſpagnols étoient de méchans voiſins, qui ne penſoient qu'à lui ſuſciter des brouilleries domeſtiques : Et cela étoit bien certain. Mais ſi le Roi d'Eſpagne violoit le droit des gens & les conditions des alliances contractées, Richelieu devoit-il pour cela perſuader à Louïs d'être un auſſi méchant voiſin que Philippe? Que les Brabançons, les Flamans & les habitans des autres provinces des Païs-Bas opprimez par les Eſpagnols, ou craignant d'avoir après la mort d'Iſabelle, Princeſſe qui les gouverna toûjours avec beaucoup de douceur & d'humanité, un joug auſſi peſant que celui qui leur fut impoſé par Philippe II. que ces peuples, dis-je, aient eu recours d'eux mêmes à Louïs, afin de s'aſſurer de ſa protection dans une juſte cauſe, & que Sa Majeſté, ou Richelieu ait écouté leurs plaintes & leurs propoſitions, il n'y a rien là que d'ordinaire & de pardonnable. Mais qu'Iſabelle la plus droite & la plus religieuſe Princeſſe qui fût alors, envoiant de la meilleure foi du monde,

faire

faire des civilitez à Louïs, & des offres de travailler à la reünion de la famille Roiale de France, on se serve de cette occasion pour corrompre un Ecclesiastique ambitieux, & pour concerter avec lui le projet d'un bouleversement général dans les Etats de sa maitresse qui se confie en lui, c'est à mon avis une injustice criante & un noir attentat. Louïs le Juste croioit-il donc que tout lui fût permis pour abaisser la Maison d'Autriche, & pour se venger de ceux qui excitoient, comme Richelieu le lui insinuoit, la Reine Mere & le Duc d'Orleans à former des caballes & des factions en France? 1631.

Le Roi va faire verifier au Parlement de Paris une déclaration contre ceux qui ont suivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans.

Carondelet eut sa premiére audience à Monceaux en Brie. Le Parlement alla saluer Louïs avant qu'il partît de Paris, pour aller se divertir dans cette agreable maison. *Vous n'ignorez pas*, dit le Roi aux Magistrats, *que la Reine ma mere est sortie de mon Roiaume, dans le dessein de joindre mon frere. Ils veulent se mettre l'un & l'autre entre les mains des Espagnols. Mais je ne les crains point, & je saurai bien les empécher de me faire du mal. Ils publient que M. le Cardinal veut chasser la maison Roiale: cela est faux. Je me suis toûjours bien trouvé de ses conseils. Si j'eusse crû ceux qu'on me vouloit donner, mes affaires seroient ruinées. Quiconque l'aimera m'aimera pareillement. Mes Ambassadeurs m'ont averti des intrigues faites contre moi dans les Cours étrangéres, & de ce qu'on a tramé pour traverser mes desseins. Et vous M. le President*, ajouta Louïs en se tournant vers Le Jai qui étoit à la tête des gens du Parlement, *on a presenté des requêtes contre vous, par ce qu'on sait que vous me servez bien. Je vous protégerai.*

Mercure François. 1631.

Au

1631. Au retour de Monceaux, le Roi alla tenir, comme on dit, *son lit de justice* au Parlement, suivi des Ducs de Montmorenci, d'Usez, de Retz, de Ventadour, de Crequi & de Chevreuse; des Maréchaux de Chatillon, de S. Luc, d'Etreés, d'Effiat, & de plusieurs autres Seigneurs. Après les ceremonies ordinaires en pareilles rencontres, on procéde à l'enregitrement d'une déclaration qui condamne comme criminels de leze-majesté & perturbateurs du repos public les gens qui ont induit la Reine Mere & le Duc d'Orleans à sortir du Roiaume; & tous ceux qui sont sortis avec l'une ou l'autre, & qui les iront joindre dans la suite, sont declarez coupables du même crime, & par consequent privez de leurs charges, de leurs dignitez & de leurs emplois. Leurs fiefs relevans de la Couronne sont confisquez & reünis au Domaine du Roi. Enfin pour temoigner que le Ministre fera executer la déclaration avec la derniére rigueur, & que tous les pretendus coupables seront poursuivis sans nulle distinction, les biens & le douaire de la Reine Mere sont incontinent saisis, quoi qu'elle ne fût point nommée dans la déclaration comme criminelle de leze-majesté.

Négociation de Mazarin à la Cour de Savoie en faveur de la France.

Les grandes affaires que Richelieu eut au dedans pour assurer sa fortune contre les efforts de ses puissans ennemis, ne l'empécherent pas de penser à celles de son maître au dehors du Roiaume. Le Cardinal avoit une passion extréme de conserver sa conquête de Pignerol & de signaler son Ministére en reünissant à la Couronne de France une place importante que la timi-

timide & foible politique d'Henri III. en aliéna, & que le feu Roi ne se mit pas en peine de ravoir par le traité conclu à Lion entre lui & la Savoie. Content d'obtenir la Bresse & quelques autres endroits voisins de ses Etats, en recompense du Marquisat de Saluces & de ce que ses predécesseurs possédoient au delà des Alpes, Henri IV. ne prévoit pas que la France perdra beaucoup de sa considération en Italie, dez qu'elle n'aura plus de porte pour y entrer, & que le Duc de Savoie, appuié des Espagnols poura lui fermer les passages. L'espérance de réparer cette faute, & de balancer en Italie le credit & l'autorité du Roi Catholique, confirmoit Richelieu dans la pensée de ne rendre point Pignerol & d'assurer à son maître une clef de l'Italie. La conjoncture parut favorable. Les Princes de cette nation allarmez de s'être vus plus d'une fois sur le point d'être subjuguez par les Espagnols, ne demandoient pas mieux que d'aider sous main le Cardinal à exécuter son projet, & le Pape Urbain Mediateur de la paix, n'eut pas de peine à condescendre au desir de la Cour de France, quand on lui en fit l'ouverture. Mais quel moien de garder Pignerol après tant de paroles données de rendre tout à la Maison de Savoie, dez que le Duc de Mantouë sera paisible possesseur de la succession qui lui est légitimement échuë? L'Empereur & le Roi d'Espagne avoient un grand interêt à ne souffrir point que Pignerol demeurât à la France; & une puissante raison empéchoit Victor Amedée de ceder une partie de ce que son pere acheta fort cher. Persuadé que les deux Couronnes le ménageroient à l'envi l'une

1631.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. Nani Historia Veneta. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 416. 417.

1631. l'une de l'autre, quand il ſeroit le maître d'ouvrir & de fermer le paſſage aux François en Italie, Charles Emmanuël ſacrifia plus volontiers une grande étenduë de païs, pour obtenir le Marquiſat de Saluces, & pour s'aſſurer la poſſeſſion de Pignerol & des autres places qu'Henri III. lui avoit cédées. Ces difficultez que les autres jugeoient inſurmontables, Richelieu entreprit de les applanir par le moien de Mazarin ſon confident, qui ſavoit fort bien ménager l'eſprit du Duc de Savoie. S'il y eut de la ſupercherie dans la conduite du Cardinal, il faut avouer d'un autre côté que l'affaire fut conduite avec cette dextérité qui fait paſſer la fourberie pour un coup d'habile Politique.

La ſucceſſion aux Etats de la Maiſon de Gonzague avoit été réglée dans le traité conclu à la Diéte de Ratisbone par Leon Brulart & le Capucin Joſeph. Mais le Roi de France refuſoit d'en ratifier quelques articles. Ce qui fut acordé enſuite à la tête des deux armées prêtes à combattre devant Cazal, ne terminoit point le fonds du différend. Il falloit donc en revenir à une nouvelle négociation pour aſſurer le repos de l'Italie. Le Pape Urbain qui prenoit cette affaire extrémement à cœur, preſſoit l'Empereur & les Rois de France & d'Eſpagne de convenir d'un endroit, où leurs Miniſtres aſſemblez finiſſent une guerre capable de deſoler entiérement l'Italie déja fort affligée de la peſte. Soixante mille perſonnes en moururent à Veniſe, & plus de cinq cens mille furent emportées dans les Etats de la Republique. Le Senat fit vœu de bâtir une Egliſe en l'honneur de la bienheureuſe Vierge, ſous

ſous le nom de *Nôtre Dame du ſalut*, envoia 1631.
une lampe d'or à la chapelle de Lorette, & reſolut de ſolliciter à Rome la canonization de Laurens Juſtinien Patriarche de Veniſe. Ces œuvres extraordinaires de pieté fléchirent la colere de Dieu, ſi nous en croions un ſage Senateur. Le pretendu miracle de la Vierge, ou de Laurens Juſtinien, ne fut pas d'un grand ſecours, à moins qu'on ne ſuppoſe que Dieu vouloit exterminer tous les ſujets de la Republique. On nous jure que la maladie contagieuſe enleva plus de cinq cens cinquante mille hommes. Il faut croire que le Procurateur de S. Marc ne dit cela que par façon, & pour imiter les Hiſtoriens de l'ancienne Rome, qui ont cru devoir apprendre à la poſtérité, ce que le Senat faiſoit en pareilles occaſions pour apaiſer la colére des Dieux. Nous pouvons avancer ſans faire un jugement teméraire, & ſans offenſer les Nobles Venitiens, qu'ils ne croient pas plus ces fadaiſes du Papiſme, que les Senateurs Romains croioient celles de leur Paganiſme. On ajoute une autre choſe que je ſouhaiterois de voir mieux éclaircie. Des Italiens & des Eſpagnols, dit Nani, formerent un noir complot, d'augmenter la deſolation que la peſte cauſoit déja. On répandit dans les Egliſes & dans les ruës de Milan des poiſons ſubtils, dont le ſeul atouchement étoit mortel ſans reſſource. Le crime aiant été découvert, les complices furent punis comme ils le meritoient. *On voit encore à Milan*, ajoute l'Hiſtorien de Veniſe, *les ruines de la maiſon où ces miſérables s'aſſembloient, & des inſcriptions font foi de*

1631. *leur horrible attentat.* Il y a dans ce recit quelque chose que je ne comprens pas. Ces poisons subtils dont le seul atouchement tuoit les gens, me paroissent une fable.

Le ravage extraordinaire de la peste faisoit souhaiter la paix à la Republique de Venise, liguée avec la France en faveur du Duc de Mantouë. Depouillé de la plus grande partie de ses Etats, celui-ci la desiroit encore plus, & le Duc de Savoie presqu'aussi maltraité & poussé par les adroites insinuations de Mazarin, ne temoignoit pas moins d'empressement. L'Empereur effraié de la rapidité des victoires du Roi de Suede, vouloit rappeller ses troupes d'Italie & penser uniquement à se défendre contr'un conquérant que tous les Protestans d'Allemagne regardoient comme un liberateur que Dieu leur suscitoit. C'est pourquoi Ferdinand accepta volontiers la proposition que le Pape lui fit d'envoier un plein pouvoir à Galas General des troupes Imperiales en Italie, depuis la retraite & la mort du Comte Collalte, de terminer à Quiérasque ville de Piemont avec les Ministres du Roi de France l'affaire de la succession de Mantouë. Le Nonce Pancirole & Mazarin s'y devoient trouver de la part du Pape en qualité de Mediateurs. Les seuls Espagnols traversoient l'acommodement. Le Comte Duc d'Olivarez chagrin de ce que les armes d'Espagne ont perdu leur réputation devant Cazal, & rempli de l'espérance de dedommager le Roi son maître à la faveur des divisions de la Cour de France, fait donner le gouvernement de Milan au Duc de Feria son confident

dent, lui enjoint de s'opposer à la conclusion de la paix de l'Italie, & envoie offrir à l'Empereur de puissans secours contre le Roi de Suéde, pourvû qu'il vueille bien mettre le Roi d'Espagne en possession de la ville de Mantouë, lequel se chargera volontiers du soin de soutenir lui seul la guerre en Italie. On fut plus sage à Vienne qu'à Madrid. Outre que Ferdinand craignoit de soulever tous les Princes d'Allemagne en abandonnant un fief de l'Empire à l'Espagne, il voioit fort bien qu'Olivarez formoit des projets chimériques, & que bien loin d'être en état de soutenir seul la guerre en Italie, Philippe déja trop épuisé s'exposeroit au danger évident de perdre le Duché de Milan. Ferdinand persiste donc dans sa resolution, d'ordonner à Galas de traiter incessamment avec le Maréchal de Toiras & Servient Secretaire d'Etat, Plenipotentiaires du Roi de France à Quiérasque. 1631.

Toiras, comme je l'ai déja dit, remplissoit la place du Maréchal de la Force seul Genéral des troupes de France en Italie depuis l'emprisonnement de Marillac & le retour de Schomberg ses deux collégues. On ne pouvoit se dispenser de donner à Toiras la commission de traiter avec le Genéral de l'Empereur à Quiérasque. Mais parce que Richelieu se défioit d'un Officier qu'il n'aimoit point, on adjoignit Servient Secretaire d'Etat au Maréchal. Le Cardinal ne vouloit confier qu'à une de ses creatures le secret d'une négociation, où il s'agissoit de conserver sa chere conquête de Pignerol. C'est pourquoi Servient fut d'abord envoié en

1631. Piemont avec un ordre d'achever ce que Mazarin avoit heureusement commencé. Le Gentilhomme Romain devoué au Cardinal de Richelieu, par le moien duquel il espére d'avancer sa fortune, profite de l'impatience que Victor Amedée a de rentrer dans ses Etats, dont le Roi de France occupe la plus grande partie, & remontre au Duc de Savoie que Richelieu jaloux de conserver le glorieux monument de son expedition en Italie, ne conseillera jamais au Roi son maître de se défaire de Pignerol. *Et qui peut empécher*, ajoute Mazarin, *que le Cardinal ne vienne à bout de son dessein de retenir du moins Pignerol? L'Empereur? Il a d'assez grandes occupations en Allemagne. Les Espagnols? Uniquement appliquez à leurs propres interêts, & perdus de credit & de reputation, ils n'ont pu vous aider à reprendre ce que les François vous ont enlevé dans le Piémont. Les Princes d'Italie? Bien-aises que la puissance de la France augmente au delà des Alpes & qu'elle serve de contrepoids à l'Espagne, ils aideront sous main Richelieu à garder Pignerol, afin que rien n'empéche le Roi de France d'acourir promptement au secours du premier qui craindra d'être opprimé par l'Espagne. Chacun espére de trouver mieux sa seureté entre la jalousie des deux Couronnes, qu'en demeurant exposé à l'avidité insatiable des Espagnols. Les dangers que vôtre Altesse a essuiez depuis quelque temps, ont dû la convaincre que rien n'est plus doux que la paix, ni preferable à la jouissance tranquille d'une belle souveraineté. Pouvez-vous mieux faire que de sacrifier une place pour rentrer*

trer en possession de tout vôtre patrimoine, & pour éloigner de vous les François qui vous tiennent comme bloqué dans vôtre capitale ? Il n'y a pas d'apparence que vous les chassiez jamais du Piémont à force ouverte. Le Roi y peut envoier tous les jours de nouveaux renforts à son armée. Vous pouvez appeller les Espagnols à vôtre secours, je l'avouë. Mais ne se feront-ils pas acheter bien cher? Ne voudront-ils pas se dedommager de leurs depenses en s'appropriant quelque chose de meilleur que Pignerol? Après y avoir serieusement pensé, vous trouverez, Monseigneur, que le meilleur parti que vous pouvez prendre, c'est de condescendre à la passion que le Cardinal a de signaler son ministére. Outre que vous ne devez pas desesperer de ravoir un jour Pignerol; car enfin les François se dégoutent de tout, & cedent plus facilement leurs conquêtes dans un traité, qu'on ne les leur enléve par force: Outre cette esperance, dis-je, soiez persuadé qu'on vous dedommagera de Pignerol aux dépens du Duc de Mantouë. Vous obtiendrez une bonne partie du Monferrat; chose que feu M. le Duc vôtre pere a si ardemment souhaitée. Refléchissez, s'il vous plaît là dessus, Monseigneur, & considérez la situation presente de vos affaires. Vous pouvez refuser de ceder Pignerol. Mais aussi la France maintenant supérieure & arbitre de la paix & de la guerre, a entre ses mains la meilleure partie de vos Etats, & vous tient comme assiegé à Turin. 1631.

Mazarin ne devina pas mal, si telle fut la substance de ses insinuations à Victor Amédée. Le petit-fils de celui-ci a sû obliger *Louis*

 le

1631. *le Grand* à lui demander humblement la paix en nos jours, & à l'acheter par la cession honteuse d'une place qui couta si cher à son pere & avec une somme considerable d'argent. La crainte d'être moins consideré des deux Couronnes, quand il ne garderoit plus les portes de l'Italie, arrêta quelque temps le Duc de Savoie. Mais la necessité de ses affaires, & l'envie de rentrer dans ses Etats l'emportérent à la fin. Victor Amédée consentit à ceder Pignerol, & le Comte de Droüin vint les premiers jours de cette année en porter la parole à Louïs. Ce fut alors que Servient fut chargé d'aller finir une négociation déja fort avancée par Mazarin. Le Secretaire d'Etat convint de la partie du Monferrat que Gonzague cederoit au Savoiard. Celui-là eut beau crier quand on lui proposa d'abandonner son bien à une Maison ennemie. La France répondit que la paix ne se pouvoit conclure autrement, & que le Duc de Mantouë étoit trop heureux que le Roi lui fît rendre sa capitale & eût sauvé deux fois Cazal. Tout le dédommagement qu'il put obtenir, ce fut une somme assez considerable que Victor Amédée seroit obligé de lui païer. Le Savoiard épuisé manquoit d'argent comptant. Le Roi se chargea de fournir les deniers, en deduction du prix de Pignerol, que le Duc de Savoie vendroit seulement après l'entiére exécution des conditions du traité qui se devoit conclure à Quierasque. L'Empereur & le Roi d'Espagne ne vouloient rien rendre de ce qu'ils avoient enlevé aux Grisons & au

Duc

Duc de Mantouë à moins que le Roi de France ne restituât les places prises sur le Duc de Savoie. Les troupes Françoises devoient sortir de Pignerol, dans le temps même que le Duc de Mantouë & les Grisons rentreroient en possession de ce qui leur appartenoit. Afin que Sa Majesté Très-Chrétienne fût assurée de la cession de Pignerol par maniére de vente après l'acomplissement entier des choses dont Galas conviendroit avec Toiras & Servient à Quierasque, Victor Amédée promit d'envoier ses deux freres le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas en France, comme pour rendre leurs devoirs au Roi, mais pour être en effet deux ôtages que Sa Majesté garderoit jusques à la consommation de l'affaire secrete de Pignerol. 1631

Traité de Quiérasque en Piémont.

Les conférences s'ouvrirent à Quierasque vers la fin du mois de Mars. Le Duc de Savoie s'y étoit retiré pour eviter le danger de la peste presque generalement répanduë dans tout le Piémont. Le Nonce Pancirole & Mazarin arivérent les premiers. Celui-là n'avoit, pour ainsi dire, que le nom & le rang de Ministre du Pape. Les affaires secrétes & importantes se menageoient par Mazarin, qui n'entra d'abord dans cette négociation, que comme un simple Gentilhomme de la maison du Nonce, envoié tantôt d'un côté & tantôt d'un autre. A propos de la superiorité que Mazarin obtient sur Pancirole, un Auteur remarque assez judicieusement que ceux qui sont chargez des affaires publiques, ne sauroient trop prendre garde aux gens qu'ils reçoivent dans leur maison, & qu'ils emploient sous

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631.

Vie nouvelle du même. L. IV.

Histoire du Maréchal de

1631. Tiras L. III. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1631. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 363. 364. 365. &c.

ſous eux. Un homme adroit & délié trouve ſouvent le moien de faire plus que ſon maître, quand on lui a confié le ſecret de la négociation, il en a tout l'honneur, tout l'avantage, & le principal Miniſtre debuſqué a le chagrin de voir ſon ſerviteur plus avancé que lui. Tel fut le ſort de Pancirole. Il donna occaſion à Mazarin de le rendre ſuſpect à la Cour de France, d'avoir ſeul la confiance du Cardinal de Richelieu, & de parvenir bien-tôt aux emplois les plus conſidérables de la Cour de Rome. Galas, le Maréchal de Toiras, & Servient arivent enſuite à Quiéraſque. Ces trois furent les ſeuls qui traitérent. Le Comte de la Roque Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès du Duc de Savoie & Cavazza Secretaire de la Republique de Veniſe prirent ſimplement connoiſſance de ce qui ſe paſſoit pour en avertir leurs maîtres intereſſez dans l'affaire. Mais ils n'intervinrent pas plus que les Ducs de Savoie & de Mantouë dans le traité general. L'Empereur & le Roi de France ſtipuloient & tranſigoient pour eux & pour leurs alliez: Ferdinand pour le Roi d'Eſpagne & pour le Duc de Savoie; Louïs pour le Duc de Mantouë, pour la République de Veniſe & pour les Griſons, ſur leſquels l'Empereur avoit occupé des forts & des paſſages importans. Il y eut d'abord une difficulté ſur le ceremoniel. La Roque Ambaſſadeur d'Eſpagne, fondé ſur ce que l'Ambaſſadeur d'une Tête couronnée a le pas ſur un Commiſſaire Imperial, le prit ſur Galas qui n'avoit point d'autre caractére. Les Ambaſſadeurs de France prétendent incontinenr paſſer auſſi devant Galas. Chagrin de ſe voir ainſi reculé

culé au dessous de tous les autres Ministres, il refuse de ceder. Après quelques contestations, les Mediateurs jugérent que l'Ambassadeur d'Espagne cederoit pour cette fois seulement & sans aucune consequence pour l'avenir au Commissaire de l'Empereur, à moins que Galas n'aimât mieux passer après les Ministres des deux Rois. On accepta le premier parti. Le Comte de la Roque aiant paru tout publiquement dans la ville au dessous de Galas, le Maréchal de Toiras & Servient ne lui disputérent plus le pas. 1631.

On travaille alors sérieusement au traité. Il fut conclu & signé le 6. Avril. En voici les articles principaux. Que le revenu de dix-huit mille écus d'or que le Duc de Savoie devoit avoir dans le Monferrat avec la ville de Trino, seroit reduit à quinze mille, & l'écu evalué à vingt-deux florins. Qu'on auroit la liberté de tirer chaque année des Etats de Victor Amedée sans paier aucun impôt, dix mille facs de blé ou d'autres denrées pour la subsistance de Cazal. Que tous les endroits occupez de part & d'autre, seroient rendus dans l'état où ils se trouveroient. Qu'immédiatement après la conclusion du traité, Charles de Gonzague seroit mis en possession du Duché de Mantouë & du Monferrat, excepté ce qu'il en cedoit à Victor Amedée, lequel joüiroit du benefice de l'acord dez que l'Empereur auroit donné l'investiture au Duc de Mantouë. Que le 18. Avril Galas retireroit les troupes Impériales du Mantouan, du Monferrat, & des Etats de la Republique de Venise, excepté les garnisons mises à Mantouë,

 à la

1631. à la citadelle de Porto & à Caneto ; ces trois places ne devant pas être evacuées si tôt. Que les troupes de France commenceroient le même jour à sortir par les terres du Duc de Savoie, excepté celles qui se trouvoient en garnison à Pignerol, à Briqueras, à Veillane & à Suze, ces villes ne devant être renduës qu'après l'acomplissement de certaines conditions. Que le Duc de Savoie evacueroit le même jour Moncalvo, & les autres endroits qu'il avoit pris dans le Monferrat, excepté ceux qui lui demeureroient par le traité particulier fait avec lui : de maniére que tous les lieux occupez par les Imperiaux, par les François & par les Savoiards dans le Duché de Mantouë, dans le Monferrat, dans les Etats de la Republique de Venise, dans le Piémont & dans la Savoie, seroient remis le 18. Avril entre les mains de leurs premiers Seigneurs, excepté Mantouë, Porto, Caneto, Pignerol, Briqueras, Veillane & Suze, & que les Imperiaux se rendroient en Allemagne le 8. Mai au plus tard. Qu'à la premiére nouvelle de la signature du traité, l'Empereur acorderoit à Charles de Gonzague l'investiture du Duché de Mantouë & du Monferrat, excepté de ce qui seroit cedé au Duc de Savoie & de ce qui pouvoit appartenir au Prince de Guastalla. Que l'investiture étant arrivée en Italie, ou du moins certainement expédiée quinze jours après la signature du traité, on demoliroit les fortifications nouvellement faites, & que si la démolition n'étoit pas achevée en deux semaines, on rendroit les places dans l'état où elles se trouveroient. Que le 23. Mai Galas retireroit les gar-

garnizons Imperiales de Mantouë, de Porto 1631.
& de Caneto. Que les troupes Françoises sortiroient le même jour de Pignerol, de Briqueras, de Veillane, & de Suze. Que les passages & les forts occupez par les Imperiaux dans le païs des Grisons & dans la Valteline, seroient évacuez alors, & qu'ils demeureroient à l'entiére disposition de leurs anciens maîtres. Enfin, que pour l'assurance de la restitution des places, on donneroit des ôtages de part & d'autre, qui seroient remis entre les mains du Pape Mediateur de l'acommodement.

Outre ces articles publics, il y en eut un secret, par lequel on convenoit, que pour avoir de part & d'autre une plus grande seureté que celle des ôtages, on remettroit les citadelles de Veillane & de Suze entre les mains des Suisses levez dans les Cantons alliez de la Couronne de France & du Duc de Savoye, qui les garderoient jusques à ce que les forts occupez au nom de l'Empereur dans le païs des Grisons, fussent rendus à leurs premiers maîtres. Incontinent après l'exécution de cet article, les Suisses devoient remettre les deux places à Victor Amedée. Que si les forts & les passages ne se restituoient pas aux Grisons, les Suisses promettoient d'abandonner Suze & Veillane au Roi de France. Outre ce traité général, on en dressa deux particuliers. Dans l'un, on spécifioit les villes & les autres endroits du Monferrat, qui appartiendroient desormais au Duc de Savoie, & dans l'autre on régloit la maniére dont Sa Majesté Très-Chrétienne restitueroit

1631. roit ce qu'elle avoit pris en Piémont & en Savoie. Le monde qui ne ſavoit rien de l'acord particulier touchant Pignerol, fut étrangement ſurpris de ce que la France ſouffroit que pour les quinze mille écus de rente aſſignez dans le Monferrat au Duc de Savoie, la Maiſon de Gonzague fût obligée de lui ceder, outre les villes d'Albe & de Trino, quatre-vingt des meilleurs endroits de la Province. Une choſe ſi extraordinaire devoit donner du ſoupçon au Commiſſaire de l'Empereur & au Gouverneur de Milan. Mais bien loin de penſer qu'il y a de la colluſion & de l'intelligence entre la France & le Savoiard, ils s'applaudiſſent de ce que par leur habileté, Victor Amedée allié de la Maiſon d'Autriche profite des depouilles de Gonzague allié du Roi de France. A Vienne & à Madrid on inſulte ſecretément à Louïs qui ſemble abandonner un Prince, dont il avoit pris la défenſe avec tant d'éclat & de hauteur. Le Duc de Mantouë enrageoit de ſon côté. Il ſe voioit condamné à paier, pour ainſi dire, les dépens d'un procès qu'il gagnoit. Les Miniſtres d'Eſpagne tentérent de profiter de ſon chagrin. On lui offre de la part de Sa Majeſté Catholique de le rendre paiſible poſſeſſeur du patrimoine de ſes ancêtres, & d'obliger Victor Amedée à lui rendre tout ce que la France l'a contraint d'aliener à la Maiſon de Savoie, pourvû que Gonzague veuille ſe dévouër deſormais à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne. La propoſition étoit ſpécieuſe. Cependant le Duc de Mantouë ne ſe laiſſe pas éblouïr. Content de ſe plaindre & de proteſter contre l'injuſtice qu'on lui faiſoit, il craint

craint de risquer trop, en quittant un ancien protecteur, pour se donner à des ennemis reconciliez, dont les offres & le avances lui devoient être suspectes. 1631.

L'article secret du traité genéral déplût à l'Empereur & au Duc de Feria Gouverneur de Milan. Victor Amedée aiant inutilement tenté de le faire ratifier par Sa Majesté Impériale, il fallut rentrer en négociation à Quiérasque, afin de lever la difficulté de Ferdinand. On convint le 19. Juin que Galas fourniroit en moins d'un mois l'investiture du Duché de Mantouë & du Monferrat, en faveur de Charles de Gonzague : que les troupes de l'Empereur sortiroient incessamment de l'Italie : que pour l'assurance de la restitution des places, on donneroit trois ôtages de part & d'autre : qu'ils seroient déposez le 20. Août entre les mains du Pape : que la France restitueroit Briqueras au Duc de Savoie, le même jour que les forts & les passages du païs des Grisons seroient rendus par l'Empereur : que le Duc de Savoie rentreroit en possession de Veillane & de Suze dans le temps que Porto & Caneto seroient remis au Duc de Mantouë, & que celui-ci entreroit dans sa capitale lors que Victor Amedée seroit reçu à Pignerol. Après que l'Empereur & le Roi de France eurent ratifié ce dernier traité, l'investiture du Duché de Mantouë & du Monferrat fut expédiée à Vienne, & le Pape reçut les ôtages, en promettant de ne les rendre qu'après l'acomplissement des conditions stipulées de part & d'autre. Il excepta seulement celle qui regardoit la restitution des forts & des passages

 sages

1631. ſages enlevez aux Griſons. Urbain ne vouloit prendre aucune connoiſſance des interêts d'un peuple qui ne ſe ſoumettoit pas à la Monarchie ſpirituelle des Pontifes de Rome. Pour remedier à l'inconvenient cauſé par la délicateſſe du Pape, & pour aſſurer la reſtitution de ce qui appartenoit aux Griſons, Galas ſe conſtitua lui même ôtage entre les mains du Duc de Mantouë. L'Empereur exécuta le traité de bonne foi. On n'en uſa pas de même à la Cour de France.

Artifices de la Cour de France pour conſerver Pignerol.

Le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas freres de Victor Amedée, ſe rendirent à la Cour de France ſous différens prétextes, au temps de la concluſion du traité de Quieraſque; l'un comme pour ſaluër le Roi, dont il avoit autrefois reçu des gratifications; & l'autre feignant d'aller ſervir ſa Majeſté Catholique dans la guerre des Païs-bas. Quoi que ces Princes paruſſent deux aſſez bons ôtages de la ceſſion de Pignerol, immediatement après l'exécution du traité; Richelieu eut ſi grande peur de manquer ſon coup, que le Duc de Savoie fut obligé de conſentir, que le Marquis de Villeroi qui commandoit dans la citadelle de la place, y laiſsât ſubtilement trois cens François, qui devoient y demeurer ſeuls, juſques à ce qu'on jugeât à propos de publier que le Duc de Savoie remettoit Pignerol entre les mains du Roi de France. La choſe fut ſi bien conduite, que les trois cens François demeurérent cachez plus d'un mois dans un grenier de la citadelle de Pignerol, ſans que perſonne s'en apperçût. Villeroi aiant fait mine

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1631. Vie nouvelle du même. L. IV. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1631. Vittorio Siri Me-

ne d'evacuer entiérement la place, les Commiſſaires nommez pour veiller à l'exécution du traité de Quiéraſque, viſitérent tous les endroits de la citadelle. Mais on ſut ſi bien amuſer les uns, & éloigner les autres qui paroiſſoient plus éxacts & plus vigilans, que ces Meſſieurs donnérent une atteſtation en bonne forme, que Pignerol étoit certainement évacué. Sur quoi le Cardinal Palotta Legat de Ferrare rendit les ôtages, que le Pape l'avoit chargé de garder. Cependant le Duc de Savoie ne mettoit point de garniſon dans la citadelle de Pignerol, & les trois cens François cachez, en demeuroient les maîtres. Pour couvrir une negligence qui auroit paru ſuſpecte, on fait courir le bruit que la citadelle eſt entiérement infectée de la peſte. Qui que ce ſoit n'oſant y entrer, on ne trouve point étrange que Victor Amedée n'expoſe pas un grand nombre de ſoldats à une mort preſque certaine, juſques à ce que l'air de la place ſoit purifié.

1631. *Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 420. 421. &c.*

Après un mois & plus de diſſimulation, il fallut bien trouver un expédient pour faire acroire au monde, que les ſoldats François ſortis de Pignerol, y rentroient comme malgré le Duc de Savoie, qu'on forçoit à y recevoir une garniſon de la part de ſa Majeſté Très-Chretienne. Quelqu'exacte que fût l'attention de ſes Miniſtres ſur la conduite des Imperiaux & des Eſpagnols, on trouva ſeulement que le Duc de Feria gardoit dans le Milanois deux regimens Allemans & quelque cavalerie Neapolitaine, qu'il avoit promis de renvoier, afin

1631. d'ôter tout ſujet d'ombrage à la République de Veniſe & au Duc de Mantouë. Les François ne manquent pas de crier *à l'infraction du traité*, & déclarent que Louïs renverra inceſſamment ſes troupes en Italie, pour la ſeureté de ſes alliez. Pancirole & Mazarin courent vîte à Milan & prient le Gouverneur de remedier à une défiance capable de rallumer la guerre. Pancirole y alloit bonnement. Mais le fourbe Mazarin anime le Duc de Feria contre les François, & augmente malignement ſes ſoupçons, afin de le porter à quelque démarche qui donne un prétexte plauſible au Roi de France de redemander Pignerol, du moins pour quelque temps, au Duc de Savoie. Feria ſe met à crier de ſon côté que les François n'exécutent point le traité, leur reproche je ne ſai quelles contraventions, & dit hautement que de pareilles infidélitez pouront être ſuivies d'un grand malheur. Les Miniſtres de France relévent ces paroles, & les interprétent comme une menace de rompre le traité, dez qu'il n'y aura plus de troupes Françoiſes en Italie. A cette plainte frivole on joint la retraite que le Roi d'Eſpagne donne chez lui à Marie de Medicis, & les eſperances dont il entretient le Duc d'Orleans. Enfin on publie que Louïs eſt bien informé qu'à la ſollicitation de la Cour de Madrid, l'Empereur a déclaré nulle l'inveſtiture acordée au Duc de Mantouë, en cas que le traité de Ratisbone ne ſoit pas ponctuellement obſervé. *En faut-il davantage*, diſent les François, *pour perſuader aux gens qui ne ſont*

pas

pas tout-à-fait aveugles, que les Eſpagnols 1631.
penſent à profiter de la premiére occaſion de ſe venger de nos alliez ? Servient écrit auſſi bien que le Gouverneur de Milan, ſe plaint de la mauvaiſe foi des Eſpagnols & de quelques ſupercheries du Duc de Savoie; ce n'étoit que pour mieux couvrir la colluſion de ce Prince avec lui. Enfin, on déclare que Louïs veut abſolument pourvoir à la ſeureté de ſes alliez & à la conſervation de la paix de l'Italie.

Son Secretaire d'Etat preſſe alors Victor Amédée de remettre à ſa Majeſté Très-Chretienne Pignerol, Veillane, Suze, ou Savillan, par ce qu'elle a de juſtes raiſons de ſe defier des mauvaiſes intentions des Eſpagnols, & de prévenir les entrepriſes qu'ils projettent. Le Duc fait l'étonné, & repond qu'il ne peut acorder une pareille demande. *Si vôtre Alteſſe ne veut pas faire la choſe de bonne grace,* repliqua Servient, *les troupes du Roi mon maître repaſſeront incontinent les monts, & prendront de force Pignerol ou quelqu'autre place. Car enfin ſa Majeſté n'abandonnera pas ſes alliez à la diſcretion des Eſpagnols. J'ai ordre, Monſeigneur, de vous prier de me déclarer dans trois jours vôtre derniere reſolution.* Victor Amedée avertit incontinent le Duc de Feria de ce qui ſe paſſe, & ſouhaite de ſavoir s'il peut compter ſur le ſecours du Roi Catholique, en cas que les troupes de Louïs reviennent en Piémont. Le Gouverneur de Milan promet tout. On lui demande donc une ſomme conſidérable d'ar-

gent

1631. gent & un certain nombre de troupes pour défendre la Savoie & le Piemont. Victor Amedée savoit bien que les Espagnols n'étoient pas en état de fournir tant de choses. Il attendoit seulement que Feria reconnût l'impossibilité d'acomplir ce qu'on éxigeoit de lui. Le Savoiard assemble alors son conseil pour délibérer sur ce qu'il doit faire dans la conjoncture presente. On ne manque pas de lui remontrer qu'il faut bien s'acommoder avec la France en remettant Pignerol pour un temps, puisque les Espagnols sont incapables de soutenir leurs alliez. Le Duc fait semblant d'entrer en négociation avec Servient, & signe à Millefleurs, un traité par lequel il s'engage à ne secourir directement ni indirectement ceux qui pouront exciter des troubles en France pour les interêts de la Reine Mere ou du Duc d'Orleans; à donner passage aux troupes du Roi, en cas qu'il soit dans la nécessité de secourir ses alliez, & à recevoir garnison Suisse ou Françoise à Pignerol pour six mois. On ne parloit point encore d'un contract de vente. Il ne falloit pas trop allarmer les Puissances interessées à éloigner les François d'Italie, ni rendre la collusion trop grossiére. Le mystére ne devoit se developper que l'année prochaine. Cependant les personnes éclairées virent bien qu'on jouoit une assez plaisante comédie, & que la piéce aboutiroit à rendre le Roi de France maître absolu de Pignerol. Les Italiens applaudirent autant à la dexterité, disons mieux, à l'indigne supercherie de Richelieu, qu'ils se mocquérent

rent de la malhabileté d'Olivarez. Les Espagnols parurent de grandes duppes en cette occasion. Après les grans projets de perdre le Cardinal à la Cour de France par le moien de la Reine Mere, le Comte Duc a le chagrin & la confusion de voir son rival superieur dans les entreprises militaires & dans les négociations, devenir l'arbitre de la paix & de la guerre. La haine reciproque de ces deux hommes, est presque l'unique cause de tous les mouvemens dont nous verrons bientôt l'Europe agitée. 1631.

FIN.



CATALOGUE
DES
LIVRES

Nouveaux qui ſe trouvent à Amſterdam, chez PIERRE BRUNEL.

AVantures de Telemaque par M. de Cambray, 12.
Annales de la Cour & de Paris, 12.
Amours des Dames illuſtres de nôtre ſiecle, avec fig. 12.

Bibliotheque choiſie par M. Le Clerc, 12.
Bourſault Lettres diverſes, 12.
Boccalini Pietra del paragone politico, fig. 24.

Cabinet d'Architecture, de Peinture, & de Sculpture, &c. par Le Comte, 12. 3. voll.
Continuation du diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle par Mr. de Meaux, 8.
Catechiſme & inſtruction de la Religion Chretienne par M. Oſtervald, 8.
Claude Oeuvres Poſthumes, 8. 5. vol.
Contes de la Fontaine, 8. avec fig. & ſans fig.
Critique Hiſtorique, Politique, Morale, & Comique, &c. par Leti, 12. 2. tom.

Deſcription des Iles de l'Archipel par Dapper, folio, avec fig.
Decades de l'Hiſt. Romaine, par Tite Live, traduites par du Ryer, 12. 8. tom.
Diſcours ſur le Gouvernement par Sidney, 12. 3. vol.

Dia-

Dialogues sur les Matieres du Tems, 8.

Diversitez curieuses pour servir de recreation à l'esprit, 12. 9. tom.

Dictionaire Historique ou Melange curieux de l'Histoire Sacrée & Prophane par Morery, corrigé & augmenté par M. Le Clerc, folio, 4. tom.

—— Critique de M. Bayle, folio, 3. tom.

—— Universel de Furetiere, folio, 3. tom.

—— Franç. & Angl. & Angl. Franç. de Boyer, 4.

—— Geographique de Baudrand, 4.

—— de Marine contenant les termes de la Navigation & de l'Architecture navale, enrichi de fig. representant divers vaisseaux, les pavillons des Nations, les instrumens de Mathematique, &c. 4.

—— des Antiquitez Greques & Romaines par Danet, 4.

Elemens de la Politesse ou l'Art de plaire dans le Monde, 8.

Epitres choisies de Ciceron. Trad. nouvelle, 12.

Etat present de la Suede, avec un abregé de l'Histoire de ce Roiaume, 12.

Essais de l'Histoire de Louis XIV. 12.

Exilez de la Cour d'Aug. par M. de Villed. 12.

Fables de la Fontaine, 5. part. 8. avec fig.

Geometrie Pratique, contenant la mesure des surfaces, &c. avec plus de 500. planches, &c. par Mallet, 8. 4. tom.

Guerre d'Italie, ou Memoires du Comte D...

Hi-

Hiſtoire de Louis XIII. par M. Le Vaſſor, 12. avec fig. 6. vol.

—— Abregée d'Eſpagne, 12.

—— de Hollande par la Neuville, 12. 2 vol. avec la continuat. juſques à la paix de Ryſwick, 8. 2. tom.

—— des Favorites, 8. avec fig.

—— de Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne, 2. vol.

—— des Conclaves, 2. tom. 12.

—— des Egliſes Greque & Armenienne trad. de l'Angl. de M. Ricaut. 12.

—— de Dom Quixotte, 12. 5. vol. avec fig.

Hoſte l'Art des armées Navales contenant des regles utiles aux Officiers d'une flotte, &c. folio, avec fig.

Introduction à l'Hiſtoire par Puffendorf, 12. 2. vol.

La Religion d'un honnête homme qui n'eſt pas Theologien de profeſſion, 12.

Loix civiles dans leur ordre naturel, avec le Droit public, folio, 2. vol.

L'Eſprit d'Yves de Chartres dans la conduite de ſon Dioceſe, 12.

La Placette Diſſertations ſur divers ſujets de Morale & de Theologie, 12.

Lettres de Janſenius, 12.

—— & Memoires de Vargas, de P. de Malvenda, &c. touchant le Concile de Trente, avec des Remarques de M. le Vaſſor, 8.

Morale de l'Evangile traduite de l'Anglois de Lucas, 12.

—— Evangelique opposée à quelques Morales Philosophiques & relachées de ce siecle, 8. 2. tom.

—— des Jesuites extraite de leurs ouvrages par M. Arnaud, 8.

Meditations sur la mort, 8.

Mémoires de Vordac, 12.

—— Politiques pour servir à la paix de Ryswick, 12. 4. vol.

Melanges Critiques de Litterat. par Ancillon, 12.

Naudæana & Patiniana, 12.

Ozanam nouveaux Elemens d'Algebre, 8.

Pictet Theologie Chretienne, 4.

—— Sermons, 8.

Plaidoiez de M. le Maitre, 4.

Relation de la Cour de Portugal, 12.

Recherches modestes des causes de la presente guerre en ce qui concerne les Provinces-Unies par M. Dumont, 12.

Recueil de Taitez de Paix, d'Alliance, de Treve &c. Folio, 4. tomes.

Recueil de Voyages pour l'établissement de la Compagnie Hollandoise des Indes, 12.

Renoult, Histoire des Variations de l'Eglise Gallicane, 8.

Sentimens sur l'Histoire Critique du N. Testament de M. Simon, 8.

Soupirs de la France esclave qui aspire à sa liberté, 4.

Theo-

Theologie Morale de la Volpiliere, 12. 7. tom.
Theatre Italien par Gherardi, 6. tom. avec fig.
Traité de la Conſcience par Baſnage, 2. tom.
Turretini Oratio Panegyrica Gulielmi III.

Vie de Ruyter, folio, avec fig.
—— de Charles-Quint par Leti, 12. 2. vol.
—— du Prince Eugene, 12.
Voyage autour du monde par Dampier, 3. vol. 12. avec. fig.
—— du Baron de la Hontan dans l'Amerique Septentrionale, avec fig. 2. tom. 12.
—— Idem le tom. 3. contenant des dialogues avec les ſauvages &c. 12.

